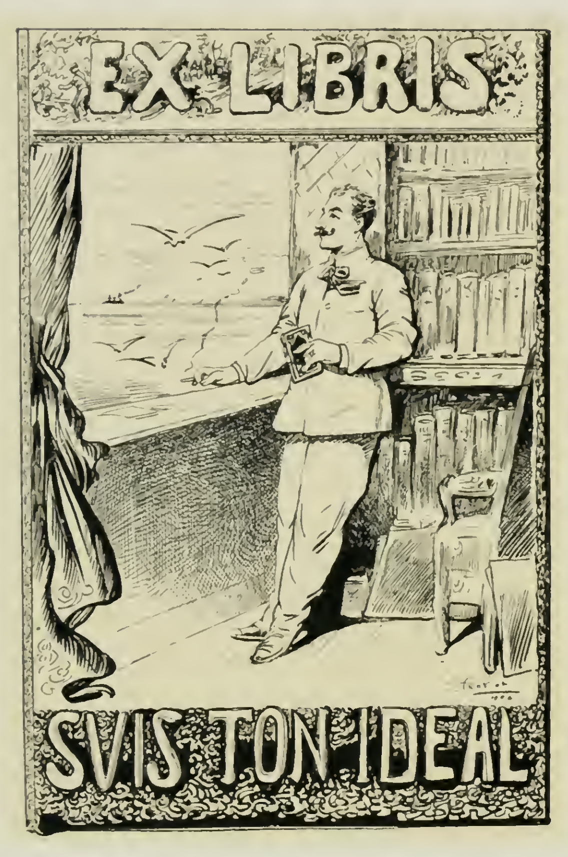

2024123


EX LIBRIS
SVIS TON IDEAL

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS

DE LA VILLE

DE TOULOUSE.

IMPRIMERIE de Laurent CHAPELLE
PETITE RUE SAINT-ROME, 1.

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS

RELIGIEUSES, POLITIQUES, JUDICIAIRES ET LITTÉRAIRES

DE LA VILLE DE TOULOUSE

Par M. le Chevalier Al. Du Mège,

Lauréat de l'Institut, ex-Ingénieur militaire, Chevalier de plusieurs Ordres, Maître et Mainteneur des Jeux Floraux, Membre de l'Académie des sciences de Toulouse, de celle des sciences de Turin, des bonnes lettres de Barcelonne, des sociétés des Antiquaires du Nord à Copenhague, de la Normandie, de la Morinie, des Antiquaires de France, de celles de Beziers, Limoges, Montauban, Perpignan, Pau ; de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, Inspecteur des Antiquités, Conservateur des monuments historiques, correspondant des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, ex-Secrétaire général de la société archéologique du midi de la France.

Les villes meurent comme les hommes......

LUCIEN.

TOME PREMIER.

TOULOUSE,

LAURENT CHAPELLE, LIBRAIRE ÉDITEUR

PETITE RUE SAINT-ROME, 1.

1844

PRÉFACE.

Parmi les villes les plus anciennes et les plus célèbres de la France, Toulouse mérite peut-être la première place.

Son origine se perd dans la nuit des temps.

A-t-elle été fondée par les Ibères, comme quelques écrivains modernes l'ont pensé?

A-t-elle été bâtie par les Galls, premiers possesseurs du vaste territoire auquel ils donnèrent leur nom?

A-t-elle été conquise par les Volkes Tectosages, sur les Ibères ou sur les Galls?

Tels sont les problèmes qu'aucun historien de Toulouse n'a encore entrevus, et qu'il faudrait cependant résoudre, si l'on voulait faire connaître les premiers temps de cette ville.

L'auteur auquel on imposera la tâche d'écrire les annales de cette capitale devra, après avoir déterminé les origines de celle-ci, tracer avec soin l'immense tableau des conquêtes des Volkes Tectosages.

Il les montrera, d'abord, établissant des colonies au-delà du Rhin.

Il les recherchera dans la Péninsule Hispanique, et

il croira peut-être les retrouver dans les lieux qui portent encore le nom de Tolosa.

Il ne s'appesantira point sur les idées que pourraient faire naître quelques passages du plaidoyer de Cicéron pour Fontéius; cependant il pourra en tirer la conséquence, assez probable, que les Volkes ne furent pas étrangers à la victoire d'Allia, à la prise de Rome et au siége du Capitole.

Les expéditions des Volkes Tectosages dans l'Illyrie, la Pannonie et la Grèce exigeront du nouvel historien de Toulouse des recherches consciencieuses et un style animé, vif et pittoresque. Le passage des Thermopyles, le siége de Delphes et la mort de Brennus lui fourniront des pages éloquentes.

La conquête d'une partie de l'Asie Mineure par les Trocmes, les Tectosages et les Tolostoboges, suivie de leur établissement dans ces pays lointains, terminera le récit des courses des peuples de la vieille capitale à laquelle il aura consacré son talent. Ensuite, imitant ces mêmes Tectosages qui, selon Justin, revinrent dans leur antique patrie, ***Tectosagi cùm in antiquam patriam Tolosam venissent***, il rentrera dans les murs de Toulouse et il s'occupera spécialement de l'histoire particulière de cette ville.

L'importance commerciale de Toulouse aux temps antiques, ses relations avec les comptoirs grecs établis par les Phocéens de Massalie, et qui s'étendaient, selon toute apparence, jusqu'au Golfe Cantabrique, et jusqu'à l'embouchure du fleuve pyrénéen dans la

grande mer, devront occuper ensuite l'historien de Toulouse.

L'entrée des Romains dans la Gaule Méridionale lui fournira de nouveaux tableaux et des récits pleins d'intérêt et dignes de la plume des plus grands écrivains.

Ensuite la religion des Volkes Tectosages devra occuper spécialement l'auteur; il recherchera l'origine du culte dont les amas d'eau furent l'objet. Il n'oubliera point l'importance du Lac ou ***Palus*** sacré des Volkes Tectosages, et les riches offrandes faites à ce Lac.

D'abord alliée et confédérée avec le peuple romain, Toulouse sera bientôt montrée par lui comme impatiente du joug imposé par les chefs des Légions, et une partie de ses habitans se joignant aux Cimbres pour reconquérir leur liberté.

Les suites de cet abandon de l'alliance romaine offriront à l'historien de Toulouse l'occasion de rappeler le complot qui livra cette ville au proconsul Cépion, le pillage de ses temples et du trésor enfermé dans les profondeurs du Lac sacré.

L'histoire de Toulouse, sous la domination de la ville éternelle, n'aura pas moins d'intérêt que le chapitre que je n'ai fait, en quelque sorte, qu'indiquer dans les lignes précédentes. Sous cette domination, Toulouse devient l'un des plus puissans Municipes des Gaules; elle se gouverne par ses propres lois; elle nomme ses magistrats, et elle forme, comme tous les autres Municipes, une sorte d'état particu-

lier dans l'empire romain. Le territoire dont elle fut la métropole produit d'ailleurs en ce temps un grand nombre d'hommes illustres et c'est ***Marcus Antonius Primus***, l'un d'entr'eux, qui délivre Rome de la tyrannie de ***Vitellius***, et qui assure ainsi la possession de l'empire à Vespasien.

A cette époque Toulouse, déja célèbre par la culture des lettres et des arts, est saluée par le poète Martial du titre de ***Palladienne***, et ce titre lui est encore donné, bien plus tard, par Ausone et Sidonius.

Les écoles de cette ville occuperont aussi l'auteur : Æmilius Magnus Arborius et Exuperius les illustrèrent. Delmatius et Hanniballianus, nés à Toulouse, et neveux de Constantin, furent, selon quelques auteurs, élevés dans cette ville; et à cette époque où l'éducation des grands était l'objet des soins les plus habiles, on doit croire que l'on n'aurait pas laissé les princes les plus rapprochés du trône dans un institut qui n'aurait pas mérité l'estime de tout l'empire. Peu de temps après, Ausone, poète célèbre, élevé dans les écoles de Toulouse, consacre un magnifique éloge à cette vieille capitale.

On a cru que Rutilius Numatianus, Tribun de Légion, Préfet du prétoire, et consul, comme le fut Ausone, avait aussi illustré Toulouse par sa naissance; mais ce fait est incertain. Ce qui ne l'est point, c'est que ce grand homme d'état, poète aussi, a célébré un autre homme politique, Victorinus, né à Toulouse, ancien Vicaire du Préfet des Gaules dans la Grande Bretagne.

Retenu par la tempête sur les côtes de la Toscane, Rutilius, dans l'Itinéraire dont il nous reste des fragmens, et où l'on trouve tant de beaux vers, dit : « Le malheur est quelquefois utile. Le retardement causé par la tempête devint une source de bonheur pour moi. J'eus la consolation d'embrasser Victorinus, que j'ai toujours regardé comme un autre moi-même..... Errant et sans patrie depuis la prise de Toulouse par les Barbares, il avait fixé son séjour dans la Toscane. Sa sagesse, que la prospérité n'avait pas altérée, ne brilla pas moins dans l'infortune : les peuples que l'Océan environne, les habitans de Thulé et les Bretons féroces sont autant de témoins de ses vertus. Le temps limité de la magistrature qu'il a exercée dans ces pays lointains a suffi pour lui gagner tous les cœurs, et rendre son souvenir à jamais précieux aux habitans de ces contrées. Elles sont aux extrémités du monde; mais il s'y est conduit comme si les yeux de tout l'univers l'eussent éclairé de près. Il est beau de rechercher les suffrages de ceux mêmes à qui l'on pourrait déplaire inpunément. Nommé depuis à la dignité de Comte du Palais, il a préféré les loisirs des champs aux grandeurs de la cour. »

Dans ce passage, Rutilius fait allusion à la conquête ou à la prise de Toulouse par les Barbares; mais la dévastation de cette grande ville est postérieure à une foule d'événements auxquels se rattache son nom. Un nouveau culte, auquel on n'opposa que des Préteurs et des bourreaux, avaient dissipé les ténèbres du paganisme. En l'an 250, Saturninus avait cueilli la palme

du martyre sur les marches du Capitole de cette ville. Les disciples avaient évangélisé tous les peuples voisins, et l'auteur qui écrira l'histoire de Toulouse devra rechercher, non pas seulement ce que l'on trouve partout sur le polythéisme grec et romain, mais il devra montrer aussi la part que l'élément ibérien et l'élément gallique eurent dans cette longue chaîne de superstitions que le flambeau seul de la vérité pouvait dissiper. L'historien de Toulouse méconnaîtrait les richesses de son sujet s'il négligeait les développements mythologiques, et poétiques même, qu'offrirait le tableau exact des religions qui ont précédé dans Toulouse, et dans les lieux voisins, l'établissement du christianisme.

Le saint évêque Exuperius préservant cette ville de la fureur des Vandales, comme plus tard Saint Léon sauva Rome de la rage d'Attila, ne doit pas être oublié par celui qui écrira enfin l'histoire de Toulouse. Les pages religieuses que renfermera cet ouvrage en seront les plus importantes, les plus dignes d'estime.

Avant la destruction de l'empire romain en Occident, Honorius cède cette ville, son territoire et la Novempopulanie aux Wisigoths, et un autre empire s'établit dans le sud-ouest des Gaules.

Les règnes éphémères d'Ataulphe, de Sigeric et de Wallia ont laissé peu de souvenirs. Mais Théodoric, successeur de ce dernier, vient illustrer le trône par ses vertus. D'abord, malheureux dans ses combats contre les Romains, on verra, non sans intérêt, l'histoire

montrer ce prince supérieur à la mauvaise fortune, et faisant oublier ses revers par son courage et son génie; puis ressaisissant la victoire sous les murs de Toulouse, traîner Littorius captif dans cette ville qu'il avait assiégée.

Il ne manqua rien à Théodoric pour assurer sa renommée, puisque, s'étant allié aux Romains, il contribua puissamment à sauver le monde en combattant Attila dans les champs Catalauniques. Il y trouva une mort glorieuse. Thorismond, son fils, le vengea. Plus tard, celui-ci vainquit les Alains. Il sut mériter l'estime des Empereurs qui régnaient encore en Italie; il agrandit ses états; et l'écrivain auquel on devra l'histoire de Toulouse ne pourra pas oublier que, sous le règne de Thorismond, cette ville devint la capitale d'un puissant empire, qui n'allait bientôt avoir pour limites, au nord et à l'ouest, que la Loire; au midi, que l'extrémité méridionale de la Péninsule Hispanique.

Rien de ce qui constitue la partie dramatique de l'histoire ne manquera à l'écrivain qui consacrera sa plume à celle de Toulouse. Une révolution de palais enlève la couronne et la vie à Thorismond, et, souillé par un parricide, Théodoric II monte sur le trône.

Ce prince fut un grand roi; mais comment oublier que, pour parvenir au trône, il versa le sang de son frère? Ce fut lui qui donna dans Toulouse la couronne impériale à Marcus Maecilius Avitus; et lorsque cet Empereur eût été déposé, Théodoric tourna ses armes, déjà victorieuses en Espagne, contre les Romains, et

il obtint la possession de Narbonne. Là, comme à Toulouse, la civilisation romaine était encore honorée; là, les monuments des Césars étaient encore conservés.

Théodoric II avait agrandi de toutes parts ses provinces, soit par des victoires, soit par des traités. L'Espagne presque entière avait été soumise par ses armes; il allait en achever la conquête, lorsque son frère Euric l'assassina. Un fratricide avait élevé Théodoric II sur le trône, un crime semblable l'en précipita.

Elles seront dignes d'un grand écrivain, les pages où l'historien de Toulouse redira tout ce que fit Euric. Conquérant rapide, il traverse les Pyrénées et s'empare de toutes les parties de l'Espagne qui ne reconnaissaient pas encore la souveraineté des Wisigoths. Rentré en Gaule, il soumet un grand nombre de provinces, et la rive gauche de la Loire devient la limite de ses conquêtes à l'ouest, au nord et à l'est de Toulouse. Au titre de vainqueur, Euric sut joindre celui de législateur. C'est à lui que l'on dut le recueil des anciennes lois wisigothiques. La gloire de ce prince serait immense si, protecteur ardent de l'Arianisme, il n'avait point voulu étendre la domination de sa secte par l'intolérance et les supplices. Persécuteur des Catholiques de Toulouse et de la Novempopulanie, il fit couler le sang innocent, et l'Eglise invoque aujourd'hui plusieurs de ses victimes. L'ambition l'avait rendu fratricide, le fanatisme inscrivit son nom près des noms détestés de Galérius et de Dioclétien.

Alaric monta sur le trône. Fils d'Euric, il eut tou-

tes les grandes qualités de ce prince, et l'histoire ne lui reproche aucun de ses défauts. Une seule action a terni l'éclat de sa vie. Cédant à de timides conseils, il livra Siagrius, son hôte, à Clovis. Prince compatissant, il repoussa les prières d'un suppliant, d'un ami..... En vain on objecta, sans doute, dans le temps, les nécessités de la politique. La première nécessité, pour les rois comme pour tous les hommes, c'est d'être justes et bienfaisans.

Il fut juste et bienfaisant envers ses sujets, ce roi wisigoth. Les Gallo-Romains qui peuplaient ses états étaient invinciblement attachés aux croyances catholiques; cependant il ne les persécuta point, il les protégea même; et, dans le concile d'Agde, les Evêques prièrent pour lui, et élevèrent leurs mains vers le ciel pour que le règne du fils d'Euric fut long et fortuné.

Mais ces vœux ne furent pas exaucés. Législateur comme son père, Alaric avait fait mettre en ordre le Code Théodosien, promulgué en Occident sous le règne de Valentinien III. Il y fit ajouter par les hommes les plus habiles de son époque un commentaire, qui, sous le titre de ***Breviarium***, renfermait toutes les explications nécessaires pour l'intelligence du Code Théodosien. Cet ouvrage parut la vingt-deuxième année du règne d'Alaric. Un an plus tard, ce prince tombait mort dans les champs de Vouglé; et Toulouse, privée de ses rois, allait rentrer dans la foule de ces cités dont l'histoire ne consacre point les fastes et redit avec peine les noms.

L'écrivain qui tracera cette partie des annales de Toulouse à cette époque, n'oubliera pas, sans doute, de montrer quelle fut la grandeur, quelle fut la puissance de cette ville sous les princes wisigoths. Nul doute qu'elle n'eût conservé les institutions qu'elle devait aux Romains. Les ***Barbares***, puisqu'il faut se servir de ce nom, n'eurent point, comme les peuples modernes, qui vantent leur civilisation et leur générosité, l'idée de substituer aux coutumes locales, aux lois des peuples soumis, leurs lois, leurs codes et leurs coutumes : ils leur laissèrent leurs franchises et leurs libertés. En réunissant tous les éléments de la législation wisigothique, Euric n'imposa point celle-ci aux Gallo-Romains et aux peuples de l'Hispanie. Alaric voulut assurer à la Gaule et à l'Espagne la jouissance des lois romaines, et c'est pour atteindre ce but qu'il fit rédiger le ***Breviarium***, ou le commentaire du Code Théodosien.

Si l'on en excepte, donc, les persécutions religieuses, qui paraissent même n'avoir eu lieu que pendant une partie du règne d'Euric, Toulouse et les vastes états des rois wisigoths jouirent d'une parfaite félicité.

Tout change pour cette ville alors que Clovis, vainqueur d'Alaric, en devient le possesseur. Naguère, toutes les populations de l'ancienne Gaule Celtique et de l'Aquitaine, de l'Espagne et des Provinces Lusitaniques, qu'il ne faut pas en séparer, apportaient leurs tributs à Toulouse. L'Italie presque entière, possédée par des alliés naturels et du même sang, soutenait et

pouvait défendre au besoin le trône des rois de Toulouse. On vit même bientôt, et l'historien de cette ville ne doit pas l'oublier, les armées de Théodoric traverser les Alpes, vaincre les Franks sous les murs de Carcassonne, et assurer la possession de toute la Septimanie aux princes wisigoths, qui établirent alors leur siége dans les murs romains de Narbonne. Il y aura sans doute à tracer ensuite quelques pages moins importantes, mais qui ne seront pas dépourvues d'intérêt, car elles dessineront l'espace de temps qui sépare la prise de Toulouse par Clovis de l'époque où un prince descendu de ce fondateur de la monarchie française viendra relever le trône des rois de cette ville.

Caribert n'apparut qu'un instant sur ce trône ; et si ses fils le conservèrent, ce ne fut plus qu'avec le titre de ducs d'Aquitaine. Mais ce titre, inférieur à celui des rois, un héros sut l'illustrer en défendant la croix, en sauvant Toulouse et la France du joug de l'Islamisme et du cimeterre arabe. L'historien de Toulouse se rappellera et l'importance de la bataille livrée alors, et l'impression profonde produite par la défaite de ceux qui avaient cru qu'El Samah vaincrait la résistance des Toulousains et soumettrait cette ville aux maîtres de l'Espagne. Notre historien n'oubliera point que cette impression durait encore naguère en Orient, où le lieu de la défaite des Sarrasins sous les murs de Toulouse est nommé, même de nos jours, la ***Chaussée des Martyrs***, Balad el Choada.

Des pages éloquentes pourront être tracées par l'his-

torien de Toulouse, lorsqu'il rappellera les ravages commis dans la Septimanie par Charles-Martel et les Franks, sous le vain prétexte d'ôter à l'ennemi les moyens de s'établir dans ces provinces. L'atroce persécution suscitée contre les descendants d'Eudes par les Carlovingiens ; l'assassinat de Waifre et les commencements du comté de Toulouse viendront ensuite, se plaçant entre la fin du règne des Princes Mérovingiens, en Aquitaine, et la fondation du nouveau royaume de Toulouse en faveur du fils de Karl le Grand. Bientôt la couronne royale de Toulouse disparaît et fait place à la couronne comtale des Raymonds. Le plus illustre d'entre eux, héros qui refusa deux fois la couronne de Jérusalem, et que les poètes arabes ont désigné comme le plus redoutable ennemi de l'Islamisme; Bertrand et Alphonse, ses deux fils, morts comme lui, sur cette terre d'Orient, où une autre colonie de Toulousains conduits par la victoire avait rappelé les exploits et la colonie fondée par les Volkes Tectosages; tous ces triomphes, à des époques séparées par un grand nombre de siècles, fourniraient sans doute à la poésie de brillants tableaux, des rapprochements ingénieux, tracés par le génie : ils doivent inspirer à l'historien des pages éloquentes, des récits animés ; le prosateur pourra, en quelque sorte, s'élever jusqu'à la hauteur de l'épopée.

Le règne long et fortuné de Raymond V donne à l'histoire de Toulouse un caractère particulier. Ce comte, allié à la famille royale de France, est à la

fois un noble chevalier et un généreux protecteur des lettres. Sous son règne, les Anglais assiégent en vain Toulouse, ils sont vaincus; sous son règne encore, les troubadours sont honorés, enrichis, admirés; il devient même leur émule, et la poésie romane acquiert une immense célébrité. Valence et la Catalogne, l'Aragon et l'Italie cultivent la langue parlée à la cour du comte de Toulouse. Cette littérature n'est point une renaissance, ce n'est point le produit d'une imitation: c'est l'œuvre du génie méridional, c'est une création nouvelle.

Le règne du successeur de Raymond V offre une longue série de triomphes et de revers, de calamités et de courts instants de bonheur et de paix.

L'historien de Toulouse n'oubliera point sans doute toute la puissance, toute la grandeur des princes de cette ville. En respectant les libertés de celle-ci, en lui laissant ses lois propres, ses priviléges, ses franchises, ils avaient assuré sa prospérité; et la reconnaissance des habitants et leur attachement sans bornes à la cause des Raymonds était bien connus. Rompre les liens qui unissaient les vassaux à leurs seigneurs bien-aimés paraissait presque impossible. Attaquer ouvertement les Raymonds, c'était peut-être s'exposer à la honte d'un revers. Mais la haine est habile: elle profita des dissensions amenées par les croyances hétérodoxes, et elle poursuivit comme fauteurs de l'hérésie les princes descendant des conquérants et des défenseurs des Saints Lieux.

L'hérésie! on n'a peut-être pas encore assez examiné combien celle qui au XIIe et au XIIIe siècles, désola le Languedoc était dangereuse pour la morale, dangereuse pour la société, qu'elle allait détruire. Il fallait empêcher ses progrès, mais il ne fallait pas élever des bûchers pour y précipiter les sectaires. Raymond VI ne sut point opposer une barrière à l'erreur; indulgent et bon, il ne proscrivit point les novateurs, et sa conduite enhardit ses ennemis secrets. L'Eglise s'alarma, le monde catholique s'émut, et la guerre déclarée aux nouveaux disciples de Manès le fut encore plus aux princes dans l s états desquels ils avaient semé leurs pernicieuses doctrines.

L'historien de Toulouse trouvera maintenant de nombreux matériaux pour écrire l'histoire des deux derniers Raymonds; des publications importantes, des découvertes récentes et multipliées lui fourniront des pages nouvelles, des faits depuis longtemps livrés à l'oubli. Après avoir dessiné les progrès du pouvoir de la dynast e de Toulouse, il montrera la chute de celle-ci entraînant dans sa ruine celle des plus beaux priviléges de la vieille capitale du Midi.

Ce ne sera pas cependant d'une manière spontanée que le Municipe de Toulouse disparaîtra du monde politique. Cinq siècles de résistance montreront aux lecteurs quel était l'attachement des citoyens de cette ville aux lois qu'ils tenaient des Romains, aux franchises accordées par les comtes, aux libertés que les rois de France confirmaient à chaque nouvel avène-

ment, et qu'ils juraient de garder et de défendre, avant de franchir le seuil des portes de Toulouse. Ce n'étaient point de vaines formalités que ces promesses, que ces serments; du moins, on comptait sur leur observation. Et, alors que le pouvoir royal osait les enfreindre, le mécontentement était extrême; et si une prise d'armes n'était pas le résultat de mesures oppressives, du moins la désaffection, et la haine même, succédaient au respect et à l'amour des sujets.

On retrouvera, durant les guerres religieuses du XVIe siècle, le même esprit de liberté dirigeant les esprits, et l'Union catholique, ou la Ligue, formée d'abord à Toulouse, proclamant qu'elle voulait, non seulement préserver la religion des attaques de ses ennemis, mais placer les peuples à l'abri de *la foule* et de la tyrannie des hommes puissants.

Malgré l'existence de beaucoup d'écrits sur les guerres civiles et religieuses du XVIe siècle, les hommes instruits et impartiaux savent bien qu'il nous manque encore une histoire fidèle de ses sanglantes calamités. Juger des événements de cette époque seulement par les récits du président de Thou, de d'Aubigné, de Sully et de quelques autres, serait s'exposer à l'erreur, et l'historien de Toulouse aura de nombreux préjugés historiques à combattre et de grandes vérités à proclamer. Il dira souvent ce que l'on n'a pas dit encore, il racontera des faits qu'on a depuis longtemps oubliés, et il pourra dévoiler de grands crimes. L'histoire d'une seule ville servira puissamment à l'histoire de toute la

France; la vérité obscurcie par les intérêts des factions apparaîtra dans tout son éclat, et l'on s'étonnera peut-être de l'avoir si longtemps méconnue.

L'énergie déployée en différentes occasions par le tribunal suprême, institué à Toulouse, offrira à l'écrivain des tableaux moins importants, sans doute, que ceux des siècles précédents, mais qui ne seront point cependant dépourvus d'intérêt. On y verra, depuis la minorité de Louis XIII, la Cour luttant contre les provinces, et le Languedoc, surtout, sacrifié à la tyrannie de quelques hommes puissants. L'historien de cette ville, trouvera peut-être, dans la lutte incessante, et toujours plus acharnée, du ministère et du parlement, les causes les plus prochaines d'un changement complet dans l'Etat.

Elles seront graves, nobles et solennelles, les pages dans lesquelles l'historien de Toulouse inscrira les événements qui furent la suite du cataclysme de 1789. Il dira ce que Toulouse était avant la prise d'armes des habitants de Paris; et en montrant la Capitale du Languedoc ruiné, dégradé, réduit au rang des plus chétives cités, décimée par la guerre et les proscriptions, privée de cette splendeur monumentale qui faisait sa gloire, de ces pompes religieuses qui avaient ajouté à son surnom de Palladienne ceux de Catholique et de Sainte, il ne verra plus en elle la ville des Raymonds, et il terminera son ouvrage par ces mots de Lucien, que j'ai pris pour épigraphe, et qui expriment une incontestable vérité : *Les villes meurent comme les hommes.....*

J'avais conçu autrefois le projet d'écrire cette histoire; j'en avais rassemblé, coordonné tous les matériaux; mais pour accomplir cette œuvre, il fallait plus que l'amour du travail, il fallait unir, à l'érudition patiente d'un religieux de Saint-Maur, le talent et le génie qui forment les grands écrivains, et j'ai dû renoncer à cet ouvrage péniblement élaboré durant plus de vingt ans.

Mais les documents rassemblés pour servir à l'histoire de Toulouse ne devaient pas être perdus, et j'ai cru pouvoir les grouper en différents chapitres, sous le titre d'***Histoire des Institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse.*** Là doivent se retrouver aussi et l'histoire de nos anciens monastères et aussi les annales de l'Université, des Académies, du Parlement et du Capitoulat. Je n'ai pu oublier toutes les anecdotes relatives aux rues, aux places, aux monuments de toute espèce qui ont existé, ou qui subsistent encore dans Toulouse et dans le territoire du département de la Haute-Garonne.

J'ai dû parler souvent des familles qui se sont illustrées à divers titres ou qui ont occupé dans cette ville des dignités plus ou moins élevées.

Plusieurs milliers de noms, autrefois avantageusement connus dans la politique, dans les lettres, dans les armes, dans la magistrature, revivent dans ces pages écrites sans art, et qui ne sont destinées qu'à servir de matériaux au futur historien de Toulouse.

Dans des Prolégomènes placés en tête du premier volume, j'ai recherché les origines de cette ville; j'ai décrit les mœurs, les habitudes de ses habitants aux différentes époques de son histoire; j'ai même retracé quelquefois les fêtes, les modes, croyant que tout ce qui peut servir à faire connaître un peuple ne doit pas être oublié, et que la peinture des mœurs doit intéresser autant que le récit d'une bataille, que les intrigues plus ou moins heureuses d'un homme politique. Il est cependant des détails peu importants que j'ai dû négliger; il en est aussi que j'ai dû repousser. Quelques anecdotes suspectes sur des maisons de débauche n'auraient ajouté aucun intérêt à cet écrit, et ces détails doivent disparaître avec les ouvrages de ceux qui les ont publiés. Mais j'ai insisté sur une foule d'objets jusqu'à présent dédaignés, ou plutôt complètement ignorés par les historiens de Toulouse.

Que l'on ne pense point que cet ouvrage a été écrit dans l'intérêt d'une caste particulière, ou dans celui d'une opinion politique. Quelles que soient mes convictions, je connais tous les devoirs qu'impose le titre d'historien; et si, dans ce livre, je rappelle des noms illustrés par plusieurs siècles de services rendus à l'Etat; si je prouve que la noblesse du Languedoc s'est toujours rappelée qu'elle ne possédait des priviléges que sous la condition expresse de défendre l'État, de verser son sang pour le pays, je n'ai pas oublié que, dans la classe moyenne, des hommes dont les aïeux étaient peu connus ont servi, défendu, honoré la pa-

trie; que le nom du capitoul Jean de Molins se place sur la même ligne que les noms des Roaix et des Villeneuve. J'ai recherché aussi dans les conditions les plus infimes les talents, la probité, l'amour du pays, et ce dévouement absolu aux intérêts de la cité et du Midi qui distingua toujours le peuple de Toulouse et celui du Languedoc; j'ai rappelé ce clergé, ces saints religieux sortis des rangs de la noblesse, de la bourgeoisie et des masses populaires, unissant leurs efforts pour opérer le bien, et obtenant la vénération de l'Eglise et de tout le monde catholique. J'ai dû ne pas oublier que, durant le moyen-âge, la ville et le comté de Toulouse formaient un État indépendant, une République, où tous, sans distinction, étaient égaux devant la loi, où tous jouissaient des mêmes priviléges, des mêmes libertés. Les déclamations des écrivains modernes contre le système féodal ne peuvent trouver d'application ici. Le Comte qui remplaçait à Toulouse le Podesta, le Gonfalonier, le Doge des républiques de l'Italie, pouvait bien octroyer quelques bienfaits, comme représentant du Souverain des divers Etats dont la réunion formait la monarchie de France; mais il ne pouvait opérer le retrait de ces bienfaits. Les premiers magistrats du comté, les Capitouls, ne le reconnaissaient point pour leur maître. Eux seuls commandaient l'armée communale, eux seuls déclaraient la guerre ou faisaient la paix; et telles furent les causes des longues prospérités de cet Etat qu'au XVI[e] siècle encore on nommait la *République Tolosaine*.

Ces mémoires historiques sur les différentes institutions de Toulouse, et sur les mœurs et les habitudes des habitants de cette ville, sont, en général, des extraits d'une foule de manuscrits, de chartes, la plupart inédites, et de quelques rares historiens qui ont cru ne pas devoir entrer dans des détails approfondis à ce sujet, mais qui nous ont laissé cependant quelques notes assez importantes. Les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, les recueils du président Doat, les archives du département de la Haute-Garonne, retirées de l'oubli, distribuées aujourd'hui, avec une perspicacité et un talent remarquable, par M. Belhomme, qui en est le savant conservateur; celles du Parlement de Toulouse, que M. Pelleport rendra bientôt, par ses soins, accessibles à toutes les recherches, à l'aide d'une classification rationnelle; celles de la ville de Toulouse, où M. Goudet a ramené un ordre que l'on pouvait ne plus croire possible : telles sont les sources où j'ai puisé, voulant donner en quelque sorte un caractère officiel à ce livre.

J'ai dû me servir aussi des anecdoctes conservées dans les souvenirs d'une foule d'hommes savants, estimés, et que j'ai connu dans ma première jeunesse ou dans un âge plus avancé; je citerai, entr'autres, M. l'abbé Bertrand, savant numismate, mort en 1809 âgé de près de quatre-vingt-dix ans; M. le docteur Du Bernard, ancien capitoul, membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, mort très

âgé, il y a plus de vingt ans; M. de Lacour; M. Alexandre-Auguste Jamme, célèbre avocat au Parlement, et mon confrère à l'Académie des Sciences; le vénérable dom Denis d'Olive, savant bénédictin; M. Gez, excellent avocat, homme de goût et membre des deux Académies de Toulouse; M. Raynal, qui nous a laissé une histoire de cette ville, et qui mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, en 1807; M. de Gouazé, ancien capitoul et savant jurisconsulte, mort en 1809, à l'âge de quatre-vingt-un ans; M. Maillot, peintre, auteur d'un excellent ouvrage sur les costumes des anciens; M. de Labroquère, mort en 1816, âgé de quatre-vingt-onze ans; M. le marquis de Gardouch de Belesta, né en 1725, et mort en 1807; M. Picot de Lapeyrouse, que sa ***Flore des Pyrénées*** et son ***Histoire des plantes*** de ces montagnes ont placé au nombre des hommes les plus instruits de ce siècle; M. l'abbé Jamme, mort depuis quelques mois, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et dont la mémoire était enrichie d'une foule de faits relatifs aux mœurs des habitans de Toulouse et à l'histoire des institutions de cette ville; M. de Catellan, ancien avocat-général au Parlement de Toulouse, mort pair de France, il y a moins de trois ans, homme d'esprit qui avait recueilli toutes les anecdoctes du dix-huitième siècle, et qui les racontait avec cet atticisme et cette grace piquante que l'on ne connaîtra bientôt plus.

Parmi les personnes vivantes auxquelles je suis heureux de pouvoir témoigner toute ma gratitude, je citerai le vénérable et digne président de la société archéologique du Midi, M. le marquis de Castellane, que la postérité surnommera *le Gruter français* (1), et auquel l'on doit des Mémoires pleins de recherches, et dans lesquels le bon goût et le style couvrent de fleurs les recherches de la science; M. le marquis de Latresne, avocat-général au Parlement de Toulouse, qui a survécu à tous ses confrères, et chez lequel les glaces de l'âge n'ont point refroidi cet enthousiasme pour le beau, cette pureté de goût, ce talent poétique qui lui ont assuré l'amitié de Fontanes et de Chateaubriand; enfin M. Pecharman, ancien secrétaire-général de la mairie de Toulouse, qui a bien voulu me raconter une foule d'anecdoctes des anciens temps, auxquelles il sait donner tant de charme par la manière dont il les rappelle, pour le très petit nombre de ceux qui croient encore qu'il y avait autrefois de l'esprit, de la délicatesse, des vertus dans cette ville, si peu connue, si peu appréciée par ceux qui en ont écrit l'histoire.

Libre dans ma pensée, je l'ai exprimée, si ce n'est avec bonheur, du moins avec franchise. De nos jours, l'histoire, souillée par l'esprit de parti, dénaturée par la mauvaise foi, a pris souvent le style et les formes

(1) M. de Castellane a, le premier, songé à donner un recueil d'inscriptions nationales, et le recueil qu'il a publié est le plus remarquable qui existe encore.

du pamphlet politique. Je n'ai pas imité ce dangereux exemple. Cet ouvrage n'est que le recueil de recherches consciencieuses et une collection de faits incontestables. On chercherait, d'ailleurs, en vain dans ce livre des traces de l'orgueilleuse et triste manie, trop en honneur maintenant, de ne juger les temps passés qu'avec l'esprit et les préjugés de l'époque actuelle. J'ai repoussé ce système absurde qui veut soumettre, en quelque sorte, à des utopies plus ou moins remarquables à des doctrines nouvelles, les générations qui ne sont plus. En écrivant l'Histoire des Institutions de Toulouse, j'ai cru devoir adopter cette idée d'un homme célèbre : « Que nulle vérité ne soit cachée : c'est une maxime qui peut souffrir quelques exceptions ; mais en voici une qui n'en admet point : Ne dites à la postérité que ce qui est digne de la postérité. »

PROLÉGOMÈNES.

I.

RECHERCHES SUR LES HABITANTS PRIMITIFS DE LA PROVINCE DONT TOLOSA FUT LA CAPITALE ; — GALLS, OU GAULOIS, LIGURES, IBÈRES, VOLKES, GRECS DE MARSEILLE. — QUEL EST LE PEUPLE AUQUEL ON PEUT ATTRIBUER LA FONDATION DE CETTE VILLE ?

Alors que l'on recherche les origines des villes les plus célèbres, on trouve, presque toujours, la fable usurpant les droits de la vérité. Dans la Grèce et dans l'Italie, des mythes poétiques, des légendes sacrées, recouvrent de leurs voiles d'or les premières pages de l'histoire. En deçà des Alpes et des Pyrénées, des récits, quelquefois ingénieux, mais presque toujours empreints d'une sorte de rudesse, disent l'époque de la construction de quelques-

unes de nos villes, et les noms de leurs fondateurs. Mais la critique repousse ces récits mensongers; elle préfère, avec raison, le doute, l'incertitude, à des assertions que rien ne justifie. Les recherches de la Linguistique et de l'Archéologie, ont d'ailleurs ouvert de nouvelles voies, et rejeté au loin les bornes étroites dans lesquelles les sciences historiques étaient autrefois renfermées.

Avant de déterminer l'origine, toujours obscure, toujours incertaine, de nos villes, on a cru, avec raison, qu'il fallait connaître les peuples qui habitaient le pays où ces villes étaient situées, et l'époque précise de l'existence de ces mêmes peuples; par là on pourrait arriver, si ce n'est à une fixation exacte du temps où ces villes furent fondées, du moins à une approximation, qui, dans des questions de cette nature, doit paraître toujours suffisante.

C'est dans cet ordre d'idées que le savant Freret, et Ménard, historien de Nîmes, ont cru pouvoir avancer que Toulouse fut fondée par les Ibères. Ces écrivains ont affirmé, d'après un passage de Scylax (1) et un autre de Festus Avienus (2), que la Gaule méridionale, avant d'appartenir aux Volkes, avait sans doute été occupée par les Ibères, qui, après avoir franchi les Pyrénées, se seraient répandus dans le pays situé entre ces montagnes et les Alpes. « Ces Ibères, peuples qui, dans les anciens temps vivaient sans société.... avaient passé au-delà du Rhône et traversé les Alpes par le pied méridional : ils s'étaient répandus dans la partie de l'Italie qui était au midi de l'Apennin ; mais ils en furent chassés par les peuples du Nord, qui n'étaient autres que les Celtes ou Gaulois, qui formaient plusieurs petites cités, divisées d'intérêts et distinguées par le nom de Liguriens. Ils s'établirent dans tout

(1) *In Peripl.*
(2) *In orâ maritim.*

le pays qui porta depuis le nom de Ligurie; ils chassèrent les Ibères de la côte de Provence, et les forcèrent de se retirer à l'occident du Rhône..... Ce fut là leur dernière retraite, après que les Celtes, ou Gaulois, les eurent chassés de toute la côte... et de ce vaste pays qui prenait depuis la mer jusqu'aux Alpes... Il paraît, par l'histoire de la colonie de Bellovèse, que, dès l'an 600 avant J.-C., les Gaulois étaient maîtres de ce pays. Au temps de la fondation de Marseille, environ cent ans après, Eschyle parlait de Liguriens établis sur les bords du Rhône. Au temps de Scylax (qui vivait environ 350 ans avant J.-C.), on supposait que le pays situé à l'occident du Rhône, jusqu'aux Pyrénées, et jusqu'à Empurias, était encore occupé par un mélange de Liguriens et d'Ibères; mais nous voyons qu'environ 130 ans après Scylax, lors du passage d'Annibal, il n'était plus question de Liguriens dans le pays situé à l'occident du Rhône, mais d'un peuple Gaulois, divisé en deux cités, c'est-à-dire, les Volces, distingués par les noms de Tectosages et d'Arécomiques; les premiers, voisins de la Garonne et des Pyrénées, avaient conquis la ville de *Tolosa* sur les Ibères, car *Tolosa* est un nom Ibérien, que portent encore plusieurs lieux de l'Espagne; les seconds étaient séparés des autres par la chaîne du Mont Cemmenus et par le Rhône... »

L'opinion de Freret et de Ménard n'a pas été entièrement adoptée par tous ceux qui ont écrit après eux; on a objecté, d'abord, que les Ligures, ou Liguriens, ne doivent pas être comptés au nombre des peuples Celtes ou Gaulois; Strabon a dit (1) : « Les Alpes sont habitées par différents peuples, tous Celtiques, à l'exception des Ligures. Ceux-ci ne sont point de la race des Celtes, mais ils leur ressemblent dans leur manière de vivre. » Apol-

(1) *Geogr.* lib. XI.

lonius de Rhodes, avait de même distingué les Celtes des Liguriens.

On a dit aussi que, selon Bullet (1), dont l'autorité ne serait pas, il est vrai, très respectable, le nom de *Tolosa* est Celtique... « *Tolosa*, dit-il, est située au milieu d'une belle plaine, au bord de la Garonne. *Dol* ou *Tol*, signifie plaine au bord d'une rivière. *Tolog* ou *Tolos*, qui est situé dans cette plaine. » Mais il vaudrait mieux, peut-être, faire dériver ce nom descriptif, de *Dol, Tôl*, ou *Taol*, Table, lieu uni, et d'*Aoz*, ou *Aoza*, Lit, ou Canal de rivière. Ainsi la ville des Volkes Tectosages, *Tolaoza*, aurait, selon cette étymologie Celto-Bretonne (2), été bâtie sur un sol uni, mais rehaussé en forme de table, près d'un cours d'eau, ce qui conviendrait presqu'autant au site qui porte aujourd'hui le nom de *Vieille Toulouse*, qu'à celui que cette ville occupe aujourd'hui. A l'objection tirée des homonymies géographiques qui rappellent cette dénomination, en Espagne, on pourrait répondre que le nom de Toulouse était connu aussi dans la Gaule, et peut-être même au-delà du Rhin (3). Je n'ai jamais eu, je dois l'avouer, une entière confiance dans l'infaillibilité de la science étymologique; mais quel Français ne serait heureux de retrouver dans le Celto-Breton, cette vieille langue de nos ancêtres, la preuve de l'origine toute Gallique de la vieille *Tolosa?*

Dom Martin (4) a manifesté une opinion bien opposée à celle de Freret et de Ménard; il fait remarquer qu'Eschyle n'a point dit, positivement, que les Liguriens fussent répandus sur les deux rives du Rhône; que dans le fragment de ce poète, rapporté par Strabon, il est question

(1) I. 86.

(2) Legonidec, *Dictionnaire de la Langue Celto-Bretonne*, 410, 14.

(3) Thoiwis.

(4) *Hist. des Gaules*. I.

d'un combat d'Hercule contre les Liguriens; que, dans cette occasion, le héros, n'ayant plus de traits à lancer, fut secondé par une pluie de cailloux qui accabla ses ennemis, mais que ceci n'est amené que pour expliquer la cause de l'amoncellement de cette énorme quantité de pierres que l'on voit, *à la gauche du Rhône*, dans le lieu nommé *les plaines de la Crau*; et l'on ajoute que Strabon et Pomponius-Mela n'ont point parlé de Liguriens placés *sur la rive droite* de ce fleuve.

Ce qui paraît avoir décidé l'historien de Nîmes, c'est sans doute le Périple de Scylax; mais on a dit, il y a longtemps, que le mélange des Liguriens et des Ibères n'avait lieu que pour la cité d'Empurias, « qui renfermait alors deux villes dans une enceinte commune, mais séparées par un mur mitoyen, et dans l'une desquelles habitaient les Ibères, tandis que l'autre était occupée par ceux que Scylax appelle Liguriens, lesquels pourtant étaient des Phocéens de Marseille, que les Anciens nommaient Liguriens, parce que leur métropole était dans la Ligurie Celtique. » Emporium avait été fondé par les Marseillais, suivant Strabon (1). Etienne de Bysance lui donne le nom de *Ville Celtique*, sans doute, disent les traducteurs du premier géographe que nous venons de citer, parce que les Marseillais habitant la Celtique, la ville qu'ils fondèrent dans l'Ibérie, pouvait bien s'appeler une *ville Celtique*. C'est ainsi, peut-être, que Silius-Italicus et Pline ont donné à cette même ville l'épithète de *Phocéenne*, par la raison que les Marseillais étaient originaires de *Phocée*.

Il faut avouer cependant que Dom de Vic et Dom Vaissete (2) ont pensé que toute la côte portait anciennement le nom de Ligurie, et qu'ils appuient leur opinion, à cet

(1) Strabon, I. 465.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., 42.

égard, sur les mêmes auteurs que Freret et Ménard ont cités (1).

On a prétendu, dans un grand nombre d'ouvrages modernes, que Strabon avait affirmé qu'autrefois l'Ibérie s'étendait entre le Rhône et l'isthme formé par les deux golfes Gaulois. Mais Strabon, qui place toujours, par rapport à nous, l'Ibérie au delà des Pyrénées, n'a pu dire que l'Ibérie fût renfermée réellement entre le Rhône et les golfes Gaulois; au contraire, il rapporte cette opinion des premiers auteurs comme une opinion peu rationnelle. Voici en effet le sens du texte de Strabon : «La première partie de l'Europe est l'Hespérie, ou, comme nous disons, l'Ibérie : *les Pyrénées la séparent de la Celtique*. J'ai déjà dit que les uns la divisaient en deux parties, les autres en trois... Mais on ne peut rien prononcer de certain, à cause des changements survenus et de l'obscurité des lieux. Les Grecs surtout, plus diserts qu'aucun autre peuple, se sont assez étendus sur les pays déjà connus.... Mais, pour ceux qui ne le sont pas, qui sont éloignés, et dont les limites réciproques sont étroites et resserrées, c'est sur quoi ils disent peu de chose, ou ne disent rien d'assuré... L'ignorance augmente à mesure que les pays s'éloignent d'eux. A l'imitation des Grecs, nos Romains écrivent : mais leurs efforts s'étendent-ils plus loin ? Au lieu de donner à leur travail quelque exactitude, ils ne savent que traduire les Grecs; d'où il arrive que, quand ceux-ci sont en défaut, les autres sont peu en état d'y suppléer.... Ainsi, autrefois, on appelait Ibérie toute l'étendue qui est au-delà du Rhône et de l'isthme enfermé par les deux golfes Gaulois. Aujourd'hui, les uns, en lui donnant pour bornes les Pyrénées, lui conservent bien le nom d'Espagne,

(1) Strab., lib. IV, 185, 203. — Plin., lib. III, 11, 5. — Scylax, pag. 2. — Plutar., *in Mario*; etc.

mais ils ne nomment Ibérie que ce qui est en-deçà de l'Ibérus. D'autres encore, comme Asclépiade de Myrlée, veulent qu'anciennement les Ibères n'aient pas été différents des Iglètes, lesquels ne possédaient pas une étendue de pays fort considérable, selon le même auteur. Pour les Romains, donnant indifféremment à toute cette partie de l'Europe les noms d'Ibérie et d'Hispanie, ils l'ont divisée en citérieure et ultérieure.... »

Il n'est donc pas assuré, par le témoignage du plus grand géographe de l'antiquité, que le pays situé entre le Rhône et les golfes gaulois appartînt à l'Ibérie; et ce n'est qu'à cause du peu de connaissance que l'on avait des lieux, que l'on assignait à l'Ibérie une étendue qu'elle n'eut sans doute jamais.

Une discussion approfondie montrerait, peut-être, que le texte invoqué ne prouve nullement que l'Ibérie se soit étendue dans l'espace limité par le Rhône et les Pyrénées. Strabon, comme on l'a déjà vu, annonce que ces montagnes servent de limites entre les deux pays. Dans le livre III, il dit : « *Le côté des Pyrénées qui regarde l'Ibérie* est couvert de forêts de toute espèce d'arbres, parmi lesquels il en est qui sont toujours verts : au contraire, *celui qui regarde la Gaule* est nu.... *Ces montagnes* se prolongent sans interruption du sud au nord, *et séparent l'Ibérie de la Gaule.... L'Ibérie est bornée à l'orient par les Pyrénées* (1). » A ces témoignages répétés, qui détruisent complètement le système d'après lequel l'isthme au centre duquel Toulouse a été fondée aurait fait partie du pays des Ibères, on pourrait en ajouter d'autres, et dans le nombre celui de l'exact et savant Polybe, qui ne donnait à l'Ibérie d'autres bornes limitrophes de la Celtique, que les monts Pyré-

(1) Strab. *Geogr.* lib. III.

nées, et celui du géographe Artémidore, qui plaçait aussi l'Ibérie au-delà des Pyrénées. » (1)

On ne peut nier cependant que, pour une partie de l'Aquitaine, il n'y ait eu de grands rapports entre les Ibères et le peuple qui occupait cette portion du territoire gaulois; et c'est surtout dans les cantons qui forment ce qu'on nomme la Basse Navarre, que l'on remarque encore cette ressemblance. Elle n'existe point dans la Bigorre; elle s'efface dans l'Armagnac, et ne se retrouve point dans les cantons les plus voisins de Toulouse. Au temps de Strabon, les Aquitains, ou une partie d'entr'eux, différaient de la race gauloise, non seulement par le langage, mais par la constitution physique, et ils ressemblaient plus aux Ibères qu'aux Gaulois. Les homonymies géographiques viennent à l'appui de ceux qui pensent que des peuplades ibériennes ont, à une époque très reculée, franchi les Pyrénées et jeté des colonies dans la Gaule, en suivant les chemins tracés par la nature, c'est-à-dire les vallées creusées par les rivières qui découlent de ces montagnes.

Ces colonies, qui ne s'étendirent guères au-delà des lieux d'où elles pouvaient apercevoir la longue chaîne des Pyrénées, trouvèrent-elles le pays désert? n'y avait-il pas déjà des tribus aborigènes, ou des peuplades primitives en possession de cette contrée? L'histoire est muette à ce sujet: mais l'on pourrait peut-être retrouver des traces de ces tribus, venues du Nord, dans les grossiers instruments, dans les haches de caillou, les flèches de silex, les monuments en pierres brutes, que l'on attribue aux Gaulois de la seconde invasion, sans qu'aucun passage des écrivains de l'antiquité justifie cette opinion. J'ai dit ailleurs (2) que: « Si l'on remarque le silence de ces

(1) Constant. Porphyr. *Administ. imp.*
(2) Additions et Notes de l'*Histoire de Languedoc*, I. 66.

écrivains, si l'on croit que la singularité de ces armes aurait été remarquée par les auteurs grecs et latins, puisqu'ils parlent des épées gauloises, dont la trempe était défectueuse, et des piques que portaient les Celtes, et dont le fer avait une coudée de longueur, il faudra conjecturer, peut-être, qu'un peuple qui ignorait encore l'art de travailler les métaux, et qui aurait précédé les derniers Celtes dans nos contrées, nous a sans doute légué ces étranges monuments. »

Ce peuple n'est point venu d'au-delà des Pyrénées : les tribus de l'Ibérie et des autres provinces Hispaniques ont connu de très bonne heure la métallurgie, et les colonies qu'elles envoyèrent sur le revers septentrional de nos montagnes se trouvèrent en présence de tribus encore sauvages.

Est-ce à l'une de ces peuplades, primitives pour nous, qu'il faut attribuer la fondation de Tolosa ?

Est-ce aux Ibères, ainsi que le croyaient le savant Freret et l'historien de Nîmes ?

Si l'on adoptait les idées des écrivains modernes sur le temps où les peuples de la Péninsule Hispanique s'établirent en-deçà des Pyrénées, il faudrait faire remonter à une très haute antiquité l'origine de cette capitale.

En défendant Fonteius contre les accusations portées par les habitants de cette partie de la Narbonnaise où Toulouse fut bâtie, Cicéron (1) dit que ce sont ces peuples qui ont bravé mille dangers, supporté les plus grandes fatigues, et traversé un espace immense pour aller dépouiller le temple de Delphes de ses trésors ; que ce sont eux qui ont autrefois assiégé le Capitole.... « Aujourd'hui même, dit-il, leurs députés, la tête altière, l'air arrogant, semblent menacer Rome d'une nouvelle guerre, si on

(1) *Pro Font.*

leur refuse la destitution de Fonteius, leur proconsul... » Il paraît, d'après Plutarque (1), que les Gaulois qui vainquirent les légions romaines à Allia, et qui assiégèrent le Capitole, étaient depuis longtemps habitués en Italie; et il paraît aussi, d'après d'autres témoignages, qu'ils y étaient en effet depuis deux cents ans. Si donc ce qu'avance Cicéron dans son plaidoyer pour Fonteius avait quelque exactitude historique, il en résulterait évidemment que les Celtes, possesseurs des lieux dont nous nous occupons, auraient occupé Tolosa près de cinq siècles avant notre ère; car le second dictatoriat de Camille et la défaite des Gaulois par lui doivent se rapporter à l'an 365 de la ville (2), qui correspond à peu près à l'an 384 avant cette ère. Si ces peuples ont bâti *Tolosa*, ils l'auront donc fait à une époque très-reculée, ou s'ils l'ont conquise sur les Ibères, cette conquête remontera aussi à une très-haute antiquité. Je n'ignore point que plusieurs écrivains, et entr'autres M. A. Thierry (3), ne trouvent de traces des Volkes Tectosages, habitant le Haut-Languedoc, que vers l'année 281 avant notre ère, époque où ils sont signalés à propos d'une expédition qu'ils envoient en Grèce (4). M. A. Thierry, en suivant pour l'origine des Volkes Tectosages un système que j'ai déjà combattu (5), croit ainsi que c'est entre l'an 350 et l'an 281 qu'il faut fixer l'établissement des Volkes dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Languedoc. Peut-être faudrait-il, d'après les inductions que l'on peut tirer de Cicéron et de Plutarque, faire remonter bien plus haut cet établissement.

(1) *In Camill.*

(2) Mongez, *Dictionnaire d'antiquités*, II, 157. — *Chronologie pour les vies de Plutarque*, traduction de Dacier, X, 252.

(3) *Hist. des Gaulois*, I. Introduction, XXVII.

(4) Justin, lib. XXIV, c. 4. Strab. *Geogr.*, lib. IV.

(5) *Histoire générale de Languedoc*, I. Additions et Notes, 65, 66.

En ne cherchant que ce qui tient aux premiers temps de Tolosa, on verra que rien ne démontre que cette ville ait été fondée par les Ibères, et que les Volkes l'aient conquise sur les peuples de l'Espagne, comme l'ont avancé Freret et Ménard.

J'ai dit, ailleurs, qu'un peuple différent de ces Celtes, de ces Belges, de ces Aquitains, dont César, Strabon, Pline, et quelques autres ont parlé, avait possédé le pays que nous habitons, à une époque bien antérieure à celle de l'invasion des tribus que je viens de nommer, et c'est à ce peuple que j'ai attribué les armes en caillou, et, la plupart des monuments en pierres brutes, que l'on retrouve encore sur le sol de la France. Aujourd'hui, on convient, assez généralement, que la race Gallique était maîtresse, dès les temps les plus reculés, de ce vaste territoire qui a pour limites le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan. En disant donc que l'on avait tort d'attribuer tant de monuments grossiers aux Gaulois ou aux Celtes, j'ai désigné ceux de la seconde invasion, bien plus habiles que les premiers et qui connaissaient l'art d'exploiter les mines, de fondre et de forger les métaux. Les tribus primitives, dont j'ai parlé et qui avaient formé leurs établissements à une époque bien antérieure à la seconde conquête, étaient les habitants du *Gaeltachd* ou *Galltach*, comme on dit aujourd'hui, et qui ont précédé tout autre peuple connu, sur cette *Terre des Galls*. Leur attribuer la fondation de villes comparables à celles qui existaient déjà dans l'Orient, serait, sans doute, une erreur : mais on peut croire qu'ils grouppèrent des cabanes sur un point élevé et uni, près d'un cours d'eau, et que, selon l'habitude de tous les peuples anciens, ils donnèrent à la réunion de ces demeures un nom descriptif composé de *Tol*, et d'*Aoz* ou *Aoza*, mots qui signifiaient, dans leur langue, dont le Celto-Breton est un dialecte, un lieu

élevé et uni, touchant à une rivière, et que telle fut l'origine de *Tolaoza* ou de *Tolosa*.

Ce serait à ce peuple, primitif pour nous, ainsi que je l'ai dit, que l'on pourrait attribuer les noms géographiques qui dérivent, évidemment, de la langue Gallique et que l'on retrouve, en assez grand nombre, même dans l'Aquitaine de César, ou la Novempopulanie. Là, en effet, nous retrouvons *Lugdunum* (1), capitale du pays possédé, plus tard, par les peuples espagnols vaincus et chassés de la Péninsule, après la mort de Sertorius; l'Armagnac nous conserve, dans ses plus vieilles chartes, le souvenir d'un autre *Lugdunum* (2); le nom de *Virodunum* (3) est commun aussi dans cette contrée; et, si ce n'est point aux *Galls* des premiers temps qu'il faut attribuer l'imposition de ces noms, ce doit être, sans aucun doute, à ceux de la seconde, devenus maîtres de ce pays auquel on a donné, dans ces derniers temps, et d'une manière trop absolue, l'appellation d'*Ibérie Gauloise*.

Mais est-il vrai, comme l'assure M. A. Thierry, que les Volkes ne furent point compris parmi les tribus Celtiques, et que l'on doive reconnaître en eux une partie de la nation Belgique. Selon cet écrivain, la confédération des Belgs, ou Belges, aurait franchi le Rhin tout-à-coup et envahi la Gaule septentrionale, jusqu'à la chaîne des Vosges, à l'est, et, au midi, jusqu'au cours de la Marne et de la Seine. « La résistance des Galls ou des Kimris, enfants de la première conquête, ne permit pas aux nouveaux venus de dépasser ces barrières; deux de leurs tribus seulement, les Arécomikes et les Tectosages, parvinrent à se faire jour, et, après avoir traversé le terri-

(1) Ce furent des Arebaci, des Vettons et des Celtibériens qui, selon le témoignage de St. Hyéronime, furent réunis, en corps de nation, à *Lugdunum*.

(2) *Monte Lugdunum*, Montlegun, Montlezun.

(3) Verdun, sur la rive gauche de la Garonne, le Mas de Verdun, etc.

toire Gaulois dans toute sa longueur, elles s'emparèrent d'une partie du pays situé entre le Rhône et les Pyrénées-Orientales. Les Arécomikes subjuguèrent l'Ibéro-Ligurie entre les Cévennes et la Mer; les Tectosages s'établirent entre ces montagnes et la Garonne, et adoptèrent pour leur chef-lieu Tolosa, ville d'origine, selon toute apparence, Ibérienne, qui avait passé, autrefois, des mains des Aquitains dans les mains des Galls pour tomber ensuite et rester dans celles des Kimris. Séparées l'une de l'autre par la seule chaîne des Cévennes, les tribus Arécomike et Tectosage formèrent une nation unique qui continua de porter le nom de *Belg*, que ses voisins, les Galls et les Ibères, prononçaient *Bolg*, *Volg* et *Volk.* »

On aurait vivement désiré que l'ingénieux auteur de l'*Histoire des Gaulois* eût fourni des autorités en faveur de l'opinion que nous venons de rapporter. Qu'il attribue, à peu près, l'origine de Tolosa aux Ibériens, qu'il fasse passer cette ville sous la domination des Galls et ensuite sous celle des Kimris; ce ne sont que des conjectures, et l'on a vu que le nom de Toulouse pourrait indiquer l'origine Gallique de cette ville, tandis que les homonymies géographiques que l'on remarque dans la Péninsule, pourraient provenir des colonies Galliques jetées au-delà des monts, et qui auraient imposé le nom de leur capitale aux lieux où elles se seraient établies. Mais ce qui nous paraît plus grave, c'est l'assertion relative aux Belges qui se seraient fait jour à travers toutes les populations Galliques et seraient venues s'établir dans le midi de la Gaule. Il a cru trouver des preuves à ce sujet dans Cicéron, (1) qui les aurait appelés Belges; dans Ausone (2) qui aurait dit, selon quelques éditions :

(1) *Pro Font.*
(2) *Clar. urb. Narb.*

. . . . Tectosagos primævo nomine Bolcas;

Et dans St. Hiéronyme, qui (1) assurait que le langage des Galates de l'Asie mineure ressemblait beaucoup à celui des habitants de Trèves, ville capitale de la Gaule Belgique. A cela j'ai répondu, autrefois, que Cicéron, en supposant même que des copistes n'ont pas altéré son texte, parle de tous les peuples de la Province Romaine, et que les erreurs historiques que l'on remarque dans son plaidoyer pour Fonteius, détruisent toute l'autorité qu'aurait pu y attacher son grand nom. M. Thierry dit aussi que les manuscrits de César portent indifféremment *Volcæ* et *Volgæ*. Mais ces manuscrits ne remontent pas à une époque très reculée: et qui ne sait d'ailleurs que les Latins se sont servis indifféremment du C et du G? chez les Grecs même, on trouve le C pour le Γ; ainsi, sur quelques médailles de la Sicile, et en particulier sur celles de Gela, on lit CΕΛΩΙΩΝ pour ΓΕΛΩΙΩΝ, et CΕΛΑΣ pour ΓΕΛΑΣ. Les Romains écrivirent sur la colonne rostrale de Duilius: MACISTRATUS, LECIONES, PVCNANDO, pour MAGISTRATUS, LEGIONES et PVGNANDO. — Plutarque (2) dit que Spurius Calvinius inventa le C, et Ausone dit formellement (3) que le C faisait jadis la fonction du Γ: *Gamma vice priùs functum*. Diomède (4) appelle le G, *une lettre nouvelle*. Les inscriptions nous montrent, jusques dans les temps les plus bas, l'emploi indifférent du G et du C. On ne saurait donc mettre, au nombre des Belges, les

(1) *Epist. ad Gal.* - *Histoire générale de Languedoc*, I. Additions et Notes, 53, 54.

(2) *Quæst. Rom.*, 54.

(3) *Eidyl. de Litteris*, II, 21.

(4) Lib. II, cap. *Litter. Clar. urb.*

peuples du Languedoc, par cela seul, que dans, des manuscrits de Cicéron et de César, on lirait le mot *Volgæ*, puisque, selon M. Thierry lui-même, on trouve dans ceux de César, tantôt *Volgæ*, tantôt *Volcæ*. Ces deux différentes manières d'écrire ce nom, prouvent seulement l'habitude d'employer le G au lieu du C, et cette dernière lettre au lieu de la première.

Ausone qui, ainsi qu'on vient de le voir, dit que le C faisait jadis fonction du Γ des Grecs, n'offre rien qui prouve que les Tectosages et les Arécomiques descendaient des Belges. Cet écrivain parle souvent de la ville de Tolosa, dans laquelle il fut élevé, et à laquelle il a consacré un Éloge, et jamais il ne fait allusion à cette prétendue descendance. Il donne, à cette métropole des Tectosages, les épithètes les plus honorables; c'est la *Cité Palladienne, l'Opulente*, la *Quintuple Tolosa;* ce n'est jamais pour lui une *Cité Belgique*. D'ailleurs, faut-il lire *Bolgas* dans cet auteur? On a déjà vu que le G a pu y être mis pour un C. Des manuscrits portent *Volgas*, et quelques anciennes éditions *Belcas* et *Bolcas*; dans de plus modernes, on lit *Volcas*. Ainsi, il y a une assez grande incertitude sur la vraie leçon. Mais, plusieurs considérations doivent d'ailleurs porter à tirer des inductions différentes du passage d'Ausone. Il paraît assuré que la lettre initiale du mot *Bolgæ* a dû être primitivement un V; et qui ne sait, qu'à Rome même, cette lettre a été très souvent remplacée par le B, tandis que celle-ci le fut aussi par le V? Des manuscrits, et des monuments nombreux, sont encore là pour le prouver. Ne lit-on pas encore sur les marbres, *Bivius* pour *Vibius*, *Abita* pour *Avita*, *Bictorius* pour *Victorius?* La permutation de ces deux lettres n'a-t-elle pas donné lieu anciennement à quelques jeux de mots, et entr'autres, à celui de l'empereur Aurélien, au sujet de l'usurpateur Bonosus, qui passait sa vie à boire: *Natus est non ut Vivat, sed ut Bibat?*

Les peuples de l'Europe latine, et surtout ceux de l'Aquitaine, patrie du poète Ausone, ont encore l'habitude de changer, dans la prononciation, le V en B, et réciproquement; et c'est à cette transposition de lettres qu'au XVIe siècle Scaliger faisait allusion, en disant :

Felices populi, quibus Vivere est Bibere.

Saint Hiéronyme dit, en effet, comme M. Thierry le rapporte, « que le langage des Galates (descendant en grande partie des Volkes Tectosages), est le même que celui de Trèves, capitale de la Belgique. » Mais cette langue n'était qu'un dialecte de la langue Celtique, commune à tous les Gaulois; et d'ailleurs, comme le remarque judicieusement M. de Golbéry (1), « les Trévirois ne faisaient point partie de l'armée Gauloise, conquérante de l'Asie-Mineure. » Si saint Hiéronyme désigne en particulier les Trévirois, c'est qu'il avait longtemps habité leur ville. Il aurait pu dire, avec autant, et peut-être plus de vérité, que la langue des Galates était la même que celle des possesseurs de *Tolosa*, d'où étaient sortis les ancêtres de ces mêmes Galates, et l'on sait qu'on retrouve encore, dans l'idiome usité par le peuple de la métropole Gauloise des Volkes Tectosages, beaucoup de mots indiqués comme Celtiques par les anciens écrivains et d'autres qui font encore partie du Celto-Breton.»

« Les historiens du Languedoc n'avaient pas apparemment songé à ce que l'on croirait pouvoir trouver un jour sur l'origine des Volkes, dans le nom de ces peuples, écrit de différentes manières; sans cela ils s'en seraient occupés et ils auraient sans doute combattu avec avantage, dans une savante *Note*, l'opinion qui fait descendre des *Belges* les anciens possesseurs de notre province. »

(1) *La Gaule avant César*, *Mss.*

Le pays possédé par les Volkes Arécomiques et les Volkes Tectosages, a d'ailleurs été considéré comme faisant partie de la Celtique, avant la domination Romaine.

La Gaule, après l'invasion, dont on fixe la date dans le quatrième siècle avant notre ère, était partagée entre trois nations principales : les Celtes, les Belges et les Aquitains. Les Belges, placés dans le nord de la Gaule, avaient beaucoup de ressemblance avec les Germains desquels ils étaient en partie issus. Ils tiraient même vanité de cette origine, ainsi que Tacite le rapporte des *Treveri* et des *Nervii*. Ils étaient séparés des Celtes ou Gaulois par la Seine et la Marne : *Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona et Sequana dividit* (1). Ils touchaient au Rhin, mais ce n'était point vers la partie supérieure de son cours : *pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni* (2). Vers le nord, « c'est, dit le célèbre Danville (3), le cours du bras du Rhin qui en a conservé le nom, qu'il convient de regarder comme la séparation de la Gaule d'avec la Germanie. » L'Aquitaine, au temps de César, était resserrée entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan : *à Garumnâ flumine ad Pyrenæos montes, et eam partem Oceani quæ ad Hispaniam pertinet* (4).

La Celtique, proprement dite, s'étendait jusqu'à la Garonne, dit Pline (5) : *ad Garumnam Celtica*. Ammien Marcellin (6), en donnant des détails qui se rapportent aux temps les plus anciens, dit que la Garonne sépare les Aquitains des Celtes : *ab Aquitanis* (*Celtas*) *Garumna disterminat flumen*.

(1) *Comment.* I.

(2) Ibid.

(3) *Notice de la Gaule*, 10.

(4) *Comment.* I.

(5) *Lib.* IV, Cap. 17.

(6) *Lib.* XV.

Le pays possédé par les Volkes était renfermé dans les anciennes limites de la Celtique, et rien n'indique un changement dans la dénomination générale du pays, ce qui aurait sans doute été, si deux puissantes tribus, venant de la Belgique, s'étaient établies parmi les Celtes. Cette invasion, qui aurait eu lieu bien avant la conquête Romaine, aurait bouleversé tout l'ordre établi, en reculant les frontières de la Belgique jusqu'aux Pyrénées et jusqu'au mont *Cemmenus* et à la Garonne; mais les écrits des anciens ne renferment aucune trace de ce grand événement, et il doit être permis de penser, dans le silence complet de l'histoire, que la dénomination de *Volk* n'est point une forme altérée du nom *Belg*, ainsi qu'on l'a avancé.

Polybe (1) disait que les Celtes habitaient depuis Narbonne et son voisinage, le long des Pyrénées, jusqu'à la mer extérieure ou à l'Océan. Diodore de Sicile (2) assurait que les Celtes s'étendaient au-dessus de Marseille et occupaient le milieu du pays entre les Alpes et les Pyrénées. On ne saurait mieux indiquer les contrées occupées par les *Volkes*, qui ne doivent pas être séparés du reste des Celtes.

Il ne faut pas oublier que César a d'ailleurs distingué expressément ce peuple des Belges. En parlant en effet (3) des Tectosages qui, de son temps, habitaient dans la Germanie, il les nomme *Volces*, et les leçons fournies par divers manuscrits très anciens prouvent qu'il faut lire ainsi; il n'y a d'ailleurs aucun doute que, si cette tribu

(1) Polyb. *Hist.* lib. III, 191.

(2) Diod. *lib.* V, 308.

(3) *Ac fuit anteà tempus, cùm Germanos Galli virtute superarent, et ultrò bella inferrent, ac propter hominum multitudinem agrique inopiam, trans Rhenum colonias mitterent. Itaquè ea quæ fertilissima sunt Germaniæ loca... Volcæ Tectosages occuparunt, atque ibi consederunt :* De Bell. Gall. lib. IV, C. 24.

eût appartenu à la Belgique, il ne l'aurait pas oublié, et qu'au lieu de se servir du mot *Galli*, par lequel on désignait les Gaulois en général, et particulièrement les Celtes, il aurait d'abord mentionné les Belges, et ensuite les Tectosages.

N'oublions pas que le nom des Tectosages est le seul que l'on retrouve sur les marbres d'Ancyre, cette célèbre métropole des Gaulois établis dans l'Asie-Mineure.

Ce nom a reçu, de nos jours, une explication bien étrange. Selon les savants traducteurs de la Géographie de Strabon (1), le nom du peuple antique dont Toulouse était la capitale « paraît être composé du mot latin *Tectus* (couvert) et du mot *Sagum* (Σαγος), qui désigne une espèce de *casaque* ou de *capote de laine;* Strabon et Diodore de Sicile s'accordent à désigner le *Sagum* et les *Braccæ* comme un habillement qui leur était propre. Il est donc probable, ajoutent ces écrivains, que les Romains, à l'époque de leur première entrée dans la Gaule, auront donné, à une portion de cette nation, le nom de *Tectosagi*, c'est-à-dire *Tecti sagis* (couverts de casaques), nom qui convenait à toute la nation, de même qu'ils nommèrent *Gallia Braccata* la Narbonnaise. »

On sent bien qu'une telle étymologie ne saurait être adoptée. Les Romains n'entrèrent dans les Gaules, ou plutôt n'eurent des relations avec les Volkes, que vers le commencement de la seconde guerre Punique, c'est-à-dire l'an 535 de l'ère de la ville. C'est alors qu'ils auraient pu donner à l'une de ces tribus (celle qui occupait le pays entre le Mont Cemmenus et la Garonne), l'épithète de *Tecti sagis*, et ce ne fut guère que vers l'an 629 que les Romains commencèrent à attaquer les Saliens et les Vocontiens, peuples qui habitaient au-delà des frontières

(1) Lib. II, 31.

des Volkes. Ce serait donc, entre l'année 535, et l'année 629, qu'il faudrait placer l'époque où les Romains auraient donné à l'une des tribus de ces Volkes, et à la plus éloignée des Alpes, le nom de Tectosages. Mais, dès l'an 420, des Gaulois de cette tribu étaient établis en Illyrie; et on les voit, bientôt après, prendre une part active dans les différends émus entre les successeurs d'Alexandre. En 472, ils font, sous les ordres de Cambaulus, des courses dans la Thrace; presqu'aussitôt Brennus et Bolgius apparaissent à la tête de leurs légions, et l'invasion de la Macédonie, de la Pannonie et d'une partie de la Grèce, répand au loin la terreur. Bientôt le passage des Thermopyles est forcé, et Delphes est assiégé par les Gaulois. Vers l'an 476 de Rome, ou au plus tard en 477, les Gaulois traversent l'Hellespont; les Trocmes, les Tolistoboii et les Tectosages, foulent le sol d'Ilion, et, peu de temps après, ils s'établissent dans les lieux qu'ils ont su conquérir, et qui renfermaient une partie de la grande Phrygie, de la Mæonie, de la Paphlagonie et de la Cappadoce. Les écrivains qui nous ont conservé le souvenir de la fondation de cet empire, donnent toujours le nom de Tectosages à la plus puissante des tribus gauloises, ainsi transplantées dans l'Asie-Mineure. Or, entre leur établissement dans ces pays lointains et la première apparition des Romains en Gaule, il s'était écoulé environ 58 années, et d'ailleurs ces Gaulois étaient déjà connus, depuis long-temps, sous le nom de Tectosages; ce ne sont donc point les Romains qui leur ont donné le nom sous lequel ils devinrent si redoutables. Ce n'est point des mots *Tectos* et *Sagum* qu'ils tiraient le nom qu'ils inscrivirent sur les nombreux monuments d'Ancyre, où la dénomination de Volkes ne paraît point, mais où l'on voit partout celle de Tectosages. Je ne rapporterai ici qu'une seule des inscriptions de cette ville célèbre, si bien connue dans l'antiquité sous le nom

de *Sébaste des Tectosages*. C'est l'expression de la reconnaissance du Sénat et du Peuple envers Marcus Cocceius Alexandre :

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗ
ΜΟΣ ΣΕΒΑΣΤΗ
ΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑ
ΓΩΝ ΕΤΙΜΗΣΕΝ
Μ ΚΟΚΚΗΙΟΝ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ ΤΟΝ
ΕΑΥΤΩΝ ΠΟΛΙΤΗΝ
ΑΝΔΡΑ ΣΕΜΝΟΝ ΚΑΙ
ΤΩΝ ΗΤΩΝ ΚΟΣΜΙΟ
ΤΗΤΙ ΔΟΚΙΜΟΤΑΤΟΝ (1).

Ce monument, et un grand nombre d'autres, prouvent que les Tectosages asiatiques adoptèrent la langue Grecque pour leur langue officielle. Cette langue était aussi très-connue dans cette portion de la Gaule d'où ils s'étaient acheminés vers les bords du Rhin, vers l'Hellespont et jusque dans la Phrygie; et l'on a même cru que les Phocéens de Marseille avaient établi chez eux, soit l'une de leurs colonies, soit l'un de leurs entrepôts ou comptoirs.

L'abbé Audibert (2), s'appuyant sur l'autorité de Strabon, montre que les rivières dont la Gaule est arrosée, offraient jadis, comme elles l'offrent encore aujourd'hui, des voies commodes pour le transport des marchandises; car,

(1) *Senatus Populusque Sebastenorum Tectosagum, honoravit M. Cocceium Alexandrum, civem suum, virum probum, et morum ornatu spectabilissimum.*

(2) *Dissertation sur les origines de Toulouse*, 50, et seq.

dit-il, telle est leur correspondance mutuelle, ménagée par une faveur de la nature, qu'après un court chemin par terre, l'on va, et l'on vient d'une mer à l'autre par eau. *Hæc igitur plaga, omni ex parte fluviis spargitur: cum alii ex Alpibus, alii ex Cemmeno et Pyrenæo defferantur. Sic autem naturæ bonitate invicem sese amnes habent, ut ab utroque in utrumque mare facile sarcinæ deportentur pusillo terrestris itineris spatio; cùm plurimùm per amnes aut adversos subvehantur, aut secundos devehantur. Eam ad rem non nihil excellit Rhodanus.* « Strabon, en parlant, dit l'abbé Audibert, d'une communication des deux mers, par terre et par les rivières qui descendent des Pyrénées, désigne visiblement la Garonne et l'étendue de chemin entre Narbonne et Toulouse. Comme les Marseillais sont les premiers qui ont fait fleurir le commerce dans l'intérieur de la Gaule, il est hors de doute qu'ils ont établi les communications dont parle Strabon.... Le chemin le plus court pour aller d'une mer à une autre était, comme aujourd'hui, l'intervalle qui se trouve entre Narbonne et Bordeaux. En allant par mer jusqu'au port de Narbonne, au moyen d'un trajet de vingt-cinq lieues par terre, la Garonne ouvrait aux Marseillais ses bords riches et peuplés jusqu'à l'Océan.... Toulouse, par sa situation sur la Garonne, était tout-à-fait propre à servir d'entrepôt aux Marseillais. Cette ville est située précisément à l'endroit où la rivière forme un coude, du sud à l'ouest, pour couler vers la mer, et sur la ligne droite qui mène de Narbonne à son embouchure.... »

L'abbé Audibert trouve des preuves de l'établissement d'une colonie Grecque à Toulouse, dans le nom de cette ville, dans son Palus sacré, ou son temple dédié à Apollon, et dans le grand nombre de mots purement Grecs, ou dérivés du Grec, que l'on remarque dans la langue encore parlée. Sans doute, il ne faut pas adopter en en-

tier ce système ; mais on ne saurait nier que diverses considérations se réunissent pour démontrer que les Phocéens de Massilia établirent, dans Tolosa, l'un des nombreux entrepôts à l'aide desquels, d'un côté, ils s'avançaient de proche en proche jusqu'au confluent de la Garonne avec l'Océan, et de l'autre jusqu'à la mer de Cantabrie, traversant, par cette seconde ligne commerciale, l'isthme que couronne la longue chaîne des Pyrénées, et réunissant ainsi les deux Sinus ou Golfes Gaulois. Ecoutons d'abord l'abbé Audibert :

«Le nom de Toulouse, que l'on orthographiait mieux autrefois, en écrivant *Tholose* et *Thoulouse*, est le participe féminin du présent de Θολοω *Cœno inquinare*, qui est Θολοοσα (*Tholoosa*), et Θολουσα (*Tholousa*); et, en sous-entendant Πολις (*Polis*) *Urbs*, comme dans Agde Αγαθη et dans un grand nombre de villes grecques, on a Θολουσα Πολις (*Tholousa Polis*), *urbs inquinans cœno*, (ville bourbeuse); et, en outre de ce que les environs de Toulouse sont fort gras, et que cette ville est pendant l'hiver une des plus boueuses du Royaume, l'on doit se ressouvenir que les marais, que les anciens auteurs attribuent à Toulouse, ont un rapport marqué avec l'étymologie de son nom..... »

Je n'insisterai point sur les autres preuves que l'abbé Audibert fournit en faveur de son opinion. L'une d'elles est très remarquable, c'est celle qu'il tire du grand nombre de mots grecs encore conservés dans l'idiôme vulgaire.

Mais cet hellénisme du langage n'est point particulier à Toulouse. Saint-Gilles, qui fut peut-être bâtie sur les ruines de *Rhoda*, les lieux voisins de l'antique Maguelonne, Béziers, Narbonne, Carcassonne, offrent le même phénomène linguistique. Si, de Toulouse, on pénètre dans l'Aquitaine de César, ou la Novempopulanie, on est sur-

pris de retrouver partout des traces de la langue Grecque. L'historiographe Dupleix, né à Lectoure, en avait formé un Lexique qui contenait, disait-il, plus de douze cents mots. Et que l'on remarque bien que ce ne sont point seulement des mots isolés, que des relations fortuites auraient pu empreindre dans le langage, mais que ce sont aussi les formes grammaticales, que l'on y retrouve, ainsi que je l'ai indiqué ailleurs (1).

N'oublions point que si des homonymies géographiques indiquent dans l'Aquitaine primitive, ou la Novempopulanie, la présence de quelques colonies Ibériennes, si des auteurs, qui n'ont pas même assez étudié cette nomenclature, ont cru pouvoir donner à cette portion de notre territoire le nom d'*Ibéric-Gauloise*, d'autres homonymies géographiques, et un grand nombre de noms de lieux, évidemment Grecs, ou dérivés du Grec, pourraient la faire désigner aussi sous la dénomination d'*Hellénic-Aquitanique.* Que dirons-nous de ces noms de *Samos*, de *Sestos*, d'*Abydos*, de *Scyros*, etc., que portent encore plusieurs bourgades de ce pays? Et si l'on veut étudier la topographie de cette contrée, en se dirigeant, de l'embouchure de l'Hérault près d'Agde, en passant par Toulouse, vers

(1) *Statistique des départements Pyrénéens*, II. Je ne citerai ici que l'exemple suivant, qui montre, je crois, que le parfait du verbe *Etre* est d'origine grecque et pris de l'Aoriste deuxième du verbe ἵστημι et du verbe εἰμι.

que estei, *fui* ἔϛην,
que estès, *fuisti* ἔϛης,
que estè, *fuit* ἔϛη,
que estem, *fuimus* ἔϛημ-εν,
que estets, *fuistis* ἔϛητ-ε,
que estén, *fuerunt* ἔϛησαν.

Ces deux dernières personnes rappellent entièrement le second du pluriel de l'impératif du verbe εἰμι, ἦϛε, et le troisième du duel ἤστην. *Ei*, en dialecte Béarnais, *il est*, rappelle la seconde personne εἶ, eièm, *y sommes-nous?* etc....

l'embouchure de l'Adour, les noms des localités, les monuments qu'on y a découverts, ou que l'on y retrouve encore, montreront, comme échelonnés, une immense ligne de comptoirs, ou d'établissements Grecs, qui touchaient aux deux mers, en traversant dans toute sa longueur l'isthme qui les sépare.

Placée au centre de cet isthme, Toulouse devint un *Emporium*, ou marché très fréquenté, ainsi qu'on le verra bientôt. Mais doit-on adopter l'étymologie Grecque du nom de cette ville? Je n'oserais le décider. Pour le faire, il faudrait supposer, ou que les Grecs de Massalie l'ont bâtie, ce que rien ne semble indiquer, ou qu'elle doit reconnaître les Doriens, dont on parlera bientôt, pour ses fondateurs; système difficile à défendre, bien qu'il n'offre rien d'invraisemblable, car la position occupée par Toulouse, se trouvant sur la route générale du commerce entre l'un et l'autre Golfes, les Doriens, que l'on suppose, comme on va le voir, s'acheminant, sous la conduite d'un chef illustre, vers les bords de l'Océan Atlantique, auraient pu créer sur ce point important un établissement qui aurait tiré son nom de la circonstance locale que l'abbé Audibert a indiquée.

L'opinion relative à la présence des Grecs sur les bords de la mer d'Aquitaine n'est pas nouvelle; une ancienne tradition, conservée chez les peuples de cette contrée, annonçait que leur origine était différente de celle des autres possesseurs de la Gaule. Plusieurs écrivains les ont nommés *Dorienses*, et Ammien Marcellin (1) rapporte que, suivant quelques-uns, les Doriens ayant accompagné l'ancien Hercule dans ses voyages, s'habituèrent sur la côte de l'Océan Atlantique. Ici, comme dans tous les anciens récits des Grecs, la vérité a sans doute revêtu une

(1) Lib. XV. c. 6, 9.

forme mythique ; mais cette forme déguise peu le fait principal, demeuré dans la mémoire des peuples, c'est-à-dire, la colonisation faite par des Grecs des divers pays situés entre Massalie et la mer extérieure ou l'Océan.

Il est probable aussi que les Phéniciens, ou leurs colonies, ont connu et exploré nos contrées en des temps très reculés. L'histoire, étudiée dans les sources les plus pures, dans les monuments les plus authentiques, démontre qu'à des époques, que l'on ne saurait déterminer avec exactitude, plusieurs nations, parmi lesquelles il faut, sans doute, comprendre celles qui habitaient primitivement le nord de l'Afrique, vinrent s'établir en Espagne et sur les côtes méridionales de la Gaule, et que de là, traversant les Pyrénées, et s'étendant de proche en proche, elles jetèrent des colonies dans cette vaste région qui prit, à ce qu'on assure, des Galls, ou Gaulois primitifs, le nom de *Galltachd*. Parmi ces peuples, étaient ceux que l'on nomma les Pélasges ; puis vinrent les Grecs de Zacinthe, ceux de Samos, les Messéniens, les Doriens, dont le souvenir était conservé dans notre Aquitaine ; les Phocéens de Massalie, les Laconiens, les Tyriens, ou les Phéniciens, les Pènes ou les Carthaginois.

En résumant ce qui a été dit sur l'origine de Toulouse, on voit que trois systèmes se présentent, chacun avec quelques apparences de probabilité.

Suivant le premier, dû à l'académicien Freret et à Ménard, savant historien de Nîmes, *Tolosa* était, ainsi qu'on l'a répété d'après eux, une ville Ibérienne qui fut conquise par les Volkes Tectosages, lors de leur invasion.

En recherchant quels sont les peuples qui ont d'abord occupé cette portion de la France où Toulouse fut bâtie, on a vu que des tribus, que l'on comprend aujourd'hui sous le nom de *Galls,* ont dû y précéder les Volkes, et qu'ils

ont pu aussi conquérir Tolosa, si cette ville a été antérieurement fondée par les Ibères. On a vu aussi que cette ville a pu être fondée par ces tribus elles-mêmes, et l'on a offert, mais avec réserve, l'étymologie du nom de cette cité, étymologie descriptive, et qui est tirée de la langue Gallique ou Celtique, qui était celle des *Galls*.

Enfin, des circonstances locales sont venues à l'appui de l'étymologie grecque du nom de Toulouse, donnée par M. l'abbé Audibert... Un jour le problème historique qui vient de nous occuper sera peut-être résolu. Il le serait depuis longtemps, si l'on adoptait les idées de ceux qui ont, à diverses époques, désigné Lémosin (1), Tholus, ou Tholossus, et Tholosanus, et je ne sais quel autre personnage mythique, comme fondateurs de Tolosa. Mais ces êtres fabuleux, maladroitement inventés, n'ont

(1) *Gano* a prétendu que Lémosin fut le fondateur de Toulouse, et comme il lui fallait des preuves de son opinion, il a cité des vers latins, rimés, dans lesquels on voit que, l'an du monde 3916, la sainte femme Débora étant juge d'Israël, le savant Lémosin, guerrier né du sang de Tubal, contruisit une ville magnifique et qui fut nommée Tolosa :

Terno milleno, sub anno jam peragrante,
Nongento deno sextoque, tunc judicante,
Post orbis fabricam, muliere Deborâ sanctâ,
Urbem magnificam, dignamque gloriâ tantâ,
Nomine Tolosam, Lemosin construxit edoctus,
Ex Tubal semine miles nobiliter ortus.

Noguier (Hist. Tolos., livre I.) attribue à Tolus la construction de Toulouse, et pour donner du poids à son opinion, il rapporte une partie des vers insérés dans les ouvrages de Gano et de Bertrand; mais il a eu le soin d'y substituer le nom de Tolus à celui de Lémosin.

Terno milleno sub anno, jam peragente
Noningento deno sexto que, tunc judicante
Post orbis fabricam muliere Delbora facta,
Tolosam *nomine* Tolus *construxit edoctus.*

ou

Tholosam Tholus construxit numine ductus.

pu occuper que des chroniqueurs entièrement étrangers aux progrès des sciences historiques. Souvent on a voulu expliquer les noms de quelques villes fameuses, en leur assignant pour fondateurs des héros inconnus, auxquels on donnait le nom même de ces villes. « Ainsi, comme le remarque Rabaut de Saint-Etienne, on racontait que Corinthe avait été bâtie par *Corinthus;* Epopée par *Epopus;* Cromion par *Cromius;* Léchés par *Léchés*, et Cenchrées par *Cenchréus :* avec cette méthode ; on avait bientôt fait des annales. »

J'aurais pu inscrire ici une légende locale, gracieuse, poétique, et qui retrace aussi la prétendue fondation de Toulouse. Mais j'ai cru devoir placer ailleurs ce récit consacré dans un chant en langue romane, et devenu populaire durant le XVIe siècle. Alors qu'il s'agit de l'antique fondation d'une ville justement célèbre, il faut se tenir en garde contre les séductions de la poésie, et même de la science étymologique, et l'historien doit dire souvent comme le philosophe : *Que sais-je?*

II.

POSITION PRIMITIVE DE LA VILLE DE TOLOSA; LIEU QU'ELLE OCCUPA PLUS TARD; — SA FORME ET SA GRANDEUR, SOUS LES ROMAINS; — SON ÉTENDUE DURANT LE MOYEN-AGE; — SA FORME ET SA GRANDEUR JUSQU'EN 1790.

Nos vieux annalistes se sont trompés sans doute, alors qu'ils ont voulu assigner l'époque de la fondation de Toulouse, nous dire le nom de celui qui, le premier, éleva les murs de cette ville, et nous raconter son histoire. Mais, quand il a fallu rapporter les faits dont ils ont été les témoins, ou décrire la configuration du sol et les monuments, leur exactitude n'a pas été en défaut; et si leur critique a été peu éclairée, du moins leur véracité a été à l'abri de tout reproche. C'est ainsi que Bertrand (1), après avoir rapporté la fable de Tholus, jetant les fondements de notre ville, dans le territoire *qui nunc dicitur* VETUSTA THOLOSA, *gallico sermone* VIEILLE-THOLOSO, ajoute : *quarè vetusta aliqua ædificia usquè nunc conservata, aliqua verò ruinam dedêre. Signa tamen ipsius urbis vetustæ maximè... in fossatis et fundamentis jaciendis dietim reperiuntur.*

Lafaille (2) croit que le nom de Vieille Toulouse vient du mot latin *Villa*, et de la famille de Toulouse, déjà connue dans le XII[me] siècle, et qui aurait eu dans ce lieu une maison des champs, qu'on aurait appelée *Villa-Tholosæ*. Le premier mot aurait, dans la suite, été altéré par les

(1) *De Gest. Tolos.*

(2) Ann. de Toul., I, Additions pag. 15.

paysans qui auraient prononcé *vielle* au lieu de *ville;* mais ces paysans, dont parle Lafaille, prononcent tous *bieillo* (*vetusta*), et dans les environs de Toulouse, tous les noms des lieux qui commencent, en latin, par le mot *villa* se prononcent encore *villo* ou *bilo,* tels que *Villomur, Villomatié, Villofranco, Villonaho.* D'ailleurs, un monument authentique, que Lafaille a publié, apparemment sans le lire, sans le connaître, désigne le lieu de Vieille Toulouse par les mots de *Veterem Tolosam.* Cette pièce, bien connue autrefois sous le nom de *Philippine,* n'est autre chose qu'une charte octroyée par le roi Philippe-le-Bel en l'an 1279; elle est relative aux droits de l'église et de l'évêché de Toulouse sur la plupart des fiefs qui en dépendent. Il paraît, par la teneur de ces lettres-patentes, qu'il s'était élevé un différend entre le commissaire du roi, Gilles Camelin, *procuratorem nostrum magistrum Egidium Camelini canonicum Meldensem,* et Bertrand, évêque de Toulouse, au sujet des domaines du roi et de la temporalité de l'évêque. Le roi fixe, pour toujours, les limites des deux possessions respectives. Après avoir assigné celles de l'évêque, il dit : *à dictis verò pratis (Ircii) et in pratis usque ad villam Tolosanam et de Tolosa, et in Tolosa usque ripam Togii et à villa de Blagnaco et de Mata usque ad Veterem Tolosam, quæ est suprà Tolosam.* Il est bien évident que cette délimitation fut faite d'après des actes antérieurs et que les rédacteurs des lettres-patentes auront lu, non point le mot *villa* dans les titres qui leur ont, sans doute alors été présentés, mais bien le mot *vetusta.* Ainsi, au XIII[me] siècle, le lieu de Vieille Toulouse était considéré encore comme l'ancienne Tolosa, comme la vieille capitale de ce pays, et les monuments que l'on y trouvait, chaque jour, indiquaient qu'il y avait eu, en effet, sur ce point, une antique cité. Au reste, les termes des lettres-patentes que nous avons rapportés se retrouvent

encore vers la fin de cette pièce, ce qui rend impossible tout soupçon de lecture peu exacte, ou de faute de copiste.

Les monuments que l'on retrouve, en grand nombre, sur ce sol, indiquent, d'ailleurs, l'existence de beaucoup d'édifices antiques. Au temps où Bertrand écrivait, c'est-à-dire vers la fin du XV[me] siècle, on découvrait, à chaque instant, des restes de monuments dans ce lieu que je crois pouvoir assigner comme ayant autrefois été la métropole Volkes Tectosages. « On a vu cet historien, assez exact, dit Catel, s'exprimer ainsi à ce sujet (1) : *Quarè vetusta aliqua ædificia usque nunc conservata, aliqua verò ruinam dedêre. Signa tamen ipsius* URBIS *vetustæ maximè.... In fossatis et fundamentis jaciendis dietim reperiuntur.* » Aujourd'hui encore, on découvre, presque chaque jour, à Vieille Toulouse, des monuments de la plus haute antiquité.

Examiné de loin, par le voyageur placé sur la rive gauche de la Garonne, ou dans l'Aquitaine, le sol de Vieille Toulouse semble, malgré les ondulations du terrain, offrir une sorte de plateau, extrêmement élevé, au-dessus du fleuve qui coule avec rapidité au pied des coteaux sur lesquels la ville fut bâtie. A cette distance, on est tenté d'adopter l'étymologie Celto-Bretonne que j'ai rapportée dans le premier paragraphe de ces Prolégomènes, et d'après laquelle les mots *Taol* ou *Tol*, table, et *Aoz*, canal de rivière, indiqueraient un lieu élevé près d'un fleuve, *Tolaoz*, ou *Tolosa*.

Vieille Toulouse n'est aujourd'hui qu'un village peu remarquable, situé au midi de la ville actuelle, sur une chaîne de collines qui portent le nom de Pech-David. Selon M. l'abbé Audibert (2), « un ruisseau qui traverse le che-

(1) *De Tolos. Gest.*

(2) Dissert. sur les orig. de Toulouse, 3.

min où l'on commence à monter pour aller au village, fixe les limites de cette paroisse du côté de Toulouse. En prenant ce chemin, on aperçoit, sur la droite, une étendue considérable formée par la suite de trois plans. Le premier est en pente et fait ce qu'on appelle *la côte de Vieille Toulouse*. Le second est une petite plaine. Le troisième est un petit coteau qui domine sur les autres deux. Tout ce terrain se termine en pointe sur le fond et s'élargit à mesure que l'on monte. Il est borné au couchant par des précipices qui règnent le long de la rivière, au midi par un glacis et un *tumulus*, de forme ovale, dont la longueur est d'environ 132 pieds sur 66 de largeur. Du haut de cet antique monument, qui porte le nom de *Castella*, on en distingue plusieurs autres presque semblables; on remarque surtout, dans les champs de Pouvourville, le *Concurel*, tombelle très élevée, et un espace, à peu-près elliptique, qui paraît avoir servi jadis à de nombreuses inhumations, et qui porte le nom de *Crusel*. La surface du sol est jonchée de fragments d'urnes cinéraires. Les laboureurs les charrient dans les précipices pour en purger la terre: malgré ces soins, qui de temps immémorial ont été souvent réitérés, leurs charrues en déterrent sans cesse, et le fer, par le choc de ces briques, est continuellement émoussé.»

On découvre, dans ce lieu, des anneaux, des grains, des chaînettes, en or, en argent, en bronze, en fer et en plomb. On y trouve aussi des médailles Phéniciennes, Celtibériennes et Gauloises, Grecques, Romaines, consulaires et impériales (1).

(1) Pour se former une juste idée de la quantité de médailles que fournit Vieille Toulouse, il suffit de savoir, dit M. l'abbé *Audibert*, que les paysans s'offraient, il n'y a pas long-temps, à y travailler pour rien; les médailles d'argent qu'ils trouvaient, à coup sûr, les dédommageaient de leur salaire.

Les médailles frappées dans la Péninsule Hispanique abondent à Vieille Toulouse, et l'on peut affirmer qu'on n'en trouve nulle part un aussi grand nombre, ni d'aussi importantes. On les divisait autrefois en trois classes : la première se composait de médailles ou de monnaies Ibériennes dont Lastanoza a publié une collection (1), et qui ont fixé surtout l'attention de Velasquez (2), et, plus tard, celle de don Astarloa, de don Erro, et de quelques autres.

La seconde classe est formée des médailles Turdetanes d'Obulco, Urso, Amba et autres lieux de la Bétique.

La troisième se compose de médailles Puniques ou Phéniciennes, de Gadir, Kanaka, etc. Les médailles Grecques, et principalement celles de Marseille, sont communes à Vieille Toulouse, ainsi que les médailles de tous les peuples de la Gaule : ainsi j'ai pu en recueillir d'*Aballo*, d'*Abidos* ou *Abudos*, des *Andegavi*, d'*Antipolis*, d'*Avenio*, des *Aulerci*, de *Bettera*, de *Cabellio*, de *Comios*, des *Diablintes*, ou *Diaoulos*, des *Eburovices*, des *Lexovii*, des *Ocii* (ou Auscii), des *Sequani*, de *Sotioga*, de *Vicus Julius*, des Volkes Arécomiques et des Volkes Tectosages.

Les médailles de famille, ou consulaires, étaient assez communes, il y a vingt ans, à Vieille Toulouse. Mais les impériales y ont toujours été rares. Je n'ai pu en retrouver qu'un très petit nombre d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron. L'abbé Audibert, qui publia sa dissertation sur Vieille Toulouse en 1764, disait qu'à

Je dois ajouter à cette note que, plus de neuf mille médailles, parmi lesquelles trois mille, environ, étaient en argent, ont, à diverses époques, été découvertes, sous mes yeux, à Vieille Toulouse, ou m'ont été présentées par les habitants de ce village.

(1) *Medallas desconocidas.*

(2) *Ensayo sobre los alphabetos de las lettras desconocidas, que se encuentran en las mas antiguas medallas y monumentos de España.*

l'exception d'un Trajan, d'un Valérien et d'un Constantin, il n'avait pu y découvrir aucune autre monnaie impériale. J'ai dit ailleurs (1) que cette absence de monuments numismatiques semblerait indiquer que Vieille Toulouse fut presque entièrement abandonnée vers la fin du règne de Néron, c'est-à-dire vers l'an 821 de la fondation de Rome,

Les médailles ne sont pas les seuls monuments qui indiquent que Vieille Toulouse posséda jadis une nombreuse population. Son territoire est couvert de débris d'amphores et d'urnes cinéraires. Là se retrouvent aussi de larges briques à rebord, qui ont fait partie des toitures ; on a trouvé dans les champs des cailloux amoncelés; et comme ces cailloux ne sauraient provenir du sol de ce village, on doit penser qu'ils y ont été transportés pour paver des portions de sa surface. Des fouilles exécutées, en 1814, sous la direction de M. l'abbé Jamme, chanoine de la métropole, et de M. Bruand, mort en 1821 à Belley, firent découvrir une large rue pavée qui s'étendait de l'Ouest au Midi. D'autres fouilles, qui ont eu lieu plus tard par les soins de l'un des membres de la Société Archéologique (2), ont fait découvrir un grand nombre de meules, de vases sépulcraux, de médailles et de poteries de toute espèce. J'ai retrouvé moi-même, à une petite distance du *Castella*, les restes d'un ædicule bâti en briques et en cailloux. Le célèbre Picot de Lapeyrouse avait vu découvrir dans l'un des champs de M. Berdoulat une enceinte carrée dont les murs étaient formés de cailloux, unis par un ciment extrêmement dur. L'abbé Audibert rapporte que l'on rencontrait communément à Vieille Toulouse des fragments in-

(1) Monuments relig. des Volkes Tectosages, des Garumni et des Convenæ, 47.

(2) M. Soulage.

formes de différents métaux, et des chaînons en or, en argent et en cuivre; on y a retrouvé aussi plusieurs statuettes antiques.

« La position de l'antique Tolosa devait paraître avantageuse à un peuple guerrier. Située sur une colline escarpée et près du confluent de l'Ariège, cette ville était en quelque sorte fortifiée par la nature. Elle dominait, d'un côté, sur les vastes plaines Aquitaniques qui bordent la rive gauche de la Garonne; les monts Pyrénéens paraissaient en entier aux regards de ses habitants. Du haut de ses tours on pouvait découvrir les lieux où le Tarn sert de limites aux *Tectosages*. En foulant le sol où elle florissait autrefois et qui vit naître les guerriers illustres qui portèrent leurs armes et le nom de Tolosa jusque dans les champs de l'Ibérie, au-delà du Rhin, au pied du Capitole, dans l'Istrie, l'Illyrie, la Pannonie et la Grèce, et qui fondèrent le royaume de Galatie, on se rappelle involontairement et leur équité, vantée par César même, et leur valeur brillante, et leurs nombreux triomphes. On croit entendre les *Bardes* célébrer les chefs et les soldats Tectosages; on croit voir les *Druides* offrir aux Dieux de la Celtique et précipiter ensuite dans les *Lacs sacrés* les trophées de la victoire et les riches dépouilles des nations vaincues. Les urnes qui jonchent encore l'un des champs voisins de cette cité désolée, offrent de nouveaux sujets de méditations. L'observateur les contemple avec recueillement : il n'ose violer ces monuments funéraires, et croit que chacun d'eux renferme les cendres d'un héros (1). »

On a fixé, avec beaucoup de raison, l'époque de la fondation de la nouvelle Toulouse peu de temps après le pillage de cette ville par Cépion. Les Cimbres, ayant remporté de grands succès sur les armées Romaines, engagè-

(1) Du Mège. — Monuments religieux des Volkes Tectosages.

rent les Tectosages à se joindre à eux. « Ceux-ci, dit M. Labroquère (1), accoutumés à donner des lois et à régner sur les peuples, supportaient avec impatience la nécessité qu'ils s'étaient imposée de fournir des troupes à leurs nouveaux alliés. » Ils s'unirent donc aux Cimbres et mirent dans les fers les soldats Romains en garnison à Tolosa; mais les habitants de cette ville se partagèrent en deux factions. L'une, fidèle aux Romains, avertit Cépion des mouvements des Tectosages, et lui fournit le moyen d'introduire une partie de ses troupes dans Tolosa. Maître de cette ville, Cépion y porta le ravage, profana les temples qu'elle renfermait dans son enceinte, et enleva les trésors immenses qui y avaient été déposés, et qui, selon l'opinion commune, avaient été dérobés dans le temple de Delphes (2).

» La défaite de Cépion vengea les Tectosages. Mais de nouveaux malheurs devaient fondre encore sur leur capitale. Marius fut chargé de réparer les pertes de Cépion. Il regardait les Toulousains comme suspects, à cause du ressentiment que devait leur avoir inspiré le mauvais traitement qu'ils avaient essuyé de son prédécesseur. Pour découvrir les sentiments des Tectosages et des autres peuples de la province......... il fit porter des lettres à chacun en particulier, avec défense de les ouvrir avant un jour désigné; il prévint le jour indiqué, fit demander toutes ses lettres et vit que la plupart avaient été ouvertes, ce

(1) Mémoires de l'Académie de Toulouse, tom. IV, pag. 171.

(2) *Cùm Tolosates, socii ac fœderati populi Romani, spe ac pollicitationibus Cimbrorum concitati, milites Romanos qui præsidio erant, in vincula conjecissent, noctu repentè introducti ab amicis Romani, urbem occuparûnt et fana diripuerunt, aliaque innumerabili pecunia sunt potiti quippè ea civitas jam indè ab antiquis temporibus opulentissima ac prætereà donariis quæ olim Galli, duce Brenno, in Græciam profecti è Delphico templo abstulerant, ornata erat.* Excerpta Valesii, pag. 630.

qui le confirma dans sa défiance, et lui fit connaître les dispositions de ces peuples à la révolte (1). »

» Les Tectosages prirent, en effet, les armes sous la conduite de Copillus, mais ce général fut vaincu et fait prisonnier par Sylla, alors lieutenant de Marius (2).

» Ce nouveau malheur dut consommer la ruine de Tolosa. Devenue la proie du vainqueur, elle fut livrée sans doute à toutes les horreurs de la guerre, et, sortant de ses ruines fumantes, une partie des habitants dût chercher ailleurs une nouvelle demeure. La plaine qui s'étend au bas des collines sur lesquelles l'ancienne capitale des Tectosages était située, offrait une situation favorable pour y construire une autre cité. Dans le choix que l'on fit du nouveau terrain, on dût avoir égard à une communication plus facile avec la province, à la proximité de l'ancienne ville, et au voisinage de la Garonne. Le sol de la nouvelle Toulouse offrait tous ces avantages ; et comme rien ne favorise tant le commerce qu'une heureuse situation, la population, qui est une suite des premiers, aura contribué en peu de temps à l'agrandissement de la ville. Quant à l'ancienne, comme les mères qui dépérissent souvent en nourrissant leurs enfants de leur propre substance, elle aura diminué par la désertion successive de ses habitants; les progrès de sa décadence auront été lents au commencement et accélérés dans la suite, jusqu'à ce que successivement ayant perdu toute apparence de ville, durant le Bas-Empire, son anéantissement aura vérifié le mot de *Lucien*, que j'ai pris pour épigraphe : Αποθνησκουσι γαρ και πολεις ωσπερ ἀνθρωποι. *Les villes meurent comme les hommes* (3). »

(1) Mémoires de l'Académie.

(2) Plutarque, Vie de Sylla.

(3) *Dissertation sur les origines de Toulouse.*

Les études archéologiques étaient peu en honneur à Toulouse, au commencement du XVIIme siècle; et, par une fatalité singulière, ceux qui, jusqu'à présent, ont voulu écrire l'histoire de cette ville, en ont méconnu ou dédaigné les héroïques souvenirs, les premiers temps, et les vieilles gloires. Des idées mesquines, des remarques sans portée, une ignorance presque complète des temps passés, ont influé sur ces compositions si peu dignes du titre imposant dont on les a revêtues. La question relative aux origines de Tolosa n'a pas été comprise par ces divers écrivains. Catel dit que : « La ville de Tolose a été toujours à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui bâtie, et non pas, comme quelques-uns l'ont estimé, à *Vieille Tolose.* Car la rivière de Garonne ne s'approche pas de si près de *Vieille Tolose,* comme elle fait de Tolose : et d'ailleurs, nous voyons que les églises de Saint-Etienne et de la Daurade (qui ont esté faictes il y a plus de douze cents ans), sont dans Tolose, et non pas à *Vieille Tolose.* Comme aussi l'église de Sainct-Sernin se treuve bastie près de Tolose par Sainct Sylvie, et Sainct Exupère, passé douze cents ans. Ce qui ne se rencontrerait pas, si Tolose eust esté au lieu où est maintenant *Vieille Tolose.* L'église du Taur, bastie par *Launebodes,* se trouve aussi dans Tolose, au lieu où Sainct Honorat, évesque de Tolose, avait faict bastir une petite chapelle près du tombeau de Sainct Sernin : ce qu'on ne peut rapporter à Vieille Tolose; et les marques, ou plustost les traces du temple de *Pallas* et du Capitole, se rapportent plus à ce qui est aujourd'hui dans *Tolose* que non pas à *Vieille Tolose.* »

Ces objections de *Catel* ne prouvent point, selon moi, que la ville de Toulouse a toujours existé dans le lieu qu'elle occupe maintenant. On sait que Tolosa était *l'antique patrie* des guerriers qui suivirent *Brennus* sous les

murs de Delphes (1). Elle subsistait donc long-temps avant la conquête des Gaules par les Romains, et, par conséquent, bien antérieurement à la construction du temple de *Pallas* et du Capitole. La position de ces deux édifices ne peut donc servir à démontrer que *Tolosa* ne fut pas d'abord bâtie sur la colline nommée *Vieille Toulouse*. Ce que *Catel* observe ensuite relativement au fleuve qui baignait en quelque sorte les remparts de *Tolosa*, n'est qu'une très faible objection. Lorsque le poète *Ausone* écrivait:

Perque latus pulchro prælabitur amne Garumna (2),

Tolosa florissait depuis plusieurs siècles, dans la plaine où elle subsiste encore; ses murs étaient baignés, comme ils le sont actuellement, par le fleuve qui sépare la Gaule Celtique des champs de l'Aquitaine. L'ancienne métropole des *Tectosages*, plus éloignée de la Garonne que ne l'est la nouvelle ville chantée par *Ausone*, était depuis long-temps abandonnée, lorsque ce poète composa les éloges des cités les plus célèbres. On ne saurait donc opposer son témoignage à l'opinion qui fixe la position de *Tolosa* à *Vieille Toulouse*, lieu qui offre des monuments d'une très haute antiquité. Ce que *Catel* ajoute contre ce sentiment, en faisant remarquer les époques auxquelles les églises de *Saint-Etienne*, de la *Daurade*, du *Taur* et de *Saint-Saturnin*, furent fondées, est encore plus faible que ce qu'il avance en parlant du temple de *Pallas* et du Capitole.

Nous avons vu que Lafaille, sans s'apercevoir qu'il avait publié la preuve du contraire, avait dit que le nom de Vieille Toulouse venait du latin *Villa-Tolosæ*, tandis qu'une charte, rapportée par Lafaille lui-même, démontre que, durant le XIII[e] siècle, ce lieu était désigné par les mots

(1) *Justin*, Lib. XXX. 111. nº 3.
(2) *De clar. urb.*

Veterem Tolosam, et que Bertrand donnait aussi l'épithète de *Vetusta* à ce lieu.

Ce qui doit surtout étonner, c'est que *Catel* et *Lafaille* aient ignoré, ou aient cru devoir passer sous silence, les monuments qui prouvent l'antiquité de *Vieille Toulouse*. Ces monuments devaient cependant être et plus nombreux et plus apparents pendant leur siècle qu'au moment où j'écris. Quelques auteurs modernes en ont parlé ; mais l'un d'eux, M. Raynal, n'a vu à *Vieille Toulouse* que les traces d'un cimetière romain, et il a embrassé le sentiment de Lafaille sur le nom de ce lieu (1). Suivant lui, « il est vraisemblable que le grand nombre d'urnes que l'on y trouve vient de ce que les Toulousains, et surtout ceux dont la fortune était médiocre, avaient choisi cet endroit pour faire brûler les morts, par la facilité d'avoir du bois à moins de frais ; peut-être même n'était-il permis qu'aux personnes distinguées de faire brûler les morts aux environs de la ville, pour éviter la mauvaise odeur qui aurait incommodé les habitants. »

Cette opinion ne paraît point admissible. En effet, outre qu'elle laisse dans son intégrité les preuves tirées de la Charte de Philippe-le-Hardi, elle est d'ailleurs en contradiction avec les faits et avec l'ancienne configuration de la ville. Il paraît assuré que, sous la domination Romaine, *Tolosa* ne s'étendait pas au-delà de la position actuelle du *Palais* de Justice. On voyait, en cet endroit, le *Château Narbonnais*, forteresse qui, de ce côté, couvrait entièrement la ville. Si quelques habitations éparses existaient un peu plus loin, elles ne pouvaient être considérées comme faisant corps avec la cité. Les champs de *Feretra*, lieux dont nous aurons occasion de parler dans la suite, et qui servaient à la sépulture des Toulousains, étaient

(1) *Hist. de Toulouse*, pag. 9.

situés à une distance assez grande, et la ville ne pouvait pas être incommodée des miasmes fétides qui s'exhalaient des bûchers.

Les champs de *Feretra* ne sont pas d'ailleurs les seuls lieux où l'on a rendu les derniers devoirs aux habitants de Toulouse. *Catel* rapporte (1) que « vers l'an 1600, en creusant la terre tout près de l'église de Saint-Sauveur, on découvrit plusieurs caves rondes, toutes ceintes et environnées d'anciennes urnes de terre qui étaient pleines de cendre et de charbon, et entièrement semblables à celles que l'on trouve du côté des Récollets, » c'est-à-dire, dans les champs de *Feretra*. M. de Montégut (2) nous apprend qu'en creusant dans le même lieu, aux environs du canal des Deux-Mers, on découvrit, en 1776, plusieurs urnes cinéraires. On en trouve encore en grand nombre dans une pépinière voisine de l'ancienne église de Saint-Sauveur. Ce lieu porte le nom de *Terre Cavade*.

Toulouse avait, sous les Romains, cinq grands cimetières, et c'est dans les lieux mêmes où existaient ces champs de repos que se célébraient et qu'ont lieu encore les fêtes que l'on nomme des *Feretra*.

Ajoutons que les objets antiques découverts à *Vieille Toulouse* ne sont pas tous des monuments sépulcraux. Les statues en bronze trouvées dans ce lieu, ainsi qu'une foule d'ustensiles qui ne servaient point aux cérémonies funèbres, annoncent des habitations considérables, et non un simple cimetière.

On a cru pouvoir retrouver les causes qui ont fait amonceler dans les champs de Vieille Toulouse une innombrable quantité d'urnes cinéraires, en disant que ce village n'était que l'extrémité d'un des faubourgs de la capi-

(1) Mém. de l'hist. de Languedoc.

(2) Mém. de l'acad. de Toul., tom. 1, pag. 79-80.

tale de cette contrée, et l'on appuie cette conjecture des témoignages de *Benedicti* et de l'historien *Bertrand*. On trouve dans les *Mémoires de Catel* (1) le passage suivant : « J'ai veu dans les archifs de l'église métropolitaine de Tolose des anciens plaidoyers.... dans lesquels est narré que Tolose était anciennement fort peuplée... L'avocat *Benedicti*, parlant pour les Capitouls, dit que, *præteritis temporibus*, Tolose semblait estre grand chose, grandement peuplée de gens, et y avait beaucoup d'habitans; car on dit que *diebus illis de suburbiis solis* salliayent *pro defensione villæ*, quarante mille hommes, et alloyent lesdits fauxbourgs jusques à Gaffelaze et à Castanet..... Bertrand, qui a escrit les *Gestes des Tolosains* a aussi remarqué qu'anciennement à Tolose, il y avait grand nombre d'édifices et maisons hors les murs, qui furent ruinées et brûlées par les Gots : car il y avait des fauxbourgs, que l'on appelle *Barris*, appelés de la Cadène, de Bellegarde, de Pech-David et de Saint-Pierre-de-Cuisines, lesquels lieux se treuvent bien esloignez de Tolose. » Les phrases que je viens de rapporter n'annoncent pas sans doute que *Vieille Toulouse* était autrefois l'extrémité d'un faubourg, et c'est cependant d'après leur autorité que l'on a voulu établir une opinion si étrange. Le seul examen des lieux suffirait pour démontrer qu'il n'y a jamais eu sur les collines escarpées où *Vieille Toulouse* est bâtie, une continuité des faubourgs de la ville célèbre à laquelle M. l'abbé Audibert donna l'épithète de *Nouvelle* (2). On doit d'ailleurs remarquer que les auteurs cités ne parlent point des temps antérieurs à la conquête des Gaules par les Romains, et que même l'un d'eux a dit en parlant de Vieille Toulouse: *Quarè vetusta aliqua ædificia nunc conservata, aliqua verò*

(1) Pag. 112 - 113.

(2) Audibert. *Dissert sur les origines de Toulouse.*

ruinam dedère. Signa tamen ipsius urbis vetustæ maximè... in fossatis et fundamentis jaciendis dictìm reperiuntur.

Examinons maintenant l'état de la nouvelle *Toulouse* sous la domination romaine.

Ausone dit en parlant de cette ville (1) : « Je ne t'oublierai jamais, ô Toulouse, ville dans laquelle j'ai été élevé. Une vaste enceinte de murs de briques te presse, et la Garonne baigne l'un des côtés de tes remparts. Assise entre les peuples de l'Aquitaine et de l'Ibérie, tu possèdes une immense population, et tu touches aux neigeuses Pyrénées et aux monts des Cevennes, ombragés par des pins. Quatre cités sont sorties de ton sein, et cependant il paraît que tu n'as rien perdu de ton peuple et que tu renfermes encore dans ton sein tous les citoyens qui y sont nés (2). »

La nouvelle Toulouse affecta une forme presque circulaire ; seulement, du côté où ses murs touchaient au fleuve, celui-ci parut couper la circonférence. Mais en examinant les traces des murs Romains qui existaient, ou qui existent encore, sur la rive gauche de la Garonne, on reconnaît facilement que la ville avait une forme circulaire. La nécessité d'établir quelques lignes droites pour la défense, a pu seule altérer la pureté de cette courbe ; on a vu que le poète Ausone, qui fut élevé dans Toulouse, annonçait qu'une vaste enceinte de murs de bri-

(1) *Clar. urb.*

(2) *Non unquam altricem nostri reticebo Tolosam.*
Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens :
Perque latus pulchro prælibatur amne Garumna.
Innumeris cultam populis, confinia propter
Ninguida Pyrenes, et pinea Cæbennarum,
Inter Aquitanas gentes et nomen Iberum.
Quæ modo quadruplices ex se quum effuderit urbes,
Non ulla exhaustæ sentit dispendia plebis ;
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

ques environnait cette ville, et j'ai vu de nombreux restes de cette enceinte. Le massif des murs était composé de cailloux roulés, coupés de distance en distance par des chaînes de briques. Un socle, ou stylobate général, formé de petites pierres cubiques blanches, servait de base à ce mur, flanqué d'ailleurs de nombreuses tours. Au Midi, et se projetant en quelque sorte en saillie, paraissait la forteresse nommée le Château Narbonnais; à l'autre extrémité de la ville, vers le nord-ouest, et au-delà de la Porte-Peinte, ou *Porta Picta*, s'élevait, au moins au moyen-âge, un vaste château, qui défendait le gué qui existait dans la Garonne, et empêchait d'aborder avec facilité de ce côté. Une rue, assez longue, s'étendait du midi au nord, en ligne droite; elle commençait à la porte du Château, et se terminait à la Porte *Arietis*, presque en regard du centre de la façade de l'Hôtel-de-ville actuel.

Je chercherai bientôt à faire connaître en détail les diverses parties de l'enceinte Romaine de Toulouse, n'oubliant point que plusieurs voies ou routes aboutissaient au centre de la ville : l'une d'elles se dirigeait vers Narbonne, en partant de la porte du Château ; une autre affectait une direction semblable ; mais au lieu de suivre, à une petite distance, la chaîne des côteaux nommés *de Pech-David*, elle se dirigeait, après avoir traversé Montaudran, vers Baziège, ou Badéra, et rejoignait ensuite la première.

De la porte du Château-Narbonnais, une autre voie traversait les champs de *Feretra*, et, se dessinant entre les côteaux de Pech-David et la rive droite de la Garonne, et traversant un pays montueux, parvenait à Vieille Toulouse, et rejoignait une voie Romaine qui, de la Novempopulanie et de Bordeaux, pénétrait dans la vallée de l'Ariège.

La voie tracée vers Baziège, et que suivit l'armée des Croisés alors qu'elle vint assiéger Toulouse, jetait une branche à l'est, et atteignait de ce côté le bassin ou le vallon de l'Agoût *(Acutus)*.

Une autre route, dont les traces ont entièrement disparu, partait du voisinage de la cathédrale actuelle, et se dirigeait aussi à l'est, s'embranchant peut-être plus loin avec la précédente.

Une voie de communication, dont on retrouve encore au loin des traces, se dessinait de Toulouse vers le pays des *Albigenses*, et celui des *Rutheni*, traversant le Tarn à peu près sur le point où existe aujourd'hui le pont qui joint les deux rives de ce fleuve, et laissant, à droite, vers l'embouchure de l'Agoût dans le Tarn, un camp dont les fortifications subsistent en partie. Cette route porte encore, sur plusieurs points, les noms de *Toulzane* ou de *Cami Toulza*.

De la *Porta Arietis*, une autre voie était tracée vers le Tarn, se dirigeant du côté de la capitale des *Cadurci*, et traversant le territoire des *Tasconi*. A quelques milles de Toulouse, cette voie longeait un lieu nommé *Sylva Agra*, aujourd'hui *Saint-Rustice*, village où l'on a découvert, il y a peu d'années, de magnifiques ruines romaines (1), et entr'autres des mosaïques dignes de tout l'intérêt des artistes et des archéologues.

A quelques milles de la position que je viens d'indiquer, cette voie se bifurquait : la ligne qu'elle traçait, à gauche, atteignait Dieu-Pantale, Finhan (*Fines?*), les environs de Catalens, *le Riou sanguinolent, Castrum Ceruccium*, et, plus loin, le *Castrum Vandalorum*, ou Gandalou, et enfin le passage du Tarn et *Mussiacum*, ou Moissac. Cette branche de la voie se réunissait à une autre

(1) Mém. de l'acad. de Toul., 4.

route, jalonnée encore par des indications de monuments, et qui, en traversant les villages de Fenouillet, de Gagnac, d'Ondes, etc., s'unissait, vers *Sylva Agra*, à la grande route qui conduisait dans la capitale des *Cadurci*.

Sur la rive gauche de la Garonne, on voyait aussi rayonner plusieurs voies : l'une, qui prenait naissance vers le pont de Regine-Pedauque, dont nous parlerons bientôt, montait sur les hauteurs qui, au midi, forment un large plateau, et, par *Aquas Siccas*, ou Seisses, *Vernosolem* ou La Vernose, *Calagorris*, etc., se dirigeait vers *Lugdunum Convenarum*.

Une autre route, qui n'est tracée que dans la Table Théodosienne, partait de la porte nommée, durant le moyen-âge, *Porte de Lille*, et se dirigeait vers *Casinomagus*, et un lieu indiqué sous le nom d'*Aquis*, sur la Table, et où j'ai cru reconnaître les *Aquæ Convenarum*. De la même porte, dite de Lille au moyen-âge, une autre voie indiquée dans les Itinéraires, se dirigeait vers Auch ou *Climberris*, en passant par *Ad Jovem*, *Bucconis*, *Castrum Iccium*, *Hungunuero* et *Ad Sextum*.

Enfin, il paraît qu'une route, bordée d'édifices remarquables par la richesse des matériaux qui les composaient, conduisait vers l'Amphithéâtre, et que, de ce dernier point, une autre voie se dessinait vers *Lactora* ou Lectoure, qui ne fut pas, comme on l'a dit, une colonie Romaine, mais bien un municipe célèbre.

Nous avons vu qu'Ausone, dans son *Eloge de Toulouse*, dit :

Quæ modo quadruplices ex se quum effuderit urbes,
Non ulla exhaustæ sentit dispendia plebis :
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

Ce passage a exercé la sagacité de plusieurs critiques,

et, comme je l'ai dit autrefois (1), Catel s'exprime ainsi sur ce sujet : « Nous désirerions bien pouvoir descouvrir ce que le poète *Ausone* a entendu de nostre ville de Tolose, quand il dit : *Quæ modò quadruplices*, etc. Nous savons bien qu'Ausone appelle Tolose *quintuplicem*, dans ce vers tiré de l'Epistre 24, escrite à *Paulin* :

» Quintuplicem socias tibi Martie Narbo Tolosam.

» Il semble qu'Ausone ait voulu appeler la ville de Tolose *Quintuplicem*, tout ainsi qu'il a dit en l'épigramme qu'il a faict de la ville de Syracuse : *Quadruplices Syracusas*, d'autant que la ville de Syracuse a été composée de quatre villes, qui sont nommées par Cicéron en l'Oraison sixiesme contre Verrès. Tellement qu'il semble que l'intention de ce poète ayt esté de dire que quatre villes sont sorties de la ville de Tolose, ou plutost que Tolose a mis dans la closture de ses murailles quatre villes, bourgs ou fauxbourgs contigus. C'est pourquoy il dit que Tolose est environnée d'un grand et long circuit de murailles. Ce qui rend cette explication plus probable, c'est le dernier de ces trois vers, qui dit que la ville de *Tolose* embrasse dans son sein tous les habitans qu'elle a engendrez. Car il semble que ces paroles voulaient dire qu'elle a compris dans son circuit de murailles quatre villes ou fauxbourgs qui estaient joignans; si que, bien que d'elle soient sorties ces quatre villes, toutefois elle ne se ressent point de sa perte, d'autant qu'elle n'est pas moins peuplée à cause qu'elle a retenus tous ses habitans dans sa closture. Je désirerais bien en ce lieu pouvoir apporter une plus claire explication de ces vers tirée de l'antiquité, toutefois je n'en scay point de plus vraisemblable. Loin de croire ce

(1) Monuments religieux des Volces Tectosages, 63-64.

que quelques-uns ont dit estre véritable, que ces quatre villes mentionnées par *Ausone* sont *Cordes Tolosanes*, *Gaillac Tolosa*, *Seysses Tolosanes*, et *Martres Tolosanes*, lesquels retiennent encore le nom de *Tolose*, je ne me le puis imaginer; d'autant qu'il est certain que ces quatre villes sont appelées *Tolosanes*, parce qu'elles sont situées *in Pago Tolosano*, pour les séparer et distinguer des autres villes qui portent le même nom, lesquelles sont hors le *Pagus* ou diocèse ancien de *Tolose*. »

On peut ajouter à ce que dit Catel, que Martres-Tolosanes était située dans le territoire possédé par les *Convenæ*. La position de *Calagorris*, ville bâtie par ce peuple, et qui, selon ce que j'ai établi ailleurs (1), existait non loin de Martres, prouve que, dans des temps très reculés, cette bourgade, qui, selon la Légende de Saint Vidian, portait le nom d'*Angonia*, n'appartenait pas aux *Tolosates*, et n'était pas une de leurs colonies.

L'abbé *Audibert* trouve dans les lieux qui indiquent des vestiges d'habitations, l'explication de l'épithète de *Quintuple* donnée par Ausone à la ville de Toulouse. Ces lieux sont, suivant lui : 1° la Métropole ou *Vieille Toulouse;* 2° les environs du couvent des Récollets, position où l'on trouve des urnes, des inscriptions et des médailles; 3° Toulouse; 4° le quartier opposé à cette ville, ou le faubourg Saint-Cyprien; 5° enfin le canton éloigné où l'on voit encore les ruines de l'Amphithéâtre. « Ne serait-ce pas, continue l'abbé Audibert (2), ce qu'Ausone a voulu exprimer dans son Eloge de Toulouse : *Quæ modò quadruplices*, etc. On voit ici une ville principale distinguée de quatre autres. C'est pourquoi le même auteur a dit :

. . . . Et mox
Quintiplicem socias tibi Martie Narbo Tolosam.

(1) Monuments religieux des Vol. Tect. Mem. de l'académie de Toul., II.
(2) *Dissert. sur les origines de Toulouse*, 61, 62, 63.

» *Catel* et les historiens de Languedoc expliquent ces vers par quatre quartiers contigus. Le premier allègue *Quadruplices Syracusas*, et *Duplex Arelate* du même auteur. J'observe ici que les différents quartiers de Syracuse étaient des villes; chacune avait ses murailles et ses portes. Quant à l'endroit d'*Ausone* où il est question d'Arles, il prouverait seulement que le quartier Saint-Cyprien doit être compté pour une ville. L'expression d'ailleurs est ici toute différente.

» Quelle est donc l'explication la plus vraisemblable de ce passage? Dans les six premiers vers, *Ausone* parle d'une seule ville, d'une ville mère. Il fixe sa situation et son étendue; il fait mention de ses murailles, de la rivière qui coule auprès et des différents peuples qui l'habitaient.

» Il ajoute que de cette ville en étaient sorties quatre autres. Cest le sens naturel de ce vers :

Quæ modò quadruplices ex se quùm effuderit urbes

où le mot *effuderit* indique visiblement des migrations d'habitants; cependant, malgré ces migrations, la Métropole n'en était pas moins peuplée, du temps d'*Ausone*, qu'elle l'avait été autrefois.

Non ulla exhaustæ sentit dispendia plebis.

Le dernier vers fixe encore mieux la nature et la position des villes émanées, pour ainsi dire, de Toulouse :

Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

» *Ausone* les appelle des *colonies* : ce n'étaient donc pas des faubourgs ou de simples quartiers d'une ville. Toulouse les renfermait dans son sein; elles étaient donc situées au voisinage de la Métropole et dans son district. Une interprétation si naturelle, encore plus lumineuse, se trouve

confirmée par la position des lieux, ce qui est à remarquer.

» Au lieu que dans le sentiment contraire, *Ausone* se serait exprimé d'une manière fort louche, pour ne pas dire obscure. Je dis plus encore, il se serait contredit. Le terme d'*effuderit* a un rapport marqué avec *colonos*. D'où il résulte que, dans le premier vers, il aurait fait sortir quelques habitants de Toulouse pour aller peupler les villes dont il parle, et que dans le dernier, il les aurait fait demeurer. »

J'ai voulu faire connaître l'opinion des écrivains qui se sont le plus occupés du soin de fixer la place exacte occupée par Tolosa. Le sentiment de l'abbé Audibert paraît d'abord le plus probable; mais on doit remarquer que le titre de Métropole qu'il donne à *Vieille Toulouse* ne convenait plus à cette cité à l'époque où Ausone écrivait. Il paraît, en effet, démontré, d'après les monuments, que, vers la fin du règne de Néron, cette ville était presqu'entièrement abandonnée: bien loin donc de la regarder comme la capitale des Volkes Tectosages, on pourra penser qu'elle n'était plus considérée que comme l'une des colonies de la nouvelle Toulouse, ville qui, pour l'importance, n'avait alors dans la Province Romaine, suivant Ammien Marcellin, d'autre rivale que Narbonne.

Il est digne de remarque que les auteurs qui se sont occupés de cette question, s'attachant trop à l'épithète de *Quintuple* donnée à cette ville,

. . . . Et mox
Quintuplicem socias tibi Martie Narbo Tolosam

et se rappelant deux autres passages du même auteur, *Quadruplices Syracusas* et *Duplex Arelate*, n'ont pu voir, dans l'épithète de *Quintuple* que l'explication de cet autre vers: *Quæ modo quadruplices*, etc., et ont cru reconnaître

une ville principale, distinguée de quatre autres, ou l'assemblage de cinq villes ou quartiers contigus. Mais ce que dit Ausone, dans son Eloge de Toulouse, et même le titre de *Quintuple* qu'il donne à cette ville, n'aurait-il pas rapport aux colonies fondées au loin par les habitants de Toulouse? César mentionne, comme on l'a vu (1), une colonie fondée dans la Germanie par les Volkes Tectosages, et, selon l'usage des peuples antiques, ils auraient pu établir, dans cette contrée lointaine, une ville, ou un *Oppidum*, qui aurait porté le nom de leur antique patrie. On sait, du reste, que le nom de Toulouse n'était pas inconnu sur les bords du Rhin. Il fut porté aussi dans la Galatie par les Volkes. On sait aussi, en effet, que l'une de leurs tribus était connue sous le nom des *Tolistoboii,* et que plusieurs habiles critiques ont cru reconnaître dans ceux-ci les habitants particuliers de *Tolosa* et de son territoire, les *Tolosates* des Latins. Jacques Cassan a dit autrefois(2), en citant Scaliger (3), que ceux de *Tolose* ne diffèrent point des *Tolostoboges*. J'ai montré ailleurs que Florus (4) écrit toujours *Tolostobogii*, et que Saumaise, dans ses commentaires sur cet auteur, adopte cette manière d'écrire ce nom de tribu d'après les manuscrits. « L'ancien nom de Toulouse, dit Roudil de Berriac, est clairement exprimé dans cette leçon. » Mais on trouve encore d'autres probabilités sur l'identité des *Tolistobogii* et des *Tectosages* dans l'antiquité. La Table Théodosienne, ou la carte de Peutinger, montre qu'il existait, dans le pays des premiers, une ville ou un canton appelé *Tolosocorium*, ou *pays de Toulouse*. Ce lieu est mentionné sur la carte, touchant

(1) *De Bell. Gall.*, Lib. IV, C. XXIV et suprà.

(2) *Panégyrique ou discours sur l'antiquité et excellence du Languedoc,* 25.

(3) *In not. in per.* I.

(4) *Edit. Lugd. Batav.* Ann. 1655.

à une route, à l'est d'*Amurium*, et de cette manière : *Amurio* XI, *Abrostola* XXIV, *Tolosocorio* VII (1). Ptolémée mentionne un lieu, ou plutôt un *pagus*, ou canton, nommé Τελοσακώρα, dans la portion de la Galatie qui appartenait aux *Tolistobogii*. Ainsi, l'existence d'une ville ou d'une contrée appelée *Tolosocorium* ou Τελοσακώρα, dans le canton des *Tolostoboges*, peut faire conjecturer que les *Tolostoboges* étaient eux-mêmes Tectosages, et sortis des environs de Toulouse, et que, pour transmettre à leurs descendants le souvenir de leur ancienne patrie, ils en donnèrent le nom à un lieu qui faisait partie de leurs conquêtes (2).

On trouverait ainsi une ville portant le nom de Tolosa dans l'Asie-Mineure, et ce serait l'une de celles qui auraient été fondées par une colonie partie de Toulouse.

Les conquêtes des Celtes, au-delà des Pyrénées, sont attestées par d'irrécusables monuments, par le nom de Celtibérie donné à une partie de la Péninsule et par un grand nombre d'homonymies géographiques. Deux positions, à la vérité non mentionnées par les anciens, portent en Espagne le nom de *Tolosa;* l'une, dont l'importance est médiocre, est située dans la Biscaye. L'histoire a consacré, dans une autre province, le nom des Plaines, ou *Navas de Tolosa,* dénomination qui n'est pas sans quelque analogie avec *le pays* ou *le canton* de Toulouse, *Tolosocorium,* que nous avons retrouvé dans le territoire, ou pays des *Tolistoboges* ou *Tolostoboges*, à l'est d'*Amurium*. Si l'on reconnaissait ainsi, dans la Germanie, dans la Galatie et en Espagne, quatre colonies formées par des habitants de Toulouse, on pourrait peut-être expliquer par là l'épi-

(1) *Ptol. de Bert. — Amsterd.* 1619.

(2) *Histoire générale de Languedoc,* I. Additions et Notes, par M. du Mège.

thète de *Quintuple* donnée à cette ville, dont la population aurait, cependant, encore été, au temps d'Ausone, assez considérable pour faire croire, comme le dit ce poète, qu'elle renfermait dans son sein tous ceux qui y avaient reçu le jour :

Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

Si cette explication, basée sur les souvenirs de l'histoire et sur les anciens monuments géographiques, n'était pas adoptée, il ne faudrait peut-être voir dans le nom de *Quintuple*, donné à Toulouse, qu'une épithète descriptive, annonçant la réunion de cinq villes, ou de cinq quartiers contigus, dans une enceinte commune : ce qui rappellerait en entier l'opinion de Catel, qui allègue les mots *Quadruplices Syracusas* et *Duplex Arelate* d'Ausone, ou les quatre colonies, ou quartiers éloignés, indiqués par le savant abbé Audibert.

En recherchant la ligne qui dessinait les remparts ou l'enceinte fortifiée de la nouvelle Toulouse, au temps des Romains, on retrouve, d'abord, touchant en quelque sorte à la rive droite de la Garonne, les murs ou les anciens restes du Château-Narbonnais. Des tours élevées flanquaient, de distance en distance, cette enceinte. L'une de ses tours, qui faisait partie du Château-Narbonnais, portait le nom de *Tour de l'Aigle*; et l'on a cru qu'au temps où la Province était soumise aux Césars, un aigle d'or était placé au sommet de cette tour. Elle servait de prison aux premiers chrétiens, et c'est auprès d'elle que les licteurs, les bourreaux du proconsul, ou du *præses* de la Narbonnaise, firent souvent tomber sous la hache les têtes de ceux qui nous ont précédés dans les salutaires croyances apportées de l'Orient. Là aussi, sous les rois Wisigots, les catholiques furent emprisonnés, et égorgés par les ordres d'Euric, en haine

du catholicisme. C'est dans cette tour de l'Aigle (*Tour de l'Aglo)*, comme le disait le peuple de Toulouse, que furent renfermés les ôtages enchaînés par les ordres de Simon de Monfort. Ce fut au pied de cette tour que, violant les plus saintes promesses, cet usurpateur livra à la mort ces ôtages. Réunis au-delà des remparts de la forteresse, les Toulousains croyaient bientôt revoir leurs parents, leurs amis détenus dans le Château-Narbonnais ; mais, on le sait, Monfort ne rendit à l'empressement du peuple de Toulouse, à l'amour des familles, que des têtes sanglantes, que des cadavres mutilés.

Dans les querelles particulières entre les habitants, parmi les imprécations qu'on entendait, l'une des plus terribles était celle par laquelle on vouait ses ennemis à n'avoir pour séjour que la terrible tour de l'Aigle.

Cette tour subsistait encore il y a peu d'années ; sa conservation était admirable, et sa forme aussi élégante que monumentale. Le temps avait jeté sur les briques qui la composaient, ces teintes chaudes et vigoureuses que les peintres recherchent et qui font le charme des tableaux. Sa forme arrondie se dessinait avec majesté sur l'azur des cieux. Nulle construction voisine ne rivalisait de hauteur avec cette tour. Mais on avait tracé le plan d'un nouveau palais de justice, et la tour a été entièrement démolie, et son nom et son souvenir seraient peut-être à jamais perdus, si je n'avais inscrit ces quelques lignes dans les Prolégomènes de cet ouvrage.

De la tour de l'Aigle, qui occupait, à peu près, la place où existe aujourd'hui l'apside de la salle dite des assises, le mur romain dessinant toujours une portion de cercle, et laissant en dehors les murs dits, plus tard, les *Hauts Murats,* allait rejoindre le point où s'ouvre aujourd'hui la porte de Montgaillard. Plusieurs tours, dont l'une subsiste encore, flanquaient sur ce point l'enceinte de la ville. On

peut croire qu'une porte s'ouvrait sur la campagne, au lieu même où existe aujourd'hui celle que je viens de nommer. Au-delà, le mur, toujours formé d'un massif de cailloux, revêtu de briques sur sa face extérieure, se dirigeait vers le point que l'on a nommé porte de Montoulieu ou du Mont des Oliviers; à gauche de cette porte, on voyait une tour semblable à celle de l'Aigle, mais un peu moins élevée; elle touche aujourd'hui à l'extrémité de l'ancienne caserne de la gendarmerie, et nous avons lu des titres où elle porte le nom de *Tor de Car*. Il est à craindre qu'elle ne soit bientôt abattue. Une maçonnerie moderne a fermé une partie de ses ouvertures, et on y a pratiqué des meurtrières; mais on distingue bientôt cette addition aux constructions antiques. Au-delà, est une autre tour, aussi élevée que le fut la tour de l'Aigle, aussi belle, aussi bien conservée, et à laquelle de vieilles reconnaissances donnent le nom de *Num-César*, nom qui, peut-être, indique Marcus Aurelius Numérianus César, fils de l'empereur Carus. On sait que ce jeune prince, né vers l'an de Rome 1007 (254 de J.-C.), fut déclaré César par son père, l'an 1035 ou 282 de notre ère; que, reconnu, l'année suivante, Empereur et Auguste par l'armée d'Orient, il régna avec Carinus, son frère, jusqu'en 1037. Le nom de Tour de Car que portait celle qui est la plus rapprochée de la porte de Montoulieu, pourrait faire croire qu'elle fut consacrée, en quelque sorte, soit à Carus (1), soit à son fils Carinus, frère de Numérien. Ainsi, l'origine de ces tours remonterait à la seconde moitié du IIIme siècle; elle conserverait le nom de plusieurs empereurs nés à Narbonne et appartenant ainsi à notre province. Mais je viens de dire que la première de ces tours serait peut-être bientôt abattue; et, aujourd'hui, la ville ayant résolu de continuer la rue

(1) Marcus Aurelius Carus.

St-Jacques, jusque sur l'Esplanade, il faudra abattre une partie de cette tour, à moins qu'inspiré par l'honorable sentiment de la conservation des monuments historiques, le Conseil municipal ne laisse avancer, de plusieurs mètres dans cette rue, et comme monument, cette *tour de Num-César*, si remarquable par ses formes, sa hauteur et les souvenirs qui se rattachent à son existence.

De cette tour, et jusqu'au point où existait, naguère, la double porte de Saint-Etienne, trois tours défendaient le mur crénelé qui s'étendait jusqu'à l'ouvrage avancé qui couvrait la porte.

La ligne des remparts formait une courbe rentrante en se dirigeant de la porte St-Etienne vers le Nord, et jusqu'à une tour polygonale qui se projettait en avant et que l'on nommait, il y a peu d'années, la tour de la Fonderie. M. l'abbé Magi dit, dans une dissertation qui n'a pas été publiée, que « ce bâtiment forme un ouvrage avancé, entre deux murs parallèles, terminé du côté de la campagne par un hémicycle à pans coupés. » Il ajoute que « l'on reconnaît l'ouvrage antique aux petits carreaux de pierre blanche qui décorent le bas de l'édifice. Quoique la plinthe ne puisse être vue à cause des remblais qui recouvrent la plus grande partie du pied de la muraille, on ne peut cependant douter que ce ne soit l'ancien mur, ce qui paraît confirmé par la brique qui paraît être de la même forme et cuite que celle de l'ancien temple de la Daurade que nous avons vu démolir en 1756 (1). On le croirait encore, en voyant les reprises en sur-œuvres et les brèches refermées avec des mortiers et des briques différentes. »

La tour dite de Rigaud venait ensuite, et ce nom n'était pas ancien. Il paraissait même que sa construction

(1) On verra que ce prétendu temple n'était qu'une église bâtie vers le commencement du IV[e] siècle.

ne remontait pas au-delà du XIVme siècle. C'est au pied de cette tour, dans les mois de Fructidor an VII et de Vendémiaire an VIII, qu'on exécutait les jugements de la commission militaire, et que onze royalistes, pris durant les troubles de l'an VII, furent conduits et fusillés. M. l'abbé Magi a trouvé, au-dessus de l'égoût qui venait du côté de la rue des Pénitents-Noirs, à une trentaine de pas de la tour de l'Amphithéâtre, vers le sud, un reste de l'ancienne plinthe du mur Romain.

De la tour de Rigaud jusqu'à celle dite de l'Amphithéâtre de chirurgie, le mur, sauf quelques brèches qui avaient été réparées durant le XIVme siècle, était de construction romaine, et j'ai pu m'en convaincre lorsqu'en 1821 ce mur a été démoli. Je n'ai pas assez examiné, ou plutôt étant trop jeune lors de la destruction de cette tour, je ne puis déterminer si elle appartenait à l'époque romaine ou à celle du moyen-âge. Une inscription gravée en lettres d'or sur un marbre noir, au-dessus de la porte, indiquait la destination donnée à cet édifice. Voici cette inscription :

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ,
Exuviasque suas, satiatâ cruore reponit.
Ut præstent sanos aliena cadavera cives
Hic discreta manus durâ pietate recludit
Morborum insidias, satisque præmentibus obstat.

Selon M. Magi, le mur, après la tour de l'Amphithéâtre, était aussi le mur antique, excepté une grande brèche qui y avait été pratiquée, et qui fut réparée ensuite avec du mortier de terre, et dans lequel il n'entrait point de chaux. « Il continue, dit encore M. Magi, jusqu'à l'angle rentrant qui correspond au côté gauche de la rue dite du Petit-Versailles, en allant vers la place Royale. »

Deux tours flanquaient cette portion de mur; je n'ai vu que la partie inférieure de leur revêtement. Une plinthe, formée de petites pierres cubiques blanches, environnait

leurs bases, et je conserve plusieurs briques empreintes de noms romains et qui servaient à leur construction.

Nous verrons bientôt que c'est à l'angle rentrant, dont parle M. Magi, que commençait la muraille de la nouvelle enceinte qui joignit le bourg à la ville. « Là, en déblayant la terre, on a découvert la partie de l'ancien mur, toujours distingué par les petits carrés blancs, et j'ai aperçu moi-même, tout-à-fait dans l'angle, un bloc de la démolition ordonnée.

» De cet angle, il va couper la petite rue du Poids-de-l'Huile, traverse le jardin de l'Académie des Arts et l'Hôtel-de-ville, où nous l'avons vu reparaître sous terre, lorsqu'on a déblayé la place Royale, et il va vers la petite église de Saint-Quentin, passe dans la maison de M. de Puget, et va rencontrer la rue des Jacobins qui conduit du Collége Royal aux Cordeliers.

» En élargissant, l'année dernière, cette rue, on démolit un pilier de cet ancien mur de ville qui était du côté des Jacobins. On trouva dans un autre mur de clôture, que les religieux y avaient joint par le bout, le torse ou tronc d'une statue de proportion plus que naturelle, revêtue de la toge, dont j'aurai occasion de parler, l'ayant acquise pour la donner à l'Académie.

» A juger par ce pilier, l'ancienne muraille passait dans ce couvent où j'ai vu démolir un reste de tour antique, aussi caractérisé par des petits carrés à la manière romaine; elle allait ensuite couper la rue du Sac. On la retrouve à une tour qui est au bout, du côté du couchant, et du grand corps de logis des religieuses de Notre-Dame. De là, elle est continuée dans les jardins presque avec toute sa hauteur jusqu'aux religieuses des Casses, au port de Bidou, aujourd'hui Saint-Pierre. C'est à cet endroit qu'on la coupa, en 1785, pour jeter les fondements de l'extrémité du mur de retour du quai de Brienne qui bouche l'ancienne rue des Blanchers.

» Il n'est pas douteux que cette muraille allait se terminer à des restes d'une même construction, que j'ai vus, et qui étaient à côté de l'ancien port de Bidou, construction sur laquelle a été bâti l'angle de la partie du quai qui se termine vers le château du Bazacle. »

On a vu que, suivant Ausone, la Garonne baignait l'un des côtés de la ville. L'enceinte se prolongeait-elle le long du fleuve? On pourrait le croire, surtout en examinant ce qui en reste à une petite distance de celui-ci, vis-à-vis le moulin du château. M. l'abbé Magi prétend que Catel ne s'explique pas assez lorsqu'il dit que cette muraille est bâtie à petits carreaux comme des dés. Ce n'est pas toute la muraille qui est bâtie ainsi : il n'y a que deux bandes qui forment une espèce de plinthe, ou une base, qui règne au-dessus du rez de terre dans tout le pourtour de la ville, ou pour mieux dire, c'est un parement fait avec des carrés de 4 ou 5 pouces environ, d'une pierre blanche ressemblant à de la mosaïque.

» L'intérieur est un remplissage de cailloux à bain de mortier. Elle a dans cette partie une toise, ou 6 pieds d'épaisseur. Le reste du mur est aussi intérieurement de caillou et revêtu de briques. Il y a de 6 en 6 pieds des tenailles en briques qui, traversant le massif, forment des encaissements pour retenir le moëlon. Le tout constitue une masse si dure, qu'on ne peut en détacher des cailloux qu'en les brisant : à peine deux hommes en détachent-ils dans une journée de quoi en remplir une brouette.

» Il en reste une grande partie vis-à-vis de la porte du Moulin du Château, derrière laquelle on a pratiqué les écuries. Il y a à cet endroit deux bandes de ces pierres blanches.

» Le mur continue le long et en aval de la Petite Garonne ou canal du moulin, en passant sous la porte du bout de la rue appelée le coin des Moulins, et va jusque sous le couvent de Sainte-Claire.

» Au Midi, il se replie et passe dans l'Inquisition; on voit encore du côté gauche de la porte, en entrant, un pan de ce mur qui forme de ce côté le corridor, ce qui prouve que cette maison, qui avait appartenu à un certain Cellani, qui la donna aux Dominicains, avait été adossée intérieurement à la muraille de la ville. De là, il va vers le Palais qu'il traverse jusqu'à cette belle tour ronde que Noguier dit être la tour de l'Aigle, parce qu'elle avait à sa sommité un aigle. Il continue dans l'ancienne Sénéchaussée qui est à présent l'hôtel de l'Académie, dont le sol était en dépendance du Château-Narbonnais. La maison de M. Garipuy, et toutes les autres qui sont sur la même ligne, dans le jardin des plantes exotiques, sont appuyées sur l'ancien mur.

» Il continue dans le reste des bâtiments du côté de la rue des Fleurs, jusqu'à l'allée d'entrée de cet hôtel où, coupé à pic, il laisse le pilier que nous voyons dépouillé de son revêtement de brique. Il reparaît dans le pavé de la première cour, passe aux Hauts-Murats et ensuite le long de la muraille où l'on fit en 1752 le Jardin-Royal. »

Le Château-Narbonnais, cette principale défense de la ville, sous la domination romaine et durant le moyen-âge, était séparé de Toulouse, et l'on sait qu'au temps des guerres causées par l'hérésie albigeoise, de grands fossés avaient été creusés entre ce fort et la ville. Ces fossés occupaient, en grande partie, ce que l'on nomme aujourd'hui la place du Salin. Lors de la rentrée de Raymond VI dans sa capitale, il fit, à la hâte, fermer les principales brèches de l'enceinte, et mettre en état de résister les portions les plus exposées de la ville. Mais ces ouvrages de fortification passagère avaient peu d'importance; ce ne fut qu'à l'époque où le prince Louis vint pour attaquer de nouveau la ville que l'on multiplia les moyens de résistance, en élevant, en face des portes

et en avant de l'enceinte, une longue série de barbacanes qui formèrent un système complet de défense.

L'auteur de l'*Histoire Romane de la Guerre des Croisés et des Toulousains*, et l'auteur de la *Canso dels Heretges d'Albetges*, nous ont laissé à ce sujet des détails très précieux, et qu'il est bon de rapporter ici. Les annalistes de Toulouse, Dom Vaissete et les écrivains les plus modernes, ont négligé ces détails, dont l'intérêt n'est cependant pas douteux, et qui se rattachent surtout à ce paragraphe, destiné à faire connaître l'enceinte et les fortications de la ville de Toulouse.

L'historien et le poète sont parfaitement d'accord sur les noms des défenseurs des portes et des barbacanes ; mais le poète nous paraît plus exact, les détails qu'il donne ont plus de mouvement et de vie : « Le parti est pris, dit-il, contre l'orgueil de la France ; le jeune comte se défendra et défendra ses sujets. Les ordres sont donnés pour que tout le monde, le jeune et vaillant comte et les barons des terres voisines concourent à la défense, partageant entr'eux les travaux, pour que, nuit et jour, tous soient en armes. Les consuls de la ville, en présence des chevaliers et des bourgeois, livrent les portes aux barons qui sont là, aux plus braves, aux plus sages, aux plus habiles. Ils ont confié les barbacanes et les nouvelles fortifications aux comtes et aux prudents barons. Dore de Barasc, qui réunit le mérite à la jeunesse ; Arnaud de Montagut, vaillant et courageux ; Bernard de Roquefort et Arnaud de Barasc s'établissent, avec leurs belles compagnies pleines de hardiesse, à la barbacane du Bazacle. Guillaume de Minerve, bien expérimenté ; Guillaume de Belafar, qui possède le sens et la valeur, et avec eux Arnaud Feda, tiennent en sûreté la barbacane comtale. L'adroit Frotaire, de noble et courtoise conduite ; avec lui Bernard de Penne, qui est franc, libéral

et dépensier ; Guillaume Frotaire et le joyeux Bertrand de Moustier occupent, tout prêts à frapper, la barbacane nommée la Baussane. Le bon Roger-Bertrand qui remet en valeur ceux qui perdent, plein de sens, de bravoure, d'intelligence et de savoir ; Bernard-Amiel, qui est venu l'un des premiers ; Jourdain de Cabarets-Chatberts, qui sait bien se défendre ; Aimeric de Rocanegada, s'établissent hardiment dans la barbacane des Crozes. Arnaud de Vilamur, qui réunit la force à l'audace, riche, joyeux et sage, qui promet et qui donne ; son neveu, Guillaume Hunaut, qui le suit ; Guillaume Bernard Asnava, Guillaume Arnadon, qui va vîte et bien, et qui fit des machines de guerre et des traits lors des premières attaques, prennent aussi une barbacane à défendre. Arnaud-Bernard, le fort, Espas de Lomagne, qui est venu courant avec ses belles compagnies, comme ami et défenseur de la ville, se placent à la barbacane la plus exposée aux attaques. Ensuite Amalvis, celui qui sait combattre et donner ; le bon Hugues de Lamote, qui frappe et frappe encore, et Bertrand de Pestillac, doivent garder la barbacane de Pozamila, endurant les travaux et les périls. Pelfort, qui est preux, sage, avenant et adroit ; Ratier de la Caussade, qui est bon envers ses amis, dur et poignant envers ses ennemis ; Ratier de Bosne, Jean-Martin, se chargent de la défense de la barbacane de Matabo. La porte Gaillarde, celle où se livraient les combats, et par laquelle sortaient chaque jour les hommes de Toulouse, les servants et les chevaliers pour engager les combats, les attaques, les mêlées qui couvraient de sang les places et les champs, demeure en la garde de ceux de la ville avec le jeune comte, dans lequel existe la plus haute valeur, qui relève la noblesse et triomphe des orgueilleux, protégeant et colorant les perdants et les perdus. Bertrand de Toulouse et Hugues d'Alfar s'établissent dans la barbacane de Villeneuve.

Bernard de Çomminges, le bon et le beau, et le noble, le preux et le sage, qui sait gagner et donner, avec son cousin Bertrand de Comminges; Arnaud, Raymond d'Aspel, avec les cavaliers de Montaigon, défendent avec intrépidité la barbacane nouvellement faite. Plus loin, le preux et vaillant Hinart de Puntis, son oncle Marestang, riche en mérite; Roger de Montaut, qui commande et combat si bien, ont occupé la barbacane du Pertuis, tandis que Raymond Hunaut, avenant et plein d'adresse, et Jordan de Lantar, à la ferme volonté, s'établissent dans la barbacane de Saint-Etienne. Sicard, le prompt, seigneur de Puylaurens, Hugues de Monteilh, avec Padern, se placent à la barbacane de Montoulieu. Bernard Meuder avec les siens, troupe peu nombreuse, vivant d'aumônes et de pillages, doit défendre fortement la barbacane de Montgaillard. Le vicomte Bertrand, qui est jeune et qui s'instruit, gardera soigneusement et d'un cœur ferme, avec Bartas, la barbacane du Château. Bernard de Montaut, toujours intrépide, Guillabert de Labas, Fredol, doivent défendre, avec leurs belles compagnies de parents et d'amis, la barbacane du vieux Pont. Le vaillant Bernard Jourdain, seigneur de Lille, Bertrand Jourdain, Othon le courtois, et Bernard Baynac, qui est franc et libéral; Escot, qui commande aux fortifications et aux machines, tous fermes et constants, doivent défendre noblement la barbacane du Pont neuf. Sur le pont du Bazacle, nouvellement construit, on a placé les meilleurs archers, pour défendre les bords du fleuve et empêcher tout navire et tout ennemi d'en approcher.

Contra lorgolh de Fransa es faits lemprendemens
Quel coms joves defenda si mezcish e sas gens
E lains en Tholoza es aitals mandamens
Que per tota la vila essems cominalmens
E lo valens coms joves sials commenssamens

Els baros de las terras acordans e garnens
Las obras e las gaitas partiscan engalmens
E que la nog el dia porton los garnimens
Els cossols de la vila ab los baros prezens
Cavalers e Borgues ben acesmadamens
Las portas de la vila lhivran als baros dens
Als milhors al pus savis ez als melhs entendens
E pueish las barbacanas els novels bastimens
Am lhivradas als comtes ez als baros prendens
Ez an Dor de Barasc on es prets e jovens
NArnaut de Montagut coratjos e valens
Br. de Rocafort en Ar. Barasc gens
Ab lors belas companhas complidas dardimens
Son de la barbacana de Bazagle establens
En W. de Menerba car es ben conoichens
W. de Belafar on es valors e sens
Ez ab lor nArnaut Feda essems e bonamens
La comtal barbacana tenon seguramens
E ladreits nFrotars ben e gent captemens
El en Br. de Pena francs e larcs e metens
W. Froters en Bertram de Monester jauzens
Retengon la Baussana barbacana firens
El bos Roger Br. que restaurals perdens
On es sens e valensa sabers e esciens
El en Br. Amelhs qui venc primeiramens
Jordaz de Cabarez en Chatberts defendens
En Aimerics de Rocanegada gentilmens
Son de la barbacana de las Crozas tenens
NArnautz de Vilamur la forsa e lardimens
Rics e galhartz e savis e dans e prometens
Sos neps W. Unautz ques ab lui veramens
W. Br. dAsnava car i es ichamens
En W. Arnaudos ben e delhivramens
Que fe genhs e brocidas els premiers faizimens
Tenon la barbacana nArnaut Br. formens
En Espas de Lomanha que la intrec corens
Ab sas belas companhas amics e be volens
Retenc la barbacana on venial turmens
Ez apres nAmalvis donans e combatens
El bos n Ucs de la Mota firens e refirens
Bertrans de Pestilhac fort be ardidamens
Tenon la barbacana Pozamila suffrens
Los trebalhs et las guerras e los perilhamens
Pelforts ques pros e savis e adreits e plazens
En Raters de Caussada mals e bos e punhens

El e Ratiers de Bosna Johans Martis fazens
Tenon la barbacana Matabou finamens
E la porta Galharda on eral chaplamens
Don ichien tot dia cavaliers e sirvens
Li baron de Tholoza aperceubudamens
Que comensau las guerras els trebals els contens
Per quels camps e las plassas en remano sagnens
Tenon cels de la vila els anans els vinens
Per gardar e defendre los intrans els ichens
E mos senher coms joves on es valors valens
Que restaura paratge e los orgulhos vens
E colora e daura los perduts els perdens
En Bertrans de Tholoza en Ucs d'Alfar garnens
Son de la barbacana Vilanova establens
En Br. de Cumenge ques bels e bos e gens
E pros e savis e dans e comquerems
En Bd. de Cumenge sos cosis ichamens
NArnaut R. Daspel ben afortidamens
Ez ab los cavaliers de Montaigo prezens
Tenon la barbacana faita novelamens
El bos nInartz de Puntis car es pros e valens
En Marestanhs sos oncles ques de bon prets manens
En Rogers de Montaut mandans e defendens
En Rogers de Noer car es ben avinens
Tenon la barbacana del Pertus belamens
Guirautz Unauts ques savis e bos e paciens
El en R. Unautz quez adreits e plazens
En Jordas de Lantar ab afortitz talens
Son de la barbacana Sent Esteve tenens
En Sicarts lo delhivres senher de Poglaurens
El en Ucs de Montelh en Paderns ichamens
Tenon la barbacana de Montoliu leumens
Apres Br. Meuder ab los seus solamens
De mainada escarida percassans e prendens
Retenc sa barbácana de Montgalhart fortmens
Elo vescoms Bertrans tozetz e aprendens
El en Bartas essems aperceubudamens
Tenon la barbacana del Castel fermamens
En Br. de Montaut ab afortits talens
En Guilaberts de Labas en Frezols mantenens
Ab lor belas cumpanhas damics e de parens
Tenon la barbacana del Pont vielh duramens
El senher de la Islha Br. Jordas valens
El en Bertrans Jordas en Otz ques conoichens
En Guirauts de Gordo ben acordadamens

En el Br. Bainac car es francs e metens
En Escots que governa las garidas els genhs
Ab lor belas cumpanhas sobrans e atendens
Tenon la barbacana del Pont nou finamens
Sus lo pont del Bazagle ques faits novelamens
Son li arquier mirable que tiron primamens
Que defendol ribatge e los abeuramens
Que nulha naus noi venga ni negus mal volens.

L'auteur de la *Chronique* en prose donne des notions à peu près semblables à celles que nous venons de voir dans le Poème des Albigeois hérétiques; mais les détails diffèrent quelquefois. L'auteur de la *Chronique* commence, comme le poète, par la barbacane du *Bazacle*, et il nomme les mêmes défenseurs que ceux qui sont indiqués dans la *Cansos ;* seulement, au lieu d'Arnaud Barasc, le chroniqueur nomme Guilhen de Barasc. Le poète parle ensuite de la barbacane *comtale* et de celle de *La Baussane,* puis de celle de *Las Croses*. En cherchant à établir une sorte de concordance entre les notions données par les deux écrivains, nous retrouverons peut-être des positions et des noms effacés depuis long-temps de tous les plans topographiques de Toulouse. L'un et l'autre auteurs se placent au même point de départ, en parlant d'abord de la barbacane qui couvrait le château du Bazacle ; mais le chroniqueur, au lieu de suivre la ligne tracée par l'enceinte du bourg de Saint-Pierre et de celui de Saint-Saturnin, traverse le fleuve, en se dirigeant au sud, et nomme la barbacane de *Saint-Cyprien* (*San Subra*); il y place pour défenseurs Guiraud de Minerve, Guiraud de Belafar et Arnaud Feda. Le poète établit les mêmes chevaliers (1) dans la barbacane *comtale*. On peut conjecturer ainsi que cette barbacane n'était pas différente de celle de Saint Cy-

(1) Remarquons qu'au lieu de donner les noms de Guiraud aux deux premiers, le poète écrit un double W qui doit signifier Guilhem.

prien, et qu'ainsi elle était située sur la rive gauche de la Garonne, peut-être au lieu même où l'on ouvrit plus tard la porte de Lille, que défendait un ravelin qui laissa son nom au sol qui le portait autrefois.

L'auteur de la *Chronique* nomme ensuite la *tour Bausagne*, et lui donne pour défenseurs Bernard de Penne et Bernard de Monestier. Le poète dit que Frotaire, Bernard de Penne, Guillaume Frotaire et Bertrand de Monestier furent chargés de défendre la barbacane de la *Bausane*. Il est évident que l'un et l'autre ont voulu désigner le même point de la ligne de défense ; seulement le poète est plus explicite relativement aux noms des chevaliers chargés de la garde de cet ouvrage. Mais cette barbacane était-elle sur la rive droite ou sur la rive gauche du fleuve qui baigne Toulouse, ou se trouvait-elle placée entre la barbacane du château du Bazacle et celle de Las Croses ? c'est ce que l'on n'oserait décider. Cependant toutes les probabilités se réunissent pour faire conjecturer qu'elle était élevée sur un sol peu éloigné de celui où existe maintenant la barrière de Muret.

Après s'être occupé de la tour *Bausagne*, l'auteur de la *Chronique romane* mentionne la porte et la barbacane de *Las Croses*. Le même ordre est suivi par le poète, et l'on voit, sauf quelques détails, que l'un et l'autre ont travaillé d'après les mêmes mémoires. L'auteur de la *Chronique* parle ensuite de la porte et de la barbacane *d'Arnaud-Bernard ;* il nomme quelques-uns des défenseurs de cette partie des fortifications, et les mêmes noms se retrouvent avec d'autres dans le Poème. Le texte de la *Chronique* indique ensuite Aspés de Lomagne comme chef des défenseurs de la porte de Pozanvilla (Pouzonville). L'auteur de la *Cansos* dit qu'Espas de Lomagne était avec ses gens dans la barbacane la plus exposée :

Retene la barbacana on venia l'turmens.

Et de suite il parle d'Amalvis et de Hugues de La Mote, qui tiennent la barbacane *de Pozanville*, tandis que l'auteur de la *Chronique*, après avoir parlé de la porte de *Pozanvilla*, indique une barbacane qui était exposée à toutes les attaques, et où se trouvaient Amalvis, Hugues de La Mote et Bertrand de Pestillac : « *Aquestes an aguda la chargia an lors gens, à la porta et barbacana ont venia tot lo brut e turment.* »

Les noms des défenseurs de cette barbacane, si exposée, étant les mêmes dans l'un et l'autre auteur, il paraît démontré qu'il y avait en effet un ouvrage de défense en dehors de la ligne, et moins à l'abri que tout autre des attaques de l'ennemi.

L'auteur de la *Chronique* place cette barbacane entre la porte de Posonville et celle de Matabiau, tandis que le poète semble en déterminer la position entre la barbacane *d'Arnaud-Bernard* et celle de Posonville.

Dans la *Chronique* on nomme trois chefs qui doivent commander à la porte et à la barbacane de Matabiau. On trouve quatre noms dans le Poème.

Suivant la *Chronique*, le jeune comte (Raymond VII) et les barons de Toulouse furent chargés de la défense de la *porte et de la barbacane de Ville-Neuve*. Le poète met à la place de cètte porte celle qu'il nomme la *porte Gaillarde ;* et comme le troubadour indique plus bas la *barbacane de Ville-Neuve*, et, ensuite, une autre porte nouvellement ouverte, il paraît qu'il existait au temps des comtes, dans l'enceinte du bourg, une porte située entre celle de Matabiau et la Porte-Neuve. Selon le poète, elle était connue sous le nom de *Porte Gaillarde.*

La *Chronique* indique une porte et une barbacane faites nouvellement, qui étaient au-delà et au sud de la porte de Ville-Neuve. L'auteur du Poème parle aussi de cette barbacane *fayta novellamen.*

On trouve ensuite dans la *Chronique* la *porte et la barbacane du Pertus*. Elle devait prendre sa place entre la porte nouvellement ouverte et celle de Saint-Etienne. L'auteur du Poème sur les Albigeois lui donne le nom de *barbacane du Pertus*.

Dans la *Chronique* et le *Poème*, la barbacane qui vient ensuite est celle de Saint-Etienne, puis celles de Montoulieu, de Montgaillard et du Château. L'un et l'autre écrivains sont d'accord sur les noms des défenseurs de la *barbacane du Pont-Vieux*.

Le troubadour auquel nous devons la *Cansos sur les Albegès* semblerait, selon quelque-uns, indiquer un pont nouvellement bâti, avant de parler du *pont du Bazacle*, nouvellement fait; mais il paraît, et à ce sujet le texte de la *Chronique* est formel, que ce pont neuf n'était autre que le pont du Bazacle. Voici la phrase employée à ce sujet par le chroniqueur.

Item, Bernard Jorda, senhor de la Ylla, et Guirauld de Gordo, senhor de Caramang, et Bernard Boyssa, an totas lors gens, an la charga del Pont nau del Basacle, loqual era estat faict novelamen, et aysso per defendre l'abeurado et navage, que deguna nau ne vayssel no y vengua ni los ennemics.

On voit, d'après l'indication de ces différentes barbacanes, qu'en dehors de la vieille enceinte romaine, et de celle du bourg, qui n'était qu'un mur en pisé, on avait établi, de la porte du Château à celle du Bazacle, des ouvrages qui devaient presque tous se flanquer à la portée du trait, et qui complétaient un système de défense très-sagement conçu. Escot, nommé dans la *Chronique* comme chargé des fortifications et des machines,

En Escots que governa las garidas ells genhs,

fut peut-être l'auteur de ce système : on n'en suivrait pas

d'autre aujourd'hui, si, sans s'arrêter à la conservation de quelques nouvelles rues, on voulait entourer Toulouse d'une enceinte bastionnée.

On a pu s'apercevoir qu'il vient d'être fait mention de plusieurs portes qui étaient ouvertes dans la muraille du Bourg : cette enceinte touchait en effet à l'ancien mur romain. A une médiocre distance de la seconde tour élevée après celle de l'Amphithéâtre, les deux enceintes formaient, à leur point de rencontre, un angle rentrant très aigu. Dans le XIVme siècle, alors que l'on éleva, à la place des murs en pisé du Bourg, une enceinte en maçonnerie, une tour fut construite en face de la dernière de l'ancien rempart, de manière à pouvoir défendre, avec celle-ci, l'angle rentrant formé par la jonction des deux enceintes. A une très faible distance, au nord, était la *porte de Villeneuve;* de ce point, le mur, se dirigeant toujours au nord, parvenait à une tour demi-circulaire qui existait encore en 1820, et où logeait autrefois l'artificier de la ville; de ce point, le mur traçait une courbe allongée, et atteignait une autre tour qui renfermait un souterrain, percé dans sa partie inférieure de trois meurtrières, qui menaçaient ceux qui seraient entrés dans le fossé. Démolie depuis quelque temps, il ne restait, de cette tour, en 1814, que la portion du souterrain qui tenait au mur de la ville; et ce fut sur la voûte de cet ancien ouvrage de défense que furent placés deux mortiers d'où s'élancèrent des bombes sur les hauteurs du Calvinet, alors que les Anglais s'en furent emparés. A une petite distance de cette tour, existait la rampe par laquelle on descendait, du terre-plein, à la porte Matabiau. Il est probable que c'est dans l'espace qui existait entre la tour dite de l'*Artificier* et celle qui précédait la porte Matabiau, que se trouvait ouverte la *porte Gaillarde* mentionnée par l'auteur de la *Cansos des Albèges*. La barbacane de la porte Matabiau devait avoir

une grande importance, car elle était apparemment placée de manière à intercepter la route par laquelle Toulouse communiquait avec l'Albigeois, le Rouergue et l'Auvergne. La barbacane de *Pousonville* était fortement exposée aux attaques, suivant les textes que j'ai ou cités, ou analysés. Son éloignement du centre des habitations en face de vastes campagnes, et sur un point où la courbe tracée par les nouveaux murs se prononce d'une manière très sensible, l'exposait en effet à des attaques plus dangereuses que les autres, qui se flanquaient entre elles d'une manière plus directe et surtout plus rapprochée. De la barbacane *d'Arnaud-Bernard* jusqu'à la porte de *Las Croses*, deux tours défendaient seules une assez longue courtine. C'est de ce point, surtout, que l'enceinte, ainsi que l'on peut s'en convaincre, revenait assez brusquement vers la Garonne, qu'elle allait atteindre bien au-dessus du château du Bazacle. La barbacane et le château qui existaient dans ce lieu et qui couvraient la porte, ainsi que les mesures prises pour défendre le Pont-neuf, bâti en cet endroit, indiquent toute l'importance que l'on attachait à cette partie des fortifications.

En nous résumant, et sans rappeler ce qui a été dit relativement aux quatre quartiers contigus qu'Ausone aurait, suivant Catel, indiqués dans ses vers, ou aux cinq parties de la ville qui auraient fait donner à celle-ci l'épithète de *Quintuple*, selon l'abbé Audibert, qui commente ainsi le même poète, et ne nous attachant qu'aux monuments qui existaient naguère ou dont la trace est conservée, et à ceux que nous possédons encore, on voit que la ville de Toulouse, bâtie dans la plaine, affectait, sous la domination des Césars, et en y comprenant le quartier situé au-delà de la Garonne, une forme presque circulaire ; que durant le moyen-âge cette forme ne changea point, et que le bourg qui fut créé alors, ap-

puyait sa base à l'ancien mur romain, depuis les tours placées au-delà de celles de l'Amphithéâtre, et jusques à la rive droite du fleuve, au lieu qui porte maintenant le nom de *Place de Saint-Pierre*. Ainsi, le plus grand accroissement de la ville, dans un espace de temps qui ne comprend pas moins de dix-huit siècles, a eu lieu alors que le bourg a été réuni à la ville et renfermé dans la même enceinte. Au-delà de cette ligne de murs antiques et de murs nouveaux, des faubourgs avaient été construits, et, selon Catel, ils auraient pu fournir 40,000 hommes armés pour la défense de la ville. Mais on doit craindre que les paroles de cet historien, qui, d'ailleurs, ne fait que rapporter celles d'un avocat qu'il nomme, ne soient empreintes d'une exagération étrange. Aujourd'hui Toulouse n'a plus d'enceinte; ses faubourgs ne sont plus séparés de ce que l'on nommait autrefois la Ville. Amas confus de petites habitations sans élégance, et où s'agite une population qui s'accroît rapidement, les extrémités de cette grande cité n'offrent point cet aspect monumental, ces formes nobles et gracieuses qui devraient caractériser une ville trois fois capitale de royaume, et dont l'histoire offre toutes les vicissitudes dramatiques que l'on recherche tant aujourd'hui, toutes ces séries d'événements qui attachent l'attention du lecteur, qui appellent les méditations du philosophe, du moraliste et de l'homme d'état.

III.

MOEURS, COUTUMES, HABITUDES ; — ESPRIT DE LA HAUTE SOCIÉTÉ ET DU PEUPLE DE TOULOUSE.

L'HISTOIRE d'un peuple ne se compose pas seulement de dates, de faits, de changements de domination, de récits de siéges et de batailles; elle doit présenter le tableau général des pensées de ce peuple, de ses coutumes, de l'esprit et des habitudes des diverses classes dont la réunion forme l'unité nationale, ou seulement la cité. Ces habitudes, ces coutumes, cet esprit, se reflètent dans toutes les institutions, influent sur les évènements ou même les font naître. Tacite, en racontant les mœurs des Germains, a plus fait pour ce peuple que s'il avait péniblement recherché ses origines, déterminé les époques de ses invasions et de ses conquêtes, et donné la nomenclature exacte de ses chefs. Pendant trop long-temps, en France, on a négligé tout ce qui pouvait jeter des lumières sur la vie intime du peuple, sur ses mœurs, sur les pensées principales qui l'ont dominé depuis les premiers temps de la monarchie de Clovis. Aujourd'hui, sans doute, on a senti tout ce qu'avait de curieux, d'attachant, de noble, la peinture de la société dans ses transformations diverses; mais, si quelques rares écrivains ont su représenter le passé avec un charme jusqu'alors inconnu, combien d'autres n'ont vu dans

les évènements, dans les noms historiques, que des cadres brillants destinés à renfermer des compositions fantastiques, plus ou moins heureuses, plus ou moins bizarres ! Le roman historique, la légende, le feuilleton lui-même, ont usurpé la place de la vérité. Pour produire ce que l'on nomme *de l'effet*, on a outragé la religion, les mœurs, tout ce qui méritait, tout ce qui obtenait autrefois la vénération des hommes. Le passé que je viens d'indiquer, et que l'on étudiait, disait-on, a été chargé des plus sombres couleurs; les rois n'ont plus été que des tyrans; les prêtres, que des imposteurs; la vertu n'a plus été qu'une chimère; les admirateurs de ceux qui ont renversé les autels, et violé les royales tombes de Saint-Denis, ont applaudi à ces créations étranges où chaque roi est avili, où chacune de ces forteresses qui arrêtèrent jadis la marche des ennemis de la France, est représentée comme le repaire d'un suzerain avide, toujours prêt à dépouiller le voyageur, le laboureur, le vieillard et le pélerin. En vain, M. Augustin Thierry a donné l'exemple et le modèle de ce que devait être l'histoire au dix-neuvième siècle..... cet exemple n'a pas été suivi, ce modèle n'a pas été imité. Cependant les siècles se pressent, les monuments tombent, les souvenirs s'effacent, et l'erreur exerce un pouvoir fatal. Il y a donc pour l'homme de lettres un saint devoir à remplir, c'est celui de peindre les siècles avec leur physionomie réelle, de consacrer la mémoire des monuments qui disparaissent, et de conserver le souvenir des générations éteintes et des institutions fondées par elles.

J'ai voulu accomplir ce devoir, et si le talent pouvait être, une fois, remplacé par l'exactitude la plus scrupuleuse, par l'amour des recherches, par le désir d'exhumer et de montrer à mes contemporains, et peut-

être à la postérité, ce qui fut autrefois, ce qui pourrait renaître, je ne serais pas demeuré au-dessous de la tâche qui m'a été imposée par la nature même de ce livre. Dire, en quelques pages, ce que furent les mœurs, les habitudes, les préjugés, les erreurs mêmes des habitants de Toulouse, et de ceux des contrées voisines, dans les temps les plus reculés, durant le moyen-âge, et jusqu'à l'époque du grand cataclysme révolutionnaire, n'est pas sans doute une chose facile. Mais une idée consolante est venue aplanir les difficultés de ce travail, c'est la certitude de pouvoir montrer que la pensée religieuse, si rare aujourd'hui, s'est toujours élevée dans Toulouse au-dessus de toutes les autres pensées, et même à ces époques désastreuses où il semblait que tout retour vers les croyances de nos pères était désormais impossible, et ne devait plus être considéré que comme une irréalisable utopie.

Lorsque je publiai la *Statistique générale des départements pyrénéens* (1), je disais (2) que « je me serais engagé dans une entreprise bien au-dessus de mes forces, si j'avais cherché à peindre en entier les mœurs des habitants de ces provinces.... J'ajoutais qu'un profond observateur pourrait, seul, s'acquitter de ce soin; que, seul, il saurait saisir et rapprocher les traits caractéristiques qui échappent, inaperçus en quelque sorte, à l'œil du vulgaire, et qui peuvent cependant si bien servir à dévoiler les secrets du cœur humain.

En m'occupant aujourd'hui en particulier de Toulouse, j'ai dû rechercher les mœurs des peuples qui l'ont habitée autrefois, suivre et retracer les changements de croyances et d'habitudes, jusqu'à l'époque où la vieille

(1) 2 vol. in-8°: Paris, Treutell et Wurtz; 1829.

(2) Tom. II. 342.

cité disparaît en quelque sorte, engloutie sous le flot des révolutions politiques. Là, tout finit pour elle ; et si quelques-uns de ses monuments élèvent encore leurs cîmes sur ce sol bouleversé, ce sont de rares monuments religieux ; si quelques idées morales et civilisatrices sont conservées encore, c'est là tout ce qui reste de l'antique Toulouse ; c'est par là seulement qu'elle pourrait rattacher son avenir à un passé qui ne fut pas sans gloire. Mais ici, il ne faut pas s'occuper exclusivement du peuple ; il faut pénétrer dans les châteaux, dans les manoirs de la vieille féodalité, dans les cloîtres où se pressait jadis une foule pieuse. Il faut, de vingt tableaux différents, ne former qu'un seul tableau, pareil à ces *cartes d'assemblage* que nous offre la Géographie, et qui rassemblent dans un cadre étroit toutes les divisions d'un même empire.

Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire des Gaulois, on trouve des traces de leur respect pour les prêtres. Les Druides furent ceux des Celtes ; leur science en morale, en physique, en astronomie, en médecine, fut très vantée ; ils la dûrent à de longues observations, et surtout à l'établissement d'un collège immense, dont les membres vivaient en communauté. Ces prêtres philosophes n'écrivirent point sur la religion dont ils étaient les fondateurs et les ministres ; leur autorité éloigna pendant long-temps de l'intérieur de la Celtique toutes les colonies étrangères, et il paraît assuré qu'ils ne révélèrent jamais leur mystérieuse doctrine aux Gaulois, qui n'étaient point engagés dans l'association *Druidique*.

» Aristote (1) dit que les *Druides,* qu'il nomme *Semnothées,* furent les premiers philosophes, et que la Gaule fut l'institutrice de la Grèce : *Philosophiam à Celta-*

(1) In Magico *ap. Diog. Laert. in Proœmio, Lib. I.*

rum Semnotheis initium cepisse, et Galliam Græciæ fuisse magistram. »

» L'étude des sciences, si l'on en croit *Ammien-Marcellin* (1), commença et fut mise en vigueur par les *Bardes,* les *Eubages* et les *Druides. Viguere studia laudabilia doctrinarum inchoata per Bardos, Eubages et Druidas.* » On croit que les Druides avaient fondé une Académie à Toulouse; on croit aussi, mais sans preuves, que ces prêtres possédèrent un autre établissement dans un lieu peu éloigné de cette ville, et qui porte encore le nom de Drudas (2).

» Saint Clément (d'Alexandrie) dit que les Druides existaient avant Mnésiphile, Solon, Xénophanes, Thalès et Pythagore. Il ajoute, d'après Alexandre l'historien, que *ce dernier philosophe étudia la science des Druides.*

» Suivant *Dion* de Pruse, les *Druides* s'adonnaient constamment à l'étude de la sagesse et à la prévoyance des choses à venir. Les rois n'osaient rien résoudre ni rien entreprendre sans les avoir consultés; de sorte qu'ils régnaient véritablement, et que les rois n'étaient que les exécuteurs des instructions et des volontés des prêtres. *César* dit que les *Druides* présidaient aux choses divines et aux affaires humaines, qu'ils jugeaient les différends sans appel, et que leurs opinions étaient regardées comme les arrêts des dieux.

» La morale enseignée par les *Druides* fut basée sur trois articles principaux. — *Honorer les Dieux.* — *Ne point faire de mal.* — *S'exercer à acquérir la bravoure.*

» Les prêtres gaulois joignaient à ces principes, fertiles en conséquences, le dogme de l'immortalité de l'âme. Diodore de Sicile (3) assure que les Gaulois étaient peu

(1) Lib. XV.

(2) Village situé à 43 kilomètres 224, 89 de Toulouse.

(3) *Diod. Sic.* Lib. V.

attachés à la vie, parce que, dit-il, ils ont embrassé l'opinion de *Pythagore* qui croit que les âmes sont immortelles, et qu'après un certain nombre d'années, elles reviennent animer de nouveaux corps : de là vient que, lorsqu'ils brûlent leurs morts, ils adressent, à leurs parents et à leurs amis qui ne sont plus, des lettres qu'ils jettent dans les flammes du bûcher, comme s'ils devaient les recevoir et les lire.

» Les *Druides*, d'un esprit plus élevé, dit Ammien-Marcellin, unis, ainsi que Pythagore l'ordonne, par les liens d'une association fraternelle, s'élevèrent jusqu'aux connaissances les plus sublimes, et, regardant avec mépris les choses humaines, annoncèrent l'immortalité de l'âme. *Druidæ ingeniis celsiores, ut authoritas Pythagoræ decrevit, sodalitiis adstricti consortiis quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt, et despectantes humana pronunciarunt animas immortales.*

» Un des dogmes des *Druides* qui a transpiré au dehors, dit Pomponius-Mela (1), est que les âmes sont éternelles et qu'il y a une autre vie après celle-ci : c'est pourquoi l'on brûle et l'on enterre avec les morts ce qui leur plaisait le plus pendant leur vie. Les Gaulois remettaient à l'autre monde à rendre leurs comptes et à se faire payer de ce qu'ils avaient prêté. Il s'en trouvait même qui se jetaient volontiers dans le bûcher de ceux qui leur avaient appartenu, comme pour aller vivre avec eux.

» On a reproché à ces prêtres l'usage des sacrifices humains ; mais cette horrible coutume fut généralement répandue chez tous les peuples de l'antiquité. « Les Phéniciens, ainsi que toutes les colonies de Tyr et de Carthage, les Hébreux, les Grecs et les Romains répandirent

(1) *Lib. III. Cap.* 2.

le sang des hommes sur les autels de la divinité. L'abbé Fenel (1) croit trouver trois principes de ces sacrifices affreux : « Le premier, exposé par César, est que l'on ne peut racheter la vie d'un homme que par celle d'un autre homme ; cela suppose que celui dont on devait racheter ainsi la vie était coupable et déjà condamné à mort par les dieux. Aussi César remarque-t-il que ces sortes de sacrifices de rachat ne se faisaient que quand on était dans quelque pressant danger : *Qui sunt effecti gravioribus morbis, quique in prœliis periculisque versantur.*

» Le second principe, indépendant du premier, est que les sacrifices des hommes sont ce qu'il y a de plus agréable aux dieux, sentiment qu'un passage de Plutarque explique avec la plus grande clarté : « J'emploie la version d'*Amyot.* « N'eût-il pas été meilleur, dit-il, pour » ces Gaulois ou Tartares-là du temps jadis, de n'avoir » jamais eu aucun pensement, ni imagination, ni lecture, » ni connaissance des dieux, que de penser qu'il y en eût » qui se délectassent du sang humain répandu ; ni de croire » que le plus saint et le plus parfait sacrifice fût de couper la gorge à des hommes ? »

» Le troisième et dernier était : que les supplices des hommes coupables, surtout ceux des meurtriers, sont un spectacle très agréable aux dieux offensés par leurs crimes, et que, pour prix de ces justes et sanglantes exécutions, ils accordaient à la terre une grande fertilité. »

« Les *Tectosages*, persuadés que pour rendre à la divinité une culte digne d'elle, on devait lui offrir en sacrifice l'être le plus précieux et le plus parfait de la nature, immolèrent des hommes sur les autels élevés par les

(1) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Tom. XXIV. p. 356 et 357.

Druides. C'est ce que Cicéron nous apprend dans son Oraison pour Fonteius : *Si quandò aliquo metu adducti deos placandos esse arbitrantur humanis hostiis, eorum aras ac templa funestant ut ne religionem quidem colere possint, nisi eam ipsam priùs solere violarint? Quis enim ignorat eos usque ad hanc diem retinere illam immanem ac barbaram consuetudinem hominum immolandorum.* »

L'attachement des Volkes Tectosages au culte druidique et à ses ministres est bien connu. Ceux qui conquirent une partie de l'Asie-Mineure, avaient amené avec eux des Druides, et l'on remarque que les douze Tétrarques, qui gouvernaient la nation, s'assemblaient dans un lieu nommé *Drunemeton*, c'est-à-dire le *temple des Druides*. Les prêtres des Celtes adorèrent l'eau, principe de toutes choses, selon le philosophe Thalès. Ainsi le lac de Toulouse obtint de leur part des hommages empressés; ils jetaient dans cet amas d'eau l'or conquis sur les ennemis, et l'on sait combien était célèbre ce lac de Toulouse, d'où Cepion enleva des trésors immenses. Aucun temple ne fut aussi révéré que ce lac dont quelques annalistes ont voulu fixer la place, oubliant, sans doute, qu'il avait autrefois été desséché par les Romains. Les sentiments religieux qui animaient alors les habitants de Toulouse leur fit considérer comme un malheur irréparable le pillage des trésors consacrés à leurs Dieux et la disparition du lac qui les contenait. Dans la suite, lorsque Cepion fut vaincu par les Cimbres, on crut voir le ciel qui s'armait pour venger Toulouse, et pendant plusieurs siècles, alors que l'on voyait un homme malheureux, malgré ses richesses, on disait : « *Il a de l'or de Toulouse* ! »

Tous les écrivains de l'antiquité ont parlé avec éloge des mœurs des Gaulois Asiatiques, et, sans doute, les Volces demeurés dans les Gaules ne furent pas moins recommandables sous ce rapport que leurs frères établis au-delà de

l'Hellespont. Florus (1), Plutarque (2), Valère-Maxime (3), Suidas (4), ont célébré l'action mémorable de Chiomare, femme d'Ortiagon, l'un des tétrarques des Tectosages. Camma ne fut pas moins digne d'admiration, et si Plutarque (5) et Pollien ont conservé la mémoire des vertus de cette femme du tétrarque Sinatus, la poésie a, elle aussi, illustré le nom de cette héroïne. L'éducation aussi et les droits politiques qu'exerçaient les femmes des Volkes durent élever constamment leur âme et les rendre capables des plus grandes actions. Elles avaient, une fois, apaisé les dissensions intestines qui s'étaient émues dans la nation (1), et, pour les récompenser, elles étaient admises dans les assemblées publiques, et l'on n'y prenait aucune résolution, soit pour la paix, soit pour la guerre, sans qu'elles eussent donné leur avis. La polygamie n'était point connue parmi les Volkes. Avant la célébration des noces, le mari assignait pour douaire à sa femme une somme égale à celle qu'elle apportait en dot; tout était mis en commun et appartenait au dernier survivant. La taille des femmes égalait presque celle des hommes, et elles ne leur cédaient point en courage. Dom Vaissete, qui écrit d'après les témoignages de Diodore de Sicile, de César, de Strabon, d'Ammien Marcellin (6), dit que ces peuples, surtout ceux qui habitaient les provinces méridionales, étaient toujours très-propres dans leurs meubles, mais plus particulièrement dans leurs habits, qu'ils ne

(1) Florus (lib. II. chap. 11).

(2) Plutar. *Opusc. de virt. mulier.*

(3) *Valer. Max.* lib. VI. c. 1.

(4) Suid. in verbo Ορτιάγων.

(5) *Plut.* Ibid. 257 *(Stratag*, lib. *III* 39*)*.

(6) *Plut. de virt. mulier. Polyæn. stratag. Lib. VII*, *Chap.* 30. Diod. Cæs. Strab. Amm. Marc. l. 15 p. 106.

portaient jamais déchirés. Ils se paraient, de même que leurs femmes, de colliers, de bracelets, d'anneaux et de chaînes d'or. Leurs habits consistaient dans des tuniques, χιτῶνας, peintes de diverses couleurs, qu'ils ceignaient avec des baudriers garnis d'or et d'argent; ils portaient avec cela des hauts-de-chausses qu'on appelait βρακάς, brayes. (1) Les sayes, σαγους, ou hoquetons à manches, qui leur descendaient jusqu'aux cuisses, et leur servaient de surtout, étaient d'une étoffe grosse et légère, selon la saison; ils les attachaient avec une boucle. Leurs maisons, simples et de figure ronde pour la plupart, étaient bâties de bois et de cannes, et couvertes de chaume ou de roseaux.

Ces mœurs primitives furent sans doute bientôt altérées par le commerce des Volkes avec les étrangers; et, longtemps avant l'invasion romaine, les colonies grecques avaient introduit dans la Gaule méridionale la civilisation et la politesse des peuples de l'Hellade. Justin (2) rapporte que les Grecs dépouillèrent les Gaulois des provinces méridionales de leurs manières de vivre étrange et sauvage; qu'ils leur enseignèrent les premiers à cultiver les champs, à tailler la vigne et à planter des oliviers; qu'ils leur apprirent aussi à entourer leurs villes de murailles; et, ce qui est encore plus utile à la vie, à terminer leurs différends par la voie de la justice, ce qu'ils ne faisaient autrefois que par celle des armes; qu'en un mot ils leur communiquèrent si bien leur civilisation, qu'on eût dit que ce n'était point la Grèce qui était passée dans cette partie des Gaules, mais que c'était plutôt cette contrée qui était passée dans la Grèce. Pline porte le même jugement, et l'exprime dans les mêmes termes; mais il a substitué le

(1) Diod. Ibid.

(2) *Lib. XIII, Ch. 4.*

nom de l'Italie à celui de la Grèce. Nous retrouvons des preuves de cette haute civilisation dans l'amour des lettres, généralement répandu dans la province, et particulièrement à Toulouse, durant la domination romaine. Ce fut alors que cette ville, saluée du titre de *Palladienne* par Martial, Ausone et Sidonius (1), devint l'une des plus célèbres, et que les professeurs de belles-lettres appelés dans ses écoles attirèrent autour d'eux une nombreuse et studieuse jeunesse. Ausone y reçut les leçons de Magnus Arborius, son oncle, et les frères de Constantin, qui depuis ceignirent des couronnes, furent aussi élevés dans ces écoles, si justement honorées. A cette ardeur pour les expéditions lointaines, qui avait caractérisé autrefois la population de Toulouse, avait succédé une autre passion non moins vive, celle des triomphes artistiques et littéraires. L'invasion des Wisigoths et celle des Francs, la longue domination des premiers dans Toulouse, devenue la capitale d'un empire puissant, n'éteignirent point ce que l'on aurait appelé, il y a vingt ans, *le feu sacré*, ni l'amour des lettres, qui se concilie si bien avec celui de la religion.

Le goût des habitants pour la poésie romaine ne s'affaiblit point; et, au XIIe siècle, Pierre le Vénérable parlait avec éloge des poètes latins de Toulouse. Mais alors une nouvelle langue était généralement adoptée; elle exprimait avec bonheur, quelquefois avec énergie, les sen-

(1) Marcus PALLADIÆ *non inficienda* TOLOSÆ
Gloria quam genuit pacis alumna quies.

. . . .

Te sibi PALLADIÆ *ante tulit toga docta* TOLOSÆ
PALLADIÆ *primum toga te venerata* TOLOSÆ....

. . . .

PALLADIAM *implicitis manibus petiere* TOLOSAM.

timents les plus tendres, les pensées les plus nobles et les plus élevées. Elle excita un enthousiasme universel. La poésie entra en quelque sorte dans l'intimité de la famille, et dans les mœurs générales. Le troubadour, aux habitudes chevaleresques, au facile génie, devint le protégé, quelquefois l'ami des princes qui régnaient à Toulouse, dans l'Aragon, dans les Baléares et à Narbonne. Le troubadour et le jongleur, qui en répétait les chansons, étaient l'objet de l'admiration populaire. Les jeunes gens en redisaient le soir les compositions, toujours chantées sous l'orme du carrefour, ou sous les frais ombrages des Lices. Et que l'on ne croie pas qu'au milieu des nombreux monastères qui s'élevaient de toutes parts les populations ne fussent constamment livrées qu'à des pratiques religieuses, à une tristesse systématique : la gaité, l'amour des plaisirs caractérisaient les habitants de Toulouse. Chaque soir, les sons du hautbois appelaient les danseurs dans l'un des quartiers de la ville, et la joie publique indiquait le bonheur des vassaux du noble Comte de Toulouse.

Les Lices, qui s'étendaient de la porte extérieure du château Narbonnais jusques aux *Pla dè Montouliou* (1), étaient souvent couvertes de spectateurs accourus aux joûtes, aux tournois des chevaliers. Le Comte de Toulouse assistait quelquefois à ces fêtes guerrières, et s'y exerçait contre les plus forts et les plus adroits jouteurs. Les troubadours, toujours nombreux à la cour de nos comtes, chantaient les victoires, les succès de quelques-uns de ces chevaliers, et censuraient vivement les autres. Ces troubadours jouissaient, surtout durant le règne de Raymond V, d'une haute considération. Arnaud de Marveil devint l'amant aimé de la vicomtesse de Burlas, et excita vive-

(1) C'est-à-dire de la place extérieure de Saint-Michel jusqu'à la Porte de Montolieu.

ment la jalousie du roi Alphonse. Pierre Rotgier, chanoine de Clermont, quitta son cloître et parut à Narbonne et à Toulouse, et après avoir chanté les plus nobles dames de son époque, et entr'autres Ermengarde, la vicomtesse de Narbonne, il éprouva des remords et entra dans l'abbaye de Grammont. Pierre Raymond, né à Toulouse, fut honoré par Alphonse, roi d'Aragon, par Guillaume de Montpellier, et par son propre souverain. Foulques, de Marseille, fit entendre à la cour du même comte ses couplets érotiques, ses chansons amoureuses, et devint l'un des poètes les plus célèbres de son époque. Mais ayant, à la fois, parlé d'amour à Alazaïs de Roquemartine, à Laure de St.-Jorlan, et à Amabille de Pontevés, toutes deux belles-sœurs d'Alazaïs, la première le bannit de sa présence. Le roi Richard, qui l'aimait, le Comte de Toulouse et le roi d'Aragon moururent; et, alors, Foulques, privé de ses protecteurs, entra dans un monastère, devint successivement abbé, et puis, comme on le sait, évêque de Toulouse, et le plus cruel ennemi de sa ville épiscopale. On ne trouva point ses amours trop étranges, mais sa cruauté étonna ceux qui avaient entendu ses douces *cansos*. Geraud le Roux, de Toulouse, Guilhem Rivals, Hugues Bruneng, Perdigos, Raymond de Miraval, Guilhem Figuiera, que le peuple de Toulouse aimait plus que tous les autres troubadours, Pierre Cardinal et quelques autres entretenaient dans la capitale du comté l'amour de la poésie romane et le désir de les imiter. L'Italie envoyait d'ailleurs à Toulouse les vers de Bartholomé Zorzi, de Boniface Calvo, de Lanfranc Cigala, d'Albertz, et de tous ces poëtes qui préféraient avec raison, en ce temps, l'idiome ou le *parlar gent de Tolosa* à la langue italienne, qui n'était pas encore entièrement formée. On comparait ces compositions, portées d'au-delà des Alpes, aux chants guerriers de Boniface de

Castellane (1), aux *Cansos amoureuses* de Bern. de Ventadour, de Pierre d'Auvergne et d'Arnaud Daniel, et le goût se formait, et la littérature romane s'avançait vers la perfection. Les compositions épiques, la lecture des pastorales, occupaient les longues soirées d'hiver, et lorsque le lecteur ou le chanteur s'arrêtait, parce que le son du couvre-feu s'était fait entendre, on ne se retirait qu'avec l'espoir d'apprendre, le lendemain, la suite des interminables aventures des héros de ces épopées. On aimait aussi à s'entretenir de Geoffroi Rudel, ce troubadour de Blaye, devenu amoureux de la comtesse de Tripoli sans l'avoir jamais vue, et qui prit la croix pour aller lui offrir ses tendres hommages. Après avoir répété quelques-uns de ses couplets, on disait qu'à peine arrivé à Tripoli, malade du mal de mer autant que d'amour, il fit prier la comtesse de venir le voir dans l'albergue où il était descendu; et que l'ayant vue s'asseoir près de son lit, il s'écria : qu'il louait Dieu, et lui rendait grâce d'avoir vu la comtesse; et qu'il mourut enfin dans ses bras. On ajoutait qu'elle l'avait fait ensevelir dans la Maison du Temple, et que le même jour elle était entrée dans un monastère, renonçant au monde et à la couronne comtale, (2) qui ornait ses beaux cheveux.

(1) Guerr' e trebalhs e brega m plats
E m plats quan vei reiregarda,
E m platz quan vei cavalz armats,
E m, platz quan vei grans colps ferir.
Qu'enaissi m par terr' estorta;
Qu'aitals es mos cors e mos sens
E de plag sai quascun jorn mens,
. . . .

(2) *Jaufre Rudel* de Blaia, si fo mot gentils hom, prince de Blaia. Et enamoret se de la contessa de Tripoli, ses vezer, per lo gran ben e per la gran cortezia qu'el auzi dir de lieis als pelegrins. Et ab bons sons, ab paures mots. E per voluntat de lieis vezer el se crozet, e mes se en mar per anar lies vezer. Et adoncs en la nau lo pres mout grans malautia, si que

Les aventures de Pierre Vidal faisaient sourire les dames et les hauts barons, et le peuple s'entretenait de la passion de ce troubadour pour la *Louve* de Penautier, de son mariage avec une nièce de l'Empereur d'Orient, et de l'expédition entreprise par lui pour conquérir le trône de Constantin. Les vers amoureux du vicomte de Saint-Antonin rappelaient sa tendresse pour la femme du seigneur de Penne d'Albigeois, et la douleur de celle-ci, et la manière un peu légère qu'employa Alice de Montfort pour consoler le vicomte (1).

cill que eron ab lui cuideron que el fos morts en la nau; mas tan feron qu'ill lo conduiseron à Tripol en un albere com per mort. Et fo faits à saber à la comtessa, e venc ad el al sieu lieich e pres lo entre sos brats. Et el saup qu'ella era la comtessa, si recobret lo vezer, l'auzir efflairar; et lauzet Dieu el grazi que ill avia la vida sostenguda tro que ill l'ages vista. Et enaisi el moric entre'ls bras de la comtessa; et ella lo fets honradamen sepellir en la maison del temple de Tripol. Et pois en aquel meteis dia ella se rendet monja, per la dolor que ella ac de lui e de la soa mort.

(*Mss. de la Biblioth. roy.* 7225, 7614).

(1) Lo vescoms de Saint Antonin si fo del evescat de Caortz, seigner de Saint Antonin e vescoms. Et amava una gentil domna moiller del seignor de Pena d'Albiges, d'un ric castel et fort. La domna gentils e bella e valens et mout prezada et honrada; et el mout valens et enseignats e larcz e cortes, e bos d'armaz, e bels et avinens, e bon trobaire et avia nom Raimon Jordan; la domna era appellada la vescomtessa de Pena. L'amors dels doz si fo ses tota mesura, tant se volgren de ben l'uz à l'autre. Et avenc si qu'el vescoms si anet una vetz en garnimen; et si fo una batailla grans, el vescoms si fo nafratz à mort. E fo dich per sos enemicz qu'el era mortz; et ella de gran dolor que n'ac si s'en anet ades, e si rendet en l'orden dels Eretges. E si cum Dieus volc lo vescoms garic de la nafra e meilloret, e negus noil volc dire q'ela is fos renduda. E quan fon ben garitz el s'en venc à Saint Antonin, e fon li dich cum la domna sera renduda, per la tristessa qu'il ac de lui quand ill auzi q'el era mortz. Dont el perdet solatz e ris et alegressa, e cobret plains e plors et esmais ni non cavalguet ni anet d'entre bona gen. Cet estet enaissi plus d'un an, don totas las bonas gens d'aquellas encontradas n'avian gran marrimen. Don madona Elis de Monfort, qu'era moiller d'en Guillem de Gordon, filla del vescomte de Torena, on era jovens e beutatz e cortezia, li mandet pregan mout avinenmens que per la soa amor se degues alegrar : qu'ieu vos fatz de mon cors e d'amor prezen

Dans ces réunions du soir, on racontait l'histoire, vraie ou fausse, de Guilhem de Cabestang, et ses amours avec Sermunde. On disait que Raymond de Castel-Roussillon, mari de cette noble châtelaine, ayant appris qu'elle aimait Guilhem, l'avait renfermée dans une tour; que, plus tard, il avait assassiné son rival, qu'il lui avait arraché le cœur, et l'avait fait manger à sa femme. On ajoutait qu'après ce repas horrible, il lui avait dit que c'était le cœur de Guilhem de Cabestang qu'elle avait mangé, et qu'il lui avait demandé si ce mets lui avait plu. On disait aussi que, désespérée, Sermunde avait répondu « qu'elle l'avait trouvé si bon, qu'elle ne goûterait jamais la saveur d'un autre »; et qu'alors Raymond, tirant son épée, l'avait poursuivie dans la grande salle du château, et qu'elle s'était précipitée dans les fossés.

Pour affaiblir l'effet douloureux produit par ce récit, le jongleur ajoutait : que cette aventure fut bientôt connue dans toute la France; que les parents de Guilhem et de Sermunde, et tous les chevaliers courtois, s'étaient réunis contre Raymond de Castel-Roussillon; que le roi Don Alphonse l'avait fait arrêter et mourir en prison. On disait encore que Guilhem de Cabestang et Sermunde avaient été ense-

del mal que vos avetz pres; e prec vos eus clam merce que vos me vengatz vezer. Quan lo vescoms entendet los honratz plazers que la domna li mandava, s'ill comenset una gran dousor d'amor venir al cor; e adoncs el se comenset alegrar et esgauzir, e venir entre las bonas gens. E vestic se e sos compaignos et apparaillet ben et honradamen, et anet à madomna Elis de Montfort, et ella lo recenp ab gran plazer et ab gran honor q'el li fetz. Et el fon gais et alegres del honor et dels plazer q'ela illi fetz ill dis; et ela mout alegra de la bontat e de la valor qu'ill trobet en lui, ni no fo pas enpentida dels plazers ni de las amors qu'ill l'avia maudadas. E la saup ben grazir, et preguet la qu'ela ill fezes tan d'amor per que el saubes que per dreich cors l'avia mandatz los plazers plazen, disen q'els portava en son cor totz jorns escritz. Et la domna o fetz ben, qu'ella lo pres per son cavallier et receup son omenatge; et ella se det à lui abrassan e baizan, et il det l'anel de son det per fermansa et per segurtat. »

velis ensemble dans la grande église de Perpignan, et que, durant une longue suite d'années, les chevaliers et les dames de la Catalogne, du Roussillon, de la Cerdagne et du Narbonnais venaient à Perpignan prier sur leur tombeau, afin que le Sauveur eût merci de leurs âmes. Après ces récits, une douce voix de femme faisait entendre une des plus célèbres chansons de Guilhem de Cabestang, (1) celle qui commence par ces vers :

Lo dos cossire
Que m don' amor soven,
Domna m' fai dire
De vos mans vers plazen.
Pessan remire
Vestre cors car e gen,
Qu'am e dezire
Mais que no fas parven.
. . . .
. . . .

(1) Guilem de Cabestanh fo un gentils castelas del comtat de Rossilhon, que confinava con Cataloingna e con Narbones. Mot fo avinens hom de sa persona, e presatz d'armas e de servir e de cortesia, e bos trobaires; et avia en la soa encontrada una domna que avia nom madomna Sermonda, moiller d'en Raimon de Castel-Rosilho, qu'era mot ric e gentils, e braus, e mals et orgoillos. Longamen l'amet en G. de Cabestanh e'n fet motas bonas cansos; et la domna l vole tan de be que l fey son cavayer, et esteron ab gran joi essems lonc temps. E fon dic al marit d'ela, don el n'ac gran gelosia, et enseret la en una tor, e si foron faits man desplazer, don G. de Cabestanh ac gran dolor; don fes una canso :

Lo dos cossire
Que m don' amor soven

E quan R. entendet la canso creset que fos de sa moiller, quar dis en una cobla :

Tot quan fas per temensa
Devets en bona fei
Penre, neis quam nous vei.

Et aquest mot entendet : e mandet lo marit a'n G. que vengues à parlamen. E menet l'o ab si foras lonh del castel, et à traiso el li tote la testa e mes la en un cavayrol; e trais si lo cor del ventre e fes lo portar à un escudier à son alberc. Et intret s'en el castel, e fes lo cor raustir e far peyrada fort de cor de salvaizina e fes lo manjar à sa molher en semblan

Souvent, dans les carrefours, ou sur les places publiques, groupé autour du puits et de l'orme qui l'ombrageait, le peuple écoutait aussi des jongleurs de profession qui redisaient de longues légendes, et des pélerins qui chantaient les cantiques qu'ils avaient appris dans les saints lieux. Mais souvent ils étaient interrompus par de joyeux refrains, ou par des *cansos* passionnées. L'une des plus célèbres est parvenue jusqu'à nous. Elle exprime avec vérité, avec charme, les sentiments d'une femme forcée de se séparer de l'objet de son affection. Je ne traduirai point ces cobblas, où l'élégance le dispute à la grâce. On ne peut traduire de tels ouvrages, il faut ou les lire ou les chanter :

En un vergier sots fuelha d'albesbi
Ten la domna son amic costa si
Tro la gayta crida que l'alba vi....
Oy Dieus ! oy Dieus ! de l'alba tan tost ve !

Plagues à Dieus ja la nueits no falhis
Ni l' mieus amicx lonc de mi nos partis
Ni la gayta jorn ni alba no vis
Oy Dieus ! oy Dieus ! de l'alba tan tost ve !

qu'el ne manjes. Et quan l'ac manjat, el li dis que so que avia manjat era l' cor d'en G. de Cabestanh e mostret il sa testa, e demandest si l'era estat bos e respondet que jamais autre manjar ni autre beure no l en tolria la sabor. El marit, quant o auzit, correc li dessus ab l'espaza ; e la domna ac paor e fugi al balcon e se laisset cazer jos e fo morta.

« Et aquest mal fo sauputs per tota la terra, don fo mot gran tristeza de la domna e d'en G. de Cabestanh. Et ajusteron se los parens d'en G. e de la domna, e totz los bos cortes cavayers d'aquela encontrada, e guerrejeron R. de Castel-Rossilhon. El rei Amfos d'Arago venc en la terra, quan saup lo fag, e pres R. de Castel-Rossilhon e fes metr' en G. de Cabestanh denan l'us de la gleiza de san Joan à Perpinhan, e la domna ab el. E fon una longua sazo que tug li cortes cavayer e las domnas gentils de Cataluenha e de Rossilho e de Sardanha e de Narbonnes, venian far cascun an anoal per lur armas aital jorn quan moriro, pregan Nostre Senhor que lur agues merce.

« Aissi com avetz auzit lo rei pres R. de Castel-Rossilho e l deseretes, e l tolc sos castels, e l fes morir en sas preisos, e donet tots sos bes als parens d'en G. e de la domna. »

Bel doss amicx fassau un joc novel
In el jardins on canto li auzel
Tro la gayta toque son caramel!
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tan tost ve!

Per la doss' aura qu'es venguda de lay,
Del mieu amic, belh e cortes et gay,
Del sieu alen ai begut un dous ray.
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tau tost ve!

Ce chant passionné me rappelle quelques traits de mœurs qu'il faut consigner ici.

Chaque troubadour avait une muse inspiratrice, une dame, qu'il aimait, qu'il chantait, sans l'indiquer sous son vrai nom, mais sous une appellation, quelquefois ingénieuse, quelquefois bizarre (1). Cette dame n'était presque jamais une création poétique : c'était une châtelaine qui, presque toujours, s'enorgueillissait d'être l'objet des chants d'un homme célèbre, et sachant bien que le nom de convention qui lui était donné n'était qu'un voile transparent sous lequel on la reconnaissait sans peine. D'ailleurs les troubadours habitaient souvent sous le même toit que les dames illustrées par leurs vers, et cette circonstance amenait quelquefois des aventures qui ne furent pas toutes ensevelies dans l'oubli. Ainsi on redisait l'histoire de Pons de Capdueil, qui, aimé d'Alazaïs de Mercœur, voulut lui inspirer une vive jalousie en chantant une autre dame; mais on ajoutait qu'il reconnut sa faute, qu'il implora le secours de Marie de Ventadour, de la comtesse de Montferrant, de la vicomtesse d'Aubusson, et qu'en cédant aux prières de ces dames, Alazaïs lui rendit son amour. On disait aussi comment Arnaud de Marveil, admis à la cour de la comtesse de Burlas, avait été distingué par elle, et avait excité la haine d'Alphonse, roi d'Aragon, qui avait

(1) *Meillz — de — Domna; Tort — N'avetz: etc.*

exigé l'éloignement du troubadour. Les amours de Guilhem de Balazun et de la dame de Javiac fournissaient de longs récits, de *bons contes*, comme on l'a dit plus tard. On entendait avec attendrissement que, pour obtenir de sa dame le pardon demandé par B. d'Anduze, son ami, il s'était fait arracher l'ongle du petit doigt, ainsi qu'elle l'avait exigé, et qu'il lui avait présenté cet ongle, en se jetant à ses pieds, en lui criant grâce et merci; et l'on disait comment son pardon lui avait été accordé. (1)

Si l'on admirait d'abord la vicomtesse de Penne, dont j'ai déjà parlé, et qui, ayant cru à de faux récits qui annonçaient la mort de Raymond Jourdain, avait renoncé au monde, on la blâmait d'être entrée dans ce que l'on nommait l'*Orden dels Eretges*, c'est-à-dire dans le sacerdoce Albigeois, qui admettait, sous le nom de *Revêtues*, des femmes, qui participaient au pouvoir des Ministres. La douleur éprouvée par le vicomte de Saint-Antonin intéressait en faveur de ce troubadour chevalier. Mais ce que l'on aimait surtout à entendre, c'était les moyens ingénieux dont la dame Elisa de Montfort s'était servie pour dissiper les chagrins du vicomte, et l'on répétait, à voix basse, comment elle l'avait reçu pour son chevalier. (2) On racontait aussi, mais non pas devant les jeunes personnes, l'histoire *del baisat emblat, et pois autrejat en do*, de Pierre Vidal; et les folies faites par celui-ci pour la *Louve de Penautier*. Son déguisement en loup, les blessures qu'il reçut en se livrant aux chiens des bergers de la Montagne Noire, faisaient rire; mais on prenait au sérieux ses prétentions sur la couronne de Constantinople, et l'on hono-

(1) Ela on pietoza e levet lo sus, et intreron se totz tres, (la dama, B. d'Anduza, et Guillen) en una cambra et a qui ela lo perdonet.

(2) Ella lo pres per son cavalier e receup son omenatge, et ela se det à lui, et il det l'anel de son det per fermanza et per segurtat.

rait la mémoire de la jeune grecque qui, en l'épousant, avait cru lui donner un empire.

Dans la suite, la poésie romane, sans jamais cesser d'être la *Gaie Science*, prit des allures plus sévères, un ton plus solennel, des pensées plus grandes. et l'on entendit, dans les réunions des familles, des chants où toujours une allégorie dévote venait justifier en quelque sorte l'apparente liberté de l'expression.

Les meilleurs chants des troubadours se sont longtemps conservés dans la mémoire des Toulousains; et souvent, sans savoir à qui ils les devaient, plusieurs d'entr'eux ont redit, sur des terres lointaines, ces vers délicieux de Bernard de Ventadour :

Quan la douss' aura venta
De ves nostre païs,
M'es vejaïre quieu senta
Odor de paradis.

Les impressions produites par ces compositions poétiques contribuèrent puissamment à la perfection de la langue. Née dans le midi de l'Europe, cette langue était pour Toulouse ce que fut, plus tard, pour la cour de Louis XIV, la langue française, illustrée, perfectionnée par d'immortels écrivains. « Rien n'égalait ces poètes (1) dit un auteur moderne. Ils inspiraient une sorte d'enthousiasme; chacun s'empressait de les connaître. Ils devinrent les héraults de la chevalerie et de l'amour dont l'empire embrassait toute l'Europe méridionale. Les écrivains qui ont l'art et le bonheur de plaire contribuent beaucoup au sort des langues. » Celle que l'on parlait à la cour des comtes de Toulouse et de Provence, était, de même, honorée dans les cours des rois de Castille, de Sicile, d'Aragon, et des ducs

(1) *Hist. des Troubadours*. I. 413-414.

de Ferrare. Les littérateurs étrangers cultivaient l'art des joyeux troubadours, et souvent ils égalaient leurs modèles. (1) Ainsi Toulouse et le midi de la France obtinrent la gloire d'avoir créé une littérature particulière, qui, pendant longtemps, n'eût point de rivale. Les plus célèbres écrivains de l'Italie empruntèrent à nos compatriotes des traits remarquables. Dante fit l'éloge des troubadours (2). Pétrarque leur rendit un solennel hommage (3). Il retoucha même quelques-unes des productions de ces poètes aimables. Le talent de faire des vers était si commun à Toulouse, qu'au lieu de se venger d'une injure, comme on le faisait ailleurs, par un coup de poignard, on menaçait son ennemi d'un sirventes ou d'un poème : *Te faray un vers*, disait-on ; et l'exécution suivait de près la menace.

La littérature grecque avait autrefois adouci les mœurs des Volkes ; la littérature latine avait perfectionné cette civilisation. Après l'établissement des peuplades du Nord, il fallait reconstruire une société ; une nouvelle langue se forma, une autre littérature s'éleva sur les débris des littératures antiques, et, elle aussi, amena les bienfaits d'une autre civilisation.

Les croyances pieuses exerçaient un grand pouvoir sur toute la population de Toulouse ; l'esprit inventif des masses ajoutait souvent des circonstances plus ou moins ingénieuses aux légendes racontées par l'eglise, aux récits authentiques

(1) Aux noms des troubadours italiens et espagnols que nous avons déjà donnés, il faut joindre ceux de *Ferrari, Sordel, Lauza, Paul Lanfranchi, Pons Barba, Béranger de Palassol, Hugues de Mataplana, Guillhaume de Bergedan, Giraud de Cabreira, le comte d'Empurias.*

(2) *Traité de l'Eloquence vulgaire. Purgat.* cant. *XXII.*

(3) Triomp. d'amour.

de celle-ci. Les erreurs des Albigeois, adoptées d'abord par un grand nombre d'hommes simples et crédules, furent bientôt rejetées par le peuple. Et si l'on excepte de rares exemples, les ministres du nouveau culte n'obtinrent de succès réels que dans les châteaux des seigneurs et les manoirs des chevaliers. Là se pratiquèrent les cérémonies de la secte, là on entendit les exhortations, non-seulement des ministres, mais aussi des femmes avec lesquelles ils partageaient les dangereux travaux de leur mission hétérodoxe. On y *adorait* les ministres et les femmes *Revêtues*; on mangeait de leur pain béni, et l'on offrait des couronnes à ces femmes. Faibles, d'abord, et se cachant dans l'ombre, les Albigeois devinrent intolérants, dès qu'ils se crurent assez puissants pour résister à leurs ennemis, et s'ils avaient pu établir publiquement leur culte, on peut croire qu'ils n'auraient toléré aucune autre secte, aucune autre croyance que la leur. Les mœurs, alors extrêmement douces dans tout le comté, changèrent sensiblement dès que les Francs devinrent nos maîtres. Pour se soustraire à un ennemi, toujours cruel et souvent perfide, il fallut employer la ruse; de nombreux combats firent couler des torrents de sang. Les haines s'envenimèrent. Les hommes d'Outre-Loire abusèrent de leurs succès; et, six siècles après ces évènements, on se rappelle et l'incendie de Toulouse, et le massacre d'une grande partie de ses habitants par les hommes d'armes du comte de Montfort et par les barons de France.

La noblesse du comté vit alors, avec douleur, des chevaliers ennemis devenir possesseurs de nombreuses seigneuries et dominer en Languedoc à la place des vieux gentilshommes de la contrée. La société se divisa en deux classes: celle des vainqueurs et celle des vaincus. Il y eut dès lors, si je puis m'exprimer ainsi, une solution de continuité dans le midi de la France, et l'on regarda toujours comme

des étrangers, comme des ennemis, les *Francimans*, les hommes du Nord, les conquérants, les oppresseurs de nos provinces ravagées.

Le pouvoir des Municipes, qui s'était conservé depuis l'époque romaine, entretenait en ce temps, surtout à Toulouse, une sorte d'esprit d'indépendance qui ne s'est jamais démenti. Il y avait dans ce sentiment une nationalité tout entière, et qui n'attendait pour se manifester qu'une occasion favorable et le besoin de sauver la patrie. Le droit écrit était le seul reconnu dans Toulouse, et les Coutumes de cette ville n'y dérogèrent point. Etre élu magistrat municipal était le comble de l'honneur : rien ne semblait plus noble, plus grand, plus digne d'estime. Toutes les anciennes familles briguaient l'avantage d'entrer dans le Consulat ou le *Capitoulat*; ainsi l'on voyait les d'Aigremont rechercher huit fois le titre de Capitouls; les Izalguier demander dix-neuf fois cet honneur; les Pagèze, les d'Hautpoul, les Roaix, les Toulouse, considérant l'exercice de cette magistrature comme une occasion d'ajouter une illustration nouvelle à leurs antiques illustrations.

En ces temps, comme aujourd'hui, les crimes étaient punis; mais, lorsque la faute était rachetable, lorsque l'on croyait pouvoir, par de ferventes prières, apaiser le ciel irrité, alors des fondations pieuses venaient accroître les domaines de l'Eglise, ou plutôt ceux des pauvres, qui étaient ses enfans. Quelquefois le coupable allait ensevelir dans un cloître et ses espérances et son avenir. Les fautes contre les mœurs étaient prévues et punies, non seulement par les lois romaines, toujours en vigueur, mais aussi par les Coutumes de la ville. Le sang coulait rarement sur les échafauds, parce que les Coutumes avaient fixé une sorte de tarif pour plusieurs séries de délits. L'adultère n'était puni qu'alors qu'il était bien prouvé; mais lorsqu'aucun doute ne pouvait être admis, les coupables étaient

soumis à la plus honteuse punition : nus et liés de cordes, ils devaient parcourir la ville, et durant cette pérégrination douloureuse, un bourreau les frappait de verges, tandis que le bayle faisait répéter, en langue vulgaire, les termes de la sentence prononcée contre les coupables. On pouvait cependant se racheter (1) de cette peine infamante, et presque toujours on le faisait; mais lorsque une sentence de mort était prononcée, le condamné devait parcourir aussi la ville, et le bayle faisait crier : « Celui qui fera ainsi, périra ainsi! » *Qui aytal fara, aytal perira!*

Deux ou trois lieux de prostitution existaient dans Toulouse, et il est à croire, d'après le nom que porte encore l'une des rues de cette ville, qu'il y avait ici, comme à Narbonne, une rue Chaude : *carriera Calida.* Mais à côté de ces rares exceptions, on trouvait, dans la vieille capitale du Languedoc, des traces multipliées des convictions religieuses de ses habitans, de leur amour pour l'humanité, de leur attachement aux sciences et aux arts. De nombreux hôpitaux offraient des asiles aux pauvres et aux malades; tout esclave qui entrait dans la banlieue de cette cité, était par ce seul fait, libre à jamais, quelles que fussent sa religion, son origine, sa patrie. Lorsque des fléaux naturels privaient le peuple des campagnes et des villes voisines des moyens d'exister, ce peuple accourait vers la cité hos-

(1) Suivant le jurisconsulte anonyme qui a laissé un commentaire manuscrit sur les coutumes de Toulouse, la peine de l'adultère n'était pas toujours la même. Quelquefois on condamnait les coupables à courir tout nus par la ville, et l'on confisquait leurs biens; quelquefois ils payaient une amende de 50 liv. tournois; et enfin dans d'autres occasions ils devaient courir par la ville, et payer 60 sous d'amende. Il n'y avait que le cas d'un adultère commis par un serviteur, ou domestique, avec la femme de son maître, dans lequel on condamnait à mort. On suivait en cela la disposition du droit romain; mais, dans tous les cas, il fallait que les accusés eussent été surpris en flagrant délit.

(*Hist. du Languedoc.* Tom. VIII. Liv. XXXVI. nouv. édit.)

pitalière, et alors d'abondantes aumônes étaient distribuées. Toulouse devenait le refuge de l'enfance, de la vieillesse et du malheur. Il en était de même alors que des maladies épidémiques désolaient la France. Aucun sacrifice ne paraissait onéreux alors qu'il fallait venir en aide aux malades, alors que des voix plaintives se faisaient entendre aux portes de la ville , et réclamaient de prompts secours des citoyens et des magistrats. C'est que cette population était profondément attachée à ses croyances religieuses, c'est que chaque famille croyait se placer sous la protection du ciel en séchant les larmes de ceux qui souffraient, et en remplissant ainsi les devoirs prescrits par la religion du Sauveur.

Avouons cependant qu'à côté des institutions les plus vénérables, une cause toujours permanente de troubles existait dans Toulouse; cette cause provenait de son Université, institution qui lui avait été imposée. Nous verrons bientôt l'attentat commis par un étudiant faire perdre à la ville ses antiques libertés, ses coutumes et ses priviléges. Un nombre considérable de jeunes gens fougueux, accourus de toutes les parties de la France, et même des pays étrangers, ne pouvaient toujours être soumis à une discipline sévère, bien que les réglemens de l'Université eussent prévu tous les cas, et fixé les peines que devaient encourir les coupables. Mais l'Université affectait une indépendance absolue et ne reconnaissait point le pouvoir des magistrats.

Un auteur, qu'il ne faut pas réfuter cette fois (1), dit avec raison, en parlant de l'Université de Toulouse : « Il est possible que les Universités fussent utiles, quoiqu'à mon sens, la lenteur avec laquelle les lumières ont percé en Europe doive être entièrement imputée à ces corps , et

(1) Lavallée, *Voyage dans les départ. de la France.*

que la grave puérilité de quelques-uns des objets que l'on y enseignait ait assurément plus étouffé d'hommes de génie qu'elle n'en a fait naître. Mais sans m'attacher à l'enseignement, la raison surtout qui faisait de ces corps le fléau des villes en particulier qui les possédaient, était les privilèges, qui rendaient leurs membres pour ainsi dire sacrés, et qui les dérobaient presque totalement à la surveillance de la police et à la sévérité des tribunaux. Un étudiant mettait la rumeur dans une ville, battait, violait, tuait: l'Université se présentait avec ses privilèges, et le délinquant devenait inviolable. La justice voulait-elle s'en mêler ? soudain l'Université sonnait l'alarme; les écoles étaient fermées; les chaires étaient désertes; le peuple se trouvait sans prédicateurs, sans offices, sans messes. Et ce peuple, privé de ses pratiques de dévotion, ne manquait pas de se mettre du côté des coupables et de leurs protecteurs. Les autorités tremblaient; le gouvernement même n'était pas étranger à cette terreur; et l'on eût dit que l'état touchait à sa ruine, parce que l'on avait voulu réprimer un écolier mutin. »

On verra dans cet ouvrage que l'importance des études s'accroissant de jour en jour, le nombre des étudiants s'accrut aussi, et qu'au XVI[e] siècle, on en comptait dix mille dans les diverses classes de l'Université. Ce fut parmi eux que la prétendue réforme religieuse fit, en peu de temps, d'immenses progrès; et ce furent ces étudians qui, excités par des conseils fanatiques, secondèrent les projets de ceux qui prirent les armes en 1562 dans le dessein de livrer la ville au prince de Condé. On trouve dans plusieurs ouvrages de précieux détails sur ces étudiants, surtout durant la première moitié du XVI[e] siècle. Etienne Dolet se distingua parmi eux par ses succès poétiques. Ses vers latins, quoique médiocres, excitaient l'admiration, et l'on a conservé le poème qu'il publia en

1527, en l'honneur de Clémence Isaure. Bodin, le célèbre auteur du livre de *la République*, honora aussi le corps des étudiants par son éloquence ; et s'il s'éleva contre les magistrats de Toulouse, c'est qu'il leur demanda en vain l'établissement d'une chaire d'éloquence en sa faveur (1). Triors (2) donne sur les étudiants des détails de mœurs qui ne sont point dépourvus d'intérêt, et il adresse ses *Recherches à tous les nobles enfants de Minerve, estudians en ceste fameuse et signalée Université Tolosaine, ou envoyés pour ce faire.* Dans cet ouvrage, il adresse souvent des injures aux habitants de cette ville, et cependant il n'a pas été poursuivi, à ce sujet, par les magistrats; mais seulement par quelques jeunes Toulousains, qui, après l'avoir blessé dangereusement dans deux duels successifs, lui arrachèrent l'aveu que la bravoure n'était pas une vertu inconnue aux habitants de cette ville. (3)

(1) *Joanni Bodini Oratio de instituenda in republicá juventute, ad Senatum populumque Tolosam.*

(2) *Joyeuses recherches de la langue tolosaine.*

(3) L'auteur fait des remarques burlesques sur quelques mots de la langue vulgaire en usage à Toulouse, tels que *bagasso, requinqua, esclata, secouti, rigola, maleva, ascla, mistras, estre*, etc..... Nous ne citerons que celle sur le mot *ardit*, « *Ardit apud Tholosates*, dit l'auteur, *idem est quod* Liard en bon français, valant trois deniers tournois; *dicitur autem ardit*, parce que coustumièrement il est plus hardi à sortir hors la bourse qu'un soul, encore bien qu'il soit petit. Aincy voyons-nous l'ancien proverbe estre bien véritable, c'est que les plus grands ne sont pas tousiours les plus hardis, *ut patet* par cet exemple du soul et de l'*ardit*; nous espérons, moyennant l'ayde de Dieu, soustenir quelque jour (touchant ce mot d'*ardit*), contre tous allants et venants, que *nihil est contrarium in hac propositione*, à savoir qu'encor que les tholosats (*) ne sont point ardits, ce néanmoins plus hardis sont *Tholosats*. Mesmes nous soustiendrons contre une infinité de personnes (*quod mirum est*) que le Roy très chrestien ne sçaurait faire en toute sa puissance, bien qu'il feut aidé de tous les roys, princes, monarques et potentats de la terre, qu'encor que les *Tholosats* valleussent

(*) Petite pièce de monnaie.

Les *Annales du Capitole*, et nos archives, nous montrent les étudiants étant, ainsi que je viens de le dire, les provocateurs des troubles relatifs à la religion. En 1559, qua-

en son royaume autant que les *ardits*, c'est assavoir trois deniers tournois, et qu'ils se prinssent pour cela, que toutefois tous les *Tholosats*, généralement ne sont jamais hardis, si ce n'est par providence divine.... Davantage plus, nous espérons mettre en avant une apologie contre ceux qui mesprisent les *Tholosats, id est*, en bon français *Tolosains*, disant qu'ils ne montent qu'à deux deniers tournois, et ce tout pour ce qu'ils ne sont point hardis; que s'ils l'estaient il est tout certain qu'ils vaudraient davantage. A ceux-là, ou à tels semblables qui tiennent tels propos, nous rembarrerons bien les cloux, Dieu aidant, leur montrant clairement, vivement et à vue d'œuil, qu'encor que lesdicts Tholosats ou Tolosains (en bon français) ne vallent que deux deniers pour ce qu'ils ne sont point *ardits* (comme ils disent), ce néanmoins que tous ne sont pas seuls en ceste cathégorie et prédicament et bien qu'il y en aye plusieurs (que dis-je, plusieurs!) ouy, mesme une infinité qui ne vaillent guière plus de deux deniers, encore ne sçayje si tant; ce néanmoins nous nous soubmettons à perdre la teste, ce que n'est pas gage de sage, qu'il y en a plusieurs de si grand prix et valeur, qu'il n'y a diamant, éméraude, pierre orientale, n'y rubis, n'y pareillement chose du monde en cette machine ronde, qui vaille les sus mentionnez. Et bien qu'il se puisse faire que les susdicts ne soient point *ardits*, ce néanmoins nous soustenons que cela n'empêche qu'ils ne puissent estre courageux.... Nous ferons, Dieu aidant, une autre apologie ou épistre responcive contre ceux qui se gabent des damoyselles Tholosaines de ce que coustumièrement elles sont brunes et moricaudes et n'ont pas le teint si beau, si frais, si blanc et si vermeil comme les damoyselles des autres régions françoises, ains plusieurs d'entr'elles qui pis est, sont comme rousses d'Egypte. A tels, Dieu aidant, nous respondrons et monstrerons que tel accident inséparable et bien contre la volonté des susdictes, mais ce n'est pas leur faute, ni la cause du soleil, comme plusieurs sont d'opinion, et ce pour cause de la chaleur qui est plus ardente et violente en ce pays et région qu'aux autres. Car elles se gardent bien de la chaleur d'iceluy (les pauvres), tant qu'elles peuvent, et ce par tous les moyens que le sens humain et raison féminine a peu penser et excogiter, et n'y espargnent leurs masques, thorets de nez, ou cachenez, *vel*, si vous aymés mieux, cachemuseau, cachemourre, ou cachebec; pour toute résolution doncq, nous leurs monstrerons que les choses susdictes ne sont cause de ceste couleur brune et moricaude, ains que c'est la poussière du pastel, qui est en grande abondance en ce pays, duquel *quidem* pastel la plus grand part d'elles font traficq, ou pour le moins leurs maris pour elles, car de l'homme et de la femme ce n'est qu'un, sinon quand ils se battent, car alors ils sont deux. »

tre cents d'entr'eux se présentèrent chez le premier président Mansencal, lui demandant une église pour y prêcher à la mode de Genève. En 1560, ils se réunirent dans la rue des *Vigourouses*, proche du palais de l'Université, et environnèrent leur ministre, qui fit alors publiquement le prêche. On sait avec quelle ardeur quelques-uns d'entr'eux combattirent, en 1562, dans les rangs des Huguenots, qui voulaient s'emparer de la ville; et l'un d'eux, La Popelinière, commandait une de leurs compagnies.

Dans la suite, les mœurs des étudiants, toujours bruyantes, durent être continuellement l'objet d'une active surveillance de la part de l'administration, qui n'avait pour se défendre que la *Famille du guet*. Mais la faiblesse de cette troupe ne lui permettait pas d'arrêter les désordres; elle était même devenue ridicule, et ne pouvait plus, par cela seul, être redoutable aux malfaiteurs. On racontait d'ailleurs que le poète Goudelin, pressé par les soldats de la *Famille du guet* de faire leur éloge, l'avait commencé en des termes tels, qu'ils auraient dû l'empêcher de continuer avant même qu'il eût prononcé le troisième vers qu'il improvisait pour eux. On sentit le besoin de renforcer cette troupe, de lui faire prendre une attitude militaire(1). Mais on ne put empêcher les étudiants de dominer dans les spectacles et de provoquer les officiers des régiments qui traversaient cette ville. Des scènes déplorables, des combats acharnés, furent les suites immédiates de ces provocations; et des familles respectables eurent à gémir sur les écarts, sur les folies de ceux qui, comme le disait Triors, *estudiaient en ceste fameuse et signalée Université Tolosaine, ou qui avaient été envoyés pour ce faire.*

Le peuple aimait fort peu les étudiants; les bourgeois,

(1) Voyez note 1.

les ouvriers, ne pouvaient s'accoutumer aux manières trop hautaines, trop libres, des jeunes gens venus pour terminer leurs études dans cette ville. Le peuple et les bourgeois n'aimaient point à voir se mêler dans les réjouissances publiques, dans les fêtes particulières, ce qu'ils nommaient des *étrangers*; et comme, presque chaque soir, une fête avait lieu dans l'un des quartiers de la ville, on cherchait à en éloigner les étudiants, afin que les plaisirs de la soirée ne fussent pas troublés par cette jeunesse qui croyait que les priviléges de l'Université lui permettaient de tout oser, de tout entreprendre.

En décrivant les places de cette ville, nous aurons l'occasion de remarquer que chacune d'entr'elles avait un puits, qu'ombrageait toujours un ormeau. Durant les chaleurs de l'été, les bonnes femmes du quartier se réunissaient sous cet arbre aux larges rameaux. Le soir, toute la population se pressait à l'entour. Quelquefois un conteur, plus ou moins habile, redisait, en langue du pays, des légendes locales: c'était quelquefois le martyre de saint Saturnin, accompagné de circonstances romanesques; c'était saint Exupère chassant les Vandales, ou le comte Raymond VI rentrant dans sa capitale, reconquise sur les Français. Mais le plus souvent c'étaient des cantiques pieux, précédés ou suivis de chansons passionnées. La langue méridionale se prêtait admirablement à ces divers genres de compositions. La musique était tour à tour vive, tendre, ou religieuse, selon l'exigence des vers. Après avoir chanté pendant quelque temps dans chaque carrefour, dans chaque place, des chœurs partaient et parcouraient la ville en répétant les chansons qui déjà avaient charmé les habitants rassemblés dans les carrefours. Parmi ces chansons, il y en avait plusieurs dont la délicatesse était remarquable. Embarrassé dans le choix à faire parmi un grand nombre de ces compositions, je ne citerai ici

que la *Chanson de la Violette* (la Biouleto) (1). En la traçant sur ces feuilles légères, je crois entendre encore des voix harmonieuses la répéter sur nos places et dans nos rues étroites. Je l'avais entendue aussi, il y a vingt-cinq années, sur une terre lointaine, où cet hymne de la patrie me rappela, avec attendrissement, et Toulouse, et ses douces poésies, et le talent musical de ses habitants.

Bioulctto
Nenetto
Toutjoun aoudourouso,
Aounou de Toulouso
Beni m'enbaouma!
Zephir te caresso,
Et ma soulo mestresso
Me pot may charma *(bis).*

Fresquetto,
Doucetto,
Quan ben dins la prado,
Ma Liris agrado
A toutis les els!
Dins soun cant plus mendre
Bous creiriots entendre
Le cant des angels.... *(bis).*

Biouletto
Nenetto
Toutjoun aoudourouso,
Aounou de Toulouso
Beni m'embaouma!
Zephir te caresso,
Et ma soulo mestresso,
Me pot may charma.

Durant les deux ou trois premières années de la révolution, et depuis l'époque de l'établissement du Directoire, on mêlait à ces chants nationaux une romance longtemps considérée aussi comme nationale. On la devait à la plume

(1) Cette chanson est attribuée dans plusieurs manuscrits à Pierre Goudelin.

élégante et naïve de Florian, et, chaque soir, plusieurs milliers de voix répétaient en chœur les vers du chantre d'Estelle :

> A Toulouse il fut une belle,
> Clémence Isaure était son nom.....

Aujourd'hui on se rassemble dans les spectacles pour entendre les admirables compositions d'Auber, de Rossini et de quelques autres; mais tout ce qui était local, tout ce qui rappelait le midi, Toulouse et ses vieilles gloires, a disparu, et, pour nous, les chants ont cessé.....

Le peuple, qui aimait avec passion tout ce qui tenait à sa ville, à sa nationalité propre, n'était point ennemi d'une joie même assez bruyante.

Les processions des différentes paroisses offraient aussi au peuple l'occasion de développer tout son génie inventif. Chaque place, chaque carrefour avait son reposoir, toujours décoré avec magnificence; et les enfants, vêtus en rois, en reines, en apôtres, en évêques, en moines, en bergers, formaient une partie essentielle de toutes les processions. Chaque boutique se transformait en salon, tapissé d'images sacrées, et après le passage de la sainte Théorie, des noëls, répétés sans mélange d'autres chants, annonçaient combien ce peuple était attaché à ses pieuses croyances, et combien il chérissait les solennités du culte de ses pères.

Si le sentiment religieux était profondément empreint dans le cœur des habitants de Toulouse, il n'altérait point cependant cette gaité naturelle, ce vif amour des plaisirs honnêtes, qui était encore, durant le XVIIIe siècle, l'un des traits distinctifs du caractère méridional. Aux fêtes religieuses succédaient constamment des fêtes populaires, où l'on imitait, où l'on surpassait la joie des fêtes données par les familles élevées au-dessus du

vulgaire par leur fortune ou par l'heureux privilége de la naissance. Lorsque le dernier duc de Montmorency venait tenir sa cour à Toulouse, toute la noblesse accourait dans cette capitale; des tournois, des joutes, des bals, se succédaient sans relâche. Le goût présidait à ces fêtes, et la poésie venait mêler ses charmes à ceux de la musique. Le roi des violons de France, Mathelin (1) avait charmé les habitants de Toulouse sous les règnes précédents; son fils, Ponset (2), et quelques autres (3) présidaient aux bals donnés par le duc, et où Félicie des Ursins, sa femme, affectait une réserve, un orgueil qui contrastait avec la bonté, l'affabilité de celui dont elle portait le nom. Tous les beaux esprits de l'époque faisaient ce que l'on nommait des *Prologues* pour les diverses entrées des masques, et le poète Goudelin se distingua souvent dans ces occasions.

En 1624, un carrousel magnifique fut célébré à Toulouse en l'honneur de la paix. Le comte de Carmaing y remporta le prix des courses, consistant en une boîte ornée de diamants. De nombreuses fêtes suivirent ce carrousel; nous en avons encore la description, mêlée de vers et prose, et où la langue de nos pères, la langue romane, n'est pas oubliée (4); on y remarque, surtout, de délicieux couplets du poète Goudelin, couplets qui pendant longtemps ont été chantés et qui devraient l'être encore (5).

(1) Voyez note 2.

(2) Voyez note 3.

(3) Voyez note 4.

(4) Voyez *Le Cléosandre, où sont rapportés tous les passe-temps du carnaval de Toulouse, en cette année mil six cent vingt-quatre.*

(5) CANSOU DE LA SERENADO.

Fay te jantil moun cor et cour
Saluda la raro merbeillo,

Le peuple était toujours admis, vers la fin de ces fêtes, dans les salles où elles avaient lieu. Il prenait part à la joie des convives, et des poètes employaient encore la langue romane pour ajouter aux plaisirs de la foule. Aucun peuple du moyen-âge, ou des temps modernes, n'a jamais été plus sensible aux charmes de la poésie que le peuple de Toulouse. Palaprat a laissé à ce sujet des détails que je dois insérer ici, car ils peignent en partie cette ville, durant le XVIIme siècle. L'auteur ne dissimule point ses regrets de voir l'antique compagnie de la *Gaie Science*, changée en une Académie bien froide et bien grave, et qui n'avait point les sympathies de la population. « J'avoue, dit-il, que j'aurais souhaité qu'en revêtant cette nouvelle

Daban qui l'amour biu d'amour,
Et le bel soulel s'assouleille.
    Memo le cel
    Al tens plus bel
Nou pot fa beze cap d'estelo
Que nou se cluque daban elo.

Le printems troumpat de plase
Per flous li baizo las gautetos,
Et l'aoutouno pertray le se
Quand bol redoundi dos poumetos.
    Memo le cel
    Al tens plus bel
Nou pot fa beze cap d'estelo
Que nou se cluque daban elo.

Sur l'ale de sous pots doussets
Zephir en fourrupan demoro,
Et pey s'en fuch à cabussets
Per musqueta les gans de Floro.
    Memo le cel
    Al tens plus bel
Nou pot fa beze cap d'estelo
Que nou se cluque daban elo.

Académie de toute la majesté dont elle est revêtue, on ne l'eût pas tout-à-fait dépouillée de la joye, qui était son ame, sa vie, et sa première institution, comme le porte le nom qu'elle avait de *Gaie Science*, et celui de ses prix, qui étaient appelés *joyes;* car on disait *la joye de la violette*, *la joye de l'églantine*, *la joye de la soucie* (1), au lieu des fleurs de la Violette, de l'Eglantine et du Souci.

» Nos pères savaient bien ce qu'ils faisaient : ils n'étaient pas contents de leurs plaisirs, s'ils ne les partageaient avec le peuple : ils connaissaient de quelle conséquence il était de l'y associer, et de le tenir en bonne humeur. Les ouvrages qu'on couronne aujourd'hui dans notre Académie de Toulouse ne peuvent charmer que des esprits du premier ordre : le peuple n'y entend rien. Il était accoutumé à nos vieux *Chants Royaux*, il en retenait les vers intercalaires, il se plaisait à les répéter. Je suis sûr qu'il y en a tel avec lequel j'ai été bercé, qu'il redit tous les jours, et que tous les ans encore il va les premiers jours de may à l'Hôtel-de-Ville, par habitude, dans l'espoir d'y entendre des poésies en langue toulousaine, qui, par une distinction accordée à la seule ville de Toulouse, est appelée langue *Moundine*, dont notre province est toujours passionnée, et pour lesquelles la gentillesse de notre fameux *Goudelin* lui a donné un goût qui pourrait aussi s'appeler une fureur. Je me garderai bien de me donner le ridicule de prôner au milieu de Paris les charmes d'un langage qu'on y traite de jargon aussi méprisable que *l'argot*. C'est assez pour mon sujet que les plus honnêtes gens chez nous, les plus polis, et les personnes de la première condition se fassent un plaisir de le cultiver, de faire des vers dans ce tendre langage dont je me suis servi

(1) La fleur du souci s'appelait encore la fleur de la soucie quand je commençais d'aller aux Jeux-Floraux.

jadis dans mes amoureuses chansonnettes, assez heureusement pour oser me flatter qu'elles seront toujours répétées par les jeunes nymphes de la Garonne.

» Je sçai bien que des vers *Mondins* (1), ou Toulousains, n'auraient pas mérité l'occupation d'une Académie sérieuse et majestueuse ; mais j'aurais voulu recevoir deux sortes d'ouvrages : les uns dans les parvis du temple, les autres dans le lieu intérieur , où il n'est permis d'entrer qu'aux ministres d'Apollon. L'Académie aurait jugé ces derniers au poids du sanctuaire, tandis que les premiers, plus enjoués, auraient fait, dans le grand Consistoire, le divertissement du peuple, toujours enthousiasmé de ces vers (quand ils le méritent) pour le moins autant que leurs auteurs.

» Mais que ce pauvre peuple aujourd'hui doit s'en retourner triste de l'Hôtel-de-Ville, où il n'entend plus cette poésie dont il était idolâtre, et où il ne trouve plus tout cet ancien appareil si joyeux, les débris agréables d'un grand festin public, de toutes les suites enjouées de *Comus*, des *Muses*, du *Printemps*, de *Bacchus* et de *Flore*, tout l'Hôtel-de-Ville orné de festons, son pavé semé de fleurs, ses places élevées remplies d'une assemblée de personnes les plus considérables de la ville, et son parterre plein d'une nombreuse foule de toute sorte d'habitants, où chacun était animé par sa propre joye, ou par celle qui était répandue sur tous les visages qu'il voyait.

» J'aurais cru que ce qui convient aux bords de la *Seine* n'est pas également bien placé sur les rives de la *Garonne*. J'aurais toujours laissé à l'Académie Française l'honneur tout entier, à elle seule, de juger l'éloquence française dans les discours en prose; non que je prétende qu'il y ait quelque part de meilleurs juges en toutes sortes d'ouvrages

(1) *Ce mot est venu des courtisans du comte Raymond, qu'on appelait Ramondins.*

que mes illustres confrères (messieurs les Académiciens des Jeux-Floraux), parmi lesquels il n'y a pas de nom médiocre, et dont la seule liste générale suffit pour l'éloge de chaque particulier; mais c'est qu'on doit convenir que le sérieux, la gravité et la majesté sont l'apanage de l'Académie Française, dont l'institution a uniquement eu pour objet quelque chose de plus élevé que le simple plaisir du peuple; au lieu que celle de nos Jeux-Floraux était *mixte*, s'il m'est permis de me servir de ce mot, et qu'il est aisé de voir que l'intention de leurs fondateurs avait été de faire en même temps de ces jeux une lice pour les beaux esprits et un divertissement pour le peuple.

» Pauvre peuple, que tous ceux qui doivent t'aimer ne t'aiment-ils autant que je t'aime! Je ne connais pas d'assez grand seigneur dont ta félicité ne pût être enviée. Je ne rougis point d'avoir l'inclination populaire, et j'avoue que si j'avais pu suivre le dessein que j'avais formé dans l'année de ma préfecture, de faire ériger nos Jeux en Académie, je n'aurais rien oublié pour tâcher d'attirer des poètes de tout le royaume, comme on a fait, mais je n'aurais jamais pu consentir de le faire aux dépens des fêtes publiques; et quelque gloire que j'eusse envisagée du côté des étrangers, je l'aurais trouvée trop chère si elle avait causé quelque altération à l'allégresse de mes concitoyens. Je ne leur aurais pas retranché la joye du célèbre festin de *l'Eglantine*, tant attendu et tant chanté, et fournissant toujours, avec *les soldats de la famille du guet*, une matière intarissable de poésies réjouissantes. Je n'aurais pu me résoudre à priver mes concitoyens de la joye d'entendre réciter publiquement des ouvrages, surtout des ouvrages enjoués. Jamais je ne leur aurais ôté le plaisir de voir partir pompeusement du grand Consistoire trois *Capitouls*, avec les mêmes habits de cérémonie qu'ils portent aux entrées de nos rois, et trois Mainteneurs, ou Juges des Jeux, pour aller

en apparât, au bruit des tambours, de la mousqueterie de la ville, des trompettes et des hautbois, chercher les prix mis en dépôt sur le maître-autel du plus ancien de nos temples, et les apporter à la vue de tout le peuple dans le lieu destiné pour les distribuer aux vainqueurs. Je n'aurais jamais pu consentir à priver le peuple de la joye de les voir couronner solennellement, et partir, dès qu'ils étaient couronnez, pour aller dans le même apparât, augmenté de beaucoup d'acclamations, faire un hommage de leurs prix aux pieds des mêmes autels, d'où l'on venait de les prendre pour les leur donner, et conservant toujours ainsi la piété au milieu de la joye, recevoir ces prix une seconde fois de la main des ministres de ces autels. »

Cet attachement aux productions en langue romane, se retrouvait dans toutes les classes de la société, et jusque vers le milieu du XVIIIe siècle; on se servait simultanément de cette langue et de la langue française, ou du moins on citait quelques maximes, ou quelques vers remarquables échappés aux prosateurs et aux poètes du midi; et encore, à l'instant où j'écris, il n'est pas rare d'entendre des hommes distingués se servir parfois de cette langue, que d'ailleurs les vers d'une foule de poètes modernes ont honorée de nouveau, qu'ils ont fait renaître en quelque sorte, et qui excite encore l'enthousiasme du peuple. Dans le Nord de la France, on croit montrer souvent de l'esprit, de l'érudition, en citant des vers d'Horace ou de Virgile, en cherchant à les encadrer, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans la conversation. Il est peut-être moins ridicule, dans le Midi, de citer un passage de Goudelin, un vers heureux de Lesage, un couplet de Rigaud ou de l'abbé Morel. Selon Mme Desnoyers, durant les premières années du XVIIIe siècle, les femmes les plus distinguées de Toulouse parlaient le plus souvent la langue de la patrie, et cependant plusieurs

d'entr'elles faisaient des vers français avec talent, avec bonheur. Mais après avoir remporté un prix à l'Académie des Jeux-Floraux, M[lle] de Castellan, M[me] d'Encausse, M[me] Druilhet, M[me] de Montégut, aimaient à célébrer leur triomphe dans des couplets en langue romane, ou *moundine*, et ces productions légères avaient quelquefois plus de charme, plus de grace que les vers français de ces dames, qui toutes cependant méritaient une place honorable sur le Parnasse de cette époque. S'il m'était permis de révéler des secrets, qui doivent demeurer ensevelis dans les archives des familles, combien de lettres, d'épîtres amoureuses, écrites par de graves magistrats, par les hommes les plus haut placés, montreraient que, sous la régence, et même durant les premières années du règne de Louis XV, la langue romane servait à l'expression des plus tendres sentiments, à la peinture des affections les plus vives.

Les classes populaires avaient aussi leurs poètes, et je pourrais en indiquer un grand nombre chez qui, très souvent, le génie se manifesta malgré le peu de culture de l'esprit. La dévotion et le plaisir inspiraient ces chantres vulgaires. C'était surtout à l'époque des fêtes funéraires, célébrées autrefois par les Romains, et que l'on nommait, assez mal, les *fenetra*, que la verve de ces poètes s'animait outre mesure. Autrefois les habitants de Toulouse allaient, pendant une partie des mois de février et de mars, visiter les champs de repos, et cela se nommait : aller aux bières, aux sépulcres, *ire ad feretra*. Ces fêtes, comme nous l'avons dit ailleurs (1), étaient marquées dans le calendrier de Rome au 21 février, ou le 9 des calendes de mars. Les légendaires disaient qu'Enée les avait établies; que Numa les rendit plus solennelles, et y ajouta

(1) *Statist. Gén. des Départ. Pyrénéens.* II, 377.

toutes les cérémonies pieuses nécessaires pour apaiser les mânes, et obliger les dieux infernaux à les traiter avec moins de rigueur. Cette fête était nommée *feralia*, mot qui venait de *justa ferre*, ou *ferre epulas*. Elle durait onze jours. Les parents et les amis allaient dans les lieux destinés à l'inhumation et visitaient les sépulcres de ceux qu'ils avaient perdus. Ils faisaient plusieurs fois le tour de ces monuments en prononçant des prières, et offraient ensuite sur la tombe, qu'ils couvraient de fleurs, un festin appelé *Silicernium*, où l'on ne servait ordinairement que du miel, des gâteaux, du lait et du vin. La religion chrétienne sanctifia ces fêtes de commémoration et de deuil. Mais les chapelles qu'elle fit élever dans les cimetières ayant été démolies à l'époque de l'invasion anglaise, on n'alla plus par dévotion dans ces lieux écartés; le plaisir y remplaça les souvenirs de la famille et les prières. Ce pieux pélerinage devint ainsi une fête profane, où vingt poètes célébraient, chaque année, en langue du pays et en français, les charmes de cette réunion et les louanges des dames qui venaient l'embellir. Le plaisir y faisait taire souvent la voix de la raison et un grand jurisconsulte s'était élevé (1) autrefois contre cette profanation. Mme de Noyers décrit ainsi les *feretra* de son temps (2) · « Le carême a mis fin aux plaisirs des dames, et quoiqu'ils recommencent après Pâques, ce n'est pas avec la même vivacité. Dans le carnaval, il ne fait pas sûr d'aller dans les rues; on baisse les glaces des carrosses, de peur qu'elles ne soient cassées par les dragées qu'on jette à la tête. Il ne reste ce jour-là personne dans les maisons; les artisans quittent leurs boutiques, les domestiques n'obéissent pas à leurs maîtres. On court les rues du matin au soir; les dames sont en

(1) *Gregor. Tolos. Sint.* Lib. XXXIX Ch. XI.

(2) Mme de Noyers, *Lettre XXI.*

carrosse, les messieurs à cheval. Plusieurs font des mascarades en charrettes, et représentent mille choses différentes. L'on fait imprimer des vers qui expliquent l'emblème, et qu'on jette de tous côtés. Ceux qui ont des maîtresses donnent un massepain. C'est une grande boëte pleine de confitures, couverte d'une étoffe dont on peut faire une jupe, attachée avec des rubans dont on peut faire une garniture. On promène tout le jour cette boëte sur un cheval ou un charriot, jetant de toutes parts des vers à l'honneur de celle à qui on le destine, et on le lui fait donner par des gens masqués, dans l'endroit où il y a le plus de monde. Après avoir couru les rues pendant le jour, on court le bal toute la nuit. Personne ne pourrait tenir à cette fatigue, si le carême ne venait à propos calmer ces fureurs. Chaque saison a pourtant ses plaisirs, mais plus modérés; chaque dimanche de carême on va à quelqu'un des faubourgs célébrer *le fenetra*. Les dames s'y rendent, parées de leur mieux; les messieurs y font de belles cavalcades autour des carrosses, et on voit arriver quantité d'hommes à pied, déguisés en pâtissiers ou en bergers, qui portent chacun un *fenetra* sur la tête. C'est un grand gâteau piqué d'écorce de citron et des confitures, sur une planche couverte de rubans et de colifichets. On le jette en dansant dans le carosse des dames, où l'on fait en sorte que les deux bouts sortent par les portières. »

Une autre fête populaire rappelait à Toulouse les fêtes romaines de l'automne. On la célébrait le jour de Saint-Caprais. Combinaison de la fête nommée *Vinalia* et de celle appelée *Brumalia*, et qui fut instituée, dit-on, par Romulus en l'honneur du Dieu des vendanges, elle offrait le spectacle d'une nombreuse population, sortie des faubourgs, s'avançant en ordre, et divisée par quartiers. Chacun de ceux-ci arborait ses couleurs particulières. Le cortège s'acheminait vers une prairie située sur les

bords de l'Ers, où l'on allait goûter le vin nouveau. Au milieu de la foule paraissait Silène, assis sur le patient animal choisi par le père nourricier de Bacchus. Des buveurs armés de bouteilles l'accompagnaient, et l'on portait près de lui un étendard sur lequel on lisait ces mots romans, près d'une tête de bouc surmontée de hautes cornes : *atal soun you*! sorte d'épigramme adressée aux maris malheureux. A cet étendard étaient suspendues aussi les cornes et la barbe d'un bouc, objets sur lesquels on jetait du vin: ce qui rappelait que les Romains offraient le bouc en sacrifice à Bacchus (1).

Durant les quarante-cinq années qui ont précédé la révolution de 1789, un charpentier nommé Verduret fut le héros de cette fête, qu'il savait animer par ses bons mots et ses chansons. Il nous reste encore un souvenir de cette solennité populaire: c'est une brochure publiée en 1784. On y trouve des détails précieux sur le rassemblement des différents quartiers, et sur l'uniforme arboré par chacun d'eux (2). Les troubles civils avaient fait oublier

(1) *Statist. Génér. des Départ. Pyrénéens.* I. 377 — 378.

(2) *Le Ramelet de San Grapasi.*

Nous trouvons dans cet écrit les notes suivantes sur les uniformes et les couleurs des divers quartiers qui prenaient part à la fête.

Quartier des Pénitents-Noirs :

Habit bleu, doublure rose, veste et culotte de basin blanc, bas blancs, souliers roux, cocarde blanche et bleue.

Quartier des Pénitents-Blancs :

Habit rouge, doublure violet, veste et culotte citron, bas blancs, souliers de peau bronzée, cocarde blanche et rouge.

Faubourg Saint-Etienne :

Habit vert, veste et culotte pêche, bas blancs, souliers bleus, cocarde bleue et rouge.

Faubourg Saint-Michel :

Habit souci, doublure cramoisy, veste et culotte d'étoffe blanche, bas blancs, souliers de maroquin citron, cocarde blanche et bleue.

Ile de Tounis :

Habit couleur des cheveux de la Reine, doublure bleu de ciel, veste

ce festival. Il fut rétabli, en l'an V de la république, par par Gillet aîné, et Paziès, chef de l'un des bataillons de la garde nationale (1); et l'on vit avec enthousiasme la renaissance des *Vinalia* et des *Brumalia* des Romains.

Persuadé des vérités de la religion catholique, le peuple de Toulouse avait cependant conservé, comme on vient de le voir, quelques souvenirs des superstitions antiques. On révérait les fontaines; on leur faisait, et on leur fait encore, des offrandes. La croyance à des apparitions nocturnes était profondément empreinte dans les cœurs, et Lafaille dit, sous l'année 1496 : « En cet endroit de nos Annales, l'auteur s'est diverti à faire peindre sur les deux premières pages la figure bizarre d'un homme gigantesque n'ayant qu'un œil au milieu du front, monté sur un

et culotte gorge de pigeon, bas blancs, souliers citron, cocarde à la Malborouck.

Quartier de Saint-Cyprien :

Habit couleur de prunes de Monsieur, doublure jonquille, veste et culotte rose, bas blancs, souliers roux, cocarde blanche.

Quartier du Bazacle :

Habit vert sale, doublure souci, veste et culotte ponceau, bas blancs, souliers rouges, cocarde rouge.

Quartier d'Arnaud-Bernard :

Habit rose, doublure paille, veste et culotte d'étoffe blanche, bas blancs, souliers gris, cocarde rouge et bleue.

Uniforme des autres quartiers de la ville:

Habit violet, doublure citron, veste et culotte bleue, souliers de maroquin, cocarde blanche et rouge, chapeau à la Boston.

Les femmes de chaque quartier devaient aussi adopter un uniforme, et celui-ci est de même décrit dans le *Ramelet* de 1784.

(1) *Ramelet noubel à la memorio de defun Berduret.*

cheval monstrueux, qui a plusieurs jambes longues et menues comme celles d'une écrevisse ; et, à côté, est représenté un homme couronné, à cheval, avec une lance à plusieurs branches, ou bâtons, dont il renverse d'autres hommes aussi à cheval. L'auteur l'a accompagné d'un discours en latin, d'un style semblable à celui de l'Apocalypse, plein de lamentations et de présages terribles. Cette peinture, jointe à ce discours, qui n'est au fond qu'un pur galimatias, donna naissance, par succession de temps, à un bruit qu'il y aurait de la peine encore aujourd'hui à déraciner de l'esprit de beaucoup de gens, qu'en ce temps-là ce monstre, qu'ils appellent *la Malebeste*, courait les rues de cette ville aux heures de la nuit, et que tous ceux à qui elle se montroit mouroient infailliblement le lendemain. J'ai vu des curieux de la campagne venir demander dans l'Hôtel-de-Ville qu'on leur fit voir *la Malebeste.* »

Doujat (1), dans son Dictionnaire, traduit le mot *Malobestio* par celui de *moine bourru.* Il y a peu d'années que l'on cherchait encore à faire peur aux enfants en les menaçant de *la Malobestio,* comme de la *Popoou,* du *Cristalin* et d'autres êtres fantastiques. Mais, durant le XVI[e] siècle surtout, on s'entretenait dans Toulouse des apparitions, et Bodin (2) lui-même, qui a longtemps habité cette ville, dit que « estant à Tholose, Ogier Ferrier, médecin fort savant, print à loüage une maison près de la Bourse, bien bastie, et en beau lieu, qu'on luy bailla quasi pour neant, l'an mil cinq cent cinquante-huit, d'autant qu'il y avait un esprit malin qui tourmentoit les locataires ; mais luy ne s'en soucioit, non plus que le philosophe Athenodore, qui osa demeurer seul en la maison d'Athènes, qui estait dé-

(1) *Dictionnaire de Langue Moundine.*

(2) *Démonomanie des Sorciers.* 261.

serte et inhabitée par le moyen d'un esprit, oyant ce qu'il n'avoit jamais pensé, et qu'on ne pouvoit aller seurement en la cave, ny reposer quelquefois; il fut adverty qu'il y avoit un jeune escolier Portugais, qui estudioit lors à Tholose, et qui faisoit voir sur l'ongle d'une jeune enfant les choses cachées : l'escolier usa de son mestier, et la fille enquise, dit qu'elle voyoit une femme richement parée de chesnes et dorures, et qui tenoit une torche en la main près d'un pilier. Le Portugais dist au médecin qu'il fist fouïr en terre dedans la cave près du pilier et qu'il trouveroit un trésor. Qui fut bien aise, fut le médecin, qui fit fouir; mais alors qu'il espéroit trouver le trésor, il se leva un tourbillon de vent qui souffla la lumière et sortit par un soupirail de la cave, et rompit deux toises des créneaux qui estoyent en la maison voisine, dont il tomba une partie sur l'ostevant, et l'autre partie en la cave par le soupirail, et sur une femme qui portait une cruche d'eau, qui fut rompue. Depuis l'esprit ne fut ouy en sorte quelconque. Le jour suyvant le Portugais, adverty du faict, dit que l'Esprit avoit emporté le trésor, et qu'il s'émerveilloit qu'il n'avoit offensé le médecin, lequel me conta l'histoire deux jours après, qui estoit le 15 décembre 1558, estant le ciel serain et beau comme il est d'ordinaire aux jours alcyoniens, et fus voir les creneaux de la maison voisine abattus, et l'ostevant de la boutique rompu. » Le même auteur, auquel on doit cependant le livre si célèbre de *la République* (1), raconte une histoire du même genre et dont il prétend avoir été en quelque sorte témoin : « Me souvient, dit-il, que, l'an 1557, un maling Esprit foudroiant à Tholose tomba avec le tonnerre dedans la maison de Poudot, cordoanier, demeurant près du Salin, qui jettoit des pierres de tous côtés de la chambre. On ramassait les

(1) Ibid. 301.

pierres en si grand nombre qu'on en emplit un grand coffre, que la maîtresse fermoit à clef, fermant portes et fenestres. Et néantmoins l'esprit aportoit soudain d'autres pierres, et toutefois sans faire mal à personne. Latomi, qui estoit lors quart Président, fut voir que c'estoit : aussi tost l'Esprit luy fist voler son bonnet d'une pierre, et le hasta bien de fuyr. Il y avait esté six jours, quand M. Jean Morques, conseiller du Présidial, m'en vint advertir pour aller voir ce mystère, où je fus deux ou trois heures sans rien appercevoir. Quelcun, lorsque j'entrai, dict : Dieu soit céans; et après avoir entendu l'histoire, dict au maistre qu'il priast Dieu de bon cœur, et puis qu'il fist la rouë d'une espée par toute la chambre; ce qu'il fist. Le jour suivant la maistresse luy dict qu'ils n'avoyent depuis ouy aucun bruit, et qu'il y avoit sept jours qu'ils n'avoyent reposé. »

Noguier, en parlant des anciennes écoles de Toulouse, dit qu'elles étaient « en un lieu éminent de la montaignette de Piedavid, en la rue appelée la Cavallerie et Bourgeoisie, demeure des chevaliers nobles et aisés de la ville, (bien qu'elle fut assez loing de Vieille Tolose et de la nouvelle Cité de plusieurs traits d'arbalète). Celle par où le chemin fait la descente à la rivière de Garonne, à l'endroit du bout du grand ramier des molins du château Narbonnois, sur les prairies de Saint-Etienne, et sur la plaine appelée les Condomines, qui est joignant cette montaignette, auquel lieu, n'a pas trois cents ans (ce que j'ai de mes ancètres, gens de long temps, et emperlés d'honnêteté), qu'il y apparoissoient quelques traces et ruines d'édifices faits par les Gots, lesquels occupèrent ces endroits que le vieil âge appelait le lieu Fée (1); d'autant

(1) Les champs indiqués par Noguier sont ceux qui dans les anciens actes portent le nom de champs de Feretra.

qu'une Fée, la veille de la Saint-Jean, se montrait là, demi nue, en forme humaine, et le restant en forme de dragon, et disoit-on (comme telle était l'erreur des gens de ce temps) que quiconque la pourroit attendre sans éfarouchement, il deviendroit jouissant de sa dévoilée beauté et du trésor caché par enchantement dans ce lieu. »

On connaît tous les contes relatifs à la reine Pédauque. On montrait son tombeau au-dessus de l'une des portes de l'église de la Daurade (1). Le pont aqueduc, qui amenait environ quatre-vingt pouces d'eau dans Toulouse, portait le nom de *Regine Pédauque*. On donnait aussi son nom aux bains des Romains, et au long aqueduc bâti durant la domination de ceux-ci. Qui n'a entendu parler de sa merveilleuse quenouille, qui, malgré un travail qui n'était jamais interrompu, ne s'épuisait jamais, et offrait toujours la même quantité d'un lin soyeux et doré? Selon des traditions qui ne sont pas encore entièrement effacées, la reine, *la Regine*, aimait à se reposer au bord des fontaines, à se baigner dans leurs eaux limpides, à chasser dans les forêts de l'Ardenne, et à en poursuivre, l'arc en main, les timides habitants; ces circonstances mythiques pourraient faire reconnaître en elle la Diane Arduinna, ou Arduenna; et il est digne de remarque que les lieux où elle apparaissait portent encore les noms d'*Ardennes-Hautes* et de *Basses-Ardennes*. Tout ce vaste territoire était une forêt.

Une tradition moins ancienne, mais qui n'était révoquée en doute, il y a cent ans, que par quelques esprits forts, était connue sous le nom de *la Messe nocturne de saint Saturnin*.

On disait que celui qui aurait assez de courage pour

(2) Ce monument, actuellement placé dans le musée de Toulouse, remonte au cinquième siècle. C'est le couvercle d'un tombeau. On y voit le Christ multipliant les pains et les poissons, ressuscitant Lazare, etc.

rester le soir dans l'église de l'apôtre de Toulouse, assisterait à la scène que je vais raconter, et qui se renouvelait toutes les nuits, à l'exception de celle où l'on célèbre la naissance de J.-C.

« Le curieux, entré dans l'église de Saint Saturnin, à l'heure des dernières prières, voit bientôt, disait-on, les fidèles se retirer; il reste seul, perdu en quelque sorte dans l'immensité des cinq nefs de ce grand édifice. Une lampe brille devant l'autel où l'hostie sainte est conservée; une autre projette une faible lueur sur la châsse d'argent de saint Exupère, septième évêque, et sauveur de Toulouse; les autres parties du temple restent plongées dans les plus profondes ténèbres. Mais l'horloge de *l'Abat-Roger* tinte douze fois, et tout-à-coup les flambeaux de l'autel brillent d'un vif éclat; les portes de la sacristie s'ouvrent; un prêtre, à la démarche imposante, en sort : il est revêtu de ses ornements pontificaux. Un calice d'or est dans ses mains; il place le calice sur l'autel, et se retournant ensuite, il s'écrie : « *y a-t-il ici quelqu'un qui, par charité, veuille servir la messe que je vais dire*? » Il renouvelle trois fois sa demande. Personne ne répond. Alors le prêtre reprend le calice et s'achemine vers la sacristie; les cierges de l'autel s'éteignent, les portes se ferment avec fracas; et le spectateur, épouvanté, reste dans l'obscurité jusqu'à l'instant où les premiers rayons du jour viennent colorer les vitraux de la vaste basilique. »

A ces croyances, qui n'étaient pas seulement celles du peuple, se joignaient, comme dans toute l'Europe à la même époque, des pratiques superstitieuses. Bodin, qu'il faut toujours citer alors qu'il s'agit d'anecdotes de ce genre, nous apprend que, dans la Gascogne, et à Toulouse, on croyait pouvoir faire tomber une pluie abondante en traînant les images de J.-C. et des saints dans les ruisseaux, et en les jetant ensuite dans une rivière. « Cette

coustume de traîner les crucifix et images en la rivière, pour avoir la pluye, se pratique encore en Gascogne, et l'ay veu faire à Tholose en plein jour par les petits enfans, devant tout le peuple, qui appelle cela *la Tiremasse*; et se trouva quelqu'un qui jeta toutes les images dedans le puits du Salin, l'an 1557. Lors la pluye tomba en abondance; qui est une signalée meschanceté qu'on passe par souffrance, et une doctrine de quelques sorciers de ce pays là qui ont enseigné ceste impiété au pauvre peuple, en chantant quelques chansons...... »

Il me serait facile de composer un volume en rappelant une foule d'anecdoctes relatives aux pratiques étranges et aux croyances superstitieuses des habitants de Toulouse. Mais toute l'Europe était autrefois sous l'empire des mêmes idées, et cette superstition, ces croyances ne formaient pas un des traits particuliers de l'esprit des Toulousains (1). Je dois ajouter que la religion a contribué puissamment à affaiblir l'empire des croyances superstitieuses dans Toulouse. Les prédicateurs s'élevaient toujours avec force contre ces croyances; et les livres destinés au peuple, soit qu'ils fussent composés dans le pays, soit qu'ils fussent traduits du latin, de l'espagnol ou du français, condamnaient et ces dangereuses croyances et les pratiques qui en étaient les suites immédiates. C'est pour répandre des connaissances utiles chez le peuple de Toulouse, qu'à la fin du XVe siècle, où, durant les trois ou quatre premières années du XVIe, on publia le *Lucidari* (2), ouvrage en langue du pays, et remarquable par la naïveté

(1) Voyez note 6, à la fin du volume.

(2) Ce livre, imprimé en caractères gothiques, est intitulé : *Al present libre apelat* Lucidari*, dona a entendre plusors causas merveilhosas et subtilas, las quallas demanda l'enfant à son Mestre : Quina causa es Dieu ; hon era Dieu abans que fes lo monde. Dont ven la plega, com*

du style et l'intérêt qu'il excite encore. Ce fut aussi pour instruire le peuple que l'on imprima, en 1504, *Lo Doctrinal de Sapiensa, en langatge de Tholosa* (1), ouvrage précieux, en ne le considérant même que sous le point de vue philologique, et où l'on peut étudier avec avantage l'état de l'idiôme roman à cette époque déjà éloignée (2).

Les missionnaires du diocèse de Toulouse et ceux des

se engendra le troneyre. De las Fadas, dels Guobelis e Faitilheras, dels sontges. Coma deu hom confessar et de qui. Com vendra Lantecrist. Del grant jutgament de Dieu, et plusors autras causas ben utilas et profitablas.

(1) Cet ouvrage, qui n'est qu'une traduction, est de format in-4° et sans pagination. Il fut imprimé, en caractères gothiques, chez Jean Grand-Jean, libraire, qui habitait à l'angle de la rue de la Porterie, le huitième jour de novembre 1504. On lit à la fin :

Cy finis lo Doctrinal de sapiensa en lenguatge de Tholosa novelament imprimat per Jan Grant Johan libraire, demorant à Tholosa, al canton de la Portaria, et lo oheyteme jorn de novembre milla V.C.IIII.

(2) Voici l'une des pages de ce livre :

« Sant Greguori raconta en son dyalogue, que Nostra-Dama sapparec a una pieusella que avia mesa son amor en ung religios que se appellava Probus; que luy racontava que una sa sor a laqualla Nostra-Dama mostrec una companhia de tresque belas filhas verges de son aatge vestidas de blanc; et quant ela las vic ela aguec envega de esser ambelas; mas la filha no se ausec metra. Adonc luy demandec la verges Maria si ela volia esse ambaquelas verges que ela vesya venir ambela, et la pieusella respondec que oc. La dossa Dama luy demandec sy ela poyria tenir de danssa, et ela respondec que oc. La vetz la verges Maria luy commandec que daqui en avan se guardes de totas leugeretatz et de totz jocs et plasers mondans, et al cap de trenta jorns vendria am las verges que avia vistas. Quant la vision foc despartida, ela mudec son coratge, que non avia jocz ny ris, ni sas autras companhieras que ela volgues plus seguy; per laquala causa son paire et sa maire foguen mervilhatz et luy demandeguen per que era atal mudada. Et ela lor contec la visio que avia vista et foc vertadiera, car al cap de detz jorns una febra la prenguec, et al trenteme jorn que sa fi apropiava ela vic la gloriosa Verges Maria veni à ela am las autras verges que avia vistas, laqualla la sonec dossament, et ela respondec : Dama aissy son que men van. Et en aquela votz rendec lesperit a Dieu am las Verges en Paradis en joya perdurabla. »

diocèses voisins se sont constamment élevés contre les superstitions populaires, et l'on en trouve la preuve dans leurs écrits. Le P. Amilha s'est surtout distingué en ce genre. Il a écrit en langue romane, ou en dialecte toulousain, pour l'instruction du peuple, et l'on chante encore ses cantiques dans nos campagnes. On y a même conservé le souvenir de ce qu'il a écrit, il y a cent soixante-onze années, contre les erreurs de la magie (1); et bien que l'ouvrage de ce religieux semble avoir été fait principalement pour le diocèse de Pamiers, comme le P. Amilha a longtemps résidé dans celui de Toulouse, sous l'épiscopat de M. de Montchal, on peut croire que le tableau des superstitions qu'il a laissé s'applique en entier à cette ville. Ce tableau est curieux, et j'ai cru devoir le rapporter en entier. On y remarque l'usage des amulettes, et celui des livres de magie, les questions adressées à l'oracle, remplacé par le prétendu devin, les conjurations pour chasser l'orage, l'usage des philtres, et une foule d'autres pratiques absurdes, et des antiques erreurs qui avaient survécu à la domination romaine et au Polythéisme.

(1) *Le Tableu de la bido del parfet chrestia, en bersses, que represento l'exercici de la fe.* — On y trouve, (édition de 1759, page 223) le tableau des superstitions populaires au XVIIe siècle. Le voici :

Aurios pourtat per breu la talpo, la cernailho,
La moustel' o grapaut que le sourcier te bailho?
Aurios pourtat al col, sul cor, o jouts le bras
Un escrit dount le sens nou se coumprengo pas?

As legit ou gardat de libres de magio,
As foundat toun salut dessus l'astrolougio.....

As consultat Sourcie, Magicien, debinaire,
Per la santat del fil, de la sor, o del fraire,
Per sabe le passat o recrouba toun be,
Ou couneisse'l partit que tu dibes abe?

As à trabes de camps tres parroquios seguidos,
Per diberses camis, e tres messos augidos,

Les devins et les sorciers, formaient une sorte d'association de malfaiteurs, dans laquelle on admettait surtout ceux qui pouvaient, par leur audace, par leur méchanceté, servir les chefs de cette secte coupable, qui n'est pas encore entièrement éteinte dans nos montagnes, et dont l'origine remonte à cette époque de la domination romaine où les croyances de l'Orient furent apportées avec le culte de Mithra, dans l'Italie, dans la Gaule et dans l'Espagne. C'est à ce temps qu'il faut fixer l'origine de ces assemblées mystérieuses auxquelles on a donné le nom de *Sabbat*,

En anan e benin, o birat tout espres
L'engraniero, le banc, o l'abit al rebes ?

As dins l'aigo assajat se le dinye surnado,
Per descrubil' lairou qu'a la fardo panado,
As doustado la Croux al chapelet qu'as dit,
As dit Pater le blanc et le Pater petit ?....

Aurios-tu consultat le courbas o l'agasso,
Es-te foundat sul cant de qualqu'auzel de passo,
Del cementeri sant oun nous rebounden touts,
As, cruel, moussegat les osses o la Croutz ?

As dit en preguan Diu de paraulos escuros,
Countrarios al boun sens e santos escrituros,
Gitat de sal al poutz, marchat de reculous,
Mes les brasses en crouts, brullat nau candelous ?

As-tu, seloun l'abist de la bieilho sourciero,
Le brespe de San Jan proufanat la faugero,
As foundat toun malhur sur le noumbre de tres,
Sur de feilhos en crouts, rasclomait al cabes ?

As fait roud'al sedas, l'aguilheto nouzado,
As prés per un malhur la bestio rencountrado,
La talpo, le furet, o qualqu'autre animal,
Crengut que de l'abord ten arribesso mal ?....

De l'aigo de tres founts coumo caus' affectado,
Per gari de toun mal as ta bouco labado ;
Daban l'auta sacrat per procura la pats
As batut les souilhes des noubels maridats ?...

et où des misérables venaient rendre un sacrilége hommage à un mauvais génie, qui, selon les idées des sectaires, balançait le pouvoir du Génie du bien : réunions nocturnes où les mœurs furent toujours outragées, et où des malfaiteurs ont fait croire à leurs adeptes qu'ils les mettaient en communication intime avec le Mauvais Génie, qui les chargeait, soit d'exercer des vengeances, soit de frapper des créatures humaines, et de les empoisonner ainsi que les troupeaux. Bodin rapporte (1) qu'il y eût une sorcière, nommée Beraude, bruslée à Maubec, près Beaumont-de-Lomagne (2), et que lorsqu'elle fut sur le point d'estre bruslée, on luy demanda si une damoiselle qu'elle avait accusée en estoit. La demoyselle luy fut confrontée, qui le nia ; mais la sorcière luy repliqua ces mots : — « *No sabes tu pas que lo darre cop que nos hem lo berran à*

As del paure malaut descuber la taulado,
Per fin que dins le cel prengo leu la boulado?
As tengudo l'estren, o le gatge à bounhur
De la fenno mal sajo, o de qualque boulur?

Es-te jamai serbit, per escarta l'auratge,
De mots incouneguts, et de cap de lengatge?
As escourjat les morts dins la toumbo jasens,
Estoufat dins le bres de paures inoucens?

As passat pes anels de la tiou cramalhero
Les poulets espelits dedins ta galinhero?
As moussegat tres cops la branco del figuié,
E passat les efans per le trauc del nouguié?

Aurios per te f'ayma pres o dounat beuratge?
As estrenat per mal la Croutz de qualque gatge?
Aurios-tu fait semblan de parl'ambe les mors,
Tratat en les demouns per trouba des trésors?

Aurios fugit en May d'assist'à las fiançaillos?
D'augi canta l'auzel, et fa tas espousailhos?
As boulgut descrubi, coumo qualcun t'a dit,
Dins l'aigo del ferrat cal serio toun marit?

(1) *De la Demonomanie des sorciers*, 361.

(2) A environ huit lieues de Toulouse.

la crotz des pastis, tu pourtavas lo topin deus pousons? » c'est-à-dire : ne sais-tu pas que la dernière fois que nous fîmes la danse à la Croix des Patés, tu portais le pot des poisons ?.. » Alors que l'on étudie avec soin les procédures contre les prétendus sorciers, on trouve presque toujours la preuve de quelques crimes, ou de la folie de malheureux excités par l'appât d'une forte récompense ou victimes de l'illusion produite sur leurs sens.

C'est ainsi que la croyance aux *Incubes* et *Sucubes* a existé dans Toulouse; et cette croyance, qui remontait aux premiers temps du christianisme, puisque saint Augustin (1) a cru à l'existence de ces êtres, et que plus tard Isidore Geraldus Lilius et d'autres crédules écrivains ont eu la même opinion, a causé la perte d'une vieille folle née dans cette ville, et nommée Angèle, qu'il fallait essayer de détromper au lieu de la précipiter dans les flammes.

D'autres femmes croyaient aller à des assemblées nocturnes et assister aux danses sataniques, tandis qu'elles n'étaient point sorties de leurs maisons; d'autres étaient la dupe de quelques hommes méchants, et telle fut entr'autres une femme nommée Albène, condamnée par le Parlement de Toulouse, et qui assura qu'elle était complice d'un démon nommé *Balabuc*. Mais les Capitulaires du neuvième siècle ne voyaient, ne reconnaissaient dans les prétendus sorciers que des meurtriers et des empoisonneurs, exerçant des actes de vengeance; et le concile

(1) *Et quoniam creberrima et fama est multique se esse expertos vel ab eis qui experti essent de quorum fide dubitandum non est, audisse confirmant Sylvanos, et Innos quos vulgo Incubos vocant, improbos sæpè extitisse mulieribus, et earum appetisse et peregisse concubitum : et quosdam Dæmones, quos Galli Dusios nuncupant, hanc assiduè immumdiciem et tentare et efficere plures, talesque asseverant, ut hoc negare impudentiæ esse videatur. — de Civit. Dei.*

d'Ancyre, traita de rêveries, fruit d'une imagination dépravée, la prétendue assistance au Sabbat et à ces danses sataniques. Les prédicateurs et les missionnaires n'ont vu aussi à Toulouse, dans les prétendus sorciers ou sorcières, que des dupes ou des imposteurs; et le Parlement a reconnu dans le nombre de grands coupables, qui recevaient d'un autre, bien plus méchant encore, des substances mortelles ou de perfides conseils; et c'est ce qui eût lieu pour Albène, inspirée, à ce qu'elle assurait, par le démon *Balabuc*, qui, d'ailleurs, l'avait mise, avant tout, dans le cas de ne point reculer devant l'énormité des crimes, par les profanations et les sacriléges qui avaient servi comme d'épreuves à son initiation (1).

Ce qui était surtout remarquable à Toulouse, avant la révolution, c'était une vive ardeur pour les plaisirs et pour les fêtes. Toutes les classes avaient à cet égard les mêmes penchants; mais entre les familles les plus élevées et les masses populaires, il y avait, comme partout, une ligne de démarcation très marquée. Un membre du Parlement, après avoir, pendant huit mois, été constamment aux *Plaids*, voyait arriver avec joie l'époque, impatiemment attendue, des vacances. Ses cheveux longs étaient alors renfermés dans une bourse; à la toge noire ou rouge succédait l'habit gris à boutons d'or. Retiré dans ses terres, le président, le conseiller, alors qu'il était jeune encore, déclarait la guerre aux lièvres et aux lapins de ses domaines. Un couteau de chasse à clous d'argent pendait à son côté. Ce n'était plus un grave magistrat, c'était souvent un braconnier intrépide. Les avocats et les procureurs emportaient leurs sacs à la campagne, et se préparaient aux

(1) M. Belhomme, *Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. VI.

plaidoiries, aux procédures qui devaient les occuper l'année suivante. La ville, toujours si animée au temps où les audiences étaient ouvertes, offrait, dans quelques-unes de ses parties voisines du palais, l'aspect d'une grande cité entièrement abandonnée par ses habitants. Le commerce languissait; mais le peuple, toujours gai, faisait retentir l'air de ses chants joyeux: et s'il paraissait former quelque desir, c'était pour le retour des vendanges, c'était pour la célébration de la fête de Saint-Caprais.

La rentrée de la Cour de Parlement était, pour la population de Toulouse, une noble et grande solennité. Un magistrat, prenant alors la parole au nom de la justice, traitait un sujet de morale; et il adressait ensuite, ainsi qu'on le verra dans un autre volume, des conseils aux avocats, des prescriptions aux procureurs. Des plaideurs nombreux, accourus de toutes les parties du vaste ressort du Parlement de Toulouse, encombraient les salles du Palais. Tous venaient solliciter leurs juges, et stimuler le zèle de leurs défenseurs. Le peuple lui-même remplissait les avenues du Palais; il saluait avec respect les magistrats, qui, presque tous, étaient venus en chaise, et qui portaient la robe rouge, ce vêtement sénatorial réservé pour les grandes solennités et pour le jugement des affaires les plus importantes.

L'installation des Capitouls amenait aussi une fête populaire, et l'on allait visiter les tables dressées dans l'Hôtel-de-Ville. A la fin du repas, les reliefs étaient livrés à la classe la plus pauvre, qui s'attendait d'ailleurs à cette générosité des nouveaux magistrats.

Les classes élevées joignaient aux habitudes du Midi les recherches, la politesse de la cour de Versailles. Les modes exerçaient un empire absolu sur la noblesse; tandis que les paysans conservaient le *sayle* ou *sagum* à capuchon des Gaulois, les guêtres ou *garramachos*, rete-

nues par des épines; et que le peuple étalait, le jour des grandes fêtes, des habits qui rappelaient souvent par leurs formes l'époque déjà lointaine des guerres de la succession.

Lors de l'entrée des princes de la famille royale ou des gouverneurs de la province, la bourgeoisie prenait les armes, et les marchands formaient des compagnies dont l'uniforme, qui paraîtrait sans doute fort ridicule aujourd'hui, était à la fois et riche et pittoresque (1).

(1) Les ducs de Bourgogne et de Berry devant venir à Toulouse, en 1701, le corps des marchands résolut de mettre sur pied quatre compagnies pour le jour de l'entrée de ces princes. MM. Bertrand, banquier, Panebeuf, Viguier jeune, Amyeux, en furent les capitaines. On vit à la tête du corps M. Fregevise, avec le titre de major. Les compagnies furent succesivement passées en revue par le prieur et les consuls de la Bourse, par l'intendant de la province et par M. de Broglie.

« Ces quatre compagnies estoient tout-à-fait belles, dit une relation imprimée la même année (*) : le major estoit vestu d'un habit d'écarlate, garni d'agréments brodés d'or, fort bien entendus. Les douze officiers des compagnies (**) estoient habillés uniformément d'un drap *couleur de prince*, garni de galons d'or partout, d'une manière également propre et magnifique, et leurs vestes estoient d'un glacé d'or. Leurs chapeaux estoient bordés d'un tissu d'or avec une plume blanche au-dessus. — Les soldats estoient des garçons marchands, et tous jeunes gens, vestus uniformément d'un drap d'Elbœuf, gris de castor, et les parements de même; la veste, la culotte et les bas, couleur d'écarlate; un nœud de ruban, couleur de cerise, leur servoit de cravate; leurs chapeaux estoient bordés d'or, et sur le retroussis ils avoient chacun une grosse cocarde de ruban de la couleur de la compagnie. Ils avaient tous leurs cheveux rattachés derrière dans une bourse de taffetas noir. — Le blanc estoit la couleur de la compagnie de M. Bertrand, qui estoit la colonelle. — Le bleu estoit la couleur de celle de M. Panebœuf, qui estoit la seconde.— Le rouge estoit la couleur de la compagnie de M. Viguier, qui estoit la troisième. — Le cerise estoit la couleur de la compagnie de M. Amyeux.

(*) *Relation de ce que le corps des Marchands de la ville de Toulouse a fait au passage de Nosseigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry par cette ville, et durant le séjour qu'ils y ont fait.*

(**) C'étaient MM. Reynal, Salabert, Lormande, Donassans, Combes, Rivière, Duvergier, Fraissinet.

La *Bazoche*, ce corps déjà ancien, formé par les clercs de procureurs, faisait quelquefois des cavalcades dans la ville, et surtout alors qu'un nouveau premier président était envoyé par la Cour. Nous en parlerons de nouveau dans l'un des volumes de cet ouvrage. On a vu les *Bazochiens*, pour la dernière fois à Toulouse, lors de la rentrée du Parlement, en 1788; et beaucoup de vieillards se souviennent encore du prétendu costume chevaleresque qu'avaient pris ces jeunes clercs, de leurs casques de fer-blanc, de leurs lances de bois de saule, et de leurs boucliers de carton.

La mode avait amené à Toulouse, vers la fin de la Régence, une société secrète, dont les rites inconnus alarmèrent d'abord et les vieux magistrats et les prêtres. Mais bientôt les jeunes conseillers furent *Fry-Maçons*. Les Loges de *Saint-Jean-d'Ecosse*, de *la Sagesse*, des *Cœurs Réunis* furent instituées, et bientôt aussi plusieurs membres du clergé entrèrent dans cette association. On voyait faire dans les salons des signes de reconnaissance particuliers aux membres de l'Ordre, qui semblaient se dérober aux regards des *profanes*, nom qui était donné à ceux qui n'était pas initiés dans les prétendus secrets de la Franc-Maçonnerie. Les femmes voulurent savoir ce que signifiait ces signes, elles voulurent connaître ces secrets. Alors les *Loges d'adoption* furent créées. On dit à ces dames, auxquelles on donna le nom de *Sœurs*, qu'elles connaissaient tous les mystères de la maçonnerie, et les réunions ordinaires furent égayées par des bals, par des concerts, par des fêtes ingénieuses où la galanterie dérobait, sous des formes aimables, le but sérieux des créateurs de cet ordre. Au reste, les habitudes de la haute société allaient bientôt entraîner celle-ci vers un abîme dont quelques hommes prudents auraient pu, seuls, sonder la profondeur. Les mœurs, les habitudes des aïeux faisaient place aux

mœurs, aux habitudes de la capitale. Toulouse perdait déjà ses formes particulières, ses habitudes pieuses ou joyeuses tour-à-tour, mais constamment renfermées dans les bornes prescrites par la décence et par les traditions les plus vénérées. « Les *Agréables* de cette époque, dit un auteur (1), ne lisaient d'autres livres que ceux qu'ils trouvaient sur la cheminée d'un boudoir; ils les prenaient comme un écran, en attendant le café ou les cartes, en parcouraient deux pages, en donnant des gimbelettes à un petit chien, et les jugeaient souverainement ensuite en faisant *repic* ou *va-tout*. Laissez là les livres sérieux, MM., ajoute cet auteur; mirez-vous, passez la main sur votre grecque (2), si votre main peut y atteindre; jouez avec les breloques de votre montre; rajustez votre jabot de point et votre gros bouquet; sifflez un air de *Tom Jones*, du *Déserteur* ou de *l'Amoureux de quinze ans* (3); décidez en dernier ressort du talent des poètes et des musiciens qui vous ravissent ou vous excèdent; passez en revue les acteurs et les actrices; brodez au tambour; parfilez, persiflez, extasiez-vous devant Mme la *Comtesse Tation*, *Vercingentorix* (4), le *Bacha Bilboquet*; débitez-nous des charades, des calembourgs, des *rebus*; jasez de votre *Désobligeante*, de votre *Cul-de-singe*, de votre *Vis-à-vis*, de votre *Diable* (5), des moustaches de votre cocher, qui mène à l'italienne, de vos *courtes-queues*, de votre épagneul; dites tout ce qui vous passera par la tête, mais laissez là les livres sérieux. »

Ces paroles de l'abbé Le Monnier peignent admirablement, à ce qu'on nous assure, une petite partie des *Agréa-*

(1) Voyez la Traduction des Satyres de Perse, par l'abbé *Lemonnier*.

(2) Sorte de coiffure très élevée du temps de Louis XVI.

(3) Opéras qui attiraient la foule.

(4) Tragédie représentée sur le Théâtre Français.

(5) Sortes de voitures à la mode, en 1778.

bles de Toulouse, peu d'années avant la révolution. Mais il y avait encore alors, et j'aime à le consigner ici, une foule de grandes maisons où les anciennes mœurs étaient toujours respectées, où les devoirs imposés par la religion et la nature étaient observés avec une rigidité digne du moyen-âge. On allait, sans doute, au théâtre de Société de M[me] la comtesse de B...; les bals, les fêtes attiraient la foule; mais à l'exception de ces *Agréables*, que je viens d'indiquer, tout le monde observait, même dans les réunions les plus folles, des règles de décence et de bon goût qui paraîtraient peut-être bien étranges aujourd'hui.

En consultant les œuvres de l'abbé de Latour (1), je pourrais bien retrouver quelques anecdotes un peu légères sur la haute société de Toulouse; mais on ne peut tout dire, on ne peut tout répéter.

Le jeu occupait malheureusement plusieurs maisons; et c'était surtout durant l'hiver que cette passion se montrait avec le plus de chances de succès. En ce temps, il faut l'avouer, l'homme riche et titré s'occupait peu de politique; on parcourait la *Gazette de France* pour apprendre les noms des personnes présentées à la Cour, et les nominations aux emplois militaires. On y recherchait aussi les noms des ecclésiastiques qui obtenaient des bénéfices. On y apprenait les mariages et la mort des personnes haut placées. *Le Courrier d'Avignon* donnait exactement la liste des bâtiments pris par les Barbaresques, les promotions de la Cour Romaine, et le récit des combats des Russes et des Autrichiens contre les Ottomans. Les *Affiches de Toulouse*, fondées, je crois, vers 1754, par l'abbé Forest (2), indiquaient les domaines et les charges à vendre, les exécutions et les cérémonies. Puis venait le

(1) Et entr'autres les *Réflexion morales, politiques, etc., sur le théâtre.*

(2) Voyez note 7 à la fin du volume.

Mercure, apprécié et recherché surtout pour ses logogriphes et ses charades. Tout cela ne pouvait remplir les instants d'une vie inoccupée, et telle était l'une des causes de la passion que quelques particuliers montraient pour le jeu. Mais les charmes de la musique avaient plus de puissance. On abandonnait le tapis vert pour aller entendre Mme la comtesse de C. chanter, en s'accompagnant sur la harpe, une romance de Florian, les touchantes strophes de *Nina*, ou les délicieuses chansons languedociennes de l'abbé Morel. On applaudissait la jeune pensionnaire qui, sortant du couvent, touchait avec talent le clavecin. Quelquefois aussi, et pour rappeler à M. de Raymond, alors qu'il venait à Toulouse, le Roussillon qu'il administrait avec tant de bonheur et avec un zèle qui, plus tard, fut si mal récompensé, une douce voix répétait le chant si connu :

Montagnas regaladas......

Durant la vie de Mme de Montegut, les amis des lettres allaient souvent la visiter, soit dans le petit hôtel de la rue du Crucifix, soit à Segla, où, sous de magnifiques ombrages, près de fontaines limpides qu'elle avait décorées avec un goût exquis, elle lisait à ses amis ses délicieuses imitations des églogues de Pope. Elle avait succédé en quelque sorte à mademoiselle de Catellan de Portel, que Rivalz a représentée avec les symboles de Diane, et à laquelle il aurait pu donner aussi heureusement ceux d'une muse. On retrouvait dans les réunions littéraires qui avaient lieu chez elle d'autres dames qui, elles aussi, cultivaient les lettres, et l'on pouvait croire que la *Pleyade Tolosaine*, dont nous rappellerons la mémoire, existait encore avec tous ses charmes. Lorsque, plus tard, Mme la comtesse d'Esparbès, maîtresse ès-Jeux Floraux, ouvrait ses salons, les conversations étaient en général littéraires. On lui rap-

pelait ses succès poétiques, et les productions les plus nouvelles occupaient la société qui se pressait autour de cette dame. L'abbé Treneule, M. Castillon et quelques autres lisaient des vers; et les ouvrages nouvellement publiés étaient l'objet d'une critique aussi judicieuse qu'elle était délicate. Plus tard, Mme la comtesse de Beaufort faisait, durant les longues soirées de l'hiver, des lectures de son roman de *Zilia*, ou de son *Epitre de Sapho à Phaon,* et elle recevait aussi les hommages poétiques d'une foule empressée.

Durant les années qui précédèrent la révolution, on créa, à l'imitation de Paris, ce que l'on nomma un *Musée*, sorte d'académie où l'on admettait tout le monde, et où la musique et la poésie prédominaient. Les séances publiques tenues par cette association attiraient de nombreux auditeurs. Ces séances et celles du 3 mai, à l'Académie des Jeux-Floraux, étaient en quelque sorte des évènemens qui défrayaient la conversation pendant plusieurs jours. Il faut le pardonner à la société de cette époque; elle n'était pas accoutumée aux brusques changements de dynasties, aux révolutions politiques et religieuses. Elle croyait à l'ordre, à la stabilité, à l'avenir; elle ne s'occupait point de discussions animées, de luttes entre le ministère et une assemblée délibérante, et les journaux que j'ai nommés ne remplissaient point leurs courtes colonnes de toutes les belles choses que nous admirons aujourd'hui.

La mode, malgré les lois somptuaires, oubliées d'ailleurs depuis le règne de Louis XIII, la mode avait depuis longtemps assuré son empire dans Toulouse. Au *sagum* des Gaulois, les Tectosages substituèrent la toge romaine; et lorsque les peuples du Nord eurent établi leur domination dans nos provinces, le costume des deux sexes, tout en conservant des traces de l'époque des Césars, emprunta aussi une partie de ses formes aux vêtements de

la nation prépondérante. Il y eut cependant, lorsque le gouvernement central fut le maître du Languedoc, une sorte d'opposition contre les habitudes de la cour ; mais si on adopta lentement les vêtements étroits et serrés, et les souliers *à la Poulaine*, on rendit cependant enfin hommage à l'engouement général pour ces objets, plus ou moins ridicules. Sous le règne de Louis XIV, on adopta en entier les vêtements, la forme des bijoux, et jusqu'aux énormes perruques alors en usage à Versailles. Des milliers de portraits attestent aujourd'hui que la haute société de Toulouse ne se singularisa pas en conservant de l'attachement pour les habits, les bijoux, les ajustements de toutes sortes plus ou moins vénérés jusqu'alors. Sous la régence et sous le règne de Louis XV, on suivit avec une ardeur vraiment extraordinaire les modes inventées dans la Capitale. En vain les vieilles habitudes, l'exiguité des fortunes, l'excentricité même de quelques-uns des systèmes adoptés en ce genre, militaient contre ces innovations ruineuses et sans cesse renaissantes : il fallait obéir à la mode, cette divinité des Français. Certes, l'un des élégants du jour, qui couvre sa tête par une sorte de crinière, que l'on salue du titre de *Lion*, qui porte une barbe à la François Ier, et qui enveloppe son corps d'un *paletot-sac*, vêtement à l'aide duquel on peut déguiser admirablement toutes les défectuosités de la taille, trouverait étrange aujourd'hui cette société si élégante, si brillante, au milieu de laquelle il paraîtrait comme l'une de ces figures grotesques que l'on sifflait alors sur les tréteaux de la foire. En ces temps, déjà bien loin de nous, les diverses classes qui composaient la société se distinguaient entr'elles par des nuances extrêmement tranchées. Seulement les artistes en renom, les musiciens, les peintres et quelques acteurs célèbres ressemblaient, par leurs costumes, par leurs manières aisées, à la noblesse, avec laquelle

ils se mêlaient volontiers. Accueillis partout avec distinction, recherchés, fêtés, ils pouvaient croire que, pour eux, l'inégalité des rangs et des fortunes n'existait plus.

Les jeux du peuple étaient bien différents de ce qu'ils sont aujourd'hui ; tantôt c'étaient des courses difficiles à exécuter, à cause des obstacles mis à l'agilité de ceux qui aspiraient aux prix offerts ; tantôt c'étaient, sur le bassin du port de Saint-Etienne, des joutes entre les mariniers du haut et du bas Languedoc ; c'étaient aussi ces réunions auxquelles on donnait le nom de *Bouquet*, ou de *Ramelet*, et où des danses nationales étaient exécutées ; c'étaient enfin les fêtes particulières des villages de la banlieue et celles des *Dixaines* (1).

J'ai dit que chaque place, que chaque carrefour avait autrefois un puits et un ormeau. A l'un des angles de cet espace était, presque toujours dans une niche, la figure de la Vierge. Plusieurs fois, chaque année, cette figure était couronnée de fleurs. Chaque nuit une lampe brûlait aux pieds de la madone. Lors de la fête de chaque *Dixaine*, les ménétriers se réunissaient dans le carrefour ou la place la plus spacieuse, et là, montés sur un banc, ils faisaient entendre les airs chéris du peuple, et celui-ci dansait au son du hautbois et du tambourin. Nul désordre n'accompagnait ces réjouissances populaires, et la police n'avait pas à punir ceux qui avaient fait partie de ces assemblées. On y recherchait le plaisir, mais jamais celui-ci n'amenait de troubles ; l'on était heureux et fier de dire, le lendemain, que la fête de la *Dixaine* avait été aussi remarquable par la joie que par la modération et la galanterie des danseurs.

A ces fêtes antiques on en vit succéder d'autres en 1789 :

(1) On donnait le nom de *Dixaine* à chaque île de maisons. Chacune avait un magistrat inférieur que l'on distinguait par le nom de *Dixenier*.

on les nomma des fêtes *patriotiques;* mais souvent elles furent le prétexte des rixes les plus graves et des collisions les plus déplorables. Les quatorze légions de la garde nationale ne purent conserver la paix dans cette grande ville, et la discorde ne tarda pas même à jeter ses brandons dans leurs rangs. En ce temps, Toulouse qui déjà avait vu l'anglomanie dominer dans les idées de plusieurs de ses habitants et amener les modes de Londres, perdit tout ce qui avait fait autrefois son bonheur tout ce qui avait fait sa gloire.

Quel que fut cet amour des plaisirs qui animait constamment la population de Toulouse, l'intérieur des familles montrait encore, en 1789, une empreinte profonde des mœurs primitives. Les pratiques de la religion s'alliaient à toutes les actions de la vie : on invoquait Dieu avant de signer un contrat de mariage; on l'invoquait encore avant d'écrire ou de dicter un testament de mort. Au milieu même des joies de la terre et de la jouissance de biens passagers, on songeait à un monde meilleur; et pour mériter une récompense éternelle, on évitait le mal avec soin, on recherchait l'occasion d'accomplir de bonnes œuvres. Sans doute il y avait en ce genre des exceptions nombreuses, mais ce n'était que des exceptions.

Les lois somptuaires, que l'on trouverait ridicules et même dangereuses aujourd'hui, parce que l'on croit que l'industrie manufacturière doit être spécialement protégée, étaient observées avec rigueur autrefois ; mais nous savons que depuis le règne de Louis XIV on les avait oubliées. Jadis les dames usaient, sans doute, du privilége qui leur était accordé, de montrer des pierreries, de brillantes agrafes et des robes formées d'étoffes précieuses ; mais ces bijoux, ces robes passaient de génération en génération, et l'on trouve souvent dans les contrats de mariage conclus vers le milieu du XVIIme siècle,

le don fait à la nouvelle épouse, par une grand'mère ou une vieille tante, de bagues, de croix et de robes dont l'origine remontait aux temps de Louis XII ou de François Ier. Un grand coffre, ou bahut, était destiné à renfermer le trousseau de la jeune femme (1). Au XVIme siècle, ce grand coffre ou bahut était couvert de sculptures : quelquefois on y plaçait les images de ceux qui allaient être unis. Le Musée de Toulouse possède l'un de ces meubles sur lequel on a représenté, en pied et en médaillon, Mlle Contor de Binos et son fiancé M. de Gomez, portant l'un et l'autre les costumes en usage durant la première moitié du XVIme siècle. Depuis, comme on l'a vu, la mode fit renoncer aux parures conservées avec tant de vénération dans les familles.

(1) On avait le soin d'indiquer dans les contrats de mariage le nombre des robes de la nouvelle épouse. Nous en trouvons un exemple dans la *Généalogie de la maison de Balby* (*), où l'on a rapporté le contrat de mariage de noble Bernard de Ca'Balby, seigneur d'Aulos, Montesquieu, Fabas, Montardit et coseigneur de Seix, avec noble Jeanne de Sirgaud : du 21 avril 1543. Après que la contractante s'est constituée en dot, et, à titre de dot, tous les droits paternels et maternels, l'acte ajoute : « Au surplus desdits droits constitués, ladite noble Jeanne de Sirgaud se constitue encore par les présents pactes de mariage, savoir est : premièrement, une robe de satin de soie, couleur noire, doublée de frist rouge; item une robe de damas gris ; à la grande fleur, bordée d'un bord fait en forme de gris, de velours gris, item une cotte de damas cramoisin, doublée de frist rouge, qui a été baillée au lieu d'une cotte de satin ; item une robe taffetas cramoisin changeant sur couleur d'azur, baillée outre le contenu aux présents pactes instruments, laquelle en lieu de répétition, que Dieu ne veuille, sera rendue en l'état qui sera pour lors trouvée ; item une robe de drap de laine, en défaut de Rhoam, couleur noire, doublées les manches de satin de soie noir, et aussi bordée dudit satin; item une gonille de demi stade grise, regade, doublée de frist rouge ; item un couple de manchons de velours noir, item autre couple de satin cramoisin, couleur violet ; item un chaperon de velours noir, garni de cournettes et troussières, doublé de satin cramoisin ; item un couple de colets de velours noir, l'un et l'autre de satin double noir ; item un couple de coffres, sive bancs, couverts de cuir noir, lesquels dottalices dessus nommés et spécifiés, ledit noble Bernard de Ca'Balby déclare s'en tenir pour bien content.... »

* *Généalogie de la maison de Balby, ou de Ca'Balby*, p. 37.

Autant qu'elle le pouvait, la bourgeoisie suivait l'exemple donné par la noblesse.

Le peuple avait des mœurs plus simples, mais dont l'étude approfondie ne serait pas dépourvue d'intérêt. Après les devoirs de la religion, ceux de la famille étaient toujours placés au premier rang. S'il y avait là aussi des exceptions, elles étaient rares. Le peuple avait conservé les préjugés, les superstitions, les erreurs des temps passés, mais il en avait gardé aussi les vertus et la loyauté. Il aurait déployé cependant autant de luxe que les classes élevées; et s'il ne pouvait, à cet égard, se satisfaire, on voyait ses efforts constants pour se placer au-dessus de sa condition; d'abord, en profitant des nombreux moyens d'instruction gratuite que Toulouse offrait en ces temps, et aussi en acquérant, à l'aide de longues privations, une petite propriété, *une vigne,* dans la banlieue ou dans les villages les plus rapprochés.

Dans cette classe nombreuse, on songeait surtout à deux choses, considérées par elle comme les plus essentielles en ce monde: « à se marier de bonne heure, et à mourir en donnant des marques de la foi la plus sincère. »

On imposait au jeune homme l'obligation d'embrasser de bonne heure une profession capable de pourvoir à ses besoins et à ceux des enfants que Dieu lui donnerait. La jeune fille devait mériter par une conduite irréprochable l'honneur de porter sur sa tête, au jour de l'hymen, une blanche couronne, symbole de la pureté de sa vie; elle devait en outre apporter en dot le lit nuptial (1), le bahut destiné à renfermer ses effets particuliers, l'armoire, ou

(1) Le don du lit nuptial se retrouve même pour la noblesse dans les anciens documents; ainsi, dans le contrat de mariage, en date du 3 septembre 1443, entre Seguine de Saboulies, fille de noble Hugues de Saboulies, seigneur de Caux

Limande, remplie du linge nécessaire au ménage, et le dressoir, où l'on étalait avec orgueil la vaisselle d'étain, toujours brillante, et que l'on avait reçue des aïeux. La porte de l'épouse était environnée de fraîches guirlandes; et, lorsqu'elle revenait de l'autel, les grands parents la conduisaient au foyer commun, et, après l'avoir embrassée en pleurant, ils lui disaient en langue romane, cette langue nationale du Midi : *Al pé d'aquel, ma fillo, te cal biourc et mouri* (1) : touchante leçon de morale qui n'était que bien rarement perdue.

La seconde chose essentielle, c'était la préparation à une sainte mort. Le jeune homme, dans la vigueur de l'âge et la fougue des passions, songeait à l'heure redoutable où la force s'évanouit, où la jeunesse n'est plus qu'une fleur desséchée. La jeune fille qui se vouait au célibat n'avait pas d'autre pensée, ou du moins elle y ramenait toutes ses autres pensées. La mère de famille, en accomplissant les devoirs les plus pénibles, espérait que Dieu

et d'Ardisas, et Octavien de Balby, on voit que ledit noble Hugues de Saboulies a donné à ladite Seguine, sa fille, un lit garni d'une *casne* neuve de dix pans de large et douze de long, laquelle *casne* suffisamment garnie de plume, et de trois paires de draps, tirant chacun trente pans, à la suffisance de ladite *casne*, et d'une serge audit lit. Plus, ledit noble Hugues de Saboulies a donné, à sa dite fille ci-dessus nommée, deux houpelandes de drap fil, et toutes deux tissues en taffetas, et autres ornements et joyaux nuptiaux.

« Item lodit noble Huguos de Saboulios donat a ladito Seguino, sa filho, un leit garnit de una casna nova de detz pams de large et doutze de long, traversadas; las convensas de ladita casna suffisoment remplits de plumo, et de tres pareils de linsols, cascun de trento pams, à la suffisenso de ladita casna et d'uno sargo audit leit; item ledit Huguos de Saboulios a dat a sa dito filho dessus nommada, duos houpelandas de draps fils et touts deux lords re lor taffetas et d'altros ornomens et joyets nuptials. »

(1) *Tu dois, ma fille, vivre et mourir près de ce foyer.* On fait encore la même cérémonie dans le Comminges et dans quelques autres provinces pyrénéennes. Seulement l'accentuation de ces paroles est plus rude : *ad pé d'aquét, ma Hillo, quet caou biourc et mouri !*

la récompenserait en lui accordant cette sainte mort, objet des désirs de tous.

Les honneurs funèbres rendus à ceux que l'on avait perdus étaient, comme partout, en rapport avec la fortune des familles; mais souvent, par humilité, les personnes les plus riches voulaient que leurs funérailles ne fussent distinguées que par la plus grande simplicité. Alors que cette simplicité n'avait pas été ordonnée par celui que l'on allait ensevelir, on déployait toute la magnificence que pouvaient permettre les biens qu'il avait possédés. On habillait de noir ou de gris des pauvres qui, une torche à la main, environnaient le cercueil. L'écu des armes du défunt était attaché à chacune des torches. Quelquefois on plaçait sur un lit de parade un seigneur chevalier armé de toutes pièces, et qui représentait le défunt; des écuyers, des gentilshommes portaient sur des coussins de soie les insignes du mort; sa bannière, environnée de voiles noirs, se penchait sur le cercueil, qu'accompagnait toujours son cheval de bataille. Après les prières de l'église, la foule qui avait formé le convoi se retirait morne et silencieuse; et les parens, les amis, venus de lointains châteaux, allaient s'asseoir à une table où nul propos joyeux ne pouvait être prononcé.

Tout n'était point fini : le seigneur défunt, le châtelain qui n'était plus, avaient fait des legs plus ou moins considérables pour faire dire des messes ; et les monastères auxquels ces dons avaient été faits s'acquittaient avec ponctualité de ce devoir. Il y avait encore une chose que l'on n'oubliait point, c'était l'érection d'un tombeau.

La personne défunte avait-elle fait bâtir une église ou contribué puissamment à sa construction? n'avait-elle fait édifier qu'une chapelle? c'était, dans le premier cas, au milieu du chœur, en face du grand autel que s'élevait le monument funéraire du fondateur ou du bienfaiteur ; et

c'est ainsi qu'à Toulouse on voyait, dans le chœur de l'église des Cordeliers, le mausolée et la statue de Denis de Belvèze. N'avait-on fait bâtir ou réparer qu'une chapelle, le tombeau du bienfaiteur s'appuyait à l'une des faces latérales de ce sacellum, ou bien paraissait au milieu des dalles, près des marches de l'autel. C'était une tombe plate, *une lame*, comme on disait alors. On y gravait en creux l'image de la personne morte : tout autour était une inscription qui rappelait seulement le nom du défunt et la date du décès. Plus tard, de longues inscriptions environnées de cadres, accompagnées de bustes et même de statues, s'élevèrent le long des murs des églises et des chapelles. C'est ainsi que l'on voyait à Toulouse, dans l'église des Cordeliers, le mausolée du premier président Duranti et celui du président Garaud de Donneville, et que l'on voit dans le pourtour du chœur de Saint-Etienne ceux de MM. de Lestang et de Puivert. Les églises étaient alors de vénérables et riches musées, et l'on pouvait y étudier avec fruit l'histoire des arts dépendants du dessin.

Il nous reste un grand nombre de testaments dans lesquels nous trouvons des détails précieux sur les dernières volontés des mourants et sur les fondations pieuses qui avaient lieu, même dans le XVIe et le XVIIe siècle (1). Je citerai dans les notes de ce volume quelques fragments de ces actes, si différents du plus grand nombre de ceux que l'on fait aujourd'hui.

La bourgeoisie et le peuple aimaient, autant que

(2) N'oublions pas ici qu'aux temps les plus anciens on voit les testateurs s'occuper, non seulement du soin de leur salut, mais aussi du bien public, et de la faculté des communications entre les diverses parties de la ville. L'*œuvre des ponts* de Toulouse occupe une place distinguée dans un grand nombre de testaments, et l'on y trouve des legs faits en faveur du Pont-Vieux, du Pont du Bazacle, du Pont de Comminge et du Pont-Neuf. L'historien n'a plus à signaler aujourd'hui de tels actes patriotiques.

les plus hautes classes, à rendre des honneurs aux morts. Des testaments, encore conservés, indiquent, d'ailleurs, si non toujours des fondations pieuses, du moins l'emploi de quelques sommes pour faire dire des prières. Des économies faites durant toute la durée de la vie étaient destinées à être offertes à l'église après la mort (1). Chaque famille bourgeoise avait un tombeau particulier, soit dans le cimetière placé près des murs de l'église paroissiale, soit dans l'église même ou dans le cloître le plus prochain. Une inscription, une croix, indiquaient les sépultures. Beaucoup de familles d'artisans avaient acquis aussi un espace destiné à l'inhumation de ceux qui les composaient, et ce tombeau était une propriété transmissible (2). Le pavé des églises et des cloîtres, couvert d'épitaphes, ressemblait au rouleau d'Ezechiel, *qui était écrit d'un bout à l'autre*. L'artisan qui passait devant un oratoire où reposaient ses pères, et quelquefois sa femme et ses enfans, s'arrêtait; il allait s'agenouiller sur le tombeau où il devait reposer un jour. Il priait, et une pieuse illusion lui montrait, errantes autour de lui, les images des êtres qu'il avait aimés, et qui lui gardaient près d'eux une place. Son cœur était ému, son ame s'élevait vers la contemplation de l'avenir, et il voyait s'avancer, sans crainte, le jour où lui aussi devait entrer *dans la voie de toute la terre*.

(1) Beaucoup de personnes du peuple avaient pour cet usage une sorte de tire-lire, dans laquelle elles mettaient chaque jour une petite pièce de monnaie.

(2) Les inscriptions de ces tombeaux consistaient ordinairement en ces seuls mots : SEPULTURE DE ET DES SIENS, R. Q. I. P.

Sur une pierre que j'ai vue dans l'église des Minimes, à l'instant où, en 1814, l'on fortifiait l'enceinte de cet ancien monastère, on lisait ces mots :

Sous cette pierre dure,
J. B. Portes, dans sa sépulture,
Veut reposer avec les siens.
R. Q. I. P.

Un prélat, qui fut sans doute le bienfaiteur de Toulouse, mais qui adopta peut-être avec trop d'enthousiasme les idées novatrices, changea tout l'ordre établi pour les sépultures, et causa un mécontentement général. Le philosophisme attaquait depuis long-temps les croyances chrétiennes, et il cherchait, par toutes sortes de moyens, à affaiblir le sentiment religieux. Deux accidens arrivés dans d'autres provinces, lors de l'ouverture imprudente de quelques caveaux funéraires, fournirent des prétextes plausibles aux ennemis de la religion. Les médecins, les philanthropes et des ecclésiastiques même, réclamèrent contre les inhumations pratiquées dans les églises, dans les cloîtres; et avant même qu'aucune disposition législative eût été prise à ce sujet, on établit dans plusieurs diocèses des cimetières éloignés des villes. Autrefois une tombe était un asile inviolable : il n'en fut plus ainsi. Après un délai très court, chaque sépulture pût être profanée, détruite. Les paroles sacramentelles du prêtre ne furent plus que de vains sons jetés aux vents; le *repos éternel* des morts n'exista plus que dans le formulaire religieux; et, comme aujourd'hui, ce *repos* invoqué par l'église dans l'hymne d'adieu adressé à la tombe, ne dut pas s'étendre au-delà du cercle étroit de cinq années......

Parmi les événemens qui occupaient alors la société de Toulouse, il faut compter la prise d'habit des novices qui prononçaient leurs derniers vœux ou qui recevaient le voile. Dans la maison des religieuses de Saint-Jean de Jérusalem, ou des Maltaises, les novices devaient faire preuve de noblesse. Dans presque tous les autres monastères, on voyait beaucoup de demoiselles de condition. Des nécessités de famille, et surtout le désir d'assurer à un fils aîné des avantages considérables, engageaient souvent les parents à faire entrer quelques-unes de leurs filles dans le cloître. On n'avait pas besoin, plus tard, de

leur donner une dot. La cérémonie d'une prise de voile, ou la prononciation des vœux, attirait dans l'église du monastère où devait s'accomplir cet acte, un nombreux concours de personnes distinguées. C'était une fête tout comme une autre; mais ici la consécration religieuse lui imprimait une majesté qui la rendait l'objet du pieux empressement des fidèles. Revêtue d'étoffes d'or ou d'argent, parée comme au jour du mariage, celle qui allait renoncer au monde en étalait toute la pompe, tout le luxe, toute la somptuosité. C'était le jour de son union éternelle avec le Sauveur, de son hymen avec Dieu, et l'on n'avait rien négligé pour que la parure de la jeune vierge fut digne de cette pompe sublime. Mais bientôt à ces ornemens, à ces pierreries que l'on admirait, qui brillaient du plus vif éclat, on substituait une robe grossière; les longs cheveux parfumés tombaient sous le ciseau; un voile blanc remplaçait la couronne de la jeune épouse; et désormais une barrière infranchissable s'élevait entre la nouvelle religieuse et le monde auquel elle venait de renoncer.

Bien que de pareilles fêtes ne fussent point rares dans Toulouse, chacune d'elles occupait cependant, durant plusieurs jours, toute l'attention du public. On recherchait les motifs qui avaient engagé les parents à laisser entrer leur fille dans le cloître. On scrutait aussi les motifs de la vocation de celle-ci. Mais, le plus souvent, on n'avait que des éloges à donner à la résignation, à la piété, à ce sentiment surhumain qui inspirait une renonciation si complète aux joies de la terre, au bonheur domestique, aux avantages de la naissance, de la richesse et de la beauté. D'ailleurs les petites anecdotes, les secrets des cloîtres, qui, malgré toutes les précautions prises à ce sujet, se répandaient au dehors, fournissaient à la conversation un aliment toujours nouveau. Une religieuse

étrangère à la ville venait-elle habiter un des nombreux couvents qui existaient dans nos murs ? on voulait connaître les motifs de cette translation, et presque toujours on n'éprouvait que le besoin d'admirer la conduite de cette personne. C'était pour éviter la vue de ceux qui auraient pu lui inspirer des regrets, et lui rappeler des nœuds qu'elle avait pour toujours rompus; c'était pour se livrer sans relâche aux pratiques les plus austères, que cette religieuse était venue cacher à Toulouse son austérité, ses vertus, son amour pour le Dieu Sauveur. Il arrivait souvent que, jusqu'à la mort de ces personnes pieuses, on ignorait leur nom ou leur origine. C'est ce qui arriva pour Marianne de Boutillier, supérieure des Sœurs de la Charité de la paroisse de Saint-Etienne, qui mourut en janvier 1789. Une lettre insérée dans le journal de Toulouse de cette époque s'exprime ainsi sur la pompe funèbre de cette sainte fille : « Cent demoiselles avaient demandé la permission d'assister au convoi de la sœur Marianne. Elles étaient vêtues de blanc. Les pauvres obtinrent la même faveur; ces pauvres étaient sa seule gloire, son seul attachement. Je l'avais vue deux jours avant sa mort, dit l'auteur de l'article ; elle oubliait ses souffrances pour ne s'occuper que des pauvres, et n'avait d'autre chagrin que celui d'être tombée malade à une époque où elle aurait pu leur être utile. Elle était originaire de Bretagne, petite nièce d'Armand Jean Boutillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe. Elle comptait plusieurs secrétaires d'état, plusieurs évêques et des maréchaux de France parmi ses parents; elle était alliée aux plus grandes familles, et elle aurait pu, ce semble, entrer dans quelqu'un des couvents où ses parentes étaient abbesses, et vraisemblablement elle aurait succédé à l'une d'entre elles. Mais elle préféra un état dans lequel on est bien souvent exposé à des humiliations, mais où elle pouvait

d'ailleurs faire chaque jour du bien. Objet du respect et de l'admiration de cette ville, elle avait long-temps été inconnue, sous le rapport de la naissance, jusqu'à ce qu'une lettre, qui était trop bien adressée à son gré, la fit reconnaître. Cette sainte fille faisait distribuer aux pauvres les huit mille livres de pension qu'elle s'était réservés..... »

Il serait facile de citer ici un grand nombre d'autres religieuses de tous les ordres qui ont mérité et obtenu, dans Toulouse, la vénération publique. En 1789, on allait encore visiter, comme un sanctuaire, chez les religieuses Feuillantines, la cellule qu'avait occupée Antoinette d'Orléans de Longueville, et l'on allait prier sur son tombeau. Il était peu de monastères qui n'offrit des souvenirs aussi touchants. Quelle que fut la légèreté des mœurs, l'on montrait toujours un profond respect pour la mémoire de ces saintes religieuses ; et beaucoup de jeunes personnes étaient portées, par là même, à imiter de si pieux exemples. Souvent même, des directeurs habiles crurent devoir arrêter, à cet égard, un zèle qui aurait pu s'égarer. A l'époque où l'on annonça que les monastères de femmes seraient supprimés, les plus honorables familles de Toulouse conçurent une vive douleur, et la désolation la plus grande entra dans ces retraites où plus de trois cents personnes avaient cru trouver un asile éternel contre les séductions d'un monde corrompu. Bientôt, suivant une annonce fallacieuse, on crut que les corps religieux ne subiraient qu'une simple réforme, et que la communauté ne serait point rompue. Vain espoir ! mais qui tarit en un instant bien des larmes. L'expression poétique du sentiment éprouvé alors dans les cloîtres fut vivement applaudie. Le 3 mai 1790, lorsqu'on lut, dans l'assemblée publique de l'Académie des Jeux-Floraux, cet hymne, faible sans doute, mais si touchant, qu'avait envoyé

au concours une jeune pensionnaire des *Dames de la Providence* (1), des transports unanimes saluèrent cette composition et ajoutèrent encore au triomphe de l'auteur. Le soir même, plusieurs centaines d'exemplaires de cet hymne furent distribués dans les sociétés, et firent encore couler des larmes d'attendrissement. Voici ce petit ouvrage : ce fut le dernier que l'on entendit dans les séances de l'Académie. Bientôt la révolution ferma les portes de celle-ci, et seize ans s'écoulèrent avant le retour de ses poétiques solennités.

Stella matutina.....

Oh! je puis donc encor embrasser ton autel,
O Vierge! sur ton front poser cette guirlande,
Et regarder ce jour comme un jour solennel
Qui, de nouveau, consacre à l'Eternel
De mon cœur l'hommage et l'offrande!

C'en était fait, un bruit confus
Avait jeté partout l'alarme et l'épouvante :
Il ne restait à l'Eglise tremblante
Qu'une impuissante voix et des cris superflus;
Nos vœux étaient détruits et nos liens rompus.

Il m'avait tant coûté, ce pénible hyménée!
La nature semblait m'offrir un autre sort;
Mon cœur était séduit, et mon ame étonnée
Frémissait d'entrer dans le port.

Mais le ciel, qui préside à notre destinée,
En épurant mes feux, en maîtrisant mon cœur,
Me traça dans ces lieux la route du bonheur.
Il nous protège encor, et sa main généreuse
Vient d'arrêter les flots d'une mer orageuse......
Cet autel recevra notre dernier soupir......
Etoile du matin, Vierge pure et féconde,
Que m'importent le faste et la pompe du monde
Dès qu'il m'est libre ici de vivre et de mourir!

(1) Mademoiselle Bacquier, fille d'un docteur en chirurgie membre de l'Académie des Sciences de Toulouse.

IV.

FÊTES RELIGIEUSES ET CÉRÉMONIES PUBLIQUES, DURANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

L'étranger qui arrivait à Toulouse, après avoir parcouru la vaste plaine qui, du côté du nord, précède cette ville, voyait jadis se développer avec pompe l'aspect monumental de notre vieille métropole. Une longue enceinte flanquée de tours, des portes élevées et fortifiées, et en avant desquelles se projetaient des barbacanes et des ravelins; plus loin, et s'élevant avec majesté, la belle tour octogone et le clocher de Saint-Saturnin, la tour octogone et la flèche élancée des Dominicains, le dôme des Chartreux, l'élégant clocher des Cordeliers, celui de Sainte-Marie du Taur, aux formes si pittoresques, le donjon de l'Hôtel-de-Ville, et, sur des plans plus reculés, la tour colossale et le clocher de Sainte-Marie de la Dalbade, la tour de Saint-Jean, où apparaissait la croix de Jérusalem, la tour massive de l'église métropolitaine, tous ces monumens, et les grandes habitations et les mille tours qui existaient autrefois dans Toulouse annonçaient une religieuse et noble cité. On était assuré que là existaient de glorieux souvenirs, et que l'on allait trouver des traces de ce que fut autrefois la capitale de l'Aquitaine. Aujourd'hui cette couronne murale a été brisée par d'inep-

tes administrateurs, par des ennemis de tout ce qui fait la gloire des villes, de tout ce qui accroît, de tout ce qui agrandit la pensée, de tout ce qui constitue une nationalité particulière; aujourd'hui les ruines mêmes ont péri! Il n'en reste, chez le plus grand nombre des habitants, que de vagues et informes souvenirs. Plus heureux en cela que mes contemporains, j'ai voulu consacrer la mémoire de tant de monuments. En recherchant ainsi pieusement les traces de ceux qui nous ont précédés, je crois accomplir un devoir. Un jour, à l'aide de ces notions péniblement recueillies, on ajoutera quelques pages aux pages trop peu connues d'une glorieuse histoire.

Toulouse mérita, durant le moyen-âge, l'épithète de *Ville Sainte*, et en effet, aucune de nos cités ne fut plus attachée aux dogmes catholiques; nulle part, on n'observa, avec plus de zèle, avec plus d'amour, les devoirs que la religion impose. Il y avait encore, au XVIIIme siècle, dans Toulouse, cent églises ou vastes chapelles où les cérémonies du culte attiraient chaque jour la population de cette grande ville. Catel et Lafaille ont parlé de quelques-unes de ces églises; Baour, dans son Annuaire, en a nommé un petit nombre; mais la plupart sont aujourd'hui parfaitement inconnues. Le vandalisme a dispersé jusqu'aux derniers débris de la majeure partie de ces monuments. Espérons que la liste exacte de ces édifices fera peut-être rechercher la place consacrée qu'ils occupaient autrefois, et que, dans un siècle, la science archéologique ne retrouverait qu'avec peine. En voici la nomenclature.

Saint-Etienne, paroisse et métropole.

La chapelle de Sainte-Anne et de Saint-Jacques dans le cloître de Saint-Etienne. Cet édifice, démoli complètement en 1812, était bâti, en partie, avec les débris d'un monument romain. Deux colonnes en marbre noir antique, et dont l'une était encore couronnée de son chapiteau à feuilles

d'olivier, étaient placées sur leurs bases antiques dans les piliers de cette église.

L'église du couvent de la Trinité. — Elle a donné son nom à l'une des places de cette ville.

Notre-Dame de la Dalbade (*de Albata*), paroisse.

La chapelle du Crucifix. Elle tenait au couvent des Grands-Carmes, et a donné son nom à la rue qui s'étendait, au levant, vers la rue d'Aussargues, et à l'opposite, du côté de celle de Pharaon.

L'église de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte—L'espace qu'elle occupait fait partie de l'ancien hôtel de l'Ordre de ce nom; cet hôtel a été agrandi avec beaucoup de convenance et de goût par M. Lafont, architecte de Toulouse.

La chapelle de Sainte-Barbe ou des Templiers.

L'église de Sainte-Claire dans le couvent des religieuses Claristes.

La chapelle de Tounis.

L'église de l'Inquisition.

La chapelle de la Conciergerie.

La chapelle de la Grand'Chambre du Parlement.

L'église de Saint-Michel, annexe de Saint-Etienne, et plus tard paroisse.

L'église de Sainte-Catherine, dans le faubourg Saint-Michel.

L'église des Recollets et le couvent des religieux de ce nom.

La chapelle de Saint-Roch de *Férétra*.

L'église des Carmes-Déchaussés et leur couvent, aujourd'hui paroisse de Saint-Exupère.

La chapelle des Hauts-Murats; l'église ou chapelle de Nazareth, consorce.

La chapelle royale de Saint-Barthélemy.

L'église et le couvent de Saint-Antoine du Salin.

L'église, le cloître et les chapelles du couvent des Grands-Carmes.

La chapelle de Notre-Dame de l'Espérance, dans le cloître des Carmes.

La chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel.

L'église de Saint-Sauveur, dans le faubourg Saint-Etienne.

L'église de Saint-Aubin.

L'église de Notre-Dame de la Daurade, son cloître et les chapelles attenantes.

La chapelle du Noviciat des Jésuites, ou du pensionnat de ce corps religieux.

La chapelle du Grand-Collége de la ville, ou des Jésuites.

La chapelle de la Congrégation des Théologiens.

L'eglise des Dominicains et leur cloître.

La chapelle des Marchands, autrefois de Saint-Côme, dans ce cloître.

La chapelle de la Retraite, dans le même cloître.

L'église de Sainte-Ursule, couvent de religieuses.

La chapelle de la Maison-Professe des Pères Jésuites.

Celle de la Congrégation des Messieurs.

La chapelle de la Congrégation des Artisans.

L'église de Saint-Géraud, sur la place de la Pierre.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié, et celle de Sainte-Julie, dans le cloître des Grands-Augustins.

L'église et le couvent de Saint-George.

L'église des Pénitents-Blancs.

L'église des Pénitents-Noirs.

L'église des Pénitents-Bleus. St Jérome

L'église de Saint-Pantaléon, abbaye de ce nom.

La chapelle du collége de Saint-Martial.

La chapelle de l'Hôtel-de-Ville.

L'église et le couvent de Sainte-Catherine, près du rempart.

L'église et le couvent des Orphelines.

L'église et le couvent des Dames de Saint-Sernin, abbaye transformée en maison d'arrêt.

Le couvent et la chapelle des Hospitalières.

Le couvent et l'église de Saint-Orens.

Le couvent et l'église de la Visitation.

L'église et le couvent des Carmélites.

L'église et le couvent du Refuge.

Le couvent et la chapelle des Bernardins.

L'église abbatiale de Saint-Saturnin, paroisse.

La chapelle de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, dans le cloître de Saint-Saturnin.

L'église de Saint-Raymond, dans le collége de ce nom.

L'église du couvent de la Mercy.

L'église du couvent des Minimes, et la chapelle de Saint-François de Paule, dans le même monastère.

L'église et le couvent des Tiercerettes.

La chapelle de Saint-Julien.

L'église abbatiale des Salenques.

La chapelle du Collége de l'Esquille.

L'église des Pénitens-Gris.

La chapelle du collége de Périgord.

La chapelle du collége de Maguelonne.

L'église de Notre-Dame du Taur, autrefois de Saint-Saturnin, paroisse.

L'église du couvent de Saint-Rome.

L'église du collége de Sainte-Catherine.

La chapelle du collége de Mirepoix.

L'église du collége de Foix.

L'église du couvent des Tierçaires.

La chapelle de la Maison des Retraites.

La chapelle des religieuses de Notre-Dame.

L'ancienne église du prieuré de Saint-Pierre, paroisse.

L'église du couvent des Chartreux.

L'église du couvent des Capucins.

L'église du couvent des Cordeliers, le cloître et les chapelles de celui-ci.

L'église dite de Rieux.

La chapelle de la Croix du Rempart.

L'église de Saint-Antoine de Vienne, ou des Théatins.

La chapelle du séminaire de Caraman.

La chapelle du séminaire de Calvet.

La chapelle du séminaire des Jésuites.

La chapelle du séminaire des Irlandais.

L'église du couvent des Madelonnettes.

L'église du couvent du Bon-Pasteur.

L'église du couvent des Maltaises.

L'église du couvent des religieux Feuillants.

L'église du couvent des religieuses Feuillantines.

L'église du couvent de Sainte-Claire de la Porte.

L'église de Saint-Nicolas, paroisse.

La chapelle de l'hôpital de la Grave, et la nouvelle église en construction.

La chapelle de l'hôpital de Saint-Jacques.

Ainsi Toulouse offrait dans son enceinte une foule de lieux consacrés au recueillement et à l'oraison. Aux premières lueurs du matin, au milieu du jour, et vers le coucher du soleil, les accents de l'airain sacré sortaient des cent tours de ces églises pour appeler les fidèles à la prière.

N'oublions pas que, dans la capitale du Languedoc comme dans la capitale du monde chrétien, presque chaque jour était marqué par une ou plusieurs cérémonies pieuses; que des voix évangéliques y proclamaient sans cesse les éternelles vérités, et que la vie entière d'un habitant de Toulouse était une perpétuelle confession de la foi catholique. Telle fut, sans doute, la cause de la résistance opposée par la majorité des citoyens de cette ville à la révolution de 1789. On adopta, sans doute, les principes

bienfaisants qui étaient formulés dans l'ordonnance de réformation du 23 juin 1789. On vit avec quelque douleur les premiers événements politiques de cette année, mais on espéra que l'accord du roi avec les représentants de la nation assurerait la prospérité de la France. Tout changea alors que les ordres religieux furent supprimés, alors que les biens du clergé furent vendus et que le schisme s'introduisit dans l'église de France. Bientôt l'on annonça la destruction de tous les monastères de Toulouse, la suppression de toutes les églises, sauf celles de huit paroisses. Le mécontentement fut extrême, et l'administration du district voulut y mettre un terme, en faisant accorder, par l'assemblée nationale elle-même, douze églises en sus des huit qui devaient, disait-on, être conservées. Dans la séance du 3 juillet 1791, l'un des membres du Directoire du District de Toulouse s'exprimait de la manière suivante : « Nous avions tout-à-l'heure quatre-vingt-dix églises (1) dans lesquelles on célébrait le service divin. Réduire tout-à-coup à huit le nombre des églises ouvertes à la piété des citoyens, serait une chose aussi injuste qu'impolitique, surtout dans une ville où le peuple aime une grande pompe dans la célébration du culte, et est accoutumé à fréquenter les églises. Nous avions plus de trois cents religieux de tout ordre, et plus de deux cents prêtres séculiers qui exerçaient dans cette ville les fonctions du saint ministère. Peut-on sérieusement vouloir remplacer brusquement, dans les mêmes fonctions, cinq cents prêtres par soixante ? Que chacun déduise de ceci les conséquences qui se présentent naturellement. Quel vide immense ne trouverait pas le peuple de cette grande cité lorsqu'il se verrait réduit à huit églises et à quelques oratoires ! A quels murmures ne se livrerait-il

(1) On a vu plus haut qu'il fallait en ajouter dix ou onze à ce nombre.

pas lorsqu'il aurait à courir d'une extrémité de ville à l'autre pour assister au service divin, pour participer aux sacrements, pour aller demander le secours d'un prêtre!

» Le hasard a, d'ailleurs, si singulièrement disposé les choses, que les plus belles églises, les plus vastes, les plus richement décorées sont celles des religieux, et que c'étaient celles-là que le peuple fréquentait le plus. Démolir ces églises serait un acte de barbarie et de mauvaise administration, car la vente des matériaux ne paierait point les frais de démolition; et dans l'état, elles ne peuvent servir à aucun autre usage. Laissons-les donc à leur destination, puisqu'elles ne peuvent en recevoir une autre, et faisons-nous un acte de mérite de cet acte de nécessité. »

Ce fut d'après ces dispositions que l'assemblée nationale constituante rendit, le 29 août 1791, un décret portant qu'il y aurait dans la ville de Toulouse dix paroisses, « savoir: la paroisse cathédrale, sous le titre et l'invocation de Saint-Etienne; la paroisse de Saint-Augustin, dans l'égise conventuelle des Grands-Augustins; la paroisse de Saint-Exupère, dans l'église conventuelle des Grands-Carmes; la paroisse de la Daurade, celles de la Dalbade, de Saint-Sernin, du Taur, de Saint-Thomas d'Aquin, dans l'église conventuelle des Dominicains. »

L'article 3 de ce décret annonçait que l'on conserverait comme oratoires, savoir : « De la paroisse cathédrale, l'église de Saint-Sauveur dans le faubourg de Saint-Etienne; de la paroisse de Saint-Saturnin, l'église conventuelle des Minimes, sous le titre de Saint-François de Paule; de la paroisse du Taur, l'église conventuelle des Cordeliers; de la paroisse de Saint-Michel, les églises conventuelles des Carmes Deschaussés, des Recollets; et de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, l'église conventuelle des Chartreux. » L'autorité administrative croyait pouvoir, par cette mesure, sauver une partie des monuments religieux;

mais le mouvement progressif continua, et bientôt il fut prouvé, contre l'assertion du Directoire du District, que l'on pouvait employer à d'autres usages qu'aux cérémonies du culte, nos anciens édifices religieux. Tous furent profanés, un grand nombre détruits; et nous voyons encore de nos jours les plus beaux de ces monuments employés aux plus vils usages. On viola d'abord les tombes pour en retirer le plomb des cercueils; puis, comme l'a si bien dit un poète illustre :

Dignes sujets d'horreur pour les races futures!
Les temples, transformés en étables impures,
Se virent par la fange obscurément flétris!
Ciel vengeur! des chevaux pour les combats nourris
Hennissaient sous la voûte où des voix pacifiques
Du Dieu de l'univers entonnaient les cantiques,
Et de leurs pieds d'airain, en leurs fougueux transports,
Battaient le marbre antique où reposaient les morts!.....
Les morts! ils n'étaient plus dans leurs couches d'argile:
Le crime osa forcer ce redoutable asile!.....

C'est ainsi que disparurent, pour toujours peut-être, les pompes solennelles qui attiraient dans Toulouse une foule immense d'étrangers. Rien ne pourra remplacer ces admirables cérémonies, qui laissaient de profondes traces dans les cœurs, et, dans la mémoire, des souvenirs qui ne s'effaçaient plus. J'ai interrogé les vieillards; j'ai retrouvé quelques rares écrits imprimés et des manuscrits précieux qui font connaître, pour chaque mois, pour chaque jour, les fêtes qui se célébraient dans la capitale du Languedoc; j'ai ajouté quelques détails aux détails donnés par ces documents authentiques, mais je n'ai rien changé à ceux-ci. Il fallait leur laisser leurs couleurs natives, leur style simple et quelquefois touchant.

FÊTES ET CÉRÉMONIES DE CHAQUE MOIS.

Janvier.

« La Circoncision de J.-C. — Cette fête est solennisée à la Dalbade, à la Maison-Professe des Jésuites, à l'église de Saint-Géraud, où l'on donne la bénédiction à neuf heures du matin; dans l'église des Augustins; dans l'église de Saint-George; dans celle des Pénitents-Blancs, avec octave et sermon. La retraite, commencée le lendemain, finit, à la Maison-Professe, le dimanche suivant. Durant l'octave, la compagnie des Pénitents-Noirs va faire l'office dans l'église des Pénitents-Blancs. — Les fidèles vont voir dans l'église de la Daurade la crêche du Sauveur, placée sous le grand autel. Dans l'église de la Dalbade, où se trouvait représentée, dit Dupuy Dugrès (1), la naissance du Sauveur, par le célèbre Nicolas Bachelier, on suspend autour du monument des guirlandes formées de laurier, de violettes et d'immortelles.

» Le 3, l'église de Toulouse honore la mémoire de sainte Geneviève, et l'on commence une oraison de quarante heures dans l'église de Saint-Barthélemy. Le même jour, les Négociants vont entendre une messe du Saint-Esprit dans la basilique de Saint-Saturnin; à leur retour, on s'occupe de la nomination des députés de la Chambre de Commerce.

» Le 5, on dit pour les Marchands les premières vêpres de la fête des Rois dans le cloître des Dominicains. Le lendemain, dans le même cloître, des statues représentant les Rois, ou les Mages, richement vêtus, et accompagnés d'une suite nombreuse, offrent dans des vases précieux

(1) Traité sur la peinture. pag. 30.

l'or, l'encens et la myrrhe. Tous les poètes de Toulouse font des cantiques ou des noëls pour cette fête; et pendant toute la journée on entend ces chants sous les voûtes des chapelles et des cloîtres. Les uns sont en français, mais c'est le plus petit nombre, les autres ont été composés en langue romane, ou *moundine;* et c'est pour le corps des Marchands, que le célèbre Goudelin a écrit quelques-unes de ses pièces les plus remarquables. »

Selon le manuscrit moniteur des cérémonies qui avaient lieu à Toulouse, nous apprenons que, « le 6 janvier, la fête des Rois était célébrée avec une pompe particulière, non seulement dans le cloître des Jacobins, mais aussi dans les églises de la Dalbade et des Grands-Carmes. Les Pénitents-Gris venaient faire l'office dans l'église des Pénitents-Bleus, et les Pénitents-Noirs dans celle des Pénitents-Blancs.

» Le 7, on célèbre la fête de saint Raymond dans l'église des Jacobins; et le dimanche après la fête des Rois, de nouvelles solennités appellent les fidèles dans l'église de Nazareth. La foire des Rois commence et dure huit jours. »

» A onze heures et à quatre heures, on prêche au noviciat des Jésuites.

» Le 9, l'Académie des Jeux-Floraux tient une séance à l'Hôtel-de-Ville, à 3 heures, pour ce que l'on nomme la *Semonce*. Un prédicateur prononce en latin, devant l'Université, le panégyrique de saint Sébastien, dans l'église des Dominicains. Ce discours est confié à l'un des religieux les plus éloquents; plusieurs milliers de fidèles y assistent.

» Le 11, fête de saint Gonzalès dans l'église des Dominicains.

» Le 12, à trois heures, les Capitouls font leur testament dans la salle du Grand Consistoire. Ce testament est

à un récit des faits mémorables de l'année et des travaux judiciaires et administratifs des Capitouls. C'est le Second dejustice qui compose ce mémoire historique; il est ensuite copié dans les Annales du Capitoulat, et placé à la suite des portraits des magistrats municipaux durant l'année qui vient de s'écouler.

» Le 14, l'église de Toulouse vénère la mémoire de saint Hilaire dans la basilique de Saint-Saturnin.

» Dans celle des Cordeliers, on célèbre la *fête du Saint-Nom de Jésus.*

» Des prières ont lieu dans toutes les églises pour le repos des trépassés.

» Le 15, les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur font la fête de leur saint patron, dans l'église de la Daurade.

» Le 16, on commence, le soir, les prières pour la fête de saint Antoine, aux Théatins; on en fait autant dans l'église de Saint-Antoine du Salin.

» Le 17, la fête de saint Antoine, abbé, est célébrée avec pompe aux Théatins, et dans l'église de Saint-Antoine du Salin. Cette fête est célébrée aussi par les religieux de la Mercy.

» Le même jour, les nouveaux Capitouls, à l'exception du chef du Consistoire, et les Capitouls remplacés, font un festin dans l'Hôtel-de-Ville, et le public entre dans la salle où la table est dressée, depuis deux heures jusqu'à six. Ce jour, le chef de police prononce un discours, et le chef de justice de l'année suivante en prononce un autre.

» Le lendemain, 18 janvier, les Capitouls et tous les officiers de l'Hôtel-de-Ville assistent à une grand'messe, et prêtent serment; à trois heures, ils montent à cheval, précédés des ménétriers de la ville et des trompettes, et environnés de la compagnie du guet. Le même jour est férié au Sénéchal.

» Le 19, à quatre heures, on chante les premières vêpres de saint Sébastien dans l'église des Dominicains; des noëls en français et en langue romane font retentir les hautes voûtes de cette église.

» Le 20, les diverses Facultés qui composent l'Université de Toulouse s'assemblent dans l'église des Dominicains; chaque professeur est revêtu de ses insignes. Les Capitouls viennent se joindre à l'Université, et après avoir entendu une grand'messe à dix heures, le corps enseignant, la municipalité et les religieux de Saint-Dominique sortent processionnellement, et parcourent une partie de la ville. Ce jour est férié au Parlement, et l'on chante la grand'messe dans les églises de la Daurade et des Carmes. Toute cette pompe religieuse a pour objet d'invoquer le secours de saint Sébastien, martyr, patron de l'Université. Des noëls en langue romane sont chantés dans les trois églises des Dominicains, de la Daurade et des Carmes.

» Le 22, on célèbre, dans l'église des Grands-Carmes, les *Epousailles de la Sainte-Vierge*. Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le 23, les religieux de la Mercy font la fête de saint Raymond de Pena-Flor, et le peuple accourt à la bénédiction et au salut qui ont lieu dans cette église. — Aux Jacobins, on distribue de la terre du tombeau de ce saint personnage.

» Le 25, jour férié par le Sénéchal, on fait, dans les églises des Dominicains, de la Dalbade et de Saint-Antoine du Salin, la commémoration de la Conversion de saint Paul.

» Le même jour, l'Académie de Sciences tient une séance publique dans son hôtel, à la ci-devant Sénéchaussée. Dans cette séance, on rend compte au public des travaux de la Compagnie pendant l'année précédente, et on lit les éloges des Académiciens décédés.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le 28, a lieu, à la Dalbade, une fête relative aux *Grandeurs de Jésus*. Les religieux de la Trinité font la Commémoration de sainte Agnès, et les Dominicains celle de la Translation de saint Thomas.

» Le 29, saint François de Salles est honoré au séminaire de Caraman, dans la chapelle des Pénitents-Noirs, et dans l'église des religieuses de la Visitation.

» Le 30, les religieuses du Refuge font la fête de Notre-Dame, et les boursiers de Saint-Raymond celle du patron de ce collége.

» Le dernier jour du mois, saint Pierre de Nolasque est l'objet des hommages des religieux du couvent de la Mercy.

Février.

» Le 1er février, on dit les premières vêpres de *la Purification de la Vierge* aux Dominicains, dans l'église des Grands-Augustins, dans celles de Saint-George et des Carmes. Les élèves du collége de l'Esquille, conduits par leurs professeurs, font une procession.

» Le lendemain, on célèbre la fête de *la Purification* dans les églises de Saint-Saturnin, de la Dalbade, du Taur, de Saint-Michel, de Saint-Barthélemy, de Nazareth, des Jacobins, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes, de Saint-Antoine du Salin, de la Trinité, de la Mercy, de Saint-Orens, des religieuses du Refuge, des Hospitalières, des Pénitents-Gris, de l'hôpital de Saint-Jacques. La Congrégation des Artisans se réunit à la Maison-Professe (depuis la destruction de l'ordre des Jésuites, la Congrégation des Artisans célébrait sa fête dans la chapelle de Saint-Geraud), et fait une procession par la ville; — celle des Cordeliers sort du collége des Jésuites, et va en procession au collége de l'Esquille.

» Le 3, ce jour, qui est férié au Sénéchal, les religieuses de Saint-Saturnin font la fête de saint Blaise, que l'on célèbre aussi dans l'église des Grands-Carmes, dans celle des Augustins, et à la chapelle de Saint-Julien.

» Le 4, on fait la fête de saint André Corcini, dans l'église des Grands-Carmes.

Le 5, les Jésuites vénèrent la mémoire des Trois martyrs du Japon, dans leur chapelle de la Maison-Professe.

» Le 6, tandis que l'on invoque sainte Dorothée dans l'église des religieuses Maltaises, on célèbre la mémoire de saint Gilbert dans celle de Saint-Saturnin.

» Le samedi après la fête de la Purification, l'Académie des Jeux-Floraux fait chanter une grand'messe à la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel : cette cérémonie, qui a lieu à 11 heures, rappelle la fondation faite par M. de Vandages de Malepeyre, en faveur de l'auteur du meilleur sonnet ou hymne présenté au concours, en l'honneur de la Sainte-Vierge. La chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel est choisie pour cette cérémonie, parce qu'elle a été construite aux frais de M. de Malepeyre. »

» Le 7, la fête de *Notre-Dame de la Purification* a lieu dans l'église du Taur; et l'on va entendre les premières vêpres de saint Jean de Mata dans l'église de la Trinité. Le lendemain, la fête de ce saint est célébrée par les religieux Trinitaires.

» Le 9, on fait dans l'église des Cordeliers et dans celles de Saint-Antoine du Salin et des Jacobins, et aussi dans la chapelle de Sainte-Barbe, la Commémoration de sainte Apollonie.

» Saint Guillaume d'Aquitaine est honoré le 10 février dans l'église des Jacobins, et l'on expose sur l'autel du Rosaire un ermitage en argent massif. Sa chapelle, dans le couvent des Augustins, est décorée de guirlandes. La mémoire de sainte Scolastique est rappelée dans l'église

conventuelle de la Daurade et dans celle des Feuillantines.

» Le 12, sainte Eulalie est l'objet de la vénération des religieux de la Mercy, et l'on expose, dans leur église, les reliques de cette sainte à la dévotion des fidèles.

» Le lendemain, sainte Catherine de Ricci est honorée dans le monastère des Dominicains.

» Le 14, on fait, dans l'église conventuelle de la Daurade, la fête de *Notre-Dame de Bethléem*, et l'on va visiter la crèche placée dans les cryptes, sous le grand autel de cette église.

» Le 17, saint Sylve est l'objet d'une fête particulière à Saint-Saturnin.

» Le 22, jour de la Chaire de saint Pierre, les séances du Sénéchal sont suspendues.

» Le 24, saint Mathias, apôtre, est honoré dans l'église de la Daurade.

» Le 25, est un jour férié au Parlement, et des cérémonies particulières ont lieu dans les églises de la Dalbade, de Saint-Antoine du Salin et de Saint-Barthélemy.

» Dans ce mois, la fête de *Notre-Dame des Repenties* est célébrée dans l'Hôtel-de-Ville.

Mars.

» La petite église de Saint-Aubin, située en dehors de la porte de Villeneuve, célèbre, le 1er de ce mois, la fête de son patron. Le même jour, la fête de l'Ange-Gardien a lieu dans l'une des chapelles de l'église des Augustins, et une oraison de quarante heures commence dans l'église de Saint-Rome.

» Le 4, on commence aussi, dans l'église de la Maison-Professe, une neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier. A Saint-Saturnin, on honore la mémoire de saint Gilibert.

» Le 6, à 3 heures, on dit, dans le monastère des Dominicains, les premières vêpres de saint Thomas d'Aquin, et les Capitouls y assistent.

» Le lendemain, ces magistrats municipaux, accompagnés de leurs assesseurs, du Syndic de la ville, et environnés de la compagnie, ou, comme l'on disait au XVIme siècle, de la *Famille du guet*, et précédés des trompettes d'argent de la ville, viennent dans le monastère des Dominicains, assistent à la messe et dînent au réfectoire.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le 9, fête de sainte Françoise aux Cordeliers.

» Le 11, on commence *l'Octave de saint Joseph* dans l'église des Carmes-Déchaussés. Les dévots à Marie se réunissent dans les chapelles qui lui sont dédiées et qui sont attenantes à l'église des Grands-Carmes.

» Le 13, la fête de sainte Julie a lieu dans le cloître des Grands-Augustins, où repose son corps; un sermon est prononcé par l'un des meilleurs prédicateurs de la ville.

» Un autre orateur sacré se fait entendre le 15, à Saint-Saturnin. Cette vaste basilique, son cloître et la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ne peuvent contenir les fidèles qui accourent de toutes parts. C'est que, ce jour, l'on expose et l'on vénère les nombreuses reliques conservées dans ce lieu.

» Le 17, le supérieur du collége des Irlandais invite tous les ecclésiastiques à assister dans la chapelle de ce séminaire, à la fête de saint Patrice.

» Le 18, les Pénitens-Noirs font la fête de saint Gabriel. On chante les premières vêpres de saint Joseph dans l'église des Carmes.

» Ce jour est férié par le Sénéchal.

» Le 19, on célèbre la fête de saint Joseph dans le cloître de la Métropole, dans les églises de la Dalbade, de Saint-Michel, de la Maison-Professe, des Dominicains, des

Cordeliers, des Grands-Carmes (1); dans celles des Augustins, de Saint-George, des Carmes-Déchaussés, des religieuses Carmélites, de Notre-Dame de la Visitation, du Refuge, des Orphelines. A dix heures, MM. les Avocats et les Procureurs au Sénéchal font chanter une messe en musique à Saint-Saturnin, et le Parlement, pour lequel ce jour est férié, et qui a été solennellement invité depuis plusieurs jours, y assiste, ainsi que la Cour du Sénéchal. Le chapitre de Saint-Saturnin fait, en outre, une procession par la ville.

» Le 20 mars, la fête de saint Joachim est célébrée à l'église du Taur, chez les religieuses de Notre-Dame et les Feuillantines, ainsi qu'aux Carmes, où commencent des oraisons de quarante heures.

» On dit les premières vêpres de saint Benoit dans le monastère de la Daurade. Le lendemain, la fête de ce saint est célébrée dans la même église.

» Le 24, une foule de fidèles se presse dans l'église des Carmes, pour assister aux premières vêpres de l'Annonciation. La Congrégation des écoliers du collége des Jésuites fait une procession solennelle. Les quatre compagnies de pénitents et celle des pélerins font, ce jour, deux processions dans la ville. On remarque l'élégante décoration des églises où cette procession se repose.

» Le 25, la ville entière est en fête; les premières fleurs du printemps décorent les autels de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et ceux des églises de la Dalbade, du Taur, de Saint-Pierre, de Saint-Etienne, Saint-Antoine du Salin, Saint-Barthélemy, de Nazareth, Saint-Orens, et de celles des Dominicains, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes, de Saint-Rome, de la Mercy, de Saint-George, des religieuses Carmélites, de celles *du Sac*, de

(1) Avec octave.

Sainte-Ursule, et des trois confréries des Pénitents-Blancs, Bleus et Gris.

» Le 26, Redde pour la délivrance des prisonniers.

» Le 28, procession des confrères du Saint-Sacrement, réunis dans l'église des Dominicains.

Avril.

» Les cérémonies religieuses du mois d'avril commencent à Toulouse par les premières vêpres de saint François de Paule aux Minimes.

Le lendemain, la fête de ce saint est célébrée dans la même église, tandis que sainte Marie Egyptienne est vénérée à l'hôpital de Saint-Joseph de la Grave.

» Le 4, procession générale des étudiants du collége de l'Esquille, rangés, par ordre de classes, sous des drapeaux de diverses couleurs. Ce collége fête ainsi *l'Annonciation*.

» Le 5, les Dominicains font la fête de saint Vincent-Ferier.

» Le 16, *les Douleurs de la Sainte Vierge* attirent aux Grands-Carmes, et dans la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, une foule pieuse.

» Le 23, la fête de saint Georges est célébrée dans son église, aux Théatins et aux Pénitents-Blancs.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le 24, les Capucins honorent la mémoire de saint Fidèle.

» La fête de saint Marc l'Evangéliste est, comme l'on sait, mise au nombre de celles que le Parlement reconnaît comme devant être solennisées par lui. Ce jour, il n'y a point d'audiences, et des processions ont lieu dans la ville, et des cérémonies pompeuses attirent beaucoup de personnes dévotes dans les églises de la Dalbade, de Saint-Antoine du Salin et des Grands-Carmes.

» Le 29, l'ordre des Dominicains célèbre la fête de saint

Pierre, martyr. On expose ses reliques, on montre sa chasuble, on bénit des rameaux, soit à l'église des Jacobins, soit dans l'ancienne chapelle de l'Inquisition, et ces rameaux sont plantés ensuite dans les champs pour les préserver de l'orage.

» Le 30, l'Eglise célèbre sainte Catherine de Sienne. Les églises des religieuses de son nom sont jonchées de fleurs et parées des plus belles tapisseries de la ville.

» La même sainte est vénérée, le même jour, dans les églises ou chapelles des Dominicains, des Carmes et de Sainte-Eutrope.

» La cour du Sénéchal suspend ses audiences. Vers les cinq heures du soir, les religieux de Saint-Orens et les Trinitaires font une procession à laquelle assistent MM. les Capitouls. Cette procession entre dans l'Hôtel-de-Ville où elle est reçue par le Syndic de la ville et les Assesseurs. Le Guet est sous les armes, les trompettes sonnent et les tambours battent aux champs.

Mai.

» Le lendemain, 1er mai, on célèbre, dans l'église de son nom, la fête de saint Orens ou *Orentius*, cet illustre évêque, qui a légué à l'avenir un poëme latin très remarquable. Une oraison de quarante heures commence dans son église.

» La fête de saint Philippe et de saint Jacques a lieu aux Pélerins, c'est-à-dire dans la chapelle de Saint-Jacques du cloître de Saint-Etienne. On y donne trois fois la bénédiction, à six et à onze heures du matin et à cinq heures du soir.

» Les religieuses du Refuge célèbrent la fête de saint Orens, et des vêpres solennelles ont lieu dans l'église de Saint-Barthélemy. — Le matin s'ouvre la foire de Saint-Orens.

» Ce jour est férié au Parlement.

» A dix heures, on remarque que la porte du Capitole et toutes les fenêtres de cet édifice sont environnées de guirlandes de laurier. L'Académie des Jeux-Floraux s'assemble, et on lit en public les ouvrages de poésie envoyés au concours, et qui n'ont mérité qu'une mention honorable.

» Le Parlement (1755) assiste à cette cérémonie littéraire.

» Le 2, on chante les premières vêpres de la Sainte-Croix dans les églises des Pénitents-Noirs, des Augustins, de la Dalbade, dans la chapelle du Crucifix. Les religieuses de Notre-Dame en font autant pour l'institution de leur ordre.

» Le 3, on célèbre *l'Invention de la Sainte-Croix* à Saint-Saturnin, aux Cordeliers, à la Dalbade, aux Tierçaires, à Saint-Pierre, à Saint-Michel, aux Théatins, à Saint-Orens, aux Pénitents-Noirs, où commence une octave durant laquelle on prêche chaque jour; enfin à l'Inquisition, où l'on va entendre un sermon. Le même jour, on dit les premières vêpres de sainte Monique, aux Augustins, à la Daurade, dans les églises de la Maison-Professe, et de Saint-George.

» Au Capitole, à dix heures, on continue la lecture des ouvrages présentés au concours des Jeux-Floraux, et à quatre heures on distribue les prix. Une députation de l'Académie et les Capitouls vont les chercher en pompe sur l'autel de l'église de la Daurade, où ils ont été placés dès le matin et bénis par le clergé de cette église.

» Le 4, on vénère sainte Monique dans les églises des Augustins, de Saint-George, des religieuses de Saint-Pantaléon, de Sainte-Ursule et de la Magdelaine. On dit les premières vêpres de saint Ange aux Carmes.

» Le 5 mai, la fête de la *Conversion de saint Augustin* est

célébrée dans l'église des religieux de cet ordre, et dans celle de Saint-George.

» La fête du saint Pape Pie a lieu aux Dominicains; celle de saint Ange, dans l'église des Grands-Carmes et dans celle de Saint-Quentin.

» Le 6, jour de la fête de saint Jean *Porte-Latine.*

» Les Procureurs de la cour du Sénéchal font dire la messe à dix heures dans l'église des Cordeliers. Cette fête est célébrée aussi dans les églises des Augustins, de Saint-Geraud, aux Pénitents-Gris, et des vêpres solennelles ont lieu à Saint-Barthélemy et aux Tierçaires.

» Le dimanche qui suit le 6 mai, on fait la commémoration de la Dédicace de l'église. Nomination du Syndic et du Trésorier du Commerce.

» Le 7, les religieux Grands-Carmes disent les premières vêpres de l'*Apparition de saint Michel.* Le lendemain, cette fête se célèbre dans l'église consacrée à cet archange, et dans celles des Carmes et de Rieux.

» Ce jour est férié à la cour du Sénéchal.

» Le 9, la Translation de saint Nicolas est l'objet d'une cérémonie pompeuse dans l'église paroissiale qui porte son nom. La grand'messe est chantée en présence du Parlement, dans la grande chambre d'audience du Palais. La Cour ne tient pas d'audience.

» Le même jour, une messe en musique et un sermon honorent, dans l'église des Pénitents-Bleus, le souvenir de la *Translation de saint Jérôme.*

» Le 10, saint Antonin est fêté aux Dominicains; les mêmes religieux font, le lendemain, la commémoration de saint Stanislas, et les Grands-Augustins en font autant.

» Le 13, l'Eglise de Toulouse vénère *Notre-Dame des Martyrs*; on récite dans l'église des Carmes, les premières vêpres de sainte Colombe. Le lendemain, la fête de cette

sainte a lieu dans l'église de ces religieux, où il y a oraison de quarante heures.

» Saint Germier, évêque de Toulouse, est honoré le 16, dans l'église de la Dalbade, et l'on y bénit des roses pour préserver de l'orage. — Procession des enfants trouvés.

» La fête de saint Honoré est, le même jour, célébrée dans l'église des Carmes.

» Le soir, à six heures, le peuple accourt vers le port du Canal pour voir arriver la Barque de Poste, remplie ordinairement d'étrangers qui viennent assister à la fête du lendemain. Des groupes nombreux stationnent à toutes les portes de la ville, pour assister de même à l'arrivée de plusieurs milliers de curieux. On cherche, par toutes sortes de plaisanteries, à duper ces étrangers, soit en leur offrant des bombons de plâtre, soit en parsemant les rues de prétendues pièces d'argent.

» Le lendemain, les boutiques sont fermées et personne ne manque d'aller à la messe. La ville accomplit en ce jour le vœu fait par elle, en 1562, afin d'être délivrée des Protestants, qui, dans la nuit du 11 au 12 mai, s'étaient emparés de l'Hôtel-de-Ville, de plusieurs églises, et des portes de Matabiau et de Villeneuve. La procession solennelle instituée à ce sujet observe l'ordre suivant : vers les 10 heures du matin, les religieux des différents monastères, rangés chacun sous leurs bannières et leurs croix, les Capitouls et le corps de ville se rendent à Saint-Saturnin, d'où ils se dirigent vers la cathédrale avec les châsses qui renferment les corps saints. La messe commence à midi; dès qu'elle est terminée, elle sort de la cathédrale. On voit d'abord les quatre Réveilleurs de la ville, vêtus de robes noires sur lesquelles paraissent en broderie des ossements de mort et les armes de Toulouse; chacun d'eux tient une clochette.

» Les Pélerins, au nombre d'environ deux cents, s'avancent ensuite sur deux rangs.

» Les Augustins-Déchaussés, ou les Petits-Pères de Saint-George, paraissent ensuite ;

» Les Capucins viennent après;

» Les Cordeliers de Lille ou de Saint-Antoine du Salin les suivent;

» Les Minimes se pressent autour de leur bannière. (Le peuple les nomme *Bons-Hommes* ou *Rouquets*.)

» Les Recollets suivent les Minimes ;

» Les Tierçaires viennent après;

» Les moines de Saint-Orens, peu nombreux, paraissent. Voici la croix de la Mercy; les Trinitaires marchent ensuite.

» Voici les quatre ordres Mendiants:

» Les Grands-Augustins;

» Les Grands-Carmes;

» Les Cordeliers de l'Observance ;

» Les Dominicains ;

» Tous ces religieux, au nombre de plus de quatre cents, gardent un profond silence.

» On voit briller tout-à-coup les croix d'argent de trois paroisses. Elles sont suivies des prêtres de l'église de Saint-Nicolas, placés sur la gauche de ceux de la Dalbade, qui prennent la droite; la paroisse de la Daurade vient après. Là, sont les Obituaires, les Vicaires et les Curés, puis les savants et modestes religieux de Saint-Benoît.

» Trois autres croix paraissent encore, ce sont celles des paroisses de Saint-Pierre, du Taur et de Saint-Saturnin.

» Ici, dit l'auteur que nous copions, il faut redoubler d'attention !!.....

» Voici *le Mande des corps saints*, portant un Saint-Esprit d'argent sur sa poitrine; une baguette est dans sa main.

Sa robe est violette. Sa tête est couverte d'une toque de velours. Il précède les reliquaires, portés par les différents corps de métiers. » L'auteur décrit ensuite les châsses qui contiennent les reliques des saints; puis il s'écrie : « Ecartez-vous ! voici le Chapitre de Saint-Saturnin. A genoux ! pour honorer la Sainte-Épine portée par les Dominicains dans un reliquaire d'or.....

» Ecoutez les trompettes d'argent et la fanfare qui les accompagne.....

» Place à la croix de Saint-Etienne ! Chapeau bas, genoux en terre, pour adorer le Saint-Sacrement, placé sous le magnifique poële que portent les huit Capitouls revêtus de leurs robes écarlates et ornées de chaperons d'hermine. Ils sont précédés de leurs officiers et des quatre assesseurs, qui portent chacun un flambeau.

» Les huissiers en robe violette, bonnet et baguette à la main, marchent avant le parlement qui assiste, en robe rouge, à cette cérémonie.

» Les Secrétaires du roi suivent le Parlement et portent des manteaux.

» Les Trésoriers de France paraissent ensuite.

» L'Université, où tous les professeurs ont pris les insignes et les couleurs de leurs facultés, s'avance avec recueillement. Le Présidial suit immédiatement l'Université.

» Les anciens Capitouls, les habitans et les étrangers forment ensuite une longue colonne terminée par un peloton du guet commandé par un officier et précédé de fifres et de tambours.

» Plus de quarante mille personnes assistent à cette procession; un nombre plus grand est accouru de toutes les contrées voisines pour la contempler.

» Cette procession se dirige vers l'église Saint-Saturnin, où elle dépose les reliques, et de là elle revient à la cathédrale, où l'archevêque donne la bénédiction.

» Le 18, fête de saint Félix de Cantalice dans l'église des Capucins.

» Le 19, les avocats doivent célébrer la fête de saint Yves; ils se réunissent au Palais pour aller, à dix heures, à la messe qui a lieu dans l'église de Nazareth. Quelques précautions que l'on prenne, on trouve, toutes les années, dans la petite cour du Palais et dans toutes les chambres, ce fragment d'un vieux cantique, écrit sur les murs avec de la craie ou du charbon :

Sanctus Ivus erat Britto,
Advocatus et non latro,
Res miranda !

» On rit de cette plaisanterie, et l'Ordre assiste en robe à la messe; il en est de même du sermon et des vêpres, où l'on chante un motet; puis le panégyrique de saint Yves est prononcé. La Cour entre, mais il n'y a point d'audience.

» Le 20, on célèbre dans l'église des Cordeliers la fête de saint Bernardin de Sienne.

» Le même jour, celle de saint Hilaire a lieu à Saint-Saturnin.

» Le 22, la fête de sainte Quitterie, dont la mémoire est honorée dans toute l'ancienne Novempopulanie, et dont on montre encore le tombeau à Aire (1), dans la crypte de l'église bâtie sous son invocation, est l'objet d'une fête particulière célébrée par les paroissiens de Saint-Pierre.

» Sainte Vitte est honorée, en même temps, dans l'église des Grands-Augustins.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le 24, on dit les premières vêpres de sainte Magdelaine aux Carmes.

» Le lendemain, ces religieux font la fête de sainte

(1) Petite ville du département des Landes.

Magdelaine de Pazzi, et on la célèbre aussi à la Dalbade et à Saint-Antoine du Salin.

» Le lendemain, saint Philippe de Néri est invoqué dans l'église de la Dalbade et dans celle des Capucins.

» Saint Sylve, évêque de Toulouse, est honoré dans l'église de Saint-Saturnin le 31 mai, et ses reliques sont exposées à la vénération des fidèles.

» Le même jour, la fête de Notre-Dame de Consolation a lieu aux Augustins, ainsi que la dévotion relative aux *Allégresses de la Vierge.*

» Procession de la compagnie des Pénitents-Blancs.

» Le 29, procession du chapitre de la Daurade et des Pénitents-Bleus.

» Le quatrième dimanche de ce mois, les étudiants de l'Université célèbrent la fête de saint Thomas d'Aquin. La veille, il y a vêpres et bénédiction dans l'église des Dominicains, et le lendemain, après les vêpres et le sermon, on fait une procession à laquelle les étudiants et leurs professeurs assistent.

Juin.

» Le 1er de juin, la *Dévotion au Cœur de Marie* attire beaucoup de monde dans le monastère des Carmes. Et le premier vendredi du mois, la dévotion au *Sacré Cœur de Jésus* n'en attire pas moins à la Maison-Professe.

» Le 2 est un jour férié au Parlement à cause de la fête de saint Barnabé, apôtre. Cette fête est surtout célébrée dans les églises des Pénitents-Gris, de Saint-Saturnin et de Saint-Barthélemy. Le soir, les religieux Augustins disent les premières vêpres de saint Jean de Sahagun.

» Le lendemain, ils en célèbrent la fête, et l'on dit les premières vêpres de saint Antoine de Padoue dans les églises des Cordeliers, de Saint-Antoine du Salin et des Recollets.

» Le 13, la fête de ce saint est célébrée dans les trois monastères que nous venons de nommer. Une oraison de quarante heures commence à Saint-Antoine du Salin.

» Le 14 est un jour férié au Parlement, et l'on solennise la translation de saint Exupère, de Blagnac à Saint-Saturnin.

» Saint François-Régis est honoré, le 16, à la Maison-Professe des Jésuites. Il en est de même de saint Cyrice et de sainte Julitte, sa mère, à Saint-Saturnin.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le 17, on honore la mémoire des Parents de la Sainte-Vierge dans le monastère des Carmes.

» Le 20, la procession votive du village de Tournefeuille vient, le matin, à Saint-Saturnin et à Saint-Sauveur. Cette procession est remarquable par le bon ordre et même par l'élégance qui y règnent.

» Le collége des Jésuites honore, le 21, la mémoire de saint Louis de Gonzague.

» Le 23, on dit les premières vêpres de saint Jean-Baptiste dans l'église de Saint-Jean, d'où les Chevaliers de l'ordre sortent processionnellement, avec leur clergé, à cinq heures du soir.

» Le même jour, on dit aussi les premières vêpres de saint Jean dans l'église des Pénitents-Gris.

» Le 24, la Nativité de saint Jean-Baptiste est célébrée dans les églises de Saint-Michel, des Augustins, dans celles des religieuses Maltaises et des Pénitents-Gris. Les Chevaliers de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem font une procession à onze heures du matin. On tient une foire devant leur hôtel. Après vêpres, le chapitre de Saint-Saturnin sort processionnellement de l'église, s'arrête sur la place de Saint-Raymond, chante un motet, et allume un feu de joie.

» D'autres feux de joie sont allumés dans toutes les rues,

sur toutes les places : il en est de même dans les villages et sur toutes les montagnes accessibles des Pyrénées. Des curieux montent sur les tours et les clochers, et examinent ces longues lignes de feu qui dessinent toutes les hauteurs, qui indiquent la place de chaque village et même celle de chaque maison des champs.

» Premières séances pour les Thèses générales au collége de l'Esquille. Elle sont presque toujours dédiées au Parlement ou aux Capitouls.

» Le 25, on fait la commémoration de la *Translation* de saint Eloi. Les églises de la Dalbade, des Dominicains, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes, de la Trinité, de Nazareth, de Saint-Antoine du Salin, honorent le souvenir de cet évêque, que les artistes français comptent dans leurs rangs.

» Une foire est ouverte près de l'ancien château-fort du Bazacle; elle dure huit jours.

» Le 29, saint Pierre et saint Paul, apôtres, sont les objets de la vénération des fidèles dans les églises de Saint-Pierre, des Dominicains, des Augustins, de l'Inquisition, de Saint-Barthélemy.

» Les Pénitents-Gris viennent processionnellement à l'église de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Une messe en musique est chantée à onze heures.

» On récite les premières vêpres de saint Martial dans la chapelle de son collége. Les habitants de Fenouillet et de Gagnac viennent célébrer cette fête avec les boursiers du collége.

» Premières séances de Thèses générales au Collége royal.

» Pendant trois dimanches consécutifs, on dispute le prix des armes, à trois heures. Les Capitouls assistent à ces exercices, et ils distribuent les prix, le quatrième dimanche du mois.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Les différents cours de Droit finissent le 30 juin.

Juillet.

» Le 1er de ce mois, on dit les vêpres de la *Visitation de Notre-Dame* dans l'église de la Visitation, aux Dominicains, aux Augustins et aux Carmes.

» La fête de *la Visitation* a lieu le lendemain dans les mêmes églises, ainsi qu'aux Cordeliers, à Saint-George, à la Mercy, aux Pénitents-Gris et aux Orphelines.

» Ce jour est férié pour le Parlement.

» Le 3, les collégiats de saint Raymond, chanoine, célèbrent la fête du fondateur de leur institution.

» Le 4, la *Translation de saint Martin* est l'objet d'une fête dans l'église des religieuses de Sainte-Ursule.

» Les Carmes font, le 5, une fête intitulée les *Joies de la Sainte-Vierge.*

» Le 8, le chapitre de Saint-Saturnin célèbre la *Dédicace de la Basilique.*

» Le 10, distribution publique des prix de l'Académie des Arts, dans la grande salle de peinture; les Capitouls y assistent.

» Le 11, la commémoration de la *Dédicace de l'Eglise* a lieu dans le couvent des Augustins.

» Le dimanche qui précède le 13 de ce mois, les Recollets prêchent le matin dans l'église de la Dalbade.

» Le lendemain 14, la fête de saint Bonaventure a lieu dans les églises des Cordeliers, des Tierçaires et des Recollets; il y a même octave dans cette dernière.

» La chapelle du Mont-Carmel, décorée d'admirables sculptures de Marc Acis, de colonnes en marbre de Languedoc, et dont les voûtes sont couvertes de figures et de devises dévotes, peut à peine contenir la foule qui s'y presse. L'église des Carmes elle-même, le cloître,

tout est rempli par d'innombrables spectateurs : c'est que ce jour est la fête de *Notre-Dame-du-Mont-Carmel*, et les Carmes-Déchaussés, et les religieuses Carmélites parent aussi leurs églises de tapisseries précieuses et de guirlandes de fleurs.

» Les Grands-Carmes commencent l'octave de cette fête le dimanche suivant; ils font une processsion dans la ville à cinq heures du soir. Chaque jour, ils donnent la bénédiction à onze heures du matin et à sept heures du soir, dans leur léglise et dans la chapelle de Notre-Dame.

» Le dimanche de l'octave, ils font, à cinq heures du soir, une procession dans leur magnifique cloître.

» Le saint dont on fait la commémoration à Saint-Etienne, le 17 juillet, est saint Alexis.

» Le 18 et le 19, on célèbre les saintes Juste et Ruffine, dans le couvent de Saint-George, et saint Vincent de Paul à l'hôpital de la Grave.

» Le 20, tandis que les Augustins, les Cordeliers et le clergé de la chapelle de Nazareth honorent la mémoire de sainte Marguerite, la fête de saint Honest a lieu à Saint-Saturnin.

» Le 22, jour férié au Parlement.

» Les religieuses de Sainte-Magdeleine font la fête de de leur patrone, et les Pénitents-Bleus en font autant.

» Les cours de théologie sont terminés à l'Université.

» Le 24, de nombreux pélerins, venus de toutes les provinces voisines, se mêlent à quelques autres qui arrivent dé Jérusalem, de Rome, ou de Saint-Jacques de Galice. Ils font sur le soir une procession qui attire un grand nombre de curieux. On aime à voir, s'appuyant sur leur bourdon, ces hommes noircis par les feux du soleil, et qui racontent ce qu'ils ont vu dans la Judée, à Bethléem, à Nazareth, au Mont-Carmel, à Rome, ou au-delà des Pyrénées.

» Le lendemain, la fête de saint Jacques, apôtre, est

célébrée dans la chapelle qui lui est dédiée à Saint-Etienne. Cette fête a lieu aussi à la Dalbade, aux Grands-Carmes, à l'hôpital de Saint-Jacques, à Saint-Saturnin, à Saint-Barthélemy.

» Ce jour est férié par le Parlement.

» Le 25, procession de saint Jacques, patron des pélerins, et procession de la confrérie de Sainte-Anne, érigée dans le cloître de l'église de Saint Etienne; elle va au Taur.

» Le lendemain, la confrérie érigée dans cette dernière église va visiter celle de Saint-Etienne.

» Le 26, sainte Anne reçoit les hommages de l'église de Toulouse. La procession de l'église de Sainte-Marie du Taur vient, l'année dont le chiffre est pair, à Saint-Etienne; et les années dont le nombre est impair, la confrérie de Sainte-Anne se rend processionnellement dans l'église du Taur. Il y a vêpres et sermon à Saint-Michel, aux Cordeliers, aux Augustins, aux Grands-Carmes, aux religieuses de Notre-Dame.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le 27, la fête de saint Pantaléon est célébrée dans l'église du monastère de ce nom.

» Le 28, celle de saint Nazaire a lieu dans l'église paroissiale de Saint Nicolas.

» Le 29, les religieuses hospitalières font la fête de sainte Marthe, que les Grands-Carmes honorent aussi dans leur église.

» Le 30, on dit les premières vêpres de saint Ignace de Loyola à la Maison-Professe. Le lendemain, sermon prononcé par un père de la compagnie.

» Les religieuses du Refuge et des Orphelines font aussi la fête de saint Ignace.

» Les derniers cours de l'Université finissent le 31 juillet.

Août.

» Le 1er août, on récite à Sainte-Barbe les premières vêpres de *Notre-Dame des Anges*; on en fait autant aux Cordeliers, aux Tierçaires, à Saint-Antoine du Salin et aux Recollets.

» A l'église de Saint-Pierre on fait la commémoration de saint Pierre-aux-Liens. Ce jour est férié au Sénéchal. Le 2, on fait la fête de *Notre-Dame des Anges*. Il y a, dans tout l'ordre de Saint-François indulgence en forme de jubilé. Les Carmes, les religieux de la Mercy célèbrent aussi cette fête. Le chapitre de Saint-Etienne fait une procession par la ville, à cinq heures du soir. Les religieux de tous les couvents situés dans la paroisse y assistent.

» Le dimanche avant le 4 de ce mois, les Dominicains prêchent, le matin, à la Dalbade, et le dimanche après le 4, à l'Inquisition.

» Ce jour est férié au Parlement.

» On illumine la tour ou clocher de Saint-Etienne.

» Le 3 est le jour de *l'Invention* de ce même saint : on en fait la commémoration dans l'église qui lui est dédiée; il y a sermon à deux heures et motet. Les plus célèbres musiciens de Toulouse ont concouru pour la composition et l'exécution de ce morceau de musique.

» Une foule pieuse se rend à l'église, et vient assister aux premières vêpres de saint Dominique.

» Le lendemain, la fête est célébrée dans l'église de son ordre, ainsi que dans celle des religieuses de Sainte-Catherine.

» Le 5, on fait la commémoration de la fête de *Sainte-Marie-aux-Neiges* à Saint-Saturnin, à la Daurade, aux Carmes, aux Capucins, à Saint-Sauveur. Les religieux de Saint-George font une procession. Ce jour est férié au Parlement.

» Le 6, on célèbre la *Transfiguration de Notre-Seigneur* dans la chapelle de Saint-Géraud de la place de la Pierre, et dans la vieille église de Saint-Sauveur.

» Le même jour est celui de *la Mort de saint Dominique*, et l'on donne à sa mémoire un témoignage de respect dans l'église de l'Inquisition. Saint Sixte, pape, est honoré dans l'église des Carmes. On descend l'image de Notre-Dame de dessus le grand autel, à quatre heures du soir. Les Carmes-Deschaussés font aussi cette fête.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le 7, jour de saint Albert, les Carmes distribuent de l'eau qui sort près de l'autel de Saint-Michel. La fête de saint Albert est célébrée dans la chapelle de Sainte-Barbe.

» Vers le commencement du mois d'août, les Capitouls distribuent en pompe des prix aux élèves des écoles des Arts. Cette fête a lieu dans le Capitole. Ceux qui ont remporté les premiers prix jouissent de plusieurs priviléges pendant une année. » Dans le nombre des élèves qui ont remporté les prix pendant le XVIIIe siècle, on distingue Valenciennes, le célèbre peintre de paysage, Gros (1), Raymond, architecte des états de la province (2), Roques (3), Ingres (4), etc.....

» Vers le même temps, les Capitouls vont distribuer les prix de l'année scolaire aux élèves du collége de l'Esquille, où l'on fait alors un essai littéraire, et où l'abbé Ortet a fondé des jeux de poésie et de prose latine. Les Capitouls assistent aussi à la solennité qui a lieu dans le collége des Jésuites pour la distribution des prix.[1]

» Le premier samedi de ce mois, on célèbre la fête

(1) Père du célèbre baron Gros.

(2) Et depuis membre de l'Institut et architecte des palais impériaux.

(3) Membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur.

(4) Aujourd'hui le plus célèbre peintre de l'Europe.

de Notre-Dame de l'Assomption à l'église de la Daurade.

» Le second samedi, le chapitre de Saint-Saturnin fait la fête de Notre-Dame la Belle.

» Le dimanche avant l'Assomption, les confrères font dire une messe et prêcher un sermon à Saint-Etienne. La veille, ils ont fait une procession dans la ville.

» Le 9 et le 10 sont consacrés à la fête de saint Laurent, aux Tiercerettes, aux Augustins, à la Mercy.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le 11, commémoration de sainte Suzanne à la Daurade. On dit les premières vêpres de sainte Claire dans les églises des Cordeliers, de Sainte-Claire et de la Porte.

» Le lendemain, la fête de cette sainte est célébrée dans les mêmes églises.

» Le 13, les Capucins honorent la mémoire des saints Hyppolite et Cassian.

» Le même jour, commémoration de la fête de la Sainte Vierge dans les chapelles qui lui sont dédiées et aux Grands-Carmes. Quelques personnes pieuses vont prier au pied de l'autel à Saint-Etienne, les sculptures de cet autel représentant la mort de la mère du Sauveur.

» Le 14, on dit les premières vêpres de l'Assomption dans les églises des Dominicains, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes, de Saint-Etienne, de la Daurade et de Saint-Antoine du Salin. Les audiences finissent au Parlement.

» Le lendemain, 15, les églises que nous venons de nommer sont jonchées de fleurs; des guirlandes décorent leurs portiques, et il en est de même à Saint-Saturnin, à la Dalbade, à Saint-Michel, à Saint-Pierre, à Nazareth, à Saint-Orens, à Saint-Sauveur, à la Maison-Professe, à la Mercy, à Saint-George; aux religieuses de Notre-Dame, de Saint-Saturnin, des Hospitalières, du Refuge; aux Pé-

nitents Blancs et Gris, à Saint-Nicolas, à l'église de l'Inquisition, aux Orphelines, au couvent de la Visitation, aux Carmes-Déchaussés. A dix heures, un sermon relatif à la fête est prêché à l'église de la Daurade. La procession générale part à cinq heures du soir de l'église métropolitaine; elle passe devant celles de Nazareth et de Sainte-Claire, elle entre dans l'église de la Dalbade, où l'on chante un motet; elle revient, en passant par les places d'Assézat, de la Trinité et de Rouaix.

» Le 16, la fête de saint Roch est solennisée avec pompe à la Mercy, à sa chapelle près des Recollets et aux Carmes-Déchaussés. Des sermons prêchés par des religieux attirent un grand concours d'auditeurs dans les églises des Minimes et des Tierçaires. Une procession part de la Daurade, à sept heures du matin, et elle va aux Minimes avec le corps des tailleurs; c'est en commémoration de la délivrance de la peste par saint Roch. Les Capitouls assistent à cette solennité. Saint Hyacinthe est fêté en même temps par les Dominicains.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Sainte Hélène est l'objet de la vénération des Pénitents noirs, le 18 août; on prêche, et le panégyrique de cette mère de l'empereur Constantin est prononcé par l'orateur sacré.

Un autre sermon attire de nombreux auditeurs dans le cloître des Grands-Augustins. Le prédicateur parle des vertus de sainte Claire de *Montefalco*.

» Le lendemain, saint Louis, évêque de Toulouse, est honoré dans les couvents des Cordeliers et des Tierçaires, et par la corporation des tisserands.

» Le 20, la fête de saint Bernard, abbé, est célébrée dans le monastère des Feuillants, dans le collége de Toulouse, ainsi qu'aux Feuillantines, aux Salenques, où l'on fait un panégyrique du saint.

» Le 21, la bienheureuse de Chantal est l'objet d'une fête particulière dans le couvent de la Visitation. Le sermon, ordinairement prêché par un jésuite, attire beaucoup de monde dans l'église de ces religieuses. Le 23, on dit les premières vêpres de saint Barthélemy dans son église et à Saint-Antoine du Salin. La consorce royale fait une procession à quatre heures du soir.

Le lendemain, on célèbre la fête de cet apôtre dans son église, et il y a sermon et oraison de quarante heures à Saint-Antoine du Salin et à Saint-Saturnin.

» Le même jour, ou le quatrième dimanche, on révère les Grandeurs de Marie dans l'une des chapelles du cloître des Dominicains. On chante les premières vêpres de saint Louis, roi de France, à la Maison-Professe et aux Cordeliers.

» Les audiences du Parlement sont suspendues; une foire a lieu au Salin.

» Le 25, une autre foire, qui dure huit jours, est ouverte à l'Esplanade.

» Le saint roi reçoit des hommages publics dans les églises que nous venons de nommer, et dans celles de Saint-Antoine du Salin, de la Dalbade, des Tierçaires, des Tiercerettes, des Pénitents-Blancs et des Augustins.

» Ce jour est férié au Parlement.

» L'Académie des Sciences tient une séance publique pour la distribution solennelle des prix. MM. les Capitouls vont en cavalcade, à onze heures, aux Cordeliers; ils ont, ainsi que leurs assesseurs et leurs officiers, un cierge à la main. Devant eux paraissent deux énormes cierges de cire jaune pesant chacun vingt livres, dont ils vont faire l'offrande. Le guet et les ménétriers de la ville les accompagnent.

» Le même jour, il y a dans les grandes salles de l'Hôtel-de-Ville une exposition des plus beaux tableaux possédés par les amateurs, et des ouvrages des professeurs et des

élèves de l'Académie royale de Peinture, Sculpture et Architecture. Cette exposition dure huit jours.

» Les audiences dites de *huit-clos* commencent huit jours après la fin des autres, et finissent vers la fin du mois de septembre.

» On dit les premières vêpres de saint Augustin, le 27, dans l'église de Saint-Augustin et dans celle de Saint-George.

» Le lendemain, la fête de ce saint, aussi célèbre par ses talents que par ses vertus, a lieu dans les églises qui viennent d'être nommées, et dans celles des Théatins et des religieuses de Saint-Saturnin, Sainte-Ursule, Saint-Pantaléon, des Hospitalières, du Refuge, de la Magdeleine, de la Visitation et des Orphelines.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le dimanche suivant, les Grands-Augustins font une procession dans la ville.

» Le 29 est le jour de la commémoration du martyre de saint Jean-Baptiste. Cette fête n'a lieu que dans les églises des Augustins, des Pénitents-Gris et à l'hôpital Saint-Jacques, où elle est célébrée en même temps que la fête dite de la Ceinture.

» La vieille chapelle de Saint-Julien, ou *Julia*, comme dit le peuple, est visitée le même jour par un grand nombre de personnes pieuses, qui viennent honorer le souvenir du bienheureux protecteur de ce temple.

Le Sénéchal ne tient pas d'audience ce jour-là.

» Le 30, les Dominicains et les religieux de Sainte-Catherine honorent le souvenir de sainte Rose de Lima.

» Le 31, saint Raymond Nonate est l'objet d'une fête particulière dans le couvent de la Mercy. Il y a oraison de quarante heures. Clôture des écoles de l'Académie des Arts.

Septembre.

Le 1[er] de ce mois, les reliques de la Sainte-Vierge sont honorées dans l'église des Carmes, et la mémoire de saint Gilles à Saint-Saturnin.

» Les audiences du Sénéchal sont suspendues.

» Le 3, les religieuses de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte honorent la mémoire de sainte Dorothée.

» Le 4, procession des Grands-Augustins.

» Le 7, on dit les premières vêpres de la Nativité de Notre-Dame aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Augustins; et dans le Cloître des Carmes. Le clocher pyramidal de la Dalbade est illuminé.

» La fête de la Nativité a lieu le lendemain dans les églises des religieux que nous venons de nommer, et dans celles du Taur, de Nazareth, de Saint-Barthélemy, de Saint-Orens, de l'Inquisition, de Saint-George, de la Mercy, de Saint-Antoine du Salin, de Saint-Nicolas, des religieuses de Notre-Dame, des Pénitens-Gris, de Saint-Saturnin, et de Saint-Quentin. Il y a sermon solennel à la Daurade, à la Dalbade; et salut, à six heures du soir, dans le cloître des Grands-Carmes.

» Le 8, procession des Pénitens-Blancs.

» Le dimanche de l'Octave, on vénère le Saint-Nom de Marie dans l'Eglise des Augustins et dans celle de Saint-George.

» Le second samedi, la paroisse de la Daurade fait, au grand autel, la fête de Notre-Dame.

» Le 9, on récite les premières vêpres de saint Nicolas de Tolentino, et le lendemain on en célèbre la fête aux Augustins, à Saint-George, à Saint-Nicolas, et chez les religieuses de la Magdeleine et de Saint-Pantaléon. — Distribution des prix à l'école royale de chirurgie. Les arrêts

généraux sont prononcés à la grand'chambre du Parlement.

» On récite les premières vêpres de la Sainte Croix à Saint-Pierre. Le Saint Nom de Marie est vénéré le même jour dans l'Eglise des Carmes.

» Ce même jour est férié au Capitole.

» L'exaltation de la Sainte Croix a lieu dans les églises de Saint-Saturnin, de la Dalbade, de Saint-Pierre, de Saint-Orens, des Augustins, des religieuses de Malte, et des Pénitens-Noirs.

» Le Parlement entre en vacance, à l'exception des Chambres des Requêtes et de la Tournelle.

» Le 15, *Commémoration* de saint Dominique dans l'Eglise des Religieux de l'ordre qu'il a fondé.

» La Chambre des Vacations ouvre ses audiences.

» Le 17, on célèbre les Grandeurs de Marie à la Dalbade et aux Carmes; il y a oraison de quarante heures dans la première de ces églises. Le troisième samedi, la fête de Notre-Dame de l'Assomption a lieu aux Augustins.

» Le même jour, on honore *les Stigmates de saint François* aux Cordeliers, aux Capucins et aux Religieuses de la Porte. On chante les premières vêpres de saint Thomas aux Augustins et à Saint-George.

» Le même jour, les audiences du Sénéchal finissent.

» Le 18, la fête de saint Thomas de Villeneuve attire la foule dans les églises où l'on a chanté, la veille, les premières vêpres de ce saint.

» Le 21, on fait la fête de saint Matthieu dans l'église de Saint-Barthélemy. On dit les premières vêpres du Saint-Nom de Marie dans l'église des Carmes.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le 22, les Carmes et les Augustins vénèrent le Saint-Nom de Marie, tandis que la mémoire de saint Maurice est honorée dans les églises de la Dalbade et des Augustins.

» Le Dimanche après le 24 septembre, fête de Notre-Dame de la Mercy dans le couvent de ce nom. Procession et bénédiction, le matin et le soir.

» Le 27, saint Cosme et saint Damien sont fêtés dans le grand cloître des Dominicains, tandis que saint Elzéar l'est dans l'église des Tierçaires.

» Le 28, la ville entière accourt vers l'église de Saint-Saturnin. On y fait la fête de saint Exupère, évêque.

» Le Parlement reconnaît ce jour comme férié. Le soir, on dit les premières vêpres de saint Michel, et le lendemain, on fait sa fête dans l'église placée sous son invocation, à Saint-Saturnin, à la Dalbade et aux Carmes. Les premières vêpres de saint Jérôme sont récitées aux Pénitents-Bleus et à la Mercy.

» Le Parlement ne donne pas d'audience ce jour ni le suivant. La fête de saint Jérôme a lieu dans les églises des Pénitents-Bleus et du collége de Foix.

» Le quatrième samedi, Notre-Dame de la Santé est l'objet d'une fête particulière dans le cloître des Dominicains.

Octobre.

» Le premier dimanche d'octobre, on fait la fête de *Notre-Dame du Rosaire*, et ce jour est férié au Parlement.

» Le 2, l'*Ange-Gardien* est l'objet d'une fête particulière dans l'église de Saint-Rome et dans celle des Pénitents-Bleus. Les Dominicains font une procession solennelle.

» Le 3, on dit les premières vêpres de saint François d'Assise dans toutes les églises de son ordre; et, le lendemain, sa fête est célébrée.

» Ce jour est aussi férié au Parlement.

» Le 5, saint Placide est honoré à la Daurade.

» Le lendemain, la fête de saint Bruno a lieu dans le couvent des Chartreux. La paroisse de Saint-Pierre fête le même saint, le dimanche suivant.

» Le 7, *Notre-Dame de la Victoire* est honorée par les Carmes.

« Le 9, jour de saint Denis, est férié au Parlement.

» Les 10, 11 et 12, on fait la commémoration de saint François de Borgia à la Maison-Professe, et de saint Eustache aux Dominicains.

» La chapelle de Saint-Géraud est envahie de bonne heure, le 13, par les corporations d'ouvriers et par les habitants du quartier de la Pierre. La fameuse lampe qui pend aux voûtes de cette église reçoit un grand nombre de dons.

» Le 14, les Grands-Carmes, les Carmes-Déchaussés et les religieuses Carmelites, chantent les premières vêpres de sainte Thérèse. Le lendemain, la fête de cette sainte est célébrée par l'ordre entier du Carmel.

» Le 17, on entend les premières vêpres de saint Luc dans les églises des Dominicains et des Carmes.

» Ce jour, l'Université assiste à une grand'messe dans l'église des Dominicains. L'un des six professeurs conventuels de la faculté de théologie prononce, pendant la messe, le panégyrique du saint, en latin.

» Le 18, ouverture des classes de l'Université.

» Le 19, tandis que les Carmes répètent les louanges de la Sainte-Vierge, les Cordeliers et les Recollets font la commémoration de saint Pierre d'Alcantara.

» Le 20 et le 21, saint Irène aux Augustins, et sainte Ursule aux religieuses de ce nom et à Saint-Pantaléon, sont les objets des suffrages de l'église. Les Chambres de vacations considèrent le 21 comme jour férié.

» Sainte Suzanne est honorée, le 23, à la Daurade et à Saint-Saturnin, tandis que saint Jean de Campistran est vénéré par les religieux Cordeliers et par ceux de Saint-Antoine du Salin.

» Le 24 et le 25, saint Crespin et saint Crespinien sont

vénérés dans les églises des Cordeliers, de Rieux, des Carmes et de la Trinité. Le même jour, saint Front est vénéré aussi à la Dalbade et au collége de Périgord.

» Le 28, la fête de saint Simon et saint Jude, apôtres, est célébrée dans les six églises du Taur, des Cordeliers, des Augustins, de la Trinité, de Saint-Saturnin et de Saint-Barthélemy.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le 31, on dit les premières vêpres de la Toussaints aux Augustins.

» Le quatrième samedi de ce mois est le jour de la Fête des Agonisants, à Notre-Dame de la Dalbade.

Novembre.

» La *Fête de Tous les Saints* est célébrée dans toutes les églises de la ville, mais avec une pompe extraordinaire à Saint-Saturnin, et dans les églises de la Dalbade, Saint-Michel, Nazareth, Saint-Antoine du Salin, les Augustins, Saint-George et les religieuses de la Porte. Les cryptes de l'église où sont renfermées les châsses des corps saints sont ouvertes à la curiosité des fidèles.

» Le 2, la commémoration des Trépassés a lieu, et avec octave, dans l'église du Taur et à Saint-Michel. Les Capitouls assistent à l'ouverture des écoles de chirurgie.

» Le 3, la basilique de Saint-Saturnin est encore le théâtre d'une pompe extraordinaire; on y fait la commémoration de saint Papoul.

» Le même jour, la fête de *Tous les Saints de l'ordre de saint Benoît* est célébrée dans l'église de la Daurade.

» Le premier samedi, on vénère *Notre-Dame des Suffrages* dans l'église du Taur et dans celle de Saint-Aubin.

» Le 4, l'église de Saint-Rome honore la mémoire de saint Charles-Borromée.

» Le 8, celle de Saint-Saturnin consacre une fête aux saints Claude, Nicostrate, Symphorien, Castor et Simplice.

» Le 9, les Dominicains font la fête de tous les saints de leur ordre.

» Le 11, celle de saint Martin, évêque, est célébrée à Saint-Pierre et aux religieuses Ursulines. On ouvre les écoles de l'Académie des Arts.

» Le 12, le Parlement rentre à dix heures. Le palais est ouvert; une grand'messe en musique est chantée ; ensuite l'un des membres de la Cour, assis sur les hauts siéges, prononce un discours, qui roule en général sur les devoirs de la magistrature, sur l'excellence et la nécessité de la justice, et qui se termine par des conseils aux avocats et aux procureurs.

» Le second samedi du mois, fête de Notre-Dame de Miséricorde dans la chapelle des Hospitalières. Le même jour, saint Didace est honoré par les Cordeliers, et saint Raymond par les boursiers de son collége.

» On chante les premières vêpres de l'ordre de saint Augustin, dans le monastère de ce nom et à Saint-George.

» Le 13, la fête de tous les saints de cet ordre est célébrée avec une pompe extraordinaire.

» Le même jour, on fait la commémoration de saint Stanislas Kostka au noviciat des Jésuites. Les Dominicains font, le lendemain, la fête de saint Albert.

» Saint Grégoire est l'objet d'une fête particulière à la Dalbade.

» Le 17, il y a oraison de quarante heures, tandis que les saints Aciscle et Victor reçoivent des hommages à Saint-Saturnin.

» Le 18, la vieille église de Saint-Rome paraît trop petite pour contenir le nombre des fidèles; on y célèbre la fête de saint Romain.

» Le 19, la fête de sainte Élisabeth attire une foule empressée dans les églises des Cordeliers, des Tierçaires et des Tiercerettes.

» Le 20, tandis que les Trinitaires honorent saint Félix de Valois, saint Edmond est l'objet d'une solennité remarquable à Saint-Saturnin.

» On y distribue des médailles qui représentent ce saint, et les Capitouls assistent à la cérémonie.

» Le soir, on chante, dans les églises des Jacobins, des Cordeliers, des Augustins et des Carmes, les premières vêpres de la *Présentation de Notre-Dame*, et le lendemain une fête remarquable est célébrée dans les églises des religieux que nous venons de nommer, et encore à la Mercy, à Saint-George, chez les religieuses de la Visitation et de Sainte-Catherine, et au pensionnat des Jésuites. Le matin on prêche dans le séminaire de Caraman.

» Ce jour est férié par le Parlement.

» Le 22, les musiciens et tous les chœurs de musique se réunissent dans l'église de Saint-Saturnin; on y célèbre la fête de sainte Cécile.

» Les Carmes-Déchaussés et les Carmélites chantent, le 23, les premières vêpres de saint Jean de la Croix.

» Le lendemain, la fête de ce saint a lieu dans les églises des corps religieux qui viennent d'être nommés.

» Le même jour, on dit les premières vêpres de sainte Catherine dans le collége qui porte son nom. On en fait autant dans l'église des Carmes.

» Le lendemain 25, ce Collége, l'église de Saint-Michel, celles des Dominicains, de la Trinité, de la Mercy, de Sainte-Catherine du Faubourg, et des religieuses de son nom, célèbrent la mémoire de cette sainte si célèbre.

» A onze heures, on chante, au Palais, une grand'messe en musique.

» Ce jour, on procède, à l'Hôtel-de-Ville, à la nomina-

tion des Capitouls; cette nomination est portée le lendemain au Sénéchal.

» MM. les avocats et procureurs vont voir, en corps, l'après-midi du jour de la première audience, le premier président, le président des Vacations et celui de la Tournelle.

» Le 27, on célèbre dans l'église des Tierçaires la fête de sainte Delphine.

» Le 28, on chante les premières vêpres de saint Saturnin dans la Basilique placée sous son invocation, et dans l'église abbatiale des Dames qui portent le nom de ce saint.

» Le soir, le clocher de Saint-Saturnin est illuminé.

» Le lendemain, les Capitouls vont assister à la grand'-messe célébrée dans l'église dédiée à l'apôtre de Toulouse. L'abbé et les chanoines officient. Les reliques du saint sont exposées à la vénération des fidèles.

» Ce jour est férié au Parlement.

» Le lendemain, la fête de saint André, apôtre, est célébrée dans les églises de Saint-Orens, des Pénitents-Noirs et de Saint-Barthélemy. On dit les premières vêpres de saint Eloi dans l'église des Carmes, et ce jour est encore férié au Parlement.

» Le quatrième samedi de novembre, fête de Notre-Dame des Suffrages, dans l'église du Taur, en faveur des âmes du Purgatoire.

Décembre.

» Le 1er de ce mois, la fête de saint Eloi, évêque, a lieu dans l'église de la Dalbade ; les orfèvres, les bijoutiers, et tous les corps de métiers qui travaillent les métaux assistent à cette solennité. La mémoire du saint évêque est, d'ailleurs, honorée le même jour dans les

églises des Dominicains, des Augustins, des Carmes et de Saint-Antoine du Salin.

» Une foire remarquable par son importance, et qui dure huit jours, commence près de l'ancien château fort du Bazacle.

» Le 3, les Jésuites font la fête de saint François-Xavier, à la Maison-Professe. On dit les premières vêpres de sainte Barbe dans la chapelle qui lui est dédiée et aux Carmes.

» Le lendemain, la fête de cette sainte a lieu dans les mêmes églises ainsi qu'aux Augustins.

» Le 6, saint Nicolas, patron de la paroisse du faubourg Saint-Cyprien, est honoré dans son église.

» Il y a une grand'messe, qui est chantée à dix heures, dans la grand'chambre du Parlement.

» Le lendemain, saint Ambroise reçoit des hommages empressés dans l'église des Augustins; les premières vêpres de la Conception sont chantées à la Daurade, aux Cordeliers, aux Dominicains, aux Carmes et à Saint-George.

» Le lendemain, jour de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge, oraison de quarante heures à l'église de la Daurade ainsi qu'aux Cordeliers.

» Le soir, à cinq heures, on chante, avant la bénédiction, le *Gaude Flore*. On en fait autant dans tous les monastères de l'ordre de saint François; il en est de même, les trois jours suivants, dans les églises des Carmes, des Dominicains, des Augustins, de Notre-Dame du Taur, de Saint-Barthélemy, de la Maison-Professe, de Saint-George, des religieuses de Notre-Dame et de Sainte-Ursule, des Pénitents-Gris, et à la congrégation des Artisans, ainsi qu'au collége des Jésuites.

» Il y a une procession qui parcourt une partie de la ville, et on prononce ensuite un sermon.

» Le 9, le clergé et les religieux Bénédictins de la Daurade vont en procession à l'église des Cordeliers.

» Le lendemain, ces derniers religieux vont processionnellement aussi à l'église de la Daurade, où l'on chante le *Gaude Flore*. Les Capitouls font partie de cette dernière procession.

» Le second samedi, les religieux Grands-Carmes font une fête particulière en l'honneur de l'Immaculée Conception.

» Le 10, sainte Eulalie est honorée dans l'Eglise de la Mercy.

» Le 13, il y a sermon à la Daurade, et dans cette église ainsi qu'aux Grands-Augustins, on fait la commémoration de sainte Luce.

» Ce jour est férié au Sénéchal.

» Le 14, les Carmes-Deschaussés honorent la mémoire de saint Jean de la Croix.

» Le 18, les Grands-Carmes célèbrent *l'Attente des Couches de la Sainte-Vierge*.

» Les religieuses de Saint-Pantaléon assistent au sermon fait dans leur église, où l'on célèbre la fête de *Notre-Dame de Consolation*.

» Le 21, jour férié au Parlement, les Dominicains font la fête de saint Thomas, apôtre.

» Les Pénitens-Noirs en font autant, et, après vêpres, un sermon est prononcé dans leur église.

» Le 22, la fête de saint Honoré est célébrée à Saint-Saturnin.

» Le 24, la retraite commence à la Maison-Professe, à deux heures après midi. A Saint-Etienne on prononce un sermon à dix heures du matin; l'exorde de ce discours est en langue latine. Ensuite on donne l'absolution générale. Les religieux Augustins et les Grands-Carmes chantent les premières vêpres de la Nativité de J.-C.

» Le lendemain, à minuit, on commence une oraison de quarante heures et l'on expose le Saint-Sacrement à Saint-

Saturnin, et dans les églises des Augustins, des Carmes, de la Dalbade, de Saint-Michel, de la Maison-Professe, des Dominicains, de Saint-George, de la Trinité, des Tierçaires. Une oraison de quarante heures commence aussi chez les religieuses de la Porte et dans les hôpitaux. A minuit on donne la bénédiction dans l'église de Nazareth. A Saint-Etienne, il y a un sermon à deux heures, et ensuite on chante des noëls. C'est pour ces solennités que le fameux poète Goudelin a composé le plus grand nombre de ses Noëls que l'on chante encore, plus de cent ans après sa mort. La naïveté de l'ancienne musique, l'élégance et la douceur des sons ont fait, de ces petits ouvrages, des monuments religieux et nationaux; jamais les productions d'aucun poète n'eurent autant de succès dans la ville honorée par sa naissance.

» Le 26, l'église cathédrale de Saint-Etienne célèbre la fête de son glorieux patron. Il y a sermon à deux heures; à quatre heures, on chante des noëls, ainsi que dans l'église de Saint-George. Les plus belles voix de la ville se font entendre; les musiciens composent de nouveaux airs, et peut-être vingt poètes différents ont fait des paroles; mais aucune de ces compositions n'approche de la perfection de celles de P. Goudelin. On dit les premières vêpres de saint Jean l'Evangéliste dans l'église des Carmes, où, le lendemain, la fête de ce saint est célébrée, ainsi que dans les églises de Saint-Michel, de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, des Cordeliers, des Grands-Carmes, de Saint-Barthélemy, et à l'hôpital Saint-Jacques.

» Le 28, la fête des Innocens est célébrée à l'église des Grands-Carmes, dans celle des religieuses de la Porte et dans quelques autres.

» Le jeudi 29, l'église des Dominicains se revêt de guirlandes; on y célèbre la fête de l'ange de l'école, du fameux saint Thomas.

» N'oublions point la procession des commis marchands, formés en confrérie dans l'église des Cordeliers. Cette procession, remarquable par la tenue et la dévotion de ceux qui la composent, avait lieu le 8 décembre. Elle attire dans les rues où elle passe un grand nombre de spectateurs. On attribue, et avec raison, aux pieuses habitudes dans lesquelles on entretient les commis marchands, la haute probité qui distingue le commerce de Toulouse parmi les négociants de toutes les villes du royaume.

» N'oublions pas aussi que le Collége des officiers de la Bourse des Marchands assiste, le 28 décembre, à une messe du Saint-Esprit. Au retour de cette pieuse cérémonie, le collége procède à l'élection des Prieurs, des Consuls et des quatre Bayles de l'année suivante.

» Le collége est ordinairement accompagné d'environ deux cents négociants, qui assistent à la messe, et qui attendent dans les salles de la Bourse le résultat de l'élection.

V.

FÊTES MOBILES ET CÉRÉMONIES PUBLIQUES QUI N'ARRIVAIENT PAS A DES JOURS FIXES TOUTES LES ANNÉES.

Quelques lecteurs trouveront bien longue peut-être cette série de fêtes que, d'après un écrivain du dix-huitième siècle, je viens d'indiquer dans ces *Prolégomènes*. L'absence de cette ferveur religieuse qui animait nos pères, qui présidait à toutes leurs actions, qui souvent les déterminait même, peut ajouter encore au discrédit que jettent quelquefois sur un livre des détails aussi circonstanciés, aussi précis. Mais les hommes instruits ne dédaigneront point ces notions, qui servent bien mieux à faire connaître un peuple que les aperçus philosophiques les mieux faits, les plus profonds, les plus ingénieux. Ces détails composent en partie l'histoire des peuples, et je ne saurais concevoir l'entreprise d'un écrivain qui, voulant nous faire connaître les annales de l'Egypte, de la Judée, de la Grèce, de l'Italie, négligerait les habitudes religieuses, les tableaux de mœurs, les récits des fêtes célébrées par les peuples de ces diverses contrées. Ecrire l'histoire d'une ville éminemment catholique, en négligeant tout ce qui tient au culte qu'elle professe, ce serait méconnaître ce qui constitue surtout l'histoire de cette ville, ce qui lui donne une physionomie propre, un caractère particu-

lier. Les prosateurs et les poètes de l'antiquité font sans cesse des allusions à la foi et aux cérémonies religieuses des peuples. Leurs récits ne sont souvent autre chose que le tableau des fêtes religieuses de ces mêmes peuples. Qu'un scepticisme aride, qu'un système désolant par ses doctrines, et surtout par le résultat qu'il doit produire, s'empare des esprits qui se croient forts, et qui ne sont que surexcités par l'orgueil, je le comprends ; mais que les vrais modèles soient abandonnés, que l'on dédaigne l'histoire de nos pères, parce qu'elle est inséparable de la peinture de leurs croyances, voilà ce qui ne peut être admis, voilà ce que l'on pourrait nommer l'une des aberrations de l'esprit du siècle, l'une des nombreuses erreurs auxquelles il a donné l'être. J'ai donc pensé qu'en rassemblant les matériaux d'une histoire de cette ville que le moyen-âge salua de l'épithète de *Ville Sainte*, je devais rechercher tout ce qui pouvait justifier ce titre, bien mieux mérité que celui d'*Héroïque*, de *Magnanime*, d'*Invincible*, que l'esprit de faction donne, à l'instant où je trace ces lignes, à quelques-unes des cités de la Péninsule Hispanique.

Au reste, les peuples anciens ont eu, comme les peuples modernes, des jours consacrés à la Divinité et des jours destinés au travail. A Rome, Numa avait fait le partage de ces jours. Les uns, *festi*, étaient destinés au culte; les autres, nommés *profesti*, ou jours ouvriers, étaient accordés aux hommes pour leurs négoces et leurs travaux; et les derniers, *intercessi*, étaient partagés entre les dieux et les hommes. Les détails que j'ai rapportés dans le paragraphe précédent démontrent que cette division a été adoptée par les catholiques ; et ici j'emprunterai à un savant archéologue qui voulut bien m'honorer de quelque estime, ce qu'il dit, avec tant de raison, sur les fêtes anciennes, et ce dont nous pouvons trouver aisément l'ap-

plication ici : c'est que ces fêtes paraissant, à la vérité, occuper la plus considérable partie de l'année, il ne faut pas cependant s'imaginer que tous les jours fussent employés en solennités qui empêchassent personne de travailler ou de vaquer à ses affaires. De ces fêtes, un très petit nombre obligeait généralement tout le monde ; la plupart des autres n'étaient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que des dévotions particulières affectées à certaines communautés ou sociétés..... Ainsi le public n'y était pas régulièrement obligé. Durant la plupart, on ne s'abstenait ni de travailler, ni de rendre la justice dans les tribunaux ; et il en était de même parmi nous, ainsi que le prouve le calendrier religieux qui remplit le paragraphe précédent.

Les principales fêtes des Grecs étaient au nombre de *deux cent quinze*, et il faut compter en outre un bon nombre de fêtes locales particulières à chaque ville. Les grandes fêtes des Romains ne s'élevaient qu'au nombre de quarante-cinq; mais comme plusieurs d'entr'elles duraient plusieurs jours, elles occupaient, elles aussi, une bonne partie de l'année. Il y avait d'ailleurs, comme chez nous, des fêtes *fixes* appelées *annales* ou *stativi*, et des fêtes *mobiles* ; c'est de ces dernières, telles qu'on les célébrait à Toulouse, que je vais maintenant m'occuper.

« Dans les derniers jours du Carnaval, nommé *Carmantran,* à Toulouse, l'église cherche à arracher le peuple aux profanations, aux folies de cette époque. Le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi, derniers jours de ces Saturnales modernes, en outre des instructions qui ont lieu dans toutes les paroisses, on redouble d'efforts et d'activité pour parvenir à cette fin désirable dans les églises de Saint-Pantaléon, de la Dalbade, de la Trinité, des Pénitens-Blancs, des Carmes-Déchaussés, de Saint-Michel, des religieuses de Sainte-Catherine. Les Pénitens Bleus vont en procession à la Maison-Professe où

l'on fait deux sermons le même jour. Les Pénitents Gris célèbrent un office le lundi à dix heures; le lendemain, les Pénitents Blancs partent pour un pélerinage.

» Cependant, dit l'auteur du *Calendrier religieux de Toulouse*, tous les plaisirs de l'époque ne sont pas entièrement bannis. Le lundi et le mardi gras, on joue des comédies au Grand-Collége ; le lendemain, à deux heures après midi, les masques commencent à courir les rues : la foule les suit; on jette des dragées dans les boutiques et aux fenêtres; et des boutiques et des fenêtres on en jette aussi sur les passans. Quelquefois des cavalcades remarquables parcourent les rues, et quelquefois aussi des chars sur lesquels des personnages déguisés représentent des divinités de la fable ou des êtres moraux, sillonnent la ville, jetant à la foule qui les accompagne des sonnets, des chants royaux, des épigrammes. Quelquefois ces chars s'arrêtent sur le pont ou sur les places, et alors le principal acteur débite une tirade, plus ou moins longue, de vers en langue romane. C'est dans l'une de ces circonstances que Pierre Hélie se plaça dans une charrette attelée de six chevaux ailés, et aux angles de laquelle étaient quatre de ses amis figurant les saisons; il était vêtu d'une courte et sale jaquette, une longe barbe ombrageait son menton, deux grandes ailes s'étendaient sur son dos, une faulx était dans une de ses mains et un sablier dans l'autre; il avait tous les attributs sous lesquels on représentait le Temps. Le char roulait lentement dans les rues et ne s'arrêtait que dans les places assez vastes pour contenir un grand nombre d'auditeurs. Alors le poète, après s'être profondément recueilli, déclamait une pièce intitulée *le Tems al Poble Moundi*, c'est-à-dire, *le Temps au Peuple Toulousain*. C'était une satire morale, mais peut-être trop hardie, et cependant on n'empêchait pas Hélie de la débi-

et les applaudissements des auditeurs ne paraissaient point séditieux.

» Le dimanche de la Quinquagésime, disait l'auteur du Calendrier Religieux, toutes les paroisses de la ville se rendent à la métropole pour la dispense du carême.

» Le mercredi des Cendres, dans toutes les églises des Jésuites, indulgences chaque jour de carême. Sermon à la Mercy et aux Pénitents-Gris.

» Ce jour est férié pour le Parlement.

» Le troisième dimanche de Carême, *Feretra* au faubourg Saint-Michel et à la chapelle de Sainte-Catherine, dans le même faubourg, c'est-à-dire, sermon, exposition du Saint-Sacrement et bénédiction.

» Le quatrième dimanche de carême, cérémonies religieuses à Saint-Pierre, *Feretra* près de l'ancien château du Bazacle.

» Le dimanche de la Passion, *Feretra* aux Minimes.

» Bénédiction, le matin et le soir, dans l'église de la Mercy.

» Mêmes solennités, le dimanche des Rameaux, à Saint-Sauveur, dans la chapelle des religieuses de la Magdeleine.

» *Feretra* dans la grande rue du faubourg Saint-Etienne et sur les bords du canal.

» Indulgences et cérémonies pieuses tous les lundis de Carême aux Pénitents-Blancs, ainsi que tous les mercredis de la sainte Quarantaine, à l'église de la Dalbade, à deux heures.

» Méditation et bénédiction dans l'église de la Maison-Professe, à quatre heures, ainsi que tous les samedis.

» Le jeudi de la semaine de la Passion, amende honorable et sermon dans l'église des Tierçaires.

» Commémoration de la conversion de sainte Magdeleine dans l'église du couvent placé sous son invocation.

» Le vendredi de la Passion, on célèbre, à l'église de

la Dalbade, Notre-Dame des Agonisants; dans celles des Cordeliers, Notre-Dame des Sept-Douleurs; dans celle des Carmes, de la Maison-Professe et des Jésuites, Notre-Dame de Pitié.

» Le même jour, oraison de quarante heures dans les églises de Saint-George et des Grands-Augustins.

» Le samedi de la Passion, fête de Notre-Dame de Consolation dans l'église des Pénitents-Gris.

» Le dimanche des Rameaux et les trois jours suivants, les élèves du collége des Jésuites entrent en retraite dans la chapelle des classes de théologie.

» Bénédiction solennelle dans l'église de Saint-Michel.

» Les audiences finissent au Sénéchal.

» Le mardi de la semaine sainte, les audiences finissent au Parlement, et ne recommencent que le lundi de *Quasimodo.*

» Le Jeudi Saint, à six heures du soir, bénédiction à la Maison-Professe.

» Le matin, marché, nommé de *Guillaume Lagrasse*, sur la place de Saint-George.

» On chante la Passion dans l'église des Augustins et dans celle de Saint-Antoine du Salin, à sept heures du soir. Les plus belles voix font entendre les chants douloureux, les hymnes de deuil que l'église a consacrés à cette époque de l'année.

» Le Samedi Saint, à Saint-Etienne, on donne, à neuf heures du matin, l'absolution générale des cas réservés, après un sermon dont l'exorde est en latin.

» On donne la bénédiction dans la Maison de Retraite, à quatre heures du soir.

» Le saint jour de Pâques, bénédiction solennelle à l'Esplanade, et procession des Carmes-Deschaussés à sept heures du matin.

» Les jours suivants, les mêmes cérémonies ont lieu

dans les églises des Augustins, de Saint-George, des religieuses de la Porte et aux hôpitaux.

» Le lundi de Pâques, les Jacobins font une procession, à laquelle les Capitouls assistent.

» Le même jour, une oraison de quarante heures commence à l'église de la Mercy.

» *Feretra* sur le Quai.

» A quatre heures les Bénédictins vont en procession à l'hôpital Saint-Jacques; on les reconnaît comme seigneurs, et ensuite la bénédiction est donnée.

» Le mardi, sermon chez les frères séculiers du Tiers Ordre, au Saint-Sépulcre et dans la chapelle de Rieux.

» Le jeudi, la foule se porte à l'église de Saint-Sauveur, et les jeunes filles s'habillent en religieuses.

» Le samedi, à cinq heures, après les vêpres, les religieux Augustins font une procession dans la ville, en l'honneur des Cinq Plaies de N.-S. Les Capitouls assistent à cette procession.

» Le dimanche de *Quasimodo*, la fête des Cinq Plaies est célébrée dans l'église des Augustins et dans celle de Saint-Nicolas.

» L'église du Taur fête Notre-Dame de Patience; on en fait autant dans celle de Saint-Aubin.

» Le prédicateur de la Dalbade prêche à Saint-Etienne, le matin, et celui de Saint-Etienne à la Dalbade.

» Le jeudi après *Quasimodo*, les Capitouls assistent à l'assemblée publique de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, dans son hôtel.

» Le second dimanche après Pâques, il y a prédication au couvent des filles du Bon-Pasteur, dans le faubourg de Saint-Cyprien, dans celui du Refuge, et dans l'église de Nazareth pour la Miséricorde (1).

(1) On appelait ainsi l'OEuvre des prisons, la Société qui avait soin des

» Il y a aussi, le samedi après la fête de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, office et prédication dans l'une des chapelles de l'église des Dominicains.

» Le samedi de la troisième semaine après Pâques, on fait la fête de Notre-Dame des Brassiers, à Saint-Etienne, dans une chapelle qui porte le nom de cette confrérie.

» Le quatrième dimanche avant l'Ascension, les Etudians en théologie font, le soir, une procession, où l'on porte la tête de saint Thomas d'Aquin. Les Capitouls assistent à cette cérémonie. Au retour, on donne la bénédiction.

» Le premier jour des Rogations, la procession de la paroisse de Saint-Etienne part un peu après huit heures, et s'achemine vers Saint-Saturnin, où les autres processions viennent aussi. Il y a grand'messe et sermon à dix heures.

» Le second jour, la procession de Saint-Etienne passe sur l'Esplanade, rentre par la porte du Château, et suit, en revenant, la rue de Nazareth. Toutes les processions viennent à Saint-Etienne, où l'on renouvelle les cérémonies qui ont eu lieu à Saint-Saturnin.

» Le troisième, à huit heures, les processions parcourent les quais, et entrent ensuite dans l'église de la Daurade, où on dit une grand'messe en musique.

» Durant ce temps, un bénédictin s'embarque au bord du jardin du monastère ; un clerc l'accompagne. On porte une croix consacrée dans une barque ornée avec somptuosité, et le bénédictin va tremper cette croix dans la rivière, en aval du pont, du côté de l'île du moulin à poudre.

» De l'Ascension à la Pentecôte, on fait une retraite pour les dames à la Congrégation des Artisans de la Mai-

détenus, qui allégeait leurs souffrances, qui leur fournissait des moyens de défense, et qui veillait sur leurs derniers instants lorsque la justice humaine les avait condamnés.

son-Professe. Une autre retraite a lieu au cloître des Jacobins, le matin à neuf heures, le soir à deux.

» Le dimanche après l'Ascension, à Saint-Etienne, les confrères du Saint-Sacrement font dire la messe, et il y a un sermon après la messe de paroisse.

» La grande chambre finit ses audiences le jeudi matin avant la Pentecôte; elles ne recommencent que le lundi après la Trinité.

» Le samedi avant la Pentecôte, à neuf heures, à Saint-Etienne, on donne l'absolution générale des cas réservés après le sermon, dont l'exorde est en latin.

» La Redde à onze heures.

» Le soir, on va voir arriver les Cousines, par la barque, au Canal, à six heures.

» Le dimanche de la Pentecôte, sermon aux Jacobins, et aux Augustins.

» A Saint-Nicolas, et les deux fêtes.

» A Saint-Saturnin, confrérie.

» Sermon à Saint-Etienne, à deux heures.

» Procession générale avec les pavillons; les parroissiens ni l'Université n'y assistent point : elle part de Saint-Saturnin, à quatre heures du soir, suit la Grand'Rue jusqu'au Salin, revient du côté de Nazareth, les années impair, et s'arrête au Taur; et les années pair, passe du côté de Sainte-Claire et s'arrête à la Dalbade.

» Les trois fêtes à la Dalbade,

» Au Taur,

» Aux Carmes-Déchaussés,

» Aux Cordeliers,

» A Saint-George,

» Aux religieuses de la Porte,

» A l'hôpital Saint-Jacques,

» Aux Carmes, le dimanche et le lundi.

» Le lundi de Pentecôte, au cloître des Jacobins.

» Procession de l'hôpital de la Grave, allant à Saint-Saturnin.

» A une heure, foire à l'Esplanade.

» Messe de parroisse à Saint-Etienne, à huit heures.

» Les Dixaines commencent, du côté des Pénitents-Noirs, d'aller aux Minimes à cinq heures du matin, et chaque dimanche après, par quartier de ville, jusqu'à la fête de saint Roch.

» Le mardi, aux Augustins.

» Le dimanche de la sainte Trinité, à Saint-George, à la Trinité, octave. Les Trinitaires font la procession à cinq heures du soir, vont au Salin et tournent vers Nazareth, les années pair; et vers Sainte-Claire, les années impair. Bénédiction à midi et à six heures.

» La veille de la Fête-Dieu, aux Carmes, après matines, et à huit heures du soir.

» La Fête-Dieu, dans toutes les églises, avec octave; dans toutes les parroisses, bénédiction deux fois par jour, aussi bien qu'à la Maison-Professe; aux Augustins, à onze heures; à Saint-Barthélemy, à cinq heures.

» Les Chartreux font la procession, à huit heures du matin, autour du grand cloître.

» Les Messieurs de Malte font la leur à huit heures, et passent au Salin.

» A Saint-Etienne, bénédiction le matin à onze heures; à une heure, procession, motet, bénédiction; à deux heures, sermon.

» A six heures, bénédiction; à dix heures, sermon le dimanche.

» Les Jacobins, chaque jour, donnent deux fois la bénédiction, à neuf heures du matin, avant et après la messe. Chaque jour, après vêpres, aux Tiercerettes.

» Les années pair, la procession générale part de Saint-

Etienne à midi, va au Taur, où il y a motet, et revient à Saint-Etienne.

» Les années impair, elle part du Taur, va à Saint-Etienne et revient au Taur.

» Les rues par où elle doit passer sont parées magnifiquement ; c'est la plus belle de nos fêtes.

» Le vendredi de l'octave, les Pénitents-Blancs font la procession, partent à midi, vont à Saint-Etienne et aux églises des trois autres compagnies de Pénitents.

» Le dimanche, dans l'octave, procession comme celle des Pénitents Bleus : l'octave finit le dimanche suivant, après la procession qui se fait, le soir, par la ville ; ils en font une autre, ce jour-ci : il y a octave et sermon.

» La Daurade fait sa procession, et passe, vers le midi, du côté des Grands-Carmes.

» La consorce de Saint-Michel fait sa procession dans le faubourg de ce nom, et le jeudi suivant ; il y a sermon, le 2 juin et le dimanche.

» Les Carmes-Déchaussés, à six heures du soir, donnent la bénédiction sur l'Esplanade.

» Le lundi de l'octave, la procession de l'hôpital de la Grave passe au Salin, à huit heures, venant de Saint-Etienne.

» Le mercredi, à cinq heures du soir, la consorce de Saint-Sauveur fait sa procession au faubourg Saint-Etienne.

» Le jour de l'octave, la Dalbade fait sa procession, le matin, du côté du Salin, et le soir, à huit heures, du côté du Pont. Les Carmes font la leur au cloître, à midi. Les Cordeliers, à dix heures ; les Augustins, à onze heures. Les Pénitents Noirs font aussi leur procession, et partent à midi.

» La Daurade fait une procession, à cinq heures du soir.

» Il y a octave de sermons dans toutes les paroisses ;

l'après-midi, à la Dalbade; le soir, à Saint-Michel; la bénédiction partout, à sept heures du soir.

» Le vendredi après l'octave de la fête du Saint-Sacrement :

» La fête du Sacré-Cœur de Jésus à la Maison-Professe; à la Visitation, amende honorable;

» A dix heures du soir, sermon et bénédiction.

Le dimanche après l'octave, la fête du Sacré-Cœur de Marie aux religieuses de Notre-Dame; le samedi suivant, à Notre-Dame de Pitié, à la Mercy; Notre-Dame de Consolation, aux Augustins.

» A la Dalbade, on donne la bénédiction toutes les fois qu'on sonne l'agonie.

» A Saint-Orens, toutes les fois qu'un criminel doit être exécuté à mort, on donne la bénédiction, après avoir fait des prières pour lui.

» A la Dalbade, on sonne chaque jour le carillon à onze heures et demie, pour la conservation des fruits de la terre.

» On met en branle Cardaillac, à sept heures du matin, tout le temps qu'on traite des affaires de Toulouse aux états de la province, ordinairement assemblés à Montpellier. »

Ces détails, copiés avec exactitude dans un manuscrit qui porte la date de l'an 1755, font connaître en détail la vie religieuse et intellectuelle de Toulouse. Je sais bien que ceux pour lesquels les souvenirs, les habitudes et les croyances de nos aïeux n'ont point de charme, trouveront ces détails dépourvus d'intérêt. Mais il n'en sera pas de même du plus grand nombre. Les historiens de l'antiquité nous ont laissé la description des fêtes des nations qui ne sont plus, et les érudits ajoutent sans cesse aux détails que l'on possédait à ce sujet. Les recueils des plus célèbres académies renferment des mémoires importants sur les Panathénées, sur les pompes

d'Eleusis, sur les Lupercales, etc. Le calendrier des Romains indique toutes les solennités qui avaient lieu durant le cours de l'année. On a disserté, et on dissertera longtemps encore, sur les habitudes des peuples qui nous ont précédés. Pourquoi laisser s'effacer du souvenir des hommes et anéantir la mémoire de ce qui exista jadis? Au dix-huitième siècle, on a bien pu s'élever contre ce que l'on appelait *les cérémonies superstitieuses*; aujourd'hui on pense autrement, parce que l'on a senti et le besoin de pieuses émotions et le charme attaché à tout ce qui retrace les coutumes de nos pères. J'ai donc cru pouvoir copier les détails donnés sur toutes les fêtes, sur toutes les solennités en honneur autrefois dans Toulouse. La postérité verra peut-être avec un vif intérêt ces lignes où sont tracées des notions que l'on rechercherait vainement ailleurs. Le fanatisme de l'irréligion et la haine que professent quelques rares partisans du dix-huitième siècle pourraient seules s'élever contre ces notes écrites sans art, mais qui consacrent la mémoire de cette partie de notre histoire anecdotique.

VI

TOULOUSE MILITAIRE

(EN 1789.)

Ceux qui ne connaissent point l'histoire de Toulouse, et qui savent seulement quelle était l'étendue du ressort du Parlement de cette ville, et le grand nombre de familles attachées à la cour suprême du Languedoc, croient, généralement, que le titre de membre de la cour souveraine était le seul recherché, et que la profession des armes était entièrement négligée à Toulouse; c'est une erreur. On comptait au temps de M. de Basville, quatre mille quatre cent-quatre-vingt-six familles de gentilshommes dans toute la province de Languedoc, et plus de trois mille d'entr'elles fournissaient de braves officiers aux armées royales.

Traitée depuis plusieurs siècles en pays conquis, cette province n'avait aucune part aux grâces, aux faveurs du gouvernement. Les emplois les plus distingués étaient toujours donnés aux gentilshommes attachés à la cour de Versailles, ou nés dans le centre et le nord du royaume. Cet état de choses, qui durait depuis près de six cents ans, avait porté le découragement dans toutes les familles nobles du Midi. Aussi ces gentilshommes faisaient, la plupart, comme le dit M. de Basville, quelques campagnes, mais ils quittaient de bonne heure et volontiers le service. Empruntons au célèbre intendant les lignes dans lesquelles il

rend une entière justice aux gentilshommes languedociens (1).

« On doit rendre témoignage à ce corps, qu'il n'y a pas de plus braves gens dans le royaume. Ils en donnèrent une marque éclatante en 1637, lorsqu'étant assemblés par M. le maréchal de Schomberg, ils furent lever le siége de Leucate, après avoir forcé les lignes espagnoles, et témoigné toute la valeur qu'on doit attendre de la plus vaillante noblesse. »

Ajoutons à ce témoignage celui de Dom Vaissete, sur les services rendus antérieurement par la noblesse de Languedoc. Ce savant historien dit en effet (1), en parlant de Charles VII : « Ce prince fut en quelque manière redevable de la couronne, soit à ces secours annuels (les subsides fournis par la province de Languedoc), soit aux services que la noblesse et les autres milices de la province lui rendirent dans ses guerres, surtout en Guienne, d'où il eut enfin le bonheur de chasser entièrement les Anglais. »

Malgré l'éloignement bien naturel que la noblesse devait avoir pour un service que l'on ne récompensait presque jamais ainsi qu'il l'avait mérité, Toulouse comptait, quatre ans avant la révolution, deux cent quatre-vingt-dix-sept officiers, soit en activité, soit en retraite, et dans le nombre il y avait plusieurs lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, brigadiers, colonels et lieutenants-colonels. Il n'y en avait pas autant à l'époque des guerres de l'Empire, en ce temps où toute la nation ne formait, en quelque sorte, qu'une armée. En insérant ici la liste des officiers de Toulouse, en 1789, j'ai voulu montrer qu'on s'était trompé en supposant que cette ville n'avait point de noblesse militaire. Je prouverais, s'il le fallait, dans cet ouvrage,

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc, 124.

que, sous le règne de Louis XV, des familles entières sorties de nos murs ont glorieusement, et à la même heure, terminé leurs destinées sur le champ de bataille.

La liste que je publie est authentique, et une foule d'honorables familles y retrouveront des souvenirs qui doivent leur être chers encore.

ADHEMARD DE CRANSSAC, commandant de bataillon. ✠
ALBARET, sous-lieutenant d'infanterie au régiment du Maine.
ALBARET, officier dans Royal-Comtois.
ALBERT, lieutenant de dragons au régiment de Monsieur. ✠
AMIEUX (chevalier d'), mestre-de-camp de cavalerie, ci-devant maréchal de logis de la seconde compagnie des Mousquetaires.
ANCEAU (chevalier d') de Lavelanet, lieutenant dans le régiment de la marine.
ANCEAU (d') Lavelanet Saint-Cisi, capitaine commandant au régiment de Bretagne. ✠
ANCEAU de Lavelanet, chef de bataillon au régiment du Port-au-Prince, lieutenant-colonel d'infanterie. ✠
ANCEAU de Lavelanet, major du régiment d'Anjou. ✠
ANCEAU de Mauran, capitaine en second dans le régiment de Bourbonnais.
ANDRÉ (d'), officier dans Royal-Comtois.
ANDRÉ (d') de Servole, garde du roi.
ANDRÉ (chevalier d'), officier dans Hainaut.
AUGER, capitaine d'infanterie. ✠
AUZIELLE de Latour, garde du roi.
BALBASTE, capitaine en premier d'une compagnie de l'école militaire. ✠
BANSE, officier du régiment de Limousin.
BARON de Montbel, officier de dragons, depuis, conseiller au Parlement.
BASTARD de Pominet, lieutenant-colonel du régiment des Grenadiers Royaux de Languedoc.
BASTARD de Laffite, capitaine de cavalerie dans le régiment de Picardie, conseiller au Parlement.
BAURANS d'Orson, capitaine d'artillerie avec rang de lieutenant-colonel, commandant à Salin et Joux; ancien capitoul. ✠
BEAUFORT (comte de), capitaine commandant dans le régiment du Roi, infanterie. ✠
BEAUFORT (chevalier de), second lieutenant dans le même régiment.
BELESTA (marquis de), mestre-de-camp de cavalerie, officier supérieur de gendarmerie. ✠
BENOIT, capitaine de dragons.
BERDOULAT, garde du roi d'Espagne.

Bergé (chevalier de), lieutenant-colonel du premier régiment d'État-major. ✠
Blanc, ancien capitaine dans Vivarais.
Boisset glassac, capitaine dans le régiment de la Reine. ✠
Bon, capitaine dans le régiment royal du Génie.
Borassol (de), capitaine commandant dans Hainaut, infanterie. ✠
Borrel, capitaine.
Born, commissaire de marine.
Bourg, } gardes du Roi d'Espagne.
Bourg, }
Boutaric (chevalier de), officier d'infanterie.
Boutand, commandant dans le régiment de Berry. ✠
Boutand, officier du régiment d'Aquitaine.
Boutand (chevalier de), officier dans le régiment d'Armagnac.
Boutand (chevalier de), garde du roi.
Bouttes valentin, garde du roi.
Bouttes, garde du roi.
Bouzet (comte du), lieutenant-colonel d'infanterie dans Turenne. ✠
Bouzet (du), ancien officier dans Bourbon.
Brueys (marquis de), ancien mousquetaire, lieutenant de MM. les maréchaux de France au département de Castelnaudary.
Broue (chevalier de la), officier de dragons.
Brun, officier de l'hôtel royal des Invalides.
Bus, ancien chevau-léger.
Cambon (chevalier de), maréchal de camp. ✠ S' lieut' au 16e Cavalerie : deserte le 21 fev
Cambon d'auban (chevalier de), major du régiment des Grenadiers Royaux de Languedoc.
de **Candie boisvert**, officier à la suite du régiment de Larochefoucaud, dragons. - Capit^ne au 9e Chass. deserte en decembre 1792.
Cantalause (chevalier de), capitaine dans le régiment de la Vieille Marine.
Cantalause (chevalier de), officier dans Condé, dragons.
Caraman (marquis de), lieutenant-général et commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant en second dans les Trois Évêchés. ✠
Caraman (comte de), maréchal de camp. ✠
Caraman (vicomte de), major des chasseurs de Picardie.
Carbonel, capitaine commandant dans Berry. ✠
Carquet, capitaine en second dans Berry, infanterie.
Carrière de sales, garde du roi.
Castelbajac (chevalier de), capitaine dans Laval.
Castel-Seguenville, capitaine du bataillon de garnison de Navarre.
Caumels (marquis de), capitaine a la suite de Royal-Champagne, cavalerie.
Caylus (comte de) capitaine dans le régiment de Chartres, cavalerie. ✠
Caylus (marquis de), sous-lieutenant dans Mestre-de-camp-général, dragons.
Caylus (vicomte de), sous-lieutenant dans Angoumois, infanterie.
Cazalez, capitaine à la suite de Jarnac, dragons.
Cazals, capitaine commandant dans Bourbonnais.

Cazes (chevalier de), mousquetaire.

Chalvet (chevalier de), capitaine commandant du régiment de Bourbonnais, infanterie. ✱

Chalvet (chevalier de), lieutenant dans le même régiment. ✱

Chalvet (chevalier de), lieutenant dans Aquitaine. ✱

Chamouin allégrin, major dans Thionville, puis dans Vexin. ✠

Chamouin Lancefoc, capitaine dans Vexin. ✠

Chamouin du Losy, capitaine commandant dans le même régiment. ✠

Cheverry (chevalier de), garde du roi.

Combettes Labourelie (chevalier de), sous-lieutenant dans Champagne.

Comminges (commandeur de), colonel d'infanterie. ✠ ✱

Comère, garde du roi.

Comère, ancien mousquetaire, capitaine attaché au corps de la cavalerie.

Daguin (chevalier de), ancien mousquetaire. ✠

Daignan (chevalier de) capitaine de cavalerie.

Daignan (Louis, chevalier) officier dans la marine.

Dalbis de razengues, commandant de bataillon dans Beaujolais. ✠

Dalbouy du Pech, lieutenant au régiment de Bretagne.

D'Aldeguier, capitaine dans Poitou. ✠

D'Aldeguier, capitaine dans Poitou. ✠

D'Aldeguier Lansac, capitaine dans Poitou. ✠

Daram, garde du roi.

Daram (chevalier de), garde du roi.

Daspe, officier dans Dauphin, dragons, depuis président à mortier au Parlement.

D'Aubuisson, ancien mousquetaire, capitaine attaché au corps de la cavalerie.

D'Aubuisson, capitaine dans le régiment de la Couronne. ✠

D'Aufrery, capitaine commandant dans Vivarais. ✠

D'Auzielle de Latour, garde du roi.

D'Avessens de Moncal, lieutenant au régiment d'Anjou. ✱

D'Avizard de Taleyran, capitaine en second dans Condé, dragons.

D'Avizard de Saubens, capitaine commandant dans Piémont. ✠

Dejotarc de Saint-Ange, † chevalier de Saint-Lazare, ancien capitaine commandant dans Bourbonnais et Forez, major commandant d'Ajaccio, province de Corse.

Delafont Soulé, capitaine de cavalerie, garde du roi.

Delong (chevalier de), capitaine en second dans le régiment de Bourbonnais, infanterie.

Delort, ancien mousquetaire, capitaine attaché au corps de la cavalerie.

Delpy, lieutenant en second au régiment de Vivarais.

Depeytes Mont-Cabrier, lieutenant de vaisseau du roi. ✠

Descat de Montalet, ancien mousquetaire.

Descat de Rechac, officier au régiment de Hainaut.

Deschet, lieutenant de grenadiers.

Descote de Trubert, lieutenant des maréchaux de France.
D'Escouloubre (marquis), colonel. ✠
Deserres de Pontaut, chef d'escadron au régiment de Chartres.
Desezgaulx, capitaine en second dans le régiment de Beaujolais.
Desezgaulx (chevalier), capitaine en second d'artillerie au régiment de Grenoble, artillerie.
Desinnocens, major du régiment de Vivarais, puis lieutenant-colonel dans Vermandois. ✠
Dolabarats. ✠
Domezon, garde du corps du roi.
Donaud (chevalier de), officier des mousquetaires. ✠
Dubarry (comte), colonel à la suite de l'infanterie française. ✠
Dubourg Rochemontès, garde-marine. ✠
Dubourg, officier dans le Commandant-Général. ✠
Dubu de Laplonniere, garde du roi.
Ducos de la Hitte (chevalier de), lieutenant dans le régiment de la Couronne.
Duperier, officier dans le régiment de Lyonnais, infanterie.
Duperier, officier dans le régiment de Lorraine, cavalerie.
Duperier, officier dans Piémont, infanterie.
Duperier, officier dans Normandie, infanterie.
Duregne (chevalier), capitaine d'infanterie.
Duroux, sous-lieutenant dans Cambresis, infanterie.
Durrieu, officier d'infanterie.
Dufort d'Encuns, chevalier de Saint-Lazare, et capitaine dans Vieille-Marine.
Dutour, officier dans le régiment de Languedoc.
Espie (comte d'), commandant de bataillon. ✠
Faget (marquis du), lieutenant de MM. les maréchaux de France.
Fajac (chevalier de), lieutenant ibid.
Fajole Giscaro, officier dans Vivarais.
Falguière, garde du roi.
Fauga (marquis de), mestre-de-camp de cavalerie.
Ferrand (chevalier de), capitaine en second au régiment d'Anjou.
Fontenilles (comte de), colonel et chambellan de M. le duc d'Orléans. ✠
Fontenilles (marquis de), mousquetaire.
Froment, chef de bataillon de l'hôtel royal des Invalides. ✠
Fumel (comte de), lieutenant-général, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. ✠ Emigré – Déserte du 2e Carabiniers le 10 Janvier 1793
Fumel (vicomte de), lieutenant-colonel. ✠
Gaillard, capitaine d'infanterie.
Gaillard, capitaine d'infanterie.
Gaillard de Frouzis, garde du corps.
Gavarret (marquis de), lieutenant-colonel. ✠
Gilelde de Lestang (chevalier), lieutenant en premier dans Berry.

Girié, capitaine dans le régiment de Dauphiné. ✠

Gramont (marquis de), mestre-de-camp de cavalerie, ci-devant officier supérieur des gardes du corps. ✠ ✳

Guibert, mousquetaire réformé, capitaine, aide-major au service de Malte. ✳

Guy, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant de Prats de Mouillou.

Hargicourt (comte d') brigadier des armées du roi, mestre-de-camp, lieutenant-colonel commandant du régiment de Royal-Champagne, cavalerie. ✠

Hitte (vicomte de La), capitaine commandant dans Noailles, dragons. ✠

Joffroi. ✠

Jouve, lieutenant des dragons de S. M. I.

Juillac (comte de), capitaine en second dans le régiment Royal-Champagne.

Juillac (chevalier de), officier dans le même régiment.

Juin de Siran, lieutenant dans Royal-Picardie, cavalerie, à présent conseiller au parlement.

Labarthe (baron de), capitaine dans le régiment de Médoc. ✠

Labarthe-Thermes-Rochefort (marquis de), officier dans le régiment de Noailles, dragons.

Labarthe-Thermes (chevalier de), officier dans la marine.

Laboucherolle, capitaine dans Médoc. ✠

Labrousse de Verazet, mousquetaire, puis conseiller au parlement.

Lacarry, lieutenant-général de marine. ✠

Lacarry, brigadier d'infanterie. ✠

Lacaze (chevalier de), chevau-léger. (Lacaze de la Sarta) : cap.e au 6e class. Enseigne en D

Lafeue d'Auzas, ancien mousquetaire, officier à la suite du régiment d'Artois, dragons.

Lafille de Lasrives, capitaine de cavalerie et garde du corps de Monsieur.

Lafont-Rouis (chevalier de), capitaine en second dans le régiment de Condé, infanterie.

Lafforcade, capitaine en second dans Artois, dragons. ✠

Lafforcade, sous-lieutenant dans le régiment de Languedoc, infanterie.

Laglaire, officier dans Chartres.

Lagrange, ancien capitaine de la légion de Nassau.

Lahage (comte de), lieutenant-colonel du régiment provincial d'artillerie de Strasbourg. ✠

Lajensonnier, ancien lieutenant d'infanterie.

Lamotte, officier dans Vivarais, puis conseiller au Parlement.

Lamotte (chevalier de), officier dans Conti, infanterie.

Lasserre (chevalier de), officier de chasseurs dans Barrois.

Lastours (chevalier de). ✠

Lebrun (chevalier de), capitaine à la suite du régiment Royal-Champagne, cavalerie.

Lecomte (chevalier de), capitaine aide-major du régiment de la Couronne. ✳

Lespinasse (chevalier de), lieutenant dans le génie.

Levis-Mirepoix (comte de), mestre-de-camp en second du Colonel-Général, infanterie. ✠

Levis (marquis de), colonel d'infanterie. ✠

Luzignan (marquis de), brigadier des armées du roi. ✠

Madron, sous-lieutenant au régiment de Berry.

Malard (chevalier de), officier de dragons, à présent capitaine au service de Malte. ✠

Malaret (chevalier de), lieutenant-colonel dans Piémont. ✠

Manery, capitaine dans le régiment des colonies de la Martinique, chargé des recrues.

Maran (chevalier de), capitaine d'infanterie. ✠

Marin, ancien mousquetaire.

Marin (chevalier de), lieutenant dans les Carabiniers.

Marron de Martin, capitaine de cavalerie et lieutenant de maréchaussée. ✠

Marron de Martin, lieutenant de cavalerie et sous-lieutenant de maréchaussée. ✠

Marron de Martin fils aîné, capitaine de cavalerie et lieutenant de maréchaussée.

Martin-Lacroix, officier dans Dauphiné.

Mengaud (chevalier de). ✠

Mercié, capitaine dans Béarn. ✠

Merville (chevalier de).

Miramont (chevalier de), capitaine de dragons dans le régim. de Chartres.

Mirepoix (marquis de), brigadier d'infanterie. ✠

Monlon, capitaine commandant dans Aquitaine. ✠

Montegut, enseigne de vaisseau.

Montgasin (chevalier de), brigadier des armées du roi. ✠

Moysset, gendarme.

Olive (chevalier d'), capitaine en second dans Beaujolais. ✠

Pagan, officier du régiment de Piémont, infanterie.

Palaminy, capitaine à la suite, dans Dauphin, dragons.

Palarin (chevalier de).

Parazols, major dans Artois, cavalerie. ✠

Papus (baron de), ancien officier de marine au département de Rochefort.

Paulo (comte de), ✠ ✠ sénéchal et commandant pour le roi en Lauraguais, porte la croix de Malte par privilége, ainsi que madame la comtesse de Paulo.

Pavie de Fourquevaux, officier dans Noailles, dragons.

Percin, marquis de Montgaillard, colonel en second du régiment de Bourgogne. ✠

Percin. ✠

Pérignon, officier au régiment de la Reine, cavalerie.

Perez, capitaine en second dans Médoc.

Pins (marquis de), officier d'infanterie.

Polastron de la Hilière (marquis de), lieut.-colonel d'inf., commandant du bataillon de Médoc. ✠

Poulhariés (de), maréchal de camp, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis. ✠

Puget (de), baron de Saint-Alban, lieutenant des maréchaux de France.

Puget (marquis de), officier dans le régiment des Carabiniers. ✱

Puget, sous-lieutenant dans le Colonel-Général, infanterie.

Pugnères.

Pujol (chevalier de), maréchal de camp. ✠

Puivert (marquis de) capitaine au régiment royal Picardie, cavalerie.

Puivert, enseigne de vaisseau. ✱

Puibusque (marquis de), capitaine au régiment de Vivarais.

Quinquiri d'Olive, officier dans le régiment de Vivarais.

Quinquiri, officier dans le régiment du roi.

Revel, capitaine dans Touraine, infanterie. ✠ adjt-major au 2e de ligne – émigra le 1 mai 170

Rey de Saint-Géry, lieutenant-colonel dans Barrois, infanterie. ✠

Ribonet (chevalier de), lieutenant-colonel. ✠

Richardot, officier dans Ségur.

Robert (chevalier de), lieutenant dans le régiment de la Couronne.

Rolland de Saint-Rome, officier dans le régiment de Condé, dragons.

Romarin (chevalier de), capitaine d'artillerie. ✠

Roquelaure (marquis de), colonel en second dans Artois, infanterie. ✠

Roquelaure (chevalier de), capitaine de dragons.

Roquemaurel, sous-lieutenant dans Beaujolais.

Roume frères, gardes du corps de Monsieur.

Roume, lieutenant dans Vexins, infanterie.

Rouville (chevalier de), officier dans l'Ile-de-France.

Sabran (comte de), brigadier des armées, colonel du régiment du Cap. ✠

Sabri,
Sabri, } capitaines dans Périgord. ✠
Sabri,

Savy de Gardeilh, sous-lieutenant dans Beaujolais.

Seilhan, lieutenant des Grenadiers Royaux.

Senovert, lieutenant dans le Génie.

Saint-Amans, capitaine commandant dans Cambrésis. ✠

Saint-Félix, capitaine dans Berry. ✠

Saint-Félix, officier dans Boulonais.

Saint-Germain, capitaine dans Bourbon, infanterie.

Saint-Julien de Campferran, capitaine commandant d'artillerie.

Saint-Padou, officier dans Jarnac, dragons.

Sol, lieutenant d'artillerie des côtes de Bretagne.

Sol de Beauclair, officier dans le Génie.

Soubeyran d'Auteroche, ancien gendarme.

Tersac (chevalier de), capitaine dans Beaujolais.

THEZAN OLARGUE, ancien capitaine de dragons.

THEZAN (chevalier de), lieutenant des Gendarmes Bourguignons, avec rang de mestre de camp. ✠

TRÉBONS, officier dans Royal-Champagne, depuis conseiller au parlement.

TAVERNE, officier dans le génie, au service d'Espagne.

TRENQUALYE, officier dans le régiment de la marine.

VALENCE (marquis de) Timbrune, capitaine de cavalerie.

VALENCE (marquis de), officier dans les Carabiniers.

WALINGFORD (chevalier de), commissaire du roi, lieutenant de grenadiers.

VERDEILHAN, sous-lieutenant dans Condé, infanterie.

VIEUX, officier dans le régiment Royal-Champagne.

VIGUIER DE SAINTE-VALIÈRE. ✠

VILLÈLE (chevalier de), offic. dans le régim. de Foix, infanterie; chevalier de N. D. du Mont-Carmel.

VILLÈLE, officier du Génie, chevalier de Saint-Lazare.

VILLÈLE, capitaine dans le régiment du Roi, dragons.

VILLÈLE (chevalier de), sous-lieutenant dans Bresse.

VILLAUTREIX (marquis de Faye), major d'Orléanais, cavalerie.

Cette liste est très-incomplète : Il faudrait y ajouter
Les deux frères Roques de Montgaillard.
M. de Mac-Carthy. Levignac : émigra. off.r d'ordonn. du prince de Condé
M. Caffarelly. du Falga
M. Couffin du Vallès
M. d'Hautpoul. S.t Lieut.t au 16e Cavalerie. – déserta avec ses équipages le 4 mai 1792 et reprit du service sous l'Empire où il devint Colonel
M. Pabone. L.t au 3e chasseurs – Emigra en decembre 1792

HISTOIRE

DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES,

POLITIQUES, JUDICIAIRES ET LITTÉRAIRES

DE LA VILLE DE TOULOUSE.

I

RECHERCHES SUR LA MUNICIPALITÉ DE TOULOUSE.

Les villes gauloises étaient gouvernées par des sénats particuliers, quelquefois très nombreux. César parle souvent, dans ses Commentaires, du sénat des Eduens, des opinions qui divisaient ses membres, de l'honneur que lui fit ce sénat en allant à sa rencontre. Ailleurs (1), il fait mention du sénat de Rheims et des six cents sénateurs des Nerviens. Le même conquérant consacre (2) aussi le souvenir du sénat de Vannes, dont il fit égorger tous les membres, et des sénats des Eburovices et des Lexovii ;

(1) *Comment.* Liv. II.
(2) Liv. III.

plus loin, il mentionne le sénat de Sens (1). Hirtius Pansa, son continuateur, parle aussi (2) du sénat de Beauvais. On trouve sous la domination romaine, et même après l'entrée des Barbares dans les Gaules, de nombreuses indications de l'existence de sénats gaulois (3). Mais il faut distinguer les sénats établis sous la domination romaine, de ceux qui existaient avant la conquête entière de la Gaule. C'est apparemment parmi les derniers qu'il faut placer celui de la ville de Lectoure, qui n'était qu'un Municipe, et à laquelle on a, si étrangement, donné le titre de Colonie.

Quelle fut la constitution des Tectosages établis à Toulouse ? Furent-ils gouvernés par un roi en même temps que par un sénat ? ou n'eurent-ils qu'un chef, ainsi que le croient ceux qui, voyant dans l'histoire Copillus commandant leurs armées, ont cru qu'apparemment toute l'autorité reposait dans les mains d'un seul ? Mais si l'on peut admettre, à leur égard, ce que l'histoire indique pour leurs colonies, on pourrait en conclure qu'ainsi que les Galates d'Asie, *Tectosages*, *Trocmes* et *Tolostoboges*, qui étaient gouvernés par douze Tétrarques qui se rassemblaient dans le lieu nommé *Drunemeton*, ils étaient gouvernés par des chefs assez nombreux, qui composaient aussi un sénat, une sorte de diète nationale. Mais on ne peut former que des conjectures très vagues sur l'état politique de Toulouse avant la domination romaine.

Rien ne prouve, malgré les assertions de Lafaille (4), de Durozoi (5) et de quelques autres, que Toulouse soit

(1) Liv. V.

(2) Liv. VIII.

(3) *Greg. Tur. Hist. et glor. Conf.*

(4) Annales de Toulouse.

(5) Annales de Toulouse.

devenue colonie romaine. La médaille qui attesterait ce fait ne se trouve que dans Goltzius, et n'a jamais existé. Nous savons bien que, dans l'édition de Plotémée, donnée par Gerard Mercator (1), on lit Τολῶσα Κολώνια; mais rien ne vient à l'appui de cette assertion, et aucun autre monument de l'antiquité ne fortifie cette croyance. M. de Montégut (2) s'est trompé en trouvant dans une inscription, donnée par Gruter (3), la preuve de l'établissement d'une colonie romaine à Toulouse. Je crois y reconnaître, au contraire, avec tous les archéologues, l'indice d'un Municipe, qui, de même que celui de Lectoure et de beaucoup d'autres, porta le titre de *République*; et l'on sait en effet que chaque Municipe formait une sorte d'état particulier, soumis sans doute au chef de l'empire, mais se gouvernant par ses propres lois et ses propres usages. A l'époque où le monument invoqué fut élevé, Toulouse avait, en outre de ses citoyens, une classe d'étrangers qui étaient venus habiter cette ville. Ils ont dans l'inscription le nom d'*Incola*. Cicéron désigne ainsi les Romains qui habitaient dans une ville étrangère, *Incolæ vestri cives romani*. Ces deux classes de particuliers, *cives* et *incolæ*, parurent heureux de témoigner leur reconnaissance à Marcus Clodius Flaccus, de la tribu Gallia, Duumvir, deux fois Flamine, Tribun militaire de la quatrième légion Flavia, très excellent et très bon citoyen, pour les nombreux services qu'il avait rendus à sa république.

M. CLODIO
M. F. GAL. FLACCO
II VIRO. BIS. FLA
MINI. TRIBVNO.

(1) *Geograp.* Lib. 1.

(2) *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse*, 2, 23 et 24.

(3) *Thes. Inscript.* 392 nº 4.

MILITVM. LEG. IIII
FLAVIÆ. VIRO. PRES
TANTISSIMO. CIVI
OPTIMO. OB. PLVRIMA
ERGA. REM. P. SVAM
MERITA. CIVES. LABI.
TOLOSANI. ET INCOLÆ.

On voit que rien ne justifie l'idée conçue par quelques écrivains qui ont avancé que Toulouse fut comptée au nombre des colonies romaines. Tout porte à croire que cette ville obtint simplement le titre de Municipe, ce qui convenait mieux au caractère de ses habitants et à leurs habitudes primitives. Si, lorsque les Volkes étaient les maîtres de cette partie de la Gaule, Toulouse eût, comme les villes que j'ai indiquées, un sénat particulier, elle en eût apparemment un aussi durant la domination des Romains. Les peuples qui succédèrent à ceux-ci respectèrent, malgré les droits de la conquête, les libertés des vaincus. Il paraît assuré, comme je l'ai dit ailleurs, que les Wisigoths, qui régnèrent à Toulouse durant 80 années, ne violèrent point les priviléges de cette grande ville. Les Romains ne l'avaient point réduite en préfecture; c'était une ville confédérée, un Municipe. Dans toute la Gaule, les Bourguignons, les Wisigoths, les Francs respectèrent, à cet égard, ce que les Romains avaient établi. Grégoire de Tours dit, en parlant de Gondebaud : *Burgundionibus mitiores leges instituit ne Romanos opprimerent.*

Clovis et ses premiers successeurs conservèrent aux Romains, c'est-à-dire aux Gaulois, le privilége d'être jugés conformément aux lois romaines : *inter Romanos negotia causarum romanis legibus precipimus terminari* (1). Thierry,

(1) *Lib. II, Cap.* 33.

fils de Clovis, voulut que les habitants de la contrée des Ripuaires, soit Francs, Bourguignons, Allemands, ou de toute autre nation, fussent cités ou jugés conformément à la loi du pays dont ils étaient originaires (1). Le même Thierry laissa à chaque peuple qui lui était soumis la liberté de vivre selon ses coutumes, *unicuique genti quæ in ejus potestate erat secundùm consuetudinem suam vivere.* La huitième formule de Marculphe nous apprend que les provisions accordées aux comtes et aux autres officiers, leur ordonnaient de juger les Francs, les Bourguignons, les Romains, etc., selon la loi et les coutumes que chacun d'eux suivait : *Omnes populi, tàm Franci, Romani.... vel reliquæ nationes sub tuo regimine eos recto tramitte secundùm legem et consuetudinem eorum regas.*

On sent bien que cette reconnaissance des droits du peuple conquis, à n'être jugé que d'après ses lois et ses coutumes particulières, amène nécessairement la reconnaissance du droit de s'administrer d'après ces mêmes lois et ces coutumes.

Tout le monde sait qu'il existait une *Loi municipale*, malheureusement perdue, mais dont on pourrait retrouver peut-être les dispositions les plus essentielles dans les constitutions de nos plus anciennes villes; il y eut peut-être même plusieurs lois relatives au régime municipal. Fabretti nous a conservé une inscription antique qui fait mention de la loi Julia Municipali.

Il serait trop long d'entrer ici dans des détails relatifs à l'ordre de la Curie, des Curiales ou Décurions, et de dire quels étaient les devoirs de ceux-ci. Les Décurions devaient procéder à la nomination des magistrats municipaux. Les chefs de ceux-ci étaient les Duumvirs, qui exerçaient dans la cité des fonctions pareilles à celles que

(1) *Baluz.* 35. *form.* 8, *Lib. I.* 3. *Leg. Rip.*

les Consuls exerçaient dans la métropole; et c'est apparemment d'après cette analogie, que, dans la suite, les chefs des administrations municipales, alors qu'ils furent au nombre de plus de deux, nombre indiqué par le titre de Duumvirs, prirent généralement celui de *Consuls.*

Parmi les autres officiers municipaux, il fallait distinguer surtout *le Défenseur de la cité*, remplacé, dans les temps modernes, par *le Syndic de la ville.*

Il existait dans la Curie, et au-dessus de la Curie, dit Raynouard (1), LE SÉNAT, LE GRAND SÉNAT, LA TRÈS NOBLE CURIE, L'ORDRE SÉNATORIAL.

Justinien disait, en parlant des sénats établis dans les cités :

« Ceux qui autrefois réglèrent parmi nous l'économie de la chose publique, pensèrent qu'il était convenable de permettre qu'à l'exemple de la ville royale, chaque cité eût sa noblesse et une cour, ou sénat, pour régler les affaires publiques, et tout ordonner convenablement.

» Cette forme d'administration eut un tel succès, que les familles de Curiales devinrent puissantes et nombreuses; celles de leurs fonctions qui pouvaient paraître pénibles cessaient de l'être, à cause du grand nombre des Curiales. (2) »

Il paraît évident, d'après des textes respectables, qu'il ne fallait pas confondre le Collége des Sénateurs avec celui des Curiales. On pouvait s'élever du titre de Curiale à

(1) *Hist. du Droit Munic.* I, 80.

(2) Qui rempublicam olim nobis disposuerunt, existimaverunt oportere secundum regiæ urbis instar in unâquaque civitate nobiles viros et uniquique senatûs dare curiam, per quam debuissent agi quæ publica sunt, et omnia fieri secundùm ordinem. Sic itaquè res fornit, sic fuit clara, ut magnæ et populosæ domus curialium essent; multitudine quidem existente curialium, quod autem fonctionum videbatur esse onus nulli omninò intolerabile existebat.

Auth., col. 4, 17, *de Decur. et Fil. Pref.*

celui de Sénateur, et c'est ordinairement dans cette seconde classe que se recrutait le Sénat de la cité.

Les Sénateurs et les *Curiaux* jouissaient également des droits de la noblesse. Au-dessous d'eux se trouvaient les plébéiens. Il nous reste plusieurs monumens relatifs au respect qu'inspirait le titre de Curiale. Mais l'un des plus remarquables nous a été conservé par le poète chrétien Aurelius Prudentius (1); il montre le martyr saint Romain prêt à être livré au supplice; les bourreaux s'approchent, mais ils font des observations au préfet : celui auquel ils doivent faire endurer le plus cruel supplice sort d'une famille noble:

Apparitores sed furenti suggerunt
Illum vetusta nobilem prosapia,
Meritisque multis esse primam civium.

Le préfet leur répond ; et Romain s'écrie : — Loin de moi les égards que le sang de mes pères ou la loi de la Curie m'accorderait comme noble ! La vraie noblesse, c'est d'appartenir à la religion du Christ.

. . . . . Absit ut me nobilem
Sanguis parentum præstet, aut lex curiæ.
Generosa Christi secta nobilitat viros.

La noblesse municipale, le Sénat et la Curie avaient la faculté, à Toulouse, de gouverner, d'administrer librement les affaires de la cité ; et nous verrons dans la suite qu'au nombre de celles-ci, se trouvait particulièrement réservé le droit de déclarer la guerre ou de consentir à la paix.

Le sénat des cités étendait son autorité sur tout le *Pagus* ou territoire de cette même cité ; et c'est pour cela, ainsi que nous le verrons dans la suite, que les Capitouls

(1) Περιςεφανων *Romani martyris supplicium.*

ou officiers municipaux de Toulouse ont exigé de Louis XI, non seulement le serment de conserver les priviléges de la ville, mais aussi ceux de tout l'ancien comté. Et c'est encore par une suite de lois anciennes que, pendant longtemps, le Capitoul député aux états-généraux de la province était considéré, par ces mêmes états, comme le CHEF DU PAYS ; et c'est dans le même ordre d'idées que l'historien Bertrand appelle les Capitouls *Consilium Linguæ Occitanæ*.

Sans doute aujourd'hui, après les règnes de Louis XIV et de Napoléon, on peut trouver étrange cette forme d'administration qui, sans rien enlever à la puissance souveraine, conservait au peuple les vieilles libertés que Rome victorieuse avait données aux Gaulois. Mais cette forme d'administration, mieux dessinée peut-être à Toulouse que dans beaucoup d'autres villes, s'était reflétée en quelque sorte sur toutes les villes voisines, et partout les libertés municipales étaient, pour les habitans, une sorte de forteresse dans laquelle ils se défendaient avec avantage contre les abus et les entreprises du pouvoir. Le nom de Sénat avait disparu du langage ordinaire. Les Consuls qui avaient succédé aux Duumvirs, aux Sénateurs, ne formaient plus qu'un Chapitre ; et de là vint, à Moissac, à Montauban, à Toulouse, le titre de Capitoul donné aux magistrats municipaux. Dans plusieurs actes que j'ai retrouvés à Moissac en 1821, il est question des prud'hommes du Chapitre de Moissac : *Els pros homes del* CAPITOL DE MOYSSACH.

A Montauban, on retrouve (1) les *Consols* ou Consuls et les *Capitoliers*. Là les *Capitoliers* formaient *lo Capitol*, le *Capitulum*, le *Consilium proborum hominum* (prud'hommes), *lo Cosseilh d'els meilhors homes de la vila*.

(1) *Liv. Rouge, fol.* 108.

A Toulouse, les *Capitoliers*, les membres du *Chapitre* n'étaient autres que les Consuls; ils formaient le Conseil des Comtes, qui s'appelait *Capitulum*. De là, les officiers de cette Cour, ou de ce Chapitre, furent nommés *Capituli* ou *Capitulares*, ou *Capitularii*. Dans la langue romane on a dit, au lieu de *Capituli, Capitols;* et par suite, ces magistrats municipaux se nommèrent *li senhors de Capitol*, les seigneurs ou les membres du Chapitre. Mais les plus érudits d'entr'eux voulurent avoir une plus noble origine, et, par une nouvelle prononciation, introduite à dessein, de *Capitulum* on fit *Capitolium*. Les seigneurs du Chapitre furent des *Capitouls;* ils annoncèrent qu'ils étaient les successeurs des *Decurions* et des *Duumvirs*, d'une prétendue colonie romaine établie à Toulouse.

Voilà nos magistrats en possession de ce titre éclatant, mais eux seuls devaient le porter. Les Consuls de la petite ville de Muret, qui formaient *le Chapitre de leur ville*, et qui avaient trouvé dans des titres anciens que leur corps était qualifié de *Capitulum*, prirent aussi le titre de *Capitouls;* mais un arrêt du Parlement, rendu sur la demande de leurs aînés, *les Capitouls de Toulouse*, leur ordonna d'y renoncer, *sous peine de la hart*. On sent bien que les Consuls de Muret n'insistèrent pas.

A Montauban, comme à Toulouse, le Chapitre, *Capitulum* (lo Capitol), formait une sorte de Sénat, et les attributions de ce corps répondaient parfaitement à son ancienne origine. Le temps nous a ravi les noms de ceux qui administrèrent cette ville pendant plusieurs siècles, et il faut parvenir jusque vers le milieu du douzième pour retrouver les séries, quelquefois interrompues, de ces magistrats, et les actes qui ont illustré leur existence. Magistrature toute romaine, noble et grande, elle est respectée, honorée par les comtes de Toulouse; mais lorsque la dynastie de ces princes s'éteint, lorsque la conquête

s'achève, les Consuls, les Capitouls de Toulouse perdent successivement les parties les plus remarquables de leur pouvoir. L'Université et le Parlement, le ministère et les intendants de la province, ravissent lentement, mais d'une manière assurée, à la ville, ses coutumes; aux Capitouls, l'exercice de leurs plus augustes fonctions. La lutte est sans doute et vive et incessante; mais la Révolution de 1789 met un terme à l'attaque et à la défense de nos priviléges. Elle renverse ou elle mutile tous les monuments de notre antique Municipe; et en retraçant avec rapidité les Annales du Capitoulat, j'éprouverai souvent le regret de n'offrir que des souvenirs de ce qui fut autrefois, et de n'avoir qu'à déplorer l'irréparable perte de nos franchises et de nos vieilles libertés.

II

RECHERCHES SUR LE LIEU OU S'ASSEMBLAIENT LES MAGISTRATS MUNICIPAUX DE TOULOUSE.

Un écrivain qui appartenait au midi de la France, M. Raynouard, a dit en parlant de Toulouse :

« Cette cité, qui, pendant la domination romaine, avait son Capitole et son Sénat, et exerçait la plénitude des droits municipaux, ne paraît pas en avoir rien perdu pendant le cours du moyen-âge. Aucun document n'indique le commencement de ses franchises et de ses libertés, ni même l'époque où sa magistrature municipale prit le titre de *Consulat*.

» .... Un historien rapporte qu'Umfrid, vers le milieu du neuvième siècle, se rendit maître de Toulouse, à la faveur des intelligences qu'il s'était ménagées avec les habitants », et il ajoute : « selon la manière des Toulousains, qui ont coutume de disputer leur ville aux comtes.» Cette réflexion ne prouverait-elle pas que les habitants de Toulouse formaient alors une corporation municipale, dont les chefs rivalisaient avec les comtes?

» La liste de ses Consuls a été conservée depuis l'an 1147; mais on juge bien que le consulat existait longtemps avant.

» Les magistrats municipaux à Toulouse, durant le

douzième siècle, avaient le droit de juger les contestations relatives à la propriété. Il était dans leurs attributions de publier, en certains cas, des ordonnances criminelles. »

Ce témoignage de l'un de nos meilleurs écrivains est très honorable sans doute, et l'on doit y trouver le motif d'un regret sincère pour cette institution qui avait traversé tant de siècles, et qui, déjà mutilée, outragée, a disparu dans une tempête.

Mais quel était le siége de cette administration si célèbre? quel local occupait-elle dans cette ville?

Les érudits, qui recherchent toutes les origines dans la langue latine, ont répondu à cette question. Suivant eux, le nom de Capitouls venait de la forteresse, ou *Capitole*, où ils s'assemblaient. Ils avaient lu dans quelques poètes latins, et, entr'autres, dans Sidonius Apollinarius (1) et dans Fortunatus, que saint Saturnin avait été précipité du haut des degrés du Capitole de Toulouse. Il ne s'agissait plus que de trouver le point exact que ce Capitole occupait dans la ville romaine. Catel avait dit : « Il est bien mal aisé d'indiquer le lieu où ils estaient assemblez *in eorum Capitolio, seu Consistorio*. Jay trouvé pareillement dans un ancien Glossaire d'Ansilebus que j'ay escrit à la main, et lequel j'ay extraict des archifs de l'abbaye de Moissac que *Capitolium* est interprété *Capitulum;* et *Capitolinus, qui Capitulo servit*. Mais il est bien malaisé d'indiquer le lieu où estoit anciennement le Capitole dans Tolose, d'autant qu'aujourd'huy nous n'en avons aucun vestige ny trace ; non plus que de l'église Saint-Vincent, que Grégoire de Tours marque avoir esté dans Tolose. Quelques uns ont escrit qu'anciennement le Capitole de Tolose estoit au lieu que nous appellons aujourd'huy l'Inquisition ;

(1) *Liv.* 9.

ainsi que l'a remarqué *Paulus Hentznerus* en son Voyage, et le père Browerus aux Commentaires qu'il a escrit sur Fortunatus. Toutefois il semble y avoir plus d'apparence de dire que le Capitole estoit anciennement à la maison de M. Puget, conseiller en la cour, à La Porterie, joignant Saint-Quintin, où l'on void encore des masures et ruines de grandes tours, et croy-je qu'en ce lieu-là il y eut jadis une porte de la ville; d'autant qu'il est certain que ce Capitole estoit toujours un lieu fort, et le plus souvent sur une porte de ville, comme l'on void que sont aujourd'huy les bastilles ou citadelles. Saint Hierosme, en ses Commentaires sur Isaïe, expliquant ce mot de *Capitolium,* dit que c'est un arsenal ou forteresse : et bien que Saint-Quintin soit aujourd'huy une bien petite chapelle, ce neantmoins j'ay remarqué que c'estoit, par le passé, quelque chose de plus grand. Car outre ce qu'en bastissant les murailles on y employait, sans ordre, d'anciennes pierres entaillées de quelques figures, j'ay leu dans un acte fait en l'an mille cent septante-cinq, que les Capitouls assemblaient quelquefois le conseil dans ladite église, comme l'on peut recognoistre par les paroles suivantes, tirées de cet acte : *sciendum est quod Fortil de Molivernecta venit cum multis probis hominibus ante Capitulum S.-Quintin ubì Capitularii erant tunc congregati;* et j'ay leu dans les archifs de la Maison-de-Ville, qu'en l'an 1392, *fuit ecclesia noviter ædificata in circio Sancti Quintini extra portam Arnaldi Bernardi,* qui est l'église de Saint-Roch. D'ailleurs ce qui semble montrer que le Capitole estoit anciennement à Saint-Quintin, est que nous lisons dans les actes du martyr de sainct Saturnin, comme il fut conduit et amené par les payens au Capitole de Tolose, et après, ayant été attaché avec des cordes à un taureau, il fut précipité en bas des degrés dudit Capitole : tellement qu'incontinent après il rendit l'ame à Dieu, s'estant froissé la teste aux pre-

miers degrés par lesquels on montait audict Capitole; neantmoins le taureau effarouché ne laissa point de traîner le corps du sainct Martyr jusques à ce que la corde s'estant rompuë, il le laissa au lieu où il fut après enterré, et où depuis saint Honoré, évesque de Tolose, dressa un petit oratoire d'aiz sur le sepulchre du sainct Martyr, au mesme endroict où fut bastie à suite l'église du Taur, ainsi que nous avons escrit en la vie de Guillaume comte de Poictiers. Des actes de ce martyre nous pouvons recueillir que le Capitole ne devait pas estre fort éloigné de l'église du Taur, puisque sainct Sernin rendit l'esprit à Dieu sur les degrés du Capitole, et qu'il n'est pas vray-semblable que le taureau après cela ait entraîné guère loin un corps déjà meurtry. »

Catel combat l'opinion de ceux qui affirmaient que le Capitole de Toulouse, mentionné aussi par Venantius Fortunatus, était situé près du lieu occupé depuis par l'Inquisition. Mais la maison de ce tribunal tenait en quelque sorte au Château-Narbonnais, édifice romain, et on pourrait croire que ce que l'on nomme le Capitole était précisément ce palais fortifié qu'au moyen-âge on a nommé le Château-Narbonnais, et qui peut-être était désigné sous un autre nom durant la domination romaine. *Les ruines et masures de grandes tours*, comme dit Catel, qui ajoute que, suivant lui, il y avait là jadis une porte de ville, rappellent que c'était là en effet que se trouvait la porte *Arietis*; mais rien n'indiquait les restes de ce Capitole, du haut duquel saint Saturnin fut précipité. Au reste, on n'a recherché la position du Capitole que parce que l'on croyait que les Capitouls étaient les gardiens de cette forteresse. Mais on sait que le nom de ces magistrats ne dérivait point de l'appellation du Capitole, mais bien de celui de *Capitulum*, Chapitre, ou Conseil, dont ils faisaient partie. Le conseil a pu s'assembler dans l'église de Saint-Quintin ;

mais il s'assembla aussi dans celle de Saint-Saturnin, et dans celle de Saint-Pierre, ainsi que le prouvent plusieurs chartes encore existantes. Et cependant on n'a jamais pensé que l'une ou l'autre de ces églises aient jamais fait partie du Capitole de Toulouse. Dans les temps les plus reculés du moyen-âge, on voit que l'Hôtel-de-Ville portait le nom de Maison Commune, *Domus Communis, Maiso Communal*, *Palatium Commune*, *Palatium Universitatis Tolosæ;* et jamais, dans les actes nombreux qui subsistent encore, on ne lui donne, avant le XVIe siècle, le nom de Capitole. Avant l'an 1200, la Maison Commune était contiguë à la rue Villeneuve (1). Les Consuls firent, durant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, diverses acquisitions pour l'agrandir. Elle pût bien être incendiée, quoi qu'on en ait dit en 1462; mais il paraît que l'on sauva des flammes un grand nombre de chartes qui sont conservées encore. Le cadastre de 1478 en fait même mention. Un Syndic de la ville, qui, par la violence de son caractère, par un faux système historique, par une haine qu'il ne sut point dissimuler, fit naître les longs débats de l'académie des Jeux-Floraux et de la ville, Lagane, auquel on ne saurait refuser sans injustice la connaissance des anciens titres de la ville, dit (2) : « On forma la Maison Commune actuelle (dont le derrière regarde la rue Villeneuve, ainsi appelée à cause de l'ancienne porte de ce nom, qui était près l'aqueduc du petit Versailles), de diverses maisons que vendirent aux Capitouls Etiennette et Raymond son fils, Martin Funier, et Bernard Caraborde, joignant le mur de la ville (une partie de ce mur traversait l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville); Guillaume Atadilis, Bernard, Gautier, Saisse, et Bonnefan son fils, Raymond Delponts,

(1) *C'est cette rue que l'on nomme depuis quelques années rue* Lafayette.

(1) *Discours contenant l'histoire des Jeux-Floraux.*

et Raymond Aigremont, par des actes des mois d'octobre et mars 1190, 1195, 7 avril 1202, 22 avril, 12, 18, 19 mai, 11 octobre 1205, 7 novembre 1204, 26 avril 1279; ils y ajoutèrent deux autres maisons, qui leur furent vendues par Pons Guitard, marchand, le 16 juin 1319; ils achetèrent le 9 juillet suivant une oublie de six deniers, qu'avait Bernard Raymond Dupont sur l'une de ces maisons où était une tour; et l'acte de vente s'exprime ainsi : *illos sex denarios obliarum quos Pontius Guitardus faciebat, et facere tenebatur eidem venditori quolibet anno in festo beati Thomæ apostoli, pro illâ domo quam ab eodem venditore tenebat ad feudum in carriera Villanovæ, pro ut est inter turrim Domûs Communis ex una parte, et honorem Pontii Guitardi ex alterâ, quam prædictam domum unà cum quâdam turri Domini de Capitulo acquisierent à prædicto Pontio Guitardo, ut ibidem dictum fuit.*

Lagane a combattu la tradition qui annonce que cette Maison Commune avait été rebâtie aux dépens de dame Clémence, et en démontrant que les Capitouls avaient acheté le sol sur lequel elle avait été élevée, et trouvant que le cadastre de 1478 en faisait mention, il a cru prouver que cette dame, dont il niait d'ailleurs l'existence, n'aurait pu la faire bâtir; mais Lagane confondait l'époque de la fondation du corps de la Gaie Science, en 1324, avec les bienfaits de dame Clémence, qui ne datent que de la fin du XVe siècle, et d'une époque bien postérieure à l'année 1478. Il serait donc possible que cette maison, où tout indique une reconstruction commencée vers l'an 1480, et plus tard même, continuée pendant la première moitié du XVIe siècle, confirmât parfaitement la tradition et les termes formels de l'inscription placée aujourd'hui sous la statue de dame Clémence, et qui n'est que la copie de celle qui décorait son tombeau. On y voit, en effet, qu'elle fait divers legs aux Capitouls, à condition qu'ils cé-

lébreront toutes les années les Jeux-Floraux dans la Maison Commune ou publique qu'elle a fait construire à ses dépens. *Capitolini populoque tolosano legavit, hâc lege, ut quotannis Ludos Florales in ædem publicam quam ipsa suâ impensâ æstruxit celebrent.* (1)

(1) Je décrirai cet édifice alors que la série des événements historiques nous conduira jusqu'aux dernières années du XVIII[e] siècle.

III

ANNALES CONSULAIRES OU CAPITULAIRES DE TOULOUSE.

(1147.)

CAPITOULS.

Pons de Villeneuve, *Viguier.*
Raymond Arnaud de Beaunile.
Guillaume Durand.
Segueron du Pont.
Pierre de Librac.
Raymond de Prinhac.

Les fastes consulaires de cette ville n'ont pas malheureusement été toujours l'objet de recherches assidues. L'insouciance, l'incurie, ont laissé périr une foule de monuments qu'il fallait conserver pour l'histoire. Le ravage et l'incendie même de Toulouse, au temps des guerres des Croisés d'Outre-Loire, la prise de l'Hôtel-de-Ville par les Huguenots, en 1562, et les désordres qui durent suivre l'occupation de ce Palais Commun des habitants, toutes ces causes ont dû contribuer à nous faire perdre des documents qui seraient bien précieux aujourd'hui, et que rien ne saurait remplacer. Si une foule de chartes n'avaient point péri, l'on connaîtrait tous les rapports de nos bien-aimés comtes avec le peuple de Toulouse et avec ses magistrats.

La liste des Consuls ou Capitouls de l'an 1147 n'est pas sans doute complète; mais parmi les noms que l'on y voit inscrits, on en remarque deux qui prouvent que les charges municipales étaient recherchées par les plus puissantes familles. En tête de cette liste paraît, en effet, le nom de Pons de Villeneuve, viguier de Toulouse. Qui ne sait que les illustrations de la famille de Villeneuve remontent jusqu'au IXe siècle, qu'elle prit rang parmi les familles souveraines, et qu'il n'en était aucune aussi anciennement célèbre dans le comté de Toulouse et dans le vicomté de Béziers? Certes, elle devait être noble et grande, cette magistrature de laquelle, pendant la première moitié du XIIe siècle, un Villeneuve faisait partie. Raymond de Prinhac, qui fut aussi Capitoul en 1147, est le plus ancien de son nom que l'on connaisse dans Toulouse. L'un de ses descendants, Pons de Prinhac, chevalier, et qui était Capitoul en 1345 (1), remporta, cette année, un prix au jugement des *Mainteneurs du Gai-Savoir*. Le nom de Prinhac reparaît trente-deux fois dans les listes des magistrats municipaux. Cette famille s'éteignit durant le XVe siècle, avec une bonne partie de celles dont l'illustration remontait au temps des comtes.

Ce furent les Capitouls de l'an 1147 qui reçurent saint Bernard qui venait prêcher dans cette ville contre les *Henriciens*. Ils montrèrent les plus grands égards pour le saint abbé de Clairvaux, qui logeait alors dans le monastère de Saint-Saturnin.

L'un de ces écrivains qui, durant la révolution, ont le plus déversé de calomnies et d'injures contre la religion et

(1) On trouve, comme nous le verrons plus tard, dans le manuscrit de Gailhac, la note suivante : *Per aquest vers mossen Pons de Prinhac, cavaliers, Capitols de Tholosa, gazanhetnc la violetta de laur; l'an* M. CCC. XLV.

ses ministres (2), a dit, en parlant de la cathédrale de Toulouse : « C'est dans cette église que l'on voit la chaire où saint Bernard et saint Dominique ont prêché, *et la philosophie se voile en passant devant elle.* »

Je n'ignore point que l'on disait autrefois que la chaire placée dans la nef de l'église de Saint-Etienne avait porté le saint abbé de Clairvaux; mais cette chaire était moderne, et c'est en 1147 que les prédications de saint Bernard eurent lieu dans Toulouse. D'ailleurs, ce que l'on nomme, très improprement, *la nef de l'église de Saint-Etienne* n'existait pas, selon toute apparence, en 1147, puisque l'on s'accorde à dire que Raymond VI la fit construire durant les premières années du XIII[e] siècle.

En 1147, le comte Alphonse Jourdain, voulant maintenir les priviléges de la ville qui portaient que ses habitants ne pouvaient être contraints à aucune taille, emprunts ou subsides, sans leur consentement, ni soumis à aucune chevauchée, fit à ce sujet une déclaration, laquelle fut confirmée par Raymond V son fils. (2)

Ce fut sous le règne d'Alphonse que les habitants de Toulouse, par sa volonté et son consentement, se rachetèrent de l'impôt nommé *portaticum*. Catel remarque, avec raison, que la fin de cette charte indique toute l'importance qu'y attachaient les habitants de Toulouse, qui y font les imprécations les plus vives contre ceux qni voudraient s'opposer à ce qu'ils fissent usage de l'exemption du *portaticum* : « *Si quis homo, vel femina, hoc donum et hanc libertatem irrumpere voluit, maledictus et excommunicatus, et ira Dei veniet super eum, et terra absorbeat eum cum sicut Sathan et Abiron absorbuit, deindè et infernis pœnas patiatur; et insuper Tolosæ populus et Burgi et etiam*

(2) Lavallée, *Voyage dans les départements de la France.*

(2) Voyez les Notes à la fin du volume.

totius Tolosæ, cum gladiis et baculis et lapidibus super eum irruat, et interficiant eum omnes turpiter. Catel qui rapporte cette dernière phrase, dit qu'il ne croit point que ce *portaticum* fut le tribut ou imposition mis sur le vin, et que Cicéron nomme *portorium* dans son plaidoyer pour Fontéius; mais que c'était une imposition sur toutes les marchandises qui passaient sur certains chemins pour venir à Toulouse.

Alphonse, dont la mémoire doit être toujours chère aux habitans de Toulouse, accorda, comme le dit Catel « de grandes franchises et libertés à ceux de la dicte ville, et à ceux qui étaient de la *Salvitate,* ou dans les limites et bornes de la banlieue, dont il était d'ailleurs permis d'étendre le territoire. » Raymond V, fils d'Alphonse, confirma ces dons et ces priviléges, qui sont extrêmement remarquables (1). C'est à ce prince que la ville de Toulouse fut redevable de la faculté de bâtir un pont sur la Garonne, passage nécessaire, et sur lequel il fut défendu de lever aucun droit de pontonage ou autres subsides (2).

Les années 1148, 1149, 1150 et 1151, n'ont point fourni les noms des magistrats qui administrèrent Toulouse pendant ce temps. Si quelques chroniqueurs nous avaient conservé l'histoire de cette ville pendant l'année 1148, nous verrions quels furent les regrets de ses habitans alors qu'ils apprirent la mort de leur bienfaiteur, le noble comte Alphonse Jourdain, qui, de même que Raymond son père, et Bertrand son frère aîné, avait quitté Toulouse et ses vastes domaines pour aller défendre les Lieux Saints.

Alphonse ne fut point le fondateur, mais bien le protecteur empressé des libertés de la ville. L'auteur du livre,

(1) Voyez les Notes à la fin du volume.

(2) Voyez les Notes à la fin du volume.

en langue romane, relatif à la généalogie des comtes de Toulouse, dit : qu'Alphonse aimait fort les habitans de Toulouse, et qu'il leur accorda divers dons et libertés, reconnaissant l'amour que lui portait son peuple, *e recognoc l'amor que son pople ly portava, et lor donet plusiors dons et libertats*. Le registre qui contient encore les chartes qui intéressent le plus la ville porte le nom d'*Ildefonsus*. En 1141, Alphonse permit aux habitants de Toulouse de vendre du vin et d'acheter du sel sans payer aucun droit au fisc. Dans le registre rouge, ce don ou concession porte le titre d'*Instrumentum libertatis salis et vini* (1). Il est digne de remarque qu'Alphonse fait ce don aux hommes et aux femmes de Toulouse, et que les Consuls n'y sont point nommés. On trouve seulement à la fin les noms des témoins présents à la confection de l'acte.

Sous le consulat des magistrats de 1149, on trouverait peut-être quelques détails relatifs aux premiers temps de la domination de Raymond V, qui prit, comme son père Alphonse, les titres de *Comte de Toulouse*, de *Duc de Narbonne* et de *Marquis de Provence*. Le nouveau souverain possédait, comme comte de Toulouse, tous les pays compris dans la province ecclésiastique de cette ville, les comtés d'Albigeois, de Quercy et de Rouergue. Les Capitouls, qui formaient le conseil particulier du comte, devaient connaître parfaitement tous les détails administratifs du duché de Narbonne, qui donnait à leur ville une suprématie complète sur toute l'ancienne Septimanie, dans laquelle se trouvaient compris les diocèses de Narbonne, Béziers, Agde, Carcassonne, Lodève, Maguelonne, Nîmes et Uzès. Souvent les Consuls devaient s'occuper de l'administration de tous les pays compris dans le marquisat de Provence, et qui appartenaient aussi à leur souverain, pays très

(1) Voyez les Notes à la fin du volume.

vastes, situés entre le Rhône, l'Isère, les Alpes et la Durance. D'un autre côté, les conseillers du prince devaient s'occuper encore de l'Auvergne, du Périgord, du Bas-Limousin, de l'Astarac, de l'Agenais, du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, provinces qui, toutes, avaient relevé de la puissance comtale, et où le souverain de Toulouse conservait encore des droits plus ou moins reconnus, plus ou moins contestés. L'histoire des Capitouls de 1149 nous donnerait peut-être des détails, aujourd'hui inconnus, sur la manière dont furent terminés les différends du comte avec l'abbaye de Montauban, les premiers temps de la ville de ce nom, et ses rapports avec Toulouse, sa mère-patrie.

(1152.)

Pons de Villeneuve.
Guillaume de Bruyères.
Raymond Galin.
Pierre Guy.
Bernard Mandat.

On n'a conservé que le nom de cinq des magistrats municipaux qui administrèrent la ville durant cette année, et il paraît évident que l'on n'a qu'un fragment de la liste des Consuls de 1152; car nous n'adoptons pas la pensée de Dom Vaissete sur le nombre des Capitouls qui existaient en ce temps. On trouve encore en tête Pons de Villeneuve, sans doute le même que celui qui, en 1147, exerçait à la fois les fonctions de Consul et celles de Viguier. Guillaume de Bruyères fut aussi Capitoul en 1152; il appartenait à une famille qui avait pris le nom de son domaine, situé assez près de Toulouse. « Les Bruyères,

dit Lafaille (1), sont mentionnés dans plusieurs titres de l'Hôtel-de-Ville, depuis l'an 1141, et dans ceux de l'abbaye de Grand-Selve, de laquelle ils furent les bienfaiteurs, ainsi que de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ayant donné à l'hôpital de Fronton, en 1150, une partie des dîmes de Dieu-Pantale et de Grisolles. » +

L'année 1152 est d'ailleurs célèbre dans les annales consulaires de Toulouse. On y voit que la ville et le faubourg étaient administrés et gouvernés même par un *Conseil Commun,* et que ce Conseil promulgua alors divers réglements qui eurent force de loi, et devaient être observés à perpétuité, *sauf la fidélité au Comte.* Dom Vaissete (2) remarque que l'on voit, à la fin de ce réglement, les noms de six habitants de Toulouse qui se qualifient *Capitulaires* (*Capitularii*), de quatre autres qui sont appelés *Juges*, et enfin de deux autres qu'on nomme *Avocats.* « C'est là, dit-il, le plus ancien monument que nous ayons où il soit fait mention des *Capitulaires* de Toulouse, ou magistrats municipaux, qu'on appelle aujourd'hui *Capitouls;* terme qui dérive, non pas du *Capitole* qu'on voyait dans cette ville du temps des Romains, comme quelques-uns l'ont voulu faire croire, mais du mot latin *Capitulum,* qu'on exprimait par celui de *Capitol* dans l'ancien langage du pays. On appelait, en effet, *Capitulum* l'assemblée des principaux bourgeois de Toulouse; et comme il y en avait six d'entr'eux qui présidaient à l'assemblée du *Commun Conseil,* ou du Chapitre de la ville, il y avait aussi en ce temps, à Moissac, le *Chapitre* ou *Capitol* des Prud'hommes, *els Pros Homes del Capitol de Moyssach.* Montauban avait, ou eut bientôt aussi, des *Capitols*, c'est-à-dire des membres du *Chapitre* qui administrait la cité. »

(1) *Traité de la noblesse et des capitouls de Toulouse,* 73.

(2) *Hist. génér. de Languedoc, nouv. édit., vol. IV, pag.* 158.

Jean de Bruyères fut aussi l'un des compagnons de Simon de Montfort qui lui donna en fief le chateau de Chalabre dont il avait dépossédé Isarn de Fanjeaux, cousin de Pierre-Roger de Mirepoix — on lit encore, dans une des salles du chateau de Chalabre, cette inscription : « Jean de Bruyères, compagnon de Simon de Montfort »

Catel (1), qui avait recueilli avec soin les divers actes ou *établissements* faits sous le règne de Raymond V, dit : « Pendant que notre Raymond feut comte de Tolose, les Capitouls et Consuls de la ville firent aussi plusieurs ordonnances, réglements et establissements, desquels en partie nos costumes descendent, ce qu'ils faisaient avec conseil, tant estoit grande la bonté de nos Comtes. Mais les establissements qui ont esté faicts depuis l'an quatre-vingts, sont dits estre faicts par le Comte avec le Conseil de la ville, et non par les Capitouls avec le conseil du Comte, si ce n'est qu'on dit que c'estoit le Comte avec le Conseil de la ville, lorsqu'il y estoit présent. »

On aurait des détails curieux sur l'histoire administrative des Comtes, si l'on possédait tous les documents que le temps et l'incurie nous ont ravis. On connaîtrait surtout les détails de tout ce qui eut lieu à Toulouse, en 1154, alors que Constance, sœur du roi Louis le Jeune, ayant épousé Raymond V, fit son entrée dans cette ville. Dupuy, dans son histoire manuscrite, a parlé des fêtes magnifiques données alors, et des joûtes et des tournois qui eurent lieu entre les chevaliers du faubourg et ceux des Ardennes (2) ; mais si les noms des magistrats avaient été conservés, on y aurait joint, comme à l'ordinaire, beaucoup de détails que l'on ne peut plus retrouver.

Sous l'administration des Consuls de l'an 1154, Louis le Jeune vint à Toulouse, et là, reconnaissant les droits du Comte, il y donna, *du conseil et de la volonté de celui-ci*, et en présence des citoyens et des bourgeois, une charte, par laquelle il confirma les priviléges accordés à la cathédrale de cette ville, à l'église de Saint-Saturnin et à celle de Notre-Dame de la Daurade, par Charles le Chauve.

(1) *Hist. des Comtes de Tolose.*

(2) Plateau peu éloigné de Toulouse.

L'attachement des Toulousains à la dynastie des Comtes dût les porter à signaler leur joie de la manière la plus expansive lors de la naissance de Raymond, fils de Constance et de Raymond V, le 27 octobre 1156. Mais aucun document, aucun titre ne fait connaître l'histoire de Toulouse à cette époque.

La fidélité des magistrats et des habitants dût se démontrer aussi alors qu'en 1158, le comte de Barcelonne, Trencavel, vicomte de Béziers, Guillaume, seigneur de Montpellier, Ermengarde de Narbonne, Henri II, roi d'Angleterre, et d'autres encore, formèrent une ligue formidable contre le comte de Toulouse. Henri croyait que son mariage avec Eléonore, héritière du duché d'Aquitaine, lui donnait des droits sur le comté de Toulouse : il en demanda la cession à Raymond V. Mais celui-ci répondit comme devait le faire un prince français, un chevalier qui ne pouvait craindre que la honte. Le péril devint imminent. En 1159, une armée formidable s'avança vers Toulouse : Henri la commandait en personne, avec le roi d'Ecosse qui l'accompagnait. Il donna la ceinture militaire à celui-ci. La trahison livra Cahors au monarque anglais ; il sempara du château de Verdun, et établit bientôt son quartier-général à Castelnau-d'Estretefonds, à quatre lieues au nord-est de la ville. Au mois d'août, le comte de Barcelonne vint le rejoindre à la tête de forces considérables. L'investissement de la ville fut bientôt complet sur les deux rives du fleuve qui la traverse. Mais Raymond assembla les plus braves de ses vassaux ; les Toulousains avaient saisi leurs armes, et sur les tours de la vieille enceinte romaine qui environnait les habitations, on voyait flotter, près de la noble bannière comtale, une autre bannière toujours redoutée des Anglais, celle de la noble et courageuse France. Louis le Jeune était accouru au secours de son beau-frère avec l'élite de

la noblesse d'outre-Loire, qui venait avec joie se mesurer avec les Catalans, les Ecossais, les Anglais surtout:... Le siége de la place dura trois mois; la résistance fut aussi vive que l'attaque, et enfin l'ennemi dût se retirer, en ravageant le pays, sans doute, mais poursuivi par les Français et les Toulousains, et en ne laissant dans quelques places des garnisons que pour arrêter la marche rapide des vainqueurs.

Le onzième concile de Toulouse eut lieu en 1161, et alors les Consuls ou Capitouls dûrent recevoir ceux qui composaient cette assemblée avec tout le respect que l'on professait alors pour l'Eglise et pour ses ministres.

Depuis que Louis le Jeune avait défendu, en personne, les murs de Toulouse, les habitants de cette ville avaient conçu un vif attachement pour ce prince. La guerre durait toujours, les campagnes voisines étaient ravagées par les Anglais, et les Toulousains réclamèrent la protection du beau-frère de leur comte, du souverain de la France. Nous avons plusieurs lettres adressées, en 1162, au roi par les habitants de Toulouse. L'une est ainsi conçue :

« Le *Commun Conseil de la Ville et du Fauxbourg de Toulouse* à Louis, par la grâce de Dieu, leur magnifique et très cher seigneur : l'esprit de conseil et de force.

» Que Votre Altesse ne soit pas surprise, très cher seigneur, si nous vous écrivons souvent. Après Dieu nous avons recours à vous, comme à notre bon seigneur, notre défenseur et notre libérateur, lorsque nous sommes menacez de quelque chose de sinistre, ayant une entière confiance en votre bienveillance. Vous nous avez mandé par vos lettres de vous informer de tout ce qui se passeroit ici d'intéressant : nous avons appris, par nos amis, que le roi d'Angleterre se prépare, cette année, à nous faire la guerre. Vous pouvez en être instruit plutôt que nous, à cause que vous êtes voisin de ce prince, et nous le faire sçavoir pour

n'être pas opprimés par ses hostilités. Toute notre espérance est dans votre protection. Le souvenir des promesses que vous nous avez faites nous rassure et nous cause une joie extrême. Nous rendons grâces à Dieu et à vous de ce que nous possédons votre sœur et notre Dame. Adieu. Le Seigneur tout-puissant conserve long-temps et votre personne et votre royaume. »

Dom Vaissete, négligeant de rechercher les formes de l'administration des villes avant le douzième siècle, ne retrouve l'établissement des communes et des magistrats municipaux que vers cette époque, et comme les recherches faites pour lui dans les archives ne lui ont montré rien de plus ancien, il en conclut que c'est vers ce temps seulement que les municipalités se seraient formées. « Nous n'avons rien, en effet, dit-il, de plus ancien pour celles de la province, et on ne voit qu'en 1107 des *bourgeois* de Carcassonne; en 1113, des *bourgeois* de Montpellier; en 1121, des *bourgeois* de Béziers, et en 1131 des *Consuls* de cette ville; en 1141, des *Consuls* de Montpellier; en 1144, des *Consuls* de Nîmes; en 1148, des *Consuls* de Narbonne; et en 1160, des *bourgeois* de Castres. Enfin, nous ne trouvons que vers le milieu du même siècle ce qu'on nommait, à Toulouse, *le Commun Conseil*, ou *le Chapitre*, composé des principaux habitans, et des *Capitulaires* ou magistrats municipaux, qu'on appelait *Consuls* dans les autres villes de la Province. » Ainsi, selon le savant bénédictin, depuis l'établissement des Visigots dans cette partie de la province romaine où Toulouse est située, il n'y aurait eu ni administration municipale, ni magistrats populaires; et la population, esclave, aurait, pendant près de six siècles, obéi aux volontés arbitraires de quelques chefs qui n'auraient connu d'autres limites à leur pouvoir que leur propre volonté. Mais rien ne justifie ce système, et le peuple qui, suivant une foule d'actes

et le témoignage de l'histoire, jouissait du droit d'élire ses évêques, devait avoir aussi celui d'élire des *Prud'hommes* et des *Consuls.* Dom Vaissete paraît croire que le nom de *Capitulaires* distingua, dès le commencement, les magistrats de Toulouse de ceux des autres villes qui portaient le titre de Consuls. Mais ce dernier titre est celui que portèrent pendant long-temps les magistrats de Toulouse. Une foule de chartes, encore conservées, attestent ce fait; et puisque Dom Vaissete s'est trompé en une chose si facile à reconnaître, on doit craindre qu'il ne se soit trompé aussi, alors qu'il assigne l'origine des municipalités. Celles-ci n'étaient qu'une émanation des institutions romaines, et la principale, celle de la capitale de la Province, était noble, ainsi que l'était autrefois la Curie et le Sénat de chaque Cité. Si, vers le commencement du douzième siècle, comme paraît l'insinuer le savant Dom Vaissete, le système municipal surgit tout-à-coup, comment se fait-il qu'aucune charte, aucun document n'ait conservé la mémoire d'un si grand changement dans l'état politique et civil des peuples? Quelle que soit l'incurie des chroniqueurs de ce temps, un tel changement aurait laissé des traces, et cependant on en cherche en vain; et, en leur absence, on peut croire que cet état de choses établi par les Romains, respecté par les nations barbares, avait toujours été conservé: c'est le sentiment de M. Raynouard, c'est celui de tous les hommes instruits de cette époque. Le texte de plusieurs chartes de confirmation des franchises et libertés de nos villes, indique d'ailleurs une plus ancienne origine à ses franchises et libertés; et c'est ainsi que les monuments de l'histoire établissent ce fait incontestable, à savoir, qu'en France, comme on l'a dit si souvent, ce n'est pas l'esclavage qui est antique, mais bien la liberté.

On trouve, en 1165, une lettre écrite par *le Commun*

Conseil de la Ville et du Fauxbourg de Toulouse à Louis le Jeune, pour lui annoncer qu'ayant fait venir sa sœur, leur Comtesse, à la Cour, ils avaient cru devoir envoyer avec elle quatre de leurs députés, pour prier Sa Majesté d'avoir soin de cette princesse, de la protéger avec ses enfans, ainsi que la ville de Toulouse, et de la leur renvoyer le plutôt qu'il serait possible. Les membres de ce Commun Conseil écrivirent une autre lettre au même prince pour lui annoncer qu'ils avaient rendu à Dieu des actions de grâces pour la naissance du jeune Philippe. Ils ajoutent qu'ainsi qu'il l'avait ordonné, ils envoient à la Cour quatre membres de leur Chapitre (*de Capitulo nostro*).... Voilà donc les noms des quatre membres de l'administration municipale de Toulouse, en 1165, qui n'ont pas été compris dans les listes des Capitouls, bien qu'ils fussent membres du *Chapitre*, ou *Capitulaires*. Ce sont Raymond Capiscol, Guillaume de Saint-Jean, Jean Signier et Etienne, prieur de l'église de Saint-Pierre de Cuisines. On trouve d'ailleurs dans les listes des Capitouls de 1180 et 1181 le même Raymond Capiscol, et le nom de Signier paraît aussi dans la liste de 1181; celui d'Etienne, ou Etienne de Monvalran, prieur de Saint-Pierre, s'y retrouve aussi.

(1175.)

Raymond de Roaix.
Raymond Galin.
Guillaume Raymond de la Porterie.
Bernard de Saint-Romain.
Raymond Gaytapuy.
Etienne de Pouvourville.
Oldric Carabordes.
Etienne de Monvalran, *prieur de Saint-Pierre-de-Cuisines.*
Pierre Rous.
Arnaud Raymond Frenar.
Fulcrand Raymond.
Pierre Guitard.

Le nombre des Capitouls, ou Consuls, est de douze, cette année, et en tête de la liste nous trouvons Raymond de Roaix (1). Ce magistrat appartenait à l'une des plus anciennes et des plus célèbres familles de Toulouse. Nous verrons ce nom inscrit soixante-deux fois dans les fastes municipaux de Toulouse. Plusieurs membres de cette maison embrassèrent l'hérésie des Albigeois, et furent condamnés à des peines plus ou moins sévères. Les Roaix ont fini par une fille unique, qui épousa le marquis de Losse, en Périgord. Leur écusson était de gueules à trois fasces d'hermines.

Parmi les collègues de Raymond de Roaix, paraît Etienne de Montvalran, prieur de Saint-Pierre de Cuisines. Ainsi les prêtres pouvaient alors figurer parmi les magistrats municipaux, et cet Etienne de Montvalran est sans doute le même qu'Etienne *ecclesiæ sancti Petri Coquinarum ministrum*, qui était l'un des quatres Capitulaires (*quatuor viros honestos de Capitulo nostro*), envoyés, comme nous l'avons vu, vers Louis le Jeune.

Guillaume Raymond *de la Porterie* tirait peut-être, comme beaucoup d'autres, son nom de famille du lieu qu'il habitait. Il y avait alors à Toulouse la rue *de la Porterie* ou *Portarie*, nommée en langue romane *lo cantou de la Portaria*. Bernard de Saint-Romain était peut-être ainsi nommé parce qu'il avait sa maison dans la rue de Saint-Rome, ou de Saint-Romain, comme on disait alors. Etienne de Pouvourville pouvait tirer aussi son nom du lieu de Pouvourville, dans les limites de Toulouse, et qui est nommé *Populum-villam* dans les Coutumes de Toulouse.

Noublions pas que les magistrats de cette année ne vou-

(1) Ce Capitoul est le même que celui que la *Biographie Toulousaine* nomme Etienne; c'est une erreur. La Biographie se trompe encore en annonçant que Roaix figure dans la liste des Capitouls de l'an 1172, puisque nous n'avons pas la liste des magistrats de cette année.

lurent non seulement punir l'adultère par l'infamie, ainsi qu'on le faisait ailleurs, mais encore par une punition pécuniaire. Assemblés, au mois de mars de cette année, dans l'église de Saint-Quentin, ils ordonnèrent que les dots des femmes convaincues d'adultère seraient acquises aux maris, et leurs pactes de mariage brûlés (1).

(1176.)

Les noms des Capitouls qui ont administré en 1176 et les trois années suivantes nous sont inconnus. En 1180, nous trouvons les noms de onze de ces magistrats. Il y en avait douze en 1175.

(1180.)

Raymond Capiscol.
Bérenger Charles.
Guillaume Decan.
Pierre de Saint-Martin.
Fulcrand de Roaix.
Raymond de Fajac.
Pons de Gamenilo.
Raymond de Castelnau.
Arnaud Raymond.
Guillaume Raymond.
Guillaume Pons Astre.

Cette année, Fulcrand de Roaix est au nombre des *Capitulaires*. La famille des Raymond, très ancienne dans cette ville, et qui entra trente-six fois dans la magistrature municipale, fournit à la liste de cette année Arnaud et Guillaume Raymond. On y trouve aussi Raymond Capiscol, dont *l'honor*, ou le domaine, était en amont de

(1) Voyez les Preuves à la fin du volume.

la ville, non loin du port Garaud. La famille de Fajac, dont le nom subsiste honorablement encore dans Toulouse, paraît ici, pour la première fois, dans un document public; il en est de même pour la famille Astre, que nous retrouvons encore huit fois dans les fastes de notre magistrature populaire.

Tout indique que l'administration des Capitouls de cette année fut difficile, car la guerre existait entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, et le pays était sans cesse menacé par des soldats avides.

(1181.)

Raymond Capiscol.
Arnaud de Roaix.
Hugues de Roaix.
Pierre de Saint-Romain.
Raymond de Castelnau.
Pons de Villeneuve.
Bernard Arnaud.
Pons de Gamenile.
Vital Barravi.
Abrin Carabras.
Pierre Raymond.
Etienne de Monvalran.
Arnaud Rons.
Arnaud Raymond Trenier.
Jean Siguier.
Raymond Besan.
Pons Umbiis.
Raymond Garsias.
Raymond Rocbro.

Durant l'année 1181, le roi d'Aragon ravagea le pays, et vint même camper sous les murs de Toulouse. Mais les magistrats municipaux rassemblèrent l'armée de la Commune; le Comte réunit sous sa bannière ses vassaux les plus rapprochés, et bientôt le roi d'Aragon replia ses

tentes et passa en Aquitaine. Cette année aussi, les hérétiques firent une tentative pour séduire une partie du peuple de Toulouse; mais la vigilance des Capitouls déconcerta tous leurs efforts. Le vicomte Roger, qui soutenait les sectaires afin de s'en faire un appui contre son suzerain, le comte de Toulouse, fut attaqué par le cardinal Henri, qui s'avança dans l'Albigeois à la tête d'une petite armée. Il marcha ensuite vers Lavaur, où s'était réfugié Raymond de Baimiac et Bernard Ramundi, qui avaient établi dans ce lieu le principal siége de l'hérésie. Ils furent pris, conduits à Toulouse; et renonçant bientôt à l'erreur, ils embrassèrent l'institut des chanoines réguliers. Raymond de Baimiac entra dans le chapitre de Saint-Saturnin, et Bernard Ramundi dans celui de Saint-Etienne.

Cette année, Raymond V fit un réglement général, *commune stabilimentum*, de l'avis du *Chapitre* et du *Commun Conseil de la ville de Toulouse et du faubourg, (cum consilio Capituli et Communis Consilii urbis Tolosæ et suburbii.* (1) Cet *établissement,* ou réglement, était entièrement relatif à la police. Il en fit un autre, la même année, relativement à la vente du poisson.

Les Capitouls qui, l'année précédente, n'étaient qu'au nombre de onze, atteignent celui de dix-neuf en 1181. Raymond Capiscol y paraît encore. Arnaud et Hugues de Roaix, Pons de Villeneuve y figurent aussi. Vital Barravi, issu d'une ancienne famille chevaleresque, et qui entra, depuis, quarante-quatre fois dans l'administration municipale, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, y commence la nombreuse série des magistrats de ce nom. « Les Barravi, dit Lafaille, ont possédé Merville, Villeneuve, Frouzins et autres terres, et donné dans les siècles passés des preuves de leur fidélité, comme en donne en-

(1) Voyez les Notes à la fin du volume.

core aujourd'hui un brigadier des armées du Roi, gouverneur de Kell, issu de cette ancienne famille. Il ne faut pas passer sous silence Roger Barravi, qui, comme Capitoul, présida à la troisième chambre des états-généraux de la province de Languedoc, tenus dans Toulouse en 1303, et dans lesquels fut demandé l'établissement du Parlement de Toulouse à Philippe le Bel, étant en personne dans la même ville, comme il est rapporté dans les annales de Toulouse sous cette année-là. Il est parlé dans les mêmes annales d'un conseiller au Parlement de la même famille, lequel se signala contre les rebelles de la religion protestante qui avaient conspiré de se rendre maîtres de cette ville, en 1563. »

Raymond de Castelnau, dont la maison possédait plusieurs terres voisines de Caraman, est inscrit aussi sur cette liste, où figure encore Etienne de Monvalran, ce prieur de l'église de Saint-Pierre que nous avons déjà vu parmi les Capitouls de 1165 et de 1175.

Les noms des magistrats municipaux en fonctions durant l'année 1182 ne nous sont point parvenus.

(1183.)

Tozet de Toulouse.
Bernard de Saint-Ibars.
Pierre de Saint-Romain.
Bernard Pierre Barravi.
Arnaud Guillaume Rainal.
Bernard Raymond Barravi.
Raymond de Castelnau.
Pont de Gamenile.
Raymond de Fajac.
Raymond Galin.
Pierre Raymond.
Bernard Pierre de Cossa.
Raymond Guillaume.
Pons Embrin.
Guillaume Raymond Umbiis.
Pons Umbiis.

Pierre Maurand.
Armengaud Rons.
Arnaud Rons.
Fulcrand Raymond.
Pierre Fulcrand de Latour.
Raymond Ganci.
Guillaume Pons de Prinhac.
Pierre Fulcrand de Villeneuve.

Les magistrats de l'année 1183 furent, comme on le voit, au nombre de vingt-quatre, et plusieurs d'entr'eux appartenaient aux premières, aux plus puissantes familles du pays. Ainsi Tozet de Toulouse sortait de cette maison que Lafaille (1) croyait issue des premiers comtes de cette ville. Cette famille est mentionnée dans un grand nombre de chartes anciennes; elle possédait les leudes et péages de cette capitale, et les terres de Merville, de Quint, de Deyme, de Fourquevaux et de quelques autres lieux. Elle fit des dons à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et à l'abbaye de Grand-Selve. Les titres de la trésorerie de Toulouse nous apprennent, dit Lafaille, que le comte Raymond V donna, en l'an 1158, à Guillaume de Toulouse, son filleul, certaines albergues et autres biens. Le même Guillaume, en présence de Pons, son fils, donna, depuis, en 1163, à l'abbé de Grand-Selve, les péages de Toulouse, *omnem leidam et omnes pedaticos de Tolosa*. Les derniers Capitouls que nous voyons de ce nom avaient conservé la terre de Quint. Ils florissaient encore durant le XIV[e] siècle.

Les Embrins, de la famille desquels était sorti Pons Embrin, Capitoul cette année, étaient seigneurs du lieu de Launaguet. Plusieurs chartes nous font connaître l'importance de cette famille, dont les biens passèrent dans celle de Roaix par la succession de Jacquette Embrin, de

(1) Lafaille, *Traité de la noblesse des Capitouls*, 48.

laquelle Etienne de Roaix hérita, à condition de porter et le nom et les armes de cette famille.

Pierre Maurand, autre Capitoul de cette année, rappelle le nom d'un fameux hérétique qui vivait à cette époque même, et qui possédait, dans Toulouse et aux environs, des châteaux et des domaines considérables. Il prêchait la nouvelle doctrine des Manichéens Albigeois, établissant l'existence de deux divinités toujours en guerre l'une contre l'autre; affirmant que les personnes mariées ne pouvaient être sauvées si elles ne renonçaient point à leur union, et ajoutant encore que le baptême n'était point nécessaire. Pierre Maurand se faisait appeler publiquement Jean l'Evangéliste. « Il fut pris, dit Catel, et interrogé sur la fausse doctrine qu'il preschoit; et ayant en ses responses mal parlé de la Sainte Eucharistie, et craignant la mort, il s'en desdit aussitôt, et abjura publiquement son hérésie, disant qu'il se repentait d'avoir soustenu telles opinions, et promettant de vivre à l'advenir en bon catholique, de quoy mesmes il bailla cautions. Sur quoy, le cardinal et lesdits évesques luy donnèrent son absolution, et le peuple fut mandé venir à l'église Sainct-Sernin pour voir la pénitence qui luy seroit indite. Le jour à ce destiné, le cardinal légat dit la messe à Sainct-Sernin; Pierre Maurand s'y rendit pieds nus et y fut fouetté devant le peuple, depuis l'entrée de l'église jusqu'au degré du grand autel, où le cardinal légat disoit la messe. Estant arrivé en ce lieu, il abjura publiquement son hérésie, et fut réconcilié à l'église. Ses biens toutefois furent entièrement confisqués, et luy feut enjoint de partir dans quarante jours de Tolose pour aller servir, durant trois ans, les pauvres en la ville de Jérusalem, et d'aller pendant lesdits quarante jours, tous les dimanches, visiter les églises de Tolose, en se fouettant avec des verges, et donnant aux pauvres les usures qu'il avoit exigées et ce

qu'il avoit usurpé des biens de l'église. Un chasteau qu'il avoit, où ceste fausse doctrine avoit esté preschée, feut entièrement rasé et démoli (1). »

Malgré l'identité du nom de baptême, il n'est pas assuré que ce Pierre Maurand fut le même que celui qui est indiqué parmi les Capitouls de l'an 1183.

Suivant Lafaille, les Maurands étaient originaires de Toulouse; ils possédaient les seigneuries de Montrabe, Belvèze, Gragnague, Pompignan, et de plusieurs autres lieux; ils sont mentionnés dans les titres de l'Hôtel-de-Ville, depuis l'an 1141. L'un d'eux est nommé entre les otages donnés pour la sûreté du traité fait entre saint Louis et le comte Raymond VII. Les Maurands cédèrent à l'évêque de Toulouse, en 1247, des droits considérables. « Cette famille fit plusieurs branches qui sont éteintes depuis long-temps; mais une fille de cette maison ayant été mariée dans celle de Johannis de Gargas, celle-ci conserva les censives, ou rentes, que les Maurands avaient dans Toulouse, et même les armes, qui sont échiquetées d'or et de gueules. Il reste encore un grand monument de la maison d'habitation de cette illustre famille, qui est la grosse tour du collége Perigord (2). »

Parmi les Capitouls de cette année, on remarque aussi Pierre Fulcrand de Latour. La famille de ce nom habitait Laurac, et s'engagea dans l'hérésie des Albigeois (3). Elle posséda les seigneuries de Seissac, Pardeilhan, Nattes, Juges, Saint-Paulet et Auzeville; quelques-uns de ses membres furent bienfaiteurs du prieuré de Prouille.

Guillaume et Bernard de Latour reçurent la ceinture de chevalier en 1244. Cette famille, qui subsiste encore,

(1) Catel, *Hist. des comtes de Tolose*; 1214.

(2) Lafaille, *Traité de la noblesse des Capitouls.*

(3) *Hist. de Languedoc, nouv. édit., tom. VI.*

était connue, du temps de Lafaille, sous le titre de Latour-de Saint-Paulet. Aujourd'hui elle prend celui de Latour-d'Auvergne. M. le cardinal évêque d'Arras en est issu.

(1184.)

Tozet de Toulouse.
Bernard de Saint-Ibars.
Pierre de Saint-Romain.
Bernard Pierre Barravi.
Bernard Raymond Barravi.
Arnaud Guillaume Rainal.
Raymond de Castelnau.
Pons de Gamenile.
Jourdain de Gamenile.
Raymond de Fajac.
Raymond Galin.
Pierre Raymond Cossa.
Bernard Pierre de Cossa.
Raymond Guillaume Embrin.
Armengaud Rons.
Armand Rons
Pons Embrin.
Pierre Maurand.
Abrin Raymond.
Fulcrand Raymond.
Pierre Fulcrand de Latour.
Raymond Gautier.
Guillaume Pons de Prinhac.
Pierre Fulcrand de Villeneuve.

En examinant la liste précédente, on remarquera qu'à de très faibles exceptions près, les Capitouls de l'an 1183 furent chargés de l'administration durant l'année 1184. La différence, en effet, est si peu sensible, que l'on pourrait croire que, si quelques noms inscrits dans les fastes de 1183 ne paraissent point dans ceux de l'année suivante, c'est que la mort ou l'absence ont été les seules causes de ces changements peu nombreux. Remarquons

aussi que Pierre Raymond, Capitoul en 1183, n'est pas différent de Pierre Raymond de Cossa, qui figure sur la liste suivante.

Une lacune de trois années se trouve encore dans les registres et les actes où devaient être nommés les Consuls ou Capitouls des années 1185, 1186 et 1187.

Les magistrats municipaux de l'année 1188 ne sont qu'au nombre de douze.

(1188.)

Bertrand de Mons.
Arnaud de Villeneuve.
Arnaud Guillaume Rainal.
Pierre de Marquefave.
Pierre Roger.
Raymond Galin.
Arnaud Rons.
Bernard Pierre de Cossa.
Pons Embrin.
Guillaume Pons Astre.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Raymond Géraud Vital.

Plusieurs titres anciens parlent de la famille de Mons, qui fournit un Capitoul cette année; (on sait qu'il existe un village nommé Mons à une médiocre distance de Toulouse.) Pierre de Marquefave, qui est parmi les Consuls de cette année, appartenait à une des plus anciennes maisons du comté. Elle possédait, entr'autres seigneuries importantes, celle du lieu de Marquefave, située sur la Garonne.

Les Marquefaves furent connus aussi sous le nom de Villemur. Ils possédaient Saverdun et plusieurs autres terres, et ils ont eu aussi la baronnie de Saint-Paul en Foix, et celle de Paillés. Cette famille subsistait encore au temps où Lafaille écrivait.

« Les Marquefaves, dit-il, ont eu de grandes alliances, possédé des emplois éminents, et donné à l'Eglise des évêques et des cardinaux. Aujourd'hui, ajoute l'annaliste de Toulouse, ils sont comtes de Péguillan par la succession de la famille des comtes de Péguillan du nom de Comminges. Dans le *saisimentum*, le seigneur de Marquefave est nommé entre les barons et seigneurs qui jurèrent fidélité au roi, et lui rendirent hommage à cause des terres qu'ils possédaient et qui relevaient autrefois des comtes de Toulouse. »

En 1188, des troubles eurent lieu dans cette ville. Pour rassurer les habitants, le comte déclara qu'il ferait punir les coupables *suivant ce qu'ordonneraient les magistrats municipaux* et les autres gens de bien; il ajouta qu'il ne protégerait aucun malfaiteur, et la charte qui contenait ces dispositions fut lue devant le peuple assemblé dans l'église de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie. Dans cet acte, les magistrats municipaux portent le titre de Consuls de la ville et du faubourg (1).

Le même jour, et par un autre acte donné aussi dans l'église de Saint-Pierre, le comte abandonna au peuple tous les droits et amendes qui pourraient être dus par suite des querelles et séditions qui avaient eu lieu.

Ces querelles et ces séditions, dont le souvenir dût être aboli par les deux chartes dont on vient de parler, avaient été excitées par le roi Richard, qui avait des intelligences dans Toulouse, et qui souleva une partie des habitants contre le comte Raymond, leur seigneur. On remarque dans ces actes une preuve des ménagemens que le seigneur, le souverain, avait pour ses vassaux. Les termes de la première charte ne sont pas douteux : on y voit que tous les hommes et toutes les femmes de la ville et du faubourg

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

doivent se fier à lui, comme à leur bon seigneur; il défend ensuite à toute sorte de personnes de tuer aucun des habitants, de les insulter et de leur causer le moindre tort; il promet, en particulier, de leur rendre justice *selon le jugement des Consuls*, et, à leur défaut, des *Prud'hommes de Toulouse,* et d'exécuter fidèlement ce que l'évêque, les *Consuls* et Tozet de Toulouse et Aymeric de Castelnau décideraient pour la punition de ceux qui avaient excité des troubles. Il ajoute à la fin : « Moi Raymond, comte, je jure sur les saints évangiles d'observer toutes ces choses, quoique je ne sois tenu de le faire que parce que je le veux, sauf et reservés tous mes droits et domaines, comme je les ai et dois les avoir. » Aussitôt les Consuls de la ville et du faubourg avec les principaux habitants lui prêtèrent serment de fidélité, et à ceux à qui il confierait ses intérêts, sauf aussi leurs droits, coutumes et franchises. « *Hæc omnia quæ præscripta sunt, ego Raimundus comes mea voluntate gratia et amore proborum hominum Tolosæ, non quod teneor hoc facere nisi voluero, mando et convenio, et super sancta evangelia juro quòd hæc omnia teneam et observem firmiter in perpetuum, salvis et retentis omnibus juribus et dominationibus, sicut habeo ibì, et habere debeo. Hoc ità facto, consules civitatis Tolosæ et suburbii atque alii probi homines mandaverunt, et super sancta evangelia juraverunt domino Raimundo comiti Tolosæ, et cui Tolosam ordinare voluerit, fidelitatem et vitam et membra, et Tolosam scilicet civitatem, et suburbium et honorem, et quod nullum istorum sibi vel ei cui Tolosam ordinare voluit auferant, salvis et retentis omnibus eorum juribus et consuetudinibus et affranquimentis, sicut habent et habere debent. Hoc fuit factum mense Januarii, feria sexta in festo Epiphaniæ, in ecclesiæ sancti Petri Coquinarum, anno millesimo centesimo octavo ab incarnatione Domini.* »

On n'a aucune notion sur les Capitouls qui, en 1189, administrèrent la ville.

Les noms de neuf de ces magistrats, pour l'année 1190, sont seulement parvenus jusqu'à nous. En examinant cette liste, nous ne la considérons que comme un fragment, ainsi que celles de 1147, 1152, 1175, 1180, 1181 et 1188. Ceci paraît démontré, d'abord, par le petit nombre de magistrats qui y sont désignés, et ensuite parce que ces fragments se trouvent, en général, au milieu de listes qui contiennent vingt-quatre noms. Voici donc seulement ceux de quelques-uns des magistrats de cette année.

(1190.)

Bernard Pierre de Cossa.
Arnaud Rons.
Bernard Rons.
Raymond Géraud.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Etienne Carabordes.
Arnaud Guillaume Rainal.
David de Roaix.
Bernard de Saint-Ibars.

Pierre Raymond d'Escalquens, l'un des Capitouls ou Consuls de l'année 1190, appartenait à l'une des plus anciennes familles du comté. Des titres conservés autrefois dans les archives de la ville, depuis l'an 1141, font venir leur nom de la terre d'Escalquens, donnée depuis à l'église de Saint-Etienne de Toulouse, en 1163, par Montarsin d'Escalquens, lequel, dit Lafaille, « se rendit chanoine régulier de la même église ».... Ils avaient déjà fait la branche des anciens seigneurs de Pibrac, de laquelle étaient issus des Capitouls du nom d'Escalquens, que nous trouvons depuis, dans les annales.

L'année 1191 ne fournit aucune notion historique, et nous n'avons point la liste des magistrats municipaux de cette année. Ceux de l'année suivante sont au nombre de vingt-quatre.

(1192.)

Arnaud Raymond.
Arnaud Barravi.
Guillaume Athon de Saint-Ibars.
Bernard Pierre du Pont.
Géraud Arnaud.
Pons Guillaume de Saint-Romain.
Pierre Roger.
Pierre de Roaix.
Fulcrand de Villeneuve.
Guillaume de Latour.
Raymond Galin.
Hugues de Palais.
Bernard Pierre de Cossa.
Arnaud Rons.
Etienne Carabordes.
Guillaume Bernard d'Escalquens.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Raymond Géraud Vital.
Bérenger Raymond.
Pierre Maurand.
Raymond Paleficat.
Raymond Gautier.
Pons de Prinhac.
Arnaud Joannis.

On voit ici, comme à l'ordinaire, des noms illustres dans le pays figurer sur cette liste. Aux Raymond, aux Barravi, aux Roaix, aux Villeneuve, aux Latour, aux Maurand viennent se joindre les Palais, les Carabordes, qui sont entrés, durant le XIIe et XIIIe siècles, dans le Capitoulat; les Paleficat, qui prirent le nom d'un domaine situé près de Toulouse, et qui le porte encore; et les

d'Escalquens, que nous verrons trente-six fois faire partie de notre magistrature municipale.

Hugues de Palais (de Palatio), qui est compris dans la liste de cette année, était issu de l'ancienne famille de ce nom, qui possédait les seigneuries de Tarabel, Odars et autres lieux. Une partie des biens de cette famille passa depuis, par une fille, dans celle de Noé. Lafaille nous apprend que, par un titre qui était conservé dans les archives du collége de Maguelonne, il paraissait assuré que ce collége était l'ancienne maison d'habitation des Palais. Un domaine situé près de Toulouse porte encore le nom de cette famille.

Arnaud Johannis, l'un des Capitouls de l'an 1192, appartenait à la famille des Johannis qui prirent, depuis, le nom de Gargas; ils étaient seigneurs de ce lieu, de Cépet et de Montrabe. Hugues Johannis exerça, comme nous le verrons, les fonctions de viguier de Toulouse, en 1222, et habitait près de l'église de Saint-Saturnin. Ce fut dans son jardin que le comte Raymond VI fut frappé d'un mal subit. Les enfants de ce viguier firent transport de leur terre de Cépet au comte Raymond le jeune, en 1247. « Ceux de cette famille ont conservé, pendant plusieurs siècles, dit Lafaille, le nom de Johannis seul, ou joint à celui de Gargas; mais quatre conseillers au Parlement, qui ont rempli les quatre derniers degrés, n'ont porté que celui de Gargas, sous lequel cette famille est à présent connue. »

Les Capitouls de l'an 1192 firent un *établissement* relatif à la police, et c'est de cet acte que l'on a pris les noms de ces magistrats.

On ne connaît que douze Capitouls pour l'année suivante.

(1193)

Pierre de Saint-Martin.
Guillaume Raymond de Vignes.
Raymond Roebro.
Guillaume Raymond.
Géraud Esquinat.
Vital de Prinhac.
Guillaume Raymond d'Escalquens.
Arnaud Raymond d'Escalquens.
Guillaume Pons Astre.
Etienne Carabordes.
Géraud de Caors.
Armengaud Rons.

Parmi les noms des familles qui fournirent, cette année, des magistrats à la ville, on distingue celle de Vignes, Vinhas ou Vignas, qui est entrée vingt-quatre fois dans le Capitoulat de Toulouse, durant les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, et celle d'Astre, qui est indiquée quatorze fois dans les fastes de la magistrature municipale.

(1194.)

Pierre de Roaix.
Pierre Roger.
Guillaume de Latour.
Guillaume de Gamenile.
Raymond Galin.
Guillaume Hugues Rainal.
Pierre Raymond de Montautin.
Bernard Raymond Barravi.
Guillaume Athon de Saint-Ibars.
Pierre de Saint-Romain.
Géraud Arnaud.
Bernard Barravi.
Etienne Carabordes.

Bernard Pierre de Cossa.
Guillaume Carabordes.
Guillaume Izarn.
Pierre Dussourt.
Bérenger Raymond.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Pierre Embrin.
Raymond Gautier.
Jean Signier.
Raymond Géraud Vital.
Raymond Johannis.

Cette année, comme on le voit, les Capitouls sont au nombre de vingt-quatre. On trouve parmi eux beaucoup de noms déjà connus et qui figurent dans les listes précédentes, tels que les Saint-Ybars, qui doivent y paraître dix-huit fois encore ; les Raynal, ancienne famille qui possédait plusieurs fiefs considérables ; les Saint-Romain, qui jouirent d'une grande considération vers la fin du XIIe et durant les premières années du XIIIe siècle ; les Signier ou Siguier, maison qui jouit aussi de beaucoup d'estime durant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

C'est vers la fin de cette année que Raymond V mourut à Nîmes, âgé de soixante ans. Un auteur qui vivait en ce temps dit, en parlant de ce prince : « Raymond, petit-fils, par Alphonse, son père, du très illustre Raymond de Toulouse, que le vulgaire appelle le comte de Saint-Gilles, était aussi recommandable par ses exploits militaires que par sa prudence, son affabilité et sa grandeur d'âme. Egal aux rois, supérieur aux ducs et aux comtes, il soutint, pendant très long-temps, la guerre contre Henri II dit *le Vieux,* roi d'Angleterre, et contre Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, qui ne cessèrent de le harceler. Il fut toujours vainqueur de ces princes, parce qu'il

prévint si bien par sa sagessse les desseins qu'on formait contre lui, qu'il les fit tous échouer. » Sa mort causa un deuil universel. Les troubadours, dont il fut le protecteur, et qui le désignèrent toujours en le nommant *le bon comte Raymond,* célébrèrent sa mémoire. Sa cour était leur asile, et leurs ouvrages et les biographies contemporaines prouvent qu'il n'honora point des ingrats.

Raymond VI, fils et successeur du précédent, prit possession de la ville et du comté de Toulouse *un vendredi de janvier, jour de l'Epiphanie de l'an* 1194, ou de l'an 1195, selon notre manière de placer le commencement de l'année. L'un des premiers actes du règne de ce jeune prince fut de réunir, dans l'église de Saint-Pierre de Cuisines, les Consuls et les Prud'hommes de la ville et du faubourg de Toulouse : ceux-ci lui prêtèrent serment de fidélité, *sauf leurs droits, usages, coutumes et franchises.* De son côté, le comte fit aussi le serment, sur les saints évangiles, d'observer, de respecter ces coutumes, et il les confirma, ainsi que les *établissemens* et les statuts que son aïeul Alphonse (1) et son père Raymond avaient faits en faveur des habitants.

Les annalistes de cette ville et ceux qui ont donné les listes des Capitouls, d'après les registres et les chartes (2) conservées dans l'Hôtel-de-Ville, ne font point connaître les Capitouls de l'an 1195, qu'il ne faut pas peut-être séparer de ceux de 1194, à cause de notre manière de commencer l'année.

Nous n'avons point, dans les listes publiées officiellement, les noms des Capitouls de l'année 1196, et néanmoins un acte authentique, conservé dans les archives du

(1) Voyez Preuves.

(2) Tableau chronologique des noms de messieurs les Capitouls, par Abel et Froidefond, in 8°, 1786.

Capitole (1), nous fait connaître, si non tous ces magistrats, du moins dix-huit d'entr'eux.

Voici leurs noms :

(1196.)

Raymond de Château-Neuf.
Jourdain de Villeneuve.
Hugues de Roaix.
Ademar du Pont.
Bernard Raymond Barravi.
Raymond Galin.
Pierre Raymond l'aîné,
Guillaume Carabordes.
Raymond Guillaume.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Arnaud Raymond d'Escalquens.
Raymond Géraud.
Géraud Esquinat ou Esquivat.
Jean Siguier.
Armengaud le Roux.
Guillaume de Gardouch.
Raymond Athon de Toulouse.
Bernard Barravi.

L'acte où se trouvent les noms de ces magistrats a une très grande importance pour l'histoire municipale de Toulouse. D'après cet acte, dit Dom Vaissete (2), « le comte, après avoir épousé Jeanne, sœur du roi d'Angleterre, se rendit le 12 de novembre de l'an 1196 dans le cloître de Notre-Dame (de la Daurade) de Toulouse, dans la salle du Prieur, et là il reconnut et accorda, en présence des Consuls au nombre de dix-huit, et du Conseil de la ville et du faubourg, et des principaux habitants, qu'il n'avait sur

(1) Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, 226.

(2) *Hist. Génér. de Languedoc*, nouv. édit. tom. V. p. 43, 44.

eux aucun droit de queste, de tolte, d'albergue et de prêt, *à moins qu'ils* ne lui permissent volontairement. Il confirma en même temps les libertés, coutumes, usages et priviléges de la ville de Toulouse, ainsi que le comte Alphonse son aïeul et le comte son père les avaient accordés et approuvés. »

On voit par cet acte (1) combien nos souverains attachaient de prix à reconnaître les droits de leurs vassaux. Une alliance, un mariage, depuis quelques jours seulement, unissait les maisons d'Angleterre et de Toulouse, et l'on pouvait craindre qu'assuré de l'appui d'une grande puissance, le comte prit le parti d'accroître son pouvoir en brisant le faisceau de nos libertés publiques. Aussitôt, soit que cet acte ait été sollicité par le peuple, soit qu'il fut le résultat spontané de la bonne foi du prince, une charte donnée en présence des magistrats municipaux, des Prud'hommes et des principaux habitants, assure le présent et l'avenir du pays, et reconnaît la légalité, la légitimité de ce qui a été reconnu et établi autrefois en faveur de ces libertés. Rien ne montre mieux combien ces libertés qui dérivaient du régime municipal étaient alors respectées dans Toulouse, même par celui qui pouvait être soupçonné de n'avoir pas un grand amour pour elles.

En outre des noms de quelques grandes familles que nous avons vus dans les listes précédentes, celle de 1196, négligée par nos historiens, en offre quelques autres qui ne sont pas sans illustration.

Raymond de Château-Neuf, ou de Castelnau, était seigneur de ce lieu, qui, plus tard, devint l'une des baronnies qui donnaient à ses possesseurs le droit d'entrer dans les états-généraux de Languedoc. Les Castelnau possédaient aussi plusieurs terres voisines de Toulouse. Ils étaient issus

(1) Voyez Preuves.

d'une branche puinée des anciens seigneurs de Caraman. Nous avons déjà vu, en 1181, Raymond de Castelnau exerçant les fonctions de *Consul*, ou de *Capitulaire*, et Aymeric de Castelnau occupant la même charge en 1188. Suivant Lafaille, les Castelnau sont mentionnés entre les seigneurs qui firent l'hommage de leurs terres au comte Raymond VII, en 1258.

Guillaume de Gardouch était issu de l'ancienne famille de Varagne, qui possédait déjà, durant la seconde moitié du XIIme siècle, une portion du territoire de Gardouch, et qui en obtint le château, la seigneurie de la Bruyère et le fort de Mourvilles du comte Raymond VII, l'an 1251, en échange de la terre de Baziége qu'elle céda à ce prince. On sait que cette antique famille subsiste encore.

(1197.)

Raymond de Castelnau.
Jourdain de Villeneuve.
Hugues de Roaix.
Adhémar du Pont.
Bernard Raymond Barravi.
Guillaume de Gardouch.
Raymond Athon de Toulouse.
Bernard Barravi.
Raymond Galin.
Pierre Raymond l'aîné.
Bernard Carabordes.
Etienne Carabordes.
Raymond Guillaume.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Arnaud Raymond d'Escalquens.
Raymond Géraud.
Géraud Esquinat.
Jean Siguier.
Armengaud Rons.
Pierre de Toulouse.
Raymond Gautier.
Bérenger Raymond.
Raymond Joannis.
Hugues de Palais.

L'identité des noms de la plupart de ces magistrats avec les noms des Capitouls de 1196, peut porter à croire que les mêmes consuls administrèrent la ville durant les années 1196 et 1197, et que cette liste n'est encore qu'un fragment.

Ce fut d'après l'avis et le consentement des Consuls et du Commun Conseil de la ville et du faubourg que, cette année, le viguier de Toulouse fit ce qu'il nomme *une constitution* ou *ordonnance* en faveur des créanciers contre leurs débiteurs. Cette ordonnance est extrêmement sévère, et elle montre combien on tenait à faire garder la foi promise.

(1198.)

Arnaud de Villeneuve.
Fulcrand de Villeneuve.
Pierre Philistord.
Aymeric de Castelnau.
Pierre de Roaix.
Bernard Raymond de Toulouse.
Géraud Arnaud Barravi.
Raymond Bernard Barravi.
Pierre Raymond de Montautin.
Philistore Gilabert.
Arnaud Gilabert.
Guillaume Durand.
Pierre de Saint-Martin.
Raymond Roinail.
Raymond Guillaume d'Escalquens.
Vital de Prinhac.
Guillaume Fulcrand.
Pierre Embrin.
Arnaud Raymond.
Guillaume Raymond.
Raymond Maurand.
Arnaud Rons.
Guillaume Izarn.
Amalric Maurand.

L'absence de presque tous les documents historiques pour cette année, comme pour quelques-unes des précédentes, est d'autant plus fâcheuse, que l'on y trouverait à coup sûr d'importantes notions sur les croyances hérétiques, sur les efforts des sectaires contre le catholicisme, sur les combats théologiques que leur livraient quelques prêtres dévoués, et sur les progrès que l'erreur faisait néanmoins dans toutes les classes de la société, mais surtout chez les châtelains, chez les hommes puissants par leurs richesses : imprudents, qui, ne prévoyant pas l'avenir et négligeant les intérêts du présent, allaient livrer leur existence, leurs domaines, leur familles aux chances d'une guerre acharnée qui devait déplacer toutes les fortunes, changer les positions, et donner de nouveaux maîtres et d'autres lois à un pays jusqu'alors heureux par sa fertilité, heureux par la civilisation avancée de ses habitants et par l'extrême bonté de ses souverains.

Nous le verrons bientôt, l'hérésie albigeoise n'obtint jamais un succès réel dans Toulouse. Elle y fut prêchée sans doute ; mais si le palais d'Alaman de Roaix s'ouvrit pour les diacres, les évêques, les *femmes revêtues* ou *diaconesses* de la secte ; si quelques-uns d'entr'eux trouvèrent un asile dans la rue de *Varagne,* ou dans celle de l'Orme-Sec (*de Ulma Sicca*), presque toutes les autres maisons de la ville, à l'exception de celles de quelques seigneurs possessionnés dans le Lauraguais, leur furent fermées, et ils n'osèrent jamais prêcher en public.

(1199.)

Bertrand de Mons.
Raymond de Castelnau.
Raymond Arnaud de Beauville.
Hugues de Roaix.

Bernard Raymond de Toulouse.
Raymond Gilabert.
Arnaud Odon.
Jean de Saint-Romain.
Guillaume Athon de Saint-Ibars.
Arnaud Barravi.
Fulcrand Athon.
Hugues de Palais.
Guillaume Raymond du Bourg.
Etienne Carabordes.
Bernard Carabordes.
...... Carbonel.
Guillaume Raymond.
Pierre Embrin.
Maître Bernard.
Arnaud Raymond d'Escalquens.
Raymond Velin.
Izarn Geraud.
Raymond Maurand.
Armengaud Rons.

Nous n'avons aucun document historique sur le gouvernement municipal de Toulouse durant l'année 1199. Mais peut-être l'époque où les Capitouls entraient en place et la manière dont nous avons fixé le commencement de l'année pouvaient faire naître quelques erreurs à ce sujet, et peut-être aussi l'établissement fait au mois de mars de l'an 1200, touchant l'argent prêté au fils de famille, appartient-il aux Consuls nommés en 1099 (1). Cet Etablissement fait par les Consuls n'est pas une simple ordonnance de police, c'est une loi écrite pour durer toujours; on n'en connaissait pas alors de plus sévère. Elle permettait aux créanciers, chacun à leur tour et selon le rang de leur créance, d'arrêter ceux qui leur devaient, de les tenir dans leur maison et aux fers, en les nourrissant seulement au pain et à l'eau jusqu'à parfait paiement.

(1) Voyez Notes et Preuves.

Raymond V avait épousé la sœur du roi d'Angleterre, oubliant qu'il devait ménager son suzerain, mais porté à cette alliance dans l'espoir d'accroître sans doute ses domaines à l'aide du secours d'un puissant allié. Ligué avec le roi d'Angleterre, il devait nécessairement encourir la disgrâce du souverain de la France; et si la vengeance de celui-ci ne l'atteignit point, du moins, plus tard, il l'abandonna aux croisés, et ne fit rien pour le sauver. La mort de Richard Cœur-de-Lion, tué à Châlus en 1099, ravit à Raymond VI un beau-frère, un ami aussi entreprenant que brave. Raymond avait mécontenté la France, et cependant il ne trouva point dans la suite un secours toujours assuré dans le successeur de Richard.

(1200.)

Raymond de Castelnau.
Pierre Roger, avocat.
Guillaume de Latour.
Athon de Mons.
Bernard Raymond Barravi.
Raymond Durand.
Pierre Saint-Martin.
Pierre Lambert.
Pierre de Toulouse.
Pons de Villeneuve.
Hugues de Palais.
Bernard Pierre de Cossa.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Raymond Géraud Vital.
Pierre Maurand.
Jean Siguier.
Gérard Esquinat.
Raymond Gautier,
Raymond Guillaume.
Bérenger Raymond.
Arnaud de Roaix.
Pons Carabordes.
Guillaume Carabordes.

Tandis que les éléments d'une immense révolution s'élaboraient avec rapidité, le gouvernement municipal de Toulouse s'affermissait, et de nouvelles lois, de nouveaux réglements ajoutaient chaque année de nombreux articles au code qui depuis long-temps régissait cette ville.

Cette année encore, de nobles et anciennes familles entrèrent dans le Capitoulat. Les Castelnau, les Barravi, les Latour, les Toulouse, les Escalquens et les Roaix sont en effet inscrits, comme on vient de le voir, sur la liste des Capitouls.

(1201.)

Pierre Guillaume Philistorg.
Jourdain de Villeneuve.
Arnaud Gilabert.
Athon de Mons.
Arnaud Vestiac.
Arnaud de Villeneuve.
Pierre de Roaix, surnommé *Grinus*.
Pierre de Toulouse.
Pierre de Saint-Ibars.
Pierre de Saint-Romain.
Bernard Pierre Dupont.
Raymond Bernard Barravi.
Guillaume Izarn.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Raymond Geraud Vital.
Etienne Carabordes *le jeune*.
Oldric Maurand.
Bérenger Raymond.
Jean Siguier.
Vital de Prinhac.
Pierre Maurand.
Geraud Esquiuat.

Nous voyons encore, cette année, les noms de plusieurs grandes familles apparaître dans la liste des Capitouls. On en trouve moins l'année suivante, et cependant alors

le gouvernement municipal déploya toute sa force, toute sa puissance.

(1202.)

Bernard Guillaume Palier.
Bernard Carabordes.
Pierre Raymond l'aîné.
Raymond Pulier.
Raymond Guy.
Me Guillaume Lambers.
Guillaume Raymond de Lille.
Martin de Lambes.
Raymond Carpin.
Arnaud Figuières.
Guillaume Joannis.
Bernard Ortolanus, marchand.
Raymond Paleficat.
Jean de Capdenier.
Raymond Centule.
Marcel du Pont.
Odon Gaubert.
Pons Lenfant.
Raymond Legros.
Raymond de Cassanel.
Raymond de Soissons.
Raymond Bernard Vital.
Pons de Peguillan.

De longues divisions existaient depuis quelque temps entre Toulouse et la petite ville de Rabastens en Albigeois. Les seigneurs, les chevaliers, les habitants de ce lieu avaient insulté, maltraité quelques habitants de Toulouse. Les Capitouls résolurent de se venger de tant d'injures. Ils assemblèrent l'armée communale et marchèrent contre Rabastens. Ils avaient amené avec eux des machines de guerre, et le siége de ce lieu était résolu. Déjà arrivés sur les bords de l'Agout, ils allaient jeter leurs troupes au-delà de cette rivière, lorsque Pilfort de Rabastens et un autre

député vinrent, le 10 juin, demander à entrer en accommodement, remettant d'ailleurs la connaissance de leurs différends au comte Raymond et à sa cour. Cette proposition fut acceptée, et l'armée toulousaine se mit en retraite. *Notum sit omnibus præsentibus atque futuris, quòd dùm consules urbis et suburbii Tolosæ erant in honoribus sancti Barcii cum communi exercitu Tolosæ, et faciebant parare passa fluminis Agodi, ut illum transirent et pergerent cum communi exercitu Tolosæ apud Rabastenses ad injurias et malefacta domini quas et milites et homines Rabastensium olim eis distringenda, tunc scilicet Pilisfortus de Rabastensis et Salvanacus pervenerunt apud sanctum Barcium et præparaverunt pro se ipsis et pro omnibus dominis et militibus et hominibus castri de Rabastensis, consulibus urbis Tolosæ et suburbii, quod jus facerent et acciperent de omnibus querelis cunctis hominibus et fœminis urbis Tolosæ et suburbii, cognitione domini Ramundi tolosani comitis et curiæ suæ* (1).

La même année, les Capitouls, à la tête de l'armée de Toulouse, furent demander aux seigneurs, chevaliers, prud'hommes et habitants de Villeneuve, raison des injures qu'ils avaient faites aux habitants de la capitale du comté; et leurs adversaires, effrayés, consentirent à payer les frais de la guerre.

Ces faits prouvent toute l'indépendance de la Commune et celle de ses Consuls, qui n'avaient point recours à la puissance du comte. Les bataillons toulousains n'obéissaient qu'aux magistrats municipaux, élus par le peuple. Une démocratie armée subsistait ainsi en face d'une puissante féodalité.

Il est digne de remarque que cette attitude guerrière de la Commune de Toulouse date d'une année où presqu'aucun des grands noms inscrits dans les fastes des

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

années précédentes ne paraît dans la liste consulaire. Dans le nombre des magistrats se trouve un marchand. Ce ne sont plus, à deux ou trois exceptions près, de nobles chevaliers qui administrent la ville, ce sont des hommes tirés de la classe moyenne ou des masses populaires.

Cette même année, ou l'année suivante, un réglement accorda une entière liberté au commerce des blés et des vins, et les magistrats municipaux résolurent, par leur détermination, un problême qui, durant le dernier siècle, a longtemps occupé les économistes. « *Quod omnes homines et fœminæ habitantes in Tolosâ in civitate scilicet et suburbio habeant licentiam et potestatem trahendi et faciendi trahere omne blatum suum et vinum liberaliter in quâcumque parte voluerint et eis placuerit, per aquam scilicet et per terram.* » C'est de la même époque que date un réglement relatif aux moyens de punir les malfaiteurs : « et de cet acte, dit Catel, nous pouvons recueillir combien il estoit mal aisé, en ce temps-là, d'avoir justice de celuy qui habitoit hors le consulat de Tholoze, s'il avoit offensé quelqu'un de la ville; car, en ce cas, il falloit procéder par réquisition ou par représailles, et quelquefois par armes et dégats, contre la ville duquel estoit celuy qui avoit offensé un habitant de Tholoze, et duquel on n'avoit pu retirer raison par le seigneur du lieu (1). »

(1203.)

Arnaud Mancip.
Guillaume de Posan.
Bernard Guibert.
Pont Belenguier.

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

Hugues Johannis.
Guillaume de Vendines.
Arnaud de Péguillan.
Pierre de Miramont.
Pierre Vital.
Terrénus de Sarres.
Bernard de Cadoul.
Arnaud Bernard.
Martin Ruffat.
..... Taillefer, marchand.
Guillaume Pont Maschal.
Vital Lenoir.
Bernard Molin.
Bernard Ratins.
Bernard Bonhomme.
Toletus Aribert.
Vital Mestre.
Bernard Gautier.
Raymond Ganuscius.

On remarquera que, cette année encore, si l'on en excepte deux ou trois personnages, la plupart des Capitouls n'appartiennent point aux classes élevées de la société, et que, néanmoins, jamais le gouvernement municipal de Toulouse ne fut aussi entreprenant, aussi porté à défendre la gloire et les intérêts de la ville. Bernard, comte d'Armagnac, les habitants de Saverdun, ceux d'Auterive, de Verfeil et de Gaillac étaient en guerre avec Toulouse. Les Capitouls rassemblent l'armée communale, ils la dirigent eux-mêmes. Le 2 février, le comte d'Armagnac est forcé de conclure un traité de paix avec la ville; le 7 mars, les habitants de Saverdun se soumettent; le 4 mai, le 5 juin et le 8 octobre, ceux d'Auterive, de Verfeil et de Gaillac en font autant. La bannière de Toulouse, insultée par l'un des plus nobles et des plus puissants vassaux du roi de France, et par les seigneurs, les chevaliers et les citoyens d'une foule de petites villes, est portée partout où il y a une injure à venger, une réparation à obtenir, et les ma-

gistrats de cette année préparent à leurs successeurs de l'année suivante une gloire nouvelle (1).

(1204.)

Pons Guillaume de Saint-Romain.
Tolosan de Lézat.
Bernard Guillaume de Palais.
Arnaud Maynade le jeune.
Fulcrand de Posan.
Bernard de Latour.
Pierre Constantin.
Bernard Roger.
Arnaud Guy.
Constantin de Quint.
Pons de Quint.
Bernard Dufaur.
Pons Guitard.
Olivier de Prulhac.
Oldric de Portal.
Arnaud Rons.
Bonnet Versella, ou Versalha.
Guillaume Caseveille.
Guillaume de Lausin, ou de Lauzon.
Bernard de Ulmo.
Pons Palmade.
Vital Géraud.
Pierre Bruni, ou Lebrun.
Arnaud Aix le jeune.

Cette année, Bernard Guillaume de Palais et Bernard de La Tour sont les seuls Capitouls dont le nom ait acquis dans la province une haute renommée. La famille de Saint-Romain, entrée sept fois dans le consulat, avait aussi quelque éclat, mais après celles de Palais et de La Tour.

Les Capitouls de cette année avaient trouvé les éléments

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

de nouveaux succès pour le système municipal qui dominait dans Toulouse. Vézian, vicomte de Lomagne, était l'ennemi de notre ville. L'armée toulousaine se dirigea vers la petite province où régnait ce seigneur. Elle déploya ses tentes autour du château fort d'Autvillar, et le 14 juin de cette année, un traité de paix fut conclu entre les Capitouls et le vicomte. Déjà Bernard d'Orbessan avait de même été obligé de se soumettre et de devenir en quelque sorte l'homme-lige des magistrats municipaux de Toulouse (1). Mais cette puissance allait être fortement attaquée.

Nous sommes parvenus à cette fatale époque où l'hérésie, triomphant dans le comté de Toulouse et dans les provinces voisines, livra ces belles contrées à toutes les horreurs d'une guerre implacable. Raymond VI, trop indulgent, ne prévoyait point les malheurs qu'allaient faire naître des croyances dangereuses qui non seulement menaçaient l'église, mais aussi la société tout entière. Proscrire le mariage, permettre le déréglement des mœurs, montrer l'univers en proie aux combats de deux divinités également puissantes, détruire la famille, tels étaient les dogmes des sectaires, tels devaient être les résultats de la doctrine albigeoise. On n'a vu que des victimes innocentes dans ces hommes égarés par un grossier fanatisme, dans ces femmes trompées par des maximes souvent coupables, et qui aux XIIe et XIIIe siècles, ont causé tant de maux dans le midi de le France; on n'a reconnu en eux que des êtres injustement persécutés, et qui ne professaient que des opinions inoffensives; mais que l'on étudie, dans les documents historiques de l'époque, ce que c'étaient que leurs dogmes et les conséquences fatales qui devaient en découler, et l'on saura combien cette secte était dan-

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

gereuse, combien elle était contraire aux progrès de la civilisation et des lumières (2). Nous verrons bientôt plusieurs magistrats de Toulouse prendre une part plus ou moins active aux troubles occasionnés par la prédication du Manichéisme, et par l'invasion des hommes d'outre-Loire, qui, appelés par l'Eglise, vinrent chercher en Languedoc de la gloire et des pardons, et qui n'obtinrent que les riches dépouilles d'un peuple opprimé.

Les troubles excités dans le sein même de l'Eglise de Toulouse ajoutèrent encore aux symptômes effrayants qui annonçaient un cataclisme religieux et politique. Raymond Arnaud, évêque de Comminges, et Raymond de Rabastens, archidiacre d'Agen, se disputèrent le siége des Saturnin et des Exupère; et bien que l'évêque de Comminges eût gagné sa cause, Raymond de Rabastens fut cependant sacré évêque. Son élection fut cassée comme simoniaque; mais les hérétiques profitèrent de ces divisions pour accroître le nombre de leurs sectaires. L'erreur avait fait quelques progrès dans Toulouse. Frère Pierre de Castelnau et frère Raoul, l'un et l'autre religieux profès de l'abbaye de Fonfroide, étaient venus dans cette ville en 1203. Ils avaient combattu par leurs prédications, et avec avantage, les nouvelles opinions. Le samedi 13 décembre, les Consuls qui exerçaient encore durant une partie de l'année 1203 firent serment, au nom de toute la ville, entre les mains de ces deux légats, de garder la foi catholique et romaine. Pierre de Castelnau et Raoul déclarèrent, avant la prestation du serment, qu'ils avaient reçu du pape le pouvoir de confirmer les libertés, les usages, les coutumes de Toulouse, assurant d'ailleurs que tous ceux qui prêteraient le serment exigé seraient tenus pour fidèles chrétiens, et

(2) Voyez *Histoire Générale de Languedoc*, tome VI, *Additions et Notes*, nouvelle édition.

qu'on ne pourrait leur causer aucun dommage, ni dans leurs biens, ni dans leurs personnes, alors même qu'ils auraient été auparavant accusés d'hérésie ; mais que ceux qui refuseraient de souscrire à ce serment seraient déclarés excommuniés. L'assemblée eut lieu dans la vaste basilique de Saint-Saturnin, et l'acte fut passé en présence de Raymond, évêque de Toulouse, de Guillaume de Cantèse, abbé de Saint-Saturnin, des bayles et viguiers du comte, de plusieurs des plus notables citoyens, entre lesquels étaient vingt Consuls, qui reçurent cet acte tant en leur nom qu'en celui de leurs collègues qui faisaient alors parti dú *Chapitre*, et de tout le peuple de Toulouse.

Ce fut en 1204 que saint Dominique vint pour la première fois à Toulouse. Au reste, le clergé s'opposa, en partie, à l'action des légats dans la province, ce qui apporta une nouvelle complication dans les événements qui se déroulaient avec une effrayante rapidité. L'année suivante, le comte de Toulouse promit aux légats de chasser les hérétiques, mais il ne tint pas sa promesse; et sa tolérance, sa bonté, firent naître en grande partie les malheurs qu'il faudra bientôt raconter.

On aura remarqué, sans doute, que les légats confirmèrent, au nom du Saint-Siége, les libertés, les usages, les coutumes de Toulouse. Mais il est probable que cette déclaration ne produisit pas un favorable effet sur l'esprit des citoyens. Habitués à jouir de ces libertés, dont l'origine remontait au temps de l'occupation romaine, ils devaient croire qu'un prince étranger, quel que fût son pouvoir spirituel, n'avait aucun droit sur la constitution politique de la cité, et que la confirmation de ses vieux priviléges n'appartenait qu'aux souverains temporels, au comte et au roi. Si, donc, les légats voulurent, par cette concession, attacher les Toulousains aux croyances catholiques, ils montrèrent seulement, par cette manifestation,

la prétention du Saint-Siége à la domination universelle, et ils fournirent des armes aux nombreux ennemis du successeur de saint Pierre, ennemis qui s'agitaient alors dans le comté de Toulouse et dans les principautés qui en dépendaient.

Les abus provenant d'un zèle indiscret vinrent ajouter encore aux forces des ennemis du catholicisme.

(1205.)

Guillaume de Montautin.
Adhémar de La Tour.
Pierre Géraud de Rocacurva, ou Cueva.
Guillaume Pons de Niort.
Raymond Arnaud de Posan.
Etienne de Denesse.
Raymond Rainal.
Tolosan Taillefer.
Tolosan de Siol.
Raymond Pelefixe.
Armengaud Rons.
Adalbert Astre.
Jean de La Tour.
Guillaume de Gaillac.
Raymond Guitard.
Guillaume Aix.
Raymond Pierre de Saint-Martin.
Raymond de Faxis.
Pons de Prulhac.
Bernard Raymond Astre.

Les Consuls de cette année, voyant que l'on accusait très légèrement du crime d'hérésie les plus illustres citoyens, firent, le 4 mars de cette année, un *établissement* ou réglement d'après lequel nul ne pouvait être accusé d'avoir été hérétique, après sa mort, à moins que la même accusation n'eût été formulée contre lui pendant sa vie. A ce réglement, ils ajoutèrent différents articles relatifs aux

vêtements, et d'autres qui réglaient ce qui devait avoir lieu aux enterrements, défendant à ceux qui y assistaient de s'arracher les cheveux, d'égratigner leur visage, ou de déchirer leurs vêtements. Un autre article défend aux jongleurs et aux jongleresses (*joculatores, joculatrices*) (1) d'entrer dans les maisons d'aucun homme ou femme de Toulouse, si ce n'est au temps des noces. L'insolence des jongleurs était devenue si grande et leurs jeux si obscènes que l'on ne pût qu'applaudir aux réglements faits à leur égard par les Consuls. Cette année, le comte Raymond, ayant réuni les principaux habitants dans le cloître de la Daurade, promit, devant les Consuls, de ne point changer ni altérer la monnaie *septène* de Toulouse que Raymond V avait établie lorsqu'il avait changé celle du comte Alphonse, et de ne jamais rien diminuer de son poids et de son alloi (2).

Ce fut en ce temps que Foulques devint évêque de Toulouse. Fils d'un riche marchand de Gênes établi à Marseille, il avait cultivé, dès ses jeunes ans, et avec succès, la poésie romane. Favori de Barral, il devint amoureux d'Alazaïs de Roque-Martine, femme de ce seigneur, et il chanta souvent cette dame, alors célèbre. Sa passion le compromit, l'égara, et il dût quitter la Provence. Le roi Richard, qui l'aimait et qui appréciait son talent, le comte de Toulouse Raymond V, et Alphonse, roi d'Aragon, furent ses protecteurs; mais ils moururent, et Foulques, qui était marié et qui avait deux fils, entra dans l'ordre de Cîteaux. Fougueux, cruel, ne sachant maîtriser ni sa colère ni sa haine, il fit couler des torrents de sang, il livra au pillage et à l'incendie sa ville épiscopale, et son nom a été justement flétri par l'histoire.

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

(2) Ibid.

Ce fut le dimanche 5 février 1205, ou plutôt 1206, suivant notre manière de compter, que Foulques prit possession de l'évêché de Toulouse.

On ne connaît point le nom des Capitouls qui siégèrent durant cette année. Catel, Lafaille, l'auteur de la liste publiée en 1768, Abel et Froidefond ne les ont point fait connaître.

(1207.)

Arnaud Bernard.
Guilhaume Adhémard.
Pierre Bernard de Colomiés.
Bernard Bonhomme.
Pierre Amiel.
Raymond de Ulmo.
Arnaud de Miramont.
Guillaume Arnaud Taillefer.
Raymond Molinier.
Arnaud Pierre de Saint-Romain.
Bernard de Saint-Romain.
Arnaud Gautier.
Maître Bernard.
Raymond Pellipar.
Raymond Guillaume de Lens.
Pons Astre.
Raymond Adalbert.
Raymond Guillaume Delort.
Raymond de Péguillan.
Pons Barbadal.
Guillaume Pierre Raynal.
Pons Palmède le jeune.
Guillaume Sarremejanes.

Comme cela était déjà arrivé quelquefois parmi les noms des Capitouls de cette année, on ne voit plus paraître aucun de ces noms historiques qui figurent dans plusieurs des listes précédentes. On dirait que la haute noblesse s'était entièrement retirée des affaires de la commune,

qu'elle se préparait à la guerre, ou que le peuple lui avait retiré entièrement sa confiance. Il est dès-lors assuré qu'en général ces familles avaient adopté les nouvelles opinions, que quelques gentilshommes étaient devenus les plus ardents propagateurs de la secte albigeoise, et que quelques-uns d'entr'eux avaient même pris la robe noire et les sandales des ministres. Bernard de Lamotte, issu d'une noble famille qui subsiste encore, avait le titre d'évêque parmi les sectaires, et venait prêcher en secret dans le château ou palais fortifié d'Alaman de Roaix. Raymond de Varagne (*Varanha*) recevait aussi les nouveaux croyants dans le palais dont on voit encore aujourd'hui les restes, et qui donna son nom à l'une de nos rues. Plusieurs membres de l'antique famille de Villeneuve propageaient avec un zèle qui ne connaissait point de bornes les doctrines nouvelles. Raymond de Castelnau, Estolt de Roqueville et quelques autres amenaient, des forêts du comté de Foix et des manoirs du Lauragais, de nombreux prédicants dans Toulouse. Pictavin le Vieux recevait aussi ces prédicants dans sa maison, située rue de l'Orme-Sec (*in carriera de Ulma Sicca*). Là, on *adorait* les ministres, on s'agenouillait trois fois devant eux, en leur disant : « *Bons hommes, priez Dieu pour nous!* Là aussi on mangeait leur *pain béni*. Là, on leur faisait de nombreuses offrandes. Mais on cherche en vain dans les documents historiques de cette époque l'indication d'une prédication publique dans Toulouse. C'était dans les maisons des plus riches sectaires, c'était dans les forêts et sur les places publiques de quelques bourgades qu'ils déroulaient la série de leurs croyances. C'est alors, comme je l'ai dit ailleurs (1), que les prédicants s'écriaient : « Ne croyez point qu'un Dieu unique existe et ait créé le monde.

(1) *Hist. Génér. de Languedoc*, tom VI, nouvelle édition.

Il est deux principes surnaturels qui se combattent et sont alternativement vainqueurs et vaincus : l'un est le Dieu bon, grand, sublime ; l'autre le démon. Celui-ci a créé le monde et toutes les créatures qu'il renferme. Ne croyez pas à la présence réelle : Dieu ne se rend point visible, Dieu n'est point dans le sacrifice de l'autel ; le baptême est une chose inutile, l'eau ne lave point les péchés ; le mariage est un crime ; foulez aux pieds de vaines superstitions. Priez, mais surtout faites prier par nous ; adorez en nous, non pas l'homme mortel, mais le ministre de la vérité ; recevez notre paix, asseyez-vous à notre cène, où nous vous donnerons le pain que nous aurons béni ; renoncez aux liens charnels qui unissent les membres d'une même famille ; surtout, ne croyez point qu'au jour du jugement, vos corps se ranimeront et reprendront une nouvelle vie. A l'heure où la mort vous appellera, demandez notre présence : nous seuls pouvons guider vos âmes dans la voie du salut éternel, et alors vous deviendrez *bons* et *parfaits* comme nous. »

Les missionnaires de la secte avaient cru qu'ils ne pourraient rien faire s'ils ne trouvaient point parmi les femmes de puissants appuis ; ils avaient créé, en conséquence, un ordre composé des personnes du sexe qui leur étaient entièrement dévouées ; on les nommait généralement les *Revêtues* (*Induta*) et aussi les *Diaconesses*. Elles partageaient les fonctions des ministres, elles prêchaient, et on les *adorait*. Quelquefois, dans les cérémonies de la secte, elles plaçaient des couronnes sur leurs cheveux ; elles offraient, et on mangeait avec elles, le *pain béni*, cette sorte d'Eucharistie des Albigeois. Actives, pleines de zèle, on les retrouvait partout. Ainsi que les ministres, elles pratiquaient pour les malades cette grande cérémonie que les missionnaires catholiques nomment l'*hérétication*. Abandonné des médecins, le malade était livré

aux prédicants et aux femmes *revêtues* : aucun secours humain ne pouvait plus lui être offert. Couché sur la paille ou sur la cendre, il écoutait les exhortations des ministres ou des femmes qui les remplaçaient. Une fièvre brûlante le dévorait, mais il demandait en vain de quoi étancher sa soif : pour les prédicants, son corps, qui ne devait point renaître, n'était plus rien, et à toutes ses demandes on répondait : *endure !* (1)

L'une des causes des progrès immenses de la secte dans le Lauraguais (2) doit se retrouver dans l'ancienneté de son établissement à Saint-Félix de Caraman, petite ville de cet ancien comté. C'est dans ce lieu qu'existait, en 1167, Niquenta ou Nicetas, pape des Albigeois. C'est là que furent élus plusieurs évêques hérétiques : Renaud Raymond pour Toulouse, Giraud Mercier pour Carcassonne, Raymond de Cazales pour la vallée d'Aran.

Quelques écrivains ont parlé avec éloge des mœurs des sectaires. J'ai dit qu'ils proscrivaient le mariage, et à ce sujet nous possédons des documents nombreux. Ils toléraient le concubinage, et assez souvent c'était chez des femmes perdues que, suivant l'un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque de Toulouse, les évêques, les diacres et les ministres allaient s'établir. Nous citerons, entr'autres, Bertrand Martin, auquel les sectaires avaient donné le titre épiscopal, et qui habitait au Mas de Saintes-Puelles chez *Na Baiona, concubine de Bernard de Quiders.*

Les Consuls de l'année 1208 firent, avec le Commun Conseil de la ville et du faubourg, divers réglements sous

(1) *Enduro*, en langue romane. A Toulouse encore, lorsque l'on croit qu'un malade doit bientôt mourir, et que tout remède lui est inutile, on dit : *A lé mal d'enduro*, ce qui signifie *il va mourir.*

(2) Pays qui forme aujourd'hui, dans le département de la Haute-Garonne, l'arrondissement de Villefranche. Ce fut autrefois le comté de Lauraguais.

le titre d'*établissements*; tous étaient relatifs en quelque sorte à la police. Dans l'un d'entr'eux, ils s'occupaient de la conservation des sépultures des familles. Cet établissement est ainsi conçu : *Iterùm ipsi Consules, cum communi Consilio urbis et suburbii, fecere tale stabilimentum, quod aliquis homo vel femina hujus villæ Tolosæ monumentum vel sepulturam alicujus in generis postquàm videlicet aliquis vel aliquia ibi tumulatus fuerit, nullatenùs possit vendere nec dare à se vel à suo genere, alio modo alienare.*

Le comte de Toulouse s'était soumis aux volontés du légat, et surtout aux ordres du Pape; mais l'hérésie continuait ses ravages, et les seigneurs du pays ne voulant point l'extirper, le souverain Pontife exhorta le roi de France à prendre les armes pour exterminer les sectaires. Peu de temps après, le légat Pierre de Castelnau fut assassiné à Saint-Gilles par un serviteur de la suite de Raymond VI. Ce n'était point, sans doute, ce prince qui avait armé le meurtrier, mais on le soupçonna de ce crime, et sa perte fut résolue. D'ailleurs, Rome s'alarma : le roi, les évêques, les barons de France furent invités à punir le coupable, et l'invasion des domaines de la Maison de Toulouse fut dès lors projetée. Raymond se soumit de nouveau : il remit à l'Eglise sept de ses plus fortes places; il obtint ainsi son absolution, et il prit bientôt lui-même la croix contre les hérétiques. Il rejoignit l'armée venue d'outre-Loire; il la guida dans le Bas-Languedoc; il assista à la prise et au sac de Béziers; il assista encore au siége de Carcassonne, et il vit l'infortuné vicomte Raymond Roger, son neveu, jeté dans une étroite prison, remis à la garde de Simon, comte de Leicestre et de Montfort, et celui-ci, après la mort de son captif, devenir possesseur de tous les biens des vicomtes de Béziers et de Carcassonne. En vain Raymond avait considéré d'un œil sec tant de malheurs et tant de crimes, il allait être bientôt lui-même,

malgré sa soumission à l'Eglise, attaqué, exhérédé, proscrit. Montfort apparaissait, menaçant et victorieux, sur cette arène sanglante, qu'il devait ensanglanter encore. Affectant un dévouement absolu aux ordres du Saint-Siége, une confiance entière aux décisions de l'Eglise, un désintéressement à toute épreuve, il cachait, sous ces voiles trompeurs, une ambition immense, une soif immodérée de richesses et d'honneurs, et un mépris profond pour les hommes. Doué de la plus brillante valeur, aussi habile capitaine que chevalier intrépide, capable de tout ce qui est noble et grand, mais n'étant guidé que par son intérêt propre, que par le désir de fonder une dynastie, de lui assurer la possession de la plus riche portion du royaume, ce sublime aventurier adoptait, sans scrupule, tous les moyens qui pouvaient assurer la réussite de ses desseins. Peu lui importait que l'innocence fût sacrifiée ; peu lui importait que les campagnes fussent ravagées, les populations décimées par le glaive : il lui fallait un trône; et ce but unique de tous ses travaux, il sût l'atteindre, mais il ne pût le garder ni le transmettre à sa postérité.

Depuis l'année 1208 jusqu'en 1212, les listes des Capitouls manquent, et l'on doit vivement regretter cette perte. On aurait connu les magistrats qui, durant cette période, marquée par tant de grands événements, ont administré la ville de Toulouse au milieu de tous les périls, et en demeurant fidèles aux intérêts de leur patrie, à la religion et à leur noble seigneur.

En 1209, Raymond VI reconnut enfin la perfidie de ceux avec lesquels il était allié. Une rupture éclata entre le comte de Toulouse, le légat et Montfort. Raymond voulait aller à Rome porter des plaintes contre le légat, contre le général des croisés, et il exécuta son dessein.

Ce n'était pas seulement la puissance du seigneur de

Toulouse, du noble Raymond, que les partisans de Montfort voulaient abattre; c'était le gouvernement municipal de Toulouse, autorité plus redoutable, plus forte peut-être que celle du comte lui-même. Les croisés avaient envoyé des députés dans cette ville pour demander qu'on leur livrât ceux qu'ils désigneraient, afin qu'ils vinssent se purger de l'accusation d'hérésie devant les barons français, conformément à la coutume de Bretagne. En cas de refus, on menaçait Raymond de la guerre, on menaçait les Consuls et les habitants de toute la fureur des croisés. Raymond faisait les apprêts de son départ lorsque ceux que les députés de l'armée avaient dénoncés comme suspects d'hérésie, déclarèrent publiquement qu'ils n'étaient ni hérétiques ni fauteurs des hérétiques, et offrirent de le prouver à l'église et dans le palais de leur évêque. Les Consuls affirmèrent qu'ils avaient fait punir tous les hérétiques qu'ils avaient pu découvrir, obéissant en cela à l'ordonnance de Raymond V. Ils offrirent aussi de faire comparaître dans le palais épiscopal de Toulouse tous ceux qu'on avait indiqués déjà comme hérétiques, et ceux que l'on pourrait désigner dans la suite, déclarant d'ailleurs que, si l'on n'acceptait point leurs offres, ils en appelaient au pape, juge souverain des légats, des nations et des princes. On sentit que ce serait mettre un terme à la guerre que d'accepter les propositions du comte, des citoyens inculpés et des Consuls de Toulouse, que ce serait leur fournir le moyen de se justifier, si on leur accordait de plaider publiquement leur cause; et sans répondre d'une manière définitive, les légats et Montfort s'occupèrent du soin de soumettre une grande partie du Carcassès et de l'Albigeois. On voulait ainsi isoler la capitale du Midi, la renfermer, la presser dans un cercle de fer et de feu, et rendre enfin la valeur de ses habitants inutile.

Le voyage de Raymond arrêta en partie l'exécution des

mauvais desseins du légat, mais non les entreprises de Montfort. Le Saint-Siége rendit justice aux habitants de Toulouse, et le légat lui-même reçut l'ordre d'aller les absoudre de l'excommunication qui avait été fulminée contre eux. Arnaud, le fougueux Arnaud, abbé de Cîteaux, entra dans cette ville, et déclara publiquement qu'il en reconnaissait les habitants pour vrais catholiques. L'évêque d'Uzès, son assesseur, leur donna sa bénédiction solennelle, en présence d'Arnaud et de Foulques, cet évêque dont nous devons bientôt nous occuper. Les citoyens avaient offert au légat la somme de mille livres toulousaines pour servir à la défense, à la propagation de la foi. La répartition de cette somme n'étant pas encore entièrement faite, on ne présenta au légat que la moitié de ce don. Alors Arnaud, qui semblait n'être entré dans Toulouse que pour assouvir sa cupidité, excommunia les Consuls, sans leur reprocher d'autres crimes que celui de n'avoir point déposé à ses pieds les mille livres promises. Il fit plus, il jeta de nouveau l'interdit sur la ville qui l'avait reçu avec respect, et qu'il avait lui-même bénie par le ministère de son assesseur.

Rien ne prouve mieux l'attachement des Toulousains au catholicisme que la patience qu'ils montrèrent en cette occasion. On s'en aperçut; on sentit enfin quelle force l'hérésie acquerrait tout-à-coup si les habitants s'élevaient contre le légat, et que c'en était fait du catholicisme si Toulouse embrassait la doctrine des novateurs. Les légats négocièrent; les Toulousains durent faire un nouveau serment, mais tout en réservant les droits de leur comte, et aussi leurs franchises et leurs libertés. Les Consuls avaient montré en cette occasion autant de fermeté que de prudence, et l'on éprouve un vif regret en ne pouvant inscrire leurs noms dans les pages de cette histoire. Ils obtinrent ce que désiraient leurs concitoyens; l'interdit qui pesait sur la ville fut levé, et ses habitants furent déclarés bons catholiques.

Pendant ce temps, Raymond VI, après avoir visité la cour de l'empereur et celle du roi de France, faisait des démarches auprès du légat afin de produire et de montrer à tous sa justification. Mais le légat avait déjà conçu l'espérance de placer la couronne comtale sur la tête de Montfort, et Raymond VI ne put rien obtenir de lui. Le chef des croisés continuait d'ailleurs l'attaque des places fortes du Haut-Languedoc, et celles-ci, n'étant point soutenues par une armée, succombaient l'une après l'autre, après avoir fait des efforts héroïques, mais inutiles, pour repousser le joug de l'étranger. Le fort château de Minerve fut pris. La possession de la ville d'Albi fut assurée par le pape à Montfort, et ce rapide conquérant marcha de victoires en victoires, se préparant ainsi à de nouveaux et plus éclatants succès.

Le concile de Saint-Gilles s'ouvrit enfin, et l'on y refusa au comte de Toulouse, non pas un pardon, mais l'avantage de repousser l'accusation du crime d'hérésie qui pesait sur lui, et du meurtre du légat Pierre de Castelnau. C'était outrepasser toutes les bornes de l'injustice, c'était combler la mesure de l'iniquité. Mais que l'on n'accuse pas le Saint-Siége : Innocent III ne connaissait point la vérité; des rapports mensongers lui dérobaient toujours celle-ci, et des voix puissantes étouffaient les réclamations et les prières de l'innocence et du repentir.

L'année 1211 commença. Montfort avait encore agrandi ses possessions. La forteresse de Termes venait d'être prise par lui. Tous les boulevards des provinces du Midi tombaient successivement, et bientôt il ne devait rester au comte de Toulouse aucun moyen de défense, aucune chance de succès.

Avec plus de résolution, peut-être, en appelant de bonne heure autour de sa bannière ses puissants vassaux, menacés comme lui, les comtes d'Armagnac, de Bigorre, de Com-

minges, de Foix, et aussi les Aragonais, ses alliés, il pouvait en peu de temps rassembler une armée formidable, reporter la terreur jusque sous les tentes de Montfort, et forcer les légats à reconnaître enfin sa catholicité. Mais il négocia alors qu'il fallait combattre; il implora, irrésolu, la justice de ceux qui voulaient le dépouiller; sa longanimité encouragea la haine; ses réclamations firent croire que son cœur avait faibli, que son bras n'osait plus lever le glaive : on ne le redouta plus, et le concile d'Arles lui fit offrir de signer un traité, bien plus honteux qu'une défaite, bien plus décisif que ne l'aurait été même une abdication. Ce n'était pas lui seulement qui devait être dépouillé, c'étaient ses vassaux. Les peuples devaient être livrés à l'étranger, décimés et avilis. Quant à lui, on voulait bien lui laisser la vie et un vain titre, mais un long exil lui était imposé. Comme ses pères, il devait aller en Orient combattre les ennemis du nom chrétien; il ne devait revenir que lorsque le légat lui en aurait accordé la permission.

Cette fois Raymond VI ne put plus former de doute sur la détermination de ses ennemis; c'était son exhérédation qu'ils avaient projetée. Il se rappela de la gloire de sa famille, et il refusa avec indignation d'accéder au traité proposé.

On avait compté sur ce refus. Aussitôt le concile d'Arles excommunie Raymond. On fait saisir sur lui le comté de Melgueil; quelques évêques qui rendaient un éclatant témoignage en faveur de sa foi sont déposés; de toutes parts on appelle contre lui des bandes fanatiques; et les provinces d'outre-Loire envoyèrent de nouveaux croisés aussi braves, mais aussi cruels, aussi avides de sang et de pillage que leurs devanciers. Alors Raymond se mit en état de défense; mais la plus grande partie des lieux qui autrefois le reconnaissaient pour seigneur était au pouvoir de l'en-

nemi. Les revers avaient déjà porté le découragement parmi ses vassaux : l'espoir n'était plus dans les cœurs, et l'espoir est toujours le premier élément de la victoire.

Déjà affaiblis sans avoir combattu, les amis de Raymond VI cherchaient en vain à se rassurer sur l'avenir. Le présent était affreux. Montfort soumettait le château de Cap-Arrêt ; il assiégeait Lavaur, et cinq mille Toulousains se réunissaient à lui, jaloux de combattre sous ses enseignes.

Sachant bien qu'en divisant les habitants de cette ville on pourrait plutôt les vaincre, Foulques, leur évêque, institua une confrérie qui dût participer aux indulgences de la croisade. Ceux qui en faisaient partie voulurent combattre les ennemis de la foi. Pour balancer le pouvoir des Consuls, l'évêque mit à la tête de la confrérie deux chevaliers Aymeric de Castelnau surnommé *Coffa*; Arnaud, son frère, et deux bourgeois. Ces chefs, auxquels on donne le titre de Prévôts, instituèrent un tribunal, une administration. Ils citaient devant eux ceux qu'ils croyaient être coupables ; ils punissaient à main armée, selon Guillaume de Puilaurens, ceux qui ne comparaissaient point à leurs plaids ; ils ordonnaient le pillage et la destruction de leurs maisons. Ces Prévôts dominaient dans la cité. Leurs sicaires formaient une association, ou confrérie, que l'on nomma *la Blanche*, tandis que le bourg en forma une autre que l'on appela *la Noire*. Des combats eurent lieu entre les deux factions, et Foulques parut satisfait d'avoir ainsi affaibli les habitants de Toulouse, qui, réunis sous une même bannière, animés par les mêmes sentiments, auraient, par leur grand nombre et leur bravoure, mis un obstacle invincible au triomphe des croisés.

Lavaur succomba ; mais le comte de Foix vengea cette ville infortunée : il passa au fil de l'épée six mille croisés allemands qui allaient rejoindre le comte de Leicestre. La

victoire fut complète, et, de ce grand nombre d'étrangers, un seul alla porter au camp de Montfort la nouvelle de cette défaite.

Tous les liens étaient rompus entre Montfort et le comte de Toulouse. Le premier, après s'être emparé des châteaux de Montferrand et de Castelnaudary, obtint, par l'entremise de l'évêque d'Albi, la soumission de ceux de Montaigut, Gaillac, Cahusac, Lagarde, Puycelci, Saint-Marcel, Laguepie et Saint-Antonin. Bientôt il reçut un renfort considérable. Thibaut, comte de Bar, Henri, son fils, et le comte de Châlons vinrent le joindre à la tête de nombreux escadrons. Ces troupes s'unirent à celles du comte de Leicestre dans les environs de Montgiscard. De là, en suivant la vallée du Lhers, elles se portèrent vers le village de Montaudran.

La position de Raymond VI était extrêmement difficile: Les habitants le reconnaissaient sans doute pour leur seigneur, mais ils pouvaient se lasser d'une fidélité devenue trop dangereuse. D'ailleurs, ils avaient un gouvernement particulier qui pouvait aussi traiter avec l'ennemi. Les Consuls envoyèrent en effet des députés vers les légats, vers Foulques et les généraux croisés. Ils déclarèrent que, n'ayant commis aucune faute depuis leur réconciliation à l'Eglise, ils ignoraient pour quelles causes ils étaient tombés dans la disgrâce des chefs de l'armée croisée. On leur répondit que ce n'était point comme hérétiques qu'on allait les attaquer, mais seulement comme vassaux du comte de Toulouse; que, cependant, s'ils voulaient renoncer à lui obéir, regarder comme nul le serment qu'ils lui avaient prêté, et recevoir pour leur seigneur celui que l'Eglise leur présenterait, ils n'auraient rien à redouter; mais que, s'ils persistaient dans leur attachement pour Raymond VI, ils seraient traités comme hérétiques, c'est-à-dire passés au fil de l'épée. La loyauté des Toulou-

sains ne leur inspira qu'une résolution généreuse; ils ne voulurent point mériter l'épithète de traîtres : ils demeurèrent fidèles à la foi jurée. Foulques, pour commencer à les punir, ordonna à tous les ecclésiastiques de sortir de leur ville et d'emporter avec eux le saint-sacrement de l'autel. Aussitôt le clergé, formé en une longue colonne, sortit de la ville sans psalmodier, sans faire entendre aucune hymne. Dieu lui-même semblait abandonner alors cette grande et noble cité.

A cette mesure qui annonçait trop bien les desseins de l'ennemi, le légat en ajouta une autre : il excommunia les habitans, il rompit leur union avec la catholicité, il invoqua contre eux les puissances de l'enfer ; mais cette rigueur, qui n'était point justifiée, parut trop injuste, trop odieuse, pour ne pas dessiller les yeux de ceux mêmes qui avaient pris les armes en faveur de Montfort. Les deux factions entre lesquelles la ville était partagée se réunirent : elles firent entendre les cris de *vive Raymond ! vive Toulouse !* L'union fut parfaite, et chacun s'arma pour défendre ses foyers et son souverain. Plusieurs combats eurent lieu à Montaudran ; enfin, après avoir long-temps défendu les approches de la ville, les Toulousains, auxquels s'étaient joints les comtes de Foix et de Comminges, furent obligés de se renfermer dans leurs murailles. Dans une sortie, Eustache de Caux trouva une mort glorieuse. Plus tard, les comtes de Bar et de Châlons donnèrent un assaut à la ville.

Le poète, auteur de *la Cansos dels Eretgès d'Albegès*, raconte ainsi cet assaut : « Quand le preux comte de Bar, celui de Châlons, et tous d'un commun accord ont résolu l'attaque, — ils portent d'abord vers le fossé de grandes targes de cuir bouilli pour leur servir de défense contre les flèches ; — puis ils portent les fascines qu'ils jettent dans le fossé en courant. — Voyant cela, ceux de la ville en sont

en grand émoi; — ils s'avancent contre eux et les frappent si durement, — qu'il y en a de part et d'autre plus de cent de tués, et bien cinq cents de blessés et qui restent tout sanglants. Le comte de Comminges, à ce que j'en sais, — perdit à cet assaut un vaillant chevalier, — Raymond, celui de Castelbon, qui fut regretté de tous. — On combattit des deux côtés si âprement, — que ceux de l'host s'en retournèrent, mais sans rien emporter; — et des grandes targes de cuir, je vous dis sans méprise, — que les bons travailleurs en eurent vraiment chacun trois. Les cavaliers et les servants de l'host s'en retournent à leurs albergues, — et ceux de Toulouse se retirent également. — Pendant la nuit, les uns guettent jusqu'à l'aube, — les autres font le dégat par le menu dans les vignes et les blés; — les arbres et tout ce qu'ils trouvent dans le pays, — ils le mettent en un tas à côté d'une éminence, — comptant bien en combler les fossés; — et tel est leur projet. »

Les efforts des croisés ayant été vains, Montfort fit replier ses tentes le 29 juin 1211. Les Consuls, le Conseil et l'Université de la ville et du faubourg envoyèrent une ample relation du siége de leur ville au roi Pierre d'Aragon. C'était l'allié le plus fidèle et le plus puissant du Comte de Toulouse, et en lui faisant connaître ces événements, on réclamait en quelque sorte ses secours pour l'avenir.

Durant le reste de cette année, Raymond montra une grande activité. Il reprit plusieurs des châteaux et des villes perdues naguère, et les résultats de la bataille de Castelnaudary ne lui furent point aussi funestes que l'on aurait pu le redouter.

Montfort était devenu vicomte de Béziers, de Carcassonne et d'Alby. Le fougueux Arnaud eut aussi sa part dans l'usurpation des domaines des divers seigneurs du midi de la France : il devint archevêque de Narbonne; il fit plus, il arbora son drapeau sur la tour de l'église,

comme symbole de possession du domaine et du duché, et il reçut, le lendemain, en qualité de duc de Narbonne, la foi et l'hommage du vicomte de cette ville.

L'année 1212 avait commencé. Cette année, vingt-quatre Consuls administrèrent la ville. Dans le nombre, on remarque trois chevaliers de la maison de Roaix, Arnaud de Castelnau et Vital de Prinhac.

(1212.)

Bertrand de Saint-Loup.
Arnaud de Castelnau.
Bernard-Pierre Trytins.
Arnaud Gilabert.
Pierre de Saint-Romain.
Guillaume de Posan.
Arnaud de Roaix.
Raymond de Roaix.
Guillaume de Montautin.
Raimond Rainal
Etienne Vital.
Raymond Vital de la Dalbade.
Pierre de Cossa.
Guillaume Izarn.
Raymond Robert du Taur.
Vital de Prinhac.
Pierre Embrin.
Pons Astre.
Bernard Raymond.
Raymond d'Escalquens.
Arnaud de Roaix.
Hugues Dussourd.
Bernard Gerard.
Etienne Siguier.

Durant tout le cours de cette année, Montfort suivit la tactique qu'il avait employée dès le commencement : il assiégea et prit plusieurs places fortes dans un cercle peu étendu autour de Toulouse. L'Agenais fut soumis par ses

armes; Moissac lui ouvrit ses portes; et après avoir rejeté la guerre dans le comté de Foix, il se rendit maître d'une partie du comté de Comminges. Alors il se crut assez fort pour changer entièrement toute la législation du pays; et, pour le faire avec plus de sûreté, il convoqua une grande assemblée, ou parlement, à Pamiers; ses lois formèrent une sorte de code pénal établi contre ses nouveaux sujets. On voit par ces statuts que Montfort avait déjà disposé d'une partie des terres des gentilshommes de la province en faveur des plus braves gentilshommes qui l'avaient accompagné. Mais on pouvait espérer que la justice reprendrait un jour toute sa puissance. Innocent III connaissait enfin la vérité, et il avait écrit, d'abord, aux légats pour leur reprocher leur conduite; puis, par une autre lettre adressée à Arnaud, il lui avait ordonné de suspendre la croisade, et de conduire au-delà des monts, contre les Musulmans, les croisés qui occupaient la plus grande partie du Languedoc.

C'était le roi d'Aragon qui avait obtenu cette décision du Saint-Siége. Mais avant de la solliciter, il était venu à Toulouse afin de s'assurer que le comte de cette ville et ceux de Foix et de Comminges obéiraient entièrement à ce qui leur serait ordonné par le Pape et par l'Eglise. Les Consuls dûrent aussi promettre, avec serment, qu'ils feraient tout ce qui serait possible pour obliger leur comte à se soumettre à l'autorité des légats et du Saint-Siége. On pouvait croire que la paix renaîtrait bientôt dans le Languedoc; mais le concile de Lavaur rejeta les propositions du roi d'Aragon en faveur des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges. Il refusa même d'écouter la justification du premier. C'était outrager un prince qui méritait toute la bienveillance de l'Eglise. Le roi d'Aragon en appela au pape, et se déclara ouvertement pour le comte de Toulouse. La guerre devait décider enfin à qui appartiendrait la capitale du comté. De part et d'autre on reçut des secours,

de part et d'autre on dût se préparer à de nouveaux et plus terribles combats.

Nous n'avons point les noms des Capitouls de Toulouse pendant l'année 1213 ; mais plusieurs documents nous démontrent qu'ils ne manquèrent ni d'activité ni de zèle. Le comte, ayant voulu assiéger le château de Pujols, annonça son projet au Chapitre *(Capitol)*, et fut admirablement secondé par lui. J'emprunterai au poème sur les Hérétiques Albigeois des détails relatifs à la prise de cette place. Aucun autre document n'est aussi explicite à ce sujet. « Le comte de Toulouse s'est pris à réfléchir — qu'il peut aller à Pujols reprendre cette ville. — Il a dit et déclaré son projet aux membres du Chapitre. — Vite pensons à agir, lui ont répondu ceux-ci ; — et les voilà qui font aussitôt par la ville crier : que tout le monde sorte sur le champ par la rue Molvar ; — on rassemble tout le monde dans les prés de Montaudran. — « Seigneurs, dit le comte, voici pourquoi je vous ai fait mander : — j'ai fait épier de près mes ennemis — qui pensent nous détruire et veulent nous empêcher de tenir dans l'été de cette année cette portion du pays ; — les voici ici tout proche, ils sont en deçà de Lantar. » — « Seigneur, dit alors le peuple, allons les assiéger ; — si Dieu veut vous aider, vous avez assez de compagnons ; nous voici tous armés pour les tailler en pièces ; et voici le preux comte de Foix, que Dieu sauve et garde, — et celui de Comminges, qui peuvent vous seconder, avec tous les Catalans qui sont venus à votre secours. — Puisque nous voilà prêts, pensons à agir, — avant qu'ils n'aient vent de nous et ne puissent s'en retourner, — les vilains taverniers. »

» La milice de France est entrée à Pujols, — et le puissant comte de Toulouse les a entourés, — (ayant) avec lui le comte de Foix, le preux Roger Bernard, — et le comte de Comminges, qui est venu là tout dispos (à bien

guerroyer). — Avec eux sont les Catalans que le roi (d'Aragon) leur a envoyés, — et le peuple de Toulouse, qui tôt et vite est arrivé, — chevaliers, bourgeois et communauté. — Là, parla le premier un savant légiste — qui était du *Capitole*, (ou Capitoul), et sachant discourir : — « Seigneurs, dit-il, et vous autres puissants comtes, marquis, écoutez-moi, s'il vous plaît, — Vous, et tous ceux qui sont ici rassemblés, — nous avons amené ici des pierriers et des engins — pour combattre durement nos ennemis — qui, j'en mets en Dieu mon espérance, seront bientôt vaincus : — car à nous est le bon droit; le tort et la violence à eux, — par qui nous voyons ravager tous nos héritages. — Or, seigneurs, je vous le dis afin que vous le sachiez : — vous avez vu des lettres munies de leurs sceaux, — des lettres de vos chers amis, qui vous mandent — que si demain soir nous n'avons point forcé les croisés — il leur viendra du secours et grand nombre — de chevaliers en belle armure et de sergents armés. — Or, grande sera pour nous la honte, et le mal doublé, — si nous partons d'ici sans les avoir mis en pièces. — Nous avons force arbalètes, force flèches emplumées; — allons combler les fossés, et soyons prompts à l'œuvre, de manière que le dire et le faire soient l'un à l'autre entre-mêlés; allons tous ensemble chercher de la ramée et du blé (vert), — et apportons-en de quoi remplir le fossé; — c'est la fleur de tous les croisés qui est là-dedans enfermée; — et si nous pouvons les prendre, abattu sera l'orgueil — de Simon de Montfort, qui a juré notre perte. — Faisons donc voir pourquoi nous sommes ici; allons combler les fossés. »

« L'host de Toulouse s'en va tôt et vite remplir le fossé; — et il n'y a ni cavalier, ni bourgeois, ni servant, — qui n'y vienne sa fascine au col, — qu'il jette dans le fossé; et le fossé s'emplit, de façon que les assiégeants s'avan-

cent jusqu'au pied du mur, — qu'ils commencent à piquer de leurs longs ferrements. Les Français se défendent, ils jettent des matières enflammées, — de lourdes briques, de pierres, serrées comme pluie; — ils versent de l'eau bouillante sur les vêtements et les armures; — et ceux d'en bas, quand ils la sentent, reculent en se secouant et se disant l'un à l'autre : » Plus douce chose serait la...... — que ne sont ces eaux que l'on nous sert ainsi bouillantes. » — Mais les archers de l'host tirent leurs flèches si dru, — que nul des Français n'ose paraître au haut (des murs), — qu'il ne soit blessé à la gorge ou à la face; — et les pierriers tirent aussi, et visent si bien, que personne ne peut rester sur les terrasses, — qui ne tombe, ne se précipite, ne se retire sanglant, — ou ne soit frappé mortellement et pour ne plus guérir. — Il n'y a ni crénaux, ni tourelle qui les protége. — (Alors) les chevaliers de Toulouse se sont hautement écriés : « Bourgeois à l'assaut! » voilà l'ennemi qui cède. » — Et déjà prise est la ville, avec toutes ses attenances; — il n'y reste pas un seul Français pauvre ou riche; tous sont pris sans aucune pitié et meurent, les uns du glaive, les autres pendus. — Ils étaient bien soixante chevaliers, — des plus puissants, des plus preux et des plus avenants, sans compter les écuyers et les sergents de guerre. — Mais voici venir un messager qui sait bien ce qu'il doit dire, qui dit tout bas et à part au Capitoul, — que Guy de Montfort arrive tout courroucé et pressé; — qu'il vient à la course, qu'il est déjà à Avignon, — et qu'il a le projet de les combattre, s'ils l'attendent. « Nous sommes, disent-ils, suffisamment vengés de nos ennemis. » — Là-dessus ils rentrent tous à Toulouse, allégres et joyeux d'avoir si bien réussi. »

On doit regretter vivement la perte de la liste des Consuls ou Capitouls de 1215, car les événements historiques acquirent, cette année, une grande importance : le

chef des croisés et Pierre roi d'Aragon se défièrent mutuellement. Montfort était le vassal, l'homme-lige de Pierre, et cependant, déloyal et félon, il allait lever l'épée contre lui. Entre deux hommes aussi puissants, il n'y avait plus de traité possible, il fallait combattre. Le roi d'Aragon traversa les Pyrénées à la tête de mille chevaliers. Ce n'était pas assez sans doute, mais il comptait sur la coopération du vicomte de Béarn et des comtes de Foix et de Comminges. Il comptait encore plus sur Raymond VI, dont il avait embrassé la querelle et qu'il venait défendre. En traversant la Novempopulanie, il vit de nobles chevaliers accourir autour de sa bannière. Arrivé à Toulouse, il y trouva une armée qui, amenant bientôt avec elle un grand nombre de machines de guerre, s'avança vers Muret, dont la garnison venait faire des courses jusqu'aux portes de la capitale du comté.

Au confluent de la rivière de Louge dans la Garonne, et sur la rive droite du premier cours d'eau, existait un château, fort par sa position, et qui peut-être avait succédé à une ancienne castramétation romaine. On sait que par le terme de château, ou *castellum*, au moyen-âge, on entendait généralement un amas d'habitations pressées autour d'un manoir seigneurial; de hauts murs l'environnaient, et quelquefois des faubourgs, environnés aussi d'une muraille, touchaient en quelque sorte à l'enceinte. Tel était Muret au commencement du XIIIe siècle. Trente chevaliers et environ deux cents hommes d'infanterie en formaient la garnison. D'un côté, ce lieu était inattaquable, la Garonne lui formant un immense fossé; de l'autre, la Louge en défendait aussi les approches. Il paraît que les Aragonais et les Catalans traversèrent ce petit fleuve et déployèrent leurs tentes non loin de la rive droite, négligeant peut-être de multiplier, par la construction de plusieurs ponts, leurs communications avec la vaste plaine

qui s'étend jusqu'à Toulouse, et où campait la plus grande partie des troupes de Raymond VI. Seulement, l'aile droite, composée de l'armée communale, avait pris position en avant, sans doute pour soutenir les Aragonais et les Catalans, et pour manœuvrer de concert avec eux. Ce corps attaqua, le 11 septembre 1213, l'une des portes, et se rendit maître d'un faubourg. Si l'on avait profité de ce premier succès, si l'on avait pressé la place, elle aurait sans doute été emportée avant d'avoir pu être secourue; mais le roi d'Aragon avait appris que Montfort s'avançait en toute hâte, et espérant qu'il pourrait le vaincre ou le prendre prisonnier s'il s'enfermait dans le château, il envoya quelques-uns de ses officiers prier les Toulousains d'abandonner la place déjà à demi conquise. Les Consuls obtempérèrent aux demandes du roi, et bientôt on aperçut sur les hauteurs voisines les bannières de Montfort. On avait négligé de bloquer la ville du côté du sud, et il y entra sans obstacle.

L'auteur de *la Canso* raconte bien mieux, et avec plus de détails que Dom Vaissete, ces premiers incidents du siége de Muret, et il est nécessaire de rapporter son récit. Nous ne changeons rien à la forme exacte et littérale de M. Fauriel. « Le comte-duc et marquis va au *Chapitre* (1); il dit et annonce que le roi (d'Aragon) est arrivé; — qu'il a amené ses forces, et déjà entrepris un siége; — que (là-bas) devant Muret ses tentes sont dressées, — et qu'il a, avec son host, resserré les Français dans la ville. — « Portons-y nos pierriers (dit-il) et tous nos arcs turquois; — quand Muret sera pris, nous marcherons en Carcassès, — et si Dieu le permet, nous reprendrons le pays. » — « Seigneur-comte, lui répondent les Capitouls, comme ils l'ont commencé, les Français sont, en toutes choses, durs

(1) C'est-à-dire à l'assemblée des *Capitoliers*, ou magistrats municipaux.

et terribles; — ils ont de fiers courages, des cœurs de lion, — et sont fortement courroucés de ce qu'il est si mal advenu de ceux de Pujols que nous leur avons maltraités et tués. — Conduisons-nous donc de manière à n'être point abusés. Là-dessus, les trompettes de la ville s'en vont appelant l'host. — Ils crient : « Que tous aient à sortir en armes et munis de tout, — pour aller tout droit à Muret où se trouve le roi d'Aragon. » — Et bientôt on voit sortir par les ponts tout le peuple de la ville, chevaliers et bourgeois, rapidement et d'un trait. — Ils sont arrivés devant Muret où ils devaient perdre leur bagage, tant de belles armures et tant d'hommes courtois, — dont ce fut grand dommage, si Dieu et ma foi me sont en aide; — et le monde entier en valut moins.

« Le monde entier en valut moins, sachez-le de vrai : — déserté et détruit en fut le paradis, — honnie et déchue toute la chrétienté; — mais écoutez, seigneurs, et entendez comment la chose se passà : — A Muret, en bon point, sont le roi d'Aragon, — le comte de Saint-Gilles avec tous ses barons, — avec les bourgeois et la communauté de Toulouse. — Ceux-ci ajustent et dressent les pierriers, et battent Muret tout à l'entour et de tous côtés; — (si fort) que dans la ville neuve ils sont entrés tous ensemble, — et ont pressé de telle sorte les Français qui s'y trouvaient, — qu'ils sont tous entrés dans le château. — Et voilà un messager qui arrive, qui s'avance vers le roi : — « Seigneur, roi d'Aragon, sachez pour vrai — que les hommes de Toulouse ont si bien fait, — qu'ils ont, si vous le permettez, pris la ville; — ils ont assailli les maisons, abattu les étages, — et de telle sorte pourchassé les Français, — qu'ils se sont tous réfugiés dans le château. » — Quand le roi entend la nouvelle, il n'en est pas content. — Il se rend auprès des Consuls de Toulouse, — et leur recommande en personne — de laisser en paix les hommes de

Muret. — Nous ferions, dit-il, à les prendre, grande folie; — car il m'est venu des lettres, lettres scellées (m'annonçant) que Simon de Montfort doit entrer demain en armes (dans Muret); — et quand il y sera entré et enfermé, — et que mon cousin Muñez sera arrivé ici, — nous assiégerons alors la ville de tous côtés, — et prendrons les Français et tous les croisés, — à leur grand dommage, qui ne sera plus réparé, — et le paradis alors sera partout remis en splendeur. — Mais si nous prenions maintenant ceux qui sont dans Muret, — Simon s'enfuirait par les autres comtés, — et les délais seraient doublés à le poursuivre. — Ainsi donc le mieux est de nous accorder tous et de les laisser entrer; après cela, les dés sont à nous, et nous ne les lâcherons point que la partie ne soit gagnée; — faites dire cela aux vôtres. »

Montfort était à Fanjeaux alors qu'il apprit que le roi d'Aragon avait passé les Pyrénées, et peu de temps après des avis sûrs lui apprirent que ce prince allait assiéger Muret. Aussitôt le chef des croisés se mit en marche. En passant devant l'église de Bolbonne, il s'arrêta, mit pied à terre, entra dans l'église, détacha son épée, et la plaça sur l'autel en disant : *Seigneur, vous m'avez choisi tout indigne que je suis pour défendre votre sainte cause; je prends cette épée sur votre autel, afin que combattant pour votre gloire, je le fasse avec justice.* Il s'avança ensuite vers Saverdun ; les évêques de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de Lodève, de Béziers, d'Agde, de Comminges, et les abbés de Clairac, de Villemagne, de Saint-Tibery, l'accompagnaient et étaient effrayés; ils venaient dans le dessein de traiter avec Pierre et même avec Raymond VI. Le lendemain, avant de partir, Montfort assiste à une messe solennelle après avoir fait son testament. Là, de nouvelles excommunications sont fulminées contre le comte de Toulouse et son fils, contre leurs vassaux, les comtes de Foix

et de Comminges. On ne comprit point le roi d'Aragon dans cette excommunication, de peur de l'irriter et de rendre tout arrangement impossible. Les croisés continuèrent leur marche. On n'avait point gardé le défilé par lequel ils devaient passer, et où l'on pouvait facilement les vaincre; ils arrivèrent bientôt sur la rive droite de la Garonne, en face de Muret, et entrèrent dans cette ville.

Nous omettrons ici quelques détails peu importants; mais la chronique en vers nous en fournira d'autres qui peindront parfaitement ce léger combat que l'on a transformé en une bataille, et qui ne fut qu'une surprise habilement conduite.

Après le simulacre d'une attaque vers les portes, les Aragonais et les Toulousains étaient rentrés dans leurs tentes; c'était à l'heure du repas accoutumé. « Mais, dit le poète roman, Simon de Montfort fait alors, dans Muret, crier par toutes les albergues de seller les chevaux, — et de leur mettre leurs bardes sur le dos, afin de voir s'ils pourront prendre au piége ceux de dehors. — Il ordonne que tout le monde se réunisse à la porte de Salas; — et quand ils sont tous dehors, il se prend à discourir : — « Seigneurs, barons de France, je ne sais vous dire autre chose, — sinon que nous sommes tous venus ici nous mettre en péril. — Je n'ai fait toute cette nuit que réfléchir, et mes yeux n'ont pu ni dormir ni reposer. — Or, voici ce qu'en réfléchissant j'ai trouvé : il nous faut suivre ce chemin, et marcher droit aux tentes comme pour livrer bataille. — S'ils sortent, résolus à nous tenir tête, — et si nous ne pouvons les chasser, — il ne nous reste qu'à nous enfuir tout droit à Hautvillar. » — Faisons-en l'essai, dit le comte Baudouin; — et si l'ennemi dort, pensons à bien tailler; mieux vaut mourir glorieusement que vivre en mendiant. » Là-dessus l'évêque Folquet se

prend à leur donner la bénédiction, — et Guillaume des Barres se met à leur tête; — il en fait trois corps de bataille, l'un à l'autre échelonnés; — il fait avec le premier corps marcher toutes les bannières, — et ils vont droit aux tentes.....

« Ils s'en vont droit aux tentes à travers le marais, — bannières déployées et pennons flottants; — d'écus, de heaumes dorés à or battu, — de hauberts et d'épées reluit toute la prairie. — Quand le bon roi d'Aragon les aperçoit, il les attend avec un petit nombre de compagnons; mais tous accourent. Aussi les hommes de Toulouse, — sans écouter nullement le roi ni le comte, sans savoir de quoi il s'agit, jusqu'au moment où les Français sont là, — qui s'élancent tous là où le roi était inconnu. — Je suis le roi, s'écrie-t-il, mais on ne l'entend pas; et il est si cruellement frappé et blessé, que son sang a coulé jusqu'à terre, — et qu'il tombe là étendu mort. Les autres, qui le voient, se tiennent pour perdus; — qui fuit çà, qui fuit là, personne ne se défend; les Français les poursuivent, les exterminent, et leur font si dure guerre, que celui qui leur échappe vivant se croit sauvé (par miracle). Le carnage dure jusqu'au Rivet; ceux de l'host de Toulouse, restés aux tentes, — étaient là tous ensemble, comme hommes éperdus, lorsque Dalmace d'Entoisel s'est lancé dans l'eau, — en criant : « au secours! grand mal nous est arrivé : le bon roi d'Aragon est abattu et mort, et avec lui sont morts tant d'autres barons, que jamais perte si grande ne sera réparée. » Parlant ainsi, il est sorti de l'eau de la Garonne; et aussitôt tous les hommes de Toulouse, les principaux, les moindres — ont couru tous ensemble vers la rivière. — Ceux-ci la passent qui peuvent, mais beaucoup restent en-deçà, et l'eau qui roule comme un torrent en a englouti plusieurs. Dans le camp est resté tout le bagage. — Et grande en retentit la perte par le

monde; et ce fut aussi de maint homme qui resta là mort étendu, ce qui fut grand dommage. »

» Grands furent le dommage, la douleur et la perte, lorsque le roi d'Aragon resta, sous Muret, mort et sanglant, avec grand nombre d'autres barons; et grande fut la honte qui revint à toute la chrétienté et à tout le monde. Les hommes de Toulouse, ceux qui se sont sauvés de là où sont restés tant d'autres, tristes et dolents, rentrent dans leurs maisons. »

L'immense succès de Montfort fut le fait de sa longue habitude de la guerre, de son génie, et du peu de précautions prises par ses ennemis. Il n'eut réellement à combattre que les soldats aragonais et catalans, qui ne composaient qu'un corps d'environ mille hommes. — Il commandait au moins autant de braves, et près de lui se pressait l'élite des chevaliers d'outre-Loire qui avaient pris la croix. Là étaient, en effet, Guy, son frère germain, Guillaume des Barres, son frère utérin, Beaudoin, frère du comte de Toulouse, Alain de Roussi, Bouchard de Marly, ou de Montmorency, le vicomte de Corbeil et une foule d'autres gentilshommes français. Les Aragonais et les Catalans, et les citoyens qui formaient l'armée communale commandée par les Consuls, étaient assis dans leurs tentes, où l'on avait servi le repas du matin. Toutes ces troupes furent surprises par une attaque imprévue, et avant que les Toulousains eussent saisi leurs armes, les Aragonais et les Catalans étaient vaincus, et Pierre, leur roi, étendu mort sur le champ de bataille. L'épouvante désunit les rangs de l'armée communale, et ce ne fut bientôt plus qu'une affreuse déroute. Un corps de Toulousains qui attaquait en cet instant le château, apercevant les bannières de Montfort revenant vers Muret, se jeta précipitamment dans les bateaux qui l'avaient apporté, et se sauva en grande partie; mais un bon nombre d'autres périrent.

Cette défaite répandit le deuil et la consternation dans Toulouse. Les prélats qui accompagnaient Montfort saisirent cette occasion pour engager les Consuls à leur livrer les portes de la ville. Le vainqueur exigeait aussi la remise de deux cents otages. On en offrit seulement soixante; mais alors que l'on croyait que tout était terminé, la négociation fut rompue.

Revenu dans Toulouse, découragé, vaincu, Raymond VI fut reçu dans le palais des Roaix ; il ne possédait plus celui de ses pères. Il annonça qu'il irait à Rome pour dénoncer les attentats de son ennemi, mais ce voyage fut pendant long-temps retardé.

(1214.)

Bertrand de Mons.
Pierre Roger.
Hugues de Palais.
Arnaud Bernard d'Anduse.
Bertrand Raymond Baragnon.
Guillaume de Bruyeres.
Raymond Robert.
Pierre Maurand.
Guillaume Raymond.
Bernard Raymond d'Escalquens.
Guillaume Bernard.
Bernard Raymond Astre.

Malgré la défaite éprouvée par l'armée de Toulouse, on redoutait encore cette ville, et Montfort n'essaya pas de s'en rendre maître par la force. D'ailleurs, un nouveau légat, le cardinal de Bénevent, avait été envoyé par le Saint-Siége. Il réconcilia bientôt à l'Eglise les comtes de Foix, de Comminges et de Roussillon, le vicomte et les habitants de Narbonne; il en fit autant pour le comte et les habitants de Toulouse. Les Capitouls qui sont nommés

dans l'acte d'abjuration (1) prononcé en cette circonstance, ne sont point indiqués dans les listes que nous possédons; Abel et Froidefond ne les ont point connus. Ce sont : Jourdain de Villeneuve, Aymeric de Castelnau, Arnaud-Bernard Baudur, Arnaud Barravi, Vital de Prinhac, Péregrin Siguier et Guillaume Bertrand. Nommés durant l'année 1213, ces magistrats exercèrent aussi leurs fonctions pendant une très petite partie de l'année suivante. Ils étaient déjà remplacés au mois de février par ceux dont les noms sont inscrits en tête de cet article.

La soumission du comte de Toulouse ne lui assura point la possession de ses états. Un concile assemblé à Montpellier dans le mois de janvier 1215 disposa provisionnellement, en faveur de Montfort, de tous les domaines de la dynastie des Raymonds et de tout le pays conquis par les croisés. Peu de temps après, le cardinal légat fit prendre possession, au nom de l'Eglise romaine, de la ville de Toulouse et du château de Foix. Foulques établit une forte garnison dans le Château Narbonnais, et les habitants lui remirent en otage douze de leurs Consuls, qui furent conduits à Arles. Ces événements eurent lieu durant le mois de février 1215. Un acte, encore conservé, nous apprend (2) que le *Commun Conseil de la ville de Toulouse et du bourg*, assemblé le 20 février, décida que, quoique les noms de seize Consuls fussent nécessaires pour l'administration de la ville, et selon la constitution municipale de celle-ci, les douze Consuls qui étaient demeurés en charge conserveraient le gouvernement jusqu'au temps marqué par la même constitution. Remarquons ici que Dom Vaissete met cette délibération au 20 février 1215, et que l'acte porte cette date : *Anno ab incarnatione Domini*

(1) Voyez les Notes et Preuves à la fin du volume.

(2) Voyez les Notes et Preuves à la fin du volume.

millesimo ducentesimo decimo quarto; mais cette différence tient à la manière d'indiquer le commencement de l'année.

Les magistrats qui succédèrent à ceux dont nous trouvons les noms dans la première charte que je viens de citer, ne sont point nommés dans les documents encore conservés, et il faut descendre jusqu'à l'année 1219 pour retrouver la série des Consuls de cette ville.

L'acte par léquel le Commun Conseil de la ville de Toulouse consentait à laisser le pouvoir administratif dans les mains de douze Consuls, montre que les habitants fidèles ne regardaient point Raymond comme déchu encore de sa puissance souveraine. On lit, en effet, à la fin de cet acte, ces mots : *regnante Philippo rege Francorum, et Raymundo tolosano comite.* Mais Raymond, qui habitait encore Toulouse, n'avait plus aucune autorité; il y était à la merci de ses ennemis, et il faut leur savoir quelque gré de n'avoir point, en l'assassinant, comblé la mesure de leurs iniquités. Cependant, abreuvé d'humiliations, simple particulier dans les murs où il avait régné, environné d'espions, Raymond dut s'échapper enfin, et fut demander un asile à la cour d'Angleterre. Le prince Louis, fils du roi de France, était arrivé à Toulouse; il n'avait affronté aucun danger, il n'avait point combattu, et cependant il voulut laisser des marques de son passage, des preuves de son indignation contre les habitants du midi de la France. Par ses ordres, plusieurs villes furent démantelées; on dut raser les murs de Narbonne; de larges brèches furent ouvertes dans l'enceinte romaine de Toulouse, et l'héritier de Philippe-Auguste crut pouvoir ainsi s'assurer de l'obéissance de la population mécontente qui s'agitait dans la capitale du Midi. Pour obtenir les pardons accordés à ceux qui prenaient la croix contre les hérétiques, Louis ne tira point l'épée, mais il s'acharna contre des pierres insensibles;

et s'il n'eut pas l'honneur d'attacher à son nom le souvenir d'une victoire, il conquit du moins la triste gloire d'avoir détruit de vieux et vénérables monuments.

Durant cette année, Montfort reçut l'hommage de tous les anciens vassaux du comte de Toulouse, et il prit enfin possession de cette ville. En vain Raymond et son fils essayèrent auprès du Concile de Latran de se justifier et de recouvrer leurs États : on plaignit le vieux comte; le Pape l'accueillit avec bonté, mais ne lui rendit point ses domaines. Innocent III déclara néanmoins que, supposé que ce prince fut coupable, il n'était pas juste que son fils portât la peine de ses fautes. Il ajouta que, si le comte de Montfort retenait les domaines de celui-ci, il lui en donnerait d'autres et que ce jeune prince ne manquerait jamais de rien. En effet, le Concile assura la possession de la Provence au jeune Raymond; et ce fut en quelque sorte sur ce terrain que l'on établit bientôt la base des opérations stratégiques qui ébranlèrent la puissance usurpée de Montfort. L'auteur de la *Cansos dels Eretges* raconte avec la simplicité naïve qui le distingue les derniers entretiens du jeune Raymond avec Innocent III, l'arrivée des deux comtes à Marseille, l'enthousiasme des Provençaux, l'amour des Avignonnais pour les princes de Toulouse, les premières mesures prises pour recommencer la guerre, et le départ du vieux Raymond pour l'Espagne, où il espérait trouver des secours. Je citerai ici la traduction d'une partie des strophes, si intéressantes, si dramatiques, du troubadour historien : « L'enfant (Raymond le jeune) est resté à Rome, sans en avoir grand désir, — car il n'y trouve chose qui puisse lui agréer ou lui plaire ; — il ne voit que ses ennemis et ne peut leur faire de mal ; — mais il a tant de sens, de sagesse et de réflexion, — qu'il sait dissimuler ce qui lui déplaît le plus. — Il resta quarante jours à la cour de Rome, —

regardant et apprenant, écoutant et voyant de quelle manière le pape se conduirait envers lui. — Mais Pierre-Raymond de Rabastens lui dit à la fin : — « Seigneur, nous n'avons désormais plus rien à faire en cette Cour; plus nous y resterons, plus, je crois, nous aurons d'ennui. » — « Seigneur, répond alors Guillaume des Porcellets, allons savoir du Saint-Père le pape comment nous pouvons nous accorder, lui et nous. » — « Il me plaît, dit l'enfant, que nous allions le lui demander. » — Et aussitôt que le pape voit celui-ci de l'air d'un homme qui soupire, — il le prend par la main, le fait asseoir, et l'enfant commence à lui déduire ses raisons : — Seigneur, vrai pape, voilà désormais le temps de partir; puis donc, que je ne puis rester, et que tu n'as rien de plus à me dire, — que Dieu, toi, et merci me soutiennent désormais ! — Je n'ai pas de terre, pas même autant que j'en pourrais sauter. — Et puisque tu es mon père, celui qui doit m'élever, — je désire que tu me montres la voie où je ne risque point de périr. — Mon enfant, lui répondit le pape, tu as pris un sage parti ; — et si tu observe les conseils que je vais te donner, — tu ne pourras faillir en ce monde ni en l'autre : — Sache aimer, honorer et remercier Dieu ; — obéir aux saints commandements de l'Eglise et aux siens; entends la messe, matines et vêpres ; honore le corps de J.-C. par des offrandes ; chasse l'hérésie, et maintiens bonne paix ; — n'assaille point les monastères ni les chemins, — et ne prends point le bien d'autrui pour augmenter le tien ; ne détruis point les barons et gouverne sagement tes sujets; laisse-toi à merci vaincre et gagner ; mais contre qui veut t'abaisser ou te dépouiller, — sache bien te défendre et garder ton droit. — « Seigneur, dit l'enfant, je ne puis que m'attrister : — je ne saurais à la fois poursuivre et fuir ; — la pauvreté et le besoin me sont par trop durs à supporter. —

N'ayant plus de terres, je ne sais de quel côté me tourner; et il faut que je reçoive d'autrui de quoi avoir des armes, et je ne crois pas trop dire (en assurant) — que je me sens plus fait pour donner et ôter, que pour demander et recevoir. — Ne fais, répond le pape, rien qui te rende désagréable à Dieu; — et Dieu, si tu le sers bien, te donnera largement de la terre. — Je fais garder pour toi le Venaissin, Argence et Beaucaire, dont tu pourras te contenter. Et le comte de Montfort aura la seigneurie du reste jusqu'à ce que l'Eglise ait vu si elle doit te rétablir. — Seigneur, dit l'enfant, il m'est dur d'entendre parler de partage entre un homme de Vincestre et moi; — et plaise à J.-C. que jamais Simon n'ait de seigneurie à diviser avec moi! Il faudra bien, à la mort et en terre, abandonner ce gouvernement; — mais que l'un (ou l'autre) le possède tout entier tant qu'il vivra. — Et puisque je vois que tout se décide pour la guerre, — seigneur, je ne souhaite et ne demande autre chose, sinon que tu me permettes de conquérir ma terre, si je peux. — Le pape le regarde en poussant un soupir; — il le baise ensuite et lui donne sa bénédiction. — Prends garde à ce que tu feras, lui dit-il, et saches — que tout ce qui s'obscurcit a besoin d'être éclairci. — Que Dieu notre Seigneur te fasse bien commencer et bien finir, et permette que bonne et haute aventure t'advienne! Là-dessus, le jeune comte sort, et, de journée en journée, — il arrive à Gênes; et je puis bien vous assurer — que quand son père le vit il n'alla point le frapper. — Ils ne tardèrent pas à partir — chevauchant joyeusement, et pensant à l'arrivée, jusqu'à ce qu'ils entrent à Marseille.

» Quand ils entrent à Marseille, ils descendent sur la rive, — et sont accueillis avec joie et allégresse. — Le comte prend son albergue au château de Tonel. — Mais, au quatrième jour, voici venir un messager — qui salue

le comte, et en son langage lui dit : — « Seigneur comte, ne restez pas ici passé demain matin, car l'élite d'Avignon vous attend sur le bord (du Rhône), — au nombre de plus de trois cents hommes qui vous feront hommage. » — Quand le comte l'entend, il en est grandement satisfait. — Le matin, lui et son fils se mettent en chemin; et quand ils sont voisins du bord (du fleuve), le comte descend de son mulet de voyage, — et trouve ceux d'Avignon agenouillés sous la ramée; — le comte les accueille, et eux lui avec allégresse. — Arnaud d'Audigiers, homme sage et de noble cœur, — né à Avignon de haute parenté, parla le premier, connaissant toutes les coutumes du pays : — « Seigneur, comte de Saint-Gilles, recevez un gage d'amour, — vous et votre cher fils, de loyal lignage. — Tout Avignon se met sous votre seigneurie, — et chacun vous offre son cœur et ses biens, — la ville, les clefs, la sortie et l'entrée; — et ce que nous vous disons, ne le tenez point pour chose vaine, — car il n'y a en nous ni fausseté, ni orgueil, ni insolence ; — mille chevaliers pleins de bravoure, — et cent mille autres hommes vaillants et de bon air, — se sont par serment et par otages engagés — à poursuivre la réparation de toutes vos pertes. — Vous jouirez de tous vos droits sur la Provence, — des rentes, des cens, du charroi et du péage : — nul chemin ne sera fréquenté s'il ne paye le droit de guide. — Nous occuperons et nous garderons tous les passages du Rhône, — et mettrons la terre à feu et à sang — jusqu'à ce que vous ayez recouvré Toulouse et tout votre héritage. — Les chevaliers faidits sortiront des bois; — ils braveront (pour vous) orages et tempêtes; — et vous n'avez au monde si sauvage ennemi — qui, s'il vous fait tort ou mal, n'en devienne repentant et honteux. » — « Seigneurs, répond le comte, vous ferez chose noble et courtoise — si vous prenez ma défense, et vous serez (les hommes) les plus

glorieux — de toute la chrétienté et de votre langue, — si vous restaurez ainsi prouesse, noblesse et joie. » — Les comtes ne firent pas long séjour (à Avignon); ils partirent le lendemain, — et retournèrent à Marseille où ils s'arrêtèrent peu. — Ils viennent à Salon le soir vers la nuit, — et ils s'y reposèrent avec grande joie. »

Tandis que ces choses se passaient, la puissance de Montfort semblait se consolider. Philippe-Auguste l'avait reçu à foi et hommage pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse et les autres domaines mouvants de la couronne, que le chef des croisés avait conquis. Il semblait qu'à l'avenir cet heureux aventurier n'avait plus rien à craindre. Le roi lui avait accordé plusieurs diplômes : dans l'un, il le recevait pour son vassal et son homme-lige, lui donnant l'investiture des domaines qu'il avait soumis par les armes; dans un autre, il renouvelait et confirmait ce qu'il lui avait déterminé dans le précédent. AinsiMont fort obtenait ce qui avait manqué jusqu'alors, la reconnaissance de ses droits, la légalité de son audacieuse entreprise. Mais cette reconnaissance était nulle : Philippe-Auguste n'avait pas le droit de dépouiller ainsi un des premiers pairs du royaume sans l'avoir entendu et sans qu'on lui eût donné des juges. D'ailleurs, les peuples du Midi, qui gémissaient sous le joug d'un tyran, furent indignés alors qu'ils apprirent ce que le roi avait osé attenter, et ils firent le serment d'en appeler à Dieu et à la puissance du glaive.

Dieu et l'épée semblaient d'ailleurs préparer les voies pour la restauration de la dynastie comtale. Le jeune Raymond parcourait la Provence en vainqueur, et déjà, se rapprochant du Languedoc, il avait déployé ses tentes au pied des murs du château de Beaucaire, sur lesquels flottait la bannière de Montfort. — Celui-ci, en apprenant le danger de la brave garnison renfermée dans cette forteresse, accourut pour la sauver. Mais les soldats du jeune

Raymond repoussèrent ses attaques multipliées, et, pour la première fois, il dut céder à la mauvaise fortune, traiter avec son ennemi, et lui remettre cette place importante, afin de pouvoir prévenir l'insurrection de sa capitale.

Si l'on en croyait l'auteur de la *Cansos dels Eretges*, Montfort avait déjà formé d'atroces projets contre Toulouse, et il s'était promis de les accomplir s'il ne triomphait pas à Beaucaire (1).

On était dans le mois de septembre de l'année 1216 lorsque Montfort dirigea son armée sur Toulouse. La *Cansos* décrit avec chaleur, avec vérité, les provocations, les insultes, les voies de fait des soldats de Montfort, et la froide barbarie de celui-ci, et les combats qui eurent lieu, et la trahison de Foulques. Ces détails ont pour cette histoire un avantage marqué sur presque tous les autres documents, et l'on y aperçoit, au milieu du tumulte, des crimes, des flammes et de l'incendie, la *Commune*, l'*Université des habitants* s'assembler encore et délibérer sur les moyens de sauver la patrie.

«Montfort a pris son albergue à Mont-Guiscard (2) et aux environs, et à l'aube du jour, quand le ciel brille serein, il s'arme avec les autres Français, et rangés en ordre de bataille, — ils poursuivent leur chevauchée droit vers Toulouse. — De la ville sortent alors, deux à deux, trois à trois (plusieurs) des meilleurs chevaliers et des plus riches

(1) Dreitamen a Toloza sempre cavalgarem
E laver que lai sia cominalment partrem
E per cel que remanha los ostages trairem
E ab la manentia en Proensa vindrem
Avinho e Masselha e Taraco pendrem
E cobrarem Belcaire.
Nos irem en Proensa can aurem aver pro
Mas ans metrem Tolosa en tal destructio
Que ja noi laissarem nulh aver bel ni bo.

(2) Bourg nommé aujourd'hui Mongiscard.

bourgeois. — Ayant aperçu le comte, — ils lui représentent que nul dans la ville n'a l'idée de s'élever contre lui; que tout lui est soumis dans Toulouse. — Ils ajoutent : « Vous devriez, seigneur, y entrer sur vos palefrois, — sans armes, avec les cottes d'orfroi, chantant et paré de guirlandes, comme celui qui en est le seigneur. — Personne alors ne s'opposerait à ce que vous ordonneriez. — Maintenant vous nous effrayez et montrez un cœur de lion courroucé. » — Barons, répond le comte, que cela vous plaise ou déplaise, — armé ou désarmé, debout ou couché, — j'entrerai dans la ville... — Pour cette fois, c'est vous qui m'avez attaqué à tort : — vous m'avez enlevé Beaucaire que je n'ai pu reprendre, — le Venaissin, la Provence et le Valentinois. — J'ai reçu en un mois plus de vingt messagers m'annonçant — que vous vous étiez liés par serment contre moi, — et que vous vous entendiez avec le comte Raymond — pour qu'il recouvrât Toulouse, et que je la perdisse. — Mais, par la vraie croix sur laquelle fut mis Jésus-Christ, — je n'ôterai point mon haubert ni mon heaume de Pavie — jusqu'à ce que j'ai choisi des otages parmi la fleur de la ville, — et je désire fort savoir s'ils s'y opposeront. » — En vain les barons et les députés du peuple insistèrent auprès de Montfort, il s'écria : « Je veux que tous ceux de la ville qui sont venus soient pris et renfermés sur-le-champ dans le Château Narbonnais. — Leur avoir et leur argent seront destinés aux nôtres, et nous remettra en état de retourner en Provence. »

Guy de Montfort voulut apaiser la rage dont son frère paraissait animé; mais il ne put faire entrer la pitié dans cette âme haineuse.

Le poète montre ensuite l'évêque Foulques s'avançant à la rencontre de Montfort, engageant les citoyens les plus recommandables à venir avec lui saluer leur souverain. C'était pour livrer à celui-ci, et sans péril, cette élite de

la population. On l'apprend, et chacun prend la fuite. « Mais, dit le chroniqueur, tandis qu'ils vont par la ville, se conseillant (les uns les autres), — les hommes du comte brisent leurs coffres, et prennent tout ce qui s'y trouve. — Les valets et les écuyers disent à leurs hôtes : — « Vous serez aujourd'hui mis à mort ou vous vous rachèterez; car le comte Simon vous déteste. » — Et ils répondent tout bas : — O Seigneur! pourquoi nous avez-vous livrés à Pharaon? Les femmes et les enfants pleurent dans les rues; — mais tout-à-coup par toute la ville retentit un seul cri : — « Barons, prenez les armes! voici le moment de nous défendre contre le fer et le lion; — et mieux vaut mort honorable qu'être enfermé prisonnier! — Ils se rassemblent alors de toutes parts, courent ou éperonnent; chevaliers et bourgeois, sergents et valets, chacun d'eux apporte l'arme ou l'armure qu'il trouve, — un écu ou un chapeau de fer, un pourpoint ou un gonion, — hache émoulue, faucille où javelot, — arc de main ou arbalète, ou bonne épée de Planson, — coutel, gorgère, camail ou cotte de mailles. — Et lorsqu'ils sont tous réunis entre eux, et les pères et les fils, et les dames et les jeunes filles élèvent des barrières devant leurs maisons; les coffres, les bancs, les cuves, les pieux, — les tonneaux roulants, les poutres, les chevrons sont placés sur des tables et du bas au haut des perrons. Le bruit fait par l'arrangement de ces préparatifs de défense, les cris mêlés au son des trompettes font retentir et bruire les rues et le ciel. — A Montfort! s'écrient tout à coup les Bourguignons et les Français. — Toulouse! Beaucaire! Avignon! répondent ceux de la ville. Et dans les lieux où ils se rencontrent, ils s'entre-frappent, furieux et acharnés. — Les lances, les piques, ou leurs tronçons, les épées, les flèches et les pierres, les massues et les tisons enflammés, les traits, les gazarmes, les pennons, les épées et les briques viennent de tous côtés, de

face et d'alentour, et fracassent les heaumes, les écus et les arçons, — les têtes, les cervelles, les mentons et les poitrines, — les bras, les jambes, les poings et les épaules, — et la guerre et la mêlée sont si dures, le péril est si grand, que ceux de la ville mènent battant le comte Guy et ses hommes d'armes. — Enfin, quand il a cru reconnaître qu'il n'y a plus d'autre ressource, — le comte Montfort s'écrie : « Que le feu soit mis partout! » Et aussitôt des torches et des brandons sont allumés, — (le feu est mis) à Saint-Remési, à Jouts-Aigues et à la place Saint-Estève (Etienne); mais là commence le carnage : — les Français se sont fortifiés dans l'église, dans la tour de Mascaron et dans le palais de l'évêque, — et les nôtres combattent l'incendie et les charbons (brûlants), — et font des tranchées dans chaque quartier pour repousser la guerre, — et pour leur défense, — pour maintenir leur droit et détruire leurs (ennemis); ils combattent contre le feu et la flamme, — et fortifient les barricades par des tranchées. — Les uns songent à se défendre, les autres à éteindre (le feu); — d'autres vont assaillir les Français entrés les premiers (dans la ville), et qui sont en grande crainte et grand péril de mourir; — ils vont les assiéger dans le palais du comte de Comminges, — et de telle sorte, qu'ils n'en peuvent plus sortir. — Alors le comte de Montfort crie de manière à être entendu : — « Barons, allons les attaquer d'un autre côté, — tout droit à Saint-Estève, voir si nous pourrons les forcer. » — Là-dessus le comte et les siens éperonnent si fièrement, — que vers l'orme de Saintes-Carves (1), ils font trembler la terre; — ils débouchent sur le devant de l'église, — mais ils n'atteignent aucun de ceux de la ville. — Le choc des hauberts, des heaumes, le frémissement des enseignes, — les éclats des cors et des trompettes, —

(1) La place actuelle de Saintes-Carbes.

font retentir le ciel, la terre et l'air. — Mais aussitôt qu'ils arrivent droit par la Croix de Baragnon (1), ceux de la ville les viennent de telle manière assaillir, — qu'ils brisent et font craquer les poutres et les barrières. — De toutes parts accourent, ardents à repousser (l'ennemi), — les chevaliers, les bourgeois et les servants; — ils vont l'attaquer entre les épées et les massues, et des deux côtés les combattants commencent à s'entre-frapper, — à s'envoyer des traits, des flèches, des lances et coutels, — à brandir les épieux, les dards et les faucilles. — Ils se sont joints de si près, que nul ne peut se retourner. — C'est là que vous auriez pu voir une belle mêlée! rompre les camails, briser les hauberts, bosseler les heaumes, fendre les poitrines, — abattre les hommes, tuer les chevaux, — et le sang s'épandre sur la place, entremêlé de cervelles. — Mais ceux de la ville reçoivent si bravement (les Français), — qu'ils leur font abandonner le carnage et la bataille. — « Seigneurs, dit-le comte de Montfort, je puis vous dire en toute vérité — que nous ne forcerons pas ces gens-là de ce côté; — mais, si vous voulez me suivre, je les aurai (d'un autre). » — Ils piquent alors (de l'éperon) tous à la fois; pas un ne reste en arrière. — Ils crurent forcer la Porte-Sardane; mais ceux qui la gardent les reçoivent de (rude) façon : — ils les assaillent au milieu des rues, — et à coups de masse, d'épée et de pierres, n'importe qui frappe ou tire, — à coups de haches et de gazarmes; pour doubler le carnage, — ils leur font vider la place et la rue. — La bataille dure jusqu'à ce qu'il commence à faire noir. — Le comte alors se retire avec tristesse et souci — au château Narbonnais, où (déjà) ont poussé maints soupirs — les barons de la ville qu'il avait fait arrêter. — Plein de

(1) La rue appelée encore de la Croix-Baragnon, pour Varagnon ou Varagne.

rage et de cruauté, le (comte) va leur parler : — « Barons, dit-il, vous ne pouvez échapper, — et par la très-sainte mort que Dieu vint subir (sur terre), — il n'y a point au monde de richesses qui puissent empêcher — que je ne vous fasse trancher la tête, et ne la fasse jeter du château.» — Cependant l'évêque réfléchit, et met toute sa pensée — (à découvrir) comment il pourra faire changer la ville et les habitants.... »

Certes, un goût sévère trouverait beaucoup à reprendre dans le long passage que je viens de citer; mais, considéré comme document historique, ce fragment a une grande importance. Il est d'ailleurs conforme en tout à la Chronique Romane en prose, et Dom Vaissete n'a pas raconté autrement les combats qui eurent lieu alors entre les hommes d'armes de Montfort et les habitants de Toulouse.

Cette ville allait peut-être recouvrer sa liberté; mais Foulques veillait pour Montfort! Durant la nuit, il envoie ses messagers vers les personnes les plus recommandables; il les engage à traiter avec Montfort, et le matin, il les réunit en dehors des murs, à Villeneuve.

E al mati a lalba cant pres a lesclarsir
Lai fors a Vilanova les an mandats venir
Pla a lalbor del dia.

Le poète chroniqueur dit, comme on le voit, *lai fors*, en annonçant que Foulques réunit les habitants à Villeneuve. Mais on sait (1) que c'était précisément là que se trouvait la *maison commune* ou le *palais commun*, qui était joignant le mur de la ville, mur qui, plus tard, traversa cet édifice, qui fut agrandi durant le XIV[e] siècle. On sait aussi que, pour le construire et l'agrandir, les Con-

(1) Voyez les Preuves et les Notes à la fin du volume.

sols avaient acquis sur ce point des maisons, en 1190, 1193, 1202, 1203 et 1204. Ainsi, en disant que l'évêque assemble les citoyens de Toulouse à Villeneuve, c'est annoncer que la réunion eut lieu dans le *palais commun.* On voit bientôt d'ailleurs que ce palais existait, puisque c'est dans son enceinte que les Toulousains se réunirent encore et qu'ils vinrent déposer leurs armes, ainsi que nous l'apprend l'auteur de la Chronique Romane en prose.

Trompés par Foulques et par Guillaume de Contis, abbé de Saint-Saturnin, et par le légiste Robert, les Toulousains se soumirent. Le jurisconsulte, après avoir annoncé aux habitants que Foulques avait eu beaucoup de peine à obtenir pour eux le pardon du passé, ajoute : « Voici ce qui a été convenu. — L'Évêque demande que vous vous mettiez à sa merci, — et vous garantit par Dieu, par sa dignité (épiscopale), — par celle du pape et de tous les clercs, — que vous ne perdrez, ni corps, ni terres, ni biens, — ni droits, *ni autres priviléges municipaux héréditaires* (1). — Remarquons ici que, bien que le sens de l'auteur de la *Cansos* pût souffrir peut-être une autre interprétation, on voit par le soin que l'on avait pris de réunir les habitants, que l'on reconnaissait en quelque sorte leur souveraineté, et que Montfort traitait avec eux comme de puissance à puissance. Lorsque la trahison est consommée, lorsque de nouveaux otages répondent de la soumission des habitants, Montfort déclare qu'il veut détruire Toulouse ; mais il craint que les siens n'y consentent pas (2). Guy, son frère, lui donne pour avis de ne point se porter à cette extrémité, d'être généreux, de

(1) C'est ainsi que M. Fauriel traduit ces vers :

Que ja cors ni aver ni terra no perdatz
Ni baissamens de vila ni autras eredats.

(2) Car destruirei Tholoza no sei suis o voldretz....

réunir *sa cour à la leur*, de leur rendre les domaines et les terres sequestrées, et de leur octroyer l'usage de *de leurs droits* et de *leurs bonnes coutumes* (1).

On a pu remarquer que dans les passages rapportés, Guillaume de Tudèle, ou l'auteur de la *Cansos*, ne parle point des Consuls ou Capitouls, tandis qu'il est souvent fait mention d'eux dans ce qui précède. De ce silence et de celui de l'auteur de la Chronique en prose, ne pourrait-on pas conclure que Toulouse n'eut point de magistrats municipaux durant la trop longue domination de Montfort? Cela expliquerait peut-être le manque absolu des noms des Consuls de 1214 à 1219. Mais la bataille de Muret est postérieure à la lacune que nous regrettons, et le retour de Raymond VI et la mort de l'usurpateur ont précédé l'époque où recommence la série de ces magistrats. Ce n'est donc pas à la politique oppressive de Montfort qu'il faut attribuer l'interruption qui existe ici dans les listes des Capitouls.

Jamais la perfidie, l'avarice, la cruauté, n'avaient fait autant d'efforts simultanés contre une seule ville; et le troubadour auquel nous devons la *Cansos* a pu s'écrier : « ô noble cité de Toulouse, brisée dans (tous) tes os, — à quelle gent perverse Dieu t'a livrée (2)! » Mais la main de Dieu allait s'apesantir sur Montfort. Le vrai comte de Toulouse est venu dans la terre du comte de Comminges, et comme le dit le poète, « il y a trouvé loyauté. »

Raymond VI, réfugié depuis quelque temps en Espagne, entretenait une correspondance suivie avec les prin-

(1) La lor cor de la vostra essems ajustaretz....
Las honors et las terras bonamen lor redretz
E las bonas costumas e lor dreitz autrejetz....

(2) A la gentils Toloza per las ossas franhens
Com vos a Deus tremessa e nos de malas gens.

cipaux habitans de Toulouse. Il savait que la population entière désirait son retour : il vint dans le Comminges, et ses vassaux l'y reçurent avec enthousiasme. De son côté, le jeune Raymond s'illustrait dans la Provence; il avait établi sa principale résidence à Avignon ; et là, il ne prenait pas seulement le titre de marquis de Provence, il y prenait celui de *jeune comte de Toulouse,* et l'espoir renaissait dans tous les cœurs. Montfort attaquait le comte de Valentinois, et il éprouvait une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé. La fortune ne souriait plus à ses efforts, et l'on verra bientôt que Dieu l'avait marqué du sceau de la réprobation.

Arrivé dans le Comminges, Raymond VI habitait des lieux trop voisins de sa capitale pour ne pas essayer d'y rentrer un jour. Ses amis se pressaient autour de lui, et comme le dit Guillaume de Tudèle, qu'il faut citer souvent, parce qu'à l'exactitude de l'historien il joint le mérite de cette expression vraie, saccadée, pittoresque, qui peint admirablement son époque, « les Toulousains aimaient mieux perdre leurs otages que de voir leurs souverains plus long-temps exilés. — « Seigneur, écoutez-moi, dit le comte de Comminges : — Si vous recouvrez Toulouse et si vous en restez en possession, parage et courtoisie sont restaurés et reprennent couleur. Vous nous remettez vous et nous en lumière. Nous avons assez de terre si vous rentrez dans votre héritage. — Après l'honoré comte (de Comminges), parla Roger Bernard : « — Seigneur comte, je puis bien dire, si vous recouvrez Toulouse, — que vous tenez les dés et les clefs (de la fortune) de votre race, et que noblesse et courtoisie seront restaurées, — qui bien la garderont, si vous consentez à y retourner, vous seul. — Il vaut mieux pour vous mourir là, en seigneurie, que d'aller plus long-temps par le monde, honni et en péril. » — Oui, seigneur, croyez cela, reprend Bernard

de Comminges, mon cœur me dit, et c'est ma volonté — de faire et dire constamment tout ce qui vous agréera. — Je ne veux ni avoir ni terre, si vous n'en avez pas. — Mais si vous recouvrez Toulouse, et si vous en avez bonne aventure, — il y aura grand besoin et grande urgence de la défendre, — si bien que vous ne la perdiez jamais plus par le fait d'aucun homme. « Beau neveu, dit le comte, ainsi ferons-nous, s'il plaît à Dieu. » — « Seigneur comte, répond Roger de Comminges, allez devant; — car vous n'y serez pas plutôt que j'y serai aussi; ayant beaucoup d'ennemis, il me faut fortifier ma terre, — afin de n'y être point déçu ni forcé. » — Noble action parlée, dit Roger de Montaut, devient honte et dommage si elle n'est achevée; et bien commencée, elle s'achève plus aisément. — « Seigneur comte, ne craignez rien, — dit l'abbé de Montaut; — ne retournez point en arrière, poussez à Toulouse; — n'eussiez-vous à vos côtés que nous autres, et ceux de la ville en qui vous avez tant de foi, c'est assez pour la défendre si vous y entrez sans crainte. » — « Seigneur comte, dit G. Guiraut, sachez-le bien, — si vous recouvrez Toulouse et nous nos héritages, — nous mettrons notre avoir, nos forces, nos bras — à la défendre et à vous y maintenir tranquille. » — « Et si vous y trouvez des Français, ajoute Guillaume Hunald, la ville vous aime tant et vous y êtes si désiré, — que rien ne peut vous empêcher de les faire tous prisonniers. » — Seigneur (comte), dit Aymeric, choisissez des messagers — pour aller dire et déclarer à Toulouse ce que vous avez résolu, — afin qu'au moment où vous y entrerez, vous trouviez vos partisans tout prêts à vous défendre. » — « Ainsi donc, Aymeric, répond le comte, vous aussi vous approuvez l'entreprise? » — Ceux de la ville (de Comminges) les plus noblement apparentés, — qui sont avec le comte, lui disent tout d'une voix : — « Pour Dieu,

notre bien-aimé seigneur, entrez (donc) à Toulouse; — car n'y eussiez-vous pour vous que les barons armés, — il ne s'y trouvera pas un seul homme qui vous résiste. — (Sortez de votre exil) car à celui qui désire, recherche et accepte les grâces d'autrui, mieux vaudrait être mort ou n'être jamais venu au monde. » — Barons, répond le comte, Dieu soit loué — de la noblesse et de la foi que je trouve dans vos cœurs; — je vous vois tous désireux de mon entrée à Toulouse; allons donc la revoir puisque vous êtes tous d'accord. » — Ainsi s'ouvre et se termine ce parlement, dans lequel le feu s'allume et resplendit sa clarté. — Le puissant comte chevauche à découvert et rapidement — tout droit — vers Toulouse et à travers coteaux et vallées; il traverse les combes et les grands bois feuillés, arrive à la Garonne et la traverse; — (de son côté) chevauche, en avant de tous, Roger Bernard, avec une petite troupe des mieux montées et trois autres Rogers, bannière déployée; — il se dirige droit sur la Salvetat, et se rencontre avec Joris. »

» A cette rencontre de Joris s'élèvent une rumeur, des cris, et plusieurs des nôtres s'arrêtent ébahis; mais Roger de Montaut a vaillamment affronté les adversaires, et de son épée luisante il s'en défend et les attaque. Roger d'Aspet pique des deux, et se lance en avant; il frappe Aimar de la Beine sur son haubert maillé, — et le renverse de manière que le cœur lui éclate. — Roger Bernard les ayant entendus, arrive — gracieusement porté par son bon cheval d'Arabie, — et atteint Richard de Cornardon d'un tel coup, qu'il lui fracasse son écu, lui déchire son haubert, et lui brise la cervelle contre terre. — Le carnage commence alors entre les autres, — qui, partout où ils atteignent, vont tranchant et taillant, de telle sorte que plusieurs d'entr'eux en restent brisés et mutilés. Mais Joris, à voir frap-

per ceux de Roger Bernard s'est effrayé — et s'est retiré fuyant de la mêlée ; — il est vivement et bien poursuivi, mais il fuit encore mieux. — Mais voici arriver le comte éperonnant et lancé, — tout ravi de voir les adversaires morts et vaincus. — « Seigneur comte, lui dit Bernard de Comminges, richement doué de sens, — il me semble que Dieu veuille nous conduire, — puisqu'au passage de la rivière nous avons ainsi déconfit nos adversaires. — Nous recouvrerons Toulouse : cet augure nous le dit. » — Beau neveu, dit le comte, vous n'en serez point démenti. — (Là-dessus) ils cheminèrent tout le jour par chemins planiers, — jusqu'à ce que vint la nuit obscure, où le comte a choisi — ses bons et fidèles messagers, les chargeant en peu de mots — de dire à ses amis jurés dans la la ville — qu'il est là, hors des murs, avec les autres faidits, — et de ne pas manquer de venir le chercher. — Mais à l'aube du matin, quand le ciel s'éclaircit et qu'il aperçoit le jour, le comte est pris de frayeur; il craint d'être vu (et reconnu), et que la rumeur, les cris (de son arrivée) ne se lèvent alors dans tout le pays. Mais Dieu fit là par miracle que le temps fut sombre — et l'air obscurci par un brouillard noir. — Le comte entre vite dans un bois, où il est resté caché. — Avant tous les autres, sont arrivés dans la ville Hugues Joan — avec Ramond Bernier, qui en sont (tous deux) fort loués. — Ils ont trouvé le comte là où il est caché ; et dès qu'ils paraissent, la joie est grande. — « Seigneur (comte), dit Hugues Joan, Dieu soit loué — de ce que vous venez recouvrer Toulouse, en ayant occasion si belle ! Toute votre race y est tellement sûre d'obéissance, — que, n'y missiez-vous que ces barons ici armés, ce serait assez pour vaincre et détruire tous vos ennemis, et vous élever, vous et nous en pouvoir. — Seulement, n'entrons pas par ces ponts ; nous y serions découverts, et il ne faudrait

qu'un instant pour les fortifier (contre nous). » — Seigneur, je vous le déclare en vérité, répond Ramon Bernier, vous êtes attendu comme le Saint-Esprit; — et vous nous trouverez (à vous servir) si hardis et si vaillants, — que vous ne serez jamais plus dépouillé de seigneurie. » — Tout en conversant ainsi, ils vont chevauchant; — et quand ils aperçoivent la ville, il n'y en a pas un d'eux de si ferme courage, que l'eau du cœur ne lui remplisse les yeux. — « Vierge, impératrice du ciel, dit en lui-même chacun d'eux, — rendez-moi le lieu où j'ai été élevé; — vivant ou enseveli, j'aime mieux être là — que d'aller plus longtemps par le monde, honni et persécuté. » Au sortir de l'eau, ils sont entrés dans les prairies — enseignes déployées, pennons flottants. Aussitôt que ceux de la ville ont entendu le signal (convenu) ils accourent tous au comte, comme si c'était un ressuscité; et quand il entre sous les portes voûtées, tout le peuple y arrive : les grands et les petits, — les hommes et les femmes, les épouses et les maris; — chacun s'agenouille devant lui et lui baise les vêtements, — les pieds, les jambes, les bras, les mains, avec larmes de joie joyeusement accueillies — c'est la joie elle-même qui revient en graine et en fleur. — « Nous l'avons maintenant, se dirent-ils l'un à l'autre, nous avons Jésus-Christ; — nous avons notre étoile du matin, revenue en splendeur; — nous avons notre bon et sage seigneur. — Parage et courtoisie étaient morts; les voilà restaurés, vivants et florissants, et notre lignage à jamais remonté en puissance. » Ils se sentent le cœur si brave et si animé, que chacun d'eux s'arme de bâton ou de pierre, de lance ou de dard poli, de couteaux fourbis; et tous se répandent par les rues, taillадant, tranchant et faisant boucherie — des Français qu'ils peuvent atteindre dans la ville, criant : Toulouse! le jour est venu où (de Toulouse) sera chassé son

faux seigneur avec toute son espèce, et (où sera extirpée) sa méchante racine! Dieu protége (enfin) droiture; le comte qui avait été trahi a repris tant de cœur, qu'avec peu de compagnons il a recouvré Toulouse. »

On connait les résultats du retour de Raymond VI à Toulouse. Le 13 septembre 1217, ce prince était environné de ses braves, et le peuple de Toulouse attaquait de toutes parts le petit nombre de Français demeurés dans la ville. J'ai dit dans un autre ouvrage (1) que « la population entière se pressait sur les pas du comte. Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que, trahi par la fortune, il avait abandonné sa capitale; le temps, l'exil et le malheur avaient dessiné sur son front des signes ineffaçables, mais ne lui avaient point ravi sa noble fierté : il possédait de nouveau l'héritage de ses pères, et les acclamations du peuple annonçaient qu'on voyait en lui un souverain aimé, un libérateur; la foule l'entourait, et baisait ses vêtements et ses armes. Les nobles compagnons de son infortune étaient salués comme les modèles de la fidélité courageuse, de la loyauté la plus parfaite; il semblait qu'avec eux on voyait rentrer dans Toulouse la liberté, la gloire et l'espérance. »

A peine le comte est-il rentré dans sa Capitale, que l'on y songe à rétablir l'administration telle qu'elle existait autrefois. Guillaume de Tudela, ou celui qui a pris son nom, raconte d'abord comment les citoyens s'arment contre les Français dispersés dans la ville, et comme ils les forcent à fuir dans le château. Puis il montre la population travaillant aux retranchemens, et le comte et les principaux chefs établissant le Chapitre, ou le Capitol, pour gouverner la cité. « Jamais, dit-il, on ne vit de si nobles ouvriers, car là travaillent les comtes et tous les

(1) *Statistique Générale des Départemens Pyrénéens*, II.

chevaliers, — les bourgeois, les bourgeoises, les riches marchands, — les hommes et les femmes, les changeurs, — les petits garçons, les petites filles, les servants et les courtiers, — qui porte pic ou pelle, et qui poëlon léger; chacun a le cœur à l'œuvre, et tous prennent part aux guets de nuit; — il y a dans toutes les rues des lumières aux chandeliers; — les tambours accompagnent les éclats des trompettes; — transportés d'enthousiasme, les femmes et les filles font des ballades et des danses sur des airs joyeux. Cependant le comte et les autres chefs délibèrent ensemble, — ils ont nommé le *Chapitre*, dont on a grand besoin afin de gouverner la ville et de rétablir ses affaires; — et même, pour défendre les droits du comte, ils ont élu un viguier.

E anc en nulha vila no vis tant ric obrer
Que lai obran li comte e tuit li cavaler
E Borzes e Borzezas e valent marcadier
Elh home et las femmas els cortes monedier
E lis tos e las tozas el sirvent el troter
Qui porta pic o pala o palagrilh leugier
Cascus a la fazenda a lo cor viacer
E la noit a la gaita son tuit cominaler
Estan per las carreiras li lum el candeler
E los tambors els tempes fan grailos e temper
Las tozas e las femmas per lo joi vertader
Fan baladas e dansas ab sonet dalgrier
E lo coms saconselha e lautre capdaler
E en triat Capitol car i a gran mester
Per governar la vila e pendre milhores
E per sos dreits defendre an elegit viguier.

Ainsi, comme je l'ai déjà dit, à peine le comte est-il rentré dans Toulouse, que l'on voit le Chapitre (*Capitol*) reparaître et gouverner la ville. Dans l'une des assemblées, l'un des membres de cette administration, né à Toulouse, et que le peuple, dit le Chroniqueur, a nommé maître Bernard, parle ainsi : » Seigneurs, grâces et merci du bien

et des louanges — que vous dites de (notre) ville. Nous nous plaignons à Dieu — de mon seigneur l'Evêque, qu'il nous a donné pour pasteur, — qui a tellement fourvoyé ses brebis et voulu les perdre en lieu si périlleux, — qu'il s'y trouvait mille ravisseurs pour chacune. — Mais maintenant que nous avons J.-C. Dieu pour défenseur, — tels nous assaillent et s'imaginent nous exterminer, — que nous occirons de nos glaives et qu'ils mourront de mort douloureuse. — Il ne nous faut pour cela qu'être vaillants et constants; — car nous avons une forte ville, et nous la rendrons plus forte. — Faisons bon guet le jour et la nuit jusqu'à l'aube ; — dressons tout à l'entour des pierriers, des calabres, — et des trébuchets qui battent les murs, œuvre sarrasine, — le château Narbonnais, la vedette et la tour. — Comme les Toulousains sont preux et entendus au gouvernement, — moi qui suis du *Capitole*, je déclare pour moi, pour eux et pour le reste, des plus grands aux moindres, — que pour le comte, mon seigneur, et pour lui conserver Toulouse — et le surplus de la seigneurie, nous mettrons (tout) à l'aventure : — chair et sang, force et vigueur, — valeur et sens, avoir et pouvoir. — Et je veux bien vous déclarer que, d'après notre conseil secret, — nos compagnons s'en iront à la Toussaint, prendre à la solde des cavaliers, nous savons où (1). »

(1) Lo maestre B. lapelan li pluzor
Ez es natz de Tholoza e respon ab dousor
Senhors merces e gracias del be e de la honor
Que dizetz de la vila e fam a Dieu clamor
De mo senher lavesqne queus a dat a pastor
Car las suas ovelhas a menat en error
Que las cuida menar en tal loc perdedor
Que a cada ovelha eran M. raubador
E pos Dieu Jeshu Crist naven amparador
Tals nos cuidan aucire ens son envazidor .

Lorsque, pour défendre la ville contre les croisés, les chefs prennent des mesures, Roger Bernard demande au Chapitre (*Capitol*) et à ceux de la Commune, et aux autres prud'hommes, bourgeois et marchands, d'envoyer des maçons, des mariniers, des charpentiers, et les bonnes compagnies, et les servants soldés, pour secourir les tours. — Nous le ferons volontiers, répondent ceux du Chapitre (*Capitol*). Et ils font chercher dans la ville les ouvriers que l'on a demandés; ils placent des charpentiers à la tête du pont : mais ceux-ci redoutent le passage, car il est difficile, le pont étant tombé par quartier.... Ils font faire ensuite un pont de cordes avec des claies en travers, de manière à former un sentier jusqu'à la vieille tour.... Don Hugues de la Mothe, en vaillant chevalier accompli en armes et en toutes choses, s'est le premier aventuré sur la rivière, avec sa compagnie; il est suivi des Capitoliers ou membres du Chapitre, qui s'avancent pour munir la tour, mais ils ne peuvent y parvenir; et ce sont les vaillants et infatigables Capitouls qui, s'aventurant sur l'eau pro-

Quels aucirem ab glazis e murran a dolor
Que per so devem estre valent e sufridor
Car avem bona vila e farem la milhor
E gaitem ben lo dia e la noit a lalbor
E fassam los peiriers els calabres entorn
El trabuquet que brize el mur Sarrazinor
El Castel Narbones el miracle e la tor
E car el son prosomes e bon governador
Eu qui son de Capitol dic per me e per lor
E per tot lautre poble dal maier tro al menor
Que la carn et la sanc la forsa et la vigor
El aver el poder el sen e la valor
Metrem en avantura pel comte mo senhor
Quel retenga Toloza e tota lautra honor
E volem vos retraire per conselh celador
Quel companhon sen iran a matror
Per logar cavaliers e nos sabem be or

fonde, ont approvisionné la tour (1). Plus tard, lorsque Bernard de Casnac vient pour secourir la ville avec d'autres chevaliers, « les barons du Chapitre (*les Capitols*) qui avaient le gouvernement sortirent en grande joie avec les Brabançons, les hommes et le premier peuple de Toulouse, le recevoir avec grande allégresse (2). » On retrouve les Capitouls formés en conseil avec le comte de

(1) E sai Rotgers Bernatz ques bos e plazentiers
Mandec tost al Capitol e als Dominalers
E als autres pros omes borzes e mercadiers
Que aian los maestres els nautors els brassers
E las bonas companhas els sirvens loguadiers
Ops de las tors socorrer car i a grans mestiers
En els li respondero farem o volontiers
E per meia la vila an triats los obrers
E sus al cap del pont ân mezes carpenters
Mas dopterol passatge car es tant esqueriers
Car lo pons es en laiga abatuts a carters
. . . .
. . . .
. . . .
Pois feron pois de cordas ab cledas traversers
Per que a la tor velha es comptitz lo sendiers
. . . . , ...
. . , ... , ...
. . . .
Pero n Ugs de la Mota 1. valens cavalers
Ben complitz de las armas e dels autres mestiers
Ab bona companhias mes en laiga primers
Per la Tor a defendre ab los Capitoliers
Que sel noi poc atendre e passec li coitiers
Aissi cal autre pont fo la guerra el chaplier
De donar e de prendre mot gran colps glaziers.
Mas emperol Capitols valens e fazendiers
Permeg laiga prionda foron aventuriers
Can la tor establida e tornon a Vivers
. . , ...

(2) En Bernats de Casnac es venguts al santor
Ab bona companhia ab cor defendedor
Per amparar la villa et ser denfendre lor

Toulouse et les barons (1). On voit encore ces magistrats, distingués par les baguettes qu'ils portaient, faire donner des vivres aux troupes (2). Le chroniqueur-poète raconte ensuite que le Conseil est convoqué dans Toulouse, et composé des hommes de la ville et des magistrats, des bourgeois prudents et discrets. Maître Bernard, qui a déjà été nommé et qui est né à Toulouse, prend la parole pour fournir les moyens de triompher de l'ennemi. «Seigneurs francs chevaliers, écoutez-moi, dit-il : je suis du Capitol, et notre Consulat se tient le jour et la nuit prêt et disposé à exécuter vos volontés. Or, comme on voit fleurir et fructifier le zèle et l'amour avec lesquels vous secourez la foi, nous et le comte, parages et vous-mêmes, je veux essayer de vous faire comprendre où tendent mes discours.» Après un exemple pris dans l'histoire du siége d'Acre, ou de Ptolémaïde, par Sala-Eddin, il cherche à montrer que plus la ville reçoit de défenseurs dans ses murs, et plus le cercle tracé autour d'elle par Montfort se resserre. Il veut que l'on attaque la terrible machine (*la Gatte*) que le chef des croisés a fait dresser : « Ainsi donc, ajoute-t-il en finissant, par la très sainte croix, et que sage ou folle soit la chose, nous marcherons contre la Gatte, si vous marchez les premiers ; si vous ne le faites point, le bourg et la cité ont pris la résolution d'y aller ensemble ; et il sera frappé tant de coups sur la Gatte, que la place

. . . .
El baron de Capitol queran governador
Intreren ab gran joya el braimanso ab cor
El baron de Tholoza ab lo poble menor
Los aneron recebre ab joi e ab laudor

(1) E lo coms de Tholoza et sos baros secrets
Parlan am lo Capitols aissi cum auzirets

(2) Els baros de Capitol portant los bastonets
E elhevan las biaudas els bels dos els larguets

sera inondée de sang. Ou nous mourrons tous ensemble, ou nous vivrons avec honneur; car vaut mieux mort honorée que lâche vie (1). » Ces mots enflammèrent les chevaliers qui les entendirent. L'attaque eut lieu, et, d'après Guillaume de Tudela, les *Capitoliers* y combattirent avec courage. Enfin, lorsque le prince Louis vient assiéger Toulouse, on voit les Consuls « expédier des messagers rapides aux barons et aux hommes de guerre, leur enjoignant à tous de venir sans qu'il en manque un, ni servant, ni archer, ni preux chevalier, ni homme à la solde, ni faidit des bois. » Ils font annoncer que quiconque veut restaurer valeur et noblesse ou recouvrer ses biens, et se défendre lui-même, aura sa part de tous les biens de la ville (2). Pour encourager les défenseurs de celle-ci, les Consuls disent encore : « nous donnerons volontiers tout ce qu'il faudra : aux barons des terres, et nous fournirons des troupes; nous assurerons aux servants de la solde bon logement et bonne nourriture. » Le poète-chroniqueur ajoute : « qu'ils font aussitôt crier par la ville que tous les hommes portant écu — viennent,

(1) . . . . . Per la crots sanctisma sia sens o foldats
Nos irem per la gata si vos o comensats
Et si vos non o faits lo Borcs e la Ciutats
Son aissi tuit essems danar acoreitjats
Que de sobre la gata i aura tans colps dats
Que de sanc ab cervels ner lo camps enjoncats
O tuit morrem essems o remandrem ondrats
Car mais val morts ondrada que vivre laguiats

(2) Els Consols de la villa coitos e vianiers
Trameton los messatges ben coitos e marviers
Als baros de las terras e a tots los guerriers
Que nulh homs noi remanga ni sirvens ni arquiers
Ni cavaliers mirables ni negus soudaders
Ni faizits de boscatge ni negus soudaders
Qui vol prets e paratge e tornar heretiers
E si meteish defendre e tornar galaubiers

sans argent, prendre largement leurs provisions : — le pain, la viande et le vin des celliers, — l'orge et l'avoine par setiers et par boisseaux; le poivre, les chandelles et les fruits (gardés dans) les fruitiers, n'ayant à dire autre chose, sinon ; « bouche, que veux-tu ? (et disant aussi) : — Si le Roi mon seigneur veut être méchant, nous pourrons, durant cinq ans entiers, nous (défendre contre lui). — Quand le Conseil se sépara, pour premier acte, (quatre Capitouls) — dans la plus haute voûte du beau clocher, — entre les lampes et candelabres placent (les reliques de) saint Exupère, qui ayant été de Toulouse le digne et saint évêque, — défend et protége les descendants (de son peuple). — Ils ordonnent ensuite que les meilleurs charpentiers — dressent dans toute la ville, — aux divers postes, — les machines, les calabres et les pierriers; — et que Bernard Paraire et maître Garnier s'en aillent tendre les trébuchets, car c'est là leur office. »

Del venir a Tholoza er aitals lo loguiers
Que dels bes que lai siau er tots temps personiers
E mandan per la vila que tots los escudiers
Vengan livrazo prendre largamens ses diners
E los pas e las carns e los vis dels celiers
E civada e ordi a mueitz e a sestiers
E pebre e candelas e los frugs dels fruchiers
Quere nos calha diire mas cau boca que quiers
E sil reis mo senher vol esser maligners
Be nos poirem defendre daquets V. ans pleniers
Can del cosselh partiren lo comensars primers
En la sobrana vouta on es l gentils cloquers
Mezon Sant Exuperi e lums e candelers
Bisbes fo de Tholoza dignes e santorers
E defen e restaura tots loz sieus heretiers

. . . .

Es en apres mandero als milhors carpenters
Que pea teta la vila dins los pazimenters
Bastican los calabres els engenhs els peires
E ques Bernats Paraire e maestre Garners
Anols trabuquets tendre car ne son costumers

On aura remarqué, sans doute, dans le passage que je viens de citer, que les Capitouls, loin d'être hérétiques, invoquent les saints, et placent la ville qui va être assiégée par le prince Louis sous la protection du bienheureux Exupère. Selon le témoignage de saint Hiéronyme, cet évêque célèbre avait préservé Toulouse de la fureur des Wandales, et on l'invoquait de nouveau pour qu'il préservât sa ville de la fureur des Français. Lorsque la Gaule entière n'était plus, selon l'expression d'un poète, qu'un immense bûcher, et qu'au lieu de se défendre, les habitants des villes abandonnaient leurs demeures et fuyaient devant les Wandales, un seul homme défendit Toulouse : c'était Exupère, sixième évêque de ce Municipe. Il rassura les chrétiens confiés à sa garde; il leur rendit le courage et l'espoir; il devait faire plus encore, il devait les sauver. On ignore ce que fit le saint pasteur; mais ce que l'on sait, c'est qu'il sauva Toulouse de la torche et du glaive, et que son dévouement excita l'admiration et fit couler les larmes de saint Hiéronyme. Toulouse conserva précieusement le souvenir de ce bienfait; et quand cette ville fut menacée par l'armée des croisés, commandée par le prince Louis, elle invoqua encore saint Exupère comme son protecteur, son père et son conservateur, et aussi comme celui qui pouvait la sauver encore.

Les traditions religieuses, alors qu'elles ont pour base la reconnaissance et l'amour, ne s'effacent point; les peuples ont, quoiqu'on ait dit, la mémoire du cœur. Aussi voyons-nous plus tard les Capitouls, par une charte encore conservée (1), imposer à perpétuité à leurs successeurs le devoir d'entretenir une lampe qui doit brûler durant le jour et durant la nuit devant l'autel de saint

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

Exupère. Cette fondation est pour toujours et doit être constamment mise au rang des premières charges de la caisse municipale.

Les Consuls ou Capitouls étaient les maîtres des portes, des barbacanes et de toutes les fortifications. Aussi, trouve-t-on dans la Chronique en vers que c'est eux qui remettent aux barons accourus dans Toulouse le soin de garder ces ouvrages de défense.

On a vu deux fois le nom d'un Consul ou Capitoul nommé *maître* Bernard. N'ayant point les listes des magistrats municipaux de 1214 à 1219, on ne peut déterminer l'époque de sa dernière magistrature qu'en 1217 et en 1218; c'est durant la première année que commença le siége de Toulouse, et il ne finit que l'année suivante, après la mort de Montfort. Ainsi, *maître* Bernard aura été Capitoul ou Consul durant ces deux années; il est probable même qu'il avait deux fois auparavant rempli la même charge. On trouve en effet, en 1199, un Capitoul inscrit dans la liste avec le titre de *Magister*, ou maître Bernard; on le retrouve aussi dans la liste de l'an 1207; il aurait ainsi occupé quatre fois les hautes fonctions de la magistrature municipale.

(1219.)

Raymond Molinier.
Arnaud Guy l'aîné.
Guillaume Pons Marchal.
Vital Bonhomme.
Raymond Baragnon.
Pierre Amiel, marchand.
Bernard Arnaud, marchand.
Arnaud de Varagne.
Raymond de Cailhau.
Arnaud Ondes.
Pierre Guillaume Dufaur.
Raymond Palefieat.

Géraud Portiers.
Arnaud de Saint-Félix.
Pons Palmade.
Arnaud de Faxis.
Guillaume Bousquet.
Guillaume Pierre de Cazals.
Bernard Gairaud.
Aymeric Anguier.
Barthélemy Salvins.
Pierre Guillaume Gaubert.

Ce fut durant l'année 1219, que Louis, fils du roi de France, vint mettre le siége devant Toulouse. Ses tentes furent déployées pendant quarante-cinq jours, mais il essaya en vain de se rendre maître de la capitale des Raymonds, et il se retira avec précipitation, abandonnant ses machines de guerre, et renonçant à l'espoir de soumettre cette grande ville défendue par l'élite de la noblesse des provinces méridionales. En 1220, la ville fut gouvernée par vingt-quatre Capitouls. Voici leurs noms.

(1220.)

Pierre Raymond Baragnon.
Pons Gascons.
Tolosan de Siol.
Raymond de Montautin.
Arnaud Molin.
Pierre de Toulouse.
Pierre d'Auterive.
Bernard Dufour.
Bernard de Varagne.
Arnaud Pons de Lezat.
Arnaud Azemar.
Arnaud de Ulmo.
Azalbert du Pont.
Pierre du Pont.
Raymond Gamis.
Hugues Ansberger.
Etienne de Cadul.

Guillaume Barbadel.
Pierre Sobachi.
Bernard de Murel.
Guillaume Pierre Rainal.
Vital Guillaume.
Pierre Roger.
Raymond Gaufred.

L'année 1220 fut marquée par les succès que remporta la dynastie de Toulouse. Après les couches de la comtesse Sancie, sa femme, Raymond le Jeune s'empara successivement de Lavaur et de Puylaurens, tandis que Raymond VI remettait sous son obéissance et Montauban et quelques autres places. Les croisés n'étaient plus redoutables comme autrefois. Amaury avait bien pu succéder au comte de Montfort, son père, dans de prétendus droits basés sur la force; mais il n'avait pas hérité du génie, de l'activité incessante, et de cette éclatante valeur qui avait si bien distingué son père. Guerrier vulgaire, prince inhabile, il ne put conserver aucune des possessions conquises pour lui, et il céda bientôt au roi de France ce qui lui restait de tant de fiefs et de domaines. Longtemps inaperçu au milieu de tous lès braves accourus d'outre-Loire, durant la vie de son père, secouru par eux après la mort de celui-ci, spécialement protégé par le Saint-Siége, il ne put soutenir une lutte prolongée contre les Raymonds, et il dut emporter loin des terres ravagées par les croisés les ossements du grand capitaine qui lui avait donné le jour.

(1221.)

Pierre Constantin.
Guillaume de Saint-Pierre.
Raymond Arnaud de Posan.
Pons de Siol.

Bernard Guarin.
Tolosan Taillefer.
Bernard Figuiere.
Bernard Arnaud de Cunofanio.
Guillaume de Equodorso.
Raymond de Ulmo.
Arnaud Rapa.
Gascon Astre.
Pons Astre.
Martin Guy.
Pierre du Pont le jeune.
Bernard Paleficat.
Pons Arnaud, notaire.
Arnaud Julien.
Martin Chevalier.
Guillaume de Cadul.
Arnaud Eques.
Pierre Bernard de Castelsarrasin.
Jean Arnaud.
Aymeric de Saint-Romain.

Les Capitouls de cette année cherchèrent à déblayer les ruines sous lesquelles Toulouse semblait ensevelie. Ils secondèrent puissamment le jeune Raymond dans ses conquêtes et lui fournirent des soldats tirés de l'armée communale. Tant de dévoûment ne doit pas surprendre. Les comtes de Toulouse étaient chéris de leurs vassaux, parce qu'ils respectaient les libertés du peuple et qu'ils ne se considéraient en quelque sorte, ayant leur domaine particulier, que comme les seigneurs suzerains de leurs comtés. Ainsi, l'année suivante, tandis que les Raymonds préparaient de nouveaux bienfaits pour leur capitale, ils confirmaient les priviléges de Montauban, où *les sept du Chapitre*, ou *Capitouls*, exerçaient une autorité pareille à celle des Consuls de Toulouse.

(1222.)

Bernard de Mons.
Pierre Bernard Cerminières.
Bertrand de Roaix.
Raymond de Puibusque.
Guillaume de Lens.
Bernard Bonhomme.
Arnaud Guillaume de Saint-Ibars.
Garcias de Lombes.
Bernard de Saint-Romain.
Raymond Bernard de Saint-Ibars.
Arnaud Barravi.
Bernard Faure, marchand.
Raymond de Prinhac.
Pierre de Fulhonibus.
Arnaud Roger.
Izarn Guillaume, notaire.
Pierre de Prulec.
Arnaud d'Escalquens.
Jean Arnaud Cabal.
Raymond Siguier.
Jean Barravi.
Guillaume Raymond de Claustre.
Arnaud Lenfant.
Guillaume Pierre de Casals.

Parmi les Capitouls dont on vient de lire les noms, on distingue Pierre Bernard Cerminières, qui donna son nom à l'une des rues de cette ville. Les Roaix, les Barravi, les d'Escalquens reparurent au nombre des membres de la magistrature municipale, et l'on y vit paraître un Puibusque pour la première fois.

La famille de celui-ci posséda, en divers temps, les seigneuries de Mauremont, Varennes, Mons, Montgaillard, Fenouillet, Pauillac, La Landelle. La plus grande partie des biens de cette famille passa, par deux filles, dans les familles de St.-Félix et de St.-Jean; mais l'une de ses bran-

ches subsiste encore avec honneur dans le Languedoc, et l'un de ceux qui la composent, ancien magistrat et avantageusement connu par des ouvrages relatifs à la constitution administrative, est membre de l'académie des Jeux-Floraux. A l'époque où Lafaille écrivait, on voyait encore dans le cloître de Saint-Etienne, sur son ancien sépulcre, la statue de Raymond de Puibusque, chevalier seigneur, de Mauremont, Varennes, Montgaillard et Mons, conseiller et chambellan du roi, lieutenant du sénéchal de Toulouse, représenté armé de toutes pièces; « l'on y voyait aussi, il n'y a pas long-temps, sa lance attachée à travers du haut de la muraille au pied de laquelle était le tombeau.» Ce fut cette année, ou au commencement de la suivante, que, par une charte donnée à Toulouse, les deux comtes reconnurent *que, par aucun usage, coutumes ou antiquité, il n'appartenait ni ne devait appartenir à eux ou à leurs successeurs de choisir les Consuls, mais que le choix en devait dépendre de la volonté des habitans de la cité et du bourg.* (1) Ainsi le droit d'élection et la liberté du choix appartenait en entier au peuple de Toulouse. Cette liberté fut bientôt restreinte; mais nous verrons bientôt aussi que cette usurpation du pouvoir royal fut une des conséquences fatales de la réunion du comté à la couronne de France, et que cependant nos monarques reconnurent à plusieurs reprises que la ville avait le droit d'élire ses magistrats et de renouveler, chaque année, son gouvernement populaire.

Ce fut durant cette année que le comte Raymond VI mourut à Toulouse, âgé de soixante-six ans. Le deuil fut universel dans les états de ce prince. Ses longs malheurs, sa constance dans l'infortune, son courage lui avaient mérité l'estime de tous les hommes sages. Sans doute il ne déploya point les talents qui devaient lui assurer la

(1) Voyez les Notes et Preuves.

couronne. Il ne comprit point que le plus méchant est quelquefois celui qui obtient le plus de succès et de renommée. Il fut bon et tolérant, et ces deux nobles qualités causèrent tous ses malheurs. S'il avait déployé une inflexible rigueur contre les Manichéens Albigeois, il aurait pu enlever à ses ennemis tout prétexte pour l'attaquer; des torrents de sang n'auraient pas inondé ses provinces; sa capitale n'aurait pas été livrée au pillage, à l'incendie et à toutes les horreurs de plusieurs siéges. Il aurait régné en paix, et sa glorieuse dynastie aurait peut-être conservé long-temps encore cette sorte de monarchie qui s'appuyait aux Pyrénées et qui s'étendait jusqu'à la Méditerranée, jusqu'aux Alpes, jusqu'aux montagnes de l'Auvergne, et qui, par ses alliances avec les souverains de l'Aragon et avec les Anglais, pouvait balancer la puissance de nos rois.

(1223.)

Raymond de Saint-Ceser.
Bernard d'Escalquens.
Bernard Guillaume Philistore.
Guillaume Astre.
Guillaume Auriol.

On n'a retrouvé que les noms de cinq des Capitouls de cette année : dix-neuf d'entr'eux sont ainsi demeurés inconnus.

Abel et Froidefond n'ont point fait connaître les Capitouls de l'année 1224. Voici les noms de ceux de l'année 1225.

(1225.)

Raymond de Castelnau.
Bernard de Mons.
Arnaud Barravi.
Arnaud de Roaix.

Hugolin de Saint-Ibars.
Arnaud Guillaume de Saint-Ibars.
Arnaud Guy *minimus.*
Pierre Bernard de Colombi.
Raymond Guillaume Atadille.
Bérenger Baragnon.
Guillaume Raymond Urset.
Guillaume de Ulmo.
Guillaume Raymond.
Raymond Izarn.
Pons de Capdenier.
Guillaume de Latour.
Jean de Garigiis.
Etienne Cussol.
Raymond de Prinhac.
Arnaud d'Escalquens.
Calvet de Anceanis.
Vital Rosbec.
Pierre du Pont.
Raymond Pierre Marcel.

On remarque parmi ces noms ceux de deux membres de la famille de Saint-Ybars. Déjà en 1183, en 1192, en 1194, 1199, 1201 et 1222, le nom de cette famille avait été inscrit dans les fastes du Capitoulat. Cette année, les Castelnau, les Roaix, les Barravi, les d'Escalquens reparaissent encore parmi les Consuls. On y trouve aussi les Pons de Capdenier, issus d'une famille très ancienne dans Toulouse, et dont on aura occasion de parler plusieurs fois dans cet ouvrage. L'année suivante, les Capitouls furent encore au nombre de vingt-quatre : douze choisis dans le bourg et douze dans la cité.

(1226.)

Raymond Guarin.
Pierre Aoudi.
Raymond Catelan.
Duran de Lens.

Arnaud de Peyronis.
Arnaud de Nemore-Mediano.
Guillaume Gerbe le jeune.
Tolosan de Siol le jeune.
Pierre de Vendages.
Raymond Pierre Moisset.
Pierre Aymeric.
Hugues de Saint-Amans.
Raymond Boirel.
Raymond Teinier.
Raymond Gairaud.
Jean Celeri.
Etienne de Camarade.
Vital Fanier.
Arnaud André.
Raymond Guy.
Pierre-Vital Blasin.
Guillaume Hugues.
Guillaume Monbequin.
Raymond Auzennes.

On remarque parmi les noms des Capitouls de l'an 1226 celui de Pierre Aymeric. Alors que le comte de Leicestre régnait dans Toulouse, un Aymeric résista constamment à la tyrannie, et lors du traité fait entre les Toulousains et Montfort, il fut spécialement exclu de l'amnistie accordée aux premiers, et dut quitter promptement Toulouse. Cet Aymeric ne diffère peut-être pas de Pierre Aymeric, Capitoul en 1226, et j'ai cru devoir en faire la remarque. Parmi ces Capitouls, on trouve aussi Pierre de Vendages. Ce nom s'est perpétué dans Toulouse; et l'on retrouvera dans la suite un autre Vendages, ami des arts et de la poésie, homme qui éleva dans cette ville un magnifique temple à la Vierge, et qui fonda, au commencement du XVIIIe siècle, un prix en faveur du poète qui ferait le meilleur sonnet sur la Mère du Dieu-Sauveur.

(1227.)

Arnaud Raymond Baraguon.
Geraud de Vendives.
Pons de Siol.
Raymond Auriol.
Vital du Mas.
Jean Maschal.
Fulcrand Pelissier.
Bernard Pelissier.
Arnaud de Traget.
Bernard de Roqueville.
Guillaume Bernard de Samatan.
Pierre Vital Capelle.
Terren Odon.
Guillaume Raymond Puget.
Bertrand de Noville.
Raymond de Saint-Ceser.
Raymond de Carcassonne.
Verrier Martin.
Arnaud de Godvesio.
Guillaume de Saint-Subran.
Forton de Devese.
Pierre de Gano.
Pierre Joannis, marchand.
Pons Capelle.

Raymond VII avait en vain cherché à se réconcilier avec l'Eglise ; l'hérésie subsistait toujours, surtout dans le Lauraguais et dans le comté de Foix. Les *diacres*, les *évêques*, les femmes *revêtues* parcouraient les campagnes, recevaient les adorations de leurs fanatiques sectaires, et se livraient en secret à toutes les pratiques de leur culte. Raymond ne les protégeait point, Raymond ne partageait point leurs erreurs; mais l'existence des conciliabules hérétiques fournissait contre lui un prétexte toujours subsistant et qui faisait mettre en doute sa catholicité. D'ailleurs, l'occasion de détruire complètement la

puissance de l'un des plus grands feudataires de la couronne se présentait, et l'on ne voulait point la laisser échapper. Le légat excommunia Raymond VII et ses alliés, fit prêcher la guerre sainte contre eux, et donna la croix au roi et aux plus puissants barons du royaume. On voulait recommencer l'œuvre, presque parachevée par Montfort, et l'on n'épargna rien pour parvenir à ce but. Le légat accorda au roi les décimes pendant cinq ans, afin de pourvoir aux frais de la guerre. Les préparatifs furent immenses. Le pays que l'armée d'outre-Loire allait attaquer avait été ravagé pendant plus de douze ans ; sa population était décimée, une portion de ses campagnes incultes ; les richesses accumulées par le commerce avaient disparu sous la main spoliatrice des premiers barons venus du nord de la France. Il était difficile à Raymond VII de résister au torrent qui le menaçait, ou de détourner son cours. Le roi d'Angleterre pouvait secourir son parent, le comte de Toulouse, mais on prit des mesures pour l'en empêcher. Il y avait pour les hommes de France le souvenir de vingt défaites à effacer ; pour le roi, le besoin d'agrandir ses domaines, de détruire l'un de ses plus grands vassaux, et de recueillir les tributs de ces vastes provinces séparées en quelque sorte depuis si longtemps du domaine royal. Nîmes, Avignon, Castres, Puylaurens se soumirent à Louis VIII. Carcassonne et Albi en firent autant. Bernard VI, comte de Comminges, abandonna lui-même la cause de son suzerain, et bientôt l'armée royale vint camper à quatre lieues de Toulouse.

Dans cette conjoncture difficile, les Consuls pourvurent avec zèle au moyen de mettre la ville en défense. De nouvelles fortifications provisionnelles furent élevées; on rassembla des soldats, on fabriqua des machines de guerre et des armes, et de nombreux magasins de vivres furent formés. Les comtes de Foix et de Toulouse renouvelèrent

leur ligue. Mais il est à croire que tous ces préparatifs n'auraient point sauvé Toulouse : le sort fit plus en faveur de cette ville que tout ce que la sagesse des hommes avait pu prévoir ou ordonner.

Louis VIII, durant son expédition, fut atteint de la même maladie qui lui enlevait chaque jour un grand nombre de soldats. Arrivé à Montpensier, il dut s'arrêter, et mourut le 8 de novembre de cette année.

La mort de Louis VIII assura quelques mois de repos au comte de Toulouse, et il en profita pour fortifier les places qu'il avait conquises et pour s'assurer la possession de quelques autres.

Parmi les noms des magistrats qui gouvernèrent la ville de Toulouse durant l'année 1227, on remarque Pierre de Gano. Ce nom rappelle l'auteur d'une histoire de Toulouse, demeurée manuscrite jusqu'au temps où elle a été publiée dans les annotations de l'Histoire du Languedoc (1). On peut croire que c'est de Pierre de Gano que descendait notre ancien chroniqueur. Cette famille entra encore dans le Capitoulat en 1278 et en 1317. Il est probable qu'Arnaud Raymond Baragnon, qui figure dans la liste des Capitouls de cette année, appartenait, ainsi que Bérenger Baragnon, Capitoul en 1225, et Raymond Baragnon en 1219, et Bernard Raymond Baragnon en 1220, à la famille des Varagne ou Varagnon. Si ces deux familles étaient différentes, on aura du moins la certitude de l'existence et de la haute considération de celle de Baragnon, durant la première moitié du XIIIe siècle.

Les registres de l'Hôtel-de-Ville, les annales de Durosoy et les autres monuments historiques ne font point connaître les noms des Capitouls durant les treize années qui suivirent l'année 1227. On doit regretter cette perte, car

(1) Nouvelle édition, I. Additions et Notes.

dans ce long intervalle, il y aurait eu, sans aucun doute, de nobles actions à raconter, le dévouement patriotique de plusieurs magistrats à signaler, de nombreux faits à recueillir, et qui sont peut-être ensevelis pour toujours dans l'oubli le plus profond.

En 1227, Humbert de Beaujeu avait continué la guerre au nom du roi de France, contre Raymond VII. L'évêque d'Albi, le vicomte de Lautrec et d'autres encore se liguèrent contre ce prince. Dom Vaissete a refuté avec bonheur l'assertion de quelques écrivains, qui ont dit que l'armée royale s'était emparée, cette année, de la ville de Toulouse et du pays qui l'environne.

Au commencement de l'année 1228, Raymond VII battit les Français près de Montech; mais peu de temps après Humbert de Beaujeu ravagea les environs de Toulouse. On crut cependant que l'on ne pourrait triompher encore de Raymond VII, et l'on fit des démarches pour traiter de la paix avec lui. Le 12 avril 1229, le comte jura, devant le grand portail de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, d'observer en tous ses points ce traité de paix, qui consomma la ruine de la nationalité méridionale, et qui humilia surtout le prince de Toulouse (1). Raymond devint, en effet, l'exécuteur des vengeances de ses ennemis; il dut céder la plus grande partie de ses domaines à la France, et reconnaître comme légitimes possesseurs ceux qui avaient usurpé une grande portion de ses seigneuries. Il ne conserva que l'ancien comté, ou l'évêché de Toulouse, l'Agenais, le Rouergue, la portion de

(1) Catel dit, que « Raymond comte de Toloze et ceux qui avoient été excommuniés furent absous et réconciliés à l'église, le vendredi saint, sur la fin de la dicte année mil deux cent vingt et huict. Le comte compareut ce mesme jour dans l'église de Paris, nuds pieds, en chemise, avec ses brayes, ou chausses, et fuct conduit, en cet état, devant le cardinal Saint-Ange, légat en France. »

l'Albigeois qui est en deçà du Tarn, et le Quercy, sauf la ville de Cahors; il dut faire démanteler entièrement Toulouse et trente autres villes ou châteaux situés dans les domaines qui ne lui étaient pas enlevés. Il perdit tout ce qu'il possédait en deçà du Rhône, et les terres situées au-delà de ce fleuve furent cédées à l'Eglise romaine. C'était peu de toutes ces conditions imposées par la force et par la haine : Raymond eut à payer des sommes considérables à plusieurs abbayes ; il dut entretenir à Toulouse quatre maîtres en théologie, deux en droit canonique, six maîtres ès arts et deux régents de grammaire. Enfin, il était bien convenu qu'alors même que, par un nouveau mariage, il aurait d'autres enfants que Jeanne, sa fille, ces enfants ne lui succéderaient point dans ses comtés et seigneuries, et que cette fille, mariée à l'un des frères du roi, serait son unique héritière.

Ainsi il était déterminé que la dynastie de nos comtes devait, dans un terme plus ou moins long, finir ses destinées, et qu'un prince issu de la famille royale allait lui succéder sur le trône de Toulouse.

On a dit, non sans quelque apparence de raison, que les douze otages donnés par Raymond VII pour l'exécution du traité de Paris étaient Capitouls de Toulouse, en 1228 et durant les premiers mois de 1229. La plupart des noms de ces otages paraissent en effet dans les listes antérieures ou postérieures des Consuls de Toulouse ; les voici : Claude de Cavailhon, Raymond de Châteauneuf, Bertrand d'Escalquens, Pons Ortolan, A. Barraux, Raymond Isarn, B. de Villeneuve, Pierre de Toulouse, Raymond Maurand, Hugues d'Alfar, et son fils Hugues Jean d'Alfar.

Les comtes de Toulouse perdirent ainsi, soit le domaine utile, soit leur droit de suzeraineté sur le duché de Narbonne, le comté particulier de cette dernière ville, ceux de

Béziers, Agde, Maguelonne ou Melgueil, Nîmes, Uzès et Viviers; les prétentions qu'ils pouvaient faire valoir encore sur les anciens comtés de Velay, de Gévaudan et de Lodève; la partie du Toulousain qui s'étendait dans les diocèses modernes de Mirepoix et de Pamiers, vers le midi; la moitié du comté d'Albigeois et le vicomté de Gévaudan ou de Grezès, que Raymond tenait en engagement du roi d'Aragon.

Ce traité donna naissance aux actes si souvent répréhensibles de ceux qui exercèrent, depuis, l'inquisition dans ce pays. La religion servit de prétexte aux vengeances particulières, et nos rois furent souvent obligés de prendre le parti des peuples opprimés. Ce fut durant cette année que l'on célébra un concile à Toulouse, et que l'inquisition y fut réellement établie. J'ai prouvé ailleurs (1) que ceux qui en attribuent l'institution à saint Dominique se trompent manifestement; que ce pieux fondateur de l'ordre des Dominicains ne combattit les hérétiques qu'avec le glaive de la parole, et que tout ce que l'on a écrit contre lui n'est qu'un ramas de fables mal tissues, de mensonges, répétés de livre en livre, de pamphlets en pamphlets, de feuilletons en feuilletons.

Quel que fut le degré d'avilissement où le comte de Toulouse fut descendu, les souvenirs de son héroïque origine et l'éclat des victoires auxquelles il avait attaché son nom lui assuraient encore les sympathies de presque tous les habitants des provinces méridionales. Les princes étrangers même prirent un vif intérêt à son sort, et la ville de Marseille se soumit volontairement à lui. Les villes de Carpentras et de Pierre-Latte et le comté de Sisteron accrurent les domaines de Raymond VII en Provence, et il en reprit le titre de marquis. D'ailleurs, en 1231, la

(1) *Hist. Génér. de Languedoc*, nouv. édit. Additions et Notes.

mort frappa le plus grand de ses ennemis : Foulques, évêque de Toulouse cessa de vivre, et l'on crut que nul n'égalerait sa perfidie, son audace et sa cruauté.

En 1232, Raymond VII accorda au Chapitre (*al Capitol*) et aux habitants de Montauban la liberté de faire vendre publiquement le sel par toutes sortes de marchands, sans se réserver aucun droit, excepté la leude et le péage accoutumé. L'acte fut passé en présence des *Capitouls* de Montauban et des *Consuls* de Toulouse, le dimanche 14, jour de l'issue du mois de janvier de l'an 1231, c'est-à-dire le 18 de ce mois de l'an 1232, selon le style moderne, ainsi que Dom Vaissete le fait remarquer.

Ce fut durant cette même année que l'inquisition fut confiée aux Frères-Prêcheurs qui l'érigèrent bientôt en tribunal ordinaire. Deux ans après, Raymond publia un édit contre les hérétiques. Enfin, ce fut aussi en 1234 que Raymond fut reconnu comme marquis de Provence.

Privés de tout document sur l'histoire municipale jusqu'en 1240, on ne peut qu'indiquer la suite chronologique des faits les plus importants, pour unir ces temps à ceux où il n'y aura plus de lacunes dans les fastes du Capitoulat. Nous trouvons cependant, en 1234, les Capitouls de Toulouse prenant une part active aux événements les plus remarquables.

Cette année, une femme hérétique ayant répondu selon les principes de sa secte à l'évêque et au prieur du monastère des Dominicains, qui avaient été la visiter, et qu'elle ne connaissait point, ceux-ci, indignés des sentiments qu'elle osait manifester, la livrèrent au bras séculier, et le viguier la fit transporter au pré du comte de Toulouse et la fit brûler sur-le-champ, *vicarius autem cum lecto in quo erat sic ad ignem ad pratum comitis tolosani portari et statìm comburi fecit.* Cet événement ayant répandu l'alarme dans toute la ville, le viguier qui venait d'exé-

cuter cette cruelle sentence, se joignit aux Consuls pour faire publier à son de trompe la défense d'entretenir, sous peine d'amende et de punition corporelle, aucune espèce de commerce avec ces religieux, de leur rien vendre, de leur rien donner, pas même de l'eau de la rivière; et pour assurer l'exécution de cette défense, ils placèrent des gardes à toutes les portes du monastère. Cet acte de vigueur exaspéra Guillaume Arnaud, celui des inquisiteurs qui avait déployé le plus de zèle, et que déjà les Consuls avaient chassé. De Carcassonne, où il s'était réfugié, il écrivit au prieur de Saint-Etienne et aux curés de Toulouse pour qu'ils eussent à citer en son nom tous les hérétiques qui avaient refusé de comparaître devant lui. Prévenus de cette détermination, les Consuls firent venir à l'Hôtel-de-Ville le prieur et les curés, et les menacèrent de mort s'ils obéissaient à frère Arnaud. Ensuite, ils étendirent à Raymond de Felgar, alors évêque, et à ses chanoines, la défense qu'ils avaient faite relativement aux Dominicains.

L'évêque et son chapitre sortirent alors de Toulouse; mais frère Arnaud ne se rebuta point: il écrivit à Pons de Saint-Gilles, prieur du couvent de Toulouse, afin qu'il désignât deux de ses religieux pour citer les Consuls eux-mêmes, et deux autres pour leur servir de témoins et d'assistants. Aussitôt le prieur appelle ses religieux dans la salle capitulaire. — « Mes frères, leur dit-il, voici l'instant de cueillir la palme du martyre. Quatre d'entre vous doivent remplir les ordres de frère Arnaud, mais ils ne pourront le faire sans être mis à mort. Les Consuls sont trop intéressés à vous perdre pour user envers vous de quelques ménagements; que ceux qui se sentent prêts à sacrifier une vie passagère pour en conquérir une qui ne finira point, fassent leur coulpe! » Aussitôt tous les religieux se prosternent. « Louons Dieu! s'écrie le prieur. Le-

vez-vous ! C'est moi qui dois choisir les saints qui doivent aller affronter le danger. Que ceux qui resteront dans le camp de réserve ne s'en affligent point ; ils ne seront pas moins récompensés dans le ciel que ceux qui voleront au combat. » Quatre religieux furent choisis : ils reçurent les sacrements, et se hâtèrent de remplir la périlleuse commission qui leur était donnée, ne se contentant point seulement, dit le Père Percin, auquel nous empruntons ces détails, de chercher les hérétiques dans les rues et sur les places, mais pénétrant même jusque dans l'intérieur des maisons, *sed usque ad interiora cubicula quærebant illos.*

Les Consuls avaient fait entendre des menaces de mort ; mais ils ne les réalisèrent point. Environnés d'une troupe bien armée, ils se rendirent au couvent et en firent ouvrir les portes. Le prieur, qui était prévenu de tout ce qui allait arriver, avait ordonné à ses religieux de ne sortir qu'après trois sommations consécutives. Enfin les Consuls leur donnèrent l'ordre de s'éloigner de la ville sans aucun délai. Deux moines déclarèrent qu'ils voulaient plutôt périr que de quitter leur couvent ; mais ils furent forcés de suivre leurs frères, qui, en chantant le *Credo,* le *Salve Regina* et le *Te Deum,* traversèrent Toulouse, et sortirent de l'enceinte par la porte de Muret, se dirigeant vers le château ou mas de Braqueville. Cet acte de vigueur de la part des Consuls ne pouvait être oublié dans cette histoire ; mais leurs successeurs ; moins courageux, moins dévoués aux intérêts qui leur étaient confiés, honorèrent les inquisiteurs, et assistèrent souvent à leurs jugements. Ce fut le comte qui fut, lui-même, obligé de rétablir les Frères-Prêcheurs dans leur couvent de Toulouse, en 1236. Cependant les rigueurs du tribunal de la foi furent suspendues pendant plusieurs années, et l'on ne trouve point que, depuis 1237 jusqu'en 1241, aucune condamnation capitale ait été prononcée par lui.

(1240.)

Philippe de Morvilles.
Bernard de Morvilles.
Pons d'Astarac.
Raymond de Saint-Ceser.

On voit qu'il manque vingt noms à la liste des Capitouls de l'an 1240. Dans ces temps reculés, des registres souvent mal conservés, des chartes égarées, ont causé la perte d'une foule de notions historiques qui auraient aujourd'hui pour nous un intérêt puissant. Il aurait sans doute été avantageux de connaître les actes du gouvernement particulier de Toulouse, en ces temps où l'hérésie avait encore de nombreux partisans, et où l'Inquisition allait rentrer dans cette voie rigoureuse qu'elle avait déjà parcourue en répandant l'effroi. Mais nous parvenons jusqu'en 1246 sans trouver aucune trace des Consuls de Toulouse. Raymond avait eu le malheur de renouveler la guerre contre le roi de France, et il ne trouvait pas dans ses alliés des secours assez puissants pour soutenir cette lutte audacieuse. Les Albigeois et leurs fauteurs, à l'insu, il est vrai, du noble Raymond, assassinaient durant la nuit les inquisiteurs de la foi, arrivés depuis peu à Avignonet, et l'Europe catholique jetait de nouveau un regard inquiet sur le midi de la France. Le roi d'Angleterre, qui s'était avancé à la tête d'une armée pour soutenir la cause des comtes de La Marche et de Toulouse, venait d'être vaincu par les soldats de France. Et, quoique Raymond VII eut repris le titre de duc de Narbonne et soumis quelques-unes des places de ses anciens domaines, le comte de Foix l'abandonnait; et bientôt, humilié,

il dut demander la paix au roi de France. Cette paix lui fut accordée. Il avait puni les assassins des inquisiteurs, il se mêla bientôt parmi les compagnons de ces martyrs. Les Capitouls de Toulouse figurèrent aussi, le 16 avril 1246, dans la sentence qui condamna Etienne de Roaix et la dame Assalis, femme de Raymond de Castelnau; et, ce qui est digne de remarque, c'est que, parmi les six Capitouls ou *Capitulaires* qui assistèrent à ce jugement, se trouvaient deux parens d'Etienne de Roaix, alors condamné. Les registres de l'Inquisition font connaître trois Capitouls de l'année 1245 dont nous n'avons point la liste; ce sont :

Geraud Arnaud Guinbals.
Raymond Berenger, ou Beringuer.
Raymond, ou Bertrand de Saint-Ceser.

Pour l'année suivante, 1246, on trouve :

Pons Astre.
Raymond de Saint-Ceser.
Raymond, ou Bertrand Resairii.
Guillaume Hugues Pellissier.
Bon Mancip Maurand.
Jourdain de Villeneuve.
Raymond Berenger.
Hugues de Roaix.
Griffius de Roaix.
Bertrand de Villeneuve.
Guillaume Hugues.
Etienne Mestre.
Pons Mestre.
Bertrand d'Escalquens.

(1247.)

Bertrand de Lastours.
Bernard Baron.
Vital Gilabert.

Izarn de Villeneuve.
Pierre Raymond de Toulouse.
Montassin de Roaix.
Roger de Roaix.
Bernard de Saint-Paul.
Pierre Borel.
Pierre Robert Amiel.
Arnaud Amiel.
Raymond de Castelnau (fils d'Etienne de Curtasol.)
Oldric Carabordes.
Etienne Siguier, le jeune.
Raymond Rons.
Bernard de Caors.
Aymeric Astre.
Raymond Ansberger.
Julien Gascons.
Pierre Garsia, changeur.
Guillaume Barbadel.
Raymond Brisonnier.

On voit que cette liste ne contient que vingt-deux noms; mais les registres de l'Inquisition en fournissent deux autres qui complètent le nombre des vingt-quatre Capitouls du bourg et de la cité : ce sont ceux de Benedicti et P. Guillaume de Saint-Romain.

L'année 1247 doit être célèbre à jamais dans nos fastes municipaux. Cette année, Raymond VII, ayant convoqué dans le Palais Commun de la ville les Consuls et un grand nombre de citoyens et de bourgeois de Toulouse, fit écrire une charte relative au droit que cette ville a eu en tous les temps de nommer ses Capitouls ou magistrats populaires. Voici une traduction abrégée de cette charte.

« Sachent tous, présents et à venir, que le seigneur Raymond, par la grâce de Dieu comte de Toulouse, marquis de Provence, fils de la reine Jeanne, de son bon gré et franche volonté, a reconnu, dit et certifié que la Communauté et l'Université des habitants présents et à venir

de la ville et du faubourg de Toulouse, avaient, ont et doivent avoir à perpétuité la propriété et la possession du Consulat de cette ville et de son faubourg, et qu'elle peut maintenant et à toujours, sans demander le conseil ou le consentement d'aucune personne vivante, de sa propre autorité et mouvement, élire et nommer, instituer, créer, changer, réduire, faire et maintenir les Consuls dans la ville et dans le faubourg; nommant, toutes années, vingt-quatre personnes, la moitié prise dans la cité, et l'autre dans le bourg, en choisissant dans chaque partie ou quartier deux personnes, vu qu'il y a six quartiers dans la ville et six autres dans le bourg; en en choisissant douze dans les familles les plus relevées, et les autres parmi les personnes de médiocre qualité; reconnaissant que tout ce qui avait été autrefois opéré par le seigneur comte, relativement au Consulat de la ville et du faubourg, en nommant, instituant, créant, changeant, réduisant, faisant les Consuls, ou en quelque autre sorte que ce fût, n'était qu'en commande pour la Communauté et Université de la ville et du faubourg, et qu'alors le seigneur comte n'avait rien retenu pour lui et ne pouvait rien retenir en aucune façon; que si l'on disait ou s'il semblait apparaître que ledit seigneur avait ou avait eu quelque droit sur le Consulat de la ville de Toulouse ou de son faubourg, savoir : la propriété, la possession ou la faculté d'élire, instituer, créer, changer, réduire ou faire les Consuls de Toulouse, le seigneur comte disait, assurait, confessait n'avoir point ni ne devait avoir ce droit, et ledit seigneur comte abandonnait le tout, rendait le Consulat, et le remettait pour jamais à la Communauté et Université des habitants présents et à venir, pour en disposer perpétuellement, à leur plaisir et volonté, sans que le seigneur comte se soit réservé aucune chose. Au contraire, la seule Communauté et Université présente et

future, de sa propre autorité et libre volonté, doit élire, nommer et instituer, changer, réduire, faire et tenir le Consulat et les Consuls dans la ville et le faubourg, tous les ans par vingt-quatre personnes, sans requérir ni appeler le seigneur comte, ni personne après lui, ni en son nom.(1) »

On comprend quelle est l'importance de cet acte qui conserve aux citoyens le droit d'élire leurs magistrats municipaux. Son intérêt s'accroîtra à mesure que l'on verra le pouvoir central, et même les autorités locales, attaquer sans relâche les priviléges de la ville, et chercher à lui ravir le souvenir même de son ancienne liberté.

Le temps n'a pas respecté les noms des *Capitouls* ou *Consuls* des années 1248, 1249 et 1250. Des recherches faites autrefois avec soin auraient peut-être rempli cette lacune qui excite des regrets, car on aimerait à connaître les détails de l'administration des magistrats de ces trois années, détails perdus à jamais pour l'histoire.

On sait que ce fut seulement deux ans après avoir reconnu les droits que les citoyens de Toulouse avaient toujours en d'élire leurs magistrats, que Raymond VII fut enlevé à l'amour de ses vassaux. Frappé d'une maladie mortelle, il mourut à Milhaud, en Rouergue, le 27 de septembre de l'an 1249, à peine âgé de 52 ans. Guillaume de Puylaurens, son chapelain, a écrit que la Providence permit qu'il mourût dans la partie orientale de ses états, afin que le corps de ce dernier prince de la maison de Toulouse, devant être rapporté vers l'occident, reçut en passant les derniers devoirs de tous ses sujets, qui témoignèrent un extrême regret de sa mort. En lui finit la dynastie des Raymonds, qui avait régné pendant quatre

(1) Voyez Notes et Preuves à la fin du volume.

siècles complets, depuis Frédelon, créé comte de Toulouse en 849, par Charles le Chauve.

Alphonse, comte de Poitiers, et Jeanne, sa femme, fille unique et héritière de Raymond VII, voguaient sur les mers d'Orient alors que le trône de Toulouse semblait les appeler ; mais la reine Blanche était là. Elle fit expédier, au mois d'octobre de l'an 1249, des lettres qu'elle adressa à ses chers du Chapitre, *dilectis suis de Capitulo*. Elle leur annonçait qu'elle avait chargé Guidon et Henri de Caprais, et Philippe, trésorier de saint Hilaire de Poitiers, pour saisir et prendre possession des domaines du comte de Toulouse. Ces commissaires nommèrent Sicard Alaman bailli et gouverneur du comté ; il fit prêter serment de fidélité aux Consuls, aux citoyens et aux bourgeois de Toulouse. Deux ans après, en 1251, Alphonse et Jeanne firent leur entrée dans Toulouse. C'était le vingt-troisième jour de mai ; le dimanche suivant, le comte fit assembler tous les habitans dans le Palais Commun, et là, il confirma les libertés et coutumes de Toulouse, et jura de les maintenir (1). Plus tard, les Consuls s'étant plaints de ce que le gouvernement attentait à leurs libertés, il leur écrivit qu'il voulait faire garder avec soin les libertés et les coutumes de la ville. Dans la suite, les mêmes plaintes s'étant renouvelées, il adressa à son sénéchal l'ordre exprès de faire observer et respecter avec soin les priviléges de cette grande ville (2). Dans la suite encore, les Capitouls lui ayant fait savoir que Guillaume Rotland, chanoine de Paris, et Philippe de Boneau, chevalier, envoyés par lui, annulaient en quelque sorte par une ordonnance les priviléges des habitants, il prescrivit de nouveau la stricte observation de ces coutumes et privi-

(1) Voyez les Notes et Preuves.

(2) Voyez les Notes et Preuves.

léges (1). Il voulut faire connaître à cet égard tout le prix qu'il attachait à leur conserver ce qui faisait l'essence du gouvernement municipal de Toulouse. Quelque temps après, le viguier ayant voulu lever sur le peuple diverses impositions dont celui-ci était exempt, les Consuls réclamèrent la protection d'Alphonse, et celui-ci les assura qu'il leur enverrait bientôt des commissaires pour répondre à leurs demandes et pour satisfaire à leurs désirs. Remarquons ici que dans toutes les lettres de concession ou d'octroi qu'Alphonse accorda à la ville de Toulouse, on trouve constamment la confirmation de ces concessions par la comtesse Jeanne (2).

(1251.)

Pierre de Toulouse.
Guillaume de Gameville.
Raymond Arnaud de Villeneuve.
Pierre de Lens.
Guillaume de Roaix.
Etienne Barravi.
Etienne Arnaud.
Guillaume de Posan.
Arnaud Molin.
Arnaud de Vaure.
Guillaume Dastarac.
Arnaud Escrivani.
Pierre de Cossans.
Maurand, de Belpech.
Oldric Maurand.
Pons de Prinhac.

(1) Voyez les Notes et Preuves.

(2) Voici les termes de cette approbation : *Nos autem Johanna Tolosæ ac Pictaviensis comitissa donationem et concessionem de prædictis et alia universa et singula prout promissa sunt grata et rata habemus, ac pro nobis et successoribus nostris spontanea voluntate approbamus volumus et laudamus et ad majoris roboris firmitatem sigillum nostrum, unà cum sigillo carissimi domini comitis supradicti præsentibus litteris duximus apponendum.*

Guillaume de Marcilio.
Raymond de Garrigiis.
Vital Guillermin.
Raymond du Pont.
Raymond Sobacci, ou Sobachi.
Etienne Mestre.
Pierre Duprat
Pierre de Saint-Subran.

Parmi les Capitouls de cette année, on remarque plusieurs personnages issus des plus anciennes et plus illustres familles de Toulouse. Nous citerons celles de Villeneuve, de Roaix, de Barravi, de Maurand, de Prinhac. L'un d'eux, Arnaud de Vaure, appartenant à une antique famille qui n'est peut-être pas encore éteinte, portait le nom de son principal domaine. Cette famille posséda autrefois les seigneuries de Villesplas, de Montferrand et de Las Touzeilles. Ce furent ces Capitouls qui reçurent les serments d'Alphonse, leur nouveau souverain. On vient de voir que, d'abord, ce comte montra le plus grand désir de conserver les priviléges, les libertés, les franchises de la ville de Toulouse et de tout le comté. Mais il avait fixé sa résidence loin de ses états, et les commissaires qu'il envoyait à Toulouse, et les membres de son conseil particulier, tous étrangers aux provinces méridionales, ne pouvaient comprendre l'amour que le peuple de Toulouse portait à ses antiques lois et aux formes conservatrices de son gouvernement municipal; et bientôt Alphonse réclama le droit de nommer lui-même les Consuls ou Capitouls. Dans des lettres données à Vincennes il avance que la nomination des Capitouls n'appartient pas à la ville, mais à lui seul ; que c'est une usurpation contre son autorité que d'y procéder autrement ; que c'est enfreindre l'ancienne coutume gardée au temps de son prédécesseur, et qu'enfin il leur enjoint de renon-

cer à ce droit, qui blesse son autorité. C'était méconnaître toute l'ancienne histoire de Toulouse, c'était fouler aux pieds toutes les anciennes coutumes, c'était montrer que l'on ignorait l'existence de la charte octroyée en 1225 par Raymond VII, et celle de 1247, consentie par le même prince. Ainsi, le changement de domination, toujours fatal, ne tarda pas à se faire sentir. La plus précieuse des libertés de la ville lui fut enlevée, et nous verrons que, malgré une résistance prolongée durant environ cinq siècles, le pouvoir central et le parlement cherchèrent toujours à effacer les franchises de cette grande ville, à lui enlever tous ses priviléges, et à la réduire à une condition égale à celle de la plus chétive bourgade du royaume.

L'année précédente, Alphonse avait déjà montré son indignation aux Consuls ou Capitouls, parce qu'ils avaient, disait-il, usurpé le droit de juger et d'ordonner souverainement en dernier ressort, sans recevoir l'appel de leur sentence : ce qu'il leur défendit expressément. On ignorait à la cour d'Alphonse que le droit de juger était inhérent aux fonctions attribuées au Sénat et au corps des Décurions dans les villes municipales, et que Toulouse avait conservé ce droit, qui remontait jusqu'aux temps de la domination romaine. On verra dans la suite combien de résolutions diverses ont été prises relativement à la justice, soit criminelle, soit civile, rendue par les Capitouls. C'est du règne d'Alphonse que date dans notre ville l'affaiblissement du système municipal, l'oubli des droits de la population et l'établissement graduel de principes, de lois et de coutumes importées des provinces d'outre-Loire.

Le nombre des Capitouls parut trop considérable à Alphonse : il ne dut plus y avoir que douze de ces magistrats municipaux. C'était restreindre le pouvoir populaire,

c'était lui ravir une grande partie de ces représentants et préparer ainsi la révolution que l'on méditait pour administrer tyranniquement un vieux municipe où l'amour de la liberté était empreint dans tous les cœurs.

Les noms des Capitouls de l'an 1264 nous sont connus, mais l'on n'a point ceux des douze années précédentes. Les monuments de la ville, Lafaille et Durosoy ne nous apprennent rien à ce sujet, et Abel et Froidefond n'ont rien trouvé à cet égard dans les registres de l'Hôtel-de-Ville. Voici les noms des Capitouls de cette année.

(1264.)

Bernard de Roaix.
Raymond Buxi, marchand.
Pierre Laurens de Petri.
Bernard de Senis, notaire.
Pierre Raymond de Launac.
Raymond Bruinq.
Bernard Celaborde.
Guillaume de Monsenquis, notaire.
Arnaud de Multo, notaire.
Etienne Bequin.
Arnaud de Grenesio Tolambarias, marchand.

Ces magistrats furent engagés dans le procès intenté à Raymond de Felgar, évêque de Toulouse. On accusait ce prélat de divers crimes, et il crut devoir partir pour Rome afin de se justifier en présence du chef de l'Eglise. Des commissaires avaient été envoyés à Toulouse pour instruire son procès, et ils voulaient prendre sur les revenus de l'évêché de quoi fournir aux frais de la procédure. Le pape écrivit sur cela au comte Alphonse, parce que le sénéchal, le viguier et les *Capitulaires* ou Capitouls refusaient de prendre sur les revenus de l'évêché les dépenses de la commission.

Il faut parvenir à l'année 1269 pour retrouver une au-

tre série de noms de Capitouls. Ainsi, durant quatre années, les manuscrits possédés par la ville ne renferment point les noms de ses magistrats municipaux ; mais leur administration exista toujours, et en 1267 Alphonse écrivit aux Consuls et aux habitants, qu'il prorogeait, à leur prière, jusqu'à la fête de la Purification le paiement de six mille livres tournois qu'ils lui avaient promises. Le comte se préparait alors à l'expédition pour laquelle saint Louis avait pris la croix. Le comte voulait rassembler des sommes considérables, car il força les juifs à payer une imposition extraordinaire. Il ordonna, en outre, de lever la queste, la taille, et toutes autres redevances, sous quelque nom que ce fût, sur ces *hommes de corps et de casalage* habitants du comté de Toulouse. En lui accordant un subside, les habitants de cette ville adressèrent à Alphonse, en 1268, un mémoire relatif à leurs libertés et priviléges, à l'administration de la justice et à la police de leur ville. Ils demandèrent, entr'autres choses, que, lorsque l'on établirait quelque imposition, elle fut également répartie au sol la livre sur tous les habitants; ils demandaient aussi que l'on rédigeât les coutumes de leur ville, parce qu'elles étaient incertaines, et qu'on en supposait qui n'étaient pas bonnes. Ils demandaient encore que le comte établit dans Toulouse une personne intelligente pour terminer sur les lieux toutes les causes d'appel portées devant lui. Alphonse approuva tous ces articles et les transmit à Sicard d'Alaman, qui devait les lui renvoyer au prochain parlement. Sicard, après avoir reçu cette commission, assembla les Consuls et les habitants de Toulouse, et les ayant consultés, ils consentirent tous à l'établissement des articles, et le comte les approuva.

En 1269, avant de monter sur la flotte des croisés, Alphonse visita ses états, et vint avec Jeanne, sa femme, à Toulouse.

Voici les noms des Consuls de cette année.

(1269.)

Guillaume Vital Paraire.
Bernard Traget.
Arnaud Guy.
Pierre Le Noir.
Guillaume de Vendives.
Arnaud Bovin.
Pons d'Avignon.
Guillaume Vasco ou Gascon.
Jean Bequin.
Arnaud Raymond, changeur.
Pons Gascons.
Guillaume Robert.

Ce furent ces Capitouls qui reçurent Alphonse et Jeanne, qui passèrent à Toulouse quelques jours, vers la fin d'avril et le commencement de mai. Dans le mois de juin, Alphonse déclara que le don que les habitants de Toulouse lui avaient fait pour le passage en Terre-Sainte ne pourrait leur porter aucun préjudice, ni être regardé à l'avenir comme obligatoire.

(1270.)

Aymeric de Roaix.
Bernard Raymond Baragnon.
Bernard Jornal.
Mathieu Bequin.
Bernard de Serres.
Raymond de Jumat.
Pierre Raymond d'Escalquens.
Guillaume Pierre Pagese.
Vital Guillermin.
Guillaume de Monsenquis.
Raymond Ansberger.
Guillaume de Rives.

Un fait important se rattache à l'administration des magistrats que nous venons de nommer. Louis IX mourut,

cette année, sur la terre d'Afrique. Alphonse, comte de Toulouse, son frère, et Jeanne, femme de ce prince, passèrent l'hiver et une grande partie du printemps suivant en Sicile. On espérait qu'ils reviendraient dans leur capitale, qu'ils y fixeraient à l'avenir leur résidence, et l'on croyait que les jours de la nationalité méridionale allaient renaître, et qu'une nouvelle dynastie rappellerait aux Toulousains les vertus et les bienfaits des Raymonds. Mais on espérait en vain, et la mort dissipa bientôt ces rêves de bonheur et de gloire qui avaient bercé pendant quelques mois les habitants de la ville et du comté.

(1271.)

Adhemar d'Aigremont.
Raymond Bastier.
Maurand de Belpuech.
Bernard Bombelli.
Vital Faure Othon.
Jean Gros.
Guillaume Pictor.
Berenger Raymond.
Raymond de Roaix.
Pierre Rond.
Pierre de Saint-Subran.
Raymond Athon de Toulouse.

Alphonse et sa femme, en quittant la Sicile, vinrent au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et des états de Gênes. Déjà frappés l'un et l'autre d'une maladie dangereuse, ils durent s'arrêter dans ce lieu. Alphonse y mourut le 22 août 1271 ; la comtesse Jeanne, sa femme, cette unique héritière de Raymond VII, mourut aussi peu de jours après.

Ainsi les événements se pressaient ; ainsi, déchue du rang qu'elle occupait autrefois parmi les capitales de l'Europe, Toulouse n'allait être bientôt, par l'effet de la mort de ses derniers souverains, que le chef-lieu de l'une des provinces de la monarchie française.

IV

ANNALES CONSULAIRES OU CAPITULAIRES DE TOULOUSE.

(Seconde époque.)

Le traité de Paris avait déterminé que, si Alphonse et Jeanne mouraient sans laisser d'héritiers directs et légitimes, le comté de Toulouse serait réuni à la couronne. A la première nouvelle de la mort de nos souverains, Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, accourut à Toulouse; il était accompagné d'un chevalier nommé Jean de Grave. Il venait pour mettre la ville et le comté sous la main du roi. Le 26 septembre, il assembla les Capitouls dans le château Narbonnais, et leur annonça que le comte et sa femme étant morts sans enfants, le comté était dévolu au roi de France; et qu'ainsi il les invitait à reconnaître, par un acte public, ce prince comme leur unique et véritable seigneur, et de lui jurer fidélité. Les magistrats municipaux, après en avoir délibéré, déclarèrent qu'ils étaient disposés à reconnaître Philippe pour leur seigneur immédiat; et que, bien qu'on ne fît voir aucune commission à ce sujet, ils étaient prêts néanmoins à faire le serment qu'on leur demandait, sous la réserve cependant que la ville de Toulouse serait maintenue dans le droit de créer ses Capitouls, et les Capitouls dans celui de connaître de la punition des crimes; que les habitants seraient conservés dans l'affranchissement de toutes sortes de péages et de leudes, et dans tous les autres priviléges

et usages dont ils avaient joui de tout temps. Ils demandèrent acte de leurs réserves et protestations; et après, ils prononcèrent sur les saints Évangiles, entre les mains de Cohardon, le serment de garder, défendre et conserver de tout leur pouvoir le Roi et sa domination, et de lui être toujours fidèles, et aux rois ses successeurs, contre tous ceux qui pourraient vivre ou mourir. Deux jours après, les principaux citoyens et les nobles de la ville, assemblés dans le château Narbonnais, prononcèrent le même serment.

Ce n'était pas assez : il fallait saisir la ville et le comté au nom du Roi. C'est ce que fit Cohardon. Il convint avec les officiers qui lui furent adjoints, de mettre d'abord, en vertu de la commission qu'il reçut, le comté de Toulouse sous la main du Roi, de faire un inventaire détaillé de tous les meubles et effets conservés dans le château de Buzet, dans le Toulousain; de supprimer tous les offices inutiles; d'établir, dans le comté et dans la terre d'Agenais, de nouveaux sénéchaux, châtelains, viguiers et juges; de leur faire prêter serment de gouverner le pays sans préjudicier en rien à ses droits, à ses usages, sauf en tout les droits du prince; et de parcourir enfin tout le pays pour recevoir le serment de fidélité des barons, des châtelains, des magistrats municipaux. Le jeudi 8 octobre, Guillaume de Cohardon convoqua une assemblée dans le cloître des Frères-Prêcheurs de Toulouse. Les Consuls de cette ville, les principaux habitants, plusieurs barons et chevaliers s'y rendirent. Cohardon fit faire lecture de sa commission, ainsi que du traité par lequel Jacques, roi d'Aragon, avait cédé à Louis IX tous ses droits sur le comté de Toulouse, et ceux que ses héritiers pourraient y prétendre. Ensuite il se mit en possession du comté, et donna ordre aux Consuls de la ville et du bourg, aux barons, chevaliers, nobles, et à tous les officiers de jus-

tice, de prêter entre ses mains serment de fidélité au roi Philippe. Les assistants répondirent qu'ils reconnaissaient le roi pour leur seigneur immédiat; et qu'après qu'ils en auraient délibéré ils répondraient plus amplement, et qu'ils rempliraient leurs devoirs avec réserve de leurs priviléges, libertés et bonnes coutumes approuvées.... A l'heure fixée, l'acte fut passé; et le lendemain, quatre cents barons, chevaliers ou autres nobles du comté de Toulouse, et quelques-uns du pays d'Albigeois, qui étaient venus dans cette capitale, prêtèrent serment de fidélité au roi. Dans le nombre on distingua Sicard Alaman, Bertrand comte de Comminges, Bertrand comte d'Astarac, Jourdain comte de l'Ile, Sicard et Bertrand vicomtes de Lautrec et beaucoup d'autres. Cet acte, que l'on nomma le *Saisimentum*, est trop long, sans doute, pour être rapporté ici; mais il a un intérêt puissant, car il fait connaître en détail le comté de Toulouse et les principales familles qui l'habitaient au temps où cette principauté fut réunie à la couronne de France.

(1272.)

Pierre de Castelnau, chevalier.
Durand de Saint-Ibars.
Bernard d'Aigremont.
Bernard Raymond de Baragnon.
Guillaume Pons Fulcrer.
Jean de Castelnau.
Vital Pierre Pagese.
Pierre Gilabert.
Raymond Carabordes.
Raymond Ansberger.
Pons Fournier.
Bernard de Laurelio.

Suivant Guillaume de Nangis et Guillaume de Puylaurens, le roi Philippe vint à Toulouse le 25 avril de cette année; il en partit huit jours après, dans le dessein, dit

Lafaille, d'aller châtier le comte de Foix, pour le mépris qu'il avait fait de son autorité.

Parmi les Capitouls de cette année, on distingue Adhemar d'Aigremont, ou d'*Acri-monte*, issu d'une famille qui est entrée onze fois dans le Capitoulat, et qui n'est pas différente de celle des anciens seigneurs de Grammont, « qui, dit Lafaille, ratifièrent en 1244 la vente faite au comte Raymond VII de la terre de Cinte-Gavelle, et qui se trouve mentionné entre les chevaliers qui étaient à la suite de nos comtes. Ils furent aussi seigneurs de la terre de Saubens, qui passa depuis, par le mariage d'une fille de ce nom, dans la famille de Lamotte d'Isaud. »

(1273.)

Pierre de Castelnau.
Deodat de Roaix.
Bernard de Quinbal.
Pierre Secorrieu.
Vital Vaneri.
Aymeric de Fortanier.
Jourdain de Castelnau.
Bertrand de Garrigiis.
Raymond Maurand.
Pons de Villefranche.
Bernard Medicis de Saint-Paul.
Arnaud Raymond.

Aucun fait historique ne se rattache à la durée de la magistrature de ces Capitouls. Deux membres de la famille de Castelnau, un Roaix et un Maurand, dont les noms sont inscrits dans cette série, indiquent que les charges consulaires étaient encore confiées aux hommes les plus considérables de la cité.

(1274.)

Arnaud de Castelnau, chevalier.
Arnaud Barravi.

Raymond Buxi.
Bernard Hugues.
Arnaud de Vaure.
Pons de Gaure.
Raymond de Castelnau.
Berenger de Portal.
Pons d'Avignon. (d'Avignonet)
Guillaume Vasco ou Gascon.
Guillaume Vital Vasco.
Arnaud Colombi.

Selon Jean de Serres, le roi Philippe vint encore à Toulouse cette année, et l'on doit croire que, durant l'une de ses entrées dans cette ville, il prêta le serment de respecter et de conserver nos priviléges et nos libertés; mais aucun monument contemporain ne mentionne ce fait.

Les Capitouls des années 1275 — 1276 ne sont point connus.

(1277.)

Arnaud Barravi.
Hugues de Palais.
Raymond de Dalps.
Bernard de Samaran.
Vital Boneti.
Pierre Folcrier.
Berenger Raymond.
Raymond Maurand.
Pierre de Prinhac.
Vital Faure Othon.
Guillaume Victor.
Guillaume Vasco ou Gascon.

Les documents historiques de cette année ne rapportent aucun fait intéressant relatif aux Capitouls dont les noms viennent d'être indiqués.

(1278.)

Arnaud de Falgario.
Arnaud ...., chevalier.

Pierre Barravi.
Deodat de Roaix.
Raymond Azolin.
Raymond de Traget.
Bertrand de Garrigiis.
Arnaud Raymond.
Pons de Prulhet.
Guillaume de Fulhonibus.
Guillaume de Gano.
Arnaud Colombi.

Lafaille raconte, d'après Bardin, dont le témoignage est, comme on le sait, très-suspect, que, cette année, « un habitant de Toulouse nommé Perrot, étant au lit de la mort, fut perverti par un rabbin ou docteur des juifs, qu'on toléroit alors dans Toulouse de même que dans les autres villes du royaume. Cela étant venu à la connaissance de l'inquisiteur de la foi, il fit arrêter ce docteur, et après avoir fait déterrer le cadavre de Perrot du cimetière des juifs où il avait été mis, il renvoya le jugement de l'un et de l'autre aux Capitouls, qui condamnèrent le rabbin et le cadavre à être brûlés publiquement. » Quelle que soit la confiance de Lafaille aux récits de Bardin, on peut douter de la vérité de cette anecdocte; car, c'était ordinairement au viguier que l'Inquisition renvoyait les hérétiques qu'elle livrait au bras séculier. Ainsi Bardin, d'ailleurs très fécond en historiettes plus ou moins invraisemblables, aurait bien pu inventer celle-ci.

La liste des magistrats municipaux pour l'année 1279 n'est point parvenue jusqu'à nous.

(1280.)

Mathieu Beguin.
Raymond Buxi.
Raymond Azolin.
Pierre Raymond Got.
Pierre Bombelly.

Tolosan Barravi.
Pierre de Portal.
Berenger Raymond de Caturco (de Cahors ?).
Pierre de Portallo.
Raymond de Garrigia.
Guillaume Vasco ou Gascon.

Le temps durant lequel ces magistrats administrèrent la ville n'a fourni aucun document historique.

Il n'en est pas de même pour l'année 1281 ; elle ne nous a point légué les noms de ses Capitouls, mais elle est marquée dans nos fastes par un affreux malheur.

Le 11 de mai, veille de l'Ascension, on fit, selon l'usage ancien, une procession sur la rivière ; mais à peine les bateaux qui portaient les croix, les reliquaires, les bannières de plusieurs couleurs, les prêtres et les religieux, eurent passé sous le pont nommé *le Pont Vieux,* que celui-ci s'écroula, et les nombreux spectateurs qui le couvraient furent précipités dans les eaux. Plus de deux cents d'entr'eux périrent. Cet événement répandit la désolation dans la ville, et l'on accusa les magistrats qui n'avaient point examiné si ce pont offrait auparavant quelque garantie de sécurité, et s'il ne fallait pas plutôt en interdire l'usage, alors, d'ailleurs, que depuis long-temps on avait reconnu son état de vétusté.

(1282.)

Guillaume Garcie de Aurival, chevalier.
Bertrand de Lastours, damoiseau.
Arnaud Barravi.
Bertrand Durand.
Bernard de Raynard.
Guillaume Fabri.
Pierre de Prinhac.
Arnaud d'André.
Raymond Sobachi.
Guillaume Pons d'Astre.
Arnaud Lambordi.
Arnaud Raymond.

Parmi les magistrats de cette année on remarque Garcie d'Aurival, chevalier. La famille de ce Capitoul avait pris le nom de la terre qu'elle possédait. Nous verrons un Pierre Raymond d'Aurival portant la bannière de la ville, à la première entrée que fit dans Toulouse, en 1418, Louis XI, n'étant encore que Dauphin. Lafaille remarque qu'il y avait une autre famille du même nom, mais entièrement différente, et qui a donné des Capitouls après avoir été anoblie, au mois de janvier 1338, par Jean, roi de Bohême, lieutenant-général en Languedoc.

Dans la même liste de 1282 on retrouve un Bertrand de Lastours, qu'il ne faut pas confondre avec les Latours, originaires de Laurac, qui avaient embrassé avec ardeur la cause des manichéens albigeois au commencement du XIIIe siècle.

(1283.)

Pierre de Toulouse.
Germain Arnaud.
Vital de Grand.
Vital de Quinbal.
Pierre Bombelly.
Pierre de Gameville.
Raymond de Garrigiis.
Raymond d'Escalquens.
Vital de Portal.
Pelegrin Signari.
Velot de Messallo.

Cette année offre un intérêt marqué à ceux qui étudient les modifications apportées aux constitutions municipales. Nous citerons ici un assez long passage de Lafaille, remarquable par les détails qu'il contient, et par l'analyse d'un document émané, cette année même, du pouvoir royal. « Anciennement Toulouse étoit gouvernée, dit notre annaliste, par vingt-quatre Capitouls, qui étaient pris partie de la cité et partie du bourg. Ils continuèrent dans ce

nombre de vingt-quatre durant tout le temps des comtes, comme il se voit par les titres de nos archives, où se trouvaient les noms des Capitouls. Ils furent réduits à douze, sous Alphonse, le dernier de nos comtes, sans que j'aie pu découvrir en quel temps précisément se fit ce changement. Le premier, où il n'y en a que douze de nommés, est la transaction de 1269, qui fut passée, deux ans avant la réunion du comté à la couronne, entre ceux de la cité et ceux du bourg, sur le sujet d'une bourse commune qu'ils arrêtèrent de faire à l'avenir. Ils sont aussi en pareil nombre dans le *Saisimentum Comit. Tol.*, que j'ai cité au commencement de ces annales. Cette année, Philippe, par des lettres-patentes données à Nîmes en date du mois d'octobre, les fixa à douze, six de la cité et six du bourg; soit que le roy ne voulut pas laisser à cette ville la liberté d'y faire quelque changement à l'avenir, soit pour quelque autre raison.

« Les mêmes patentes contiennent un réglement sur le sujet de la justice criminelle entre les Capitouls et les Viguiers de cette ville. En voici les articles : 1° qu'à l'avenir il n'y aura point de prévention entre le Viguier et les Capitouls pour la justice criminelle, mais qu'ils la rendront conjointement; 2° que les Capitouls connoîtront de toutes sortes de crimes; mais qu'ils ne pourront juger les accusés en définitive qu'en présence du Viguier, sans pourtant qu'il ait voix délibérative; 3° qu'il y aura quatre greffiers, dont les deux seront nommés par le Viguier, et les autres deux par les Capitouls; 4° que la connaissance des délits des officiers du roy appartiendra au Viguier en seul; 5° que si un criminel est pris en flagrant délit par la main forte du Viguier, il sera conduit dans ses prisons; et qu'en ce cas, les Capitouls seront tenus de se rendre dans son auditoire pour le jugement du coupable, de la manière mentionnée ci-dessus, c'est-à-dire sans que le Viguier y puisse

opiner, et sans qu'il le puisse élargir de ses prisons que du consentement des Capitouls ; 6° que le Viguier aura droit de faire prendre et arrêter toutes sortes de coupables, à condition de les conduire aux prisons des Capitouls, hormis ceux qui auront été pris en flagrant délit par sa main forte ; enfin, que toutes les exécutions se feront d'autorité du Viguier. »

Lafaille ajoute que, « après le débris de l'empire romain, qui arriva au commencement du cinquième siècle, toutes les villes des Gaules reprirent leur première liberté ; que les François, après s'être rendus maîtres de ces grandes provinces, laissèrent à leurs villes la liberté civile, qui consiste à se gouverner par ses propres lois et par ses magistrats, et ne retinrent sur elles que la souveraineté. Mais nos premiers rois de la seconde race, ayant trouvé que cette constitution des villes tenoit trop de l'état populaire, donnèrent aux comtes, qui étaient déjà établis dans les provinces pour le fait du gouvernement, la fonction aussi de la justice, afin de la rendre conjointement avec les magistrats des villes ; et le droit de les présider, comme il se voit dans les Capitulaires de Charlemagne. Il paraît par nos vieux registres que cet usage subsistait anciennement dans Toulouse comme je l'ai fait voir dans le *Traité de la noblesse des Capitouls*. Mais après que, par succession de temps, nos comtes se furent rendus si puissans qu'ils usurpèrent la souveraineté, ils dédaignèrent cet employ de la justice distributive et s'en déchargèrent sur leurs Viguiers, pour la rendre de la même manière qu'ils l'avoient eux-mêmes rendue, c'est-à-dire, conjointement avec les Capitouls. Il est donc clair que ce réglement de Philippe ne faisait que ramener le choses à leur principe. Au reste, il ne faut pas s'étonner si ce réglement ôtait au Viguier le droit d'opiner dans le jugement des causes criminelles, et lui donnoit aussi en seul l'exécution des sentences. La

charge de Viguier, aussi bien que toutes les anciennes magistratures du royaume, de même que celles des Romains, n'étoit dans son origine qu'une magistrature militaire. Or, il ne faut qu'un médiocre savoir pour ne pas ignorer que les anciens magistrats ne prenoient souvent aucune part au jugement des procès, leur fonction ordinaire n'étant que de donner des juges et de faire exécuter leurs sentences, deux points auxquels consistait principalement le pouvoir des magistrats. Mais la chose n'étoit pas semblable à l'égard des Capitouls et du Viguier de cette ville, parce que ceux-là ont toujours été magistrats eux-mêmes, avec juridiction naturelle et inhérente à leurs charges, *sans l'avoir jamais tenue des comtes*, et moins encore de leurs viguiers, mais de la ville seulemennt qui les leur communique en les élisant Capitouls, vu que c'est à eux que cette juridiction ou justice a appartenu de tout temps en propriété, non seulement avant les comtes, mais même avant l'établissement de la monarchie, comme je viens de le montrer. »

Il y a quelques erreurs dans le commencement du passage que je viens de rapporter. Ce ne fut point lors de la chute de l'empire romain, en Occident, que les villes des Gaules reprirent leurs libertés. Celles qui avaient le titre de Municipe jouissaient de ces libertés; elles se gouvernaient par leurs « propres lois et par leurs propres magistrats. » Telle était Toulouse; et si le comte a quelquefois présidé aux jugements, il n'a sans doute pas eu la prétention de commenter ou d'appliquer les lois : il a voulu seulement exercer un droit de souveraineté; mais comme il devait, étant le dépositaire de la force publique, faire exécuter les sentences des tribunaux, l'intérêt de sa dignité dut le déterminer à charger de ce soin son viguier (*vicarius*); et voilà pourquoi cet officier assistait aux jugements, mais sans avoir le droit d'opiner. Il n'était là en effet que

pour faire exécuter les arrêts. Plus tard, comme on le verra, le viguier eut un tribunal particulier; mais les Capitouls conservèrent l'exercice de la justice dans la ville et dans la banlieue.

Les lettres-patentes dont il vient d'être fait mention déclarent que les habitants de Toulouse sont affranchis de toute sorte de péages ou de droits sur leurs denrées ou marchandises.

Les Capitouls ayant demandé au roi de faire rédiger leurs coutumes, afin qu'à l'avenir elles eussent force de lois, Philippe annonça dans les mêmes lettres-patentes qu'il ferait au plus tôt examiner ces coutumes. En effet, la même année, le roi chargea Bertrand de Montaigu, abbé de Moissac, avec Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, et en son absence Etienne de Mortel, le juge d'appeaux ou juge-mage, du soin de rédiger par écrit ces coutumes, de les homologuer et de les rendre authentiques. La commission qui leur est donnée veut qu'ils examinent le cahier qui en avait été présenté, de faire une enquête avec des personnes dignes de foi sur la vérité et l'usage de ces coutumes, à l'exception de vingt articles sur lesquels le roi avait fait mettre *videbitur* ou *non placet;* et cela fait, d'en faire dresser deux procès-verbaux ou copies, pour être mis, l'un au pouvoir des Capitouls, et l'autre dans le château Narbonnais, afin qu'on put y recourir en cas de doute. Lafaille, auquel nous empruntons ces détails, ajoute « qu'il n'a pu découvrir quels étaient les articles sur lesquels le roi avait répondu *videbitur* ou *non placet,* » et je n'aurai pas la prétention d'indiquer ici conjecturalement ces articles.

(1284.)

Hugues de Palais.
Barthelemy Bequin.

Bernard de Samaran.
Bernard de Cazeneuve.
Bernard de Montaragon.
Pierre Maurand.
Vital Pons d'Astre.
Vital de Latour.
Bernard Raymond.
Pierre Vital Blasin.
Jacques Bosquet.
Arnaud Coniscans.

Cette année ne fournit aucun événement historique relatif à l'administration municipale de Toulouse.

(1285.)

Pierre de Toulouse, damoiseau.
Arnaud de Pagan.
Etienne de Vessieres.
Arnaud Dupont.
Arnaud de Bonice.
Raymond de Castelnau.
Raymond de Garrigiis.
Raymond Guillaume de Latour.
Pierre de Portal.
Pierre de Montclaudio.
Bernard de Falgario.

Cette même année, le roi Philippe vint à Toulouse, et y reçut les hommages empressés des Consuls et des habitants; il avait achevé ses préparatifs pour la guerre d'Aragon, et fait équiper une puissante flotte dans divers ports de la Méditerranée, entr'autres à Gênes, Marseille, Aigues-Mortes et Narbonne, où il fit embarquer une grande quantité de vivres; il prit l'oriflamme à Saint-Denis, et se mit en marche pour Toulouse après la fête de Pâques, suivi de la reine et des principales dames de la cour qui voulaient gagner les indulgences de la croisade, des princes Philippe et Charles, ses fils, de Jean Chalet, cardinal-légat, et de

la principale noblesse française. Il était déjà arrivé à Toulouse le 19 d'avril 1285.

L'enquête ordonnée par le roi relativement aux us et coutumes de la ville de Toulouse était terminée, tous les articles des coutumes étaient rédigés. La commission chargée de ce travail divisa ce recueil des lois toulousaines en un seul corps, plaçant les matières sous quatre différents titres ou parties, sans rien changer au texte, sans altérer aucune des expressions. La première partie est intitulée *in jus vocando*, ou des formalités de justice, la seconde porte le titre *de debitis*, la troisième *de dotibus* et la quatrième *de feudis*. Chaque article commence par ces mots : *est usus sive consuetudo Tolosæ*, etc. — On peut remarquer, en lisant ces coutumes, que la plupart des dispositions ont rapport ou sont conformes au droit romain. Tout le travail de la commission fut fait dans l'église de Saint-Pierre de Cuisines. Là furent présents et signèrent comme témoins l'abbé de Belleperche, le prieur provincial des Dominicains, avec cinq religieux du même ordre et trois de celui de Saint-François.

Vers la fin de ces coutumes, souvent réimprimées, on trouve un chapitre relatif aux limites de la banlieue, ou, comme on l'a dit vulgairement, du *gardiage* de Toulouse; puis vient un chapitre intitulé *de terminis seu dex Tolosæ et usquè ad dictos terminos vicaria Tolosana se extendit.* (1) Ces limites furent assignées par Raymond VII dans l'église de Saint-Saturnin du Taur, en 1226, en présence des vingt-quatre Capitouls de Toulouse. Jean de Cazavateri, François François, l'avocat Géraud, Boutaric et quelques autres ont commenté ces coutumes, qui ont, en grande partie, été observées jusqu'en 1789.

(1) Voyez les Notes et Preuves.

(1286.)

Raymond de Roaix.
Gauthier d'Aigremont.
Mancip de Toulouse.
Guillaume Marquesii.
Arnaud de Mercier.
Pons de Gaure.
Pierre de Prinhac.
Etienne de Maurand.
Pierre de Portallo.
Raymond Vital de Barege.
Vital de Amatis.
Pierre Raymond de Garrigia.

On trouve dans le *Livre Blanc*, conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, les lettres-patentes données par le roi pour confirmer les Capitouls dans le droit de connaître et de juger les causes des Juifs. Parmi les Capitouls de cette année, on remarque Pons de Gaure et Raymond Vital de Barrèges. Le premier était issu d'une famille qui est entrée vingt-deux fois dans le Capitoulat, et qui subsistait encore avec honneur à Toulouse au commencement du XVe siècle; le second appartenait à la famille des Barrèges qui, dès l'an 1174, donna en engagements aux Varagnes les fiefs et les rentes qu'ils possédaient dans Baziége.

(1287.)

Raymond de Castelnau, damoiseau.
Bernard Raymond Barravi.
Bernard Raymond Baragnon.
Geraud Arnaud.
Raymond Embrin.
Etienne de Tueria.
Etienne de Castelnau.
Raymond Aimeric de Cossariis.
Bernard de Dupont.
Raymond Pacor.
Pierre Bernard.
Vital de Forgis.

Le seul événement digne d'être inscrit dans les fastes de Toulouse est le rétablissement du parlement temporaire que Philippe le Hardi avait institué en 1280. Ce prince était mort à Perpignan le 5 octobre 1285, et Philippe le Bel régnait.

(1288.)

Pierre de Castelnau, chevalier.
Hugues de Palais.
Pierre Durand.
Pierre Rainaldi.
Bérenger Barravi.
Pierre Carabordes.
Cartonel de Prinhac.
Raymond Geraud de Portallo.
Arnaud Vasco.

Il manque trois noms à la liste des magistrats municipaux de cette année. Si l'on en croit Bardin, un accusé, dont les Capitouls instruisaient le procès, s'étant réfugié dans l'église de Nazareth, ces magistrats l'en firent arracher, et le mirent à la torture afin de lui faire avouer son crime. Le chapitre de la cathédrale, à laquelle l'église de Nazareth appartenait, se plaignit aux commissaires du roi, qui tenaient alors le parlement, de la violation de l'asile où l'accusé s'était réfugié. La justice dut céder, et les Capitouls furent contraints de remettre cet accusé dans l'église d'où ils l'avaient tiré. Lafaille assure que l'arrêt portait, en termes exprès, qu'il lui était permis d'y manger et d'y dormir.

(1289.)

Pierre de Posano.
Pierre de Toulouse, damoiseau.
Bernard du Manoir.
Geraud de Tueria.
Arnaud Maurand.
Raymond Rainii.
Oldric de Portal.
Geraud de Montacan.

Le peu de soin que l'on a mis à conserver les documents de notre histoire nous prive, cette année, des noms de quatre des Consuls ou Capitouls auxquels le gouvernement de la ville fut confié. Un nouveau conseil ou parlement tint, cette année, ses séances à Toulouse.

Dom Vaissete remarque qu'un acte écrit à Perpignan, l'année suivante, est l'un des plus anciens dans lequel on trouve le nom de *Languedoc*, pays qui comprenait alors tous les peuples qui parlaient la langue provençale ou romane, en deçà des Alpes et des Pyrénées.

Il manque quatre noms dans la série des Capitouls de cette année.

(1290.)

Hugues de Palais.
Raymond de Caraman.
Guitard Ademar.
Jean Beguin.
Pierre de Montelauderio.
Bernard de Falgario.
Arnaud de Gaillac.
Bertrand de Garrigiis.

(1291.)

Les noms des Capitouls de cette année manquent dans les registres et les chartes de l'Hôtel-de-Ville. Le parlement de Toulouse fut suspendu cette année, et ne fut rétabli qu'en 1420. Parmi les arrêts qu'il avait rendus, on remarque surtout celui qui casse l'élection faite d'un juif élevé à la charge de Consul ou de Capitoul.

(1292.)

Hugues de Palais, chevalier.
Raymond de Castelnau, chevalier.
Bernard Raymond Barravi.
Arnaud Dupont.

Raymond Embrin.
Guillaume Marquesii.
Arnaud Blasin.
Pierre Laurencii.
Raymond d'Escalquens.
Arnaud Guillaume d'Escalquens.
Raymond Paraire.

L'histoire municipale de Toulouse ne fournit, durant cette année, aucun fait digne d'être rapporté.

(1293.)

On ne connaît point les noms des Capitouls qui administrèrent durant cette année.

(1294.)

Raymond de Castelnau, chevalier.
Raymond de Castelnau, damoiseau.
Bernard de Villeneuve, damoiseau.
Raymond Maurand.
Jean Berenger.
Jean Bequin.
Guillaume Raymond Othon.
Bernard Pacor.
Raymond Geraud de Portal.

Les familles de Castelnau, les Villeneuve et de Maurand fournirent, cette année, plusieurs Capitouls. Il manque dans la liste les noms de trois magistrats municipaux. La guerre avait éclaté entre l'Angleterre et la France, et suivant Lafaille, « la ville de Toulouse, de son gré et sans y être invitée, envoya à l'armée du roy un secours d'hommes considérable. Les Anglois furent battus en divers combats, et perdirent plusieurs de leurs places. La campagne finie, le connétable, après avoir congédié les troupes de cette ville, donna au Capitoul *qui les avoit conduites,* une attes-

tation scellée de son sceau, par laquelle il certifie au roy que ceux de Toulouse ont bien servi dans cette guerre, et que cette ville mérite ainsi, non-seulement qu'on lui conserve ses anciens priviléges, mais encore qu'on lui en donne de nouveaux et de plus grands. » Lafaille, qui annonça qu'il publierait dans les Preuves de ses Annales une attestation donnée par le connétable en faveur des troupes toulousaines, a dit ensuite que cet acte avait été égaré. On remarque presque toujours des omissions semblables dans les anciens ouvrages relatifs à notre histoire; une négligence, une incurie fatales, nous ont privés à jamais des documents les plus précieux, des titres les plus remarquables.

(1295.)

Pierre Barravi.
Vital de Villerase.
Estoulte de Saint-Ibars.
Raymond Isalguier.
Raymond Jornal.
Davin de Roaix.
Pierre Bertrand Jordain.
Pelegrin Signari.
Etienne Maurand.
Arnaud de Gaillac.
Alaric de Portal.
Pierre Guillaume Blasin.

Une innovation heureuse eut lieu cette année; le Conseil de ville ordonna qu'il serait fait un registre où seraient inscrites successivement les élections des Capitouls, les quartiers auxquels ils appartenaient, et le portrait de chacun d'eux. Plus tard, on y ajouta un mémoire historique où se trouvaient consignés les faits les plus remarquables arrivés durant l'année, et quelquefois des tableaux historiques peints par des artistes attachés au corps municipal. Telle est l'origine des *Annales de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse*. En 1789, ces annales, divisées en

douze volumes, formaient un corps d'histoire dont l'utilité, dont l'importance n'étaient point douteuses. Mais un homme trop puissant, un délégué de la Convention Nationale, fit détruire sous ses yeux le premier de ces registres et mutiler les autres. Je citerai souvent dans cet ouvrage des fragments de ces Annales, et j'y puiserai des faits que ceux qui ont écrit jusqu'à présent l'histoire de Toulouse n'auraient pas dû négliger. Lafaille critique fortement ce recueil, et ne paraît pas comprendre que le dessin plus ou moins correct des peintures, que le style plus ou moins élégant du texte, servent puissamment à l'histoire des arts et de la littérature dans Toulouse.

Durosoy, écrivain boursouflé, sur lequel la critique a épuisé tous ses traits, a dit, lui, qu'il n'avait jamais étudié ce monument; que ceux qui tenaient ces registres, au lieu de se renfermer dans les bornes prescrites par l'objet qu'ils avaient à traiter, s'abandonnèrent à des dissertations aussi prolixes qu'ennuyeuses. Il ajoute qu'alors la lecture de ces registres devint un travail fatigant, « et que la patience la plus éprouvée ne tint pas contre le supplice de suivre dans leurs agrestes et éternelles compilations, des dissertateurs qui joignaient la barbarie du style à la pesanteur des idées. »

Ces remarques sont d'autant plus déplacées sous la plume de Durosoy, que bien plus que les auteurs des *Annales de l'Hôtel-de-Ville,* il a rempli ses volumes de dissertations inopportunes, fatigantes et déclamatoires; qu'oubliant souvent son sujet, il a fait l'histoire de l'Europe au lieu d'écrire celle de Toulouse, et que ses notes généalogiques, bien payées peut-être, sont en général dépourvues d'intérêt, alors qu'elles ne le sont pas de vérité.

Cette année, le roi défendit au sénéchal de Toulouse de recevoir les appels des obligations passées sous le sceau des Capitouls.

(1296.)

Aimeric de Syllio.
Raymond Arnaud Hugolen.
Raymond Embrini.
Guillaume de Blagnac.
Raymond de Lafont.
Bertrand de Puget, damoiseau.
Pons de Lerat.
Arnaud Vascon de Lussan.
Raymond Arnaud, banquier.
Bernard de Gaillac.
Raymond de Noville.
Guillaume de Amatis.

Suivant Lafaille, « cette année, Toulouse ayant fourni à Robert, comte d'Artois, un secours d'hommes pareil à celui qu'elle avait donné au connétable de Nesle, deux ans auparavant, et pour le même sujet, le comte remit à cette ville une déclaration semblable à celle qu'avait donnée le connétable par le pouvoir qu'il en avait du roi. »

(1297.)

Jean Barbati.
Guillaume Soca.
Gerand Raymond de Saint ***.
Geraud Gaubert.
Guillaume Marquesii.
Raymond Arnaud de Villeneuve, damoiseau.
Arnaud Blasin.
Pelegrin Signari.
Vital de Forgis.
Raymond Geraud de Portal.
Raymond d'Escalquens.
Jean Bertrand Jordain.

Il existait autrefois des habitudes, des priviléges, des lois mêmes dont, en général, on a peu de connaissance aujourd'hui. Ainsi il n'était pas permis à tout le monde de posséder des biens nobles, des fiefs. Si l'on avait quelques propriétés de ce genre, il fallait être toujours prêt,

comme le dit notre vieil annaliste, *à en vider ses mains* ou à payer une finance assez considérable. Les habitants de Toulouse étaient exempts de ces exigences du fisc, et Philippe le Bel le reconnut solennellement cette année, en accordant aux habitans de cette ville le droit de posséder librement des biens de cette espèce.

« Les mots *suivant la coutume,* qui se trouvent dans la charte, font voir clairement, dit Lafaille, que cette ville avait en tout temps joui de cet avantage, et que par conséquent on ne doit pas le regarder comme un privilége, mais comme une franchise ou libèrté, de laquelle il a toujours plu à nos rois de les faire jouir. »

Autrefois on disait que tous les habitans de Toulouse étaient nobles; l'auteur de la *Cansos dels Eretges,* insinue plusieurs fois que les citoyens de Toulouse sont presque tous gentilshommes (1).

On remarque dans nos registres et dans l'ouvrage de Lafaille que les élections des Capitouls avaient lieu en tout temps en présence du viguier. Il y assistait comme représentant de l'autorité royale, mais il ne pouvait ni recommander quelques-uns des prétendants, ni se mêler aux électeurs. Il n'influait donc en rien sur les nominations qui avaient lieu à des époques qui ne sont pas dailleurs exactement déterminées.

(1298.)

Arnaud de Varenques.
Ademar Austort.
Raymond Maurand.
Raymond Arnaud de Villeneuve.
Raymond de Castelnau, chevalier.
Pons de Gaure, chevalier.
Raymond de Saint-Pol.
Bertrand Othon de Lautrec.

(1) Voyez les Preuves et les Notes à la fin du volume.

Durand Gausbert.
Arnaud Guillaume d'Escalquens.
Guillaume Pons Astre.
Pierre Vital Blasiu.

Aucun événement relatif à l'histoire municipale de Toulouse n'eut lieu durant cette année. Seulement, le roi reconnaissant les droits des Capitouls, ordonna au sénéchal et au viguier de faire observer strictement tous les réglemens de police qui seraient faits par ces magistrats. Cette année, le roi, par une ordonnance datée du mois d'avril, abolit pour toujours, dans le pays Toulousain, et dans la sénéchaussée de cette ville, toute servitude de *corps ou de casalage* qui pouvaient y exister encore. Ceux qui y étaient sujets furent seulement obligés de payer, chaque année, un cens de douze deniers tournois par chaque sesterée de terre. Il n'y eut plus par conséquent besoin d'avoir recours à des manumissions. Tous les habitants obtinrent l'ingénuité, ou une liberté entière; seulement, ceux de Toulouse eurent une sorte de supériorité sur les autres, puisqu'ils pouvaient, *selon la coutume*, posséder des fiefs ou biens nobles sans être sujets à aucune contribution, et que, chez eux, la magistrature municipale donnait tous les priviléges de la noblesse à ceux qui en étaient revêtus.

(1299.)

Philippe de Corneillan.
Vital de Villerase, banquier.
Raymond Mauraria Othon de Toulouse.
Pierre Guillaume de Castelnau, prof. en droit.
Bernard Fontanes, marchand.
Bertrand de Gameville, damoiseau.
Jean de Bérenger.
Bérenger Raymond.
Bernard Raymond de Reggiis, doct. en droit.
Me Etienne d'Escalquens, docteur en droit.
Guillaume de Latour.
Arnaud Clavel, marchand.

Parmi les Capitouls dont on vient de lire les noms, Philippe de Corneillan doit être remarqué. Il appartenait à une très ancienne famille qui possédait la seigneurie et la vicomté de Corneillan en Armagnac, et qui subsiste encore. Cette famille a donné un grand-maître à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, plusieurs évêques à l'église, et un grand nombre d'officiers aux armées royales. Bernard Fontanes, et non point Fontaines, comme on le dit dans les Annales de Lafaille et dans celles de Durosoy, appartenait à l'une des plus anciennes familles du Toulousain. Abel et Froidefond ajoutent au nom de Bernard Fontanes la qualité de *marchand*. Mais, dans son *Traité de la noblesse des Capitouls,* Lafaille, qui indique par la date placée sur la marge l'année 1299, durant laquelle Bernard Fontanes fut Capitoul, dit que cette famille possédait la seigneurie du village de Fontanes, qui existait entre Blagnac et Fenouillet, et qui fut emportée par l'inondation qui creusa le nouveau lit que l'on voit aujourd'hui. Il ajoute : « cette noble et ancienne famille, qui est éteinte, était descendue de Raymond Guillaume, auquel le comte Raymond V fit don de cette terre en 1184. » Bien que l'autorité de Lafaille soit puissante, alors qu'il s'occupe des familles entrées dans le Capitoulat, il n'est pas peut-être indifférent de consigner ici que le grand-maître de l'Université Impériale, le célèbre Fontanes, prétendait appartenir à cette famille, et descendre ainsi d'un Capitoul de Toulouse. Une vignette renfermée dans la lettre Capitale de cette année, représentait les douze Consuls prêtant leur serment de fidélité devant un magistrat.

En étudiant les pages précédentes, on a vu l'une des plus anciennes villes du midi des Gaules recevoir des Romains une constitution politique, qui l'élevait au rang

de ces cités libres qui existaient dans les immenses provinces soumises aux Césars. On a vu que cette Constitution, respectée par les Wisigoths et les Francs, ne fut point altérée par les Raymonds, dont la glorieuse dynastie domina, durant quatre cents ans, dans Toulouse et dans presque tout le sud de la France. Semblables à ces républiques que le moyen-âge vit naître en Italie, et qui, sous des noms divers de Podestats, de Ducs ou de Doges, avaient un chef, un premier magistrat, Toulouse n'eut, dans le comte qui en était le seigneur, qu'un simple protecteur et jamais un tyran. Le comté de Toulouse forma une sorte d'état indépendant. Ses magistrats décidèrent des alliances à faire, des traités à conclure, de l'état de guerre ou de paix. Les citoyens avaient leur forum; ils s'assemblaient quelquefois aussi dans les temples, et là, le plus obscur d'entr'eux pouvait émettre un avis, donner des conseils, combattre les résolutions des magistrats, et, par la force de la raison, balancer leur puissance. Chose étrange! la féodalité et la liberté, ailleurs ennemies, étaient à Toulouse réunies daus une même pensée, et assuraient le bonheur de tous. Sortis des rangs populaires ainsi que des châteaux et des manoirs des plus nobles chevaliers, les Consuls ou *Capitulaires* étaient les vrais élus, les vrais magistrats du peuple; ils représentaient, dans le *Palais Commun*, toutes les classes de la société, ils défendaient tous les intérêts. A la voix de ces magistrats, l'armée communale s'assemblait, et ses bataillons nombreux, commandés par les Capitulaires eux-mêmes, allaient venger les injures de la cité, ou défendaient, avec un courage invincible, les droits et les domaines de nos comtes bien-aimés. En ce temps, le titre de citoyen de Toulouse était recherché, honoré. Il annonçait l'*ingénuité*, la noblesse même de celui qui en était revêtu. On a vu par quels efforts héroïques Toulouse se délivra de l'oppres-

sion de Monfort, de la rapacité et de la cruauté toujours croissantes des adversaires de nos comtes. Alors que la race de ces princes s'éteignit, alors qu'il fallut se soumettre à des souverains étrangers, on a vu que Toulouse réclama constamment la jouissance de ses coutumes, de ses priviléges et de ses libertés. On a vu aussi qu'à l'esprit de nationalité, d'indépendance, d'attachement aux gloires et aux souvenirs de la patrie, les Toulousains unissaient, durant le moyen-âge, la piété la plus fervente, l'amour le plus sincère pour le culte catholique. L'hérésie albigeoise ne put s'établir chez eux avec quelques chances de succès. Persécutés par les croisés d'outre-Loire, massacrés par eux, leurs bouches mourantes faisaient encore entendre, au milieu des ruines de leurs habitations embrasées, la profession de foi orthodoxe de leurs aïeux.

Nous retrouverons dans les volumes suivants, et jusqu'aux premières années de la révolution, le sentiment religieux toujours puissant dans Toulouse ; et lorsque la persécution s'étendra sur tous les nobles cœurs demeurés fidèles aux lois de l'Eglise, aux sentiments de l'honneur et du devoir, nous verrons de nouveaux martyrs arroser de leur sang les échafauds élevés par la tyrannie, et nous recueillerons avec respect les noms d'Elisabeth de Cassan du Père Hazera, et de quelques autres victimes pures immolées pour la vérité. Sans doute, et il y a quelque bonheur à le constater, ce sentiment n'est pas éteint aujourd'hui; sans doute la foi de nos pères n'est pas morte dans tous les cœurs, seulement elle est peut-être moins ardente, moins expansive. Mais elle offre encore un brillant reflet des temps passés, pareille à ces sons échappés des hautes tours de nos temples, et qui vibrent encore fortement dans l'espace alors que les saints concerts ont cessé.

Nous avons vu dans le cours de ce volume Toulouse occuper l'un des premiers rangs parmi les cités libres du midi de la France. Trois fois capitale de royaume, chef-lieu d'un comté puissant, elle n'a jamais été courbée sous le joug de la féodalité. Nous allons bientôt la voir réunie à la grande société française, perdre graduellement tous ses priviléges, toutes ses franchises, toutes ses libertés qui remontaient au temps de la domination romaine, et n'être plus qu'une ville, comme tant d'autres, sans caractère propre, sans nationalité particulière. Ainsi, tout finit dans le monde; et, comme Gênes, comme Venise, Toulouse n'a plus que de glorieux souvenirs à rappeler, que de vieux trophées à montrer, que des noms glorieux à évoquer encore.

NOTES ET PREUVES

DU TOME PREMIER.

Page 102.

Sur le Guet de Toulouse. — Cette troupe, connue généralement sous le nom de la *Famille du Guet,* durant le XVIe siècle et une partie du siècle suivant, était plus anciennement connue sous le nom de *la Gaita* et sous celui de *la Maynada.* Elle était commandée, en 1526 et antérieurement, par un capitaine, et jusqu'à sa dernière organisation, la force de cette garde de police s'est élevée de trente à soixante hommes. Elle occupait le corps-de-garde placé à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, et il y avait là, selon le poète P. Goudelin, cent mousquets toujours chargés :

Et cent mousquets cargats al darre de la porto.

On voit dans plusieurs délibérations que les soldats du Guet étaient quelquefois dans un dénument si absolu, que l'on ordonna quelquefois de leur faire donner très-promptement, mais sans faire une grande dépense, les vêtements les plus indispensables.

Dans les longs débats de l'administration municipale contre le parlement et contre les ministres, nous verrons quelques capitaines du Guet fortement compromis ; ainsi, en 1644, Mauruc, capitaine de cette compagnie, fut décrété de prise de corps, avec Durtaud, Lamamie, Dambez, de Vic et Carrière, Capitouls, et Cironis, bourgeois. Mais le roi les déclara absous de toutes accusations par ses lettres-patentes du 23 août 1645. On trouve ensuite à la tête de cette troupe un sieur Lanes, qui porte le titre de *Chevalier du Guet,* et qui, le pistolet au poing, résiste aux ordres du gouvernement.

En 1751, la compagnie du Guet était composée de soixante-dix soldats. Elle avait pour capitaine le sieur Bonneau ; pour lieutenant, le sieur Benech, auteur de plusieurs poésies religieuses, et qui avait fait toutes les recherches nécessaires pour donner une nouvelle édition des *Annales de Toulouse* par Lafaille. Le sieur de Poisson était enseigne de cette compagnie. Le drapeau, blanc d'un côté, était semé de fleurs de lis ; sur l'autre face, il était de gueules, chargé des armes de la ville, et ayant, dans sa partie la plus élevée, une bande d'azur semée de fleurs de lis d'or.

En 1785, la compagnie du Guet avait pour chefs MM. d'Auger, capitaine-

commandant ⁂ ; Soubeyran d'Auteroche, capitaine en second ; Ribeyre de Lagrange, lieutenant ; de Lajensonier, sous-lieutenant. Elle avait vingt-quatre sous-officiers, savoir : un sergent-major, remplissant les fonctions d'enseigne ; deux fourriers, six sergents et quinze caporaux. Le nombre des soldats était de cent cinquante ; il y avait en outre trois tambours et trois clarinettes. L'uniforme était bleu de roi, et les revers ventre de biche.

Page 106.

Sur Mathelin, roi des violons de France.— On a placé, vers la fin du XVI[e] et pendant les premières années du XVII[e] siècle, au nombre des *merveilles de Toulouse*, un musicien nommé Mathelin. Il présidait à toutes les fêtes chorégraphiques, à tous les bals ; et comme les protestants affectaient alors une grande rigidité, et que les prédicants s'élevaient beaucoup contre la danse, regardée comme un des piéges du démon, Mathelin, malgré la célébrité de son talent, aurait sans doute été fort maltraité s'il était tombé au pouvoir de quelques-unes de ces bandes huguenotes qui parcouraient le pays, le glaive et la torche à la main. Augier Gaillard, de Rabastens, qui avait embrassé les doctrines de la prétendue réforme, et qui s'est peint dans ces deux vers :

En temps de paix je suis charron,
En temps de guerre suis larron,

entreprit la conversion de Mathelin, et parvint à le faire renoncer aux bals, aux concerts voluptueux ; c'est du moins ce qu'il fait entendre dans sa pièce intitulée : *Dialogo a Mately, vioulounc de Toloso, sur l'abus que se coumet a las dansos.* L'auteur va chez Mathelin, qu'il n'avait jamais vu, et le dialogue commence ainsi :

Augié.

Ah ! Mately, jeu vous cerqui pertout,
El a lonc temps, per vous dire un soul mout,
Senten un mout per vostre grand profich,
Et beleu vous nou n'aures pas despich.

Mately.

Esqusats me moun amic sel vous play,
Nou sabi pas bous abé bist jamay :
Pes que vous ets aisis en mon houstal,
Cal que vous siats, Dieu vous garde de mal.

Augié.

Amay a vous, Mately moun amic ;
Jeu soun Augié, sertos aital vous dic.

Mately.

Mas se vous ets Augié de Rabastens,
Lou que sen parlo el a degia lounc tens,

Aquel que fa de tantos de faissous,
Rimos, sounets et tantos de cansous?

AUGIÉ.

Jeu souy aquel ses autre, Mately;
Augié Gaillard sertos jeu mapely.

MATELY.

Abrasats me! vous siats lou bé vengut;
Jamay pus jeu nou bous ey counegut;
Digats me vous Augié, coucy vous ba?

AUGIÉ.

Jeu me teny toutjour à Mountalba.
Mas jamay vous nou mets vengut vézé;
Venets un jour quant vous aurets lézé.

MATELY.

Helas! Augié, el cal que jeu vous diguo:
A Mountalba na pas per my boutiguo,
Car lon ma dit quels haisson la danso,
May que nou fan en villo de la Fransso....

Auger ne manque pas de lieux communs pour justifier les huguenots relativement à leur horreur pour la danse. Il cite des exemples, il établit que Dieu a défendu de danser, et, à ce sujet, il s'appuie sur l'évangile de saint Matthieu. La discussion dure pendant long-temps; enfin Mathelin avoue qu'il est vaincu, et pour prouver qu'il se rend aux raisons bonnes ou mauvaises d'Auger Gaillard, qui finit en disant :

Per mor de Diu quitas aquel estat
Car jeu vous ey assez amounestat.

Mathelin répond :

Lou meu Augié, tout aquos fats sera:
Jamay per my degus nou dansara.
Jeu vesi be que vertat me disets,
Et se jamay souna vous me vesets
En cap de bal ny en cap de banquet
Qu'amb'un e...... vous me fretets l'arquet.

Nous ne traduirons pas cette promesse; il paraît seulement qu'Auger n'obtint pas la conversion dont il se vante dans ses vers, car Mathelin était encore le chef des violons de la cour de Louis XIII, bien long-temps après l'époque où Auger aurait changé Mathelin en un rigide réformé. Cet artiste se nommait Gaillard Taillasson. La *Biographie Toulousaine* le fait naître en 1580; mais l'auteur de la notice se trompe complètement, selon nous, car le dialogue d'Auger Gaillard remonte au moins à cette époque. Suivant le même écrivain, Taillasson a pris dans plusieurs actes la qualité de noble,

et il était déjà fameux en 1578, comme nous le verrons bientôt. Il faudrait admettre l'existence de deux musiciens du même nom, le père et le fils, pour faire coïncider tout ce que dit la *Biographie Toulousaine* avec les témoignages contemporains de Triors et d'Auger Gaillard. Nous prendrons dans cette même Biographie des détails qui sont vrais, et qui prouvent que Mathelin conserva sa réputation jusque dans un âge très-avancé. « Le bruit de son talent, dépassant la province, parvint jusqu'à Paris. Là, en 1608, existait noble Claude Guillaume Nion, dit la Foundi, *violon ordinaire de la chambre du roi*, roi lui-même et maître des joueurs d'instruments tant haut que bas, dans tout le royaume de France, qui, instruit de la réputation de Mathelin, consentit à le revêtir d'une partie de son autorité. Il en avait, ce singulier prince, car il ne pouvait être donné légalement un coup d'archet dans tout le royaume sans qu'il l'eut auparavant permis. Nion, par acte public passé devant Me d'Escolermaux et Marchevele, notaires à Paris, le 21 août 1608, concéda à Mathelin, représenté par le frère de ce dernier, Pierre de Taillasson, docteur et avocat, qui, en 1613, fut fait Capitoul, et en 1615, docteur-régent en droit civil et canon, le titre de son lieutenant irrévocable, *lui donnant le droit de recevoir tous maistres joueurs d'instruments, tant audit Toulouse que dans les villes du ressort du Parlement de cette cité. Comme aussi, de faire toutes corrections ou punitions qu'il appartiendra contre toute personne qui entreprendra sur le dit art sans son congé et licence.* Le tout fut bien et dûment enregistré comme d'usage. Il paraissait après cela que Mathelin, parfaitement en règle, n'avait qu'à prendre possession de sa vice-royauté; mais les musiciens forment, comme on le sait, une classe séparée dont l'humilité n'est guère l'apanage. Ceux de Toulouse, blessés dans leur amour-propre, ne voulurent point reconnaître la suprématie de Mathelin. Vainement celui-ci se présenta muni de lettres royales : les autres musiciens protestèrent; et cette cause importante dût être jugée par le Parlement. Pierre Vilette fut le syndic des joueurs d'instruments en rebellion. Leur cause était confiée à deux avocats alors célèbres, d'Ispania et Lafargue. Le syndic, en outre, était représenté par l'avocat Vaysse; Marmiesse et Madrat défendirent Mathelin. L'avocat-général de Belloy porta la parole, car l'affaire fut plaidée avec solennité. L'arrêt qui intervint le 26 mars 1609 donna gain de cause à Mathelin. Il fut maintenu dans ses droits et prérogatives. Ce musicien était sincèrement attaché au fameux poète Pierre Goudelin. Le duc de Montmorency donna souvent tout le soin de la partie musicale de ses fêtes à ce célèbre ménetrier. Les états de la province s'étant assemblés à Toulouse, en 1639, donnèrent, en se séparant, une gratification de 30 livres à Mathelin et *à sa bande de violons,* pour avoir joué à la procession des Etats. Mathelin était alors à l'apogée de sa gloire. On avait fait, exprès pour lui, un nouveau dicton *sur les merveilles de Toulouse,* et Louis XIII le créa, *par lettres patentes,* roi des violons de France, remplaçant ainsi Nion qui venait de mourir. Mathelin avait un rival dont nous allons bientôt parler : on le nommait Poncet; ils allaient ensemble dans les réunions, dans les cérémonies d'apparat,

aux processions, et là, chacun avec *sa bande*, luttait de talent et cherchait à surpasser son compétiteur. Mathelin mourut en 1647, âgé de 98 ans, laissant après lui un fils qui exerça la même profession, mais avec moins d'habileté, au dire de l'annaliste Lafaille. »

Triors, dans ses *Joyeuses Recherches de la Langue Tolosaine,* parle de Mathelin et du fameux violon Poncet, en s'adressant aux étudiants, ses compagnons. « Ainey donc pourrez-vous, nobles enfans Minervaux, après avoir bandé votre douzaine ou demy douzaine d'esteufs et gyroueté la volte *chez le gentil Mathelin* et *le gaillard Poncet,* et après avoir avalé un huchau ou quartet de paragraphes en forme de pillules céfaliques, prendre ici une dragme de rafreschissement. » Triors a daté son ouvrage *de Tolose, le treizième juin* 1578. « Ainsi *le gentil Mathelin* avait alors une salle de bal *où l'on gyrouetait la volte.* Si c'est le même qui était *le roi des violons de France*, en 1621, époque de l'entrée solennelle de Louis XIII, quarante-trois années après la publication de l'écrit de Triors, il était alors âgé au moins de 72 ans, et la couronne des arts fut placée sur des cheveux blanchis.

Page 106.

Sur le fameux ménétrier Ponset ou *Poncet.* — Dans les lignes précédentes relatives à Mathelin, j'ai mentionné celui que Triors nomme *le gaillard Ponset.* Dans les vers que Boissiere, secrétaire du comte de Montluc, adressait à Goudelin de la part de ce seigneur, en lui envoyant un fromage de la vallée d'Andorre, on trouve ce passage où il est fait aussi mention de Ponset :

Besi, per aqueste messatge,
Bous recebrets un bel froumatge
Que la crabo del cel a fayt,
Ambe la cremo de son layt.......
Aquos un instrument d'Andorro,
Que bal may que bostro mandorro,
Ni que le biuloun de Pounset
Per touqua albados à la set........

On trouve encore le nom de ce ménétrier célèbre dans beaucoup d'écrits datés de la fin du seizième siècle et des vingt premières années du dix-septième. Beaucoup d'hommes instruits se rappellent même encore cette chanson, qui semble indiquer que Ponset ne serait pas entré dans une *société de tempérance*, s'il en avait existé de son temps. Voici ces couplets, très faibles sans doute, et qui n'ont d'autre mérite que celui de conserver la mémoire de ce musicien :

CANSOU.

Le Printemps, l'Estiu et l'Autouno,
Que bal tant lorsque Mars la souno,
Et l'Hiber, qu'a le nas fresquet,

Moussu Pounset
A toutjoun set.

Se d'un aucat, lebraut, ou poulo,
Bous l'inbitats à fa rigoulo,
D'oublidas pas le boun binet;
Moussu Pounset
A toutjoun set.

Se l'emmenats à la campaigno,
Per fa dansa bostro coumpaigno,
Nou debrembas pas le binet;
Moussu Pounset
A toutjoun set.

Quan sera cos, sur soun susari,
Fasets escriure pel noutari:
« Pourtats açi de bi claret!
Moussu Pounset
A toutjoun set. »

Page 106.

Sur noble Jean de Baylac, joueur d'instruments à la cour de François I.er — On doit à M. Belhomme la découverte d'un musicien de Toulouse qui vivait sous le règne de François Ier, et qui était employé à la cour. Un acte de vente consenti par lui en 1542 lui donne les titres « de noble Jehan de Baylac, joueur des instruments et mélodies suivant la cour, train du Roy et Monseigneur le Daulphin. » Le dit de Baylac vend à noble Bernard Faure, seigneur de Ricaulte, habitant de Castanet, trois arpents de vignes assis en la juridiction de Castanet, au terroir appelé als Malhs, aliàs *A Negre-saulme*, au prix de 80 écus petits; et reçoit de lui en compte de la dite somme *deux chaisnes d'or à sorte* de Laseraut, *et l'autre à sorte de chaisne de pouys, paisants et valens septante huict livres tournois et une prime partageable* pour le prix et somme de vingt-cinq livres tournois.

Page 121.

Sur la messe nocturne de Saint-Saturnin. — M. Baour-Lormian, membre de l'Académie Française, a rapporté cette tradition populaire dans un roman publié depuis plusieurs années.

Page 122.

Sur les superstitions populaires. — Le Nebouzan et l'ancien comté de Comminges, qui forment presque en totalité l'arrondissement de Saint-Gaudens, conservent encore des traditions superstitieuses dont on peut faire remonter quelquefois l'origine jusqu'à l'époque romaine. La croyance aux fées a fait naître des légendes gracieuses, poétiques, et dont le recueil forme

l'un des volumes, encore inédits, de mon *Archéologie pyrénéenne.* Je ne citerai ici que la tradition relative aux fées de la vallée de Barousse. C'est là que se trouve le château de Bramevaque, qui a appartenu aux rois de Navarre, issus des maisons d'Albret et de Bourbon. Là on se rappelle toujours de Marguerite d'Angoulême et de Marguerite de Valois, et l'on montre même une pierre sépulcrale qui aurait recouvert le tombeau de la première. Le château est couronné d'une vieille tour, sur la plate-forme de laquelle on voit de nombreuses touffes de violettes. « Sur ce doujon, à demi ruiné, les fées viennent, dit-on, pendant les nuits d'été, former des danses où nul mortel n'est admis. Sous leurs pas entrelacés naissent ces fleurs dont les suaves exhalaisons se répandent dans la pittoresque vallée, que les flots de l'Ourse parcourent avec la rapidité du torrent. Au dernier jour de décembre, chaque famille de cette région ignorée attend les *fées* avec anxiété. Un festin sacré est préparé pour elles dans la partie la plus reculée de l'habitation; elles viennent, au milieu de la nuit, visiter leurs adorateurs. Le *bonheur*, sous les formes délicates d'un enfant dont la chevelure ondoyante se couronne de roses, est dans leur main droite; le *malheur,* aussi sous les formes d'un enfant, mais portant un *sagum* déchiré, les joues sillonnées de larmes, la tête couverte d'un diadême d'épines noires, est dans leur main gauche.... Ils seront fortunés ceux qui auront montré le plus de zèle, le plus d'empressement pour les recevoir avec somptuosité; leurs troupeaux se multiplieront sur les montagnes voisines, leurs moissons seront abondantes... Et vous aussi, jeunes filles des hameaux, vos désirs les plus chers seront exaucés : vous le savez, vos pensées les plus secrètes sont connues des *Maires,* des *Fées.* Heureuses si vos mains ont préparé le lait durci, le pain blanc qu'il faut leur offrir!... Mais que de nombreuses infortunes s'accumuleront sur ceux qui ne leur rendent pas un culte digne d'elles!!.... un incendie consumera leurs demeures, les loups dévoreront leurs troupeaux, qui paissent sur le mont Sacon ou dans les prairies d'Izaourt et d'Erechede; la grêle brisera leurs épis jaunissants, et leurs fils cesseront de vivre bien loin du toit paternel. »

Page 133.

Sur les Affiches, Avis et Annonces de Toulouse. — Les affiches, annonces et avis divers ont pendant longtemps été la propriété de l'imprimeur Jean Florent Baour, père de l'académicien de ce nom. Cet imprimeur a publié aussi un annuaire, très-recherché aujourd'hui, et qui portait le titre d'*Almanach historique de la ville de Toulouse.* Les *Affiches* devinrent, durant les premières années de la révolution, un journal politique assez irréligieux, et son propriétaire fut poursuivi par la chambre des vacations du parlement de Toulouse, et défendu par M. Roques, devenu depuis procureur-général impérial. Cette feuille tomba, avec le parti des Girondins ou fédéralistes, et le *Journal Révolutionnaire de Toulouse* lui succéda. Après la chute de Robespierre, cette dernière feuille devait nécessairement expirer. L'ancien journal reparut sous le titre de l'*Anti-Terroriste.* Ce n'était pas

le journal des partisans de l'ancienne monarchie, c'était celui du petit nombre de fédéralistes qui existaient encore dans Toulouse. Mais pour se concilier l'estime des royalistes, MM. Causse, Borès, du Bernard, Janole et autres écrivirent ou acceptèrent des articles rédigés dans le sens monarchique. Alors le *Journal de Toulouse*, qui avait succédé au *Journal Révolutionnaire*, ajouta à son titre celui d'*Anti-Royaliste*. *L'Anti-Terroriste* fut proscrit lors de la révolution du 18 fructidor, et son propriétaire et son rédacteur compris dans la loi qui ordonnait la déportation des journalistes qui avaient combattu la tyrannie du directoire. *L'Anti-Royaliste*, qui avait eu pendant longtemps pour rédacteur M. Dardenne, passa sous la direction de M. P. S. Dufey, maintenant président de l'une des sections de l'Institut historique. Mais, peu de temps après le 18 brumaire, M. Richard, préfet de la Haute-Garonne, supprima cette feuille. Depuis, le *Journal de Toulouse* a reparu sous divers titres et divers formats, et il subsiste encore concurremment avec la *France Méridionale*, la *Gazette du Languedoc* et l'*Emancipation*.

PAGE 144.

Sur les Anciens Testaments. — Les anciens testaments des habitants de Toulouse contiennent presque tous des dispositions que l'on pourrait bien trouver singulières aujourd'hui, et qui ne sont cependant que l'expression de pieuses pensées et la peinture des mœurs du temps. Nous rapporterons ici quelques extraits de divers testaments. Les uns sont relatifs à l'intérêt public, et particulièrement à l'œuvre des ponts de Toulouse. Ainsi Bernard d'Anduse, Pons de Puibusque et autres ont légué, pour la construction et l'entretien des ponts de notre ville, diverses sommes. Voici à ce sujet l'extrait de quelques actes qui m'ont été communiqués par M. Belhomme, archiviste du Languedoc.

Noble Beraud d'Anduse (nobilis Beraudus de Anduzia). Dans son testament, retenu le 27 novembre 1291 par Pierre Capraria, notaire de Toulouse, fait des legs pour l'*œuvre des ponts*.

« Et operi Pontis Novi Tholośe quinque soli tol., et operi *trium pontium Tholose, scilicet Veteris,* de *Badachleo* et *ponte Convenarum,* unicuique XII den. tol. »

Pons de Puibusque, marchand de Toulouse, fait son testament en 1361. Dans cet acte, retenu par Jean Fourcade, notaire de Toulouse, on lit :

« Item legavit dictus testator et dari jussit de bonis suis *quatuor pontibus suprà flumen Garumnæ* constitutis in Tholosa, cuilibet duodecim denarios tholosanos. »

On trouve dans le testament d'Antoinette de Saint-Siriac, qui est en langue du pays, et qui fut fait le 16 septembre 1535, les passages suivants : « Aysso es lo testament et boulountat derniera que enten de fa nobla Antonia de San Siriac, relita de Pierre Siriac, hoste de Toulouso, quand bibio, et non bol que sia reboucat per autre testomen per ella fayt.

» Bol la dita Tonia, que quan a Diou playra de fa soun coumandomen d'ello, quo son corps sio ensepulturat en la gleysa del Taur, e en la capella de madamo Santo Anno, en la tombo de la mayso, daban l'intrado de la dita capello. *Item* bol que per prega Dious per son arma le jour del corps, sia dita una messa granda et en diacre et sous-diacre à la dita gleysa del Taur, en la capello de madamo Santo Anno, et trenta messas petitas en aquèl memo joun. *Item* l'endouma autantos, una grando, en diacre et sous-diacre audit Taur et trenta petitas. *Item* bol que cadun capella que se troubera le joun del corps ajoun per pagado dous ardits. *Item* bol que per lumina lo corps et serbici de Dious le joun del corps doutzé torchos de ciro de siès liouros, et pagados per sos heritiers dejot escripts dedins l'an, aprep que Dious aura fayt son coumandomen a l'amo uno begada. *Item* laysso per almoyna et reparacion de la gleysa del Taur, al basi de la grando obra, vingt sols tornés pagats una begada dins lou dit an, et a cadun des autres bassis de la gleysa cinq sols tornés pagats uno begada dins lou dit an aprep sa mort. *Item* lego a cado hospital principal de la bila de Tolosa la somma de cinq sols tornés pagats una begada al sudit terme. *Item* laysso a cadun des quatre coubens mandiants de la bilo de Toulouso la soma de vingt sols e uno pagelo de vin, et as Observans uno pagelo courasso, pagado uno begada le joun del corps, en conditiou que les dits ordres seran tenguts de se trouba à la sepultura de la dita Antonia quand lour sera notificat. *Item* laysso as Observans, le joun del corps, la soma de trenta sols per lour pitança, aquel joun pagats soulomen. *Item* le joun del cap-d'an, laysso as dits Observans autan, so es trento sols per lour pitanço et uno pagella de vin. *Item* bol que le joun del corps lorsque lauran accoumpagnado à la sepulturo, aoujon refection al dinar hounestamen, *ainsi qu'es accoustumat,* et ce, segon sa qualitat. *Item,* aprep le dinat del corps, bol que tous lous paurés que se troubaran davan sa porto agen aussi l'almoyna de pa, vin e car que se relebara de la taula del dinar, et aquo uno begado le jour. *Item* bol que le jour del cap-d'an lous paurés ajoun l'almoyna daban sa porto, jusquos uno pipo de vin e tres sestiers de blad que sion dounats per amor de Dious. »

Le testament de Mme Honorée de Paulo, nièce d'Antoine de Paulo, grand-maître de l'ordre de Malte, femme de M. le Brun de Saint-Ipoly, contient entr'autres dispositions, les suivantes :

« Que mon corps ne soit ouvert pour quelque cause ni raison que ce soit, et que personne n'y assiste que celles qui sont à mon service. Cela fait, je veux que huit heures après, on enferme mon corps dans la bière, bien clouée, ne voulant pas être découverte, suivant la coutume qu'on observe à Tholoze de faire montrer le visage aux morts. . . . . . . Je donne et lègue aux Grands-Augustins la somme de trois cents livres qui seront mises en rente ou en fonds, selon l'indication que les pères en feront..... voulant que de la rente de ces trois cents livres, les Révérents Pères Augustins disent à perpétuité quatre grandes messes tous les ans, savoir : une à la fête de la Toussaint,

une le jour de saint Joseph, une le jour de saint Honoré, mon patron, et une le jour de saint François de Paule, auxquelles quatre messes les dits pères seront obligés d'avertir mes descendants pour y assister. . . . . Je donne et lègue aux Révérends Pères Deschaussés la somme de cent livres, payables l'année de mon décès, à la charge de dire deux cents messes dans les premiers trois mois de l'année de mon décès, pour la rémission de mes péchés. Et pour le soulagement de mon âme, et pour la même intention et aux mêmes conditions, je donne pareille somme de cent livres aux Révérends Pères Recollets, payable aussi dans l'année de mon décès, c'est-à-dire bientôt après, puisqu'ils doivent dire les deux cents messes dans les trois premiers mois de mon décès. Je donne et lègue aux religieuses de Sainte-Claire de la porte de Saint-Subra, la somme de cinquante livres, à la charge que toute la communauté fera la sainte communion trois fois, après les premiers mois de mon décès, en l'honneur de la très-sainte et très-adorable Trinité, pour lui demander grâce et miséricorde pour mon âme. Je donne et lègue de plus à l'église de la Dalbade la somme de cent livres que je veux qui soit employée à peindre en filets d'or la chapelle de Saint-Joseph qui est au costé droit du grand autel..... »

Le repas dont il a été parlé, ainsi qu'on l'a vu, dans le testament d'Antoinette de Saint-Sirac, et qui est indiqué dans l'épitaphe de Clémence-Isaure, avait lieu dans les maisons des nobles, des bourgeois et dans celles du peuple; on faisait l'*azempre* ou les convocations de tous les parents, de tous les amis, de tous les compagnons du mort. Les hommes portaient de longs manteaux, leurs cheveux flottaient sur les épaules; les femmes étaient envevoppées dans des capes noires. Au XIIe siècle, on avait des pleureurs à gages; il était convenu que l'on devait se jeter sur la terre, égratigner sa face, arracher ses cheveux et déchirer ses vêtements. Les Consuls de l'année 1204 rendirent une ordonnance pour empêcher ces démonstrations, qui trop souvent n'indiquaient pas une douleur réelle. On ne se conforma pas en entier à cette ordonnance; seulement, à l'avenir, après avoir prié sur la tombe, le convoi, l'*azempre*, car on donnait aussi ce nom à cette assemblée, se rendait en corps à la maison du défunt, où un repas frugal était préparé, et l'on se séparait ensuite en répétant ensemble des prières.

Page 242.

Reconnaissance du privilége des habitants de Toulouse de n'être contraints à payer aucune taille ou subside, si ce n'est de leur consentement. — « Manifestum sit omnibus hominibus tam præsentibus quam futuris, quod ego Idelphonsus comes, in civitate tolosana neque in suburbio sancti Saturnini, nec in hominibus et fæminis quæ ibi sunt, vel ibi erant, neque habeo in prædicta civitate, neque in suburbio calvacatam communem, nisi bellum in Tolosano mihi pararetur. Neque habeo ibi præstam nisi eis evenerit per eorum voluntatem uniuscujusque. Insuper confirmo et laudo omnibus hominibus Tolosæ et suburbii manentibus et mansuris illos bonos mores et franquintos quos habebant, et quos ego eis dedi et

feci. Hoc totum sicut superius scriptum est laudavit et concessit Raimundus Sancti Ægidii prædicti comitis filius : hoc fuit factum anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quadragesimo septimo. »

Page 243·

Sur la Sauveté ou territoire libre des environs de Toulouse. — Catel dit : « .... Revenons à nostre Alphonse, lequel, comme nous avons desia dict, aymoit grandement le peuple de Tolose, ayant accordé de grandes franchises et libertés à ceux de la dicte ville, et à ceux qui sont de Salvitate, c'est-à-dire de la Sauveté, qui sont encore dans les limites et bornes de la Sauveté, que nos coustumes appellent dans *le Dex de Tolose*; peut-estre parce que les bornes estoient marquées par des croix, comme dit cet ancien titre, lesquelles en chiffre veulent dire dix, ou *Dex* en langue du pays. Donques Alphonse accorda plusieurs franchises à ceux qui estoient dans la dicte Sauveté, laquelle est limitée au long dans un titre de Raymond, comte de Tolose, de l'an mil cent nonante-quatre, dans lequel sont constituées de nouveau les bornes de la Sauveté; et néanmoins les franchises accordées par nostre Alphonse y sont rapportées: car, dans cet acte qui est fort long, il y a escrit au commencement. » « Notum sit omnibus tam præsentibus quàm futuris, quod magna pars proborum hominum de Salvitate Tolosæ, venerunt ante præsentiam domini Raimundi ducis Narbonæ, comitis Tolosæ, marchionis Provinciæ, et produxerunt ei unam cartam dè Salvitate, et de libertatibus ejusdem Salvitatis, sicut Idelphonsus comes Tolosæ, qui fuit aviolus ipsius comitis domini Raimundi comitis Tolosæ, dederat libertatem eidem Salvitati et hominibus et fæminis habitantibus in eadem Salvitate. Et stabilimenta et libertates ejusdem Salvitatis sunt talia: Quod nullus homo vel fæmina qui in hac prædicta Salvitate steterit, et mansionem ibi habuerit, non det portaticum de blado neque de vindemia, neque de vino, neque det leydam, et de clamore comitali non det justitiam, nisi duos solidos si inculpabitur. Sed si aliquis ibi fecerit sanguinis fusionem dabit triginta solidos de justitia. Et omnis homo vel fæmina de unoquoque casale hujus Salvitatis in quo fuerit domus, mittat unam saumatam de sale omni anno una vice in adventu domini ad salandum sine usu. Et quisquis homo scindat carnem vel vendat et faciat ministeria quæ facere poterit; et per impositiones quæ homines facere vel faciant foras Salvitatem, homines ejusdem Salvitatis non constringentur neque pignomodò habitantibus in urbe Tolosæ et qui in suburbio unquam habitabunt circa Urbem et circa Burgum, dono et concedo et salvo quod quisque homo vel fæmina libere vendat vinum suum omni tempore quo voluerit, sine ullo usatico; quod inde nunquam donet alicui homini, in villis aut in castris aut in aliis locis, habeant eumdem usaticum, quod solent habere de festo sanctæ Mariæ septembris usque ad festum Omnium Sanctorum, et deinde de festo Omnium Sanctorum usque ad festum sanctæ Mariæ septembris, de quaque saumata quam attulerint donent domino

rentur in prædicta Salvitate nisi intus habuerint facta. In hac prædicta Salvitate habet et retinet prædictus comes ad faciendam suam voluntatem, homicidas, traditores, latrones et adulteros, si ibi capti fuerint, et retinet suos captos, si de Castello Narbonensi ibi fugiebant, quoad capti essent. Et retinet comes usum venditionis vini, ita ut consuetum est. Tunc dominus præfatus comes visa et intellecta illa carta et stabilimenta et libertates de eadem Salvitate sua propria et bona voluntate in honore Dei Omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti, et beatæ Virginis Mariæ, et quod Deus omnipotens eum vivere faciat, ad faciendum suum servitium et condonet ei omnia peccata sua, statuit et confirmavit, atque concessit eamdem Salvitatem, sicut signata est, et bodulata per crucem, et de cruce, et in cruce, etc. »

Page 243.

Charte d'Alphonse Jourdain, relativement à la construction d'un pont sur la Garonne. — « In nomine Domini nostri Iesu Christi. Ego Idelphonsus comes Tolosæ, dux Narbonæ, marchio Provinciæ, do et concedo Deo, et Beatæ Mariæ Fabricatæ, et Raimundo prioris, et omnibus senioribus ejusdem loci, præsentibus et futuris, necnon et abbatibus Cluniacensi, et Moissacensi, et sancto Stephano proto-martyri, et sancto Saturnino, et hominibus Tolosæ tam Burgi quam Civitatis, ut faciant et habeant in perpetuum pontem qualem voluerint, inter hospitale beatæ Mariæ et Vivarias : hic pons erit liber et nunquam aliquis ibi per vim aliquid quærat, vel accipiat præter quod quis ibi sponte vel Dei amore dare voluerit; si quis verò contra hoc donum et stabilitatem ire præsumpserit, prædictus comes et successores ejus debent eis teneri, et de totis amparatoribus defendere : et seniores beatæ Mariæ cantabunt in conventu semel in anno officium pro anima patris sui, et parentum suorum, ut dominus concedat illis requiem sempiternam, et pro ipso comite dum vixerit orationem, ut Deus dimittat ei peccata sua, et det ei finem bonum et perseverantiam. Amen. S. Hugonis prioris claustralis dicti elemosynarii; S. Petri Cellarii, S. Petri de Rocamora, S. Hugonis Sacristæ laicorum, Dodonis de Crumonte, Stephani Caraborda, Berengarii Boni Mancipii Maurani, Bernardi Raimundi Baptizati, Arnaldi Guillelmi de Claustro, Radulphi vicarii, Arnaldi Giliberti, et Petri filii sui, Eugenii Arnaldi, Guilleberti, et Petri filii sui, Arnaldi Geraldi, Bernardi de Sancto-Martino. S. etiam Pilisforti et fratrum suorum, Bernardi Raimundi, et Petri Guillelmi qui in præsentia comitis et omnium assistentium hoc domum et hanc libertatem laudaverunt. Amen. Ricardus scripsit. »

Page 244.

Instrumentum libertatis sali et vini. — In nomine Domini nostri Jesu Christi, Idelphonsus comes Tolosæ, dux Narbonæ, marchio Provinciæ, mea bona et gratuita voluntate omnibus hominibus et fæminis unum denarium, et vendant suam saumatam integram sine mensurâ;

sed vinatorii ipsius villæ qui foris ibunt emere vinum, et in hanc villam revendere portabunt, dent de quaque saumata denarium unum domino et vendant. Item ego Idelphonsus comes Tolosæ, dono, concedo, statuo et salvo iisdem hominibus et fœminis suprascriptis quod habeant salem undecumque voluerint, et liberè mittant ad omnem suam dispensam sine ullo usatico, excepto illo sale quod necessarium erit coriis mascegalicis albis; et fœminæ cuperiæ, quæ salem voluerunt revendere emant ad salinum : et saliniarii istius villæ qui attulerint salem, descarguent ad salinum et statim pagantur; et si statim non pagantur, dent duos denarios portæ, et duos denarios ad salinum, et extra villam istam vendant ubi voluerint. Homines autem istius villæ vel fœminæ si voluerint adunare salem ad vendendum, dent quaque saumata duos denarios ad portam, et duos denarios ad salinum. Et si in hac villa illum vendere velint, dent de quaque saumata messale; et si extra villam istam vendere voluerint nihil dent. Hoc donum totum uti suprascriptum est fecit Idelphonsus comes pro se, et pro omni sua progenie. Et si aliquis homo vel fœmina aliquid hujus doni ut suprascriptum est infringere voluerit, non habeat potestatem et damnetur in infernum cum Datan et Abiron. Facta hæc carta in mense novembri, feria sexta, regnante Ludovico Francorum rege, et Raimundo Tolosano Episcopo, anno Verbi incarnati millesimo centesimo quadragesimo primo. Hujus rei sunt testes: Arnaldus Gilaberti, Bernardus Segarelli, Petrus Alcolorii, Augerius Volclerius, Bastardus Descalquensis, Pilistortus, Aldibertus, Petrus Willelmi, Wilielmus de Bungariis, Stephanus Caraborda; Adhemarus Caraborda, Bonum Mancipium Maurani, Petrus Vitalis, Ugo Comtorius, Pontius de Soreda, Raimundus Baptisatus, Raimundus Maleti, Bertrandus de Tauro, et cæteri plures qui ibi aderant. »

Page 254.

Cette ordonnance est l'une des plus sages que l'on ait rendues à cette époque. Ce n'était point seulement par la menace d'une honteuse pénitence publique, facile à éviter, d'ailleurs, en payant une amende, que nos magistrats municipaux voulurent punir la femme qui avait oublié ses devoirs; c'était par la perte de ses biens, c'était par l'annulation de ses pactes de mariage. L'épouse adultère n'était plus susceptible de posséder ses biens et n'était plus légalement la femme de celui qu'elle avait trompé: la loi brisait les liens que cette femme avait souillés, la loi lui enlevait jusqu'à sa dot. L'infamie et la pauvreté étaient désormais son unique partage.

Page 256.

Etablissement relatif à la police. — In nomine Domini Jesu Christi hoc est commune stabilimentum quod fecit Raimundus comes Tolosæ, dux Narbonæ, marchio Provinciæ, cum consilio Capituli et communis consilii urbis Tolosæ : scilicet quod dominus comes pro se et pro omnibus successoribus suis donavit, et concessit omnibus hominibus et fœminis in civitate Tolosæ

et suburbiis manentibus tam præsentibus quam futuris; quod si aliquis homo vel fæmina de Tolosa faidivat, ut guerram faceret comiti vel alicui homini vel fæminæ habitanti in civitate Tolosæ vel in suburbio, vel in rebus eorum mobilibus vel immobilibus, quod post malefactum non redeat nullo modo in civitate Tolosæ vel in suburbio. Præterea si aliquis homo vel fæmina illum hominem vel illam fæminam post malefactum caperet, vel vulneraret, vel interficeret, vel aliquod membrum vel suas res sibi auferret vel aliquod danmum aliquomodo sibi inferret, non teneantur domino comite vel suis successoribus, vel suo vicario, vel alicui prorsus vel fæmina viventi. Eodem modo Capitulum et commune consilium Tolosæ urbis et suburbii concesserunt domino comiti, et suo ordinio, illud idem totum quod ipse dominus donavit eis. Item dominus comes cum consilio Capituli et communis consilii civitatis Tolosæ et suburbii fecit stabilimentum tale: Scilicet quod nullus magister, qui sit operarius lapidum vel lignorum, non accipiat ullo modo pro mercede vel aliqua alia conventione à festo sancti Joannis Baptistæ usque ad festum omnium sanctorum, nisi tantummodo tres denarios Tolosæ, in die, et convivium; et de festo omnium sanctorum, usque ad festum sancti Joannis-Baptistæ, nisi duos denarios in die, et convivium; et si aliquis de magistris illis plus acciperet, vel aliquis homo vel fæmina pro eis, vel causa remunerationis, vel aliquomodo, et dominus comes cum consilio Capituli et consilii fecit tale stabilimentum, scilicet quod revenditores piscium vel aliquis homo vel fæmina vendant salmonem, nisi quatuor solidos tantum vel plus aliquo modo accipiant à Nativitate Domini usque ad Pascha, et de Pascha usque ad festum sancti Joannis-Baptistæ, nisi duos solidos tantum; et si aliquis homo vel fæmina infringeret hoc stabilimentum dominus comes vel ejus vicarius habeat quinque solidos justitiæ. Item dominus comes cum Capituli consilio et communis consilii urbis Tolosæ et suburbii fecit tale stabilimentum, scilicet macellarii et carnifices urbis Tolosæ et suburbii non lucrentur in ulla carne quam vendant in duodecim numantiis nisi denarium unum, nec supra nec infra, nisi secundum rationem hujus compute, et aliquis homo vel fæmina hoc stabilimentum infringeret et dominus comes vel ejus vicarius clamorem habebunt, habeat quinque solidos justitiæ. Item dominus comes cum consilio Capituli et communis consilii urbis Tolosæ et suburbii, fecit tale stabilimentum, quod nullus homo vel fæmina non emat fustam in illo die in quo fuerit delata vel revendat, in quo fusta, intelligimus arca vel vasa sive veneria vel alia, et circulos et latas, et scamma et lectos, et omnem aliam fustam quæ necessaria fuerit ad ædificia et bastimenta quæ deferuntur cum navibus vel cum bestiis, sive aliquomodo in civitate Tolosæ vel in suburbio, et si postea supra, nisi secundum rationem hujus computi; et si aliquis homo vel fæmina stabilimentum infregerit, et dominus comes vel ejus vicarius clamorem habuerit, habeat quinque solidos justitiæ. Omnia hæc supradicta stabilimenta concessit et confirmavit dominus comes Tolosæ pro se et suis successoribus omnibus hominibus et fæminis in civitate Tolosæ et suburbio manentibus tam præsentibus quam futuris, ut durarent et observarentur in perpetuum; similiter Capitulum et commune

consilium concesserunt, et donaverunt domino comiti et suo ordinio prætaxatam justitiam; hoc fuit factum et confirmatum et statutum mensis Augusti, feria quarta, regnante Philippo rege Francorum, et eodem Raimundo Tolosæ comite, et Fulcrando episcopo, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo octagesimo primo.

Page 263.

Charte de Raymond V. — Ego Raimundus, Dei gratiâ dux Narbonæ, comes Tolosæ, marchio Provinciæ, mando et convenio omnibus hominibus ac fæminis urbis Tolosæ ac suburbii præsentibus ac futuris, quod in me credere et confidere possint, sicut in suo bono Domino, et quod nullus homo vel fæmina alium vel aliam interficiat, vel vulneret, vel ignem mittat, vel vineas, vel segetes, vel arbores scindat, nec bestias interficiat, vel aliquod aliud maleficium, vel rixam, vel seditionem faciat alicui homini, vel fæminæ habitanti in urbe Tolosæ, vel in suburbio, intùs vel extrà, meo ingenio vel meo consilio, et quod nullum pactum vel fœdus faciam cum aliquo homine vel fæmina civitatis Tolosæ, vel suburbii contrà alium vel aliam causa rixæ et seditionis, et si fecerim illud, absolvo, et si cartæ indè erant factæ nullam deinceps habeant firmitatem. Et si aliquis homo vel fæmina alium vel aliam interficeret, vel vulneraret, vel ignem mitteret, vel vineas, vel segetes, vel arbores scinderet, vel bestias interficeret, vel aliquod aliud maleficium, vel rixam, vel seditionem faceret in civitate vel in suburbio, vel extrà alicui homini vel fæminæ habitanti in eadem civitate vel suburbio, ero indè fidelis Dominus et bonus justiator. Et faciam indè illam justitiam quam Consules Tolosæ judicaverint, vel alii Probi Homines Tolosæ, si Consules ibì non fuerint, et faciam et tenebo et observabo firmiter illam concordiam et districtionem et pœnam quam episcopus et Consules et Tozetus de Tolosa, et Aymericus de Castronovo statuens de seditionibus et rixis et factis hujus villæ. Hæc omnia quæ prescripta sunt, ego Raimundus comes mea voluntate, gratia et amore proborum hominum Tolosæ, non quod teneor hoc facere nisi voluero, mando et convenio, et super sancta Evangelia juro, quòd hæc omnia teneam et observem firmiter in perpetuum, salvis et retentis omnibus juribus et dominationibus, sicut habeo ibì, et habere debeo. Hocità facto, Consules civitatis Tolosæ et suburbii, atque alii probi homines mandaverunt, et super sancta Evangelia juraverunt Domino Raimundo comiti Tolosæ et cui Tolosam ordinare voluerit, fidelitatem et vitam et membra, et Tolosam scilicet civitatem et suburbium et honorem, et quod nullum istorum sibi vel ei cui Tolosam ordinare voluit auferant, salvis et retentis omnibus eorum juribus et consuetudinibus et affranquimentis, sicut habent et habere debent. Hoc fuit factum mense Januarii fertia sexta in festo Epiphaniæ, in Ecclesia sancti Petri Coquinarum, anno millesimo centesimo octavo ab Incarnatione Domini.

Page 270.

Serment de fidélité des habitants de Toulouse à Raymond VI, et recon-

naissance des libertés et franchises de la ville par celui-ci. — Notum sit universis præsentibus et futuris quòd Consules urbis Tolosæ et suburbii, atque alii Probi Homines mandaverunt et super sancta Evangelia juraverunt domino Raimundo comiti Tolosæ vitam et membram et fidelitatem et Tolosam scilicet civitatem et suburbium et honorem, salvis et retentis juribus omnibus eorum, et consuetudinibus, usibus et affranquimentis, sicut habent et habere solent. Hoc ità facto Dominus Raimundus, Dei gratiâ dux Narbonæ, comes Tolosæ et marchio Provinciæ, sua voluntate mandavit et convenit, et super sancta Evangelia juravit omnibus hominibus et fœminis urbis Tolosæ et suburbii præsentibus et futuris, quòd in eo credere et confidere se possint, sicut in eorum domino. Præterea prædictus Dominus comes laudavit, concessit et confirmavit omnibus hominibus et fœminis urbis Tolosæ et suburbii præsentibus et futuris, illa affranquimenta et stabilimenta quæ Dominus Raymundus suus pater et Ildephonsus suus avus eis et eorum antecessoribus dederant et concesserant, sicut meliùs in cartis affranquimentorum et stabilimentorum continebatur, et concessit eis omnes consuetudines et usus quos cum eis habuerunt et tenuerunt. Ità scilicet quod omnia eorum affranquimenta et stabilimenta sicut melius in cartis continentur, et omnes consuetudines eorum et usus sicut melius cum Domino suo patre et Ildephonso suo avo habuerant et tenuerant, habeant et teneant in perpetuum, et quod à nomine possint removeri salvis et retentis omnibus suis juribus et donationibus, sicut habet et habere debet. Hoc fuit factum in mense Januario feria VI. in festo Epiphaniæ, in ecclesia sancti Petri Coquinarum, regnante Philippo Francorum rege et Raimundo Tolosano comite, et Fulcrando episcopo, anno ab Incarnatione Domini MCLXXXXIIII.

Page 272.

Charte de Raymond VI. — Notum sit omnibus hominibus præsentibus atque futuris hanc cartam legentibus et audientibus, quòd postquam Dominus Raimundus dux Narbonæ, comes Tolosæ et marchio Provinciæ habuit Dominam Joannem sororis Angliæ ductam in uxorem, ipse Dominus comes recognovit et concessit quòd non habebat questam, neque toltam, neque albergam neque præstum in hominibus in civitate Tolosæ vel in suburbio manentibus nisi eorum voluntate, et ibidem Dominus in urbe Tolosæ, et in suburbio manentibus omnes bonos mores et libertates quas habebant et tenebant sicut Dominus Ildephonsus ejus avus et Dominus pater ejus, vel ulla alia persona illos mores et libertates illas dederant et laudaverant, sicut melius in cartis de illis datis libertatibus et consuetudinibus continetur, et sicut antecessores eorum melius habuerant et tenuerant. Et promisit et concessit Dominus prænominatus comes se in perpetuum inviolabilituris in urbe Tolosæ et in suburbio manentibus. Hanc recognitionem et confirmationem fecit Dominus prænominatus comes in claustro beatæ Mariæ in aulâ prioris, in præsentia Consilii Civitatis Tolosæ et suburbii et multorum aliorum Proborum Hominum qui ibì erant. Erant autem tunc Raimundus de Castronovo et Jordanis de Villanova et Hugo de Roaxio et Ademarius de Ponte et Bernardus

Raimundus Barranus et Guillelmus de Gardogio et Raimundus Maior et Guillelmus Carabordus et Raimundus frater ejus, et Raimundus Geraldus, et Geraldus Esquinatus, et Joannes Signarius et Armengaudus Rufus. Hoc fuit factum duodecimo die ab introitu mensis Novembris, regnante Philippo Francorum rege, et eodem Raimundo Tolosano comite et Fulcrando episcopo, anno ab Incarnatione Domini 1196. Horum omnium quæ prædicta sunt testes prædicti Consules et plures alii.

PAGE 276.

Ordonnance sur l'argent prêté aux fils de famille. — Quod aliquid homo vel fæmina alicui homini istius villæ Tolosæ patrem habente, vel alicui alii in balia existente pecuniam non prestet, nec aliquod aliud cum pignore, vel sine pignore nec cum fideiussore, nec cum sacramento, nec ullo alio modo sine consilio et voluntate patris vel sine consilio baiulorum illius qui in baiula fuerit, si ille qui patrem habet uxorem non habet vel non habuit. Quod sit aliquis vel aliqua vel alieni patrem habenti sine consilio et voluntate patris, vel alicui in baiula sine consilio et voluntate baiulorum sub cujus baiula fuerit pecuniam vel aliquid præstiterit cum pignore vel sine pignore, nec cum fideiussore, nec cum sacramento, vel aliquo modo, si ille qui patrem habet, uxorem non habet vel non habuit, ille homo qui patrem habet nec pater ejus, nec eorum res nec ille qui in baiula fuerit nec res ejus, non teneatur ullo tempore creditori illi sine creditrici nec eorum ordinio : nec teneatur fideiussor creditori sive creditrici nec eorum ordinio, nec debitor fideiussori, nec teneatur de pignore si missum habuerit, nec de sacramento teneatur si factum habuerit; si vero aliquis vel aliqua alicui de Tolosa patrem habenti existenti in aliena patria causa necessitatis aliquid prestiterit, teneatur inde cognitione Consulum Tolosæ ille qui patrem habuerit. Hoc stabilimentum fuit ita statutum ut perpetuo duraret et observaretur.

PAGE 280.

Sur les traités de paix conclus par les Capitouls : — On peut consulter les archives de la ville, et spécialement les registres connus sous le nom d'*Ildephonsus* et de *Livre Blanc*, ainsi que Catel sur les divers traités conclus par les Capitouls.

1° Celui du 2 juin 1202, avec la ville de Rabastens, et signé au camp de Saint-Ybars, où les Capitouls campaient avec l'armée communale;

2° Celui conclu la même année entre les Capitouls, le Conseil Général et les habitants de Villemur, qui se soumirent et payèrent les frais de la guerre, donnant d'ailleurs des ôtages pour assurer l'accomplissement de leurs promesses;

3° Cinq autres traités semblables, du 2 février, 7 mars, 4 mai, 5 juin et 8 octobre 1203, avec :

Bernard, comte d'Armagnac;

Les habitants de Saverdun;

Les habitants d'Hauterive;

Avec ceux de Verfeil;

Avec ceux de Gaillac.

4° Le traité de paix conclu, le 14 juin 1204, au camp sous le château d'Auvillar, avec Vezian, vicomte de Lomagne.

PAGE 281.

Sur la répression des malfaiteurs.

Usaticum tale est, quod sit aliquis homo ex episcopatu Tolosano vel extra Tolosanum, rapinam aliquam alicui homini vel fœminæ habitanti Tolosæ in urbe vel in suburbio ullo modo fecerit, quod inquiratur ille malefactor et domini illius castri vel illius villæ unde ille malefactor exierit vel ad quam reversus fuerit per litteras et per nuncium ex parte domini comitis vel suj vicarii, et Capituli requiratur, et si ille malefactor vel dominus illius castri vel illius villæ unde ille malefactor exierit vel ad qua reversus fuerit voluerit rapinam illam restituere vel jus de illa rapina, in continenti et infra Tolosam cognitione domini comitis et suæ curiæ scilicet Capituli facere, deinde ille vel illa cui rapina illa facta fuerit pignoret quos potuit illius castri vel illius villæ, id est illos qui habitant in castro illo vel in villa de qua malefactor ille exierit, vel de qua reversus fuerit. Tamen si ille vel illa cui rapina facta fuerit cum amicis et adjutoribus suis ad castrum vel villam unde malefactor exiit vel ad quem reversus fuerit ullo tempore equitaverit et ibi homine vel jumenta interfecerit vel rapinam sive aliquod malum ibi intulerit non teneatur. Ipse nec sui adjutores illi restituendi alicui ullo tempore. Sed si aliquis urbis Tolosæ vel suburbii cui rapina facta fuerit, vel ullus ex adjutoribus suis in ullo equitatu mortuus vel vulneratus fuerit *sive aliquod aliud damnum ullo modo* illi vel adjutoribus suis evenerit, illud castrum vel villa et omnes homines et fœminæ illius castri vel villæ teneantur ei, vel totum illud damnum restituere cum omni rapina quæ prius facta fuerat omni tempore.

PAGE 283.

Voyez la note qui correspond à la page 280.

PAGE 284.

Pour le traité avec Bernard d'Orbessan, consultez Catel, l'*Ildephonsus* et le *Livre Blanc.*

PAGE 288.

Cette ordonnance, conservée dans les archives de la ville, montre, ainsi que beaucoup d'autres, toute la sollicitude des Capitouls pour assurer l'ordre dans la ville, et pour y maintenir des mœurs sévères.

PAGE 288.

Déclaration du comte Raymond VI sur la monnaie septène. — Notum sit omnibus hominibus hanc præsentem cartam legentibus et audientibus,

quod ego D. Raimundus Dei gratia comes Tolosæ, dux Narbonæ et marchio Provinciæ mea bona propria et spontanea voluntate, concedo et confirmo liberaliter in perpetuum dono ecclesiis Tolosanis et Consulibus et omnibus urbanis et suburbanis Tolosæ tam præsentibus quam futuris et omni populo Tolosano, quod ego nec aliquis nec aliquiæ in vita mea illam monetam septenam Tolosanam quam dominus pater meus Raimundus qui fuit, constituit tunc temporis quando monetam Tolosanam mutabit illam quam Ildephonsus pater ejus qui fuit constituerat ut nunquàm mutaretur, nec minueret ejus legalitatem nec pondus ullo modo. Et ut hoc ita firmiter habeatur, teneatur et observetur, et à nullo in vita mea ullo tempore revocetur, hæc omnia per fidem meam affirmo et tactis sacrosanctis Evangeliis corporaliter juro. Hoc autem mandavit et confirmavit præfatus dominus comes Raimundus mense Julio, in claustro Beatæ Mariæ, regnante Philippo rege Francorum, et Raimundo Tolosano comite et Raimundo Tolosano episcopo, anno 1205.

Page 316.

L'acte d'abjuration avait été précédé par un acte ou serment prêté par les Consuls de Toulouse, de faire tout ce qu'il leur serait possible pour forcer le comte de Toulouse de remplir ses promesses envers le roi d'Aragon auquel il avait en quelque sorte remis son comté, comme gage de son désir de se soumettre à l'église. Voici le serment des Capitouls :

« Nos consules Tolosæ urbis et suburbii, Bernardus de Sancto-Lupo, Arnaldus de Castro-Novo, Bernardus Petrus Trytius, et Arnaldus Gilabertus, et Petrus de Sancto-Romano, et Guillelmus de Posano, et Arnaldus de Roaxio, filius Arnaldi de Roaxio qui fuit et Raymundus de Roaxio, et Guillelmus de Monte-Totino, et Bernardus Arnaldus Rainaldus, et Stephanus Vitalis de Dealbata, et Petrus de Cosan, et Guillelmus Izarnus, et Raimundus Robertus de Tauro, et Vitalis de Prunacho, et P. Embrinus, et Guillelmus Pontius Astro, et Bernardus Raimundus, et Raimundus de Squalquensibus, et Arnaldus de Rausio, filius Arnaldi de Rausio qui fuit, et Hugo Surdus, et Bernardus Surdus, et Bernardus Gerardus, et Stephanus Signierius; de voluntate expressa et mandato domini Raimundi, Dei gratia Tolosæ comitis, ducis Narbonæ, marchionis Provinciæ, et Raimundi filii ejus, de communi consensu Universitatis Tolosæ, promittimus vobis domino P. Dei gratia regi Aragonensi et comiti Barchinonensi, quod ad omnia tenenda et habenda, et plenariè exequenda et potenter possidenda quæ dominus Raimundus comes Tolosæ, et Raimundus ejus filius vobis promiserunt quemadmodum in superiori instrumento ab eis vobis facto plenius continetur, curam dabimus, operam et diligentiam quam poterimus adhibebimus, ut tam de personis suis quam de honoribus suis quos nunc habent vel habere debent vel Deo præstante recuperabunt pœnitus satisfacere voluntati et mandato Domini Papæ, et vobis in iis quæ idem Dominus Papa decreverit injungenda promittimus bona fide, et sine dolo ac fraude auxilium, consilium, et vobis et eis qui

loquum vestrum tenuerint. Promittimus etiam vobis nos singuli et universi prænominati Consules, et tota Tolosæ Universitas, quod in iis omnibus quæ ex parte domini voluntati Domini Papæ stemus in omnibus, et per omnia et arbitrio seu cognitioni unusquisque per se, et contra non veniemus aliqua ratione. Hæc omnia superius scripta attendimus, et observabimus ac complebimus bona fide et contra aliquid non machinabimus per nos vel per aliam quamcumque personam, sic nos Deus adjuvet, et hæc sacrosancta Evangelia à nobis singulis jurejurando corporaliter tacta; et ad hujus negotii fidem pleniorem hanc paginam sigillorum comitis et filii ejus et Capituli Tolosæ auctoritate roboramus. Hoc fuit ita positum quinta die Januarii in exitu, feria prima, Philippo rege Francorum regnante et eodem Raimundo Tolosano comite, et Fulcone episcopo, anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo decimo secundo. »

Page 316.

Cet acte est conservé dans les archives de la ville.

« Notum sit Consules Tolosæ urbis et suburbii videlicet Bertrandus de Pontibus, et Petrus Rogerius, et Hugo de Palatio, et Arnaldus Bernardus de Andusia, et Bertrandus Raimundus Baragnonus, et Willelmus de Brugariis, et Raimundus Robertus, et Petrus Maurandus, Willelmus Raimundus filius Petri Raimundi qui fuit, et Bernardus Raimundus d'Escalquens, et Willelmus Bertrandus, et Bernardus Raimundus Astro, convocato communi hujus villæ cardinalis habebat suos de Capitulo. Et cum de consuetudine hujus villæ in causis definiendis, consiliis dandis, et cognitionibus faciendis sexdecim viri de Capitulo necessarii essent, negotia et causas quæ ante ipsos veniunt, non poterant expedire, vel super ipsis determinare cum ex postulabant super his et audire volebant. Quo audito commune consilium tam civitatis quam burgi dixerunt, et pro consilio dederunt, et pro ipsis ac pro Universitate Tolosæ eis concesserunt, quod prænominati xij viri de Capitulo omnes causas, querimonias et negotia quæ ante ipsos venerant et domum usque ad terminum consulatûs advenerint possint audire, cognoscere et definire, ac si xvj de Capitulo vel amplius præsentes interessent, quod illud totum fecissent et concessissent ; et quod illud totum firmiter habeatur et teneatur, et per omnia tempore et à nemine renovcatur. Actum fuit hoc in present. R. comite, et Fulcone episcopo, anno ab Incarnatione Domini 1214. Hujus rei sunt testes iidem prænominati Consules, et Bernardus de Ponte-Acuto, qui mandato ipsorum Consulum cartam istam scripsit. »

Page. 328.

Voir ce qui a été dit sur le lieu où s'assemblaient les magistrats municipaux.

Page 344.

Fondation du luminaire à l'autel Saint-Exupère. — In nomine sanctæ et

individuæ Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Sit notum cunctis tam presentibus quam futuris quod consules Tolosæ urbis videlicet et suburbii Raimundus de Castronovo scilicet et Arnaldus de Roaxio et Arnaldus W. de Sancto-Barcio et Arnaldus W. Atadillus et Berengarius et Barahonus et Petrus Bernardus de Columbariis et W. Raimundus Ursetus et W. de Ulmo et W. Ramundus filius Petri Raimundi qui fuit et Raimundus Izarnus et Poncius de Capite Denario et W. et Calvetus de Turre de Anceanis et Vital Rosbertus et Petrus de Ponte juvenis et Raimundus Petrus Marcellus. Pro se ipsi et pro omnibus aliis sociis suis de Capitulo et pro omni universitate Tolose fecerunt et posuerunt stabilimentum in perpetuum valiturum tale scilicet : quod ille vel illi qui altare beati Exuperii quod est in ecclesia beati Saturnini et luminaria ejusdem altaris tenent in commendam vel in Bailiam vel tenebunt de cætero habeant in unoquoque anno per omnia tempora de communi urbis Tolosæ et suburbii X sol. tol. pro helemosina ut Deus et Dominus Ihesus-Xristus intercedente beata Virgine Maria et beato Exuperio Pontifice cum omnibus sanctis Tolosam urbem et suburbium et omnes habitantes et habitaturos in ea ab omni malo et periculo ab inimicorum infestatione sive incursione custodiat, protegat et defendat. Cognoverunt etiam et dixerunt Consules supra dicti, quod cum Consules Tolosæ in suo consulatu ingressi fuerint statim de primis denariis communibus inter urbem et suburbium quod ipsi vel aliquis pro eis habuerit vel acceperit donent et persolvant in unoquoque anno illos X. Solidos Tolosanos sine dilatione aliqua illi vel illis qui dictum altare beati Exuperii et luminaria ejusdem altaris tenent vel tenebunt. Ut superius est expressum qui X. solidi dentur in oleo qui per totum annum die noctuque ardeat in quadam lampade ante sanctum corpus et ante altare beati Exuperii. Cognoverunt insuper et posuerunt idem Consules pro se et pro aliis sociis suis et Capitulo et pro tota universitate urbis Tolosæ et suburbii quod cum hoc stabilimentum in honorem Dei et beatæ gloriosæ Virginis Mariæ et beati Exuperii et Omnium Sanctorum et per heleemosinam factum sit et statutum absque immutatione sive diminutione in perpetuum teneatur et observetur. — Hoc fuit ita a Consulibus supra dictis positum cognitum et statutum XI die introitus mensis Aprilis regnante Lodoico rege Francorum et Raimundo Tolosano comiti et Fulcone episcopo anno ab incarnatione Domini MCCXXVI. Hujus stabilimenti et recognitionis predictæ sunt testes idem Consules supra dicti et Petrus Raymundus notarius et Bernardus Gastoni qui mandato eorumdem Consulum hanc cartam scripsit.

Page 350.

Cette Charte précieuse est inscrite dans l'*Ildephonsus :* on y trouve cet aveu fait par le comte Raymond VII : « que par aucun usage, coutume ou antiquité, il n'appartenoit ni ne devoit appartenir à lui ni à ses successeurs, de choisir les Consuls ; mais que le choix en devoit dépendre de la volonté des habitants de la ville et du bourg. »

Page 367.

Charte de Raymond VII. — Noverint universi præsentes et futuri, quod

Dominus Raimundus Dei gratia comes Tolosæ, marchio Provinciæ, filius quondam dominæ reginæ Joannæ gratis et bono suo animo et libera voluntate recognovit, dixit et asservit in veritate quod totus Consulatus Tolosæ urbis et suburbii erat et esse debebat in perpetuum et in proprietatem et possessionem communitatis et universitatis Tolosæ urbis et suburbii præsentis atque futuræ. Et quod ipsa sua sola communitas et universitas præsens et futura nunc et in perpetuum nullius viventis et requisito consilio vel consensu propriâ autoritate et voluntate suâ poterat et debebat eligere et nominare, instituere, creare, mutare, reducere, facere et tenere consules in Tolosa urbe et suburbio, scilicet anuatim viginti quatuor viros medietatem de urbe, et aliam medietatem de suburbio, de qualibet partila, duos viros; cum sex partitæ sunt in urbe, et aliæ sex partitæ sunt in suburbio; quorum medietas sit majorum, et alia medietas mediorum, et quod quidquid indè dominus comes nomine commandæ pro communitate et universitate et nomine communitatis et universitatis ejusdem urbis et suburbii Tolosæ, et pro eis. Et quod idem dominus comes ibi nihil tenuerat pro se ipso, nec tenere debebat ullo modo. Et si forte idem dominus dicebatur vel videbatur habere vel habuisse aliquod jus vel aliquam rationem ullo modo in consulatu Tolosæ urbis et suburbii scilicèt in proprietate vel possessione, vel in consulibus Tolosæ elegendis nominandis, instituendis, creandis, mutandis, reducendis, faciendis, vel ullo modo alio, quod idem dominus comes dicebat, asserebat, et confitebatur se minime ibi habere, habere debere, vel habuisse, illud totum et etiam ipsum consulatum, absolvit, reddidit et demisit in perpetuum ipse dominus comes eisdem communitati et universitati Tolosæ urbis et suburbii præsentis et futuri ad omnes eorum voluntates indè perpetuo faciendas, sine aliquo retentu, quam ipse dominus comes ibi non fecit ullo modo. Imo ipsa sola communitas et universitas Tolosæ urbis et suburbii præsens èt futura, nunc et in perpetuum sua propria autoritate et libera voluntate eligat, nominet et instituat, creet, mutet reducat, faciat et teneat, et possit eligere, nominare, instituere, creare, mutare, reducere, facere et tenere consulatum et consules in Tolosa, in urbe et suburbio, scilicet de ipsa urbe et suburbio et de communitate et universitate anuatim, viginti quatuor viros, sicut superius est expressum, ipso domino comite, vel alio pro eo, vel nomine ipsius non requisito etiam vel vocato. Facta et concessa fuere hæc in Palatio communi Tolosæ, ubi tunc erat commune Tolosæ cólloquium congregatum sexto die exitus mensis Januarii, regnante Ludovico rege Francorum, Raimundo Tolosano comite supradicto, Raimundo episcopo, anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo. Horum omnium prædictorum sunt testes dominus Raimundus episcopus Tolosæ, et dominus Bernardus Dei gratia comes Convenarum, Sicardus Alamanus, et Sicardus de Monte-Alto, et Jordanus de Insula, et Pontius de Villanova de Monte-Regali, et Bernardus de Turre, miles, et Petrus de Monte-Bruno, et Bonifacius de Falgari, et Rogerius de Monte-Alto, et Raimundus de Castro Novo et Castellus Novus, et Guido de Turribus, et Poncius de Villa Nova, de Monte-Aygono

et Jordanus de Villanova, et Geraldus Arnaldus et Estultus Arnaldus fratres ejus, et Bernardus Petrus de Ponte, et Galterius de Acri-Monte, et Eleasarus Durandus, et Vitalis Durandus frater ejus, et Guillelmus de Samatano, et Bertrandus Arnaldus, et Arnaldus Baranus, et Petrus Baranus, et Aimericus Baranus, et Guillelmus de Monte-Totino, et Arnaldus de Guimballo, et Guillelmus de Septimi, et Petrus Judex, et Raimundus de Cadulco, et Vitalis de Manso et Guielelmus Petrus de Palatio, et Guillelmus de Poiano et Ugo frater ejus, et Pontius Maynada, et Guillelmus de Vendinis, et Bernardus Raimundus Baragnonus et Petrus Raimundus Maior, et Bertrandus Maurandus et Maurandus Ademarius et Petrus Maurandus Ademarius et Petrus Maurandus et Bonus Mancipius Maurandus et Caraborda et Stephanus de Castro Novo, et Josephus frater ejus, et Petrus Laurentius de Burgo et Raimundus de Capite Denario et Raimundus de Sancto Genesio et Bernardus de Garrigiis et Raimundus Berengarius, et Guillelmus Rosellus et Bernardus Caraborda, et Petrus Guillelmus de Orto, et Raimundus Geraldus de Portali, et Petrus Raimundus d'Esqualquens, et Arnaldus d'Esqualquens et Guillelmus filius ejus, et Arnaldus Joannes frater ejus, et Consules Tolosani, scilicet Bertrandus de Turribus et Bernardus Baranus, et Vitalis Guillabartus, et Isarnus de Villa Nova, et Petrus Raimundus de Tolosa et Montarsinus, et Rogerius de Roaxio, et Bernardus de Sancto Paulo, et Petrus de Borello, et Petrus Robertus, et Arnaldus Amelius et Raimundus de Castro Novo filius Stephani Curta-Sole, et Aldricus Caraborda, et Stephanus Signarius juvenis, et Raimundus Rufus, et Bernardus de Caturco et Aimericus Astro, et Raimundus Ausbertus et Julianus Gasco, et Petrus Garsias Cambiator et Guillelmus Barbadellus, et Raimundus Brisonerius. Sunt etiam inde testes, i Gaytapodium et Bernardus Poncius de Gaillaco, et Hugo Pictor et Guillelmus filius ejus et Arnaldus Laurentius et Guillelmus Bernardus de Gausia, notarii publici, et quamplures alii milites, cives et burgenses Tolosæ, qui tunc erant ad colloquium in Communitatis Tolosæ Palatio congregati, et Guillelmus de Rayna publicus notarius Tolosæ qui mandato domini comitis et consulum prædictorum scripsit præsens publicum instrumentum. »

Page 368.

Confirmation des priviléges de Toulouse par Alphonse de Poitiers. Notum sit omnibus tam præsentibus quam futuris quod nos Alphonsus filius regis Franciæ, comes Pictavensis et Tolosæ, marchio Provinciæ, laudamus, confirmamus dilectis et fidelibus nostris urbis Tolosæ Guillelmo de Ramevilo, Raimundo Arnaldo de Villa-Nova, Petro de Lens, Guillelmo Roaxio, Stephano Barravi, et Stephano Arnaldi, Guillelmo de Posano, Rainaldo Molino, Arnaldo de Vauro, Guillelmo de Astaraco, Arnaldo Scriptoris, Petro de Cassanis, Maurando de Bello-Podio, Oldrico Maurando, Pontio de Briniaco, Guillelmo de Marsilio, Raimundo de Garrigiis, Vitali Guillelmi, Raimundo de Ponte, Raymundo Sobacei, Stephano Magistro, Petro de Prato de Sancto-Cipriano et eorum successoribus, nomine Universitatis

Tolosanæ et ipsi Universitati in nostra præsentia constitutæ et universis civibus Tolosanis præsentibus et futuris debitas et consuetas libertates et bonas consuetudines sicut eas usque modo habuerunt et habere debuerunt promittentes quod eas eisdem in perpetuum tenebimus, et per baiulos nostros fervari volumus et mandamus, in cujus rei testimonium præsente, litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Actum Tolosæ in Domo Communi in publico parlamento, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo, dominica post Ascensionem Domini. »

Alphonsus filius regis Franciæ comes Pictavensis et Tolosæ marchio Provinciæ, dilectis suis Consulibus urbis et suburbii Tolosæ salutem et sinceram dilectionem. Litteras vestras quas nobis per Magistrum Guillermum notarium vestrum destinatas recepimus, et ea quæ coram nobis ex parte vestra proposuit intelleximus diligenter significantes vobis, quod debitas libertates et bonas consuetudines vestras non proponimus in aliquo diminuere sed potius observare, de fidelitate enim vestra in tantum confidimus quod vos contra jus nostrum non præsumetis aliquid attentare. »

Page 368.

Lettre d'Alphonse de Poitiers à ses officiers. — « Alphonsus filius regis Franciæ comes Pictavensis et Tolosæ dilecto fideli suo senescallo Tolosano salutem et dilectionem. Accedentes ad nos nuncii Universitatis Tolosæ proposuerunt coram nobis plures articulos in quibus asserebant se esse gravatos per nostros baylivos atque gentes : unde vobis mandamus quatenus in civitate Tolosæ seu diocæsi nullus personaliter capiatur, vel captus detineatur, nisi in notoriis criminibus vel in casibus à jure concessis. Item, immunitates seu libertates à baronibus, militibus, terræ nostræ seu ab eorum antecessoribus super non dandis pedagiis civibus Tolosæ concessis faciatis, pro ut justum fuerit inviolabiliter observari. Et si qui nova vel insueta pedagia instituerint minus juste, compescatis eos ab hujus modi petitionibus justitia mediante. Cæterum placet nobis, et volumus quod de toto comitatu tolosano ad civitatem tolosanam bladum et alia victualia ab his qui voluerint sine contradictione qualibet deferantur. Ad hæc mandamus, quod sit forsitan aliquos de Tolosa vel de ejus terminus, aut eorum homines contingat delinquere, pœna et executio suos dumtaxat teneat auctores. Contra eos vero qui innocentes fuerunt à dilecto, occupando eorum bonarias vel aliter contra justitiam cohercendo nullatenus procedatur. Item, volumus et præcipimus quod si quis vel aliqui conquerantur de cive aliquo, vel civibus Tolosæ, seu de eorum hominibus infra Dex terminos Tolosæ manentibus super rebus vel de rebus quæ infra dictos consistunt terminos, vel super delictis vel obligationibus ibi factis, cives ipsi vel eorum homines extra civitatem Tolosæ per nostros subditos in judicium non trahantur. Hos autem articulos universos et singulos faciatis pro ut promissum est observari, secundum tamen quod consuetudo requirit patriæ, et fore noveritis consentaneum rationi. »

Page 384 — 385.

Voyez les deux notes précédentes.

PAGE. 389.

Sur les limites de la Banlieue ou du Gardiage de Toulouse, et sur celles de la Viguerie (1). — « Termini sive limites messegarievillæ Tolosæ protenduntur à villa Tolosæ usque (2) ad ecclesiam sancti Michaelis ad castellum inclusive. Et exinde usque ad aquam seu fluvium Togii, et prout idem fluvius seu rippa ejus ascendit usque ad locum vocatum Rivaustrant. Et exinde usque ad vadum de Bordis, et ex inde usque ad Fontem de Arrameto, et exinde usque ad Parietes Sancti Andræ. Et exinde usque ad Crucem de Cugno. Et exinde usque ad Sanlonas, et exinde usque ad Bovariam seu Crucem Guillermi de Ponte inclusive (3). Et exinde usque ad flumen Garonæ et usque ad prata ultra Garonam in rippa Garonæ subtus Populum-Villam. Et exinde sicut protenditur rivale vocatum de Bona Valle usque ad locum vocatum Barta Guydonis (4). Et exinde usque ad viam qua itur de Bona Valle versus Tolosam. Et exinde usque ad rivale de Castanadeta. Et exinde usque rivum Sancti Aniani, sicut descendit dictus rivus usque ad Fontem Cerdanorum, et à dicto fontesque ad Vallum domini Hugonis de Palatio (5) et exinde usque ad flumen Yrey, ad locum vocatum Gurgitum de Gorbe. Et exinde usque ad territorium de Rippa Alta exclusive. Et exinde usque ad Arborem castanæ, quæ est in via transversaria inter Rippam Altam et Bouillam. Et exinde usque ad Spinassium. Et exinde usque ad Devesam. Et exinde usque ad Nucasium de Malo Obolo (6). Et exinde usque ad parietes veteres de Balmario. Et exinde usque ad Garrigam. Et exinde usque ad Montem Rotundum, et exinde usque ad rivum vocatum Sauza et prout dictus rivus descendit, et intret flumen Yrey. Et exinde prout flumen Yrey descendit usque ad territorium de Launaco exclusive. Et exinde usque ad

(1) Extrait de l'édition des Coutumes de Toulouse, données en 1544, avec les commentaires de Jean de Cazaveteri, ou de Case-Vieille.

(2) De hujusmodi dictione usque dicetur aliquid infra ni principio limitum seu Dex vicariæ Tolosæ.

(3) Infra quos limites includitur totum territorium castri sive domus de Bracavilla pertinentes capitulo ecclesiæ metropolitanæ sancti Stephani Tolosæ.

(4) Infra quos terminos includitur totus locus de Populo Villa qui est de capitulatu partite sancti Bartholomei.

(5) Doctus Hugo de Palatio habebat quamdam bordam subtus locum de sancto Aniano, quæ vocabant la Borda de Palays, et ideo vallatum dicebatur domini Hugonis de Palatio hodiernis temporibus dicta Borda pertinet collegio Beatæ Catherinæ alias Pampilone Tolosæ.

(6) Hodie vocatur de Launaqueto.

Pontem de Anneto. Et exinde usque ad Bovariam de Fontaniis exclusive. Et exinde usque ad Garonam. Et exinde ad ecclesiam Sancti Michaelis ad Castellum. Infra quos terminos non sunt aliqui Consules, neque messegarii nisi Capitularii Tolosæ, et habitantes infra dictos terminos non solvunt pedagium neque leudam Tolosæ, et sit tallia seu collecta Tolosæ juxta modum partitarum Tolosæ de quibus sunt prout alii habitatores dictæ partitæ propinquiores contribuúnt in ipsa, et sequuntur exercitum villæ sub vexillis seu senheriis ipsarum partitarum Tolosæ de quibus sunt. Nec solvunt albergam, nec lignagium, nec fornagium, nec ovagium, imo utuntur omnino libertatibus Tolosæ. »

Rubrica de terminis seu Dex Tolosæ, et usque ad dictos terminos Vicaria Tolosana se extendit.

Quoniam supra in consuetudinibus Tolosæ in pluribus locis fit mentio de Dex Tolosæ ut de in jus vocando consuetudine finali in fine et pluribus aliis, ideò videas si vis scire quantum se extendant prædicti Dex et qualiter fuerunt inventi facti et concessi per dominum Raymundum divinæ recordationis comitem Tolosanum, et filium domine Joanne Reginæ Franciæ, ad hoc videas quoddam publicum instrumentum quod fuit factum in ecclesia Sancti Saturnini de Tauro Tolosæ. Et est sciendum quo anno domini millesimo CCXXVI, introitus mensis Maii, die X et prima feria, Consules Tolosæ XXIIII qui tunc erant congregati in ecclesia prædicta reddiderunt quamdam supplicationem antedicto domino comiti in qua continebant quæ ipsi dignarent eisdem Consulibus et burgensibus et toti populo Tolosæ, dare plenarium posse augmentandi et terminandi Dex, sive terminos vel limites Tolosæ per unam leucam ultra Dex vel terminos antedictos (1). Quodquidem prædictus dominus comes concessit eisdem Consulibus, qui consules undecima die exitus sequentis mensii Junii feria VII cognoverunt judicio et statuerunt terminos seu Dex infra scriptos, et hoc regnante Ludovico Francorum rege et ipso Raymundo comite et Fulcone episcopo existente.

Et primo Dex qui sunt ultrà flumen Garumnæ per aquam et per terram, ab hac villa Tolosæ usque ad Petrariam (2) quæ est suprà Portellum, et ab hac villa Tolosæ usque ad Villam Novam (3), et ab hac villa Tolosæ usque ad Salvitatem sancti Egidii (4), et ab hac villa Tolosæ usque ad Pibra-

(1) *Videlicet messegariæ seu gardiagii de quibus superius fuit scriptum.*

(2) Signum particulare est ideo limites non extenduntur ultra dictam petrariam.

(3) Signum habens universitatem est et ideo includitur quidquid est de pertinentiis seu limitibus ac jurisdictione dicti loci, et itaque includitur locus de Cunhalibus cum suis pertinentiis.

(4) Idem ut dictum est de loco de Villa nova in alio margine.

cum (1), et ab hac villa Tolosæ usque ad rivum de Gajano (2), et ab hac villa Tolosæ usque ad Alzonam(3), et ab hac villa Tolosæ usque ad Solium (4), et ab hac villa Tolosæ a parte ubi est villa Tolosæ per terram scilicet et per aquam usque ad Portum (5) prædicti Sioli, et ab hac villa Tolosæ usque ad Domum Spinasie (6), et ab hac villa Tolosæ ad Novitalem (7) et ab hac villa Tolosæ usque ad Brugerias (8), et ab hac villa Tolosæ usque ad Gratentoru, et ab hac villa Tolosæ usque ad Batistam Magistri Bernardi (9), et ab hac villa Tolosæ usque ad Montem Beronum, et ab hac villa Tolosæ usque ad Castrum Mauronum, et ab hac villa Tolosæ usque ad ad Pulchrum Podium, et ab hac villa Tolosæ usque ad Valetam, et ab hac villa Tolosæ usque ad Drimilium, et ab hac villa Tolosæ usque ad Fagiam, et ab hac villa Tolosæ usque ad rivum (10), qui est ultra Ecclesiam sancti Juliani, et ab hac villa Tolosæ usque ad Pujolz, et ab hac villa Tolosæ usque ad Osvillam, et ab hac villa Tolosæ usque ad Escalquencos, et ab hac villa Tolosæ usque ad Podiumbonorum, et ab hac villa Tolosæ usque ad Reviganum, et ab hac villa Tolosæ usque ad Castellum Orzisium (11), et ab hac villa Tolosæ usque ad Pinsaguelum qui est riparia fluminis Garumnæ (12).

(1) Inclusive accipitur quia est locus habens universitatem habitatorum et includit omnes pertinentias dicti loci.

(2) Exclusive accipitur quia non protenditur ultra dictum rivum.

(3) Alias Ausonam in qua est universitas, et comprehendit totum territorium dicti loci et consulatum; itaque includitur locis de Cornabarrilo cum suis pertinentiis.

(4) Parrochia est separata ab aliis et sic dictio usque accipitur inclusive.

(5) Est ab alia parte fluminis Garunnæ.

(6) Ubi est parrochia separata ab aliis et monasterium monialium, et sic comprehenditur totum territorii dicti loci.

(7) Inclusive accipitur quia est jurisdictio de ipso et de Baylivia Sancti Luppi.

(8) Includit tota jurisdictio dicti loci quæ durat usque ad locum de Sancto Salvatore, et usque ad locum de Sopeto seu prope.

(9) Inclusive accipitur : et idem de locis de Monte Berone, de Castro Maurono, de Pulchro Podio, de Valeta, de Drimillio, de Fagia, prope Lanterium, quia habent jurisdictiones separatas ab aliis locis idem de locis de Puiols, de Osvilla, de Scalquenchs de Podio Abono prope et ultra locum de Castaneto.

(10) Exclusive accipitur quia non extenditur ultra medium rivum.

(11) Locus est habens consulatum, et sic totum ejus territorium includitur, et idem de locis de Orzisio, de Pinsaguello.

(12) Et petraria quæ est supra Portellum ubi supra accipiunt Dex initium est à parte dicti flumine Garunnæ, supra Portellum.

Page 397.

On trouve dans plusieurs passages de la *Cansos dels Eretges* l'indication de la noblesse des habitants de Toulouse. Je ne citerai ici que l'un de ces passages. L'auteur suppose que Guy de Montfort, voulant apaiser la colère dont le chef des croisés était animé contre la ville, lui parle ainsi :

« Frère, par la foi que je vous dois, vous ne détruirez point Toulouse. Si vous le faites, vous vous détruisez vous-même, et si vous la gardez, vous garderez le reste du pays. La perdre, c'est, pour vous, perdre le monde et tout bon renom. — C'est droit et justice, puisqu'elle se soumet à vous, que vous vous soumettiez à elle ; — puisqu'elle ne se rebelle, que vous ne vous rebelliez pas non plus..... — Seigneur comte, dit Alard, croyez-en le comte Guy, — et sachez bien qu'à le croire vous ne faillirez pas, — puisque *les* (hommes de Toulouse) *sont Nobles hommes*, vous devez les honorer.

Fraire so ditz en Guis fe quens deg no faretz
Si destruzetz Tolosa vos meteus destruirets
E si tenetz la vila lautra terra tendretz
E si vo la perdetz lo mon el pretz perdretz
Car razos es e dreitz e costuma e pretz
Pos e laus humilia que vos la humilietz
E pos que no sorgulha que vos nous orgulhetz.
. . . .
Senher coms ditz nAlas lo comte nGui creiretz
E si bel voletz creire sapchats noi falhiretz
E car son gentil ome a ondrar los auretz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

PREMIER VOLUME.

Pages.

PRÉFACE.

I PROLÉGOMÈNES. — Recherches sur les habitants primitifs de la province dont Tolosa fut la capitale; — Galls ou Gaulois, Ligures, Ibères, Volkes, Grecs de Marseille; — Quel est le peuple auquel on peut attribuer la fondation de cette ville?. 1

II — Position primitive de la ville de Tolosa; — lieu qu'elle occupa plus tard; — sa forme et sa grandeur sous les Romains; — son étendue durant le moyen-âge; — sa forme et sa grandeur jusqu'en 1790. 29

III — Mœurs, coutumes, habitudes, esprit de la haute société et du peuple de Toulouse. 73

IV — Fêtes religieuses et cérémonies publiques durant le XVIIIe siècle. 150

V — Fêtes mobiles et cérémonies publiques qui n'arrivaient pas à des jours fixes toutes les années. 200

VI — Toulouse militaire en 1789. 213

HISTOIRE DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES, POLITIQUES, JUDICIAIRES ET LITTÉRAIRES DE LA VILLE DE TOULOUSE. 223

I — Recherches sur la municipalité de Toulouse. 223

II — Recherches sur le lieu où s'assemblaient les magistrats municipaux de Toulouse. 233

III — Annales capitulaires de Toulouse. 240

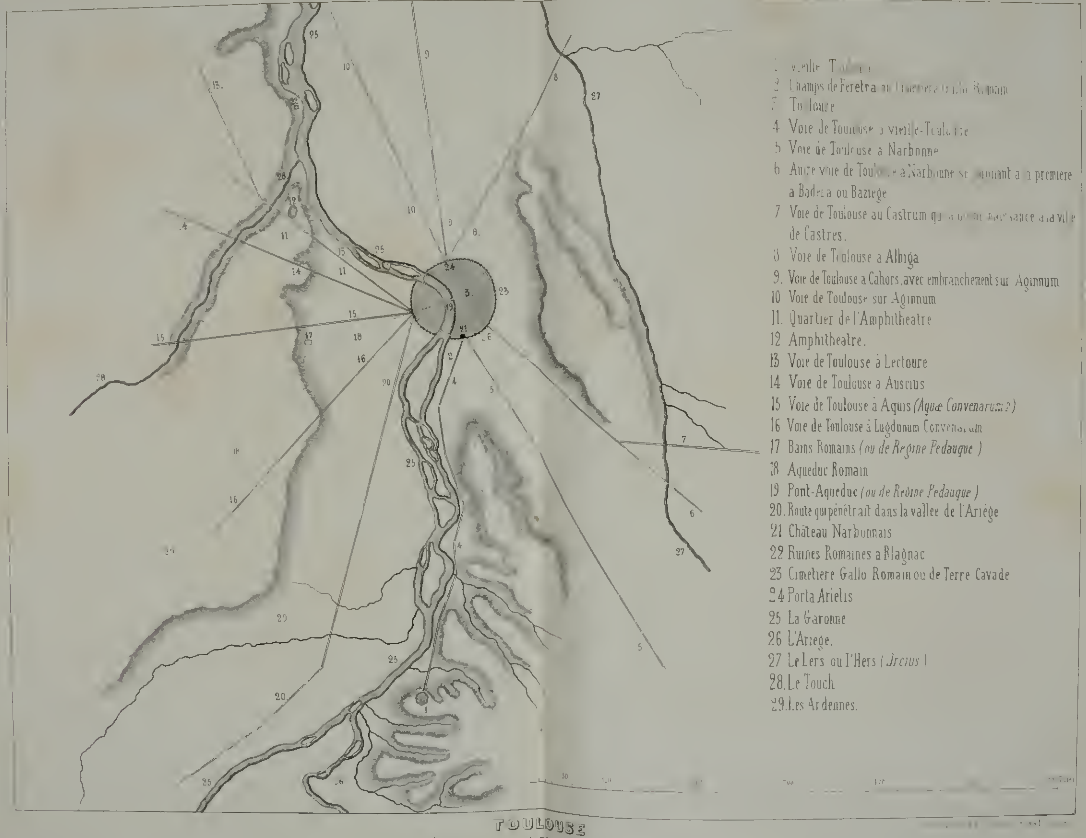
NOTES ET PREUVES. 403

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

—

page 242, ligne 30, au lieu de *Sathan* et *Abiron*, lisez : *Dathan* et *Abiron.*



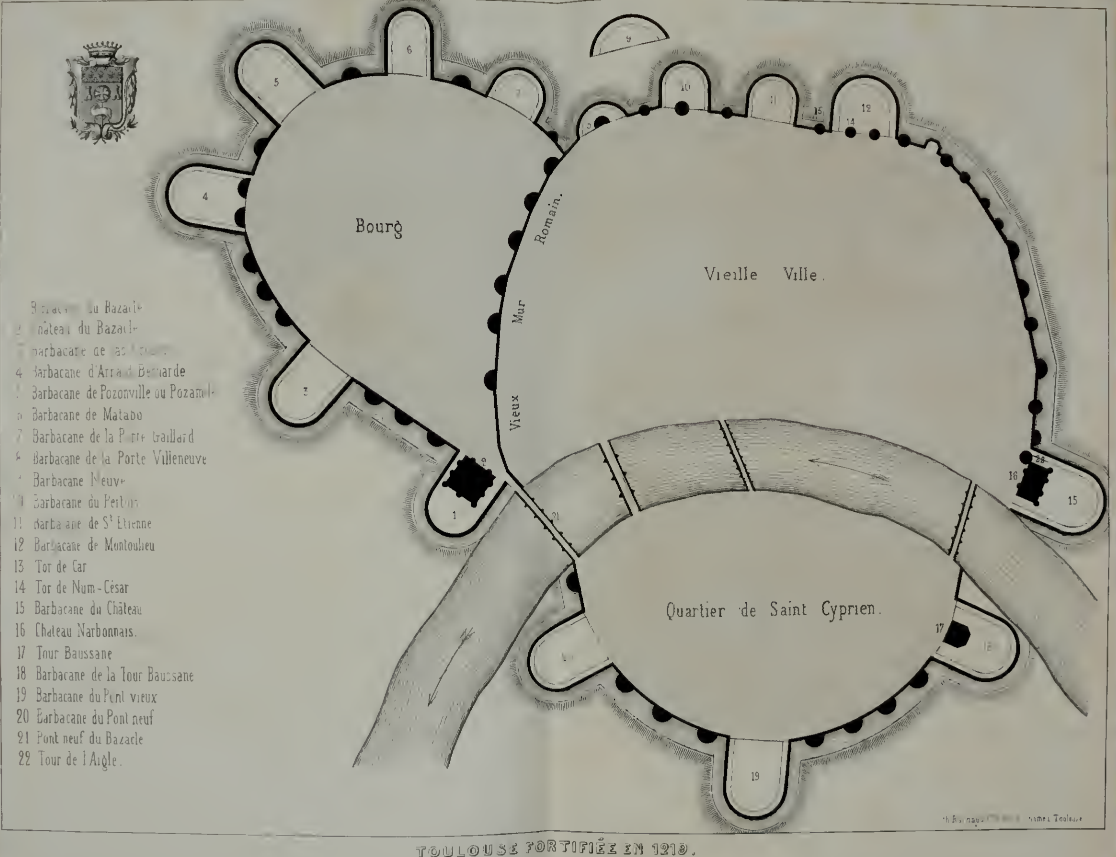
TOULOUSE

A L'ÉPOQUE DE LA DOMINATION ROMAINE

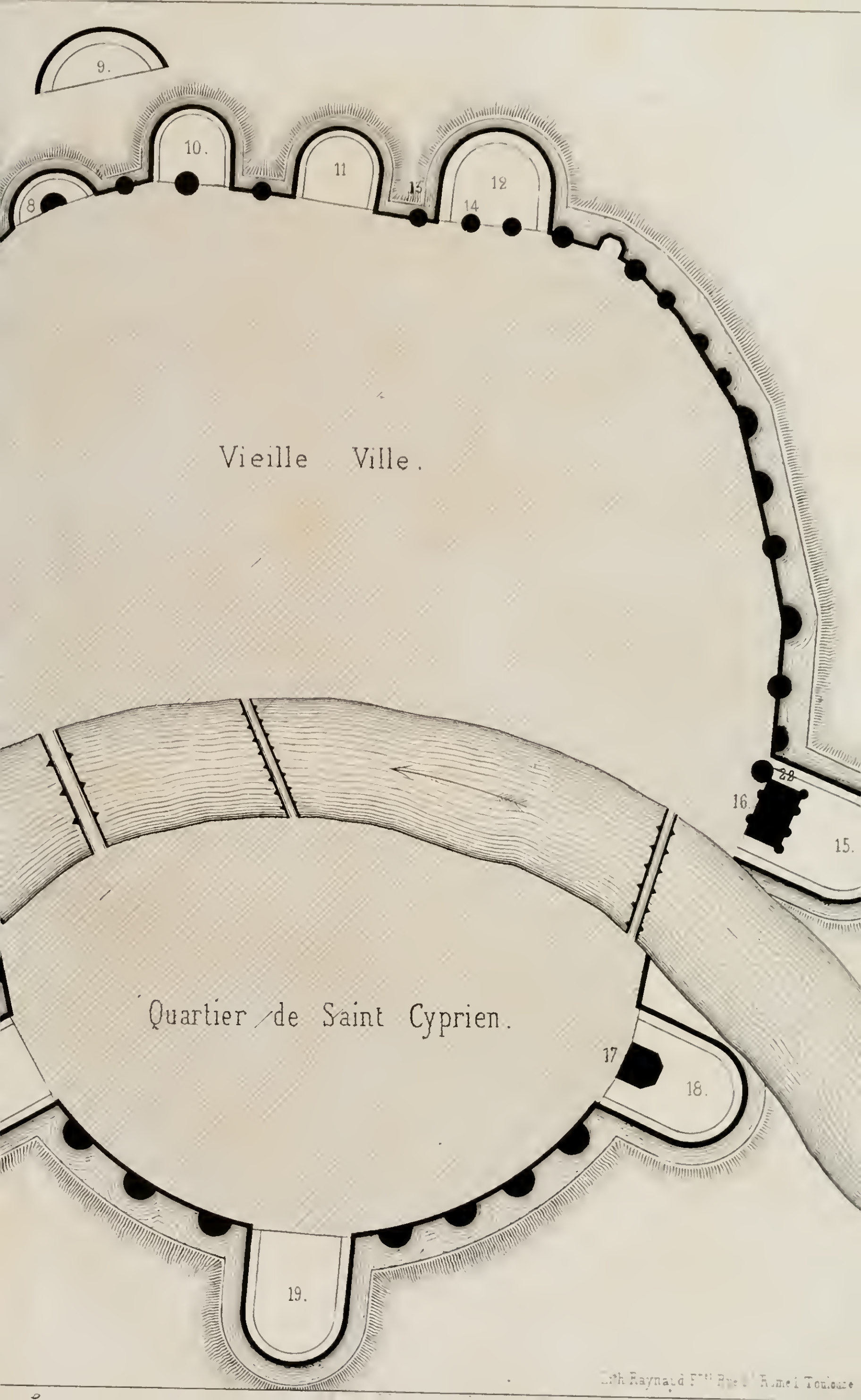


1. Vieille Toulouse
2. Champs de Feretra ou Cimetière Gallo-Romain
3. Toulouse
4. Voie de Toulouse à Vieille-Toulouse
5. Voie de Toulouse à Narbonne
6. Autre voie de Toulouse à Narbonne se joignant à la première à Badera ou Baziège
7. Voie de Toulouse au Castrum qui a donné naissance à la ville de Castres.
8. Voie de Toulouse à Albiga
9. Voie de Toulouse à Cahors, avec embranchement sur Aginnum.
10. Voie de Toulouse sur Aginnum
11. Quartier de l'Amphithéâtre.
12. Amphithéâtre.
13. Voie de Toulouse à Lectoure.
14. Voie de Toulouse à Auscius
15. Voie de Toulouse à Aquis *(Aquæ Convenarum?)*
16. Voie de Toulouse à Lugdunum Convenarum
17. Bains Romains *(ou de Regine Pedauque.)*
18. Aqueduc Romain.
19. Pont-Aqueduc *(ou de Regine Pedauque.)*
20. Route qui pénétrait dans la vallée de l'Ariège.
21. Château Narbonnais.
22. Ruines Romaines à Blagnac.
23. Cimetière Gallo-Romain ou de Terre Cavade.
24. Porta Arietis.
25. La Garonne.
26. L'Ariège.
27. Le Lers ou l'Hers *(Ircius.)*
28. Le Touch.
29. Les Ardennes.

100 200 300 400 500 Toises



TOULOUSE FORTIFIÉE EN 1219.


9.
10.
11
12
13
14
8
Vieille Ville.
28
16.
15.
Quartier de Saint Cyprien.
17
18.
19.

